MARIE-JOSÈPHE BAUDRY

PATRICK ÉMILE CARRAUD

AUX ORIGINES
DE LA FORMATION DES FONCTIONS
DE COMMANDEMENT, DE MANAGEMENT

AUX SOURCES ESSENTIELLES
DES STRUCTURES HIÉRARCHIQUES DE LA CIVILISATION

CONCISES OU CIRCONSTANCIÉES CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES
RELATIVES AU COMMANDEMENT, AU MANAGEMENT DES HOMMES
AU COURS DES ÂGES, DEPUIS LES ORIGINES
À LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN,
À LA NAISSANCE DE L'EUROPE ;
MAIS AUSSI, INCIDEMMENT,
AU COURS D'ÉPOQUES PLUS RÉCENTES,
AU COURS DES TEMPS CONTEMPORAINS

ISBN : 979-10-96721-15-3

CARRAUD-BAUDRY

ISBN : 979-10-96721-15-3

COPYRIGHT © 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Carraud-Baudry – 17 BIS, rue de Bois-Billières – 37230 Fondettes – France

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

AUX ORIGINES
DE LA FORMATION DES FONCTIONS
DE COMMANDEMENT, DE MANAGEMENT

AUX SOURCES ESSENTIELLES
DES STRUCTURES HIÉRARCHIQUES DE LA CIVILISATION

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

COPYRIGHT © 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Marie-Josèphe BAUDRY

Avec la collaboration de

Patrick Émile CARRAUD

AUX ORIGINES
DE LA FORMATION DES FONCTIONS
DE COMMANDEMENT, DE MANAGEMENT

AUX SOURCES ESSENTIELLES
DES STRUCTURES HIÉRARCHIQUES DE LA CIVILISATION

CONCISES OU CIRCONSTANCIÉES CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES
RELATIVES AU COMMANDEMENT, AU MANAGEMENT DES HOMMES
AU COURS DES ÂGES, DEPUIS LES ORIGINES
À LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN,
À LA NAISSANCE DE L'EUROPE ;
MAIS AUSSI, INCIDEMMENT,
AU COURS D'ÉPOQUES PLUS RÉCENTES,
AU COURS DES TEMPS CONTEMPORAINS

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

ISBN : 979-10-96721-15-3

COPYRIGHT © 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Carraud-Baudry – 17 BIS, rue de Bois-Billières – 37230 Fondettes – France

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Préambule

Le texte de cet ouvrage fut rédigé afin de servir de *background* à la rédaction d'une thèse de doctorat de Marie-Josèphe Baudry, afin d'être utilisé comme l'une des bases de travail servant donc à la rédaction de « MANAGER *DONATOR VERSUS* MANAGER *ŒCONOMICUS* – Une étude des relations hiérarchiques au sein d'entreprises, une proposition de formation au management éthique : conversation, participation, coopération, don, reconnaissance, confiance ».

Ainsi ce travail fut envisagé en quelque façon comme pouvant, devant (peut-être), constituer une première partie de la thèse en question, un supplément destiné à en faciliter l'appréhension. La matière de ce travail se trouve constitutive d'un supplément de matière s'ajoutant à celle de la thèse, mais ne rend en aucune manière la thèse dépendante de ce travail.

S'il est possible de considérer que, *a priori*, la nature de sa conception même fasse qu'une lecture de cet ouvrage s'impose antérieurement à celle de la thèse, il se révèle tout à fait loisible de ne le lire qu'ensuite ; ou bien encore de ne le lire qu'indépendamment de cette dernière ; tout comme la thèse elle-même peut être lue indépendamment de celui-ci.

Nonobstant ce qui précède, nous précisons que la lecture de cet ouvrage peut constituer un préalable, à notre sens de quelque intérêt, un préalable non pas indispensable mais d'une indéniable utilité, à la lecture de la thèse mentionnée ci-dessus ; mais aussi, qu'en lui-même, cet ouvrage se révèle riche d'un enseignement concis, éminemment substantiel toutefois, en matière historique, tout simplement, mais également, tout particulièrement sous cet aspect, relativement à ce qui en constitue le fil conducteur : le commandement, la conduite, le management des hommes.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

COPYRIGHT © 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

— TABLE DES MATIÈRES —

Préambule....7
CHAPITRE PREMIER....13
CONTRE LES VENTS DU TEMPS,
AU PETIT MATIN BLÊME DE L'HOMME,
PUIS EN LA SOMBRE CLARTÉ DE SON PLEIN SOLEIL....13
CHAPITRE II....21
PRÉHISTOIRE, PROTOHISTOIRE, ET HISTOIRE....21
CHAPITRE III....27
LA PRÉHISTOIRE....27
1 • AVANT MÊME, ET DURANT L'AUBE DE L'HUMANITÉ....28
2 • LE PALÉOLITHIQUE, OÙ S'ACCOMPLIT LA GENÈSE DE L'HOMME....29
3 • LE SINGULIER MÉSOLITHIQUE....34
4 • ÂGE D'OR, ÂGE D'ABONDANCE ?....36
5 • LE « RÉVOLUTIONNAIRE » NÉOLITHIQUE,
OÙ SE DÉTERMINE LA FIN DE LA PRÉHISTOIRE,
OÙ S'ÉBAUCHENT LES ÂGES DES MÉTAUX, PROTOHISTOIRE ET HISTOIRE....37
6 • EXALTATION DE PERSONNAGES HORS DU COMMUN,
SYMBOLES DE POUVOIR, ET HOPLOLÂTRIE....49
7 • BIENTÔT, AU COURS DES TEMPS HISTORIQUES....53
CHAPITRE IV....55
EN TRÈS LOINTAIN EXTRÊME-ORIENT,
ET EN LOINTAIN ORIENT INDIEN....55
1 • EN CHINE....56
1.1 • Sun-Tzu ; et l'art de la guerre considéré par les traités militaires....57
1.2 • Confucius ; philosophie pratique,
principe lumineux de la raison, souverain bien....59
1.3 • Stérile disputation ; et « Perle du Dragon »....64
2 • EN INDE....66
2.1 • Inde védique ; Rig Véda ; société en voie de sophistication....66
2.2 • Inde brahmanique ; Lois de Manou ; classes et castes....69
2.3 • L'Arthashâstra de l'énigmatique Kautilya : le « Traité des Intérêts »....73
2.4 • Dans le Sud, dravidien et lointain, il y a peu, mais longtemps après Kautilya....76
CHAPITRE V....79
AU MOYEN-ORIENT....79
1 • CHEZ LES ANCIENS ÉGYPTIENS....79
1.1 • Les « Admonitions d'un vieux sage »....83
1.2 • La reine Hatshepsout....98
1.3 • La « Satire des métiers »....100
1.4 • L'« Enseignement loyaliste »....107
1.5 • La bataille de Qadesh : errements et égarements, pertinence et exemplarité du
management et du commandement ; racontage d'histoires et rabâchage d'histoire....110

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

1.6 • Trois millénaires durant....132
2 • CHEZ LES HITTITES....135
2.1 • L'édit de Télipinu, Grand Roi des Hittites ;
commencement de l'Ancien Empire....136
2.2 • L'assemblée des Hittites....140
2.3 • Stabilisation et renforcement des structures de l'état hittite....143
2.4 • Manque de reconnaissance d'Urhi-Tešub/Muršili III ;
l'Apologie de Hattušili III....144
2.5 • Le traité de paix perpétuelle conclu entre Hattušili III et Ramsès II....152
2.6 • Télipinu et Hattušili, usurpateurs champions du droit, du légal et du légitime....159
2.7 • Le peuple, les élites, et les lois....161
3 • EN LA MÉSOPOTAMIE DES ANCIENS, ET EN SES MARCHES....168
3.1 • Longtemps avant notre ère, au commencement de l'histoire, était Sumer....169
3.2 • Structure hiérarchique du royaume de Mari au XVIIIe siècle av.n.è....176
3.3 • L'esclave, le moushkenoum, l'awilum ; et la loi....179
3.4 • L'esclavage :
des domestiques, ouvriers agricoles, employés, et prisonniers de guerre ;
les esclaves d'un maître particulier ; les esclaves du Palais ou du Temple....181
3.5 • Les scribes, fonctionnaires et cadres ;
« Avis d'un instructeur à un jeune scribe »....186
3.6 • De l'appréciation des rois les plus piètres,
de l'impiété des rois jugée par le clergé....192
3.7 • Gilgameš, « le grand homme qui ne voulait pas mourir »....197
3.8 • Urukagina de Lagash....199
3.9 • Sargon l'Ancien, sauvé des eaux, élu d'Ishtar ;
le divin, et sacrilège, Naram-Sin, pilleur et destructeur de l'E-kur....202
3.10 • Hammurabi, de Babylone ; et Zimri-Lim, de Mari....211
3.11 • Assyrie : croissance de sa puissance, sévérité de ses souverains....216
3.12 • Nabuchodosor II et Nabonide....227
4 • LES GRANDS CYRUS II ET ALEXANDRE III
CONQUÉRANTS DU MOYEN-ORIENT....232
4.1 • Cyrus II Le Grand, l'Achéménide ; les Mèdes et les Perses....232
4.2 • Des Mèdes et des Perses, descendants des Aryas....233
4.3 • Cyrus l'Achéménide, roi des Perses, se rend maître de la Médie....234
4.4 • Cyrus conquérant de la Lydie ;
des richesses, de leur emploi : débat avec Crésus....235
4.5 • Des conséquences de l'accroissement de l'empire perse par celui de Babylone...237
4.6 • Protocole pompeux lors de rares apparitions ; la société, comme l'armée....238
4.7 • De l'assistance d'Ahura Mazdâ aux Achéménides ; de leur tolérance religieuse. .242
4.8 • De la générosité de Cyrus, de ses exigences ;
de Daïpharne se hâtant lentement....247
4.9 • Cyrus apparaissant luisant de sueur ; et plein de ce zèle qui donne des ailes....249
4.10 • L'empire perse après Cyrus....250
4.11 • Pour cause qu'ils se sont écartés des institutions de Cyrus,
ils « dégénérèrent »....258
5 • ALEXANDRE III DE MACÉDOINE ;
DARIUS III, GRAND ROI AU TRAGIQUE DESTIN....263
5.1 • Alerte marche victorieuse d'Alexandre....269

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

5.2 • De la résistible avance d'Alexandre ;
de l'importance de la phalange et de l'ordre oblique....273
5.3 • De la solitude d'un dieu ; des cendres, tôt froides, des labeurs d'Alexandre....288
CHAPITRE VI....300
AU SEUIL DE L'HISTOIRE EUROPÉENNE,
LES ÂGES PROTOHISTORIQUES EUROPÉENS ;
LES CELTES ET LES GERMAINS....300
1 • GENÈSE DES CULTURES INDO-EUROPÉENNES....300
1.1 • Une frontière naturelle et culturelle....300
1.2 • Les structures de valeurs au Proche-Orient....301
1.3 • À la lisière de l'ancienne Europe, au seuil de l'Asie....302
1.4 • Bref examen du tripartisme fonctionnel « dumézilien »....308
1.5 • Les structures de valeurs dans l'Europe ancienne....316
2 • LES CELTES....318
3 • LES GERMAINS....323
CHAPITRE VII....330
AUX COMMENCEMENTS DE L'HISTOIRE EUROPÉENNE,
CHEMINEMENT DANS L'ANTIQUITÉ EUROPÉENNE,
L'HISTOIRE GRECQUE ET ROMAINE....330
1 • LA GRÈCE....330
1.1 • De la Grèce et de la Grande Grèce ; des métropoles et des colonies....330
1.2 • De la complexité de l'histoire grecque ; des peuples indo-européens en Grèce....332
1.3 • Sparte : la fière et guerrière Lacédémone....335
1.4 • De l'intérêt de la monnaie ; du problème des dettes....342
1.5 • La draconienne Athènes ; et la réformation démocratique de Solon....344
1.6 • Après les réformes démocratiques de Solon : la tyrannie à Athènes....350
1.7 • L'Apogée démocratique de l'Athènes de Clisthène ;
le péril en la démocratie : la période de Périclès....353
1.8 • À l'ouest, bien du nouveau !....363
2 • ROME, GRANDE PUISSANCE ;
LE MONDE ROMAIN....366
2.1 • « Ab urbe condita » : depuis la fondation de la ville ;
Rome primitive....367
2.2 • La royauté romaine....371
2.3 • La république romaine....374
2.3.1 • La sécession de la plèbe : les plébéiens, en armes, sur le mont Sacré....375
2.3.2 • Les institutions de la république romaine....379
2.4 • L'empire romain....381
2.4.1 • Les institutions impériales....381
2.5 • Un pouvoir bicéphale ; face au pouvoir de l'exécutif
une autre puissance : la religion
en position de neutralisation des ardeurs excessives....385
2.6 • La famille romaine : le PATER FAMILIAS....387
2.7 • La vie militaire :
nécessaire confiance et exigences disciplinaires....392
2.8 • Les rapports tendus entre puissants et humbles,
entre maîtres et esclaves, dans le monde romain....397
2.9. La situation sociale et économique empirait ;

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

un témoignage sur la décadence de l'empire au Ve siècle....410
2.10 • Influences orientales ; religions d'importation....412
2.11 • Et les anciens mythes à de nouvelles fables cédèrent la place ;
autres racontages d'histoires et rabâchages d'histoires....414
2.12 • Une hunnique petite parenthèse....421
CHAPITRE VIII....426
AU HAUT MOYEN ÂGE EN EUROPE OCCIDENTALE....426
1 • DE LA GESTATION ET DE LA NAISSANCE DU MOYEN ÂGE....426
2 • LA FRANCE EN GESTATION, EN NAISSANCE ;
CLOVIS CONSUL ET PATRICE....432
2.1 • De la loi salique ; de la trustis et de l'antrustion....438
3 • LES PETITS, LES HUMBLES, LES SANS-GRADE,
DANS L'OCCIDENT MÉDIÉVAL ET FÉODAL....440
4 • OÙ L'ON VOIT LE SERF SUBSTITUÉ À L'ESCLAVE,
LE SALARIÉ SUBSTITUÉ AU SERF....443
CHAPITRE IX....446
1 • DE L'ART DÉLICAT, DU DIFFICILE ET PARFOIS PÉRILLEUX EXERCICE
DU MANAGEMENT ET DU COMMANDEMENT DES HOMMES
TOUT AU LONG DES TEMPS....446
2 • LE LÉGAL ET LE LÉGITIME....447
3 • CONDUIRE LES HOMMES... AVEC ADRESSE....449
BIBLIOGRAPHIE....454

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

CHAPITRE PREMIER

CONTRE LES VENTS DU TEMPS,
AU PETIT MATIN BLÊME DE L'HOMME,
PUIS EN LA SOMBRE CLARTÉ DE SON PLEIN SOLEIL

Tout en gardant présent à l'esprit qu'une approche des hommes préhistoriques puis protohistoriques, présent à l'esprit qu'une évaluation de leurs conduites, présent à l'esprit que cette quête de l'homme préhistorique, cette quête aussi de l'homme protohistorique, se révèlent plus incertaines encore que de juger de l'homme historique, il s'avère quasi nécessaire, il s'avère logique d'admettre que chez tous les hominidés[1], les préhominiens et les hominiens, s'exprima, s'exprime une « loi aristocratique de la nature ».

> « La rivalité s'éteignit au cœur des forts ; les faibles confondirent leur vie avec celle de Naoh ; les femmes sentirent la durée de la race. »[2].

Il est fréquent que chez l'animal se distinguent dans la meute, le groupe, plus ou moins restreint, plus ou moins permanent, des individus dominants. Ces individus, s'imposent à tous par ce que nous appellerons ici leur force ; et leur hégémonie dure ce que dure leur plus grande force. En cela réside, dans son expression la plus rudimentaire, la « loi aristocratique de la nature ». Ainsi des individus, souvent, chez l'homme comme chez l'animal, s'imposent d'une façon plus ou moins absolue au sommet d'une hiérarchie plus ou

1 Approximativement, il est actuellement estimé que l'âge du plus ancien fossile trouvé à ce jour de primate bipède atteint sept millions d'années ; mais les premiers hominidés émergèrent certainement beaucoup plus tôt : voici environ 10 000 000 d'années. Les hominina (en latin scientifique, désignés en français par le terme « hominines », forment la lignée des « hominidés », dont relève le genre humain et certaines espèces aujourd'hui éteintes telles celle des Australopithèques — les types principaux des hominidés sont : *Australopithecus* [apparition vers - 4 millions d'années environ] et *Homo* [Le type de l'« être humain » proprement dit ; apparition vers - 2,5 à - 1,8 millions d'années ; quant à l'*Homo sapiens* il apparaît voilà environ 200 000 ans]) sont issus des *Hominini*, eux-mêmes issus des *Homininae*, (en français « homininés » — à ne pas confondre avec les « hominines » nommés en latin *hominina*, en anglais *homininan*), eux-mêmes issus des *Hominidae*, eux-mêmes issus des *Hominoidea*.

2 ROSNY AÎNÉ, J. H. *La Guerre du Feu*. Paris : Librairie Jules Tallandier, 1977. 254 p. P. 252.
Notons, à propos de l'évocation de ce roman de Rosny-Aîné, et en considération du thème y étant exploité, que les traces de la maîtrise avérée du feu les plus anciennes remontent, selon les données actuelles, à plus de 800 000 ans.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

moins spontanée, dont les autres membres ne se partagent éventuellement que les minces restes d'un pouvoir chichement et soupçonneusement délégué, jalousement et soupçonneusement défendu. Mais il apparaît important de bien noter que les individus dominants ne peuvent relativement aisément (généralement) dominer qu'avec la « complicité » d'individus se soumettant sans beaucoup regimber, que de très nombreux individus, ce que tout observateur attentif peut constater fréquemment dans la vie en société, dans la vie professionnelle, ce qu'il doit, *volens nolens*, s'efforcer d'admettre, sont doués d'une grande propension à une soumission spontanée[3].

> « [...] Y a-t-il plus de noblesse d'âme à subir — la fronde et les flèches de la fortune outrageante, — ou bien à s'armer contre une mer de douleurs — et à l'arrêter par une révolte ? [...] — Qui, en effet, voudrait supporter les flagellations et les dédains du monde, —

3 Ce que certains auteurs au cours des âges constateront, ce sur quoi certains auteurs s'étonneront, ce sur quoi certains auteurs s'interrogeront, parmi lesquels nous pouvons mentionner Stanley Milgram, Étienne de La Boétie, Xénophon ; mais aussi William Shakespeare.

Cf. MILGRAM, Stanley. *Soumission à l'Autorité*. Paris : Calmann-Lévy, 1974. 268 p. (Liberté de l'Esprit).

Cf. LA BOÉTIE, Étienne de. *Le Discours de la Servitude volontaire*. Paris : Petite Bibliothèque Payot, 1976 (Rééd. 2002). 334 p.

Cf. XÉNOPHON. Traduction : TALBOT, Eugène. *Œuvres complètes de Xénophon*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^{ie}, 1867. 2 tomes. 583 p., 544 p.

Le texte de Xénophon nous intéressant le plus particulièrement en la matière est celui qui est intitulé dans cette traduction : « *Cyropédie ou Éducation de Cyrus* » (tome second, p. 191-431) ; en voici un court extrait :

« Mais quand nous eûmes considéré que jadis Cyrus le Perse eut sous sa domination une immense quantité d'hommes qui lui obéirent, une immense quantité de villes et une quantité de nations, nous fûmes obligé de changer d'avis et de reconnaître que ce n'est point une œuvre impossible, ni même difficile, de gouverner les hommes quand on s'y prend avec adresse. En effet nous savons que des hommes se sont empressés d'obéir à Cyrus, bien qu'éloignés de lui d'une marche d'un grand nombre de journées et même de mois, quelques-uns ne l'ayant jamais vu, et d'autres sachant qu'il ne le verrait jamais : et cependant ils voulaient être ses sujets. » (p. 192).

Xénophon d'Athènes (v. - 430,v. - 355) fut l'un des disciples de Socrate ; avec qui il aurait combattu comme hoplite dans l'armée athénienne à la bataille de Délium en 424 av.n.è., où Socrate lui aurait sauvé la vie. Plus tard, de retour d'Asie, il rédigera pour la défense posthume de Socrate l'« *Apologie de Socrate* » et les « *Mémorables* » (ou « *Mémoires sur Socrate* »). En 401 av.n.è. il rejoignit l'un de ses amis, Proxenos, en Asie, et se joignit à la troupe de mercenaires grecs au service de Cyrus-le-Jeune (N.B. : il ne s'agit pas là du Cyrus, Cyrus II-le-Grand, de la Cyropédie), fils de Darius II en lutte pour le pouvoir contre son frère Artaxerxès II Mnémon. Cyrus-le-Jeune fut défait et perdit la vie à la bataille de Cunaxa, dès 401. Artaxerxès fit assassiner les chefs des dix mille mercenaires grecs qui avaient servi son frère, qui se choisirent alors cinq généraux, et parmi eux Xénophon, pour conduire leur retraite. Xénophon nous contera l'aventure de cette retraite des Dix mille à travers l'Empire perse et jusqu'à la Mer Noire dans l'« *Anabase* » (ou « *Expédition de Cyrus et retraire des Dix mille* »). Ensuite il servit avec quelques milliers d'hommes le roi de Thrace, puis s'engagea sous les ordres du roi de Sparte Agélisas II, retourna en Asie, et combattit contre les Perses. La république d'Athènes le frappa d'une mesure d'exil et confisqua ses biens. Xénophon combattit dans les rangs spartiates contre les armées athéniennes à la bataille de Coroné (394 av.n.è.). Il se retira ensuite dans le domaine que Sparte lui avait octroyé, dans une de ses colonies, en Élide, à Scillunte (ou Scillonte). La révocation par les Athéniens de la mesure de bannissement prise à son encontre ne fut levée qu'en 369 av.n.è.. Il est possible qu'il ne revint jamais à Athènes et mourut à Corinthe ; après avoir beaucoup vécu et beaucoup écrit.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

> l'injure de l'oppresseur, l'humiliation de la pauvreté, — [...] les lenteurs de la loi, — l'insolence du pouvoir et les rebuffades — que le mérite résigné reçoit d'hommes indignes, — s'il pouvait en être quitte — avec un simple poinçon ? [...] »[4].

Si l'art du management évolue, s'il est susceptible d'évolution, les évolutions qui l'affectent ne traduisent pas toujours nécessairement de réelles innovations dans l'exercice de cette activité délicate, de cette science — que de nombreux penseurs ou philosophes ont essayé de qualifier ou de définir —, de cet art ; ne traduisent pas nécessairement une amélioration, un perfectionnement de cet art entraînant l'unanimité des personnes amenées à l'envisager, à le subir, à l'exercer. *Mutatis mutandis*, en effet, nous le verrons plus loin, le management, la direction des hommes, de « l'homme sempiternel », toujours en progrès, toujours menacé de régression, toujours égal à lui-même sur les durées aisément perceptibles, toujours tiraillé entre l'ange ou le *surhomme* et l'animal ou la bête, qui en lui potentiellement résident, sommeillent, malgré les perfectionnements de ses industries ou de ses techniques, de ses technologies, ce management, cette direction, cette responsabilité, ce commandement, se voient toujours confrontés aux mêmes difficultés, aux mêmes soucis, se révèlent toujours

4 SHAKESPEARE, William. Traduction : HUGO, François-Victor. *Œuvres complètes de W. Shakespeare — Tome 1 — Les deux Hamlet*. Paris : Pagnerre, libraire-éditeur, 1859. 355 p.
Nous citons ci-dessus trois extraits (p. 238, 239) d'une célèbre tirade de Hamlet, dont voici l'intégralité :
« Être, ou ne pas être, c'est là la question. — Y a-t-il plus de noblesse d'âme à subir — la fronde et les flèches de la fortune outrageante, — ou -bien à s'armer contre une mer de douleurs — et à l'arrêter par une révolte ? Mourir... dormir, — rien de plus ; ... et dire que par ce sommeil nous mettons fin — aux maux du cœur et aux mille tortures naturelles — qui sont le legs de la chair : c'est à un dénoûment — qu'on doit souhaiter avec ferveur. Mourir... dormir, — dormir ! peut-être rêver ! Oui, là est l'embarras. — Car quels rêves peut-il (*sic*) nous venir dans ce sommeil de la mort, — quand nous sommes débarrassés de l'étreinte de cette vie ? — Voilà qui doit nous arrêter. C'est cette réflexion-là — qui nous vaut la calamité d'une si longue existence. — Qui, en effet, voudrait supporter les flagellations et les dédains du monde, — l'injure de l'oppresseur, l'humiliation de la pauvreté, — les angoisses de l'amour méprisé, les lenteurs de la loi, — l'insolence du pouvoir et les rebuffades — que le mérite résigné reçoit d'hommes indignes, — s'il pouvait en être quitte -avec un simple poinçon? Qui voudrait porter ces fardeaux, — grogner et suer sous une vie accablante, — si la crainte de quelque chose après la mort, — de cette région inexplorée, d'où — nul voyageur ne revient, ne troublait la volonté, — et ne nous faisait supporter les maux que nous avons — par peur de nous lancer dans ceux que nous ne connaissons pas ? — Ainsi la conscience fait de nous tous des lâches ; — ainsi les couleurs natives de la résolution — blêmissent sous les pâles reflets de la pensée ; — ainsi les entreprises les plus énergiques et les plus importantes, — se détournent de leur cours, à cette idée, — et perdent le nom d'action... Doucement, maintenant ! — Voici la belle Ophélia... Nymphe, dans tes oraisons — souviens-toi de tous mes péchés. »
Il pourra sembler à certaines personnes douteux que l'extrait de la tirade, tel que nous le citons, reflète tout à fait l'esprit qui ressort de l'intégralité de la dite tirade. Certes ; mais l'esprit qui apparaît au travers de l'extrait cité n'en demeure pas moins, le jugeons-nous, grandement significatif, et transparaît en filigrane au sein de toute la tirade en question ; et tout l'art de l'auteur réside en cette façon adroite de dire tout de même (*s'il pouvait en être quitte par un simple coup de poignard* !), ce qu'il ne pouvait, par élémentaire prudence, se permettre de dire ; il ne pouvait se permettre d'inciter même au tyrannicide du plus abject des maîtres, tout juste pouvait-il se permettre d'évoquer le suicide comme moyen éventuel de soustraction à l'adversité, pour aussitôt récuser ce choix pour d'évidentes raisons religieuses.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

aussi excitants, exigeants, se révèlent toujours aussi motivants pour qui les exercent. Aussi, avec le Qôhèlet, assurerons-nous sans trop de hardiesse « Ce qui a été, c'est ce qui sera ; ce qui s'est fait, c'est ce qui se fera : rien de nouveau sous le soleil. Est-il quelque chose dont on dise : « Tiens ! Voilà du nouveau », cela existait déjà aux siècles qui nous ont précédés. »[5] ; et, pareillement, pourtant, si « Toutes choses sont lasses plus que l'homme ne peut dire ; l'œil ne se rassasie pas de voir ni l'oreille ne s'emplit d'entendre. »[6].

Nous allons nous livrer à une étude, brève, certes, incontestablement non exhaustive, du management au travers des âges, en différents lieux, à travers le temps et l'espace donc. Dans le discours que nous tiendrons sur le management au long des pages qui suivront nous laisserons-nous peut-être aller ici ou là à une tentative d'innovation ou une autre, sur le fond ou sur la forme, mais en nous efforçant de garder toujours vive en notre esprit la conscience que la prétention à la nouveauté, à la rupture s'affirma à toutes les époques, en de nombreuses matières, et notamment dans l'art du management, de la direction des hommes, mais aussi dans l'art de la rhétorique, du discours, de la manipulation des hommes en disposant des mots ; car dominer le discours, les mots, se révèle souvent utile à maîtriser, plus ou moins, le cours des choses, à dominer les esprits, les corps, à dominer l'humain[7]. Déjà chez les Anciens, chez Aristote[8] particulièrement, personnage aussi vénérable soit-il, cette prétention à la nouveauté se montra très prégnante ; dans certains de ses ouvrages

5 OSTY, Émile, avec la collaboration de TRINQUET, Joseph (traducteurs). *La Bible – Osty.* Paris : Éditions du Seuil, 1973. 2620 p. P. 1341, col. 2. « L'Ecclésiaste » (Qo 1, 9-10).

6 OSTY, Émile, avec la collaboration de TRINQUET, Joseph (traducteurs). *La Bible – Osty.* Paris : Éditions du Seuil, 1973. 2620 p. P. 1341, col. 2,. « L'Ecclésiaste » (Qo 1, 8).

7 Cf. JOULE, Robert-Vincent. BEAUVOIS, Jean-Léon. *Petit Traité de Manipulation à l'Usage des honnêtes Gens*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 1987. 229 p. (Vies sociales).

Cf. DERVILLE, Grégory. *Le Pouvoir des Médias. Mythes et Réalités*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, coll. *Le Politique en plus*, 2005. 207 p.

8 Cf. ARISTOTE. *La Rhétorique d'Aristote traduite en françois par M^r. Cassandre*. La Haye : Isaac Vaillant, 1718. 490 p.

Extrait du chapitre I (p. 2) de l'ouvrage mentionné ci-dessus :

« Tous ceux au reste qui jusques à préfent ont écrit de la Rhétorique n'ont presque rien fait de ce qu'il faloit faire ; parce que toute l'adreffe de cet Art eft renfermée dans la Preuve, le reste n'en eft que l'acceffoire : Cependant ils ne parlent point des Enthymêmes & des Argumens, qui font tout le corps de la Preuve, & fe font amufez à des chofes éloignées de leur Art, & purement étrangères [...] ».

Aristote (-384, -322), fils de médecin, fut disciple de Platon, et devint précepteur d'Alexandre le Grand. Puis il fonda le « Lycée » (l'école *péripatéticienne*). Ses ouvrages couvrent tout le savoir, toute la science de son époque. Ses méthodes d'observation, d'analyse, ses classifications, son système de pensée influencèrent, au-delà de l'Antiquité, au Moyen Âge la science arabe toute récente, aussi bientôt des docteurs de l'Église catholique comme Albert le Grand, et surtout Thomas d'Aquin. Celui-ci parvint à faire admettre, en le conciliant au *donné révélé* de la foi chrétienne, l'aristotélisme par les autorités ecclésiastiques catholiques, parvint à l'ériger au rang d'une théorie quasi dogmatique s'opposant en définitive aux progrès des connaissances.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

de jeunesse chez Cicéron également. Mais celui-ci, chargé d'ans et d'expérience, contraint par les événements et les critiques de ses contemporains à plus d'humilité, dans l'un de ces ultimes ouvrages, consacré à l'art du rhéteur, manifesta plus de modestie[9]. Ainsi, nous ne pensons pas *a priori* avoir la prétention, en ce qui nous concerne, de considérer que notre enquête, les méditations auxquelles elle nous entraînera, les sentences, les appréciations, les avis auxquels elles nous mèneront, nous conduiront à proposer un mode de management constitutif d'un changement radical vis-à-vis ce qui se fait ou s'est fait en la matière. Le présent ouvrage, pouvant être considéré comme une première partie d'un travail plus conséquent[10], s'apparentera dans une large mesure à un recueil de textes anciens, aussi de textes récents, illustrant les thèmes qui ici nous intéressent ; ainsi, simplement, non seulement par

9 Cf. CICÉRON. *Œuvres complètes de M. T. Cicéron, publiées en français, avec le texte en regard, par Jos.-Vict. Le Clerc*. Seconde édition. Tome cinquième. Paris : Werdet et Lequien Fils, 1826. 479 p.

Extrait de « *L'Orateur* » [« *M. T. Ciceronis ad M. Brutum Orator.* » : « *L'Orateur, adressé par Cicéron à Brutus* »], chapitre III ; p. 27 et p. 29 de l'ouvrage mentionné ci-dessus (la page 28 ne comporte que du texte latin) :

« Si les arts ont un beau idéal, dont les objets sensibles ne sont que l'imitation, l'art oratoire aussi doit avoir le sien, modèle intelligible, dont nous cherchons la copie dans les merveilles de la parole.

« Ce sont ces formes originelles que Platon appelle *idées*, Platon, aussi grand, aussi sublime dans l'art de la parole que dans celui de la pensée : elles sont innées, nous dit-il, elles sont éternelles, immuables, comme l'intelligence et la raison ; tandis que tout le reste naît, passe, s'écoule, disparaît, et subit de rapides changements. N'oublions donc pas que tout objet intellectuel et raisonnable sur lequel on discute, doit être ramené à sa forme originelle, à son idée primitive.

« Mais je crains bien que ce début, tiré plutôt des principes de la philosophie que de ceux de l'art oratoire, et qui rappellent un système antique et obscur, ne déplaise, ou au moins ne surprenne : on se demandera peut-être avec étonnement quel rapport ces doctrines peuvent avoir avec notre sujet, avant de s'être convaincu par le sujet même que j'ai eu raison de remonter si haut ; ou bien on se plaindra que j'abandonne le chemin battu, pour chercher des routes nouvelles. Je répondrai à ces derniers juges que je me suis souvent aperçu qu'on prend pour nouvelles, dans mes ouvrages, des choses très anciennes, mais trop peu connues ; et j'avouerai aux premiers que je dois plutôt l'éloquence, si j'ose nommer ainsi un talent aussi faible que le mien, aux promenades de l'Académie qu'aux leçons des rhéteurs. »

La prétention à la nouveauté que nous évoquons ci-dessus se montra très prégnante chez Cicéron, nous l'avons dit, dans certains de ses ouvrages de jeunesse et notamment dans le « De Inuentione » ouvrage rédigé en –84 et qui traite de la science de la composition et de l'argumentation où il estime que l'*invention* est le principe premier devant inspirer le rhéteur.

Cicéron rédigea l'« *Orator* » une trentaine ou une quarantaine d'années après le « *De Inuentione* » (les commentateurs sont partagés sur le sujet ; la question se posant étant : l'« *Orator* » est-il antérieur ou postérieur au « *Brutus* » ?).

Cicéron (*Marcus Tullius Cicero* ; -106, - 43). De la classe sénatoriale, il mena une carrière d'homme politique, de philosophe, littérateur (célèbre auprès de ses contemporains déjà), et d'orateur talentueux, d'avocat. Il plaida en faveur des Siciliens contre le propréteur Verrès, qui un temps gouverneur de la Sicile, s'était indûment et insolemment enrichi aux dépens de ceux-ci. Alors qu'il était consul il déjoua la conjuration de Catilina. Cicéron fut exilé (en Grèce) lors du triumvirat de César, Crassus et Pompée. De retour d'exil il se rangea d'abord du côté de Pompée (défenseur des libertés républicaines), puis de César après la victoire de celui-ci à la bataille de Pharsale. Mais après la formation du deuxième triumvirat (réunissant Antoine, Lépide et Octave), il s'en prit violemment (dans les quatorze *Philippiques*) au triumvir Antoine (*Marcus Antonius*) ; qui le fit proscrire d'abord, puis assassiner.

10 Cf. le *préambule*.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

l'évocation, mais également, et ce autant que possible, par la citation [de traductions, le cas échéant] de textes, plus ou moins anciens, plus ou moins longs, relatifs aux faits, aux situations que nous mentionnerons, nous interrogerons-nous sur la façon dont apparurent et s'élaborèrent les structures hiérarchiques des sociétés, des *entreprises* (ceci compris dans un sens des plus larges), ce qui s'est pratiqué ici ou là, à tel ou tel moment, en tel ou tel endroit, sur comment pratiqua tel ou tel personnage, tel ou tel comité de dirigeants, sur ce qui fut proposé par tel ou tel praticien du management, par tel ou tel penseur, afin de discerner selon quelles modalités les manières de manager efficacement se sont révélées, ont été expérimentées, afin de retrouver le cas échéant différentes conceptions du management auxquelles ces manières ont pu donner le jour, tout ceci afin de pouvoir en tirer parti *hic et nunc*.

Non seulement notre carrière de cadre, de manager, notre expérience professionnelle, l'expérience d'autres managers interrogés, mais aussi l'analyse du management au travers des âges, surtout d'un management en quelque sorte archétypal, à laquelle nous nous livrerons dans les pages qui suivent, aussi une connaissance plus approfondie de l'histoire, au sens large, que celle qui était la nôtre au commencement de notre pratique de l'encadrement, du management, les enseignements que nous en avons tirés, que nous en tirerons, nous inviteront toujours à la modestie en ce qui concerne les considérations à exprimer relativement à l'exercice de la direction des hommes, et nous amèneront à ressentir avec une acuité toujours croissante l'importance des leçons à tirer des expériences passées, dans le lointain des âges ou dans les époques plus récentes.

Des éléments s'inscrivant dans une grande continuité se dégageront progressivement des différentes relations auxquelles nous nous livrerons *infra*. Se distingueront tout particulièrement l'importance de la personnalité du chef, du *leader*, du dirigeant, de son charisme, l'importance de son implication, de l'intensité de son implication, dans l'action, les actions, les structures, qu'il dirige, l'importance de la manifestation de l'adhésion des hommes qu'il saura provoquer, l'importance de l'identification des ambitions personnelles avec l'ambition du groupe, de la collectivité. Se distingueront également l'importance de la détermination, farouche, à se maintenir, à durer, à tenir, à prospérer, à s'accroître, à progresser insufflée par le dirigeant, les dirigeants, à ce groupe, à cette collectivité. Et se distingueront de même l'importance de l'instauration, du développement d'un nécessaire esprit de corps, d'une nécessaire solidarité des hommes dans le cadre de leur

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

action. Ainsi remarquera-t-on que l'organisation militaire, la direction des armées, quand elles furent heureuses, toujours illustrèrent les principes premiers devant caractériser la base d'un management efficient.

> « Hélas ! quel mauvais usage règne en Grèce ! Lorsqu'une armée érige des trophées sur les ennemis vaincus, on ne regarde pas cette victoire comme l'ouvrage des soldats et de leurs fatigues ; mais le général en remporte toute la gloire, lui qui, seul, parmi des milliers d'autres, brandissant sa lance et sans rien faire de plus qu'un seul, recueille cependant plus de renommée. Ils siègent avec gravité dans les magistratures de l'État, et écrasent le peuple de leur orgueil, tout méprisables qu'ils sont ; à côté d'eux pourtant on en voit d'infiniment plus habiles, auxquels il ne manque que d'oser et de vouloir. »[11].

Tout d'abord, du pas circonspect et curieux d'un badaud en une quasi *terra incognita* temporelle, puis, au fur et à mesure de la découverte d'une plus grande familiarité de l'aire parcourue, du pas alerte et bondissant des bersagliers[12], sur des voies

11 EURIPIDE. *Tragédies d'Euripide traduites du grec par M. Artaud – Troisième édition revue et corrigée*. Tome premier. Paris : Firmin Didot Frères, Fils et C^{ie}, 1857. 515 p. P. 385 (réplique de Pélée — père d'Achille — lors d'une altercation avec Ménélas — roi de Sparte — dans la tragédie intitulée *Andromaque* : la pièce nous conte le drame vécu par Andromaque, qui, après la guerre de Troie, veuve du héros troyen Hector se trouve captive de Pyrrhos, de qui elle a eu un fils. Hermione l'épouse de Pyrrhos éprouve une grande jalousie envers Andromaque et veut la faire périr ainsi que le fils de celle-ci ; mais Pélée, vieil homme alors, empêche les intentions criminelles d'Hermione de se réaliser ; Oreste, meurtrier de Pyrrhos, depuis toujours épris d'Hermione, s'enfuit avec elle).

Euripide (- 480, - 406) aurait été l'élève de différents philosophes et se serait lié d'amitié avec Socrate. Il se consacra à l'écriture de textes poétiques et de pièces de théâtre. Ses contemporains le suspectèrent d'impiété et de dénigrement à l'égard des grands mythes héroïques au fondement de la fierté de la Grèce. Il connut une gloire posthume essentiellement. Il s'employa surtout à dépeindre les passions humaines, à les décrire dans toute leur nudité crue, dans toute leur dureté ; dans ses dernières tragédies Euripide fit allusion à des événements qui lui furent contemporains.

12 « [...] Je revis bientôt de ces bersagliers dans les rues de Turin, j'appris que c'étaient des voltigeurs fort habiles au tir, comme les chasseurs à pied français ; qu'ils formaient un bataillon de cinq compagnies, dont la création remontait à l'année 1836. [...]. Un matin dans une rue, derrière la place Victor-Emmanuel, j'entendis un infernal charivari de trompettes criardes. Je crus d'abord que l'on sonnait au feu : immédiatement après je vis défiler devant moi environ 400 de ces diables habillés de bleu. Ils marchaient d'un pas précipité, presque par bonds, courbés sous le poids d'énormes havresacs, l'arme en balance, c'est-à-dire tenue horizontalement dans la main droite et le bras tendu. Cette masse noire, à laquelle les sombres panaches faisaient comme une crête de nuages flottants, ce bruit de clairons et de pas accélérés, donnait l'idée d'un ouragan ; il y avait bien là de quoi faire une vive impression sur un jeune homme tel que j'étais alors. » Extrait de : CORSI, C. Les Bersagliers de l'armée italienne. In : *Revue contemporaine (Revue européenne et Athenæum français), XIII^{e} année – Deuxième série, Tome trente-huitième (LXXIII^{e} de la collection), 31 mars 1864, 2^{e} livraison.* Paris : Bureau de la Revue contemporaine, 1864. P.210.

Les bersagliers constituent toujours aujourd'hui un corps d'élite de l'armée italienne. Leur tenue de parade comporte encore le large chapeau porté incliné sur la droite et orné d'un large panache de plumes de coq noires, affleurant à gauche le bord du chapeau, le débordant largement à droite.

Le pas de parade des bersagliers est en fait un pas de course ; à 140 pas/mn (d'après un article intitulé « Le pas du soldat » : STORCK, A. Nouvelles – Le pas du soldat. In : LACASSAGNE, A. (dir., pour la partie Biologique). TARDES, G. (dir., pour la partie Sociologique). *Archives d'anthropologie criminelle, de*

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

obscures ou lumineuses maintenant allons-nous un moment progresser, cheminant prudemment ou avec vélocité contre les vents du temps. Parfois achopperons-nous contre quelque pierre émergeant de la surface inégale d'une piste souvent tout à fait oubliée de nos contemporains, parfois jusque-là de nous-même également et par nous découverte ou redécouverte à l'occasion de ce voyage temporel. Alors nous attarderons-nous un instant pour l'examiner, en prendre la mesure, et peut-être pourrons-nous la façonner en pierre d'angle ou clef de voûte de notre analyse.

criminologie et de psychologie normale et pathologique. Tome onzième. Lyon : A. Storck ; Paris : G. Masson, 1896. 731 p. P. 131).

Voir des bersagliers défiler de leur vigoureux et rapide pas de course, vêtus de leurs *battle-dress*, leurs chapeaux empanachés bien maintenus par les jugulaires et dont les épaisses touffes de plumes s'enflent et s'affaissent au rythme de leur bondissante et vive avancée, provoque, que l'on tente ou non de s'en défendre, effectivement, surtout lorsqu'il s'agit de la première fois, « une vive impression ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

CHAPITRE II

PRÉHISTOIRE, PROTOHISTOIRE, ET HISTOIRE

Il nous semble, sinon nécessaire, à tout le moins utile de procéder à un rappel concernant les connaissances relatives à la préhistoire, à la Protohistoire, desquelles nous conservons ordinairement si peu de souvenirs, et ce d'autant plus que ce que nous avons pu en apprendre relève souvent de données parfois *datées* maintenant, les connaissances actuelles en la matière bénéficiant des nombreuses découvertes, des nombreux progrès des méthodes d'investigation très récemment réalisés.

Les frontières séparant l'histoire, l'étude de périodes qu'éclairent des textes écrits, et la préhistoire ne se montrent pas aussi manifestes qu'il pourrait y paraître d'un premier abord. De nos jours il semble qu'une unanimité se dessine voulant que l'histoire se définisse comme l'étude de l'homme en sa dimension sociale, et, ce, quelle que soit l'époque considérée, l'historien se montrant toutefois en mesure, à l'aide des documents écrits, d'apprécier dans une large mesure les rapports entre l'individu et la collectivité, la personne et le corps social, et la préhistoire comme l'étude de rapports entre des sociétés plus ou moins organisées, et de leurs rapports avec le milieu naturel dont elles dépendent beaucoup plus étroitement très généralement que les sociétés historiques, le préhistorien se trouvant dans la totale incapacité d'apprécier par ailleurs toute dimension, toute conduite individuelles des membres des sociétés préhistoriques, ceci, toujours en portant une appréciation fort nuancée sur les découvertes, avec toujours seulement possible de sa part l'émission d'observations nécessairement empreintes de modestie, ne proclamant, avec réserve, que des énoncés de « probabilités » relativement limités en considérations des plus grandes « certitudes » auxquelles l'historien peut aboutir.

Si les Hittites[13] au cours du XX^e^ siècle sont entrés dans une très large mesure dans l'histoire, quant aux populations, aux peuples, aux civilisations, connus par des textes écrits, mais par des textes ayant été produits par d'autres peuples, d'autres civilisations, ou dont les écrits ne sont pas encore déchiffrés, on s'accorde généralement à considérer qu'ils

13 Peuple indo-européen ayant dominé l'Asie Mineure du XVI^e^ siècle au XIII^e^ siècle av.n.è.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

relèvent d'études qualifiées de protohistoriques. Ainsi, la Protohistoire concerne, en Europe, les « Âges des métaux », Âge du Bronze, Âge du Fer ; mais ailleurs, au Proche-Orient[14], est-il possible de concevoir qu'elle concerne déjà le Néolithique.

« L'histoire commence donc lorsque la société humaine qu'elle étudie atteint un niveau élevé de culture, ce qui se traduit notamment par l'usage de l'écriture et la transmission de documents écrits. En Proche-Orient par exemple, l'Égypte comme la Mésopotamie sortent de la préhistoire lorsque les conquêtes techniques (agriculture, élevage, usage commun des premiers métaux) sont définitivement assurées, lorsque l'homme s'est affranchi de sa stricte dépendance à l'égard du cadre et des impératifs naturels, enfin lorsqu'il vit dans des unités sociales et politiques de plus en plus complexes. À ce compte-là, l'Égyptien et le Mésopotamien entrent dans l'histoire pendant le IV^e^ millénaire avant Jésus-Christ ; mais les habitants de la Mélanésie ou de la Polynésie n'en sont jamais sortis avant le XIX^e^ siècle de notre ère.

« Il reste le cas des peuples et des civilisations sur le classement desquels on doit hésiter. Songeons aux Celtes contemporains de la Grèce antique, aux Germains campés aux frontières de l'Empire romain : préhistoire ou histoire ? On a créé pour les classements de telles études le terme de proto-histoire (le mot grec « protos » signifie premier) : on y fait entrer l'étude des sociétés préhistoriques tardives qui ont été en rapport avec les civilisations littéraires contemporaines (la Gaule celtique connue et décrite par Jules César, la Germanie par Tacite), et dont le niveau culturel est déjà fort élevé, du fait notamment de leurs contacts avec les sociétés pourvues de l'écriture. »[15].

Et si, quant à nous, nous pouvons assurément nous rallier au propos de Jean-Daniel Forest énonçant que « pour comprendre les sociétés du passé, il faut en effet savoir comment fonctionne et ce qui anime les sociétés actuelles du même type »[16], nous pouvons, afin de le compléter avec une impertinente approximation, y ajouter avec hardiesse cette

14 Plus bas, afin de faciliter une vision géographique à la fois logique et aisément compréhensible, nous désignerons parfois « Proche-Orient » ce qui se trouve souvent désigné « Moyen-Orient » (ce Moyen-Orient incluant alors le Proche-Orient), et « Extrême-Orient » les régions se situant très au-delà, au-delà du monde indien et de ses marches, à partir de la péninsule malaise ; quant à l'« Europe », elle inclura généralement la Grèce.

15 MEULEAU, Maurice. PIETRI, Luce. *Le Monde et son Histoire*. Tome I. *Le Monde antique et les Débuts du Moyen Âge*. Paris : Robert Laffont, 1971. (Bouquins). 1006 p. P. 5, col. 2.

16 FOREST, Jean-Daniel. Çatal Höyük et son décor : pour le déchiffrement d'un code symbolique. In : GUILAINE, Jean (dir.). *Arts et symboles du Néolithique à la Protohistoire. Séminaire du Collège de France.* Paris : éditions Errance, coll. *Des Hespérides*, 2003. 300 p. P. 41.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

assertion, « et, réciproquement, l'inverse ! » ; ceci pour signifier que la compréhension des sociétés du présent, de ce qui les anime, est facilitée par la compréhension des sociétés du passé. Les quelques précisions, succinctes, qui suivront, relatives donc à la préhistoire, à la Protohistoire, et à l'articulation de celles-ci avec l'histoire, et étoffant une simple relation de ce qui est connu ou deviné du management, de la direction des hommes en ces temps plus ou moins reculés, nous paraissent propices à une meilleure compréhension, une meilleure appréciation de la valeur formative de ces âges *sauvages* pour l'humanité, dont certains peuples, ici ou là sur la planète, relèvent encore plus ou moins ou dont ils relevaient encore voilà si peu[17], nous permettrons de mieux prendre en considération, dans le cadre strict même de notre étude, tous les progrès, éventuellement toutes les régressions des différents milieux où eurent à exercer les dirigeants, les meneurs d'hommes, les managers de tous les temps et dans quelles mesures le milieu, au sens le plus large, nous y incluons en effet ici les outils, les techniques disponibles au moment considéré, influa sur leur action. Par exemple, si nous prenons simplement en considération le développement des armes de chasse lors des âges paléolithique et mésolithique nous pouvons nous rallier à l'avis de certains préhistoriens estimant que l'attribution de la propriété du gibier abattu est étroitement dépendante du type de conduite, collective ou individuelle, de la chasse ayant permis l'abattage du gibier en question, le type de chasse suivi étant lui-même généralement commandé par la nature de l'armement utilisé ; quand bien même il conviendra nous le verrons ci-après de moduler quelque peu cet avis en évoquant l'interdépendance entre les comportements qu'induisent les possibilités techniques, et les comportements qu'induisent les présupposés intellectuels, moraux, spirituels voire, d'une déjà longue « histoire ». Ainsi, il existerait, selon Alain Testart, « un rapport inverse entre l'importance de la coopération dans la chasse et celle des armes »[18] : ceci revient à dire que la chasse, de pratique essentiellement collective, devient, grâce à des

17 Cf. OTTE, Marcel. Avec les contributions de NOIRET, Pierre, PLUMET, Patrick, VIALOU, Denis. *La Préhistoire*. De Boeck, Bruxelles, 2009 ; 303 p. Extrait de la p. 10 :

« En Afrique cette « préhistoire » s'est tranquillement maintenue jusqu'aux conquêtes portugaises à partir du XIV^e^ siècle, tandis que nombre de peuples sub-actuels sont encore de type préhistorique dont ils prolongent l'heureux « âge d'or » en plein XXI^e^ siècle : les Boshimans du Kalahari, ont un mode de vie « mésolithique », les Tasmaniens étaient paléolithiques jusqu'au XVIII^e^ siècle (lorsqu'ils furent exterminés !), les Mélanésiens menaient une vie analogue à celle du Néolithique. »

18 TESTART, Alain. *Le Communisme primitif*. Tome I : *Économie et Idéologie*. Paris :Maison des sciences de l'homme, 1985, p. 143 ; cité p. 223 in : BON, François. *Préhistoire. La fabrique de l'homme*. Paris : Seuil, coll. *L'univers historique*, 2009. 338 p.

A. Testart écrit ceci alors que l'apparition de l'arc, son usage ne sont démontrés qu'au Mésolithique ; mais il semble maintenant avéré que cette arme, comme d'autres armes de jet, apparut dès le Paléolithique, comme nous avons eu l'occasion de le préciser plus haut. Pour autant ce point ne porte pas atteinte au raisonnement et ne peut l'invalider.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

armes plus performantes, à des armes plus *importantes*, une pratique plus généralement individuelle. De la sorte les chasses collectives faisant appel à une large part du groupe pour organiser des battues, petit à petit, au fur et à mesure du développement d'un armement individuel plus sophistiqué, doté d'une efficacité croissante (javelots, sagaies, propulseurs, arcs), se seraient grandement effacées[19] devant la pratique en progrès de chasses conduites individuellement. Aisément se révèle-t-il possible et souhaitable de tracer des parallèles entre les modes de vie des populations préhistoriques et de peuples contemporains qui furent étudiés récemment par l'ethnologie. Il nous est loisible de constater encore aujourd'hui, chez certaines populations de chasseurs-cueilleurs vivant à un stade de civilisation comparable à celui du Paléolithique ou du Mésolithique des conceptions de chasses soit individuelles, ou effectuées en groupe très restreints, soit de chasses collectives. La perpétuation de ces conceptions ne va pas sans, souvent, des adaptations des comportements relatifs à ces conceptions et découlant *théoriquement* et généralement de ces conceptions, des interférences, entre les conceptions et les comportements, où se manifestent des choix intellectuels, des choix moraux. Les Aborigènes de l'Australie, chez qui, certes, l'arc n'était encore pas utilisé voilà peu, mais qui employaient tout de même la sagaie et le propulseur, font prévaloir les conceptions *anciennes* et ainsi l'armement, l'équipement de chasse, la propriété de cet équipement ne détermine pas impérativement la propriété du gibier abattu, et la venaison reste un bien de la collectivité. Alors que chez les Bochimans[20] de l'Afrique australe[21] la règle énoncée par Alain Testart se vérifie habituellement et le gibier abattu s'avère la propriété de l'heureux chasseur[22], quand bien même ce chasseur doit impérieusement répartir le produit de la chasse au sein de la communauté dans le respect des règles sociales y prévalant, toujours relativement strictes dans ce domaine ; toutefois ce « don » du gibier est reconnu en tant que tel et entraîne une réciprocité génératrice de reconnaissance, de liens sociaux, de « contre-don ».

Aussi pensons-nous faciliter ainsi, et autrement si l'occasion s'en présente, une prise de conscience de la grande ancienneté, et de la très grande prégnance, de conceptions génératrices, notamment, de structures sociales, de façons d'être, apparues avec *Homo sapiens*

19 Sauf toutefois dans certains cas de chasses spécialisées, lorsque le gibier spécifiquement poursuivi ou la mise en œuvre d'équipements de chasse particuliers l'exigeaient.

20 Peuple aujourd'hui particulièrement menacé.

21 Il en est de même chez les Esquimaux (les « Inuit » – comme ils se nomment eux-mêmes – ; au singulier : « Inuk ») de l'Amérique du Nord.

22 Parfois de la personne ayant réalisé l'arme ayant permis l'abattage du gibier.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

peut-être, ou peut-être même dès avant, mais sûrement dès le Néolithique déjà, ou le Paléolithique supérieur voire, et concernant principalement les puissances religieuses, et politiques, et économiques, prégnance se traduisant encore et toujours par certaines, semble-t-il, généralement, sortes d'irrépressibles, irrémédiables *plicatures* de l'esprit, des mentalités ; mais plicatures qui à d'autres s'ajoutent. En effet si ces plicatures mentales furent acquises par ce que fut notre état de civilisation en ces moments éloignés, d'autres, fondamentalement constitutives sûrement de l'être humain, remontant à des moments plus éloignés encore, ne devant point être considérées obligatoirement comme fatalement pathologiques, mais simplement innées, trouvant à n'en pas douter leurs origines en notre pur état de nature, comme nous avons pu le suggérer plus haut, se révèlent plus foncières, plus intrinsèques, plus spontanées, plus animales, et tout aussi, sinon plus, prégnantes.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

CHAPITRE III

LA PRÉHISTOIRE

> « Les premiers hommes, témoins des mouvemens convulfifs de la Terre, encore récens & très-fréquens, n'ayant que les montagnes pour afiles contre les inondations, chaffés fouvent de ces mêmes afiles par le feu des volcans, tremblans fur une terre qui trembloit fous leurs pieds, nus d'efprit & de corps, expofés aux injures de tous les élémens, victimes de la fureur des animaux féroces, dont ils ne pouvoient éviter de devenir la proie; tous également pénétrés du fentiment commun d'une terreur funefte, tous également preffés par la néceffité, n'ont-ils pas très-promptement cherché à fe réunir, d'abord pour fe défendre par le mombre, enfuite pour s'aider & travailler de concert à fe faire un domicile et des armes! Ils ont commencé par aiguifer en forme de haches ces cailloux durs, ces jades, ces pierres de foudres, que l'on a cru tombées des nues & fomées par le tonnerre, & qui néanmoins ne font que les premiers monumens de l'art de l'homme dans l'état de pure nature [...] »[23]

La préhistoire, concernant l'étude de l'être humain depuis ses origines et jusqu'à quelques millénaires avant notre ère, porte sur une longue période de plus de sept millions d'années, période durant laquelle l'homme se distingue de l'animal, parvient à survivre, à se développer, malgré, et grâce à des transformations géographiques, des variations climatiques, toutes considérables[24]. Si l'on estime donc que la préhistoire doit considérer les origines mêmes de l'humanité elle s'étend ainsi sur une période fort importante. Si l'on se borne à une

23 BUFFON, Comte de. *Histoire naturelle, générale et particulière. Par M. le Comte de Buffon, Intendant du Jardin et du Cabinet du Roi, de l'Académie Françoife, de celle des Sciences, etc. Supplément, Tome Cinquième*. « De ce qui eft contenu dans ce volume : *Des Époques de la Nature* ».Paris : Imprimerie royale, 1778. VIII p., 615 p. et XXVIII p. Chapitre intitulé « *SEPTIÈME ET DERNIÈRE ÉPOQUE. LORSQUE LA PUISSANCE DE L'HOMME A SECONDÉ CELLE DE LA NATURE*. », p. 225.

Georges Louis Leclerc, comte de Buffon (1707, 1788) se révèle par ses ouvrages l'un des plus grands prosateurs français. Les intuitions, le pragmatisme, la sagacité exemplaire de ce naturaliste pionnier lui ont permis de postuler les principes fondamentaux de l'évolution des espèces. Ces principaux ouvrages sont : *Histoire naturelle, générale et particulière* (publiée de 1749 à 1804, qui demeure inachevée ; en 36 volumes), et des suppléments à ce colossal ouvrage dont notamment *Des Époques de la Nature* (Supplément au Tome cinquième ; publié en 1778).

24 Nous faisons ici référence principalement aux périodes glaciaires de Günz, Mindel, Riss et Würm (la troisième de ces périodes glaciaires concerna une aire la plus importante, la quatrième eut de beaucoup la durée la plus longue — plus de 100 000 ans). Ces quatre grandes glaciations (séparées par trois phases interglaciaires dont la deuxième persista le plus longtemps — 200 000 ans environ) provoquèrent en effet, en Europe à tout le moins, des refroidissements climatiques considérables, engendrant sous forme de glaciers des retenues d'eaux telles que le niveau des mers fut d'une centaine de mètres inférieur à ce qu'il est aujourd'hui.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

étude d'une période où les fossiles humains, où les artefacts, les productions d'outillages révèlent un essor patent de l'humanité, cette période peut se montrer incontestablement réduite et ne plus couvrir que quelques centaines de milliers d'années.

Il est communément admis de scinder, afin d'en faciliter leur approche, les temps préhistoriques, ces « âges de pierre », considérant l'évolution physique des êtres humains, l'évolution de leurs outillages et l'évolution de leurs modes de vie, en de grandes divisions, d'abord le Paléolithique, *âge de la pierre ancienne*, où le mode de vie s'appuie principalement sur la chasse, puis le Mésolithique, *âge de la pierre moyenne*, dont la durée est très variable selon les lieux et selon les époques voyant cette phase se produire, où la chasse se montre plus difficile, où les activités de cueillette se développent et où apparaît l'ébauche d'une domestication de certains animaux, le chien notamment, enfin le Néolithique, *âge de la pierre nouvelle*, où se développe l'agriculture, l'élevage, où, le plus souvent, l'homme se sédentarise, devient bâtisseur, où apparaissent les villes, puis bientôt les *Cités-États*.

1 • AVANT MÊME, ET DURANT L'AUBE DE L'HUMANITÉ

Les ancêtres de l'homme se redressent, deviennent des animaux bipèdes ; et par cela même le volume de leurs boîtes crâniennes augmente, leurs capacités cérébrales s'accroissent, leurs mâchoires s'amenuisent, leurs pattes antérieures se libèrent de leur fonction locomotrice, leurs mains, aux pouces opposables aux autres doigts se destinent à la préhension...

Les Australophithèques furent des hominiens, et des hominidés, qui furent les auteurs des premiers outils taillés. Ils n'ont pas néanmoins été qualifiés d'humains[25] ; car s'ils étaient presque des hommes, ils se montraient moins « hommes », plus simiesques, que les représentants, par exemple, du genre *Homo habilis*[26] ou du genre *Homo rudolfensis*, dont le crâne, la face, les membres supérieurs se voient nettement plus « évolués », plus « graciles »,

25 Cf. OTTE, Marcel. Avec les contributions de NOIRET, Pierre, PLUMET, Patrick, VIALOU, Denis. *La Préhistoire*. Bruxelles : De Boeck, 2009. 303 p. Extrait de la p. 36 :

« Étymologiquement il s'agit des singes (« pithèques ») du sud (« austral ») ; encore faudrait-il ajouter *africanus* (de l'Afrique), car jusqu'ici ils ne sont connus que là. Le genre *Austratralopithecus* est distinct du genre *Homo* bien que l'ensemble du groupe se place parmi les « hominidés ». Il s'agit d'un genre d'hominidés fossiles contenant plusieurs formes ou « espèces » différentes [...]. »

26 Les fossiles d'*Homo habilis* qui ont pu être retrouvés sont moins âgés que les fossiles des plus anciens Australopithèques ; mais, aussi, convient-il de le noter, *Homo habilis* fut contemporain d'*Australopithecus*

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

plus humains, dont la capacité crânienne était supérieure, dont les femelles disposaient d'un bassin plus large que celui des femelles australopithèques et par là même se voyaient plus aptes à assurer un développement plus prolongé du fœtus.

Il est hautement probable que les Australopithèques aient façonné certains des outils de pierre retrouvés notamment dans la vallée de l'Omo en Éthiopie, outils se présentant sous la forme de petits éclats de quartz taillés. Les Australopithèques se nourrissaient généralement de végétaux mais aussi d'animaux. S'ils ont possiblement pratiqué une activité de charognards consistant à disputer leur proie à des prédateurs, comme les grands félins, il est plus vraisemblable encore qu'ils aient pratiqué la chasse et les activités qui en découlent, l'abattage, le dépeçage ; quel que fut le mode d'obtention du gibier, il est maintenant avéré que des Australopithèques adoptèrent une alimentation carnée[27]. Mais qu'ils se soient montrés charognards et, ou, chasseurs, l'une ou l'autre de ces activités nécessitent de la part du groupe des actions réfléchies, combinées, induisant une organisation, une coordination du groupe.

2 • LE PALÉOLITHIQUE[28], OÙ S'ACCOMPLIT LA GENÈSE DE L'HOMME

Le Paléolithique se définit comme la première période de la préhistoire, caractérisée avant tout par l'économie essentiellement prédatrice de l'homme sur son milieu, et

27 En effet, en Éthiopie, sur le site de Dikika, fouillé par Zeresenay Alemseged, où fut découvert (en décembre 2000) le squelette de « Selam » (jeune femelle australopithèque [*Australopithecus afarensis*] surnommée « la fille de Lucy » — les restes de « Lucy » furent quant à eux découverts en 1974), furent découvert récemment (en 2010) deux ossements portant des traces de décarnisation, aussi de percussion destinés à provoquer un éclatement visant à la consommation de la moëlle.

28 Il pourrait sembler que délimiter les périodes préhistoriques par des dates « frontières » absolues et bien déterminées éclaircirait l'exposé. Mais l'humanité n'ayant pas progressé, ou régressé, selon des critères variés, d'un même pas sur toute la planète cela compliquerait une telle approche du sujet. À titre indicatif nous citons ci-dessous une note de bas de page d'un ouvrage de François Bon, rendant compte de la démarche suivi par lui-même dans l'ouvrage en question (BON, François. *Préhistoire. La fabrique de l'homme*. Paris : Seuil, 2009. 338 p. Note 2, p. 12-13) :

« Précisons que la chronologie présentée dans cet ouvrage, inspirée des données africaines pour ses dates les plus anciennes (c'est là qu'apparaissent les premiers outils de pierre taillée aux environs de 2,6 millions d'années et que débute alors le *Early Stone Age*, ou Paléolithique inférieur), fait explicitement référence aux cadres européens et proche-orientaux lorsque l'on aborde les divisions du Paléolithique moyen (300 000 à 40 000 ans) et du Paléolithique supérieur (40 000 à 12 000 ans. Toutefois en raison de leurs nombreuses similitudes, il est possible d'établir un parallèle entre celles-ci et le *Middle Stone Age* d'une part, les phases anciennes du *Late Stone Age* d'autre part, telles qu'elles sont définies sur le continent africain. Le *Middle Stone Age* débute également aux alentours de 300 000 ans pour s'achever entre 40 000 et 20 000 ans, lorsque lui succède le *Late Stone Age*. Ces précisions ont toutes leur importance puisque, comme nous l'avons évoqué, *Sapiens* et Néandertal sont l'un et l'autre acteurs du *Middle Stone Age* et/ou du Paléolithique moyen, selon le contexte géographique où l'on se situe, alors que les divisions du Paléolithique supérieur et du *Late Stone Age* semble être partout exclusivement l'œuvre de *Sapiens*. »

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

période où apparaissent tout à fait et se développent les activités de l'industrie lithique. « Pour une période aussi immense et aussi confuse, il n'existe pas à nos yeux de définitions positive, seulement négative : « entre les Australopithèques et (en Europe) les Néandertaliens » ! »[29].

Lors du Paléolithique inférieur les groupements humains, nomades sûrement, se livraient à des échanges culturels, techniques, et, étant constitués chacun généralement d'une cinquantaine de personnes seulement, pratiquaient obligatoirement l'exogamie. L'activité de chasse au gros gibier pratiquée par ces populations imposait, elle seule déjà, une organisation sociale. Il se révélait impérieux de définir en effet différentes versions du cours que la chasse était susceptible de suivre, prévoir dans tel ou tel cas la tâche des intervenants ; il était impérieux, en bref, de définir la fonction de chacun dans l'activité du groupe. Ainsi donc, est-il manifeste, facilité par la maîtrise cruciale du feu (en outre permettant le façonnage des épieux dont il durcissait la pointe, et permettant de surcroît une meilleure digestion des aliments) qui les favorisait grandement, par sa puissance physique et symbolique, par sa fonction de protection, de facilitateur de réunions, par le rôle sociologique, par le rôle quasi-métaphysique, par le rôle d'activateur de la conscience qui est le sien, que des liens sociaux s'étaient tissés au sein du groupe, où se pratiquaient les fonctions de répartition (notamment du produit de la chasse), et que des sous-groupes familiaux existaient où se pratiquaient les fonctions de formation, d'éducation. Le retour cyclique en des lieux sûrs, sur lesquels on s'accordait, rendait possible l'élaboration d'usages, et, avec le langage, le partage d'expériences vécues, le travail de la mémoire, la constitution de mœurs, de coutumes, de traditions.

Lors du Paléolithique moyen les hommes chassent toutes les espèces animales qu'il sont susceptibles de rencontrer dans les milieux qu'ils fréquentent, que ce soient dans les régions steppiques, forestières, montagneuses, ou de toundra. La chasse se fait toujours à l'épieu, l'arme de hast sans doute la plus représentative de ces périodes. Les outils de pierre sont davantage sûrement à associer au traitement du gibier abattu (dépeçage, découpe, démembrement, écharnage des peaux...). Le feu connaît toujours une grande importance et se

29 OTTE, Marcel. Avec les contributions de NOIRET, Pierre, PLUMET, Patrick, VIALOU, Denis. *La Préhistoire*. Bruxelles : De Boeck, 2009. 303 p. P. 50 ; que nous complétons ci-dessous par la citation de la suite du passage considéré : « Soyons moins imprécis : les stades les plus archaïques marquent un tournant vers 2 millions d'années (*Homo habilis* et Odowayen) que nous utilisons comme vague repère chronologique en amont à cette période. [...] L'autre extrémité est aussi « négative » : antérieure aux industries à éclats préparés (Levallois et apparentés) généralement utilisés pour définir le Paléolithique moyen. Ce « basculement s'opère aux alentours de 300 mille ans en Eurasie. Il y correspond aussi à la phase de transition anatomique des derniers *erectus* européens vers les futurs Néandertaliens. »

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

voit utilisé notamment pour le fumage des viandes. Les habitats de cette période nous ont conservé les traces de la répartition des produits de la chasse au sein des groupements humains (viande, cuir), mais aussi déjà des modes de fonctionnements sociaux tels que celui de la division des tâches. Dans le domaine religieux les pratiques funéraires sont devenues tout à fait incontestables, et se sophistiquent, un souci particulier semblant prévaloir de protection des défunts. Des traces d'anthropophagie se distinguent à cette période qui semblent bien pour certaines se révéler de vocation rituelle selon les interprétations habituelles.

« Des règles comportementales sont ainsi témoignées, portant sur les rituels, l'organisation sociale et la solidarité du groupe. Avec l'éveil de la conscience et le sentiment de collaboration inter-individuelle, s'étaient alors institués des codes d'explications métaphysiques du monde, de ses origines et de la place prise par l'humanité.

« Cet ensemble de règles, de croyances et de comportements devait être transmis par l'éducation, impliquant elle-même l'emploi d'un langage donc d'une aptitude à l'abstraction. Une fois enclenché, ce processus l'alimente par son propre exercice, fondé sur les expériences techniques quotidiennes. Ainsi les capacités d'opérations symboliques semblaient-elles équivalentes à celles d'aujourd'hui. Les différences qui se manifestent tiennent donc plutôt aux réalisations qu'aux possibilités, un peu comme on comparerait une population traditionnelle d'aujourd'hui à celle des civilisations industrialisée. »[30].

Avec l'apparition d'*Homo sapiens*, son lent développement en d'autre zones de la planète, son hégémonie grandissante, se manifeste toute la particularité du Paléolithique supérieur, avec toute la soudaineté qu'ici, en Europe, plus particulièrement, encore il provoque, avec l'apparition au niveau anatomique d'une conformation nouvelle et l'apport de procédés, de comportements nouveaux. Il apparaît que les périodes les plus cruciales de l'épopée humaine préhistorique se déroulent à la fin du Paléolithique et, bien sûr, au Néolithique. En effet c'est au Paléolithique supérieur que les outils tirés de la pierre, du silex, avec une dextérité, une rentabilité d'emploi du matériau jusque-là encore jamais égalées, approchent d'un aboutissement technique exemplaire. L'homme associant aux outils, aux armes de silex, des outils, des armes en os, la fabrication d'armes de jet d'une grande efficacité devenait alors possible (ces armes performantes sont principalement la sagaie et le harpon,

30 OTTE, Marcel. Avec les contributions de NOIRET, Pierre, PLUMET, Patrick, VIALOU, Denis. *La Préhistoire*. Bruxelles : De Boeck, 2009. 303 p. P. 100.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

avec propulseur). À la toute fin du quaternaire, pendant la glaciation de Würm, voici quelques dizaines de milliers d'années, « à l'époque solutréenne la mise au point de l'arc acheva de pourvoir l'homme de tout l'équipement du chasseur et du guerrier qui ne devait guère changer, sinon de matière, jusqu'à la mise au point des armes à feu. [...] Par toutes ces innovations surtout répandues en Europe et sur l'ouest de l'Asie, le Paléolithique supérieur vit se confirmer le décalage technique entre l'Europe et la masse du continent africain qui resta immobile, satisfait d'un outillage archaïque mais adapté à des conditions de sol et de climat qui n'avaient pas radicalement changé.»[31].

L'homme déjà s'était montré soucieux d'une nouvelle préoccupation voici plus de 3 00 000 ans. Il avait déjà donné alors à ses morts des sépultures. Ces sépultures, à partir de 120 000 ans av.n.è., de collectives devinrent individuelles. Ainsi s'était confirmé, accru en lui, alors qu'il maîtrisait mieux que jamais le milieu dans lequel il évoluait, que son psychisme se développait, au fur et à mesure de l'accroissement de ses capacités cérébrales, des préoccupations d'ordre artistique, spirituel, religieuse. Voici plus de 100 000 ans comme nous l'exposons plus haut, par des Néandertaliens ou des hommes modernes, les premières sépultures individuelles caractéristiques ont été réalisées au Proche-Orient, ces sépultures marquant pour certaines la stature toute particulière, sociale, hiérarchique, ou héroïque, du défunt considéré. Voici plus de 12 000 ans[32], on étendit sur le dos un homme mort à l'âge d'environ 25 ans, d'une taille de 1,70 m, on disposa ses bras le long de son corps, on organisa sa sépulture, y plaçant un mobilier funéraire alors tout particulier, constitué de pierres (cinq galets de tailles importantes[33]) peintes à l'ocre d'un motif, pour l'une de ces pierres, clairement anthropomorphe (cette silhouette étant figurée « dans une attitude dynamique »), et aussi constitué d'un contenant (de nature indéterminée) posé sur l'avant-bras gauche (du côté où était tournée la tête) enfermant divers objets ayant sûrement appartenu au défunt[34]. La paroi de roche de l'abri funéraire fut sur son pourtour orné de six bandes d'ocres verticales. La tombe fut recouverte d'un tumulus manifestement destiné à la rendre remarquable dans son

31 MEULEAU, Maurice. PIETRI, Luce.(1971). *Le Monde et son Histoire*. Tome I. *Le Monde antique et les Débuts du Moyen Âge*. Paris : Robert Laffont, 1971. (Bouquins). 1006 p. P. 11, col. 1.

32 La sépulture découverte dans l'abri de Villabruna (vallée du Cismon, Dolomites, Vénétie) se révèle d'âge épigravettien (10 090 av.n.è., environ). En Europe, c'est en Italie que la plus nombreuse série de sépultures (une cinquantaine ; pour une soixantaine d'individus) datées du Paléolithique supérieur (du Gravettien, et majoritairement de l'Épigravettien), a été mise au jour

33 Dimensions de l'un de ces galets : 0,35 m x 0,21 m x 0,09 m.

34 Des armes : une lame de silex, une pointe d'os, un couteau ; des outils : un nucleus de silex, un galet-retouchoir ; un accessoire : un agglomérat d'ocre et de propolis. Le « contenant » de matériau périssable, ne s'est pas conservé.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

environnement. Cette sépulture-monument fut à n'en pas douter destinée à manifester les qualités du défunt, et certainement destinée à clairement identifier ce défunt, un personnage, pour une raison ou une autre, se distinguant alors indéniablement du commun des autres mortels. Cette sépulture découverte à Villabruna dans le nord de l'Italie « semble ainsi anticiper un aspect du culte des morts qui ne se développera qu'au cours des âges plus récents. »[35]. Peut-être assiste-t-on ici à quelque hiérophanie ou théophanie, à la naissance du culte d'un *genius loci*, aux possibles prémices d'un procès d'évhémérisation[36].

Et ainsi, subrepticement, la religion apparaît donc, qui, plus tard, petit à petit, lentement mais sûrement, avec ses bagages ésotériques et exotériques (surtout), avec le monolâtrisme puis le monothéisme, s'imposera, sur une aire très large, non seulement aux humbles mais aux puissants mêmes aussi.

Au Paléolithique naissaient des mythes, des conceptions du monde, de la nature, qui se traduisirent par les figurations, toujours saisissantes, du grand art paléolithique pariétal ou rupestre. Cette civilisation qui ainsi se construisit, s'élabora pleinement au cours du Paléolithique supérieur se répandit sur l'Europe, l'Asie occidentale et l'Afrique du Nord (y compris ses zones sahariennes, qui n'étaient pas tout à fait désertiques alors). Mais la baisse du niveau de la mer Caspienne libérant des terres entre les glaciers nordiques et les glaciers himalayens, et facilitant ainsi les communications entre de vastes régions (l'Asie centrale et l'Asie orientale), les mondes préhistoriques, qui n'avaient jusque-là pas connu le même essor, de la Sibérie, de l'Inde et de la Chine purent accéder enfin, sous l'influence de migrants venant de l'occident, elles aussi à cet apogée de la civilisation paléolithique ; quand le continent

---

35 BROGLIO, Alberto. GURIOLI, Fabio. Le rituel de la mort il y a 12 000 ans : la sépulture de Villabruna en Italie. *Religion et Histoire*, mai-juin 2005, n° 2, p. 50-51.

36 Évhémère (peut-être né à Messène, vers 340 av.n.è., mort vers 260) est un auteur grec, ayant rédigé un conte philosophique (« L'histoire sacrée », qui n'est pas parvenu jusqu'à nous, mais qui fut cité, ou mentionné par des auteurs plus récents), où il se met lui-même en scène.

Dans le conte, il évoque un hypothétique voyage, qu'il aurait effectué dans l'océan indien, et où il aurait eu l'occasion de visiter plusieurs îles. Dans l'une de ces îles il aurait pu lire sur le fût une colonne en or un texte gravé relatant les exploits, les prouesses de différents personnages royaux de temps fort anciens, Zeus, Ouranos, Kronos.

Quelle que fut l'intention première d'Évhémère en écrivant son texte (ouvrage de simple distraction, ou de critique vis-à-vis des diadoques tentés d'envisager une éventuelle déification, ou profession d'athéisme...), celui-ci fut utilisé, principalement par de nombreux auteurs, apologistes de la foi chrétienne, comme un argument contre le polythéisme, son *témoignage* manifestant l'usurpation du statut divin par des hommes de qualités ou de conditions supérieures, à qui ce statut divin aurait été attribué par cause de l'admiration, de la crainte qu'ils inspirèrent à leurs contemporains.

Ainsi l'évhémérisme est-il donc une doctrine voulant que les divinités du paganisme soient en fait des êtres humains ayant, après leur disparition, du fait d'autres êtres humains, connu une apothéose, une divinisation.

N.B. : « diadoque » : titre des généraux successeurs d'Alexandre le Grand et qui se disputèrent son empire.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

américain, où les hommes ne pénétraient que lentement par le nord-est de l'Asie, demeuraient toujours extrêmement sous-peuplé.

La civilisation du Paléolithique supérieur européen s'inscrivit dans une durée des plus longues, plus de vingt millénaires, ce qui traduit assurément une cohérence des plus abouties aux points de vue technique, économique, social, religieux, aux niveaux des usages, des structures, des organisations, une adéquation donc des plus abouties, entre les contraintes imposées par le milieu naturel, les nécessités environnementales, les impératifs sociaux, les préoccupations métaphysiques.

3 • LE SINGULIER MÉSOLITHIQUE

Toutes les populations humaines ne franchirent pas le cap vers le Néolithique simultanément, et souvent y parvinrent-elles sans connaître vraiment cette période transitoire que fut le Mésolithique. Après la dernière glaciation, ce Mésolithique, reflet d'une civilisation empreinte d'une certaine homogénéité, d'une longue stabilité révélatrice d'une relative adéquation au milieu qui l'a vu naître et se développer, se montre une caractéristique de l'Europe, et tout particulièrement de l'Europe non méditerranéenne. Il commence donc par un réchauffement graduel des régions de l'hémisphère nord provoquant, le recul des glaciers (vers le Nord, vers les reliefs montagneux), une modification notable des milieux où l'homme avait vécu, auxquels il s'était adapté. Dès – 12 000 ans, environ, la faune, la flore subirent dans toute la zone géographique considérée des modifications d'une importance cruciale. Le continent se couvrit d'épaisses forêts. Les grands troupeaux de gros gibiers suivirent les glaces vers le Nord, les régions où régnaient une végétation steppique ; les hommes qui les suivirent conservèrent leur mode de vie paléolithique. Les autres durent s'acclimater, s'accoutumer aux conditions nouvelles, à la traque d'un gibier se présentant isolément, ou en troupes moins nombreuses, d'un gibier plus rapide, dans un contexte forestier touffu, autrement plus problématique aux chasseurs que les larges espaces qui autrefois prévalaient dans les mêmes lieux.

L'homme mésolithique modifia ses armes de chasse et en vint à confectionner de nombreux « microlithes », notamment pour garnir l'extrémité des projectiles de ses armes de jet, alors que par ailleurs il n'utilisa guère plus que des armes ou des outils de pierre fort

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

massifs, oubliant les prouesses de la taille des silex auxquelles étaient autrefois parvenus ses devanciers. Le climat plus tempéré permit un habitat plus dispersé, en des endroits divers, le long des rivages des rivières, des fleuves, des marais, des rivages maritimes également. L'homme du mésolithique dut, les provendes que procurait la chasse diminuant, la population augmentant, s'accoutumer à une nourriture plus variée, se consacrer à la pêche, à la récolte de coquillages, de mollusques, s'adonner à la cueillette, aussi à la récolte d'algues. Au Mésolithique, malgré la brièveté, relative, de la période, se reconnaît une plus grande fréquence des sépultures, regroupées souvent en sorte de cimetières, au mobilier funéraire plus abondant et plus systématique, ceci dénotant manifestement une évolution, une sophistication croissante des croyances religieuses, phénomène lié sûrement aussi à une plus grande fixité de l'habitat, à l'essor démographique, et, dans ce même registre, une tendance à l'ensevelissement de crânes dissociés du reste du corps, et parfois décorés (trous formant des motifs divers...).

Ne parvinrent guère jusqu'à nos jours de l'art de ces âges mésolithiques que d'humbles galets aux énigmatiques marques rougeâtres, des outils de bois décorées (pagaies, notamment, décorées d'incisions et d'incrustations géométriques retrouvées dans des tourbières). « L'art mésolithique possède à la fois des composantes réalistes animalières de type paléolithique et des tendances proprement novatrices, tournées vers la figuration humaine, souvent dans des mises en scènes. De nouveaux, de telles figurations reflètent fondamentalement une modification de la mentalité, davantage et antérieurement à l'économie. »[37] Et, les préhistoriens le constatent, le bel et majestueux art pariétal paléolithique si caractéristique d'une civilisation où la chasse tenait une place si prédominante, fut oblitéré, sauf dans l'Est de la péninsule ibérique, par ce nouveau mode de vie dans un nouveau milieu.

Toutefois cette époque, qui inventa le lourd outillage (haches, herminettes, divers outils dont les parties tranchantes de pierre se voyaient également solidement assujetties par des joints, des gaines de corne à la hampe, au manche) nécessaire aux travaux du déboisement, à la confection d'embarcations (principalement de pirogues monoxyles) et de pagaies, qui semble se caractériser actuellement encore à nos yeux par une relative décadence artistique, nous a légué certains perfectionnements, certaines inventions d'ordre technique qui dans leurs principes au moins persistent encore aujourd'hui et concernent pour une part encore

37 OTTE, Marcel. Avec les contributions de NOIRET, Pierre, PLUMET, Patrick, Vialou, Denis. *La Préhistoire*. Bruxelles : De Boeck, 2009. 303 p. P. 160.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

la charpenterie, et aussi la pêche (hameçons, filets — obtenus alors par tissage du lin notamment).

4 • ÂGE D'OR, ÂGE D'ABONDANCE ?

Comparées aux sociétés de type *occidental* contemporaines les sociétés primitives préhistoriques ou contemporaines de chasseurs-cueilleurs pourraient aisément nous apparaître éminemment vulnérables, dotées d'un équilibre précaire, leur économie de subsistance reposant pour une large part sur de nombreux critères nous semblant fort aléatoires. Cependant, très généralement, les chasseurs-cueilleurs n'ont pas à supporter des situations très problématiques susceptibles de les conduire fatalement à la misère, à la famine. Chez les chasseurs-cueilleurs, dont certains, par exemple, furent évoqués plus haut déjà, qui nous sont contemporains, un chasseur, dans la plupart des cas, se montre capable de subvenir à ses propres besoins, à ceux de sa famille, et le cas échéant à une fraction de la collectivité à laquelle il appartient, en trois ou quatre heures d'activité quotidienne ; dans l'éventualité où il s'en reviendrait bredouille de sa partie de chasse, le partage du gibier ramené par les autres chasseurs le préserverait d'avoir à subir quelque fâcheuse privation. Ainsi, Marshall Salhins peut-il avancer, nous semble-t-il avec justesse dans une large mesure, que : « le constat, ethnographiquement fondé, que d'une part les économies primitives sont sous productives (travail d'une partie de la société en des temps courts à des intensités faibles), que d'autre part elles satisfont toujours les besoins de la société (besoin défini par la société elle-même et non par une instance extérieure), un tel constat impose donc, en sa paradoxale vérité, l'idée que la société primitive est en effet une société d'abondance (la première assurément, la dernière aussi peut-être, puisque tous les besoins y sont satisfait »[38].

Alain Testart, quant à lui, émet des hypothèses qui relativisent certaines autres avancées par M. Sahlins, et montrent que certains chasseurs-cueilleurs produisent plus que le stricte nécessaire, et s'adonnent donc à une certaine *surproduction*.

Ainsi, sauf chez les Aborigènes australiens qui n'y ont pas recours, la surproduction ici évoquée si elle existe bien, n'a pas une vocation strictement alimentaire, n'a

38 SALHINS, Marshall. *Âge de pierre, âge d'abondance*. Paris : Gallimard, coll. *Bibliothèque des Sciences humaines*, 1976. 409 p. P. 19. Cité p. 225, note 1, in : BON, François. *Préhistoire. La fabrique de l'homme*. Paris : Seuil, 2009. 338 p.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

pas une vocation rigoureusement économique, mais essentiellement sociale, et, dans ce registre, toujours ou presque une dimension matrimoniale, et, au sens large, une dimension sociologique.

Il convient d'en prendre conscience, cette esquisse d'une propension au stockage de richesses non rigoureusement indispensables, a pu conduire logiquement, du moins est-il possible de le concevoir, à une évolution, une transformation sociale des sociétés du Paléolithique, où la surproduction est pratiquement absente, vers celles du Mésolithique, où elles s'amorcent tout à fait, se développent, puis en définitive, transformation se révélant alors tout à fait radicale, vers celles du Néolithique, où non plus satisfait de stocker des richesses prélevées sur le milieu naturel, l'homme, de nomade, ou semi-nomade, devenant sédentaire, en vient à en produire par l'effet de son art.

5 • LE « RÉVOLUTIONNAIRE » NÉOLITHIQUE, OÙ SE DÉTERMINE LA FIN DE LA PRÉHISTOIRE, OÙ S'ÉBAUCHENT LES ÂGES DES MÉTAUX, PROTOHISTOIRE ET HISTOIRE

> « En effet, il fut un temps ou les hommes, errant dans les campagnes comme des animaux, n'avaient pour soutenir leur vie qu'une nourriture grossière. La raison avait peu d'empire ; la force décidait de tout. Ces barbares n'avaient nulle idée de leurs devoirs envers la Divinité ni envers leurs semblables ; point de mariage légal, point d'enfants dont on pût s'assurer d'être le père ; on ne sentait point encore les avantages de l'équité. Aussi, au milieu des ténèbres de l'erreur et de l'ignorance, les passions aveugles et brutales asservissaient l'âme, et abusaient, pour se satisfaire, des forces du corps, leurs pernicieux satellites. Sans doute, dans ces temps de barbarie, un homme s'est rencontré d'une sagesse et d'une vertu supérieures, qui reconnut combien l'esprit humain était propre aux plus grandes choses, si l'on pouvait le développer et le perfectionner en l'éclairant. À sa voix, les hommes dispersés dans les champs, ou cachés dans le fond des forêts, se rassemblent et se réunissent dans le même lieu. Il inspire tous les goûts honnêtes et utiles à ces cœurs farouches, qui veulent rejeter d'abord un joug dont la nouveauté les révolte, mais qui pourtant, sensibles à l'éloquence de la sagesse, deviennent enfin humains et civilisés, de féroces et barbares qu'ils étaient auparavant. Et, ce n'était point, ce me semble, une sagesse muette et sans éloquence, qui pouvait opérer une révolution si prompte, arracher les hommes à l'empire de l'habitude, et les amener à un genre de vie si différent du premier. Mais, les villes une fois établies, comment apprendre aux hommes à respecter la justice, à pratiquer la bonne foi, à obéir volontairement aux autres, à supporter les

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

> plus pénibles travaux, à sacrifier leur vie même pour le bien public, si l'éloquence n'était venue leur persuader les vertus découvertes par la raison ? Oui, sans doute, il fallut tout le charme d'une éloquence à la fois profonde et séduisante, pour amener sans violence la force à plier sous le joug des lois, à descendre au niveau de ceux sur lesquels elle pouvait dominer, à renoncer enfin aux plus douces habitudes dont le temps avait fait une seconde nature. Tel fut l'origine et les progrès, qui par la suite décida des plus grands intérêts, et dans la paix et dans la guerre, et rendit aux hommes les plus importants services. Mais quand une facilité dangereuse, cachée sous le masque du talent, dédaignant les sentiers de la sagesse, se livra tout entière à l'étude de la parole, alors la perversité des orateurs abusa les dons de l'esprit pour bouleverser les villes, et faire le malheur de leurs concitoyens. »[39]

Le Néolithique correspond à une période de la préhistoire, ou de la protohistoire selon certains auteurs[40], où l'homme s'engage dans une économie productive relativement à l'agriculture, l'élevage et complète ses techniques par l'invention des arts de la céramique qui connaîtront de rapides avancées, mais où l'homme également fait progresser le travail de la pierre notamment par la technique de la *pierre polie*[41]. Des mines sont creusées pour l'extraction du silex, et en Europe même, en de nombreux endroits, non seulement à ciel ouvert, mais en réalisant aussi des puits verticaux d'une quinzaine de mètres de profondeur, donnant accès à des galeries horizontales rayonnant de ces puits sur plusieurs niveaux le cas échéant, et ce à l'aide d'outils en bois de cervidés, d'outils de pierre. Les principaux gisements de silex, les principales minières de silex en Europe furent, entre autres, en France, celui du Grand-Pressigny, en Allemagne celui d'Aix-La-Chapelle (en ces deux lieux l'exploitation du silex se faisait à ciel ouvert), en Grande-Bretagne celle de Grime's grave, en Belgique celle de Spiennes. Voilà 7000 ans ces gisements, ces mines fournissaient du silex ou des produits de silex à des circuits commerciaux s'étendant sur plusieurs centaines de kilomètres. Ces

39 CICÉRON. *Œuvres complètes de Cicéron*. *Publié sous la direction de M. Nisard*. Tome I^er^. Paris : Firmin Didot Frères, Fils et C^ie^, Libraires, 1869. 10 pages référencées alphabétiquement jusqu'à *k*, XLVIII p., CXLII p. et 554 p. P. 90, 91 (extrait de « *Rhétorique, ou De l'invention oratoire* », Livre I^er^, Chap. II.).

40 C'est le cas notamment de Marcel Otte :

OTTE, Marcel. Avec les contributions de DAVID-ELBIALI, Mireille, ÉLUÈRE, Christiane, MOHEN, Jean-Pierre, NOIRET, Pierre. *La Protohistoire*. Bruxelles : De Boeck, 2008. 382 p.

Au Néolitjhique est consacrée la première partie (s'achevant à la p. 173), de cet ouvrage.

41 Selon une opinion largement répandue chez les préhistoriens, technique sûrement née (la métallurgie commençant à poindre, à se répandre) d'une volonté d'imitation des armes, des outils métalliques (en cuivre d'abord). Certes, mais il convient de spécifier que les outils de pierre polie permettaient un meilleur et plus facile travail du bois que les outils de pierre taillée ; le travail du bois connaissant alors un développement sans précédent, cela aurait contribué tout aussi certainement, avec l'évolution des techniques d'emmanchage, à l'essor du polissage.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

minières de silex employaient assurément une main d'œuvre nombreuse et nécessitaient une organisation élaborée pour présider à leur exploitation[42].

À propos des armes, des outils de pierre polie nous pouvons constater qu'ils contribuent alors à nous rendre manifeste une hiérarchisation de la société. Le mobilier funéraire en comporte parfois qui se révèlent de dimensions excessives en considération de la simple praticité en principe attendue de ce genre d'arme, de ce genre d'outil, et qui se révèlent à cause de leurs dimensions même d'une résistance, d'une fiabilité éminemment incertaines. Il s'agit indéniablement, en l'occurrence, cette hypothèse peut être raisonnablement mise en avant, ce d'autant plus qu'ils sont généralement accompagnés d'un mobilier funéraire relativement riche, d'armes ou d'outils de prestige, traduisant le statut social du défunt, de leur propriétaire donc, dont, jusque dans la tombe, jusque dans la mort, ils consacrent la position hiérarchique et, ou le niveau de richesse. Auparavant, lors du Paléolithique, la société paraît égalitaire, seule une différenciation quant aux sexes[43] semble, peut-être, pouvoir être faite, relativement aux tâches, aux fonctions accomplies au sein du groupe ; quant au cas de l'éventuel chaman[44] paléolithique, de sa fonction politico-religieuse, et corrélativement de sa place spécifique dans les sociétés du Paléolithique il est toujours discuté : « On peut toutefois essayer de mesurer les conséquences sociologiques du chamanisme. Ainsi que le dit Robert Simonet, la mise en scène d'une telle pratique pose la question du pouvoir dans les sociétés paléolithiques. Le chaman, intercesseur de sa communauté auprès du monde des esprits, hérite d'un pouvoir auquel peut être attaché un certain statut social, à l'instar du « prêtre magicien » envisagé par Breuil. En ce sens, l'image du chaman est-elle susceptible d'orienter notre

42 En France dans le département de l'Orne, à Ri, le 29 avril 2008, étaient entreprises les fouilles d'une minière de silex de près de six cent cinquante puits de mines, dont les diamètres atteignent pour certains une dizaine de mètres.

Voilà 6500 ans environ les minières de silex se multiplient ; ainsi, actuellement, environ cinquante-cinq ont pu être identifiées en France seulement, et. plus de deux cents en Europe. Ces minières de silex se montrent d'importances très variables, intéressant des superficies comprises entre un ou plus de vingt-cinq hectares, et comptant jusqu'à plusieurs milliers de puits comme aux minières de Jablines, en France, ou aussi de Grime's Grave, en Grande-Bretagne.

La technique de la pierre polie n'a pas concerné seulement le silex, mais aussi d'autres roches tenaces (roches dotées d'une grande résistance à la traction, à la rupture et à la fissuration ; roches éruptives ou métamorphiques) d'un polissage plus aisé.

L'émergence des armes et des outils en métal ne va pas provoquer immédiatement l'éclipse de ceux en pierre, qui seront encore utilisés au début même de l'Âge du Bronze. La fabrication de ces derniers se poursuivra en effet très longtemps encore ; ainsi les minières de silex étaient toujours en activité voilà environ 4300 ans en Europe du Nord, notamment en Grande-Bretagne ou en Pologne.

43 Une différenciation quant à l'âge ou la « maturité » des individus reste à envisager, sans que la documentation archéologique se montre instructive vraiment en la matière.

44 Ou : *shaman*.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

réflexion sur la structure politique de ces sociétés ? Si tel est le cas, elle contredit peut-être légèrement l'image de sociétés foncièrement égalitaires. »[45].

Dès le Mésolithique, mais de façon plus flagrante au Néolithique le mobilier funéraire trahit ce qui était déductible de l'apparente sophistication de la société, de la nécessaire différenciation des tâches. Alors la différence de statut au sein du groupe, de la société, s'affirme radicalement. Une part significative de la population se trouvant libérée des activités strictement productives de nourriture, s'emploiera à d'autres fonctions que la complexification de la vie sociale, l'émergence d'une civilisation plus sophistiquée, rendent nécessaires, telles que celles relevant de l'artisanat, de l'élaboration des techniques (architecture, irrigation, par exemple), du culte, de la défense, de la guerre, de l'administration. Des sociétés différenciées apparaissent donc, une hiérarchie sociale, par division du travail, différents métiers se trouvant générés par une émancipation de certaines activités dues à une spécialisation ou au développement de certaines techniques.

Simplement, ici-même, en Europe occidentale (Espagne, France, Irlande, Grande-Bretagne, Allemagne du Nord-Ouest, Danemark, sud de la Suède, Corse et Sardaigne, et *talon* de la *botte* italienne), le Mégalithisme[46], à lui seul, au spectacle des monuments qu'il nous a légué, manifeste, plus encore que les minières de silex évoquées *supra*, et à notre sens d'une façon flagrante, quel fut le degré de hiérarchisation auquel été parvenue la société pour rendre possible l'édification de tels complexes monumentaux[47] (cromlechs, menhirs, parfois

45 BON, François. *Préhistoire. La fabrique de l'homme*. Paris. Seuil, 2009. 338 p. P. 297.

46 Les vastes constructions mégalithiques qui nous sont parvenues constituent les témoignages les plus anciens d'une architecture à proprement parler « monumentale » ; que les hommes se sont montrés aptes a réaliser avec un art, une science parfaitement maîtrisée dès le V^e^ millénaire av.n.è. En Europe l'érection des dolmens se poursuit jusqu'au commencement du II^e^ millénaire av.n.è. (dès le Néolithique moyen, continue au Chalcolithique, et au début de l'Âge du Bronze). Ailleurs les dolmens sont de construction plus tardive et parfois même leur utilisation perdure à l'époque contemporaine (à Madagascar ; où la moitié de la population est animiste).

Ainsi, les dolmens les plus anciens, donc, datent de 4500 ans av.n.è. environ (Bretagne, Portugal).

En ce qui concerne le très célèbre ensemble mégalithique de Stonehenge (Grande-Bretagne) il aurait été érigé entre 2500 et 1600 av.n.è.

En matière de mégalithisme et en ce qui concerne l'aire méditerranéenne, les statues-menhirs de Corse dateraient des débuts du II^e^ millénaire av.n.è., la plupart des structures remarquables des îles Baléares sont de la fin du III^e^ millénaire et du commencement du II^e^ millénaire av.n.è., celles de Sardaigne sont plus anciennes puisqu'elles datent du V^e^ et du IV^e^ millénaire, quant aux complexes mégalithiques particulièrement imposants des îles de Malte et de Gozo ils furent édifiés au IV^e^ millénaire av.n.è.

47 Ci-dessous nous citons quelques extraits d'un article relatif à la culture mégalithique et l'intégralité d'une note (note n°9) de la rédaction de la revue publiant l'article en question : VERHEYDEN, Yvan. Culture mégalithique et archéoastronomie. *Nouvelle École*, juillet. 1985, n° 42, p. 51, 52 :

« [...] certains spécialistes, comme Colin Renfrew, attachent une grande importance au problème des « chefferies » : les cercles de terre levée (*henges*) ou de pierres (cromlechs) seraient en étroit rapport avec la puissance d'un chef. On ne parle plus alors que de festivals annuels, ou de rassemblements sociaux

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

en grands alignements — souvent à caractères anthropomorphes — Carnac, Stonehenge — dolmens, tombes en couloir, tombes en coupole — voûte à encorbellement —, cairns), mais aussi, plus loin, en Méditerranée (sanctuaires de Ggantija, sur l'île de Gozo ; de Hagar Qim, sur l'île de Malte) : il s'agissait en effet pour une collectivité d'extraire, souvent en nombre, des blocs de roches d'une certaine nature, pesant plusieurs dizaines (ou centaines) de tonnes parfois, en des sites occasionnellement d'altitudes fort variées, des blocs pouvant se trouver fort éloignés du lieu de leur érection, de les transporter, par voie terrestre, par voie fluviale voire maritime, de les dresser, de les assurer dans la position voulue, les assembler, de les superposer le cas échéant[48]. Tout cela ne pouvait se réaliser au hasard, à l'aveuglette, cela ne pouvait se faire qu'à dessein, au sein d'une civilisation, d'une société hiérarchisée, que cette société ait été *gérée* ou *managée* selon un mode plus ou moins démocratique, plus ou moins collectiviste, plus ou moins oligarchique, plus ou moins autoritaire, plus ou moins théocratique, plus ou moins monarchique, tout cela nécessitait une planification des actions, une organisation rigoureuse, la mise en œuvre de moyens techniques divers, le rassemblement de grandes masses d'hommes avec la maîtrise de toute l'intendance qui en découle, le choix de certaines techniques de déplacement, voire de taille, des blocs de roche. La gestion de tels chantiers, avant et pendant la construction, à tout le moins, révèle la possibilité de solliciter et

périodiques. C'est ainsi qu'on a pu lire sous la plume d'auteurs très sérieux et parfaitement recommandables, que Stonehenge serait une préfiguration du Parlement de Londres ! [...] Il est cependant évident que sans un contexte social, culturel et religieux, tout ce déferlement de pierres levées ne s'expliquerait pas. Hawkins et Hoyle ont beau imaginer une caste de prêtres astronomes, cela ne fournit pas la solution. Pourquoi tous ces mégalithes, souvent cyclopéens de surcroît, alors que quelques piquets de bois suffisent pour de nombreuses observations ? Il est vrai par ailleurs qu'un instrument de pierre, à moins d'être grand, ne peut avoir la précision d'un instrument moderne en métal. [...] Un point central du débat entre archéologues et archéoastronomes reste le suivant : la société mégalithique était-elle traditionnelle au plein sens du terme, c'est à dire hiérarchisée, ou bien était-ce une société égalitaire et « collectiviste » ? (9) Ou encore, à la limite, les hommes de cette époque savaient-ils vraiment ce qu'ils faisaient ? [...] »

« (9) Pour une interprétation socio-économique de la culture mégalithique, voir le volume publié en hommage à Glyn Daniel, professeur honoraire à l'université de Cambridge, *Antiquity and Man*, London, 1979. Résumant la thèse de certains auteurs, Jean-Pierre Mohen (*Les architectures mégalithiques*, in *La Recherche*, 161, décembre 1984, 1528-1538) écrit que, d'après eux, « l'apparition de sépultures collectives marque l'avènement d'une société égalitaire, 'collectiviste' qui, en adoptant un mode de vie agricole et en se sédentarisant, aurait pris possession du sol (...) Accompagnant la mise en valeur du terroir, une religion des mégalithes se serait développé à partir des notions de déesse-mère, de fertilité et de cycle saisonnier ». Mohen conteste pour sa part cette thèse : « Des fouilles récentes montrent que la société mégalithique n'était pas aussi simple. Sa longue durée (trois millénaires) nous empêche de voir en elle une société primitive en continuelle 'révolution'. Il s'agit au contraire d'une société traditionnelle complexe comme l'ont été toutes les sociétés avant le XX^{ème} siècle. La fouille des sépultures mégalithiques, réservées pour la plupart des cas à quelques individus choisis, remet en question l'égalitarisme de cette société (...) Les préoccupations métaphysiques et abstraites qui transparaissent derrière ces constructions dépassent les simples soucis socio-économiques » (Note *N.E.*) ».

48 « Er Grah », le « grand menhir brisé » de Carnac, aujourd'hui abattu et rompu en trois endroits, formait un monolithe d'environ 22 m de haut, et l'on peut estimer sa masse à environ 340 tonnes. Le nombre de menhirs encore debout des alignements de Carnac s'élève à plus de 4000.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

d'obtenir la présence, volontaire (plus ou moins), ou contrainte, non seulement d'une nombreuse main-d'œuvre (des ouvriers — ou des esclaves — en grand nombre, des *contremaîtres*, des cadres), mais également de spécialistes (des *ingénieurs*, des architectes, des *astronomes*, et, ou, des prêtres...) sous la tutelle, la surveillance d'une *administration* (quelle qu'en fut la sophistication), le contrôle de « chefs ».

Au Néolithique, tout d'abord les hommes en se sédentarisant se soucient parallèlement de récolter méthodiquement des espèces végétales sauvages. Ensuite, à un stade ultérieur à l'acquisition de cette *sédentarité*, les graines des plantes qui préalablement étaient récoltées à l'état sauvage sont recueillies puis semées et réensemencées, sans que toutefois aucune sélection des espèces se voit encore réalisée ; lors de ce *Proto-néolithique* la céramique n'a toujours pas été développée et n'apparaît qu'au stade suivant le *Néolithique-accompli*, qui voit un équilibre se dessiner entre les différents modes de production ou de recueillement des éléments nécessaires à leur subsistance par les hommes et s'affirmer un essor patent des techniques. Ensuite, au *Sub-néolithique*, se manifeste un phénomène de contagion où les populations voisines des peuples agriculteurs néolithiques adoptent elles-mêmes des processus les conduisant à la néolithisation. Bientôt, au stade de l'*Épi-néolithique,* apparaît la métallurgie, qui se manifeste dès alors par le travail des métaux natifs[49].

Le modèle de civilisation auquel parviendra l'humanité à la fin du Néolithique perdurera, pratiquement inchangé, jusqu'à une époque très récente, jusqu'à l'ère industrielle en fait, jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle, et perdure encore sous une forme assez peu radicalement altérée.

Au Moyen-Orient, alors que se répand sur l'Europe un climat tempéré, voici 10 000 ans environ, différentes communautés humaines parvenues à des niveaux de civilisation presque identiques entreprirent la domestication d'animaux jusque-là évidemment toujours sauvages, et la culture de plantes dont jusqu'alors les hommes ne tiraient profit que par la cueillette. Il semble que ces groupes humains furent contraints à cette démarche (dont il est impossible de préciser si elle fut ici ou là, ou ici et là plus ou moins simultanément, un peu plus précoce ou un peu plus tardive, une révolution[50] communautaire de pratiques ou, en sa

49 Métal *natif* (ou *vierge*) : métal qui se trouve tel quel, à l'état pur, dans la nature. Il s'agit en l'occurrence, principalement, du cuivre.

50 Nous employons ici le terme de « révolution » par commodité, l'importance et la nouveauté radicale des diverses évolutions notables apparaissant alors ayant paru justifier l'emploi de ce terme par de nombreux

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

genèse, une révolution inspirée de pratiques individuelles de quelque héros, ou quelques héros civilisateurs) par une évolution climatique, une aridité croissante se développant alors dans cette région du monde.

De la Turquie aux lisières de l'Inde, d'abord sur les plateaux aux pieds des chaînes de montagnes, les hommes cultivèrent des céréales, telles certaines variétés d'orges ou de blés, élevèrent, alors que seul jusque-là le chien était domestiqué, des caprins, des ovins issus des troupeaux de chèvres et de moutons sauvages répandus dans ces régions de piémonts, puis, lorsqu'ils furent plus sûrement sédentarisés, des suidés, ancêtres de nos porcs domestiques. Puis les hommes devenus agriculteurs et éleveurs, en tant que tels (consommation très largement majoritaire de viande produite par des animaux domestiques, stockage de grains dans des silos aux parois recouvertes d'argile) gagnèrent les plaines plus basses connaissant un climat plus sec, plus chaud, où une civilisation qu'il convient de qualifier maintenant de « paysanne », ne pouvait jusqu'alors s'établir.

De l'Anatolie jusqu'à l'Iran les hommes se sont groupés en villages ; de nomades ils étaient devenus sédentaires, ils assuraient mieux que jamais leur subsistance se montrant en mesure de se soustraire aux aléas climatiques, aux caprices de la nature. Les hommes avaient multiplié leurs activités, inaugurant un nouvel âge pouvant être qualifié d'âge artisanal. Ils s'adonnaient maintenant non seulement à la récolte de plantes dont ils tiraient une large part de leur nourriture, à leurs semailles ou leurs plantations, mais aussi à d'autres « métiers », notamment la poterie, la céramique, la vannerie, le tissage de fibres extraites de végétaux, et bientôt, en tel ou tel lieu, au travail des métaux trouvés à l'état natif, notamment et tout d'abord, le cuivre[51]. La métallurgie[52], comme déjà nous l'avons dit, s'inventait alors.

---

auteurs en association avec celui de « Néolithique ». Toutefois il convient de bien se persuader que cette « révolution » ne fut pas un événement des plus soudains, mais une succession de transformations sociétales et techniques s'inscrivant dans une durée très significative.

51 L'argent et l'or, malléables et ductiles, furent tôt utilisé ; mais, manquant par trop de résistance et de rigidité, ne pouvaient convenir à la fabrication d'outils ou d'armes.

52 C'est à Çatal Hüyük (ou *Çatal Höyük*) que sont avérées les plus anciens témoignages de la métallurgie au Proche-Orient. Cette ville fut fondée voilà environ 9000 ans, en Anatolie.

Ci-dessous nous citons un extrait de FOREST, Jean-Daniel. Çatal Höyük et son décor : pour le déchiffrement d'un code symbolique. In GUILAINE, Jean (dir.). *Arts et symboles du Néolithique à la Protohistoire. Séminaire du Collège de France*, Paris : éditions Errance, 2003. 300 p. Note 5, p. 57 :

« Les habitants de Çatak Höyük connaissent apparemment l'agriculture et l'élevage, mais il n'est pas sûr que la structure de leur société corresponde déjà au modèle de la Communauté Domestique Agricole défini par Meillassoux (1975, 1977). Quel que soit leur niveau d'évolution, le mode de pensée des chasseurs-cueilleurs (Testart 1985, 1991) est encore très présent. »

Cinq siècles après sa fondation Çatal Hüyük était devenu une cité importante et le demeura une douzaine de siècles ; elle compta à son apogée environ 5000 habitants.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Bientôt l'extraction du métal à partir du minerai, alors les mineurs fouilleront le sol, dans des mines à ciel ouvert, dans des mines souterraines, à la recherche des utiles minerais métalliques, bientôt la technique de la fonte du métal dans des moules, la technique du rivetage, et l'invention de l'alliage, l'invention de l'airain, c'est à dire du bronze, bientôt l'Âge du Bronze ; bientôt l'Âge du Fer ! L'homme se montrait sur le point de sortir de la préhistoire, sortait de la préhistoire ; et plus encore que par le travail des métaux, en accroissant ses activités, leur nombre, les dimensions spatiales et démographiques de ses villages, de ses cités, de ses *Cités-États*.

Ainsi, donc, « Une dernière étape vit l'homme sortir définitivement de la préhistoire ; ce fut la création des Cités-États, organismes sociaux absolument neufs dont l'efficacité se manifesta dans l'organisation de la vie économique et les progrès techniques qui la stimulèrent.

C'est du Sud de la Mésopotamie que vint l'initiative : des immigrants s'installèrent à la fin du V^e^ millénaire à la limite des marais et des lagunes de la côte, dans une région dépourvue d'avantages naturels, où des communautés humaines ne pouvaient subsister qu'en s'organisant strictement. Une discipline sociale permettait seule l'irrigation indispensable et la coordination des travaux. Ainsi grandirent des cités, chacune constituée en État indépendant, et dont la vie gravitait autour du temple du dieu de la cité. Le clergé du temple en était le maître. À lui revenait de régler la vie économique, de percevoir sur les paysans les contributions indispensables à l'entretien du temple, de son dieu et de ses prêtres. Ainsi fut dégagé une quantité considérable de surplus alimentaires qui permit la formation et l'entretien de classes de spécialistes, des artisans qui ne dépendaient plus seulement du travail de leur propre champ pour leur subsistance, mais qui pouvaient être métallurgistes, potiers, orfèvres... »[53].

Et, le Sud mésopotamien étant dépourvu de minerais, les échanges se développèrent, un véritable commerce naquit, de la nécessité cruciale de s'en procurer. Furent construit des chariots aux robustes roues pleines, des navires aux capacités incomparablement plus importantes que les premières embarcations simplement creusées dans un tronc d'arbre, et tout ceci accentua encore l'essor d'activités diverses, où les hommes s'y engageant gagnaient un statut d'artisan de plus en plus spécialisé. Et même l'agriculture connut alors elle

53 MEULEAU, Maurice. PIETRI, Luce. *Le Monde et son Histoire*. Tome I. *Le Monde antique et les Débuts du Moyen Âge.* Paris : Robert Laffont, 1971. (Bouquins). 1006 p. P. 17, col. 2.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

aussi avec l'invention de l'araire, attelée, ancêtre de la charrue, un progrès majeur.

Tôt, ces bouleversements techniques, sociaux, gagnèrent l'Égypte. Comme dans le reste du Proche-Orient l'aridité croissante due aux changements climatiques de toute cette zone de l'Afrique contraignirent les populations à quitter des territoires en voie de désertification et à se rapprocher de la vallée du Nil, d'abord en se concentrant dans la basse région du Fayoum, sur les rivages de cette large et vaste dépression (là furent cultivées pour la première fois des céréales en ces contrées), puis en colonisant les promontoires surplombant la vallée du fleuve, puis la vallée, étroite plaine inondable, elle-même où elles s'organisèrent en vue de sa mise en valeur. Dès lors, mais avec une grande originalité déjà, les populations concernées se développèrent selon un schéma comparable à celui qui avait été suivi en Mésopotamie.

Ces progrès, se répandant vers l'Orient et l'Occident, gagnèrent alors les vastes régions autres de l'Asie, et celles de l'Europe[54].

Encore très faiblement peuplée, l'Europe, qui ne pouvait connaître ni les céréales cultivées au Proche-Orient, car elles n'y croissaient pas naturellement, ni le développement d'une sécheresse comparable à celle y sévissant, qui ne connut pas la même évolution climatique donc, conservant son climat tempéré, se complut longtemps encore dans un Mésolithique lui étant adapté, et ne fut gagnée que tardivement par les bouleversements qu'introduisaient l'adoption de l'agriculture, d'un mode de vie tendant à la sédentarisation, à l'essor des activités métallurgiques, etc. Il est toujours impossible, et peut-être en sera-t-il ainsi à jamais, de savoir précisément comment la révolution néolithique s'introduisit en Europe. Les découvertes des archéologues nous ont appris que, sur le long terme, par poussées successives, des populations d'agriculteurs, reconnaissables aux agencements des installations dont les traces purent être retrouvées puis étudiées, puis reconnaissables aux types de poteries qu'ils fabriquèrent, se sont implantées ou développées en Europe depuis l'Orient, par la péninsule balkanique ou les régions steppiques, aisées à mettre en valeur, de la Russie du Sud, et non seulement par ces voies terrestres, mais aussi par des voies maritimes : la néolithisation de l'Europe eut lieu, par deux voies donc, une voie terrestre, le courant

54 Vers l'Occident : les territoires de la Turquie furent atteints par la « révolution néolithique » voilà environ 9500 ans, ceux de la Grèce voilà moins de 9000 ans, puis ceux de l'Europe extrême occidentale, ce qui plus tard deviendra les Gaules, voilà environ 7500 ans.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

danubien de néolithisation, une voie maritime, le courant méditerranéen-atlantique. Ainsi, assimilables alors eux aussi à d'authentiques héros civilisateurs, des hommes venus de l'Orient, ou bien des hommes éduqués en Orient, ou au contact d'immigrants orientaux, ont permis au monde européen un dépassement du mode de vie mésolithique et une accession graduelle aux progrès néolithiques. Ils permirent que naisse bientôt également en Europe, avec quinze siècles de retard environ en regard de leurs naissances au Moyen-orient, l'Âge des métaux, l'Âge du Bronze[55]. « L'Europe des premiers agriculteurs est donc constituée essentiellement de deux grandes aires que distinguent des traits différents mais qu'unissent des impératifs communs. La prospérité que connaissent ces communautés d'éleveurs et de cultivateurs au V^e^ millénaire est évidente aussi bien dans les territoires occidentaux, où s'élèvent d'imposantes constructions mégalithiques, premiers signe durables de l'action de l'homme dans le paysage et son appropriation d'un territoire, que dans les régions balkaniques où peut être observé non seulement le début de l'utilisation des métaux, l'or et le cuivre, mais également l'exploitation minière de ce dernier, attestée dès la seconde moitié du millénaire. La connaissance de l'agriculture progresse alors vers le Nord, jusqu'aux rivages de la Baltique. »[56].

Les populations paléolithiques du Sud de l'Himalaya virent le cours de leur civilisation transformé et les premières civilisations néolithiques de l'Inde apparurent dans le Béloutchistan, dans le Sind, puis se développèrent pour former une grande civilisation, la civilisation harapéenne[57], donnant naissance à de nombreuses et opulentes cités, où la société apparaît fortement hiérarchisée, probablement théocratique, et où prévalait la division du travail, où la prospérité économique reposait en grande partie évidemment sur l'agriculture,

55 Voilà presque 6000 ans le travail du cuivre était totalement maîtrisé au Proche-Orient, celui du bronze (ou « airain » ; alliage de cuivre et, principalement, d'étain) voilà environ 5500 ans. Sur le continent européen l'Âge du Bronze (qui précède l'Âge du Fer) commence donc voilà plus de 4000 ans (vers la fin du troisième millénaire) et dure environ un millier d'années pour s'achever voilà environ 2800 ans.

56 KRUTA, Venceslas. Les racines profondes de l'Europe. *Grandes Signatures*, avril 2008, n°1, p. 54.

57 Ou « civilisation de l'Indus », ou encore « civilisation de l'Indus-Sarasvati ». Les principales villes, aux ruines impressionnantes, en sont Harappa et Mohenjo-Daro. L'apogée de cette civilisation peut-être approximativement situé entre 4500 et 3700 B.P.*

Selon de récents travaux, le fleuve Sarasvati, dont le cours est aujourd'hui asséché, aurait fourni les eaux principalement exploitées par les colossales installations hydrauliques de rétention, d'irrigation construites par les Harappéens.

Le déchiffrement de l'écriture harapéenne reste à faire.

[* B.P. : *Before Present*.]

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

mais aussi sur la poterie[58] et la métallurgie, le commerce terrestre ou maritime. La civilisation harapéenne dura moins de 2000 ans, et, il s'agit là de l'opinion la plus couramment admise, s'effondra brutalement sous les coups d'une invasion indo-européenne.

Les progrès néolithiques parvinrent, très probablement par les steppes de L'Asie centrale, jusqu'au Nord de la Chine d'abord (sa « zone du millet » qui des grands plateaux de lœss du Nord-ouest s'étend sur le bassin est du Huanghe – le fleuve Jaune – et le sud de la Mandchourie) où se répandit, outre la culture du millet, l'élevage du chien et du porc, et plus loin encore vers le sud (où s'étend la « zone du riz », le bassin du Yangzi – le fleuve Bleu – en sa partie orientale) où se répandit la riziculture et, plus spécialement, l'élevage du buffle. Le néolithique chinois se développa, du IV^e^ au II^e^ millénaires av.n.è.[59]. D'importantes cités, où les groupes sociaux ou économiques se voyaient répartis en quartiers distincts, furent édifiées dès le milieu du II^e^ millénaire. Il est possible que l'aristocratie guerrière, qui utilisait le char de combat, ait contrôlé ces sociétés. Au cours de ce même millénaire l'écriture apparaît[60].

Les modes de vie et les techniques néolithiques ne se diffusèrent que très lentement au reste de l'Asie. C'est seulement à l'approche de notre ère que le centre et la partie la plus méridionale de l'Inde s'apprêtait à réellement sortir des âges de pierre. En ce qui concerne les régions septentrionales de l'Asie, les peuples des steppes et des forêts conservèrent des modes de vie essentiellement de chasseurs, de pêcheurs, même si par contagion ils en vinrent à maîtriser certaines techniques néolithiques (céramique, pierre polie). Plus à l'est, c'est au début seulement de notre ère que le Japon sortit du Mésolithique, sous l'influence chinoise quand s'accrurent les échanges avec le continent ; alors bientôt commença-t-on à y utiliser l'écriture[61]. Le Néolithique se répandit depuis l'Inde et la Chine du sud à l'Asie du sud-est (Indochine, Insulinde).

C'est au début du huitième millénaire que l'Australie avait été atteinte par des peuplades parvenues à un stade mésolithique de civilisation, et maîtrisant suffisamment la

58 Les Harappéens utilisaient le tour.

59 « av.n.è. » : *avant notre ère*.

60 Par exemple, des textes sur bronze furent retrouvés, aussi, gravés notamment sur des carapaces de tortues, des textes à connotation religieuse.

61 Au début du VIII^e^ siècle de notre ère.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

navigation pour l'accomplissement de traversées maritimes[62] ; ce stade mésolithique les populations australoïdes ne le dépassèrent pas avant l'arrivée, au XIXe siècle, de colons européens. Quant aux îles isolées des immenses étendues de l'océan Pacifique, lors de leur découverte par les navigateurs européens au XVIIIe siècle, leurs habitants vivaient au stade d'un Néolithique primitif. Quant à l'Afrique en sa plus grande partie, isolée du reste du monde par déserts et forêts vierges, ses populations demeurèrent le plus généralement à des niveaux de cultures néolithiques jusqu'à la fin du XIX[e] siècle[63]. Quant au continent américain les modalités de ce que furent ses peuplements originaires (peut-être une première vague de peuplement vers 35 000 et une seconde vers 10 000 av.n.è.), et les progressions et répartitions dans le temps et l'espace des évolutions de ces populations sont toujours sujets de débat passionnés[64]. À partir de 1 500 av.n.è. le Néolithique apparaît sur les plateaux du Mexique ; puis plus tard dans le sud-ouest des États-Unis (Arizona, Nouveau-Mexique, Colorado) chez les Indiens Pueblos[65]. Au début de notre ère les civilisations de l'Amérique centrale, qui bâtiront les grands empires qui tomberont sous les coups des conquistadores, sont en gestation. D'autres Amérindiens demeurèrent très longtemps à un stade relevant du Paléolithique, tels les habitants de la Terre de Feu, qui, au XVI[e] siècle y étaient encore demeurés.

---

62 Les baisses des niveaux marins ne furent jamais telles que les fonds des profondes fosses marines au-delà de Java ou de Bornéo aient pu émerger.

63 Toutefois les Pygmées (vivant dans la forêt équatoriale), les Bochimans (vivant dans l'Afrique australe), quant à eux demeuraient alors à des stades de civilisations mésolithiques. L'influence égyptienne ne s'exerça que lentement ; en direction de l'Afrique équatoriale ou australe ; en direction du Maghreb, touché également par l'influence européenne néolithique. Il est à noter que l'art rupestre qui se développa dans la zone saharienne manifeste des liens manifestes avec la culture égyptienne.

64 Cf. OTTE, Marcel. Avec les contributions de NOIRET, Pierre, PLUMET, Patrick, Vialou, Denis. *La Préhistoire*. Bruxelles : De Boeck. 303 p. P. 252 :

« [...] la question d'un premier peuplement de l'Amérique au Pléistocène ne peut être résolue à partir des seules données d'Amérique du Nord. Il est possible que les vestiges d'un tel peuplement y aient été recouverts ou détruits per les immenses alluvions qui se déposèrent au sud des glaciers et par les fluctuations de ceux-ci. L'éventualité de ce peuplement ne s'appuie que sur de très rares gisements. Il n'est pas impossible qu'il ait été le fait de populations non mongoloïdes, comme semble l'indiquer les plus anciens restes humains d'Amérique du Sud et même le squelette « caucasien » vieux de 9 300 ans, récemment découvert aux États-Unis, mais qui est au centre d'un conflit entre anthropologues et Amérindiens [...]. »

N.B. : le Pléistocène (qui voit le développement des cycles de glaciations dans l'hémisphère Nord, l'apparition de l'homme et son évolution — *Homo habilis*, *Homo ergaster*, *Homo erectus*, *Homo antecessor*, *Homo neanderthalensis*, *Homo sapiens*) constitue l'époque la plus ancienne de la période quaternaire, et s'étend entre le Pliocène (qui constitue la fin de la période tertiaire) et l'Holocène (qui voit le Néolithique, l'agriculture et la sédentarisation).

65 La singularité du mode de construction des anciens villages des Pueblos n'est pas sans rappeler le mode « agglutinant » des demeures construites beaucoup plus tôt dans une autre partie du monde, en Anatolie, à Çatal Hüyük.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

6 • EXALTATION DE PERSONNAGES HORS DU COMMUN, SYMBOLES DE POUVOIR, ET HOPLOLÂTRIE

Très loin de notre vieille Europe, en Amérique, « Les images olmèques, qu'elles soient sculptées, gravées ou peintes, qu'elles pèsent plusieurs tonnes ou quelques grammes, parlent de pouvoir, de cosmologie et de religion »[66]. Le bébé-jaguar[67] chez les Olmèques peut être souvent considéré comme un emblème, un signe, un sceptre, symbolisant le pouvoir, la fertilité, vertus dont les personnages, toujours humains et non hybrides, figurés généralement sur un autel[68],dans la gueule grande ouverte du monstre de la terre, représentés le portant, se veulent investis, se veulent le garant. Ce symbole du pouvoir a trouvé une filiation directe chez les peuples ayant hérité de la culture olmèque. Chez les Mayas le monstre terrestre[69], évoqué plus haut, n'est plus inspiré par le jaguar, par les félins, mais par le serpent, les reptiles. L'enfant tout particulier, qui ici symbolise le pouvoir et la fertilité, n'est plus représenté avec une face de félin aux babines retroussées, au crâne fendu d'avant en arrière (cette fente laisse échapper et croître la végétation dans certaines représentations), mais par un sceptre à figuration semi-anthropomorphe à face reptilienne, que tient le souverain par une jambe serpentiforme ; dans le crâne de l'homoncule à face de reptile, ce n'est plus seulement d'une simple fente dont il s'agit, mais d'une lame[70], de pierre polie, dont émane une

66 BAUDEZ, Jean-François. Le bébé-jaguar olmèque, une créature mythologique emblématique du pouvoir. *Religion et Histoire*, mars-avril 2005, n° 1, p. 86.

La civilisation olmèque s'est développée en Mésoamérique entre 1200 et 500 av.n.è. environ.

67 Les bébés-jaguar ou « les enfants du jaguar » : *jaguar's children* pour les Anglo-saxons.

68 Cf. BAUDEZ, Jean-François. Le bébé-jaguar olmèque, une créature mythologique emblématique du pouvoir. *Religion et Histoire*, mars-avril 2005, n° 1, p. 86 :

« Un homme assis tient — ou mieux, présente — dans ses bras et sur ses genoux, un enfant mi-humain, mi-félin, couché en travers. Le sujet est soit traité en ronde-bosse indépendante, soit en haut-relief ; il émerge à peine d'une niche circulaire creusée sur un des grands côtés d'un autel monolithique. Le visage de l'homme ne souffre aucune déformation qui trahirait un être surnaturel. Ce n'est pas seulement la coiffure et les bijoux qui en font un personnage important. Seul un grand chef, sinon un roi, pouvait mériter un monument aussi imposant. Il faut rappeler l'effort considérable que représentait le transport de blocs de basalte pesant jusqu'à 40 tonnes depuis les montagnes de Tuxtla jusqu'à la côte du golfe. »

Précisons que la société olmèque était extrêmement hiérarchisée, que la noblesse olmèque cumulait tous les pouvoirs, aussi bien politiques, que militaires ou religieux.

69 Ce « monstre terrestre » se trouve représenté notamment sur un autel maya du VIII^{e} siècle de notre ère (Monument 16, Quirigua — vallée du Motagua, au Guatemala), soit une quinzaine de siècles après les figurations olmèques ; on trouve aussi d'autres représentations de ce thème chez les Mayas à Palenque.

70 La représentation d'enfants-jaguar ou d'enfants-reptile, le crâne fendu, ne manque pas de rappeler les sacrifices humains et tout particulièrement d'enfants que les Olmèques, notamment, pratiquaient. Ce type de

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

fumée, ce qui symbolise, chose fréquente et « insigne royal » dans l'univers culturel maya, la foudre. « À Quirigua comme à La Venta, l'accession au trône est présentée comme une émergence hors du monstre terrestre, à l'image d'un lever de soleil. Le souverain recourt à une créature surnaturelle présentée comme un bébé, qui a des traits félins quand la terre est un jaguar, des traits reptiliens quand la terre est un hybride serpent-crocodile. Dans les deux cas le jeune roi affirme son pouvoir sur la nature, sur la fertilité de la terre comme sur la pluie bienfaisante, source d'abondance pour son peuple. »[71].

La figuration évoquée ci-dessus d'une lame dans le crâne d'un être symbolique du pouvoir, nous rappelle le très célèbre pétroglyphe du mont Bégo[72] désigné habituellement « le Chef de tribu ». Que des visiteurs de ce site, l'aient spontanément dénommé ainsi, manifeste suffisamment toute la richesse symbolique sous-jacente, implicite, de cette figure. Une dague ou un long et large poignard se trouve enfoncé de biais, profondément, au sommet et à gauche, dans la tête du « Chef de tribu ». Au Bégo se révèle également l'alliance, somme toute traditionnelle, de l'hoplolâtrie et de la zoolâtrie, du culte des armes (particulièrement du poignard, de la hallebarde aussi, au Bégo, ou, ailleurs, de la hache) et conjointement de celui de l'animal, au mont Bégo, en l'occurrence, du taureau tout spécialement[73], à la grande puissance non seulement physique, brutale, mais génésique également, chose d'importance en ces sociétés de cette partie du monde, du Chalcolithique ou de l'Âge du Bronze de l'essor de l'élevage et de l'agriculture, qui produisirent, entre autres, les pétroglyphes en question. Au Valcamonica[74], les pétroglyphes de l'Âge du Fer représentent fréquemment des scènes de chasse (cerfs), ou de combat entre des hommes, montant parfois un cheval.

« À notre avis, étant donné la coïncidence entre le registre archéologique et l'image de la société qui se déduit de l'analyse de l'art rupestre galicien, il semblerait licite de penser que ce dernier constitue un élément qui tendrait à légitimer le nouvel ordre social ; en effet cet art promeut et met en évidence les mêmes éléments que le matériel archéologique, il

sacrifice se révélait d'autant plus propitiatoire que l'enfant immolé, tout spécialement, pleurait ; la symbolique (fertilité, prospérité) des larmes évoquant (invoquant !) la pluie, la nuée d'orage, la foudre ; la foudre qui par ailleurs terrasse, la foudre symbolique toujours de pouvoir, de pouvoir suprême. Il ne nous semble pas déraisonnable de penser que dans le cas du célèbre « Chef de tribu » du mont Bégo une symbolique (au moins une symbolique !) du sacrifice humain soit mise en jeu.

71 BAUDEZ, Jean-François. Le bébé-jaguar olmèque, une créature mythologique emblématique du pouvoir. *Religion et Histoire, mars-avril 2005*, n° 1, p. 92.

« [...] comme à La Venta [...] » fait référence à l'Autel 5 (olmèque) de La Venta (Mexique).

72 Massif du Mercantour, sud des Alpes, France.

73 Le « Chef de tribu », lui-même, porte sur son buste un bucrâne au sein d'un quadrilatère. Rappelons qu'au mont Bégo environ 60 % des gravures représentent des bovidés.

74 Alpes, Italie du nord.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

vous présente alors une société divisée et structurée en termes d'inégalité »[75]. Concernant notre vieille Europe donc, relativement aux pétroglyphes de Galice, Jean Guilaine écrit qu' « Anton Rodriguez Casal pense que les scènes figuratives — dressage, équitation, chasse — pourrait renvoyer à des comportements liés au prestige social. C'est une hypothèse que l'on peut admettre, l'art étant, dans ce cas, une façon de valoriser des individus ou des gestes, d'exprimer peut-être une sorte de code ritualisé tendant à connoter le pouvoir mâle peut-être à travers des étapes initiatiques de l'existence masculine. La présence des armes sur certains pétroglyphes (cf. Le Bégo) pourrait aller dans le même sens. »[76].

Par l'art rupestre (du Paléolithique, ou plus tardif, du Néolithique — Chalcolithique —, des Âges du Bronze ou du Fer, voire de périodes plus récentes encore) se manifeste la nécessité pour l'être humain, pour l'Homo sapiens, de communiquer ; de communiquer avec ses semblables, ceux de son groupe, ceux d'autres groupes, avec des êtres d'une autre dimension, d'une nature différentes, des entités surnaturelles[77]. Si l'art rupestre se montre très spécifique en chaque lieu ou il se manifeste il n'en demeure pas moins flagrant qu'une certaine constance transparaît, non seulement due aux contraintes matérielles, techniques et matériaux disponibles, mais aussi par l'uniformité dans le choix de nombreux thèmes abordés, et ce dans des cultures, des civilisations éloignées les unes des autres, non seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps.

Il apparaît que l'art rupestre possède très généralement une visée utilitaire. L'homme traduit par ses peintures, ses gravures rupestres, ses sculptures, sa ferme volonté de

75 RODRIGUEZ CASAL, Anton Abel. Les pétroglyphes de Galice. In : *Arts et symboles du Néolithique à la Protohistoire*. Paris : Éditions Errance, 2003. 300 p. P. 184.

N.B. : la Galice est une région du nord-ouest de l'Espagne.

76 GUILAINE, Jean. Pétroglyphes et discours social. In : *Arts et symboles du Néolithique à la Protohistoire*. Paris : Éditions Errance, 2003 ; 300 p. P. 166.

77 Cf. CLOTTES, Jean. L'art rupestre, richesse culturelle en péril. *Grandes Signatures*, mai-juin 2008, n° 2, p. 20-21. :

« [...] les façons de penser, de concevoir le monde et d'agir sont souvent voisines dans des cultures dont les modes de vie sont relativement proches. Tous les créateurs d'art rupestre sont des humains de la même espèce (Homo sapiens sapiens ou Homme moderne), avec le même cerveau, le même système nerveux, les mêmes capacités, les mêmes pulsions, émotions, besoins et réactions. C'est à ce niveau que l'analogie interviendra.

« Les nombreuses convergences que l'on constate permettent, dans certains cas, de proposer des cadres interprétatifs. Cette précision est importante : si le détail des histoires sacrées et des cérémonies reste et restera hors de notre portée, s'efforcer de retrouver le cadre dans lequel elles se situent est un but légitime. Le résultat de ces efforts sera l'établissement d'hypothèses, qui se renforceront (ou s'affaibliront) au fur et à mesure des découvertes nouvelles. Les sujets représentés et la manière dont ils le furent restent à la base des interprétations. »

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

réaliser une représentation pérenne, du monde et des forces qui s'y exercent, qui s'y révèlent, des idées qu'il se fait de ce monde, de la place qui est la sienne dans ce monde, et ce dans le dessein d'influer sur la destinée. Ainsi la représentation d'un combat transcrit dans ou sur la pierre une anecdote, un épisode, ou une épopée, un événement *historique*, le rappelle, imprescriptible témoignage, aux hommes susceptibles d'observer ce message ; ce rappel est à visées sociales, il s'agit en effet de conférer aux hommes ayant participé, s'étant distingués lors de ce combat, y ayant manifesté leur force, leur adresse, leur intelligence, un surcroît de prestige, de gloire, d'autorité voire ; mais aussi ce rappel se veut à visées surnaturelles afin de favoriser l'heur des guerriers, consiste à provoquer une intensification de leur bonne fortune, appelle sur ceux-ci invulnérabilité, invincibilité. L'art rupestre, se destine en définitive à peser sur le cours des choses, se révèle donc ainsi un art de pouvoir.

Toutefois convient-il de remarquer que les pétroglyphes du Chalcolithique, des Âges du Bronze, du Fer, traduisent souvent un antagonisme certain entre la vie quotidienne et les scènes figurées. Plus encore devons-nous souligner, ce que nous évoquons plus haut, que les représentations de plus en plus fréquentes d'armes, aux lames très souvent emphatisées comme commencent les Âges des métaux, et se distinguant très souvent en étant gravées séparément des autres figurations, manifestent toute l'importance que revêtent, qu'acquièrent dès alors le combat, la guerre ; ces *grandes montres* d'armes métaphoriques traduisent d'une façon éminemment visible toute leur importance symbolique et sociale ; et servaient peut-être de toile de fond à des cérémonies d'exhibition d'ordre militaire. En effet, au Néolithique, puis plus tard, et plus particulièrement donc dès le Chalcolithique et surtout l'Âge du Bronze, parallèlement aux accumulations, inouïes jusqu'alors, de richesses, les convoitises s'exacerbent, s'accroissent considérablement les moyens de défense, les moyens d'attaque, les moyens guerriers, se développent des aristocraties guerrières, dont l'importance ne fera que croître.

Si dans les développements qui précèdent nous avons pu ici ou là discerner des liens entre les activités de productions, les activités techniques, économiques, les conditions matérielles d'existence, et, principalement, la façon dont elles influent sur les éléments artistiques nous étant parvenus, nous nous gardons bien d'estimer qu'elles se montrent plus déterminantes dans l'élaboration de la structure mentale, du système cognitif de l'être humain, que certains systèmes de valeurs. Nous considérons que les activités techno-socio-

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

économiques influencent les structures sociales, l'organisation des sociétés, mais que là ne réside pas ce qui est le plus déterminant en la matière. Les structures de valeurs, les structures idéologiques d'une société, ne sont nullement totalement déterminées par le technique et l'économique. L'art, nous l'avons vu, laisse *transpirer* des représentations fort marquées par le politique et par le religieux. Il nous paraît indubitable, et nous avons pu le voir dans les analyses auxquelles nous nous sommes livrée plus haut de certaines sociétés[78], que les sociétés se sont construites, et se construisent, en fonction de mondes de valeurs, de structures idéologiques, qui tiennent le rôle le plus éminent dans l'institution, l'élaboration de ces sociétés. Il apparaît ainsi que se justifie la vocation prépondérante de la fonction politique et de la fonction religieuse, fonctions caractérisées par une hiérarchisation fortement accentuée, dans le plus grand nombre des sociétés humaines, passées, ou présentes.

Ainsi pouvons commencer à discerner comme, au plus obscur des âges les plus lointains même, préhistoriques et peut-être historiques, bientôt, déjà nous apparaît, indistinctement encore sans doute, toutes les similitudes entre les présents d'autrefois, le passé, et le présent, les présents, fugaces, à saveurs d'éternité pourtant par maints aspects, d'aujourd'hui.

7 • BIENTÔT, AU COURS DES TEMPS HISTORIQUES...

Nous allons maintenant poursuivre, en l'abordant sous un jour quelque peu différent, l'étude que nous nous sommes fixée. Nous allons maintenant nous appuyer, autant que la concision voulue de notre propos nous le permet, sur des textes, des récits, sur des commentaires, des essais, que les *hommes historiques*, hommes politiques, penseurs, hommes ordinaires, puissants ou humbles, simples témoins, spectateurs, observateurs ou acteurs de certaines façons de faire, de certaines conduites, de certains événements, ont rédigés, ou ont fait rédiger, au cours des temps historiques.

Dans les pages qui suivent nous allons d'abord nous intéresser à la façon dont furent exercés management ou commandement jadis, aux temps lointains de l'antiquité, au sein des grandes civilisations de l'ancien Orient[79], nous allons entreprendre un examen rapide

78 Cf. notamment notre § intitulé : « PRÉHISTOIRE, PROTOHISTOIRE, ET HISTOIRE ».

79 Nous le rappelons, afin de faciliter une vision géographique à la fois logique et aisément compréhensible, dans notre travail nous désignons parfois « Proche-Orient » ce qui se trouve souvent désigné « Moyen-Orient » (ce Moyen-Orient incluant alors le Proche-Orient), et « Extrême-Orient » les régions se situant très

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

de ces thèmes aux seins de ses grandes civilisations anciennes historiques ; d'abord que de nous intéresser, en ce qui nous concerne, au management ou au commandement relativement aux âges protohistoriques européens plus spécifiquement, au sein de ces populations « occidentales » dont à l'exemple du poète nous pourrions oser assurer qu'elles deviendront petit à petit puis de plus en plus rapidement et manifestement une communauté « *mère des arts, des armes et des loix* ».[80].

au-delà, au-delà du monde indien et de ses marches, à partir de la péninsule malaise ; quant à l'« Europe », elle inclura généralement la Grèce.

80 In : BELLAY, Joachim du. *Les Regrets – Collationnés sur la première édition (Paris 1558)*. Paris : Isidore Lisieux, 1876. 131 p. P. 6. : « France, mère des arts, des armes, et des loix, – Tu m'as nourry long temps du laict de ta mamelle : – Ores, comme un aigneau qui sa nourrice appelle, – Je remplis de ton nom les antres et les bois. – Si tu m'as pour enfant advoué quelquefois, – Que ne me respons-tu maintenant, ô cruelle ? – France, France, respons à ma triste querelle : – Mais nul, sinon Écho, ne respond à ma voix. [...] ».

Par ailleurs, au sujet de la « *supériorité* » de l'Occident du point de vue militaire au moins, depuis l'Antiquité, cf. HANSON, Victor Davis. *Carnage et culture – Les grandes batailles qui ont fait l'Occident*. Traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat Paris : Flammarion, 2010. 598 p.
Par le texte de la *quatrième de couverture* de l'ouvrage l'éditeur nous renseigne quant à la ligne directrice suivie par V. D. Hanson, l'auteur, dans son essai : « La supériorité militaire de l'Occident, depuis l'Antiquité, semble reposer sur une conception particulière de la guerre et de la mort. Car l'issue d'une guerre ne dépend pas toujours du nombre de combattants, de la connaissance du terrain, ni même de la stratégie des chefs. À l'analyse tactique ou géopolitique, Hanson oppose une théorie quelque peu iconoclaste : la victoire, sur le champ de bataille, tient à la cristallisation de valeurs économiques, politiques et culturelles. Ce sont l'individualisme, la démocratie et le rationalisme qui firent plier, en maints endroits, les armées ennemies. [...]. ».
V. D. Hanson, dès les premières lignes de sa préface précise (p. 9) : « Tout au long de ce livre, j'emploie le terme « occidental » pour désigner la culture de l'Antiquité classique qui est née en Grèce et à Rome. Elle a survécu à l'effondrement de l'Empire romain, s'est propagée dans l'ouest et le nord de l'Europe ; puis au cours des longues périodes d'exploration et de colonisation du XV^{e} au XIX^{e} siècle, elle s'est répandue aux Amériques, en Australie et dans diverses régions d'Asie et d'Afrique. Désormais elle exerce un pouvoir politique, économique, culturel et militaire moderne sans commune mesure avec sa superficie et sa population. [...] ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

CHAPITRE IV

EN TRÈS LOINTAIN EXTRÊME-ORIENT, ET EN LOINTAIN ORIENT INDIEN

« Si un Chinois mange avec des baguettes, ce n'est pas pour les avoir comparées avec les couteaux et les fourchettes d'un Occidental et les avoir jugées mieux adaptées à la nourriture chinoise, mais tout simplement parce que ce sont des ustensiles d'usage courant dans son pays. Il n'entre guère de choix rationnel dans le culte hindou des vaches, lequel protège une population bovine improductive au moins aussi importante que la population humaine de l'Inde. Les hindous n'en continuent pas moins à adorer les vaches. Les habitudes les plus importantes qui forment les cultures n'ont pas grand-chose à voir avec la manière dont on mange ou dont on se peigne, mais elles se composent surtout des codes éthiques par lesquels les sociétés règlent les comportements, ce que Nietzsche a appelé le « langage du bien et du mal ». Malgré leur diversité, toutes les cultures cherchent à tempérer, d'une manière ou d'une autre, le grossier égoïsme de la nature humaine en établissant des règles morales implicites. Certes il est possible de présenter un code éthique au terme d'un choix rationnel mûrement réfléchi, en comparant son propre code aux autres possibles, mais l'immense majorité des peuples n'en fait rien. Ils sont plutôt éduqués pour suivre les règles morales de leur société par simple accoutumance — à travers la vie de famille, auprès des amis et des voisins, ou à l'école. »[81]. De tout l'Orient ancien assurément les mondes chinois et

81 FUKUYAMA, Francis. *La confiance et la puissance – Vertus sociales et prospérités économiques*. Paris : Plon, 1997. 412 p. (traduit de l'anglais (États-Unis) par Pierre-Emmanuel Dauzat). P. 44, 45.

N.B. : la référence au « langage du bien et du mal » de F. Nietzsche évoqué par F. Fukuyama, renvoie à un passage d'« Ainsi parlait Zarathoustra » :

« Il y a quelque part encore des peuples et des troupeaux, mais ce n'est pas chez nous, mes frères : chez nous il y a des États. / État ? Qu'est-ce, cela ? Allons ! Ouvrez les oreilles, je vais vous parler de la mort des peuples. / L'État c'est le plus froid des monstres froids : Il ment aussi froidement et voici le mensonge qui rampe de sa bouche : « Moi, l'État, je suis le Peuple. » / C'est un mensonge ! Ils étaient des créateurs, ceux qui créèrent les peuples et qui suspendirent au-dessus d'eux une foi et un amour : ainsi ils servaient la vie. / Ce sont des destructeurs, ceux qui placent des pièges pour le grand nombre et qui appellent cela un État : ils suspendent au-dessus d'eux un glaive et cent appétits. / Où il y a encore du peuple, il ne comprend pas l'État et il le déteste comme le mauvais œil et une dérogation aux coutumes et aux lois. / Je vous donne ce signe : chaque peuple a sa langue du bien et du mal son voisin ne la comprend pas. Il s'est inventé sa langue pour ses coutumes et ses lois. / Mais l'État ment dans toutes ses langues du bien et du mal; et dans tout ce qu'il

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

indiens disposent, et eux seuls, d'une documentation historique très complète, couvrant une large part des événements et des conceptions religieuses, philosophiques et politiques, permettant de relativement aisément apprécier les diverses phases de leurs civilisations. Toutefois l'influence de ces mondes immenses, populeux, riches d'expériences, n'ont en définitive que peu influencé notre monde d'Occident, l'Europe, sa culture, ses concepts, aussi n'y consacrerons-nous que de courts développements.

1 • EN CHINE

> « Le 2 décembre 1908, à l'âge de deux ans, je fus hissé sur le Trône du Dragon sous le nom officiel de Siuan Tong. Ce fut une cérémonie solennelle — bien que mes hurlements, qui n'avaient rien d'impérial, lui aient enlevé une bonne partie de sa dignité.
>
> « Avant l'intronisation proprement dite, j'avais déjà dû recevoir, les uns après les autres, les hommages des commandants de la Garde du Palais et des superintendants de l'administration interne du palais, dans la Salle du Trône de l'Harmonie Centrale. [...]. Et après avoir été transporté dans la Salle de la Suprême Harmonie pour la « grande cérémonie », je jouai des pieds et des poings pour qu'on ne me dépose pas sur ce Trône du Dragon démesuré. [...].
>
> « [...]. Alors commença le défilé des dignitaires civils et militaires, qui à la suite des uns des autres, m'honorèrent des trois prosternations et des neufs *kotau* d'usage. »[82].

---

dit, il ment — et tout ce qu'il a, il l'a volé. / Tout en lui est faux ; il mord avec des dents volées, le hargneux. Fausses sont même ses entrailles. / Une confusion des langues du bien et du mal — je vous donne ce signe, comme le signe de l'État. Vraiment c'est la volonté de la mort qu'indique ce signe, il appelle les prédicateurs de la mort ! [...]. » ; in : NIETZSCHE, Frédéric (NIETZSCHE, Friedrich Wilhelm). *Ainsi parlait Zarathoustra – Un livre pour tous et pour personne (traduit par Henri Albert)*. Paris : Société du Mercure de France, Leipzig : C. G. Naumann, 1898. 473 p. P. 61, 62 (extrait [de la *Première partie* de l'ouvrage] du *sermon* de Zarathoustra intitulé « De la nouvelle idole »).

Ce passage du « langage du bien et du mal », G. Bianquis le traduit d'une façon légèrement différente :

Cf. NIETZSCHE, Friedrich Wilhelm. *Ainsi parlait Zarathoustra – Also sprach Zarathustra – Texte original et version française par G. Bianquis*. (Traduction et préface de Geneviève Bianquis). Paris : Aubier, 1969. 687 p. (Domaine allemand - Bilingue) ; extrait du texte original (en allemand) du *sermon* de Zarathoustra [in *Erster Teil* de l'ouvrage] intitulé « Von neuen Götzen », p. 126 : « Dieses Zeichen gebe ich euch : jedes Volk spricht seine Zunge des Guten und Bösen : die versteht der Nachbar nicht. Seine sprache erfand es sich in Sitten und Rechten. ». La traduction de G. Bianquis, p. 127 (extrait du sermon de Zarathoustra [in : *Première partie* de l'ouvrage], intitulé « La nouvelle idole »), est celle-ci : « Je vous donne ce signe : tout peuple parle une langue particulière en matière de bien et de mal, et son voisin ne la comprend pas. Il invente pour soi un langage en matière de morale et de droit. »

82 PU-YI. *J'étais empereur de Chine – L'autobiographie du dernier empereur de Chine (1906-1967)*. Paris : J'ai lu - Flammarion, 1975. 600 p. [Traduit de l'allemand par Jeanne-Marie Gaillard-Paquet (en ce qui concerne la traduction allemande : PU-YI. *Ich war Kaiser von China*. München : Carl Hanser Verlag, 1973 ; cet ouvrage a paru sous le titre original : WO-TI CH'IEN-PAN SHENG)]. P. 28, 29.

N.B. : note du bas de la p. 29 : « **Kotau** : Prosternation qui consiste à s'agenouiller et à effleurer trois fois de

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

1.1 • Sun-Tzu ; et l'art de la guerre considéré par les traités militaires

« SUN-TSE dit : les troupes font la grande affaire d'un État ; c'eft d'elles que dépendent la vie ou la mort des Sujets, l'agrandiffement ou la décadence de l'Empire : ne pas faire de férieufes réflexions fur ce qui les concerne, ne pas travailler à les bien régler, c'eft montrer une trop grande indifférence pour la confervation ou pour la perte de ce qu'on a de plus cher, & c'eft ce qu'on ne doit pas trouver parmi nous.

« Cinq chofes principales doivent faire l'objet de nos continuelles méditations, & de tous nos foins. Semblables à ces fameux Artiftes, qui, ayant entrepris quelque chef-d'œuvre de leur Art, ont toujours préfent à l'efprit le but qu'ils fe font propofé, mettent à profit tout ce qu'ils voient, tout ce qu'ils entendent, & n'oublient rien pour fe procurer de nouvelles connoiffances & tous les fecours qui peuvent les conduire heureufement à leur fin. Si nous voulons que la gloire & les fuccès accompagnent nos armes, nous ne devons jamais perdre de vue la *Doctrine*, le *Ciel*, la *Terre*, le *Général* & la *Difcipline*. »[83]. De notre propre expérience de manager au sein de plusieurs entreprises, des témoignages de nombre de nos interlocuteurs, il ressort que quiconque, ayant eu à subir les exercices et les savants exposés résultant des pratiques du *coaching* en

---

suite du front le sol. »

83 AMIOT, Joseph (traduction de). *Art militaire des Chinois, ou Recueil d'anciens traités sur la guerre, compofés avant l'ère chrétienne, par différents généraux chinois. Ouvrages fur lefquels les Afpirants aux Grades Militaires font obligés de fubir des examens. On y a joint Dix Préceptes adreffés aux Troupes par l'Empereur régnant. Traduit en François, par le P. Amiot, Miffionnaire à Pe-king, revu & publié par M. Deguignes*. Paris : Didot L'Ainé, 1772. XII et 397 p. P. 57, 58.

M. Deguignes dans son avis (p. VI, VII), précédant dans ce volume les traductions de J. Amiot, apporte quelques précisions complémentaires : « Parmi les ouvrages militaires composés par les Chinois, il y en a fix auxquels ils donnent le nom de *King* ou de claffiques, ce font ceux sur lesquels tout Militaire doit subir un examen. / Le premier eft intitulé Sun-tfe. / Le fecond, Ou-tfe. / Le troifieme, Se-ma-fa. / Le quatrieme, Lou-tao. / Le cinquieme, Leao-tfe. / Le fixieme, Tai-tfoung, Li-ouei-kong. [...]. / Voilà ce que j'ai raffemblé de quelques notes qui étoient éparfes dans l'Ouvrage du P. Amiot. Qu'il me foit permis d'y ajouter quelques obfervations fur les Ouvrages qu'il a traduits. Tous sont à la Bibliothèque du Roi, dans un recueil qui eft intitulé *Vou-king*, c'eft-à-dire, Livres claffiques des Militaires. Le premier eft Sun-tfe : son vrai titre eft *Sun-tfe-ping fa*, c'eft-à-dire Regles de l'Art Militaire par Sun-tfe ou Sun vou. [...]. »

N.B. : l'orthographe n'a pas été modifiée, elle est celle du temps de la publication de l'œuvre citée ; ci-dessus, dans l'avis de Deguignes, nous substituons des « / » aux retours à la ligne du texte cité.

Les « cinq choses » du P. Joseph Amiot sont présentés quelque peu différemment dans la traduction du traité de la guerre de Sun-tzu (ou Sun-Tse, Sunzi, etc. ; ce personnage, rédacteur du plus ancien traité sur l'art militaire, aurait vécu aux environs de 500 av.n.è.) par Jean Lévi : « La guerre est subordonnée à cinq facteurs ; ils doivent être pris en compte dans les calculs afin de déterminer avec exactitude la balance des forces. / Le premier est la vertu, le deuxième le climat, le troisième la topographie, le quatrième le commandement, le cinquième l'organisation. / La vertu assure la cohésion entre supérieurs et inférieurs et incite ces derniers à accompagner leur chef dans la mort comme dans la vie, sans crainte du danger. / Le climat est déterminé par l'alternance de l'ombre et de la lumière, du chaud et du froid ainsi que par le cycle des saisons. [...]. », in : LÉVI, Jean (traduit du chinois et commenté par). *Les sept traités de la guerre*. Paris : Hachette-Littératures, 2008. 591 p. (Grand Pluriel). P. 91.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

entreprise, n'a pu que très fortuitement échapper à des considérations, relatives aux écrits de Sun-tzu mais s'apparentant à une panoplie d'astuces prétendument destinées à simplifier l'exercice des fonctions des managers, tant aux points de vue relationnel, comportemental, que relativement à l'exploitation, la production. « La stratégie chinoise est à la mode. Le *Sun-tzu* est sans doute l'un des textes les plus diffusés de la littérature universelle et, depuis une décennie, les traductions, études, commentaires et applications de ses théories à d'autres domaines que l'affrontement armé se succèdent en France et en Europe. [...]. Loin de marquer un approfondissement de la pensée chinoise en Occident et de constituer un progrès de notre connaissance de cette civilisation, le succès du *Sun-tzu* s'est accompagné d'une « décontextualisation » de la réflexion chinoise sur la guerre, soit qu'on l'ait propulsée dans le ciel immuable de la métaphysique, opposant à une culture héroïque de l'action une pensée stratégique de la propension, soit qu'on l'ait réduite à une collection de recettes standard permettant de s'épanouir sur les plans professionnel et affectif dans la jungle du monde moderne. »[84] : cette *réduction à une collection de recettes standard*, voilà ce que plus haut nous évoquions. Toutefois il convient de bien admettre que les conseils de Sun-tzu, énoncés pourtant au milieu du dernier millénaire av.n.è., depuis longtemps donc, et durant deux mille ans ayant constitué un enseignement fondamental des généraux et officiers des armées chinoises des « Royaumes combattants » puis de la Chine impériale, peuvent effectivement permettre à l'auditeur d'une simple séance de *coaching* de se poser d'essentielles questions sur son comportement, sur sa propre manière de manager « ses troupes », d'en conduire l'action[85].

84 LÉVI, Jean (traduit du chinois et commenté par). *Les sept traités de la guerre*. Paris : Hachette-Littératures, 2008. 591 p. (Grand Pluriel). P. 9.

85 Voici la suite de la citation du premier (de treize) article (intitulé dans l'ouvrage que nous citons : « *Fondements de l'art militaire* ») de Sun-tse / Sun-tzu que nous donnons au début de ce paragraphe consacré à la Chine :

« La *Doctrine* nous fera naître à tous les fentiments uniformes ; elles nous infpirera une même manière de vivre & de mourir, & nous rendra également intrépides dans les malheurs et dans la mort. / Si nous connoiffons bien le *Ciel*, nous n'ignorerons point ce que c'eft que ces deux grands principes Yn & Yang ; nous faurons le temps de leur union & de leur mutuel concours pour la production du froid, du chaud, de la féréniré ou de l'intempérie de l'air. / La *Terre* n'eft pas moins digne de notre attention que le Ciel ; étudions-la bien, & nous aurons la connoiffance du haut & du bas, du loin comme du près, du large &:de l'étroit, de ce qui demeure & de ce qui ne fait que paffer. / La Doctrine, l'équité, l'amour pour ceux en particulier qui nous font foumis & pour tous les hommes en général, la fcience des reffources, le courage & la valeur, telles font les qualités qui doivent caractérifer celui qui eft revêtu de la dignité de *Général* ; vertus néceffaires, pour l'acquifition defquelles nous ne devons rien oublier : feules elles peuvent nous mettre en état de marcher dignement à la tête des autres. / Aux connoiffances dont je viens de parler, il faut ajouter celle de la *Difcipline*. Poffféder l'art de ranger les troupes ; n'ignorer aucune des lois de là fubordination & les faire obferver à la rigueur ; être inftruit des devoirs particuliers de chaque Officier fubalterne ; favoir connoître les différents chemins par où on peut arriver à un même terme ; ne pas dédaigner d'entrer dans un détail exact de toutes les chofes qui peuvent fervir, & fe mettre au fait de chacune d'elles en particulier ; tout cela enfemble forme un corps de difcipline dont la connoiffance pratique ne doit point échapper à la

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

1.2 • Confucius ; philosophie pratique, principe lumineux de la raison, souverain bien

En Chine les traités militaires ne furent pas les enseignements, les seuls écrits s'étant montrés déterminants dans l'élaboration de la société, de sa structuration, dans la

fagacité ni aux attentions d'un Général. / Vous donc, que le choix du Prince a placé a la tête des armées, jettez les fondements de votre fcience militaire fur les cinq principes que je viens d'établir ; la victoire fuivra par-tout vos pas ; vous n'éprouverez au contraire que les plus honteufes défaites, fi, par ignorance ou par préfomption, vous venez à les omettre ou à les rejetter. / Avec les connoiffances que je viens d'indiquer, vous faurez quel eft celui qui, parmi les Rois qui gouvernent le monde a le plus de doctrine & de vertus ; vous connoîtrez les grands Généraux qui peuvent fe trouver dans les différents Royaumes. Si c'eft en temps de guerre, vous pourrez conjecturer affez furement quel eft celui des rivaux qui doit l'emporter ; & fi vous devez entrer vous-même en lice, vous pourrez raifonnablement vous flatter de devenir victorieux. / Avec ces mêmes connoiffances, vous n'ignorerez point en quel temps le Ciel & la Terre feront d'accord pour favorifer la fortie des troupes auxquelles vous prefcrirez les routes qu'elles doivent tenir, & dont vous réglerez à propos toutes les marches ; vous ne commencerez ni ne terminerez jamais la campagne hors de faifon ; vous connoîtrez le fort & le foible, tant de ceux qu'on aura confiés à vos foins, que des ennemis que vous aurez à combattre ; vous faurez en quelle quantité & dans quel état fe trouveront les munitions de guerre & de bouche des deux armées : vous diftribuerez les récompenfes avec libéralité, mais avec choix, & vous n'épargnerez pas les châtiments quand il en fera befoin. / Admirateurs de vos vertus & de votre bonne conduite ; les Officiers Généraux ne fe feront pas moins un plaifir délicat, qu'un rigoureux devoir de vous feconder. Ils entreront dans toutes vos vues, & leur exemple entraînant infailliblement celui des fubalternes, les fimples foldats concourront eux-mêmes de toutes leurs forces à vous affurer les plus glorieux fuccès. Vous ferez eftimé, refpecté, chéri de votre nation, & les peuples voifins viendront avec joie fe ranger fous les étendards du Prince que vous fervez, ou pour vivre fous fes loix, ou pour obtenir fimplement fa protection. / C'eft encore avec ces connoiffances qu'également inftruit de ce que vous pourrez & de ce que vous ne pourrez pas, vous ne formerez aucune entreprife, fans la conduire à une heureufe fin. Vous verrez ce qui fera loin de vous comme ce qui fe paffera fous vos yeux, & ce qui fe palfera fous vos yeux, comme ce qui en eft le plus éloigné. S'il y a quelques diffentions parmi vos ennemis, vous en profiterez habilement pour attirer les mécontents dans votre parti. Les récompenfes ne feront pas plus épargnées que les promeffes & les dons. / Si vos ennemis font plus puiffants & plus forts que vous, vous ne les attaquerez point, vous éviterez avec un grand foin d'en venir aux mains avec eux ; vous cacherez toujours avec une extrême attention l'état où vous vous trouverez. Il y aura, des occafions où vous vous abaifferez, & d'autres où vous affecterez d'avoir peur. Vous feindrez quelquefois d'être foible afin que vos ennemis, ouvrant la porte à la préfomption & à l'orgueil, viennent ou vous attaquer mal-à-propos, ou fe laiffent furprendre eux-mémes & tailler en pièces honteufement. Vous fereizen forte que ceux qui vous font inférieurs ne puiffent jamais pénétrer vos deffeins. Vous tiendrez vos troupes toujours alertes, toujours en mouvement & dans l'occupation, pour empêcher qu'elles ne fe laiffent amollir par un honteux repos. Vous ne fouffrirez aucune diffention parmi vos gens, & vous n'oublierez rien pour les entretenir dans la paix, la concorde & l'union, comme s'ils ne faifoient tous qu'une feule & même famille. Enfin votre fage prévoyance vous ayant fait fupputer jufqu'où pouvoir aller la confommation des vivres & des autres chofes d'un ufage journalier, vous ferez toujours abondamment pourvu de tout, & après les plus glorieux exploits, vous reviendrez dans le fein de votre famille pour y jouir tranquillement du fruit de votre victoire parmi les acclamations de vos concitoyens, qui ne cefferont de vous combler d'éloges, comme vous étant redevables de tous les avantages d'une douce paix. Telles font en général les réflexions que ma propre expérience m'a. dictées, & que je me fais un devoir de vous communiquer. » ; in : AMIOT, Joseph (traduction de). *Art militaire des Chinois, ou Recueil d'anciens traités sur la guerre, compofés avant l'ère chrétienne, par différents généraux chinois. Ouvrages fur lefquels les Afpirants aux Grades Militaires font obligés de fubir des examens. On y a joint Dix Préceptes adreffés aux Troupes par l'Empereur régnant. Traduit en François, par le P. Amiot, Miffionnaire à Pe-king, revu & publié par M. Deguignes*. Paris : Didot L'Ainé, 1772. XII et 397 p. P. 58-62

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

détermination d'une nature idéale des rapports humains. Aussi, et surtout, la Chine put-elle puiser à d'autres sources la conception globale d'une société aux règles bien déterminées, satisfaisant à un équilibre humain et cosmique.

« 1. La loi de la grande Étude, ou de la philosophie pratique, consiste à développer et remettre en lumière le principe lumineux de la raison que nous avons reçu du ciel, à renouveler les hommes, et à placer sa destination définitive dans la perfection, ou le souverain bien. / 2. Il faut d'abord connaître le but auquel on doit tendre, ou sa destination définitive, et prendre ensuite une détermination; la détermination étant prise, on peut ensuite avoir l'esprit tranquille et calme; l'esprit étant tranquille et calme, on peut ensuite jouir de ce repos inaltérable que rien ne peut troubler; étant parvenu à jouir de ce repos inaltérable que rien ne peut troubler, on peut ensuite méditer et se former un jugement sur l'essence des choses; ayant médité et s'étant formé un jugement sur l'essence des choses, on peut ensuite atteindre à l'état de perfectionnement désiré. / 3. Les êtres de la nature ont une cause et des effets: les actions humaines ont un principe et des conséquences: connaître les causes et les effets, les principes et les conséquences, c'est approcher très-près de la méthode rationnelle avec laquelle on parvient à la perfection. / 4. Les anciens princes qui désiraient développer et remettre en lumière, dans leurs États, le principe lumineux de la raison que nous recevons du ciel, s'attachaient auparavant à bien gouverner leurs royaumes ceux qui désiraient bien gouverner leurs royaumes, s'attachaient auparavant à mettre le bon ordre dans leurs familles ; ceux qui désiraient mettre le bon ordre dans leurs familles, s'attachaient auparavant à se corriger eux-mêmes; ceux qui désiraient se corriger eux-mêmes, s'attachaient auparavant à donner de la droiture à leur âme; ceux qui désiraient donner de la droiture à leur âme, s'attachaient auparavant à rendre leurs intentions pures et sincères, ceux qui désiraient rendre leurs intentions pures et sincères ; s'attachaient auparavant à perfectionner le plus possible leurs connaissances morales : perfectionner le plus possible ses connaissances morales consiste à pénétrer et approfondir les principes des actions. / 5. Les principes des actions étant pénétrés et approfondis, les connaissances morales parviennent ensuite à leur dernier degré de perfection; les connaissances morales étant parvenues à leur dernier degré de perfection, les intentions sont ensuite rendues pures et sincères ; les intentions étant rendues pures et sincères, l'âme se pénètre ensuite de probité et de droiture; l'âme étant pénétrée de probité et de droiture, la personne est ensuite corrigée et améliorée; la personne étant corrigée et améliorée, la famille est ensuite bien dirigée; la famille étant bien dirigée, le royaume est ensuite bien gouverné ; le royaume étant bien gouverné, le monde ensuite jouit de la paix et de la bonne harmonie. / 6. Depuis l'homme le plus élevé en dignité, jusqu'au plus humble et plus obscur, devoir égal pour tous : corriger et améliorer sa personne; ou le perfectionnement de soi-même est la base fondamentale de tout progrès et de tout développement moral. / 7. Il n'est pas dans la nature des choses que ce qui a sa base fondamentale en désordre et dans

(N.B. : nous substituons des « / » aux retours à la ligne du texte cité).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

la confusion, puisse avoir ce qui en dérive nécessairement, dans un état convenable. / Traiter légèrement ce qui est le principal ou le plus important, et gravement ce qui n'est que secondaire, est une méthode d'agir qu'il ne faut jamais suivre. »[86]. Ce fut dans une philosophie, née aux mêmes âges que le traité de Sun-tzu, et à connotations religieuses, visant à expliquer le monde et agir sur lui, à en parachever un accomplissement harmonieux, que la Chine trouva une matrice dont, malgré de récentes et considérables mutations, elle porte, et pour longtemps encore sûrement, la profonde empreinte[87]. « La religion officielle doit aux œuvres confucéennes de

86 PAUTHIER, Guillaume (traduit du chinois par). *Doctrine de Confucius – ou Les quatre livres de philosophie morale et politique de la Chine*. Paris : Librairie Garnier Frères., 1921. XXVIII p., 8 pages repérées alphabétiquement jusqu'à « h », et 485 p. P. 1-3 (Extrait du « livre » : *Le Ta Hio – ou La grande étude – Ouvrage de Khoung-Fou-Tseu [Confucius] et de son disciple Thseng-Tseu – Premier livre classique*).

N.B.1 : nous substituons des « / » aux retours à la ligne du texte cité ; nous ne citons pas la note du bas de la page 3.

N.B.2 : « Confucius » résulte d'une latinisation du nom d'un lettré chinois, qui se trouve transcrit autrement de différentes façons : Khoung-Fou-Tseu, ou K'ong-fou-tseu, Kong-fuzi, Kongzi, Kong-tseu, Koung'Tsé, etc., c'est-à dire : « maître Kong » ; vers 555 - v. 479 av.n.è. Un autre sage chinois, confucéen, est fort célèbre : Mencius (forme latinisée) ; son nom se trouve transcrit également de différentes façons : Mong-tseu, Meng-tzi, etc. ; v. 370 - v. 390 av.n.è.

87 Cf. FUKUYAMA, Francis. *La confiance et la puissance – Vertus sociales et prospérités économiques*. Paris : Plon, 1997. 412 p. (traduit de l'anglais (États-Unis) par Pierre-Emmanuel Dauzat). P. 91, 92 :

« Quoiqu'il en soit, la véritable essence du confucianisme chinois n'a jamais été le confucianisme politique, mais plutôt ce que Tu Wei-ming appelle « l'éthique confucéenne personnelle ». Le cœur de cette doctrine était l'apothéose de la famille — en chinois, *jia* —, conçue comme le lien social auquel toutes les autres relations sont subordonnées. Les devoirs envers la famille primaient sur les autres, y compris sur les obligations envers l'empereur, le Ciel ou toute autre source d'autorité temporelle ou divine. Des cinq relations confucéennes cardinales, la clé était la relation entre le père et le fils, car elle établissait l'obligation morale de *xiao*, ou piété filiale, qui est l'impératif moral central du confucianisme[6]. Dans toutes les cultures, on encourage les enfants à respecter l'autorité parentale, mais cette pratique a pris une ampleur extraordinaire dans la Chine traditionnelle. Les fils ont le devoir, même adultes, d'accéder aux désirs de leurs parents, de les entretenir dans leurs vieux jours, d'honorer leurs esprits quand ils ont disparu, et de perpétuer une lignée qu'on puisse suivre à travers des générations d'ancêtres. En Occident, l'autorité du père n'a pas manqué de rivaux : maîtres, employeurs, État et, en dernière instance, Dieu[7]. Dans un pays comme les États-Unis, la rébellion contre l'autorité parentale s'est quasiment institutionnalisée au point de devenir un rite de passage à l'âge adulte. Dans la Chine traditionnelle, c'était impensable. Il n'est rien de comparable à l'idée judéo-chrétienne d'une source divine de l'autorité, ou d'une loi supérieure, dont puisse se réclamer l'individu dans sa révolte contre la famille. Dans la société chinoise, la soumission à l'autorité du père est quasiment sacrée, et il n'est pas de conscience individuelle qui tienne, susceptible de conduire un individu à la contester. La place centrale de la famille dans la culture chinoise traditionnelle n'est jamais plus évidente qu'en cas de conflit de loyauté envers sa famille, d'un côté, des autorités politiques supérieures comme l'empereur ou le commissaire politique en Chine populaire, de l'autre. Bien entendu, il ne saurait y avoir le moindre conflit suivant les dogmes du confucianisme orthodoxe ; dans une société bien ordonnée, toutes les relations sociales sont harmonieuses. Mais il arrive que des conflits surgissent, surtout lorsqu'un père a commis un crime et qu'il est recherché par la police. Nombre de drames classiques décrivent les tourments d'un fils obligé de choisir entre l'État et sa famille ; mais, en fin de compte, c'est la famille qui l'emporte : on ne livre pas son père à la police. Une histoire classique met Confucius en présence du chef d'un royaume voisin : « Chez nous, dit le gouverneur, il y a un homme d'une droiture inflexible : son père avait volé un mouton, et il le dénonça. Confucius répondit : Chez nous, on a une autre conception de la droiture : le père protège son fils, le fils protège son père — voilà notre façon d'être droits[8]. ».

N.B. : les appels de notes du texte cité renvoient à : P. 353, note n°6, p. 354 notes n° 7 et n°8 (notes relatives

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

posséder un fond dogmatique qui commanda son développement. Dans sa partie morale, il est, en gros, relativement homogène et dérive de l'enseignement des lettrés. La partie métaphysique est faite d'éléments plus disparates. Les doctrines officielles résultent du concours de deux influences concurrentes : celle des penseurs de l'influence confucéenne, celle des penseurs de l'influence taoïste. Il serait vain de vouloir déterminer dans le détail la part des deux influences. Nombre d'éléments sont sans doute taoïstes d'origine ; l'ordonnance et l'esprit du système sont confucéens. »[88].

L'un des principes fondamentaux régissant le système confucéen est le *li*, qui recouvre les notions de ritualité, de cérémonialité, de bienséance. Le *li* caractérise une conduite idéale respectueuse des règles, des convenances, une conduite exemplaire empreinte de justesse et de justice. L'individu parvient à conformer sa conduite à ce principe par la soumission à une bonne et exigeante éducation, se révélant un facteur de constante amélioration en sculptant et polissant la personnalité. Un autre principe confucéen d'importance conduisant à l'amélioration de la personne est le *wen* ; il conduit celle-ci à se perfectionner dans et par les arts, à l'exemple des lettrés, des sages, par les études littérature, la pratique de la poésie, de la musique, des rites liturgiques. Dans la logique confucéenne les études littéraires auxquelles se joint le respect du *li* se révèlent tout particulièrement propices à progresser en une démarche permettant de suivre la « Voie » ; la maîtrise des beaux-arts, l'apprentissage auquel elle oblige d'un goût esthétique sûr, du raffinement, oblige aussi dans une large mesure à un apprentissage moral, lié aux autres apprentissages. Le *li*, et le *ren*, principe de bonté, de bienveillance, d'humanité, se joint, permettent l'adoption d'un comportement éthique des plus dignes, permettent à la personne se montrant capable de s'en imprégner, de se conformer à l'empreinte qu'ils peuvent lui imprimer, d'acquérir des dispositions mentales, morales et intellectuelles aptes à s'exprimer utilement dans les relations entre êtres humains, dans l'harmonisation des rapports sociaux ; l'effort exercé sur soi-même par l'étude, les études, en vue de l'amélioration de sa propre personnalité, le respect de grands

---

au chapitre 9 ; appels de notes, n°6 et n°7 : p. 91, n°8 : p. 92) :

« 6. Sur les vertus confucéennes, voir Michio Morishima, *Why Has Japan « Succeeded » ? Western Technology and the Japanese Ethos*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, p. 3-4 ; *Capitalisme et confucianisme. Technologie occidentale et éthique japonaise*, trad. Anne de Rufi et Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Flammarion, 1987, p. 18-20.

« 7. Sur les différences entre familles occidentales et autres, voir William J. Goode, *World Revolution and Family Patterns*, Glencoe, IL., Free Press, 1963, p. 22.

« 8. Marion J. Levy, *The Rise of the Modem Chinese Business Class*, New York, Institute of Pacific Affairs, 1949, p. 1 ; *Les Entretiens de Confucius*, trad. P. Ryckmans, Paris, Gallimard, 1987, p. 74. »

88 GRANET, Marcel. *La religion des Chinois*. Paris : Albin-Michel, 2010. 245 p. P. 147, 148.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

principes moraux doit déterminer l'exercice d'une saine spontanéité dans ces rapports humains[89]. « Si l'interaction dans les rapports humains est basée sur le « ren », les actions particulières s'inscrivent dans une hiérarchie précise (la hiérarchie est considérée comme naturelle et essentielle à la création de l'harmonie). Ses principaux composants et les vertus qui leur correspondent sont résumés dans ce que l'on nomme les « cinq relations », à savoir celles entre parent et enfant, frère aîné et frère cadet, mari et femme, entre amis, souverain et sujet. Chaque relation détermine des rôles et des responsabilités spécifiques : un parent doit à un enfant éducation, soin et formation morale, un enfant doit à ses parents obéissance, respect, et doit également s'occuper d'eux dans leur vieillesse et après leur mort. La relation parent/enfant est le modèle de base des autres relations. Ainsi la piété filiale (« xiao ») est au fondement de la structure sociale. Mari et femme se doivent assistance mutuelle, le mari en protégeant son épouse et en subvenant à ses besoins, la femme en étant obéissante et en tenant son ménage. Le frère aîné est responsable de ses cadets qui lui doivent déférence. [...]. La relation entre souverain et sujet est analogue à celle entre parent et enfant. En effet le souverain doit se montrer attentif et donner ses directives, et le sujet doit être obéissant et loyal. La seule relation pouvant unir des personnes de même rang est celle unissant des amis entre eux, mais là aussi une hiérarchie par l'âge intervient souvent. Notons que s'ils doivent obéissance et déférence, les subordonnés ont également le devoir de protester contre une éventuelle conduite incorrecte de leurs supérieurs. L'harmonie sociale reste donc le bien suprême et c'est dans cette perspective que s'inscrit la fameuse exigence confucéenne de la « rectification des noms », à savoir que chacun doit bien savoir qu'elle est sa place dans le réseau des rapports sociaux et se conduire en conséquence. »[90].

89 Par ailleurs deux autres vertus se révèlent de grande importance dans la doctrine confucéenne, le *shu* et le *zhong* (le *shu* : la réciprocité des devoirs ; le *zhong* : la sincérité).

90 OLDSTONE-MOORE, Jennifer. *Confucianisme*. Paris : Gründ, 2003. 112 p. (Comprendre les religions). P. 56, 57.

N.B.1 : quant à la *rectification des noms* :

Cf. NGUYEN HUY LAI, Joseph. *La tradition religieuse spirituelle sociale au Viêtnam*. Paris : Beauchesne, 1981. 525 p. P. 174, 175 (nous ne reproduisons pas les notes de bas de pages, ni les appels de notes) :
« Enfin, à la suite de Confucius et Mencius, Siun-Tseu est partisan de la Théorie sur la Rectification des Noms. On se souvient des Entretiens de Confucius : « Que le prince soit prince, que le ministre soit ministre, que le père soit père et que le fils soit fils. » (Entretiens, Ch. XII, 11). De même, Mencius dit : « Ne reconnaître ni prince, ni père, c'est ressembler aux animaux. » (Meng-Tseu, Livre III, Ch. II, 9).
« Confucius et Mencius considèrent la Rectification des Noms seulement dans le domaine éthique. Les devoirs moraux que doivent accomplir le prince, le ministre, le père et le fils sont dictés par leurs fonctions respectives de prince, de ministre, de père et de fils. Ils doivent se montrer digne des noms qui leur sont attribués. Mais pour Siun-Tseu, dont le rationalisme fut déjà connu au III^{e} siècle avant Jésus-Christ, les noms sont créés et employés conventionnellement pour des raisons à la fois éthiques et logiques. « On a créé les noms, dit-il, pour dénoter des réalités, pour, d'une part, rendre ainsi évidente la distinction entre le supérieur et l'inférieur (dans la société) et d'autre part, pour distinguer ainsi les ressemblances et les

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

1.3 • Stérile disputation ; et « Perle du Dragon »

Aux écoles de lettrés, à l'école confucéenne en particulier, d'autres écoles de pensée s'opposaient, n'hésitaient pas à se manifester, des écoles de pensée dont l'influence dans les orbes du pouvoir, et auxquelles le pouvoir prêtait souvent une oreille attentive, pouvaient très efficacement contrebalancer leurs influences. Dans une société imprégnée, éprise voire, d'un confucianisme prônant des principes de rigueur, pouvant paraître sévères, mais aussi de généreux et grands principes reflétant une aspiration profonde à la justice, à la probité, dans cette société il apparut néanmoins des souverains, des maîtres, que ceux-ci furent à une époque un *empereur* ou à une autre un *grand timonier*, qui avec un souci d'efficacité, avec une exigence excessive, une folle exigence parfois, une brutalité meurtrière, se révélèrent particulièrement autoritaires. En effet, et quand bien même ils en viennent à prendre, comme ce fut le cas lors de la *dispute sur le sel et le fer* en 81 av.n.è.[91], directement

différences. » Quant à l'emploi logique des noms, Siun-Tseu fait la même distinction des choses : « Les noms sont donnés aux choses. Si les choses sont semblables, elles reçoivent des noms semblables ; si elles diffèrent, elles reçoivent des noms qui diffèrent. » (Siun-Tseu, Ch. 22). »

N.B.2 : quant à la *rectification des noms* (suite ; une autre citation, d'un autre ouvrage) :

Cf. LANSELLE, Rainier. Chine : l'hospitalité comme impensé. In : MONTANDON, Alain (études rassemblées par). *Hospitalités : hier, aujourd'hui, ailleurs*. Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal, 2004. 268 p. (Cahiers de recherches du CRLMC - Centre de recherche sur les littératures modernes et contemporaines). P. 154 :

« [...]. Or c'est bien du ritualisme que Confucius tire sa capitale « théorie » du *zhengming*, de la « rectification des noms », par laquelle il invite à une adéquation entre les fonctions et les statuts personnels, à un réglage de la société fondé sur la variation des premières et l'hétérogénéité des seconds. C'est *in fine*, dit en substance l'aspect politique de son discours, par la rectification des noms, c'est à dire par une structuration inégalitaire mais harmonisée (à travers l'exercice de vertus comme la bienveillance, l'équité, la loyauté, la mansuétude, la confiance, toutes vertus d'origine aristocratique), que l'on rend possible le gouvernement des hommes et que l'on fonde l'ordre sociale et politique. Le confucianisme, au fond, pour le dire de manière un peu tranchée, est une machine à créer du différentialisme. Si tout le monde, assurément, peut devenir ce *junzi*, cet « homme de bien », littéralement ce « prince » dont tout le caractère princier se situe sur un plan éthique, c'est bien — et c'est du bon sens — parce que ce statut est éminent, donc distingué, donc jouant sur la différenciation, qu'il est désirable et constitue un modèle indicatif. »

91 Cf. LEVI, Jean (texte présenté, traduit et annoté par). *La dispute sur le sel et le fer.* Paris : Les Belles Lettres, 2010. 414 p. P. 303,304 :

« [...] / **6.** LES LETTRÉS : / Confucius vivait dans un monde en proie aux désordres. Pour promouvoir les principes du Yao et du Shun il se roussit la tête et se mouilla les pieds, parcourant l'Empire en tous sens pour dessiller les yeux des princes, sans le moindre souci des rebuffades. Tous opinaient du chef en signe d'approbation. Mais les seigneurs avaient l'esprit obscurci, et les dignitaires jalousaient son talent. Qui aurait pu lui servir d'entremetteur ? Là où les laiderons se parent et se pavanent, les beautés comme Xishi restent filles. Le maître savait fort bien le destin qui l'attendait. Mais telle une mère compatissante qui s'agenouille éplorée sur le cadavre de son fils, il prenait une part si grande aux malheurs des temps qu'il lui importait peu de réussir. [...]. Celui qui bafoue un sage est un sot, celui qui lui nuit un fol. Les furieux ne sont pas des hommes. Quelle fut donc la lâcheté de Confucius ? Mencius a dit : « On peut juger des ministres qui

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

ou non l'avis de sages, de lettrés, d'intellectuels, de spécialistes d'une matière ou d'une autre, alors et toujours, souvent, en Chine et ailleurs, partout où il s'en trouvait ou bien partout où il s'en trouve de ces maîtres soucieux d'eux-mêmes surtout et de leur supériorité, de leur autorité, « on ne discute pas la perle du dragon »[92] ! Les exhortations confucéennes à une participation active des subordonnés au pouvoir, ces exhortations qui incitaient ces subordonnés à conseiller leurs supérieurs hiérarchiques, à exercer un droit de remontrance à leur encontre, qui encourageaient un fonctionnaire à démissionner plutôt que de se montrer coupable de complicité d'une mauvaise action par une passive obéissance, même aux instances de gouvernement, ces éléments de « philosophie pratique », trouvaient vite une limite à leur séduction dans la vie ordinaire, la très coercitive *vie de tous les jours*, la *vie réelle* dans le *monde réel*, ne relevant que bien peu du domaine des idées, des phantasmes de l'idéal, où, et face aux mauvaises gens qui souvent rechignaient à y sacrifier, nombreuses étaient les occasions qui incitaient, et incitent, à décliner ce si bel idéal.

---

demeurent à la cour par la qualité de leurs hôtes ; et des vassaux qui vivent en pays étrangers par celle de leurs amphitryons. » Si le sage s'était commis avec n'importe qui et n'avait pas choisi ses amis avec soin, aurait-il pu encore être Confucius ? / *Le Grand secrétaire secrètement touché, demeure songeur. Il se tait, cherchant un appui autour de lui. Mais les flatteurs et les courtisans restent la bouche ouverte, la langue paralysée, et leurs visages s'allongent, comme si un poids pesait sur leurs épaules.* / **7.** LE GRAND SECRÉTAIRE : / Bien. Il se fait tard. La discussion est close. Et, comme deux chars accolés se séparent, nous demandons l'autorisation de prendre congé de ces messieurs. »

N.B. : nous substituons des « / » aux retours à la ligne du texte cité.

La « dispute sur le sel et le fer » reproduit les minutes d'un conseil impérial (en 81 av.n.è.), les propos échangés lors de ce conseil entre des érudits, des dignitaires du régime impérial, relevant de l'école des Légistes et d'autres érudits, lettrés, sages, relevant pour certains d'entre eux notamment de l'école confucéenne ; s'opposent ici donc les tenants de l'école des Lois qui estimaient qu'en matière de politique les questions de morale importaient peu, et des disciples de Confucius ou de Mencius qui soutenaient le contraire. Ce long débat n'eut pas de suite, ne déboucha sur aucune mesure concrète.

92 Cf. CHEVALIER, Jean. GHEERBRANT, Alain. *Dictionnaire des symboles – Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*. Paris : Robert Laffont – Jupiter, 1982. 1060 p. P. 367 :

« Puissance céleste, créatrice, ordonnatrice, le dragon est tout naturellement le **symbole de l'empereur**. Il est remarquable que ce symbolisme s'applique non seulement en Chine, mais chez les Celtes, et qu'un texte hébreu parle du Dragon céleste comme d'un *roi sur son trône*. Il est en effet associé à la foudre (il crache du feu) et à la fertilité (il amène la pluie). Il symbolise ainsi les fonctions royales et les rythmes de la vie qui garantissent l'ordre et la prospérité. C'est pourquoi il est devenu l'emblème de l'empereur. De même qu'on expose des portraits de celui-ci, *quand sévit la sécheresse, on fait une image du dragon Yin et il commence alors à pleuvoir* (GRAD, 1, 361). Le dragon est une manifestation de la toute puissance impériale chinoise : la *face du dragon* signifie *la face de l'empereur* ; la *démarche du dragon* est l'allure majestueuse du chef ; la *perle du dragon*, qu'il est censé posséder dans la gorge, est l'éclat indiscutable de la parole du chef, la perfection de sa pensée et de ses ordres. *On ne discute pas la perle du dragon*, déclarait encore Mao. »

Dans le texte ci-dessus la référence « GRAD, 1, 361 » renvoie à : « GRANET, Marcel. Danses et légendes de la Chine ancienne, 2 vol., Paris, 1926 » (cf. p. 1049, bibliographie, *Dictionnaire des symboles*), vol. 1, p. 361 ; éditeur : Presses Universitaire de France (PUF) ; vol. 1 : 710 p., vol. 2 : 754 p.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

2 • EN INDE

> «Section sixième. lecture II. Hymne 11. [...]. 15. L'(homme) pieux devient le possesseur d'un char rapide ; c'est un héros vainqueur dans tous les combats. Le sacrificateur que cherche à plaire aux dieux, doit triompher des impies. / 16. Si tu sacrifies aux dieux, si tu verses des libations en leur honneur, tu ne connais point la mort. Oui, le sacrificateur qui cherche à plaire aux dieux doit triompher des impies. / 17. Personne par son œuvre ne peut prévaloir contre lui ; personne ne peut l'ébranler, ni le priver de (ses biens). Le sacrificateur qui cherche à plaire aux dieux doit triompher des impies. / 18. Que nous ayons une race vigoureuse, et des chevaux rapide. Le sacrificateur qui cherche à plaire aux dieux, doit triompher des impies.
>
> « Section huitième. lecture VIII. Hymne XLIII. 1. Que j'obtienne la puissante et invincible protection des trois dieux qui habitent le ciel, Mitra, Aryaman, Varouna. / 2. Que jamais l'ennemi connu par l'infamie du péché ne vienne à prévaloir sur eux, ni dans nos demeures, ni sur les routes, ni dans nos citadelles. »[93].

2.1 • Inde védique ; Rig Véda ; société en voie de sophistication

Le « Rig Véda » est le document, le « monument littéraire », le plus ancien de l'Inde, le plus vénéré de ses textes les plus sacrés ; et bien qu'il existe plusieurs de ces textes qualifiés de « Védas »[94], souvent on le désigne, celui-ci, simplement par le simple titre de *Véda*. Sa formation remonte à un âge immémorial, au deuxième millénaire av.n.è., très probablement, aux temps les plus héroïques des Aryas, envahisseurs indo-européens de l'Inde, alors que, peut-être, étaient-ils encore établis en Bactriane ou en Sogdiane, ou encore plus loin à l'ouest et au nord, en ces régions où coulent à l'est de la mer d'Aral, avant que de s'y jeter, les fleuves Oxus et Iaxartès[95], voire, peut-être, plus loin au nord dans la région de la « Contrée de cités » au sud de l'Oural, celle de la civilisation d'Arkaïm[96] ; il fut porté par écrit au cours du

93 LANGLOIS, Alexandre (traduit du sanscrit par). *Rig-Véda, ou Livre des Hymnes*. Paris : Librairie Firmin Didot Frères, imprimeurs de l'Institut, 1850. 4 tomes : XVI p. et 585 p., 526 p., 492 p., 544 p. P. 299 du tome 3 (Section sixième. Lecture II. Hymne 11). P. 478,479 du tome 4 (Section huitième. lecture VIII. Hymne XLIII).

N.B. : nous substituons des « / » aux retours à la ligne du texte cité.

94 Les quatre Védas : Le *Rig*, le *Sâma*, le *Yadjour*, l'*Atharva-Véda*.

95 *Oxus* : aujourd'hui nommé *Amou Darya* (ou *Amu-Daria*, etc.) ; *Iaxartès* (ou *Iaxarte*) : aujourd'hui nommé *Syr Darya* (ou *Syr-Daria*, *Sirdarya*, etc.).

96 La découverte, en Russie, des restes de la civilisation d'Arkaïm-Sintachta (ou Sintashta) date de 1987. La

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

millénaire suivant. Dans les pages du Rig Véda on retrouve, en cette partie du monde éloignée de la nôtre, conservés les traces des notions, sinon des germes dont procéderont les idées aux fondements de notre antiquité classique. En ces hymnes du Rig Véda il est possible de retrouver les chemins suivis par la pensée des Anciens, de leurs sages, pour construire un édifice métaphysique et philosophique, pour construire un édifice religieux, une religion, un culte et ses liturgies, de retrouver comment les Anciens dotèrent le monde idéal de conformations évocatrices et tangibles, d'assister à la gestation d'un monde, où se précisent des mœurs, une vie intellectuelle et politique, la vie d'un peuple par lequel et pour lequel, au cours de multiples générations, ce livre vénéré, et vénérable sûrement, fut élaboré et rédigé. Les hymnes du Rig Véda nous font connaître les cantiques des anciens Aryas, les « vaillants », les « honorables », qui les chantaient à l'aube, ou au plein soleil du milieu du jour, et le soir encore, sous la libre voûte céleste et non dans l'espace confinée d'un temple, dans une enceinte où un simple tertre pouvait tenir lieu d'autel, où un rudimentaire foyer sacrificiel se trouvait, où les offrandes se composaient de laitages, d'une boisson[97] aux vertus stimulantes. Au fil des textes du Rig Véda, en les succinctes considérations décrivant situations et personnages il est possible de distinguer une société en voie de sophistication, où le chef de famille, le père, tient une place, qui dans la Rome archaïque sera celle du *pater familias*, puissant chef de famille (au sens large, épouse, enfants, dépendants), chef de cellule sociétale, pontife apte à célébrer le culte des forces naturelles divinisées, le culte des mânes ancestrales, où la mère est officiante et les enfants, les serviteurs constituent l'assemblée des fidèles. Cette civilisation, où le culte peut être à la fois public et privé, et qui transparaît au travers des pages du Rig Véda, se voit qualifiée de védique.

Les Aryas qui envahirent l'Inde au milieu du deuxième millénaire av.n.è. étaient de proches parents de ceux qui se répandirent en Iran[98]. Vers le début de ce deuxième

cité puissamment fortifiée d'Arkaïm constitue le type des 21 cités, à l'urbanisme similaire, découvertes dans cette région proche des contreforts sud de l'Oural (au nord de la mer d'Aral, au nord-est de la mer Caspienne), près de la frontière avec le Kazakhstan. Cf. MOUREAUD, Séverine. Arkaïm – Dans les cités des steppes de l'Oural. *Archéologia*, février 2011, n° 485, p. 66-73.

97 Le *soma*.

98 « La grande migration aryenne en Inde a été un envahissement progressif en provenance de l'Iran ; cela découle nettement de la similitude entre les « Zend Avesta » et l'identité de nombreux dieux Avestas et Védiques. Indra, Vayou et Mitra sont communs aux deux religions. Comme le mouvement du peuple védique s'est effectué en direction du Pendjab, il n'y a aucun doute que la migration des Aryens Védiques en Inde, quels qu'est pu être leur pays d'origine, s'est faite en provenance de la Perse. [...]. Bientôt cependant il semble qu'ils soient entrés en conflit avec certains peuples occupant des régions fortifiées (les « pouras » et les « dourgas ») et commandées par leurs propres rois ou chefs. Le « Rig Veda » lui-même parle de cent forts à colonne tenus par des ennemis auxquels les Aryens durent livrer bataille. De nombreux hymnes des Vedas sont des invocations aux dieux pour obtenir leurs secours dans des combats contre les ennemis, et il

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

millénaire ils quittèrent les hautes terres de l'Iran orientale et pénétrèrent dans le bassin de l'Indus où ils triomphèrent des Dravidiens[99] par leur allant guerrier grandement conforté par l'utilisation d'armes de fer et par celle du cheval ; alors les Dravidiens ne purent semble-t-il guère résister efficacement. Mais comme les Aryas s'engagèrent dans le bassin du Gange la résistance des populations indigènes se montra plus obstinée. Pourtant peu à peu les massacres se firent semble-t-il moins nombreux, et le nombre des esclaves au service des envahisseurs s'accrut. Il fallut plusieurs siècles d'une conquête difficile pour que les Aryas pussent enfin, vers la fin du millénaire, dominer sûrement toute l'Inde du nord, avant que d'entreprendre, au sud, une conquête du Dekkan. Là, quelques princes aryens s'imposèrent sur de vastes territoires[100].

---

est significatif que le grand dieu des Vedas, Indra, est décrit comme étant Pourandara, le constructeur des cités. On y trouve aussi l'intéressant récit d'une attaque montée contre les cents villes d'un roi autochtone. » ; in : PANIKKAR, Kavalam Madhava. *Histoire de l'Inde* (traduction française de Jacques Brécard). Paris : Librairie Arthème Fayard, 1958. 396 p. P. 21, 22.

99 Les Dravidiens sont les occupants autochtones (à l'époque de l'arrivée des Aryas) de l'Inde.

100 Cf. PANIKKAR, Kavalam Madhava. *Histoire de l'Inde* (traduction française de Jacques Brécard). Paris : Librairie Arthème Fayard, 1958. 396 p. P. 11 (Préface) : « Dans le plan que j'ai suivi pour rédiger cette Histoire, j'ai cherché, autant que faire se peut, à décrire la vie du peuple sur un arrière-plan politique continu. Je n'ai voulu évoquer l'histoire des dynasties, des guerres et des conquêtes des différents rois que dans la stricte mesure exigée par la mise en place de cette toile de fond politique. J'ai également essayé d'introduire dans ce tableau les grands courants de l'évolution de l'Inde du Sud. Il est évident, en effet que toute tentative d'interprétation de l'histoire indienne serait partiale et déséquilibrée, si elle ne tenait compte que de l'évolution de la vallée Indo-Gangétique. C'est la synthèse aryo-dravidienne, débutant à la fin de l'âge du « Rig Veda », avec la Bataille des Dix Rois, qui est à l'origine de la civilisation indienne. Mais alors que cette synthèse était faite dans la pensée philosophique, dans les institutions religieuses et dans l'organisation sociale du peuple hindou, elle n'a jamais été tentée sur le plan racial, dans les régions situées au sud des monts Vindhya. Ainsi le Sud est-il resté jusqu'à nos jours racialement différent du Nord, et la barrière du massif du Deccan, qui divise le sous-continent en deux parties a-t-elle effectivement fait obstacle au mélange des races. C'est pourquoi le Deccan garde une prédominance dravidienne dans ses caractéristiques raciales ; mais la vie composite de l'hindouisme et la prédominance du sanscrit tissent entre le Nord et le Sud des liens indissolubles, qui proclament l'unité culturelle de l'Inde. »
N.B. : l'aire aryenne fut longtemps divisée entre de nombreuses tribus, composant autant de principautés rivales ayant à sa tête chacune le plus communément un roi. Selon l'hypothèse la plus probable semble-t-il, la « Bataille des Dix Rois » aurait opposé Sudas (ou Soudas), de la dynastie des Tritsu (ou Tritsou), un roi de la tribu des Bharata (du pays dénommé plus tardivement Brahmavarta), et dix tribus établies au nord-ouest. Le roi Sudas emporta la victoire ; que trois hymnes de Vasishta (ou Vasichtha), chef du clergé du peuple des Bharata, célébrèrent. Vasishta avait supplanté Visvamitra dans ses fonctions à la tête du clergé. Afin de se venger de son éviction Visvamitra parvint à mettre sur pied une confédération de dix peuples qui s'opposèrent aux Bharata ; mais ce sont ces derniers qui triomphèrent. Une partie des membres des tribus vaincues s'enfuirent vers la Sogdiane, la Bactriane, le bassin de la vallée de l'Oxus.

« [...]. / 4. C'est ainsi que par vos rites, ô prêtres, vous conservez heureusement le char immortel de vos pères, quand avec vos *sakwarts* récités à grand bruit vous donnez de la force à Indra, ô Vasichthas. / 5. Au milieu (du combat) livré par dix rois, les (hommes) demandaient la lumière, comme des gens altérés (demandent l'eau) ; les (Vasichthas) la leur ont rendue. Indra a entendu l'hymne de Vasichtha. Il a ouvert le monde aux Tritsous. / 6. Quelques Bharatas avaient déjà été brisés comme les bâtons qui servent à conduire les vaches. Vasichtha s'est avancé ; et aussitôt les troupes des Tritsous se sont développées. [...]. » ; in : LANGLOIS, Alexandre (traduit du sanscrit par). *Rig-Véda, ou Livre des Hymnes*. Paris : Librairie Firmin Didot Frères, imprimeurs de l'Institut, 1850. 4 tomes : XVI p. et 585 p., 526 p., 492 p., 544 p. P. 78, 79 du tome 3 (Section cinquième. Lecture III. Hymne 14). Nous substituons des « / » aux retours à la ligne du

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

2.2 • Inde brahmanique ; Lois de Manou ; classes et castes

Dans le courant du dernier millénaire av.n.è., l'Inde, de védique, devint brahmanique. Le culte, très naturaliste, où les forces naturelles se voyaient exaltées, se transforma graduellement pour parvenir à un haut niveau d'anthropomorphisation. Le culte échappa de plus en plus à la sphère du privé pour relever de la sphère publique et se voir accaparé par la classe sacerdotale, celle des brahmanes, dont les visées hégémoniques sur la gestion de l'ensemble du corps social rapidement se traduiront dans les lois amenées à régir les rapports sociaux ; à cela s'ajouta, semble-t-il, le désir des nouvelles classes dirigeantes, incluant la classe sacerdotale, de préserver ses spécificités et lors de ne pas (trop) se mélanger aux populations indigènes. La société aryenne était déjà, avant la conquête, une société de classes, au nombre de trois : les brahmanes (prêtres), les kshatriyas (guerriers, rois), les vaiçyas (propriétaires fonciers, puis commerçants). Si, donc les trois classes énoncées précédemment sont composées d'Aryas, une quatrième classe sociale, composée de Dravidiens, fut celle des soudras[101], celle des ouvriers, des paysans. « 1. Manou était assis, absorbé dans la méditation ; les Grands-Sages s'approchèrent de lui, et l'ayant dûment salué, lui tinrent ce langage : / 2. « Bienheureux ! Daigne nous exposer exactement et par ordre les devoirs de toutes les castes (principales) et des castes intermédiaires. / 3. Toi seul en effet, ô Seigneur, tu connais les effets, la vrai nature, et le but de cet ordre universel (établi par) l'Être existant de lui-même, inconcevable et insondable. » / 4. Ainsi dûment interrogé par eux, Celui dont le pouvoir est sans bornes, après avoir rendu à tous ces Sages magnanimes leurs salutations, répondit : « Écoutez ! » / 5. Ce (monde) était obscurité, inconnaissable, sans rien de distinctif, échappant au raisonnement et à la perception, comme complètement dans le sommeil. / 6. Alors l'auguste Être existant par lui-même, lui qui n'est pas développé., développant cet (univers) sous la forme des grands éléments et autres, ayant déployé son énergie, parut pour dissiper les ténèbres. / 7. Cet (Être) que l'esprit seul peut percevoir, subtil, sans parties distinctes, éternel, renfermant en soi toutes les créatures, incompréhensible, parut spontanément. / [...]. 31. [...] pour la multiplication des individus il fit sortir de sa bouche, de ses bras, de ses cuisses et de ses pieds le Brâhmane, le Kchatriya, le Vaisya et le Soudra. [...]. / 87. Pour la conservation de toute cette création, le Très-Resplendissant assigna des occupations distinctes aux (êtres) sortis de sa bouche, de ses bras, de ses cuisses et de ses pieds. / 88. Aux Brahmanes il assigna

texte cité.

101 La transcription de « soudra » se fait également sous la forme « çoudra » ou « *Shūdra* »...

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

l'enseignement et l'étude (du Véda), (le droit) de sacrifier et de diriger le sacrifice d'autrui, de donner et de recevoir (les aumônes) ; / 89. Aux Kchatriyas il assigna la protection des peuples, le don (des aumônes), le sacrifice, l'étude (du Véda) et le détachement des plaisirs sensuels ; / 90. Aux Vaisyas (il assigna) la garde des troupeaux, le don (des aumônes), le sacrifice, l'étude (du Véda), le commerce, le prêt d'argent et l'agriculture. / 91. Mais le seul devoir que le Seigneur ait imposé aux Soudras, c'est de servir humblement ces (trois autres) castes. / 92. L'homme est déclaré plus pur (dans les parties situées) au-dessus du nombril : voilà pourquoi l'Être existant par lui-même a dit que sa bouche est ce qu'il y a de plus pur en lui. / 93. Parce qu'il est sorti delà partie supérieure (de Brahmâ), parce qu'il est l'aîné, et parce qu'il possède le Véda, le Brahmâne est de droit seigneur de toute cette création. / 94. Car c'est lui que l'Être existant par lui-même, après s'être livré aux austérités, créa d'abord de sa propre bouche, pour faire parvenir les offrandes aux Dieux et aux Mânes et pour (assurer) la conservation de tout cet (univers). / 95. Quel être serait supérieur à celui par la bouche duquel les habitants des cieux et les Mânes consomment sans cesse les offrandes destinées aux uns et aux autres ? / 96. Parmi les êtres, on considère comme supérieurs ceux qui sont animés, parmi les (êtres) animés, ceux qui subsistent par l'intelligence, parmi les intelligents les hommes, parmi les hommes les Brahmanes, / 97. Parmi les Brahmanes ceux qui sont instruits (dans le Véda), parmi ceux qui sont instruits, ceux qui connaissent leur devoir, parmi ceux qui connaissent leur devoir, ceux qui l'accomplissent, parmi ceux qui l'accomplissent, ceux qui annoncent la Sainte-Écriture. / 98. La naissance même du Brahmane est une éternelle incarnation de la Loi sacrée : car il est né pour (l'accomplissement de) la Loi sacrée et il est destiné à l'absorption en Brahme. / 99. Car un Brahmane en naissant naît au premier rang sur cette terre, seigneur de toutes les créatures, (préposé) à la garde du trésor de la Loi sacrée. / 100. Tout ce qui existe dans le monde est la propriété du Brahmane : en effet par l'excellence de son origine il a droit à tout. / 101. C'est de son propre (bien) que le Brahmane se nourrit, s'habille et fait l'aumône : c'est par la générosité du Brahmane que les autres hommes subsistent. / 102. Pour déterminer les devoirs du Brahmane et ceux des autres (castes) suivant leur ordre, le sage Manou, issu de l'Être existant par lui-même, composa ce livre. »[102]. Les Lois de Manou[103] consistent par ailleurs en un catalogue

102 STREHLY, Georges (traduites du sanskrit par). *Mânava Dharma Çâstra – Les Lois de Manou*. Paris : Ernest Leroux, 1893. XXIII p., 402 p. P. 1, 2, 14, 15, 16 (Livre premier). Nous reproduisons ci-après des extraits de la note n°1, relative au verset 1, du bas de la page 1 : « 1. *Manou* : ce nom désigne quatorze ancêtres mythologiques de l'humanité, dont chacun gouverne la terre pendant une période de 308 720 000ans, dite Manvantara (un âge de Manou). Le plus ancien de ces Manous est Svayambhuva issu de Svayambhu (l'être existant par lui-même). C'est à ce premier de tous les Manous qu'est attribué le Livre des Lois. [...]. — Avant ce premier verset, certains manuscrits en insèrent un autre dont voici le sens : « Ayant adoré le Brahme existant par lui-même, dont le pouvoir est sans bornes, je vais dire les diverses lois éternelles promulguées par Manou. » J'emploie la forme Brahme pour traduire *brahman*, mot neutre qui désigne le dieu suprême impersonnel, l'absolu, et Brahmâ pour traduire *brahman*, mot masculin qui désigne le créateur de l'univers. »

N.B. : nous substituons des barres obliques (« / ») aux retours à la ligne du texte cité.

103 Les Lois de Manou (ou Manu), ou Manu Smriti (c'est à dire : Tradition de Manu), Mânavadharmashâstra (c'est à dire : Traité de Droit de Manu) furent rédigées à une date très incertaine (au I[er] siècle, voire, selon les

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

jurisprudentiel, qui transcrit dans un texte de droit les règles selon lesquelles devaient s'ordonner l'ordre social auquel aspiraient les brahmanes, et qui parvinrent avec la prépondérance brahmanique à s'imposer ; sur les Lois de Manou s'appuient la plupart des textes juridiques rédigés par la suite en Inde. Si les Lois de Manou prétendaient que les classes sociales, les « castes », procédaient d'une volonté divine et qu'au sein de celles-ci une stricte endogamie devait être respectée, ces concepts se trouvèrent souvent désavoués dans les faits. Ainsi les castes se multiplièrent-elles afin de faire en sorte que les règles de l'usage social se conformassent à la réalité sociale. Bientôt apparut même une catégorie de personnes ne correspondant pas, ou plus (à cause de la perpétration par certaines personnes de quelque abomination d'ordre religieux tout spécialement) aux critères propices à leur intégration au sein d'une caste ou d'une autre ; cette catégorie de personnes fut celle des hors-caste (paryas, notamment). Les rédacteurs des Lois de Manou entendaient s'exprimer au sujet de la façon dont les hommes devaient se conduire, dont les hommes, la société, devaient être conduits ; aussi, probablement, n'entendaient-ils pas seulement en traiter mais ambitionnaient-ils de les régir. « 1. Je vais exposer les devoirs d'un roi, comment le souverain doit se conduire, quelle est son origine, comment (il peut atteindre) la perfection suprême. / 2. Un Kchatriya qui a reçu suivant la règle l'initiation prescrite par le Véda, doit assurer comme il convient la protection de tout le (royaume). / 3. En effet lorsque ce monde privé de rois était troublé de tous côtés par la crainte, le Seigneur créa un roi pour la protection de tout cet (univers), / 4. En prenant des éléments éternels à Indra, au Vent, à Yama, au Soleil, au Feu, à Varouna, à la Lune et au Dieu des richesses. / 8. Même enfant, un roi ne doit pas être méprisé sous prétexte qu'il est un (simple) mortel, car c'est une grande divinité qui réside sous la forme humaine. / 9. Le feu brûle seulement l'individu qui s'en approche imprudemment ; le feu du roi brûle une famille (entière) avec ses troupeaux et tous ses biens. / 10. Ayant mûrement considéré l'affaire, sa (propre) puissance, le lieu et le temps, il prend tour à tour des formes variées pour (assurer) le triomphe de la justice. / 11. Celui dans la faveur duquel réside la Déesse de la fortune, dans la valeur duquel (réside) la Victoire, dans la colère duquel (réside) la Mort, celui-là renferme en lui toute splendeur. / 12. Quiconque en sa folie hait le roi périra certainement, car le roi conçoit sur-le-champ la résolution de le perdre. / 13. Que (personne) donc ne transgresse la loi que le roi décrète au sujet de ceux qu'il aime, et les ordres rigoureux (dont il frappe) ceux qu'il n'aime pas. / 14. En sa faveur le Seigneur créa jadis son propre fils le Châtiment, protecteur de tous les êtres,(personnification de) la justice, formé de la splendeur de Brahmâ. / 15. Grâce à la crainte du châtiment tous les êtres mobiles et immobiles sont â même de jouir (de ce qui leur est propre) et sont maintenus dans le devoir. / 16. Ayant bien considéré le lieu et le temps, la puissance et la science (du coupable), que (le roi) inflige le

auteurs, au II^e^ ou III^e^ siècle de notre ère).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

(châtiment) avec justice aux hommes dont la conduite est répréhensible. / 17. Le châtiment est le roi, il est le mâle, il est le guide et le maître, il est reconnu comme le garant (de l'exécution) de la loi des quatre castes. / 18. Le châtiment seul régit tous les hommes, le châtiment seul les protège, le châtiment veille sur eux endormis ; au dire des Sages, le châtiment (est) la justice (même). / 19. Infligé justement, après mûre réflexion, il fait le bonheur de tous les sujets; mais appliqué sans réflexion, il les ruine de fond en comble. / 20. Si le roi n'infligeait pas sans cesse le châtiment à ceux qui méritent d'être châtiés, le plus fort rôtirait le plus faible comme un poisson à la broche ; / 21. La corneille mangerait le gâteau du sacrifice, le chien aussi lécherait l'offrande, la propriété n'existerait plus ; tout serait sens dessus dessous. / 22. Le monde entier est maintenu par le châtiment, car un homme vertueux (par nature) est difficile à trouver; (c'est) grâce à la crainte du châtiment (que) l'univers entier est à même de jouir (de ce qui lui est propre). / [...]. / 24. Toutes les castes seraient bouleversées, toutes les barrières seraient brisées, ce serait un soulèvement de tous les hommes, par suite de la destruction du châtiment. / 25. Partout où le châtiment noir, avec ses yeux rouges, s'avance, détruisant les méchants, il n'y a pas de désordre parmi les hommes, pourvu que celui qui l'applique voie bien. / 26. On dit qu'un roi est un (juste) exécuteur (du châtiment), lorsqu'il est véridique, qu'il agit avec discernement, qu'il est sage et qu'il se connaît en vertu, plaisir et richesse. / 27. Le roi qui applique justement le (châtiment) prospère en ces trois choses (vertu, plaisir et richesse) ; mais le (roi) voluptueux, méchant et fourbe, périra par le châtiment même. / 28. Car le châtiment a une grande splendeur; il est difficilement appliqué par ceux dont l'esprit n'est pas perfectionné ; il détruit avec toute sa parenté un roi qui s'écarte du devoir ; / 29. Puis il (détruit) ses forteresses, ses territoires, ses peuples, avec les êtres animés et inanimés, et affligerait même les Sages montés au ciel et les Dieux. / 30. Il ne peut être appliqué justement par un (roi) privé de conseillers, insensé, cupide, dont l'esprit n'a pas été perfectionné, qui est esclave des sens. / 31. C'est par (un roi) pur, fidèle à sa parole, observateur des lois, aidé par de bons conseillers, prudent, que le châtiment peut être (justement) infligé. / 32. Qu'il se conduise avec justice dans ses États, qu'il châtie sévèrement ses ennemis, qu'il soit droit avec ses amis, et patient envers les Brahmanes ; / 33. La renommée d'un prince qui se conduit ainsi, lors même qu'if vivrait de glanures, s'étend dans le monde, comme une goutte d'huile dans l'eau. / 34. Mais la renommée d'un prince qui fait tout le contraire et qui n'a pas vaincu ses passions, se resserre dans le monde, comme une goutte de beurre fondu dans l'eau. / 35. Le roi a été créé (pour être) le protecteur des castes et des ordres, qui tous, suivant leur rang, accomplissent les devoirs propres à chacun. / 36. Tout ce qui doit être fait par le (roi) et ses ministres pour la protection des sujets, je vais vous l'exposer dûment et en ordre. »[104]. Les brahmanes, dans l'ordonnancement du monde, et de celui de leur condition, de leur caste, se donnèrent un rôle flatteur, un rôle non seulement garant de l'ordre

104 STREHLY, Georges (traduites du sanskrit par). *Mânava Dharma Çâstra – Les Lois de Manou*. Paris : Ernest Leroux, 1893. XXIII p., 402 p. P. 171-175 (Livre septième).

N.B. : nous substituons des barres obliques (« / ») aux retours à la ligne du texte cité.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

social, mais de l'ordre cosmique. Et, toutefois, si leurs vues peuvent paraître très sévères, exigeantes, vis-à-vis des membres des autres castes, mais incitant par contre le roi à se montrer généreux et indulgent à leur égard, à ne pas répugner à donner, pour en échange recevoir, ils se révélaient également hommes épris de bonté et de justice. « 79. Un roi doit offrir divers sacrifices accompagnés d'abondants présents et en vue d'acquérir des mérites, il doit donner aux Brahmanes jouissances et richesses. / 80. Il doit faire percevoir dans son royaume le tribut annuel par des (personnes) de confiance ; il doit être (dans ses rapports) avec le monde toujours observateur de la loi, et se conduire comme un père envers ses sujets. / 81. Qu'il désigne divers inspecteurs intelligents pour tel ou tel service, chargés de surveiller tous les actes des hommes qui font ses affaires. / 82. Qu'il honore (par des présents) les Brahmanes revenus de la maison de leur précepteur ; car ce (qu'il donne) aux Brahmanes est déclaré le trésor impérissable d'un roi. / 83. Ni voleurs, ni ennemis ne le peuvent ravir, et il ne se perd point ; c'est pourquoi (ce) trésor impérissable doit être déposé par le roi chez les Brahmanes. / 84. L'offrande mise en la bouche d'un Brahmane n'est ni répandue, ni desséchée, ni perdue ; elle est supérieure à l'oblation au feu. / 85. Le don (fait) à quelqu'un qui n'est pas Brahmane (procure une récompense) égale (au don ; fait) à un (homme) qui se dit Brahmane, (une récompense) double ; à un (Brahmane) instruit (une récompense) cent mille fois plus grande ; à celui qui a appris en entier le Véda (une récompense) infinie. / 86. Car selon les qualités du récipient et la foi (du donateur), le don (procure) après la mort une récompense petite ou grande. »[105]. Il est ici à bien remarquer la mention faite de la notion de récompense dans l'autre monde, surtout ; une notion qui se verra ici et ailleurs vouée à un brillant, et *avantageux*, avenir. « Le Manu Smriti (Tradition de Manu), plus connu sous l'appellation des Lois de Manu est le grand traité spécifiquement indien de la législation. C'est un traité du Dharma, c'est à dire de l'ordre cosmique, naturel, social, englobant les lois et les règles de conduite. Ces lois procèdent évidemment de la révolution patrilinéaire qui affecte les peuples indo-européens et dont les Lois Hittites sont un exemple. »[106].

2.3 • L'*Arthashâstra* de l'énigmatique Kautilya : le « Traité des Intérêts »

Mais il est un autre texte majeur, à notre sens, reflétant un esprit très concret,

105 STREHLY, Georges (traduites du sanskrit par). *Mânava Dharma Çâstra – Les Lois de Manou*. Paris : Ernest Leroux, 1893. XXIII p., 402 p. P. 181-182 (Livre septième).

N.B. : nous substituons des barres obliques (« / ») aux retours à la ligne du texte cité.

106 DUPUIS, Jacques. *Histoire de l'Inde*. Paris et Pondicherry : Kailash, 2005. 411 p. (Civilisations & Sociétés). P. 148.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

pratique, se voulant particulièrement efficient en matière de politique, de conduite des hommes et de la société. Il ne s'agissait pas vraiment pour l'auteur de ce texte de concilier le religieux et le politique, de faire en sorte que s'harmonisassent des conceptions globales religieuses ou philosophiques avec des conceptions relevant strictement de l'orbe de la gestion ou du management, du commandement des individus, des personnes, des groupes organisés ou non. « 1 Le soutien d'une oligarchie se montre préférable à celui-là même d'une armée ou d'un allié. 2 Car, des oligarchies étroitement liées se révèlent inébranlables par les ennemis. 3 Il conviendrait de se gagner les oligarchies amicales par des accommodements et des dons, celles se montrant hostiles par des germes de dissension et par la contrainte. / 4 Les Kambojas , les Surastras, les Ksatriyas, les Srenis et autres vivent d'une activité économique et du métier des armes. 5 Les Liechivikas, les Vrjikas, les Mallakas, les Madrakas, les Kukuras , les Kurus, les Pancalas et autres font usage du titre de roi. / 6 En ce qui concerne toutes celles-ci, des agents secrets infiltrés devraient éprouver l'un ou l'autre de leurs points faibles, et les opportunités de haine, d'inimité ou de conflit entre les membres d'une oligarchie, et semer des germes de discorde au sein de celle-ci en amenant progressivement les uns à se dresser contre les autres, en disant : « Ainsi et ainsi médit-il de vous. ». 7 Lorsque le ressentiment élaboré entre les différents bords se trouve ainsi construit, les agents faisant office de professeurs devraient occasionner des querelles parmi les élèves au sujet des études, des compétences, de paris ou de performances sportives. / 8 Ou bien, les agents facteurs de meurtres devraient initier des querelles dans ces oligarchies parmi les compagnons des dirigeants en se livrant à la louange de leurs rivaux dans les bordels et les tavernes, ou en accordant des subsides aux partis séductibles. / 9 Ils devraient exciter les petits princes jouissant d'une aisance limitée, en suscitant chez eux un désir ardent d'une plus grande opulence. / 10 Et ils devraient prévenir les invitations et les mariages entre supérieurs et subalternes. 11 Ou, ils devraient déterminer les subordonnés à solliciter des invitations ou des épousailles auprès de leurs supérieurs. 12 Ou, ils devraient instamment inciter les plus humbles à s'efforcer d'obtenir une situation d'égalité en matière familiale, en matière de reconnaissance ou d'amélioration de statut. / 13 Ou, ils devraient faire en sorte d'invalider une transaction établie, et d'en établir une autre, en contradiction avec la précédente. / 14 Ou, en cas de litiges judiciaires, les agents facteurs de meurtres devraient forcer des querelles en portant atteinte, nuitamment, à des biens, des bestiaux ou des personnes. / 15 Et en toutes sortes de conflits, le roi devrait soutenir le parti le plus faible par son trésor et par ses troupes qu'il devra presser de porter des coups fatals au parti rival. 16 Ou, il devrait faire déplacer ceux qui ont été désunis. 17 Et il devrait les établir, par groupe de cinq ou dix familles, sur des terres propices à l'exploitation agricole. [...]. »[107]. Il

107 KAUTILYA. Kangle, R. P. (traduction de). *The Kautilya Arthasastra*. Delhi : Motilal Banarsidass Publishers, 2003. 3 tomes : Part I, Part II, Part III. 351 p., 526 p., 305 p. Part II, p. 454, 455 : 11.1.17 (Livre 11, Chapitre 1, versets 1 à 17) : « 1 The gain of an oligarchy is best among gains of an army and an ally. 2 For, oligarchies being closely knit are unassailable for enemies. 3 He should win over those of them who

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

s'agit en l'occurrence fondamentalement d'un traité, destiné à un monarque, car pour l'auteur la monarchie paraît bien être la forme la plus naturelle ou bien la plus ordinaire de gouvernement, afin de l'instruire de l'art de gouverner ses états au mieux de l'intérêt de ceux-ci et de ses propres intérêts, tant en matière de politique intérieure que de politique extérieure et dont ne citons ci-dessus qu'un très court extrait ; en effet ce texte, divisé en quinze livres, traite de la discipline, des devoirs des ministres, de la loi, du défrichage, de la conduite des courtisans, de la nature des états souverains, des six formes de la situation des états, des vices et des calamités, des obligations d'un envahisseur, de considérations relatives à la guerre, des rapports du pouvoir avec les oligarchies, de considérations concernant un puissant ennemi, de

are friendly with conciliation and gifts, those hostile through dissensions and force. / 4 The Kambojas, the Surastras, the Ksatriyas, the Srenis and others live by an economic vocation and the profession of arms. 5 The Liechivikas, the Vrjikas, the Mallakas, the Madrakas, the Kukuras, the Kurus, the Pancalas and others make use of the title of kings. / 6 In the case of all, secret agents close to them should find out one another's defects, and occasions for mutual hatred, enmity or strife among members of the oligarchy, and should sow discord in one who is gradually brought round to believe (them, saying), 'So and so is slandering you.' 7 When resentment is thus built up on both sides, agents serving as teachers should start quarrels among pupils concerning learning, skill, gambling and pleasure sports. / 8 Or, assassins should start quarrels among the followers of the chiefs in the oligarchy by praising the opponents in brothels and taverns, or by supporting seducible parties. / 9 They should stir up princelings enjoying low comforts with (a longing for) superior comforts. / 10 And they should prevent inter-dining or inter-marriage of the superior with the inferior. 11 Or, they should urge inferiors to inter-dining or inter-marrying with superiors. 12 Or, (they should urge) the very low ones to obtain a position of equality in the matter of family, valour or change of status. / 13 Or, they should nullify a transaction that is settled by establishing its opposite. / 14 Or, in cases of legal dispute, assassins should start quarrels by injuring objects, cattle or men at night. / 15 And in all cases of strife, the king should support the weak party with treasury and troops and urge them to kill the rival party. 16 Or, he should carry away those that have been divided. 17 And he should settle groups of five families or ten families of them on land suitable for agriculture. »

N.B.1 : dans notre traduction nous substituons des barres obliques (« / ») aux retours à la ligne du texte cité.

R. Shamasastry traduit le texte original de Kautiliya (ou Kautilya...) en anglais avec quelques légères différences seulement : « The acquisition of the help of corporations is better than the acquisition of an army, a friend, or profits. By means of conciliation and gifts, the conqueror should secure and enjoy the services of such corporations as are invincible to the enemy and are favourably disposed towards himself. But those who are opposed to him, he should put down by sowing the seeds of dissension among them and by secretly punishing them. / The corporations of warriors (*kshattriyasreni*) of Kámbhoja, and Suráshtra, and other countries live by agriculture, trade and wielding weapons. The corporations of Lichchhivika, Vrijika, Mallaka, Mudraka, Kukura, Kuru, Pánchála and others live by the title of a Rája. » ; in : KAUTILYA (traduit en anglais par Shamasastry Rudrapatna). *Kautilya's Arthashastra*. Bangalore : Government Press, 1915. 543 p. Livre 11, Chapitre 1, versets 1 à 5 (11.1.1-5). Ce que nous traduisons ainsi en français : « L'obtention de l'aide de groupes corporatifs est préférable à celui d'une armée, d'un ami, ou de quelconques profits. Au moyen d'accommodements ou de dons, le conquérant devrait obtenir les services de ces groupes corporatifs et en jouir, ainsi ils sont favorablement disposés à son égard et sont inaccessibles à l'ennemi. Mais à l'égard de ceux qui s'opposent à lui, il devrait les abattre en répandant des semences de dissension parmi eux et en les punissant secrètement. / Les groupes corporatifs de guerriers (*kshattriyasreni*) de Kámbhoja, et Suráshtra, et d'autres contrées vivent de l'agriculture, du commerce et du métier des armes. / Les groupes corporatifs de Lichchhivika, Vrijika, Mallaka, Mudraka, Kukura, Kuru, Pánchála et autres tirent leurs moyens de leur titre de Rája. [...]. ». Dans la suite du texte de ce chapitre 1 du livre 11 quelques différences apparaissent ici ou là, sans toutefois remettre en cause substantiellement la signification du texte original.

N.B.2 : dans notre traduction nous substituons des barres obliques (« / ») aux retours à la ligne du texte cité.

N.B.3 : relativement au titre du traité, on trouve les graphies *Arthashastra*, ou *Arthasastra*...

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

considérations stratégiques relatives à la prise de forteresses, de l'utilisation d'agents secrets contre un ennemi scélérat, un plan paragraphique du traité. « L'*Arthashâstra* ou « Traité des Intérêts » est une grande œuvre sanskrite, dont l'auteur, quoi qu'on dise, n'est pas connu et dont les dates de rédaction prêtent à discussion. Ce traité fut découvert seulement en 1905 dans un village du Sud, dans un état très mutilé et altéré ; il subsiste cependant un noyau qui peut prétendre à l'authenticité. Attribué par ses rédacteurs à un certain Kautilya, dans lequel on reconnaît généralement le ministre de l'empereur Chandragupta, Chânakya Kautilya, il pose d'abord un problème dans l'identification de ce personnage : Chânakya vivait en effet au temps des conquêtes d'Alexandre à la fin du IV^e^ siècle et ne peut avoir rédigé un ouvrage qui couvre de toute évidence l'ensemble de la période des Mauryas. Selon l'encyclopédiste B. Walker, le nom infâme de Kautilya, qui signifie en sanskrit « fausseté », « malhonnêteté », « peut bien dissimuler l'identité d'une école de philosophes politiques, qui méritèrent la distinction infâmante pour la doctrine qu'ils enseignaient ». Cette réflexion est confirmée par le grand sanskritiste Louis Renou, selon qui le nom de Kautilya n'a jamais dû appartenir à un individu. »[108]. Pour ce *Kautilya*, ce « Machiavel indien », il s'agissait donc par-dessus tout de formuler une façon de diriger les hommes, individuellement ou collectivement, dans la paix comme dans la guerre, la plus efficace possible.

2.4 • Dans le Sud, dravidien et lointain, il y a peu, mais longtemps après Kautilya

Un étranger, parcourant les Indes au XIX^e^ siècle put noter, deux millénaires environ après l'énigmatique Kautilya, la fragilité de l'Inde relativement à la structure de sa société divisée en multiples castes, ceci alors même qu'il se remémorait un séjour qu'il fit dans une des parties de l'Inde la moins aryanisée pourtant, l'île de Ceylan.

« Toutes ces castes si nombreuses, si divisées d'intérêts, toujours en lutte d'attributions et de préséances, rendront toujours le gouvernement de l'Inde des plus faciles à toute nation européenne qui parviendra à s'en emparer.

« Le nord-nord-est de Ceylan, depuis Tamblegam et Trinquemalé jusqu'à

108 DUPUIS, Jacques. *Histoire de l'Inde*. Paris et Pondicherry : Kailash, 2005. 411 p. (Civilisations & Sociétés). P. 149, 150.

N.B. : la dynastie Maurya (de 321 à 185 av.n.è) est fondée par Chandragupta (- 321, - 297). Son petit-fils Açoka (- 272, - 231) quant à lui établit le premier véritable grand empire indien, dont la capitale fut Patalipoutra (ou Pâtaliputra... ; aujourd'hui Patna ; dans la vallée du Gange, au nord-est de la péninsule indienne).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Jaffnapatnam, est habité par des Indous originaires des côtes de Malabar et de Coromandel ; mais toutes les castes de l'Indoustan proprement dit n'y sont point représentées. Les seules qui aient une réelle importance sont :

« 1° La caste des vellaja, qui se prétend la plus relevée de toutes après celle des brahmes ;

« 2° La caste des commoutys, c'est-à-dire des banquiers, des armateurs, des gros capitalistes et spéculateurs ;

« 3° La caste des chettys, c'est-à-dire des marchands en tout genre ;

« 4° La caste jyadaval, ou des cultivateurs, planteurs et industriels agricoles.

« Nous ne parlons pas de celle des brahmes, qui existe là avec le même prestige , la même autorité que sur la grande terre.

« Au-dessous de ces castes il en existe une foule d'autres [...]. Contentons-nous de celles que nous venons d'indiquer pour Ceylan, et qui sont les seules qui comptent réellement dans cette île.

« Les parias y sont également en petit nombre. [...].

« Les trois castes vellaja, commoutys et chettys frayent volontiers ensemble dans les fêtes et relations ordinaires de la vie, sans pouvoir s'unir entre elles par mariage. Elles jouissent à peu près des mêmes privilèges, les commoutys et les chettys ayant conquis, à prix d'argent et par de riches offrandes aux dieux, presque tous les droits qui ne sont pas le partage exclusif des brahmes.

« Quant aux vellaja, ils les possèdent depuis longtemps, comme issus de la classe des guerriers et des aryas, c'est-à-dire des rois.

« Malgré cela, et bien qu'ils acceptent des invitations les uns chez les autres, les vellaja traitent un peu les commoutys comme le faubourg Saint-Germain traite les financiers du quartier d'Antin. »[109].

109 JACOLLIOT, Louis. Voyage au pays des bayadères. Paris : E. Dentu, 1889. 376 p. (septième édition). P. 300, 301.

N.B. : *brahme*, ici équivaut à *brahmane*, que, plus souvent peut-être, on peut lire ailleurs.

Louis Jacolliot (1837-1890) tint divers postes de magistrat dans l'empire colonial français, en Inde (Pondichéry, Chandernagor), en Polynésie (Tahiti).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

CHAPITRE V

AU MOYEN-ORIENT

1 • CHEZ LES ANCIENS ÉGYPTIENS

> « Était-ce trop d'ailleurs de huit cents musiciens pour précéder un Pharaon bien-aimé d'Ammon-Ra, représenté par des colonnes de basalte et de granit de soixante coudées de haut, ayant son nom écrit dans des cartouches sur des monuments impérissables, et son histoire sculptée et peinte sur les murs des salles hypostyles, sur les parois des pylônes, en interminables bas-reliefs, en fresques sans fins ? était-ce trop, en vérité, pour un roi soulevant par leur chevelure cent peuples conquis, et du haut de son trône morigénant les nations avec son fouet, pour un Soleil vivant brûlant les yeux éblouis, pour un dieu, à l'éternité près ? [...].
>
> « Sa figure lisse, imberbe, aux grands traits purs, qu'il ne semblait au pouvoir d'aucune émotion humaine de déranger et que le sang de la vie vulgaire ne colorait pas, avec sa pâleur morte, ses lèvres scellées, ses yeux énormes agrandis de lignes noires, dont les paupières ne s'abaissaient non plus que celles de l'épervier sacré, inspirait par son immobilité même une respectueuse épouvante. On eût dit que ces yeux fixes ne regardaient que l'éternité et l'infini ; les objets environnants ne paraissaient pas s'y refléter. Les satiétés de la jouissance, le blasement des volontés satisfaites aussitôt qu'exprimées, l'isolement du demi-dieu qui n'a pas de semblable parmi les mortels, le dégoût des adorations et comme l'ennui du triomphe avaient figé à jamais cette physionomie, implacablement douce et d'une sérénité granitique. Osiris jugeant les âmes n'eût pas eu l'air plus majestueux et plus calme. »[110].

À la fin de la préhistoire l'Égypte se divisait en petits états, en petites principautés, qui, à l'époque historique, perdurèrent sous la forme de divisions administratives, les nomes. Il semble qu'en chacun de ces états originels, devenus les nomes, un culte totémique s'était développé, faisant estimer que les habitants d'un nome considéré descendaient d'un même ancêtre commun animal. Ce totémisme pourrait avoir donné naissance aux religions, ou plutôt à la religion de l'Égypte ancienne, fortement teintée de zoolâtrie. Par ailleurs convient-il de se souvenir toujours que dans toutes les cultures

110 GAUTIER, Théophile. *Le Roman de la momie*. Paris : Garnier-Flammarion, 1966. 186 p. P. 80,81,84.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

traditionnelles, comme il ressort de ce que plus haut nous avons pu évoquer, et il en est ainsi de la culture égyptienne, qui, héritière de différentes cultures préhistoriques, naît alors à l'histoire, le religieux et le politique, et le social, ne sont pas des mondes distincts, mais des mondes relevant de la même sphère, et ce même si une distinction entre les aires du sacrée et du profane se montre de rigueur.

Les rivalités entre princes se trouvant à la tête des nomes aboutirent en définitive à l'émergence de deux grands royaumes, ceux de Basse-Égypte et de Haute-Égypte. Souverain de celui-ci, Ménès (ou Narmer — Ménès pour les Grecs ; entre 3300 et 3100 av.n.è.[111]) parvint à prendre le contrôle de la Basse-Égypte et à unifier le pays ; la dynastie de Ménès inaugure l'époque thinite[112], et voit la naissance de l'ancienne Égypte historique. Bientôt, dès la III^e^ dynastie débute ainsi, avec l'unité politique effectivement réalisée de l'Égypte sous l'autorité autocratique d'un pharaon, potentat de droit divin, une période de plus d'un demi-millénaire de prospérité, de développement et de consolidation de la civilisation égyptienne.

Les dieux avaient régné sur la terre avant les rois. Ces dieux devinrent des divinités dynastiques, de grands ancêtres. Ménès en se saisissant des noms du Faucon-Horus, de celui du Vautour, ou du Serpent, par la puissance évocatrice du verbe, par sa puissance magique, captait à son profit tout le pouvoir des vieilles puissances totémiques, l'autorité des

111 Les dates de l'histoire égyptienne antérieures au premier millénaire ne peuvent être établies avec une très grande précision : la chronologie égyptienne des deux premiers millénaire de cette histoire relève donc encore et toujours d'une certaine approximation. Les premiers documents écrits sont estimés dater de 3200 av.n.è. Les souverains de la Haute Égypte de la « dynastie 0 » (résidence à Thinis ; sépulture proche, à Abydos, peut-être à Saqqarah — « mastabas ») vont réunir sous un même sceptre des contrées partageant déjà une même culture. L'Égypte ancienne connaîtra 32 dynasties, ceci en comptant la « dynastie 0 » et la dynastie des Lagides (ou des Ptolémées ; dynastie fondée par le diadoque Ptolémée I^er^ Sôter, dont le père avait nom Lagos).

112 Ménès est un personnage relevant tout autant de la légende que de l'histoire proprement dite.

N.B. : l'unificateur de l'Égypte n'est peut-être pas Narmer mais le roi Scorpion, son prédécesseur (ou l'un de ses prédécesseurs immédiats). Sur l'une des quatre têtes de massue où il se trouve représenté le roi Scorpion porte la couronne de Basse Égypte (*deshret*), et sur les trois autres la couronne de Haute Égypte (*hedjet*). Cf. ALDRED, Cyril. *Les origines de l'Égypte ancienne*. Bruxelles : Sequoia-Elsevier, 1967. 144 p. P. 49, 50 : « [...]. Il semble donc que le roi Scorpion prétendit déjà sérieusement dominer à la fois la Haute et la Basse-Égypte et être reconnu comme monarque unique par les nations contigües. Il est possible que la conquête militaire ait été en grande partie son œuvre ; mais elle fut complétée par un successeur, Narmer, qui posa aussi les fondements politiques d'une royauté qui dura tant qu'un pharaon porta les deux couronnes. Qu'il soit le Ménès traditionnel dont les guides du temple dirent à Hérodote qu'il fut le premier roi d'Égypte, ou que Ménès soit la synthèse de plusieurs conquérants anciens, y compris le Scorpion et Narmer, fait encore l'objet de controverses et il faudra attendre la découverte d'autres indices pour pouvoir résoudre ce problème. »

Remplacée par Memphis lors de la 2^e^ dynastie, Thinis (aujourd'hui El-Birbèh), d'où était originaire les rois des deux premières dynasties, fut la première capitale de l'Égypte unifiée. L'époque archaïque ou « thinite », correspondant aux 1^ère^ et 2^e^ dynasties, s'étend de vers 3000 av.n.è. (ou 2850 selon les auteurs) à 2650, et inaugure l'Ancien Empire.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

dieux. Tôt, les rois d'Égypte quittèrent Thinis, leur capitale lointaine de Haute Égypte, et s'établirent à proximité du riche delta du Nil, et beaucoup plus près des frontières asiatiques, à Memphis. À Memphis la divinité poliade est Rê, que son clergé concevait comme un dieu solaire, et créateur, ayant par là-même été le premier à régner sur la terre. Cette influence religieuse, cléricale, fut telle que le souverain ne tarda pas à se qualifier de « fils de Rê », de « fils du Soleil », devenant ainsi l'incarnation de Rê sur terre ; tout en conservant les attributs le rattachant à Horus. Alors, et longtemps encore, le roi demeura, le seul à détenir les prérogatives et les compétences réelles, et théoriques, du pouvoir : lui, le roi, fut le prêtre par excellence (possédant la connaissance des secrets du culte permettant d'entretenir la vie divine, la prospérité des Deux-Terres, les connaissances magiques lui permettant de régir et les dieux et les hommes, et tous les êtres vivants), célébrant les services cultuels, apte à déléguer cette capacité aux différents clergés, lui, le roi, fut le juge suprême de toute l'Égypte, lui, le roi, fut celui qui enjoignait, qui décrétait, qui ordonnait. La parole royale, comparable à la parole divine, celle de Rê, créateur, est elle-même créatrice. La parole du roi se réalise, par la prompte exécution de ses commandements, par l'obéissance des sujets. Par sa parole éminemment décisive le roi, tranchait, départageait, rendait la justice : ainsi s'élaboraient la justice et le droit, qui s'improvisaient, se construisaient par le verbe royal ; « On lit dans les décrets de l'Ancien Empire que le Droit, c'est « ce que le roi aime » ; le contraire du droit est « ce que le roi déteste » ; et ce qu'il déteste par-dessus tout, c'est « qu'on transgresse sa parole ». »[113]. Si le roi s'exprimait lui-même, par la parole, par l'écrit, aussi avait-il recours à des hérauts, les plus anciens fonctionnaires au service de la monarchie, et portant des titres évocateurs tels que « Yeux et oreilles du Roi », ou encore « Bouche du Roi ». Un siècle après le commencement de l'Ancien Empire, les personnages les plus éminents du régime pharaonique, les vizirs, les titulaires des fonctions majeures du clergé, tous les hommes de confiance se trouvant dans la proximité du roi, étaient des membres de sa famille, les princes ses frères, ses fils, ses petits-fils, ses neveux, ses cousins. Le pouvoir pharaonique était alors fortement teinté de népotisme : en effet, ces fonctionnaires, ces assistants, collaborateurs précieux en qui le souverain voulait avoir toute confiance, il les recrutait dans son entourage immédiat, parmi les personnes qui lui étaient le plus proche, au sein de sa propre famille, qui, sans être eux-mêmes des dieux vivants, comme l'était en quelque sorte le roi, de plus, profitaient d'une certaine façon de son aura, baignant dans l'éclat de son statut surhumain,

113 MORET, Alexandre. Une révolution sociale en Égypte vers l'an 2000. *La Revue de Paris. Trente-troisième année. Tome deuxième*. Mars-avril 1926, p. 871.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

bénéficiaient de son prestige ; la délégation que le roi leur avait octroyée s'en trouvaient ainsi magnifiée, renforcée.

Le roi d'Égypte était alors le prêtre de l'Égypte ; mais pas seulement... Il était également un dieu vivant, « à l'éternité près ». Le roi, dans une très large mesure surhumain donc, fut le seul être humain, alors, par sa mort à accéder au monde divin, à se trouver dans la proximité, la communion des dieux, ses pères. Le Roi-prêtre, mort, fut plus encore que le dieu vivant qu'il était avant son décès, l'intercesseur, le défenseur, auprès des dieux, des êtres vivants peuplant l'Égypte. Seul le roi mort, parmi tous les morts d'Égypte avait quelque importance. Les autres égyptiens à leur décès sombraient dans le néant. Le roi, qui survivait par le maintient en l'état apparent de la vie en son corps momifié enfermé dans un tombeau fantastique, assurait, nouvel Osiris, le retour cyclique de la vie, végétale, animale, humaine, toute liée au Nil, le vital « éternel retour » en Égypte. Mais bientôt le roi mort vit son statut post mortem envisagé différemment, et sa dimension osirienne se trouva sublimée par l'idéologie solaire prévalente. La destinée du roi dans l'autre monde, conçu précédemment principalement selon une dimension chtonienne, gagna également, ce qui la transcenda, une dimension ouranienne et solaire : le roi mort montant aux cieux se voyait alors appelé à participer avec Rê au gouvernement de l'univers ; mais l'accès du souverain au monde divin ne résultait plus seulement de la puissance qui fut la sienne ici-bas, ne résultait plus des formules, des cérémonies magiques célébrées lors de ses obsèques. Bientôt donc le roi dût se montrer digne de son ascension aux cieux (figurée par l'usage d'une échelle façonnée de la main des dieux, ou bien par l'accès offert le long de rayons solaires). Devant le tribunal de Rê le souverain se voyait contraint de justifier ses actions, avant qu'un verdict ne fut rendu ; l'éternité du roi défunt devenait tributaire de son bon comportement dont la justice divine se trouvait la garante[114].

Mais, quelques siècles plus tard, le pharaon ne sera plus responsable seulement devant les dieux immortels ; et le peuple lui-même s'érigera en juge du règne, de l'action terrestre du souverain et des grands du royaume, le peuple aspirera à la vie éternelle et y atteindra, chacun pouvant parvenir le cas échéant, selon ses mérites, à l'état d'un « Osiris justifié ». Les Égyptiens, de toutes les classes sociales, y parvinrent donc aux alentours de l'an 2000 av.n.è. Ceci advint comme le pouvoir pharaonique parvenu à quelque degré

114 La justice, mais aussi la vérité, l'ordre, les équilibres cosmiques et sociaux, étaient personnifiée par la déesse Maât, fille du dieu Rê. Elle concourait de façon déterminante à la pesée du cœur des défunts. Une représentation de Maât se trouvait dans tous les sanctuaires d'Égypte.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

paroxystique se trouva amoindri graduellement, comme son absolutisme se délita alors que croissaient d'autres pouvoir se nourrissant de bribes de pouvoirs perdues par le roi. Ainsi crurent les puissances des grands fonctionnaires, des nobles, et du clergé, des prêtres. Prêtres et nobles bénéficièrent des largesses du souverain et petit à petit accumulèrent ainsi pouvoir, richesses, immunités et exemption diverses.

Les proches du souverain ne sont plus suffisamment nombreux pour tenir tous les postes nécessaires à l'administration d'un pays dont la population s'était considérablement développée. Les princes nommés autrefois à la tête des nomes avaient engendré des dynasties de nomarques héréditaires, qui eux-mêmes distribuèrent des privilèges pour attirer une plus nombreuse population dans leurs provinces et accroître leurs richesses, leur pouvoir. Les collèges de prêtres profitaient directement des donations de domaines par le pharaon, et de gérants de ces possessions octroyées aux différentes divinités, en devinrent en fait propriétaires. Tous ces princes des nomes, tous ces grands prêtres (qui, souvenons-nous-en, connaissaient et maîtrisaient les rites donnant accès à la vie éternelle) acquirent plus d'influence sur la cour que la cour ne pouvait avoir de pouvoir sur eux. Noblesse et clergés (celui de Rê plus que tout autre), grands fonctionnaires civils et laïques, ces classes sociales, qui ne s'opposèrent pourtant pas véritablement frontalement au souverain, contribuèrent, par leur puissance même qui limitait considérablement celle du pharaon, à constituer de graves atteintes à la portée de son autorité, à son exercice. La puissance de cette oligarchie, en fait constituée dès le cours de l'Ancien Empire, aura une influence telle qu'elle provoquera l'effondrement du régime, un chaos social et économique, une influence telle aussi qu'elle se montrera dans une considérable mesure nuisible en définitive à ses propres intérêts.

1.1 • Les « Admonitions d'un vieux sage »

Les ouvriers spécialisés, travaillant à l'édification, à la décoration des sépultures royales, relevant directement du pouvoir pharaonique semblent souvent être particulièrement choyés, ce qui, en certaines circonstances, lorsque l'on négligeait, chose semble-t-il inhabituelle, leur approvisionnement, leur salaire, provoquait un compréhensible mécontentement de leur part, mécontentement les ayant conduit, sous le règne d'un souverain

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

du Nouvel Empire, à s'engager dans un mouvement de grèves[115]. Mais la vie des humbles ne fut généralement pas, et loin de là, assimilable à celle de ces ouvriers éminemment spécialisés, ne fut certainement pas des plus aisées manifestement.

Et il se produisit, au moins une fois, au début de la première période intermédiaire, un grand mouvement social entraînant non seulement des violences certaines, mais un grand bouleversement social et culturel, un grand mouvement social qui peut-être même provoqua cette période intermédiaire en question. En effet deux siècles durant, du milieu du 24e siècle au milieu du 22e siècle av.n.è., le régime pharaonique, cette monarchie quasi divine, eut à subir un amoindrissement fort notable de son pouvoir, de son influence. Le long règne de Pépi II[116] qui accéda au trône alors qu'il n'était qu'un tout jeune enfant (cette faiblesse de l'enfance, qui alors fut la sienne, ne put logiquement pas favoriser un règne fort de la part du souverain lui-même), et y mourut centenaire ou presque (cette grande vieillesse, peut-être aggravée de sénilité, ne put, elle non plus, être favorable au maintien, à supposer qu'il ait pu en définitive s'établir, d'un règne fort) constitua le prélude d'un morcellement de l'autorité, le prélude de la dissolution des prérogatives de la royauté, provoqua l'effondrement de l'antique discipline, et favorisa l'acquisition, par ceux qui purent ou eurent l'audace ou la force de s'en saisir, de droits dans les domaines et civils et religieux. Les nomarques, grands seigneurs héréditaires dirigeant les nomes, les hauts dignitaires des clergés, qui dans un premier temps furent les bénéficiaires privilégiés de l'étiolement de l'autorité pharaonique, ne furent pas les seuls en définitive à entreprendre de se saisir de ce qui tant les tentaient.

« Nous avons des raisons de croire, qu'en dehors des domaines immunitaires, paysans et ouvriers n'avaient encore aucun statut pendant leur vie terrestre, pas plus qu'aucun espoir de monter au ciel, après la mort.

« Cependant la culture intensive des champs exigeait une nombreuse population paysanne. D'autre part, la construction des pyramides royales, des temples solaires et royaux, des tombeaux concédés aux privilégiés, la décoration sculpturale des édifices, la fabrication des luxueux mobiliers pour les palais des vivants et des morts, des étoffes, des bijoux, etc., tous ces besoins d'une civilisation déjà fort raffinée, avaient augmenté la classe des artistes, dès

115 Les ouvriers travaillant à la sépulture de Ramsès III (v. 1185-v. 1154 av.n.è.), souverain du Nouvel Empire, et de la XXe dynastie.

116 Pépi II est un souverain de la VIe dynastie ; il règne du milieu du 23e siècle au début du 22e siècle av.n.è. À son époque les nomarques avaient déjà acquis de fait la transmission héréditaire de leur fonction et les nomes étaient ainsi redevenus de véritables principautés féodales, dotées chacune d'une potentielle, voire réelle, autonomie.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

ouvriers, des paysans, dans des proportions considérables.

« Jusqu'à la fin des dynasties memphites, il ne semble pas que ces prolétaires aient profité de la lente évolution dont bénéficiait l'oligarchie des prêtres et des nomarques ils ne nous apparaissent que sur les bas-reliefs des mastabas et des hypogées, disciplinés, habiles, race soumise et gaie, contente de peu, chantant à la besogne, travaillant avec goût et avec patience, polissant et repolissant l'ouvrage destiné au Pharaon, aux prêtres, aux princes, en échange d'une maigre nourriture. De leurs aspirations, de leurs jugements au spectacle de l'émancipation des prêtres et des nobles, aucun texte ne nous dit rien encore ; mais cette apparence de calme est trompeuse. Les temps sont proches où la plèbe nous apparaîtra travaillée par les mêmes ambitions que les fonctionnaires, et où elle trouvera l'occasion d'obtenir, à son tour, une part de droits religieux et de droits civiques. [...].

« Entre la fin de la VI^{e} dynastie (vers 2360) et le début de là XII^{e} (vers 2000), les conditions favorables à une révolution politique et sociale, intéressant le peuple lui-même, se présentent à plusieurs reprises. [...].

« Ce qui se passe en Égypte, nous en trouvons l'émouvant et pittoresque tableau dans une parabole que nous appellerons les *Admonitions d'un vieux sage*. [...].

« C'est la constatation d'un état de fait qui appartient déjà au passé, dans le moment ou le narrateur décrit invasions étrangères, luttes intestines, insécurité, chômage, famines, épidémies, crise de la natalité, déplacement des valeurs sociales, en un mot la « révolution ».[117].

Nous vous proposons donc de lire ci-dessous des extraits d'une adaptation en langue française de ces *Admonitions* d'un sage de l'Égypte ancienne. Consistant le plus souvent en des lamentations, parfois obscures ou confuses, les *Admonitions*, qui se révèlent, vers la fin du texte qui nous a été conservé, être en effet de très sévères remontrances à l'égard du souverain et de son *aréopage*, dont les comportements et les décisions seraient largement responsables de la situation lamentable du pays, sont censées rapporter les propos tenus devant le pharaon (peut-être Pépi II) et son entourage par un personnage âgé et expérimenté, sûrement un ancien fonctionnaire royal, dont la probité, l'honnêteté intellectuelle ne pouvaient se voir mises en doute.

Le début du texte, fortement altéré, est perdu en partie. Suivent ensuite de

117 MORET, Alexandre. Une révolution sociale en Égypte vers l'an 2000. *La Revue de Paris. Trente-troisième année. Tome deuxième*. Mars-avril 1926, p. 877, 878, 882.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

nombreuses constatations où est déploré l'état d'anarchie dans lequel l'Égypte a sombré. Chaque strophe commence alors par « Il en est ainsi »[118]. Sont dépeintes de nombreuses *plaies* dont souffre le pays : insécurité, meurtres, rapines, chômage, épidémies, grave crise sociale, quasi guerre civile, invasions étrangères.

« ... Les gardiens des portes disent : « Allons et pillons ! ». ... Les lavandiers refusent de porter leur charge. Les oiseleurs se sont dressés en ligne de bataille. Les habitants des marais portent des boucliers. ... . Chaque homme envisage ceux qui hier lui étaient chers comme des ennemis. ... . » [...].

« Il en est ainsi, le Nil déborde et fait la crue, mais personne ne laboure. Chacun dit : « nous ignorons tout de ce qui est advenu dans tout le pays. ». » [...]. « Il en est ainsi, les hommes besognent durement, et leur cœur est triste. Les princes ne fraternisent pas avec leurs gens, lors des réjouissances. » « Il en est ainsi, le cœur des hommes est plein de violence. La peste s'est répandue dans tout le pays. Le sang partout est répandu. La mort, en aucun point, ne fait défaut. » [...]. « Il en est ainsi, les corps des morts en nombre dans les flots sont engloutis. Le fleuve est un sépulcre, et le lieu de l'embaumement se trouve au sein de l'onde. » « Il en est ainsi, les riches sont en deuil. Les pauvres sont en grande joie. Chaque cité s'écrie : « supprimons les puissants parmi nous ! ». ». « Il en est ainsi, les hommes sont comme autant de fangeux oiseaux de malheur. Une misère abjecte règne d'un bout à l'autre du pays. [...]. » « Il en est ainsi, le pays tourne sur lui-même comme tourne le tour du potier. Le voleur est possesseur de richesses. Le riche est devenu un pillard. » [...]. « Il en est ainsi, l'homme bien né ... n'est plus reconnu. Les enfants de son épouse ne sont pas mieux considérés que ceux de sa servante. » « Il en est ainsi, le désert à travers tout le pays se répand. Les nomes ne sont plus que des étendues en friche. Une tribu étrangère s'est répandue en Égypte. » « Il en est ainsi, des peuples viennent ici. Et, où que ce soit, il n'y a plus d'Égyptiens. » [...]. « Il en est ainsi, ... les nobles dames. Leurs membres sont en triste état à cause de la très mauvaise condition où elles sont réduites, à aller en haillons. Et leurs cœurs saignent lorsque avec quelqu'un d'autre elles échangent des salutations. » [...]. « Il en est ainsi, Éléphantine et Thinis sont sous la domination de la Haute Égypte, sans que soient pourtant même verser la moindre redevance à cause des troubles dans le pays. [...]. Quelle est la raison d'un service du trésor qui n'encaisse plus ce qui lui revient ? Il est heureux vraiment que le cœur du roi soit satisfait, quant au roi la vérité est révélée ! Sache-le, chaque puissance étrangère vient ! C'est de notre eau ! C'est de notre bien-être qu'il s'agit ! Que devons-nous faire, en considération de tout cela ? Tout est

118 Cet « Il en est ainsi », nous aurions pu le rendre également par « En vérité », par exemple ; nous rendons par « Il en est ainsi » donc, ce qui dans la traduction anglaise de A. H. Gardiner est traduit par « Forsooth » (cf. GARDINER, Alan Henderson. *The Admonitions of an Egyptian Sage – from a Hieratic Papyrus in Leiden (Pap. Leiden 344 recto)* ; [Les admonitions d'un sage égyptien – d'après un papyrus hiératique de Leyde (Pap. de Leyde n° 344, recto). Hildesheim : Georg Olms Verlag, 1969 (d'après une édition originale : Leipzig : J. C. Hinrich'sche Buchhandlung, 1909). 116 p.].

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

ruine ! » « Il en est ainsi, toute joie a disparu, pour ne plus reparaître. À travers tout le pays ce ne sont que des gémissements mêlés de lamentations. » [...]. « Il en est ainsi, les enfants des princes sont projetés contre les murs. Exposés sur les talus, gisent les rejetons d'activités sexuelles abusives. Khnoum[119] maugrée d'accablement. » « Il en est ainsi, ceux qui se trouvaient au lieu d'embaumement gisent sur les talus. » [...]. « Il en est ainsi, toutes les esclaves ont le verbe haut. Et cela les irrite, quand leurs maîtresses leur parlent. » [...]. « Il en est ainsi, les hommes irascibles disent : « Si je savais où se trouve Dieu, alors je lui ferais des offrandes ! » « Il en est ainsi, le droit, chacun sait à travers tout le pays en quoi cela consiste. Mais, ce que font les hommes qui ose s'y référer, c'est le mal. » [...]. « Il en est ainsi, cela dans l'abîme a sombré, ce qui autrefois ici se voyait. Le pays est abattu d'accablement ; il est comme du chaume de lin tranché. Les pauvres gens ... sont dans l'affliction. Que puisse maintenant advenir la fin de l'humanité, plus aucune conception, plus aucune naissance ! Ô, que puisse la terre cesser de bruire, et que plus aucun tumulte ne se fasse entendre ! » [...]. « Il en est ainsi, plus de grain, nulle part. Les gens se trouvent dépourvus de vêtements, d'épices, et d'huile. Tout le monde dit : « Il n'y a plus rien ». L'entrepôt est en ruine. Son gardien gît sur le sol. Il n'y a rien pour me réjouir le cœur. Ce serait par ma voix d'avoir fait prendre conscience maintenant de tout cela, qui pourrait me guérir de la douleur que j'éprouve. » « Il en est ainsi, du magnifique palais de justice les textes sont retirés. Et l'endroit qui autrefois était secret se trouve nu et vide. » « Il en est ainsi, les formules magiques sont divulguées. Les incantations sont perverties car les hommes du vulgaire en auront souvenir. » « Il en est ainsi, les locaux de l'administration sont ouverts et les listes du cens en sont retirées. Des serfs deviennent maîtres de serfs. » « Il en est ainsi, les fonctionnaires de ... sont massacrés, et les écritures sont dérobés. Le malheur m'accable à cause de la misère de ce temps ! » « Il en est ainsi, du scribe du cadastre les écritures sont détruites. Le grain de l'Égypte est devenu la propriété du vulgaire. » « Il en est ainsi, les textes de lois sont projetés en dehors du palais de justice. Les hommes les piétinent sur la place publique. Les pauvres les détruisent dans les rues. » « Il en est ainsi, l'homme pauvre accède à la condition de la divine Ennéade[120]. L'ancienne procédure des

119 Très ancienne divinité égyptienne, le dieu Knoum est figuré par un bélier ou un homme à la tête de bélier. Il est le « potier divin », tenant dans la mythologie égyptienne un rôle démiurgique essentiel : il créa l'œuf primordial, et il façonne tous les êtres. Il est par excellence le dieu de la fécondité, et celui par qui préside à la crue bienfaisante du Nil.

120 L'« Ennéade » constitue la première génération divine (selon le mythe cosmogonique d'Héliopolis) ; les neuf, donc, divinités de l'Ennéade héliopolitaine forment un groupe essentiel de déesses et dieux primordiaux.
Atoum, divinité créatrice, dieu du soleil couchant (figuré par un vieillard), qui fut assimilé au dieu Rê, est le père ou l'aïeul de huit divinités. Avec ces huit divinités il compose l'Ennéade. Nous énumérons ci-après ces huit divinités.
Tefnout, déesse de la pluie, de l'orage, des nuées, dont l'attribution majeure est l'humidité garante de prospérité, est fille d'Atoum, et également sœur et épouse de Shou ; Tefnout et Shou sont les parents de Geb et de Nout.
Shou, est fils d'Atoum, dieu de l'air, de la sécheresse du désert, ayant pour attribution entre autres la conservation (par dessiccation) ; il incarne le principe vital des êtres vivants, le souffle de vie, et se verra associé à Rê.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

tribunaux des Trente est divulguée. » « Il en est ainsi, la foule y va et vient, envahit le grand palais de justice. Les pauvres s'en approchent et pénètrent dans les Grandes Maisons. » « Il en est ainsi, les enfants de princes sont jetés à la rue. Celui qui le sait dit qu'il en est ainsi. Celui qui de tout cela est ignorant dit que cela ne se peut. Celui qui ne le sait pas, à ses yeux tout va bien. » [...].[121].

Ensuite les strophes commencent par « Voyez donc »[122]. Ici l'aspect tragique de la situation, telle qu'elle se trouve décrite, s'accentue. Le texte insiste maintenant sur ce que les représentants des institutions, administratives ou judiciaires, les institutions elles-mêmes, leurs sièges, subissent : destructions des textes ayant valeur légale, des jugements, des

Geb est un dieu chtonien, il repésente la terre, et les richesses s'y trouvant recélées ; il est le père d'Osiris et de Seth, d'Isis et de Nephtys.

Nout, déesse céleste, du monde cosmique, est l'épouse de Geb, son frère, dont Shou (l'air) l'a séparée ; sa principale fonction consiste, chaque jour, en la régénération du soleil ; mais une autre de ses fonctions, et non des moindres, consiste en la protection des défunts.

Osiris : en considération de l'histoire qui fut la sienne, Osiris, qui connut la mort et une nouvelle naissance est dieu du monde souterrain, du monde des défunts, dont il est le juge, et qu'il accepte ou non en son royaume ; il préside également, dieu de fécondité, au cycle vital de naissance et renaissance des végétaux.

Isis, sœur et épouse dévouée et aimante d'Osiris, à qui, rassemblant les débris épars de son corps mutilé, elle redonnera vie, est une grande magicienne, une déesse maternelle, protectrice et salvatrice, la grande Pleureuse divine ; elle est la mère d'Horus.

Seth est un dieu de l'orage, du désert, du vent tempétueux, un dieu susceptible de pouvoir détruire toute vie par sa force brûlante ou brutale ; il fut l'adversaire acharné d'Osiris qu'il tuera, et dont il dépècera le corps, et aussi l'adversaire d'Horus ; mais, s'il incarne les forces destructrices, il est aussi protecteur du soleil, de la barque solaire, ce pourquoi Rê, maître du monde, le défendra devant la communauté des dieux.

Nephtys, bien qu'elle fut l'épouse (et la sœur) de Seth (dont elle n'eut pas d'enfant), aida Isis à reconstituer le corps d'Osiris et à lui redonner vie ; Nephtys est une déesse à vocation funéraire, protectrice des défunts.

121 GARDINER, Alan Henderson. *The Admonitions of an Egyptian Sage – from a Hieratic Papyrus in Leiden (Pap. Leiden 344 recto)* ; (Les admonitions d'un sage égyptien – d'après un papyrus hiératique de Leyde (Pap. de Leyde n° 344, recto). Hildesheim : Georg Olms Verlag, 1969 (d'après une édition originale : Leipzig : J. C. Hinrich'sche Buchhandlung, 1909). 116 p.

N.B. : l'*hiératique* des anciens scribes égyptiens, dérivé de l'écriture hiéroglyphique, est une écriture cursive, simplifiant et accélérant, pour qui était formé à son usage, la rédaction des textes.

Nous citons ici des extraits de notre propre adaptation en langue française de la traduction anglaise des *Admonitions* telle qu'elle figure dans l'édition diplomatique du texte en question due à *sir* A. H. Gardiner, qu'il rédigea d'après l'hiératique du recto du papyrus 344 conservé à Leyde (le texte original n'est parvenu jusqu'à nos jours que par une copie de la XVIII^{e} dynastie). Dans notre adaptation nous ne mentionnons aucune des difficultés auxquelles l'égyptologue fut confronté, ni ne les faisons transparaître d'aucune façon. En ce qui concerne les doutes, les incertitudes de traduction, etc., nous renvoyons donc à l'ouvrage de A. H. Gardiner. Simplement signalons-nous éventuellement par des points de suspensions les passages trop altérés ou intégralement perdus n'ayant pu faire l'objet d'aucune restitution. Les points de suspension entourés de crochets évoquent ici des passages du texte directement inclus dans le texte cité, mais que nous choisissons de ne pas citer ici.

Précédé du texte égyptien, le texte anglais de la traduction, envisagée strophe par strophe, et les commentaires afférents, figurent dans l'ouvrage de A. H. Gardiner de la p. 19 à la p. 95.

Le nom du *vieux sage* des *Admonitions*, apparaissant vers la fin du texte, est transcrit « Ipuwer » par Alan H. Gardiner ; et « Ipoour » par Alexandre Moret (chez certains auteurs on trouve aussi « Ipouer »). Pour plus de précision concernant le nom du *sage* voir p. 95 de l'ouvrage de Gardiner les précisions relatives à la ligne 13 de la page 15 du codex (le papyrus ne fut pas conservé sous forme de volumen, mais en effet, tardivement, relié sous forme de codex).

122 Ce « Voyez donc », nous aurions pu le rendre également peut-être par un moins insistant « Voyez », ou plus simplement encore par « Voici », par exemples ; nous rendons par « Voyez donc » ce qui chez A. H. Gardiner est traduit par « Behold ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

documents du cadastre, pillages des palais de justice. Le roi lui-même est, au moins, menacé (si ce n'est pire) par la foule, tiré hors de son palais. Et aussi, choses inouïes, ce qui était le plus sacré, atteintes irrémédiables, les tombes royales, sont violées, les sépulcres profanés, les pyramides des rois-dieux eux-mêmes, vidées, les corps divins momifiés perdus. Non seulement donc les humbles pâtissent sérieusement de la déchéance de l'Égypte, mais ses élites les plus élevées également, qui jusqu'alors, après presque un millénaire de règne sans partage, paraissaient des plus intouchables. Et commence dans cette section du texte déjà, les reproches adressés à ceux-là mêmes qui détiennent le pouvoir, reproches concernant un laxisme offensant pour les dieux dans les pratiques religieuses des élites également (et peut-être ce en quoi réside les origines des malheurs du pays), et aussi le domaine politique.

[...]. « Voyez donc, des choses adviennent, qui jamais n'étaient advenues : de la personne du roi, le vulgaire s'est rendu maître. » « Voyez donc, qui fut enseveli comme un Faucon est ... . Ce que la pyramide tenait secret a disparu. » « Voyez donc, quelques hommes sans foi ni loi, ont osé dépouiller le pays de la royauté. » « Voyez donc, des hommes ont osé s'insurger contre l'uræus[123], le ... de Rê, qui pacifie des deux pays. » « [...]. La Grande Maison se trouve en un instant défaite. » « Voyez donc, l'Égypte en vint en ses libation à verser de l'eau. Celui qui versa de l'eau sur le sol, celui-là réduisit l'homme fort à la détresse. » « Voyez donc, le Serpent a été capturé, traîné hors de son abri. Les secrets des rois de Haute et de Basse Égypte sont divulgués. » « Voyez donc, la Grande Maison redoute de se trouver dans la nécessité.[...]. » [...]. « Voyez donc, celui qui ne possédait rien est maintenant un homme opulent. Le prince célèbre son avis. » [...]. « Voyez donc, aux hommes puissants du pays, la condition des gens ne leur est pas exposée. Tout est ruine ! » [...]. « Voyez donc, [...]. Le scribe siège à son poste, mais demeure dans le désœuvrement. »[124].

Les lamentations et les reproches se poursuivent. Trois strophes commencent alors par « Réduit à rien », ou « Réduits à rien »[125].

[...]. « Réduit à rien, ce pour quoi ils avaient été envoyés en mission au service de

123 L' « uræus » est représenté au front des pharaons, sur des diadèmes, dans les temples, les tombeaux, souvent en frises, par un cobra dressé sur la queue, la gorge gonflée, dans une attitude agressive, parfois auréolé d'un disque solaire, parfois lové autour de l'un de ces disques. L'uræus qui est l'*œil brûlant de Rê*, symbolise le souffle vital, les vertus fécondantes de la souveraineté, mais aussi sa capacité à donner la mort, sa force brûlante, destructrice.

124 GARDINER, Alan Henderson. *The Admonitions of an Egyptian Sage – from a Hieratic Papyrus in Leiden (Pap. Leiden 344 recto)* ; [Les admonitions d'un sage égyptien – d'après un papyrus hiératique de Leyde (Pap. de Leyde n° 344, recto). Hildesheim : Georg Olms Verlag, 1969 (d'après une édition originale : Leipzig : J. C. Hinrich'sche Buchhandlung, 1909). 116 p.].

125 Ce « Réduit(s) à rien » nous aurions pu le rendre également par « Anéanti(s) » ou « Annihilé(s) », par exemples ; nous rendons par « Réduit(s) à rien » ce qui chez A. H. Gardiner est traduit par « Destroyed » (il se trouve dans la traduction de Gardiner une strophe commençant par « Destroyed is », suivie d'une commençant par « Destroyed are », et enfin d'une autre par « Destroyed is »).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

leurs seigneurs, sans qu'ils éprouvent en cela aucune frayeur. Voyez, ils sont cinq hommes. Ils disent, ils disent : « Mettez-vous en marche et prenez la route que vous savez ; nous sommes venus. ». » « La Basse Égypte se répand en larmes. Les entrepôts du roi sont la propriété du vulgaire, et tout le palais se trouve sans aucun des revenus qui lui sont dus. À lui pourtant appartiennent de droit le froment et l'orge, les oies et les poissons. À lui appartiennent le tissu blanc et le linon, le bronze et les huiles. À lui appartiennent les tapis et les tentures ... les palanquins, et tous les produits remarquables. ... . Si cela n'avait pas été ... dans le palais, ... il ne serait pas vide. »[126].

Ensuite débutent les admonitions à proprement parler. Les strophes commencent alors par « Réduisez à rien »[127].

« Réduisez à rien les ennemis de la noble Grande Maison, superbe avec ses courtisans [...]. Quand il sort le gouverneur de la ville se déplace sans escorte. » [...]. « Réduisez à rien les ennemis de cette antique et noble Grande Maison, génératrice des lois ... . »[128].

Puis suivent des admonitions d'ordre religieux afin de rappeler à leurs devoirs vis-à-vis des divinités, de la sphère du divin, les grands du royaume et le pharaon lui-même. Ces admonitions (chaque strophe commençant par « Souvenez-vous de »[129]) concernent non seulement les rites au sens stricte, mais également le calcul des dates les plus propices à la célébration du culte, des cultes, incitent les détenteurs du pouvoir à veiller à des révisions du comput, en considération de la conception problématique du calendrier égyptien[130].

126 GARDINER, Alan Henderson. *The Admonitions of an Egyptian Sage – from a Hieratic Papyrus in Leiden (Pap. Leiden 344 recto)* ; [Les admonitions d'un sage égyptien – d'après un papyrus hiératique de Leyde (Pap. de Leyde n° 344, recto). Hildesheim : Georg Olms Verlag, 1969 (d'après une édition originale : Leipzig : J. C. Hinrich'sche Buchhandlung, 1909). 116 p.].

127 Ce « Réduisez à rien » nous aurions pu le rendre également peut-être par « Anéantissez » ou « Annihilez », par exemples ; nous rendons par « Réduisez à rien » ce qui chez A. H. Gardiner est traduit par « Destroy » (cinq strophes commencent par l'impératif « Destroy »).

128 GARDINER, Alan Henderson. *The Admonitions of an Egyptian Sage – from a Hieratic Papyrus in Leiden (Pap. Leiden 344 recto)* ; [Les admonitions d'un sage égyptien – d'après un papyrus hiératique de Leyde (Pap. de Leyde n° 344, recto). Hildesheim : Georg Olms Verlag, 1969 (d'après une édition originale : Leipzig : J. C. Hinrich'sche Buchhandlung, 1909). 116 p.].

129 Nous rendons par « Souvenez-vous de » ce qui chez A. H. Gardiner est traduit par « Remember to » (Sept strophes commencent par « Remember to »).

130 Trois saisons seulement étaient définies par le calendrier *civil* (qualifié aussi de calendrier *vague)* dans l'Égypte ancienne : *Achet* (automne ; les mois de Thot, Paophi, Athyr, Chiak) correspondait à la période de l'inondation des terres basses de la vallée lors de la crue du Nil, puis *Péret* (hiver ; les mois de Tybi, Méchir, Phaménat, Pharmouti) à celle des semailles, enfin S*hémou* (ou *Chémou*, été ; les mois de Pachon, Payni, Épiphi, Mésoré) à celle des récoltes.

Originellement le calendrier égyptien était lunaire. Cinq millénaires environ av.n.è., un calendrier solaire fut adopté, qui comportait par année douze mois de chacun trente jours ; cinq jours *épagomènes* étaient ajoutés au trois cent soixante jours évoqués précédemment. Ainsi le calendrier dérivait-il de quinze jours environ par tranche de soixante ans. Mais les Égyptiens avaient tôt remarqué que la planète Sirius (*Sothis*) se levait en même temps que le soleil lorsque débutait la crue du Nil. Le lever héliaque de Sirius détermina donc le début de l'année, qui fut fixé à cette date, le 1er jour du mois de Thot. Néanmoins le lever de Sirius retardait immanquablement d'une journée tous les quatre ans, par rapport au calendrier *civil* ; ainsi la correspondance entre le lever héliaque de Sothis et le 1er Thot ne correspondaient que toutes les 1461 années *civiles*...

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

[...]. « Souvenez-vous de mâcher du natron et de préparer du pain blanc. C'est ainsi que doit procéder un homme au jour d'ablutions lustrales de la tête. » « Souvenez-vous d'ériger les mâts des étendards, et de sculpter des stèles ; les prêtres purifiant les temples, et les demeures des dieux étant recouvertes d'enduit blanc comme le lait ; souvenez-vous de répandre des fragrances en direction de tous les horizons, et de faire en sorte que soient pérennisées les offrandes de pain. » « Souvenez-vous de respecter les prescriptions, et de computer en vue de l'ajustement des dates. Souvenez-vous d'éloigner qui se dispose en état d'impureté corporelle à l'office sacerdotal. Car cela invaliderait son accomplissement. C'est perversion du cœur ... date du jour ... éternité, mois ... années ... . »[131].

Alors les admonitions se font plus franches, plus sévères, plus cinglantes. Si quelques brèves considérations d'ordre militaire ou politique sont abordées, surtout, dans leurs comportements, leurs décisions, les grands personnages de l'entourage royal sont amèrement critiqués, et aussi les ordres du pharaon, que le vieux sage blâme, en s'adressant directement à la « Majesté du Souverain » lui-même, sans aménité aucune. Les bienfaits (à plusieurs reprises introduits par « C'est là bonne chose »[132]...) d'une bonne et juste administration, d'un bon gouvernement sont également rappelés par le sage dont bientôt, vers la fin du texte tel qui nous a été conservé, le nom nous est appris.

[...]. « Un combattant s'avance, qui doit annihiler les maux qui furent provoqués. Mais il ne se trouve aucun guide, à ce moment. Où se trouve-t-il aujourd'hui ? Est-il donc endormi ? Voyez donc, nulle part ne se révèle sa puissance. » [...]. « [...]. Aptitude, Savoir et Vérité sont avec toi. Le désordre, voilà ce que tu dois abolir partout dans le pays, ainsi que le vacarme de la confusion. Vois, chacun use de la violence contre chacun. Les gens se conforment à ce que tu as commandé. Si trois hommes voyagent ensemble, deux d'entre eux se liguent ; et alors, plus nombreux, massacrent le troisième. Y aurait-il ici un chef qui goûte la mort ? Et à cela que commandes-tu de répondre : « C'est à cause que les uns aiment et les autres haïssent, qu'ils se déciment tant de part et d'autre ». C'est à cause de tes agissements que tout cela est advenu ! Tu n'énonces que perfidies ! Le pays est comme une plante vénéneuse qui détruit les hommes. [...]. Es-tu capable de considérer comme il se doit de telles misères ! » [...]. « C'est là bonne chose, lorsque les mains des hommes érigent des pyramides. Des bassins sont creusés, et les arbres des dieux font l'objet de plantations. » « C'est là bonne chose, lorsque les gens s'enivrent. Ils boivent ... et leurs cœurs sont satisfaits. » « C'est là bonne chose,

131 GARDINER, Alan Henderson. *The Admonitions of an Egyptian Sage – from a Hieratic Papyrus in Leiden (Pap. Leiden 344 recto)* ; [Les admonitions d'un sage égyptien – d'après un papyrus hiératique de Leyde (Pap. de Leyde n° 344, recto). Hildesheim : Georg Olms Verlag, 1969 (d'après une édition originale : Leipzig : J. C. Hinrich'sche Buchhandlung, 1909). 116 p.].

132 Nous rendons par « C'est là bonne chose, lorsque » ce qui chez A. H. Gardiner est traduit par « It is however good, when ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

lorsque les propos des gens sont joyeux. Les Grands personnages des régions assistent aux réjouissances se déroulant dans leurs maisons et s'y intéressent, vêtus de beaux atours, sans tache ni souillure, la face florissante, purifiés, afin d'y apparaître avec somptuosité. » [...]. « ... parmi nous comme des Asiatiques. [...]. Ils sont venus dans une intention qui est la leur seulement. [...]. Sont-ils des Noirs ? Alors nous nous défendons nous-mêmes. Nombreux sont alors les guerriers pour repousser le peuple des Arcs. Est-ce Temhi ? Alors nous nous replions. Les Mazoi, l'Égypte leur est propice. [...]. Les troupes que nous avons recrutées pour nous servir sont devenus des gens du peuple des Arcs, et sont venus pour détruire. Ce qui est advenu ... cela est la cause par laquelle les Asiatiques en sont venus à connaître la situation du pays. Toutes les tribus étrangères sont remplies de leur crainte. » [...]. « Ce que dit Ipuwer, lorsqu'il répondit à la Majesté du Souverain. [...]. Être ignorants de cela, voilà ce qui les satisfait au fond de leurs cœurs. Tu as fait ce qui les satisfait au fond de leurs cœurs. De cela tu as abreuvé le peuple. Et ils se couvrent la face ... par peur du lendemain. » « Il en est ainsi, d'être un homme âgé, qui n'est pas encore mort ; alors que son fils est jeune et sans suffisamment de jugement encore. Il commence ... . Il n'ouvre pas la bouche pour vous parler. Vous l'acculez à une mortelle fatalité. Versez des larmes ... [...]. Versez des larmes ... [...]. ».[133].

« Que deviennent les dieux et les morts dans ce bouleversement total ? Le peuple, pressé de jouir, est devenu sceptique sur l'au-delà. Par impiété, par incurie, par manque de fournitures funéraires, on délaisse les morts. D'ailleurs, on a violé le secret des Pyramides et pillé les tombeaux [...].

« Quant aux dieux, nous avons vu plus haut avec quelle insistance le narrateur s'indigne de la *divulgation des secrets magiques et religieux*, qui étaient, jadis, le monopole du roi et de quelques initiés. En outre, le plébéien est parvenu à l'état de la divine Ennéade : qu'est-ce à dire sinon qu'après cette ruée de la société tout entière vers l'égalité terrestre, les croyants ont encore forcé les portes du Paradis? L'immortalité divine n'est plus le privilège de Pharaon ni de l'élite qui, en refusant de limiter sa survie dans la Région-Inférieure, en disputant au roi un avenir céleste, a donné un dangereux exemple. Désormais, toute vie humaine aura là-haut sa récompense, tout homme sera appelé devant le tribunal de Râ, et tout « justifié » deviendra un dieu.

« En attendant, la démoralisation sévit ; l'incrédulité est choquante ; sauf quelques sages qui se retirent dans leurs méditations, personne n'honore plus les dieux. Les sacrifices de bœufs et

133 GARDINER, Alan Henderson. *The Admonitions of an Egyptian Sage – from a Hieratic Papyrus in Leiden (Pap. Leiden 344 recto)* ; [Les admonitions d'un sage égyptien – d'après un papyrus hiératique de Leyde (Pap. de Leyde n° 344, recto). Hildesheim : Georg Olms Verlag, 1969 (d'après une édition originale : Leipzig : J. C. Hinrich'sche Buchhandlung, 1909). 116 p.].

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

de bétail passent à des besoins plus terrestres et urgents [...].

« De cette Égypte en plein cataclysme, monte une plainte continue et déchirante qui forme un contraste saisissant avec l'insouciante, pétulante, patriarcale vie des vieux temps. La joie des violents et des destructeurs est sans gaieté. [...]. »[134].

Lorsque le régime pharaonique perdait en force, en rigueur, en vigueur, se délitait[135], ne pouvait s'imposer suffisamment aux notables ou aux fonctionnaires de ses différentes régions toujours tentés par l'indépendance et l'autarcie, les oligarchies le supplantaient[136], l'Égypte voyait la paix civile, sa prospérité menacées, et souvent sévir, jusque sur son sol, la guerre étrangère. De cela l'*Enseignement de Mérikarâ* porte témoignage également : « L'homme turbulent met la cité en désordre. Il crée deux partis dans les jeunes générations. Le pays (du delta nord-est), détruit par les Asiatiques, est divisé en districts. Ce qui était la principauté d'un seul (nomarque ?) est maintenant entre les mains de dix. Le prêtre est attaché (comme par un joug) aux terres, il travaille comme une équipe (de laboureurs). Ailleurs, des troupes de soldats s'attaquent à d'autres troupes, comme il est dit dans les prophéties des Ancêtres. L'Égypte combat dans la Nécropole. »[137].

La VII^e^ dynastie, éphémère, ne fut qu'une succession de rois impuissants, dont les règnes furent eux-mêmes éphémères. La VIII^e^ dynastie, dont le nombre de rois se révèle problématique (certains de ces rois ayant pu régner en même temps que d'autres, voire que d'autres de la VII^e^ dynastie) ne parvint pas à reprendre le pays en main. Mais, de ces temps troublés, des noms de pharaons nous sont parvenus, noms qui ne figurent pas sur les listes

134 MORET, Alexandre. Une révolution sociale en Égypte vers l'an 2000. *La Revue de Paris. Trente-troisième année. Tome deuxième*. Mars-avril 1926, p. 886, 887.

135 Ces périodes où le pouvoir royal déclinait sont qualifiées de « périodes intermédiaires » ; l'Égypte en connut plusieurs. Voici comment ces périodes intermédiaires s'articulent avec les autres périodes de l'histoire égyptienne :
De v. 3200 (ou v. 3000) à v. 2700 (av.n.è.) : *période protodynastique* (ou *époque thinite* ou *archaïque*) ; de v. 2700 à v. 2200 : *Ancien Empire* ; de v. 2200 à v. 2040 : *première période intermédiaire* ; de v 2130 à v. 1790 : *Moyen Empire* ; de v. 1790 à v. 1540 : *deuxième période intermédiaire* ; de v. 1540 à v. 1070 : *Nouvel Empire* ; de v. 1070 à v. 660 : *troisième période intermédiaire* (ou *période postimpériale*, ou *tardive*) ; de v. 660 à 332 : *basse époque* (incluse parfois dans la *troisième période intermédiaire*) ; de 332 à 30 : *époque macédonienne et hellénistique* ; de 30 (av.n.è.) à 395 (de notre ère) : *époque romaine* ; de 395 à 641 : *époque byzantine* ; à partir de 641 : *époque musulmane* (Égypte médiévale et moderne).

136 Souvent à un pouvoir monarchique fort, comme nous pouvons le constater dans les mondes antiques grec ou romain également, succède un pouvoir oligarchique (par exemple, à Rome, l'effondrement de la monarchie, provoqué par les classes dominantes, introduit la république, une république en son début peu démocratique, dont l'oligarchie sénatoriale tient les rênes ; la république romaine se montra si peu démocratique qu'une « sécession de la plèbe » [494 av.n.è.] se révéla nécessaire à une meilleure prise en compte des intérêts du peuple : après une victoire sur les Volsques, les citoyens en armes [formant, et de loin, le contingent le plus important de l'armée], se retirèrent sur le Mont Sacré, menaçant de fonder une autre cité).

137 MORET, Alexandre. Une révolution sociale en Égypte vers l'an 2000. *La Revue de Paris. Trente-troisième année. Tome deuxième*. Mars-avril 1926, p. 880.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

officielles[138]. Des dynasties locales s'implantèrent, qui dominèrent, tel ou tel nome, telle région plus vaste. Le Delta tomba en partie sous la coupe d'envahisseurs étrangers, Lybiens ou Asiatiques. Ailleurs, de la Méditerranée à la première cataracte[139], les nomarques devinrent souverains héréditaires en leurs domaines ; en Basse Égypte un prince était parvenu à se fixer à Hérakléopolis[140] ; en Haute Égypte, d'Abydos à la première cataracte, dominaient le prince établi à Thèbes. Enfin, vers le milieu du XX^{e} siècle av.n.é. le roi de Thèbes triomphe de celui d'Hérakléopolis.

Neferrehou, prêtre d'un sanctuaire héliopolitain, dans ses *Sentences* vaticinait ainsi : « Un roi viendra du sud, qui s'appelle Ameni. Il prendra la Couronne blanche et portera la Couronne rouge, et les deux seigneurs (Horus et Seth), qui l'aiment, se complairont en lui. Réjouissez-vous, hommes qui vivrez en son temps ! Le fils d'un homme de qualité retrouvera (sous son règne) la considération pour son nom, à jamais. Ceux qui veulent faire le mal et méditent l'hostilité, ils rabaissent leur bouche par crainte de lui... Le Droit reprendra sa place, et l'Injustice sera chassée dehors. Bonheur à qui verra ces choses et qui servira ce roi ! »[141].

Une nouvelle fois les rois du Sud, ceux de la XI^{e} dynastie, Les Antef et les Montouhotep, imposèrent leur pouvoir sur les Deux Terres, unifièrent ainsi l'Égypte, qui retrouva la paix et la prospérité dès la dynastie suivante. Mais ce ne fut pas sans difficultés que cette reprise en main fut effectuée, comme en témoigne ce texte datant du commencement

---

138 En particulier celle du « Papyrus de Turin », ou celle de Manéthon (élaborée sous Ptolémée I^{er} Sôter, au III^{e} siècle av.n.è.). D'autre listes existent : celles de Sextus Julius Africanus (v. 180 - v. 250), ou d'Eusebius Pamphili (Eusèbe de Césarée ; v. 265 - 340).

139 La première cataracte sur le Nil se situait près d'Assouan (anciennement : Syène).

140 Les *Enseignements* destinés au prince Mérikarâ (ou Mérikarê), dateraient de cette époque, et nous livrent les conseils d'un souverain à son fils, son successeur, lui recommandant la patience, aussi de se montrer reconnaissant afin d'encourager les personnes rendant de bons services, et ceci indépendamment du milieu dont ces personnes sont issues, aussi de ménager les humbles, et de se montrer, dans l'exercice du culte, droit et sincère, l'intention pure étant de plus d'importance que l'offrande elle-même ; parce que la fermeté et la dureté ne peuvent trouver de justification en elles-mêmes, seules la probité, l'équité, la justice peuvent les justifier et leur permettre d'être supportables, d'être acceptées, peuvent leur permettent de s'inscrire dans la durée.

Mentionnant des combats contre les armées thébaines au sud, au nord contre des Asiatiques, des rébellions de nomarques, ces *Enseignements,* pleins de sagesse, conseils excellents se révélant utiles à un prince, un roi, pour se maintenir dans un monde difficile, tiennent manifestement compte des événements passés, de la fragilité de types de régime de gouvernement, d'organisation social, qui auparavant apparaissaient inaltérables, immuables.

141 MORET, Alexandre. Une révolution sociale en Égypte vers l'an 2000. *La Revue de Paris. Trente-troisième année. Tome deuxième*. Mars-avril 1926, p. 891. Traduction d'un extrait des *Sentences de Neferrehou*.

La « Couronne blanche » (*hedjet*) est celle de Haute Égypte, la « Couronne rouge » (*deshret*) celle de Basse Égypte.
Les dieux Horus et Seth sont les ancêtres des premiers rois d'Égypte, et c'est par l'héritage de ces divinités que se justifie l'accession de ceux-ci au trône.
« Ameni » semble annoncer Amenemhet I^{er}, le fondateur de la XII^{e} dynastie.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

de la XII^e dynastie : « Ce fut après le repas du soir » [...] « quand vint la nuit, je pris une heure de joie. Je m'étendis sur les couches moelleuse de mon palais, je m'abandonnais au repos, et mon cœur commença de se laisser aller au sommeil ; quand, voici, on s'assembla en armes pour se révolter contre moi, et tandis que j'étais aussi faible que le serpent des champs. Alors je m'éveillai pour combattre moi-même, de mes propres membres, et je trouvai qu'il n'y avait qu'à frapper qui ne résistait pas. Si je prenais un assaillant les armes à la main, je faisais retourner cet infâme ; il n'avait plus de force même dans la nuit : on ne combattit point, aucun accident fâcheux ne se produisit contre moi. » [...] « Soit que les sauterelles aient organisé le pillage, soit qu'on ait machiné des désordres dans le palais, soit que l'inondation ait été insuffisante et que les citernes se soient desséchées, soit qu'on se soit souvenu de ta jeunesse pour agir [contre moi], je n'ai jamais reculé depuis ma naissance. »[142].

Mais l'Ancien Empire s'était irrémédiablement effondré et il ne se trouvait plus de roi à Memphis qui régnait sur l'Égypte entière ; l'autocratisme éminemment sacré de l'Ancien Empire avait été abattu, et lui succéda, pour ainsi dire, un « socialisme d'État » (selon le mot d'Alexandre Moret). Le Moyen Empire qui naissait alors, permit, tenant compte de l'enseignement tiré du passé, de ce que nous nommons la première période intermédiaire donc, de bâtir un régime plus soucieux de justice sociale, plus soucieux d'ouvrir le monde politique, le monde administratif à l'ensemble du corps social, à la plèbe. Toutefois, certes, les rois d'Égypte demeuraient, redevenaient des dieux vivants, des souverains de droit divin, de véritables *potentats orientaux*, et retrouvaient toute l'autorité patriarcale héritée des temps anciens de l'histoire déjà longue de l'Égypte, de sa préhistoire ; mais jamais n'envisagèrent-ils de donner un tour plus démocratique au régime en formant des assemblées représentatives élues, ou même seulement des magistratures accessibles par élection. Les plébéiens ont cependant, outre la possibilité d'accéder aux grands corps de l'État, gagné, en plus de la possibilité d'une éventuelle réussite sociale au cours de leur vie, d'accéder après leur mort, ce qui autrefois ne se concevait que pour le pharaon, à la vie éternelle. Le souverain comme le plébéien maintenant se voyait jugé pour ses actions, bonnes ou mauvaises, son âme était jugée également, et il ne lui suffisait plus de dire la loi pour faire la loi, il lui fallait, au prix de son éternité, se montrer juste, répondre de ses agissements lors de son existence devant un tribunal de divinités intègres, de juges incorruptibles et omniscients : « L'âme va vers ceux qui la

142 MASPERO, Gaston. *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*. Paris : Librairie Hachette et C^ie, 1912. 912 p. P. 112. Il s'agit ici d'un extrait d'une traduction d'un passage (vers le début) des *Instructions* (ou *Enseignements*) du roi Amenemhet (ou Amenemhaît ; de la XII^e dynastie) à son fils Sesostris I^er (ou Senouastrît I^er).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

connaissent. Aucune magie ne l'arrête. Les magistrats divins qui jugent l'opprimé, tu sais qu'ils ne sont pas doux, en ce jour où l'on juge le malheureux, à l'heure d'appliquer la loi. Malheur si l'accusateur est bien informé ! Ne te fie pas à l'étendue des années : ils voient la durée (d'une vie) en un instant ! L'homme subsiste après l'abordage (à l'autre rive) ; ses actions sont entassées à côté de lui. C'est l'Éternité, certes, (qui attend) celui qui est là ; c'est un fou, celui qui méprise cela. Mais celui qui y arrive sans avoir commis de péchés, il existera là-bas, comme un dieu, marchant librement comme les seigneurs de l'Éternité... La vie sur terre s'écoule (vite), elle n'est pas longue... La possession de milliers d'hommes n'avantage pas le seigneur des Deux-Terres. (L'homme vertueux) vivra à jamais. Celui qui passe avec Osiris s'en va (à l'autre vie), mais celui qui a été complaisant pour lui-même est anéanti. »[143].

Des troubles internes lors des XIII^e^ et XIV^e^ dynastie provoquèrent une deuxième période intermédiaire, dont les conséquences favorisèrent l'invasion et l'implantation des Hyksos en terre d'Égypte[144]. Vers le milieu du deuxième millénaire av.n.è. la XVII^e^ dynastie, thébaine, parvient à repousser les Hyksos au nord de l'Égypte. Les Hyksos sont des envahisseurs d'origine majoritairement sémitique, mais dont la classe dirigeante était d'origine hourrites (le terme Hyksos désigne en fait en égyptien —« heka-kesout » : chefs des étrangers — seulement la classe dominante des envahisseurs). L'invasion Hyksos fut un contre-coup de l'expansion indo-européenne vers le sud, entamée dès les alentours de 2000 av.n.è. Les succès des Hyksos furent principalement dus à leurs méthodes guerrières, leur technologie militaire supérieure, et tout particulièrement l'emploi massif du cheval et du char de combat. Le premier des souverains de la XVIII^e^ dynastie, Ahmosis, parviendra à reprendre Avaris, place forte des Hyksos, où ceux-ci avaient fait bâtir un immense palais fortifié, et à les chasser d'Égypte, les poursuivant en Palestine ; il inaugure le Nouvel Empire[145]. L'Empire progresse vers le nord jusqu'en Syrie, vers le sud (jusqu'à la 3^e^ cataracte), la Nubie. L'Égypte sous les successeurs d'Ahmosis devient la puissance prépondérante de tout le Proche-Orient.

---

143 MORET, Alexandre. Une révolution sociale en Égypte vers l'an 2000. *La Revue de Paris. Trente-troisième année. Tome deuxième*. Mars-avril 1926, p. 892,893. Traduction d'un extrait de l'*Enseignement de Mérikarâ*.

144 Selon les auteurs cette invasion, ou cet établissement en Égypte, daterait du milieu du XVIII^e^ ou du milieu du XVII^e^ siècle av.n.è.

Les Hyksos dominèrent la Basse puis la Haute Égypte, établirent leur capitale à Memphis, fortifièrent considérablement Avaris, à l'est du delta du Nil, et adoptèrent la civilisation égyptienne. Leurs techniques de guerre, par l'emploi massif du cheval et du char de combat, leur permirent de s'imposer.

145 Le Nouvel Empire dure, selon les auteurs, de v. 1540 à v. 1070, ou v. 700, av.n.è., selon qu'on y inclut ou non, une éventuelle troisième période intermédiaire.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Le roi d'Égypte était alors un souverain au pouvoir héréditaire et absolu (presque), considéré, dès la quatrième dynastie, comme le fils de Rê, ensuite comme le fils d'Amon, ou d'Amon-Rê[146], principale divinité adorée par les Égyptiens. Le souverain n'était pas seulement un roi riche et puissant, il était aussi un grand prêtre, il était aussi un dieu vivant ; il avait été conçu par le dieu Amon-Rê lui-même, qui prenant l'apparence du père putatif du roi fécondait la première épouse de celui-ci, première épouse qui elle-même était choisie en principe parmi les descendantes d'Horus, dieu qui s'incarnait dans les rois des premières dynasties historiques et sûrement préhistoriques. Les pharaons se trouvaient représenter ainsi en quelque sorte eux-mêmes la divinité solaire et majeure du panthéon égyptien ; et il est certain que cela leur conférait, aux yeux du commun des mortels, à tout le moins, un charisme incontestable[147].

146 Si dans un premier temps, le roi d'Égypte fut considéré comme l'incarnation du dieu Horus, dès la quatrième dynastie, il le fut aussi comme fils de Rê, ensuite comme fils d'Amon (ou Ammon), ou d'Amon-Rê (Rê, Râ ou Ra).

Les représentations de Rê le figurent sous forme humaine. Il présidait au jour et à la nuit, parcourant dans sa barque diurne le monde supérieur, dans sa barque nocturne le monde inférieur. Ce dieu fut intimement lié à la royauté ; les rois d'Égypte se proclamèrent en effet « fils de Rê ».

Rê-Horakhty est représenté sous la forme d'un homme à tête de faucon (cf. § consacré à « Horus » ci-dessous), tête dominée par la représentation du disque solaire. Rê-Horakhty figure la manifestation diurne de la divinité solaire, entre la renaissance matinale et la disparition crépusculaire.

Rê fut identifié à Atoum, dieu créateur, et du soleil couchant, représenté lui aussi sous forme humaine par un vieillard. Atoum est l'ancêtre de la première génération des dieux, qui, avec lui, forment l'Ennéade héliopolitaine ; cette Ennéade (un collège de neuf divinités donc), se compose d'Atoum lui-même, Chou, Geb, Isis, Nephtys, Nout, Osiris, Seth, Tefnout.

Amon (représenté comme un homme portant une coiffe agrémentée de deux hautes plumes) est un dieu d'origine thébaine, érigé au rang de divinité dynastique au cours du Moyen Empire. Son culte se voit favorisé par la monarchie, qui bientôt l'associe à Rê (divinité d'Héliopolis) ; ainsi, sous le nom d'Amon-Rê, il devient la divinité majeure du Nouvel Empire.

Quant à Horus, fils d'Osiris et d'Isis, c'est un dieu céleste représenté sous forme mi-animale/mi-humaine par un homme à tête de faucon ou sous forme animale seulement par un faucon. Il parvient à venger Osiris, son divin père, contre Seth ; et les dieux le placent sur le trône d'Osiris. Les rois de l'Égypte ancienne furent révérés et vénérés en tant qu'incarnation d'Horus.

147 Le principe de l'incarnation d'une divinité sera commun aux mondes égyptien et mésopotamien (et à d'autres également). Ainsi les souverains de Mésopotamie, qui se voudront eux aussi pasteurs, bergers, protecteurs de leurs peuples, pourvoyeurs de prospérité, se prétendront eux aussi issus de la volonté d'une divinité (Mardouk, par exemple, dans le cas de Nabuchodonosor). Le christianisme, religion issue de la religion juive dont l'essentiel de la substance est tout imprégné des matériaux culturels égyptiens ou assyro-babyloniens, se donnera lui-même pour fondateur un homme issu du commerce d'une divinité et d'une mortelle, et, ce, selon un schéma évoquant le schéma égyptien tel que, par exemple, la reine Hatshepsout nous l'a pu transmettre dans le récit par lequel elle justifie sa prise de pouvoir et son maintien sur le trône, en alléguant la nature divine de sa conception.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

1.2 • La reine Hatshepsout

Hatshepsout, reine du Nouvel Empire, souhaitant justifier, légitimer sa prise du pouvoir, pour ainsi dire son usurpation du trône, lors de sa régence pour le compte de l'enfant Thoutmosis III, éprouva le besoin de formaliser (d'autres pharaons, dont l'accès à la souveraineté se révélait pourtant moins douteuse, firent de même) par une description circonstanciée sa conception divine[148] [149].

« [...] sur les parois de la colonnade nord, au deuxième étage de son temple de Deir el-Bahari, elle a laissé à la postérité le récit de sa naissance en faisant reproduire les principales phases de la théogamie, reprises postérieurement, et chacun pour son propre compte par Aménophis III et Ramsès II. Il s'agit d'un procédé auquel plusieurs religions firent appel.

« En ce qui concerne notre reine, au moment de l'hymen de ses géniteurs humains, le dieu Amon qui désirait placer son héritier terrestre sur le trône d'Égypte voulut se substituer à

148 Vers le milieu du deuxième millénaire av.n.è. la XVII^{e} dynastie, thébaine, parvient à repousser les Hyksos au nord de l'Égypte. Les Hyksos sont des envahisseurs d'origine majoritairement sémitique, mais dont la classe dirigeante était d'origine hourrites (le terme Hyksos désigne en fait en égyptien —« heka-kesout » : chefs des étrangers — seulement la classe dominante des envahisseurs). L'invasion Hyksos fut un contre coup de l'expansion indo-européenne vers le sud, entamée dès les alentours de 2000 av.n.è. Les succès des Hyksos furent principalement dus à leurs méthodes guerrières, leur technologie militaire supérieure, et tout particulièrement l'emploi massif du cheval et du char de combat. Le premier des souverains de la XVIII^{e} dynastie, Ahmosis, parviendra à reprendre Avaris, capitale des Hyksos, où ceux-ci avaient fait bâtir un immense palais fortifié, et à les chasser d'Égypte, les poursuivant en Palestine ; il inaugure le Nouvel Empire (de v. 1540 à v. 1070 av.n.è.). L'Empire progresse vers le nord jusqu'en Syrie, vers le sud (jusqu'à la 3^{e} cataracte), la Nubie. L'Égypte sous les successeurs d'Ahmosis devient la puissance prépondérante de tout le Proche-Orient.

149 La reine Hatshepsout règne de v. 1479 à v. 1457 av.n.è. Son règne est le sixième (ou le cinquième, selon que l'on estime que Thoutmosis III amorce son règne respectivement avant ou après sa belle-mère) de la XVIII^{e} dynastie. Les souverains de la XVIII^{e} dynastie l'ayant précédée sont : Ahmosis I^{er}, Aménophis I^{er}, Thoutmosis I^{er}, et Thoutmosis II, à qui elle succède.
Aménophis I^{er} est mort sans héritier direct ; lui succède Thoutmosis I^{er}, qui n'est pas né d'une femme issue directement de sang royal, mais qui est l'époux d'une princesse dont la filiation le légitime, car, elle, Ahmosé, probablement sœur du pharaon Aménophis I^{er}, est effectivement de sang royal.
Hatshepsout est fille du pharaon Thoutmosis I^{er} et de la princesse Ahmosé. Elle épouse Thoutmosis II, son demi-frère, et ainsi légitime son accession au trône lorsque leur père Thoutmosis I^{er} décède.
Thoutmosis II meurt après un règne d'une douzaine d'années. Thoutmosis III, fils de Thoutmosis II et d'une concubine de son père, Iset (ou Aset), peut-être sa deuxième épouse, monte sur le trône ; en quelque sorte...
Mais il n'est encore qu'un enfant et Hatshepsout, épouse, de sang royal, du défunt roi, belle-mère de Thoutmosis III, assure la régence, avant que de se saisir de la plénitude du pouvoir, de s'attribuer une titulature royale, et d'afficher tous les attributs royaux, les attributs symboliques virils de la royauté, barbe postiche, tenu vestimentaire, etc.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Pharaon, l'époux mortel. »[150] [151].

« La scène

« Amon et la Reine Ahmosé sont assis, face à face ; le dieu lui présente les symboles de la vie. Dans les cieux, figuration symbolique manifestant toute l'importance de la rencontre, ils siègent, supportés par deux divinités féminines assises sur une couche. Les inscriptions sont les suivantes :

« *L'entrevue*

« Représentation d'Amon-Rê, Seigneur de Thèbes, qui règne sur Karnak. Il se manifesta sous l'apparence de la majesté son époux, le Roi Okheperkere (Thoutmosis I[er]). Il la rencontra comme, en son palais merveilleux, elle sommeillait. Elle s'est réveillée, sensible à la fragrance divine, qu'elle perçut en la présence de sa majesté. Aussitôt va-t-il à elle, et alors la connut-il, lui imposant son désir, et choisit de se montrer à elle dans toute sa gloire divine. Quand il en vint à prendre plaisir avec elle, elle se réjouit de le voir si magnifique, de ressentir en tout son corps son amour, comme alors la fragrance du dieu tout pénétrait ; tous ces parfums étaient ceux du pays de Pount.

« *Paroles de la Reine*

« Représentation de l'épouse-royale et reine-mère Ahmosé, en la présence de la majesté de ce dieu auguste, Amon, Seigneur de Thèbes : « Comme grande est ta gloire ! Il est délectable d'admirer ta face ; tu t'es saisi de ma majesté par ta grâce bienfaisante, ta sève ardente s'est répandue en tous mes membres. » Après ceci, la majesté de ce dieu fit tout ce qu'il désira avec elle.

« *Paroles d'Amon*

---

150 DESROCHES NOBLECOURT, Christiane. *La femme au temps des pharaons*. Paris : Stock-Laurence Pernoud, 1986. 463 p. P. 166.

151 Cf. BREASTED, James Henry. *Ancient records of Egypt. Historical documents from the earliest times to the persian conquest, collected, edited and translated with commentary* (Anciens textes d'Égypte. Documents historiques, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la conquête perse, collectés, édités et traduits, avec commentaire) Volume II. *The eighteenth dynasty* (La dix-huitième dynastie). Chicago : The University of Chicago Press, 1906. 428 p. P. 77, § 189 : « Plus tard, chaque roi revendiqua Amon (successeur de Rê) en tant que géniteur organique, et aux temps ptolémaïques les motifs des temples dépeignaient systématiquement les épisodes de la naissance divine du roi. L'exemple le plus notable aux époques tardives, fut celui d'Alexandre le Grand, qui se rendit à l'Oasis d'Amon afin de se faire reconnaître fils du dieu, et ne fit donc que se comporter en harmonie avec une fiction d'état aussi ancienne que la cinquième dynastie. Ainsi devint-il le souverain légitime de l'Égypte par le seul moyen concevable. » (Il s'agit ici d'une traduction réalisée par nous-même, de l'anglais vers le français, du texte de J. H. Breasted).

Cf. MASPERO, Gaston. Études de mythologie et d'archéologie Égyptiennes. Volume VI. Chapitre intitulé : Comment Alexandre devint dieu en Égypte. In : MASPERO, Gaston (dir.). *Bibliothèque Égyptologique contenant les œuvres des égyptologues français dispersées dans divers recueils et qui n'ont pas encore été réunies jusqu'à ce jour.* Tome vingt-huitième. Paris : Ernest Leroux, 1912. 496 p. P. 263-286, pour plus de détails et l'indication de sources chez les auteurs anciens concernant le voyage d'Alexandre le Grand à l'Oasis d'Amon et sa reconnaissance comme fils par le dieu Amon, ou à tout le moins au nom de celui-ci par le maître du sanctuaire.

N.B. : l'« Oasis d'Amon » est l'oasis de Siwa, à l'ouest de l'Égypte, près de la frontière libyenne, à plus de 550 km du Caire et à environ 300 km de la côte méditerranéenne.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

« Représentation d'Amon, seigneur des Deux Terres, qui à elle s'adresse : « Khnemet-Amon-Hatshepsut sera le nom de cette fille, que j'ai conçue en ton sein, en raison des bénédictions que tu formulas. Elle exercera l'excellente royauté dans le pays tout entier. Ma puissance est sienne, ma munificence est sienne, ma couronne est sienne, afin qu'elle puisse régner sur les Deux Terres, qu'elle puisse conduire tous les vivants [...] »[152].

Précisons que la position de la femme dans la société égyptienne était bien plus enviable qu'elle ne le fut dans les civilisations grecque ou romaine. Ici, en Égypte, et alors, la femme est une personne majeure jouissant de tous les droits ordinaires d'un « citoyen » ordinaire (droit de propriété, de tester, d'ester en justice ; le mariage même, dans l'ancienne Égypte, n'engage pas les époux devant la puissance administrative et reste un engagement privé, quelquefois, néanmoins, régi par un contrat). S'il y eut des reines égyptiennes disposant effectivement du pouvoir elles furent rares, mais cela se révéla possible, et, ce, sûrement même au prix de heurter toutefois les mentalités.

1.3 • La « Satire des métiers »

Les crues du Nil fertilisent le sol de l'Égypte en apportant chaque année dans sa vallée, dès le solstice d'été, et plus de trois mois durant, un limon bénéfique[153]. Mesurant la hauteur atteinte par les eaux fertilisantes, les nilomètres permettent à l'administration des temples ou à l'administration pharaonique de déterminer, à l'aide du cadastre, quel sera le montant de l'impôt dû par les cultivateurs. L'Égypte est un don du fleuve selon Hérodote[154].

152 BREASTED, James Henry. *Ancient records of Egypt. Historical documents from the earliest times to the persian conquest, collected, edited and translated with commentary* (Anciens textes d'Égypte. Documents historiques, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la conquête perse, collectés, édités et traduits, avec commentaire) Volume II. *The eighteenth dynasty* (La dix-huitième dynastie). Chicago : The University of Chicago Press, 1906. 428 p. P. 79-81, § 195-198. (C'est nous qui traduisons le texte de J. H. Breasted de l'anglais vers le français).

153 Les flots enrichissent les sols lors de la pleine crue des eaux du Nil de juin à septembre, et ne retrouvent tout à fait leur lit qu'au mois de décembre.

154 Cf. HÉRODOTE. *Histoire d'Hérodote*. Traduction de Larcher, revue et corrigée par Émile Pessonneaux. Paris : G. Charpentier et C^{ie}, 1889. 688 p.

Nous faisons ici référence au célèbre passage de l'*Histoire* d'Hérodote (Livre II, Chapitres IV et V), que nous trouvons à la p. 117 de l'ouvrage mentionné ci-dessus :
« [...] Ils ajoutèrent que Menés fut le premier homme qui eût régné en Égypte ; que de son temps toute l'Égypte, à l'exception du nome Thébaïque, n'était qu'un marais ; qu'alors il ne paraissait rien de toutes les terres qu'on y voit aujourd'hui au-dessous du lac Moeris, quoiqu'il y ait sept jours de navigation depuis la mer jusqu'à ce lac, en remontant le fleuve.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Pendant plusieurs mois, donc, chaque année, les rois d'Égypte, par commodité et par précaution, disposant d'une nombreuse main-d'œuvre qu'il convenait d'occuper utilement, de « distraire » de quelque façon (car dans l'impossibilité de cultiver la terre noire fertile recouverte par les eaux du Nil), vont la soumettre à des corvées, l'employer pour effectuer de grands travaux. Cependant, notons-le, l'esclavage, au sens où il fut entendu dans le monde gréco-romain, n'apparaîtra que tardivement en Égypte[155] ; mais indéniablement l'esclavage y a existé. Les guerres étrangères ont fourni des masses d'esclaves ; des mentions de ventes ou d'achats d'esclaves sont faites dans certains textes. Mais ici la situation de l'esclave n'était point trop irrémédiable. En effet l'émancipation par adoption d'adultes ou d'enfants de la classe servile n'était pas exceptionnelle ; non plus l'émancipation par mariage, d'un homme libre avec une femme de condition servile... Mais « Le cas inverse pouvait exister aussi, si l'on en juge par un texte conservé au musée du Louvre. C'est celui d'une femme libre qui épouse

« Ce qu'ils me dirent de ce pays me parut très raisonnable. Tout homme judicieux, qui n'en aura point entendu parler auparavant remarquera en le voyant que l'Égypte, où les Grecs vont par mer, est une terre de nouvelle acquisition, et un présent du fleuve; il portera aussi le même jugement de tout le pays qui s'étend au-dessus de ce lac jusqu'à trois journées de navigation, quoique les prêtres ne m'aient rien dit de semblable : c'est un autre présent du fleuve. La nature de l'Égypte est telle, que, si vous y allez par eau, et que, étant encore à une journée des côtes, vous jetiez la sonde en mer, vous en tirerez du limon à onze orgyies de profondeur : cela prouve manifestement que le fleuve a porté de la terre jusqu'à cette distance. »
N.B. : le lac de Moeris, aujourd'hui en majeure partie asséché (et nommé maintenant Birket Karoun), s'étendait largement à l'époque pharaonique dans la dépression du Fayoum.

Quant au voyage en Égypte d'Hérodote voici quelques précisions et éclaircissement, concernant la saison où il fut probablement accompli et sa durée. SOURDILLE, Camille. *La durée et l'étendue du voyage d'Hérodote en Égypte*. Paris : Ernest Leroux, 1910. 259 p. P. 235, 236 :
« Hérodote est allé en Égypte. Il n'a pas connu la vallée du Nil dans la période antérieure à celle de l'inondation : il ne nous a rien rapporté de cette période, sauf un renseignement inexact qui ne paraît pas appuyé sur son expérience personnelle. Du reste la description du pays plongé sous les eaux, celle de l'itinéraire de Canope à Memphis par Naucratis et les pyramides, la mention d'Héliopolis placée sur le cours du fleuve, les données relatives au lac de Moeris, les particularités du site de Memphis ne s'expliquent que par la période de l'inondation. Et même cette description du site de Memphis, ville où il séjourna relativement longtemps, par où il dut passer à plusieurs reprises, montre que c'est principalement, sinon exclusivement, en cette saison qu'il visita la vallée du Nil. Il est vraisemblable, d'après certains détails se rapportant aux semailles ou à des plantes aquatiques, qu'il était encore dans le Delta au moment où le fleuve rentrait dans son lit.
« Mais il apparaît bien que son séjour en Égypte ne dura guère au-delà de cette époque ; autrement, il eût été moins silencieux, en tout cas plus exact sur les productions agricoles du pays ;surtout il n'aurait pas écrit que la pluie y est inconnue et que les saisons y sont sans variation. En définitive, il est arrivé en Égypte pendant la pleine inondation, donc vers la fin de juillet au plus tôt ; il a vu Memphis pour la dernière fois avant que les eaux en eussent quitté le voisinage immédiat, donc au milieu d'octobre au plus tard ; il était dans le Delta au moment où le fleuve abandonnait la plaine, donc vers la fin d'octobre et dans le cours de novembre ; enfin il a quitté la vallée du Nil très certainement avant la saison d'hiver, donc sûrement avant décembre. Comme on a établi qu'il n'a fait qu'un seul voyage en Égypte, c'est donc quatre mois au maximum, et très vraisemblablement un peu moins, qu'y a duré son séjour. »

Hérodote d'Halicarnasse (v. 484, v. 420 av.n.è.) est souvent surnommé de « Père de l'Histoire ». De lui nous sont parvenus neuf livres d'un ouvrage relatif à l'histoire et la géographie (le premier ouvrage en prose légué par l'Antiquité) et dont la rédaction fut motivée par la confrontation entre les civilisations perse et grecque.

155 La date de l'introduction de l'esclavage (au sens où il fut entendu dans le monde gréco-romain) en Égypte, quoique tous les auteurs s'accordent à la dire tardive, est très discutée.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

« l'esclave » de son oncle, prisonnier de guerre de Thoutmosis III :

« *An 27 sous la majesté du roi du Sud et du Nord Mèn-Khépèr-Rê* [...] *fils de Rê, Thoutmosis* [...]. *Le barbier royal Sabastet s'est présenté devant les enfants du Kep du palais royal, pour déclarer : l' "esclave" qui m'a été attribué, à moi en propre et dont le nom est Amènyoiou, je l'ai gagné à la force de mon bras lorsque j'accompagnais le souverain. Écoutez* [...] *de temple de Bastet, Dame de Bubastis, en place de mon père, le barbier Nèsashénou. Il ne sera plus arrêté à aucune porte du roi. Je lui ai donné la fille de ma sœur Nébèta pour épouse, qui a nom Ta-Kamé-nèt, et j'ai fait un partage en sa faveur avec ma femme et ma sœur également. Quant à lui, il est sorti du besoin et n'est plus indigent* [...] »[156]. Ainsi l'esclavage dans l'Égypte ancienne, au nouvel empire encore donc, ne possédait pas un caractère de trop grande fatalité.

Toutefois donc, l'esclavage antique, tel que l'histoire gréco-romaine nous la rendu familier, sous des formes telles qu'elles nous sont plus connues, en viendra à s'imposer. Et un sort comparable à celui de Amènyoiou, l'individu somme toute très privilégié dont il est question dans le texte ci-dessus, ne semble pas avoir était le lot commun des esclaves. Il reste à relever que, dans ce pays à l'économie essentiellement agricole, le sort sévère réservé travailleurs les plus humbles ne contribuait pas à faire ressentir l'esclavage comme une situation particulièrement infamante tant étaient comparables les conditions de vie de l'esclave et du travailleur *libre* au service duquel il pouvait se trouver soumis, ou au côté duquel il travaillait ; aussi, toujours se trouva-t-il de bon et de mauvais maîtres. Au deuxième siècle, ou au troisième, de notre ère voici comment un lettré, doué d'un certain humanisme, décrit et déplore comme les serviteurs des riches maisons d'Alexandrie sont alors traités : « Mais ceux qui donnent aujourd'hui des repas, surtout les habitans de la belle ville d'Alexandrie, crient, tempêtent, jurent contre l'échanson, le serviteur, le cuisinier. Les esclaves reçoivent des coups de poing, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, fondent en pleurs ; de sorte que [...] les convives soupent avec tous les désagrémens imaginables ; [...] »[157].

Mais les travailleurs d'Égypte jouissent, malgré tout, très longtemps, en leur grande majorité, de nombreux droits, sont des « citoyens » qui peuvent tester, ester en justice. Toutefois n'oublions pas que si les anciens Égyptiens nous apparaissent généralement comme

156 DESROCHES NOBLECOURT, Christiane. *La femme au temps des pharaons*. Paris : Stock-Laurence Pernoud, 1986. 463 p. P. 248, 249.

157 ATHÉNÉE. *Banquet des savans*. Traduction : Jean-Baptiste Lefebvre de Villebrune. Paris : Lamy, 1789-1791 (Cinq tomes). Tome quatrième, p. 33, 34 (livre X) ; N.B. : l'orthographe est celle de l'époque.

Athénée est un auteur de langue grec ayant principalement rédigé le *Banquet des savants* (ou *Banquet des sophistes*, ou bien encore *Les Deipnosophistes*), la seule de ses œuvres à nous être parvenue. Il est né à Naucratis en Égypte, et vécut aux II^{e} et III^{e} siècles.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

un peuple particulièrement policé, ils vivaient en règle générale sous un régime très policier, que la condition des différentes classes ouvrières, serviles ou non, quel que fut le domaine de leurs activités, la condition des ouvriers de l'Égypte ancienne n'était sûrement guère plus enviable que celle des ouvriers européens du XIX^e^ siècle ; et il ne convient pas de croire que seuls, lors d'une campagne militaire, loin dans le nord, dans la vallée de l'Oronte, des éclaireurs hittites capturés étaient susceptibles de subir une sérieuse bastonnade[158].

« Malgré les professions de charité que les nomarques étalaient sur leurs pierres funéraires, la condition, de ces classes ouvrières était des plus dures. Sans cesse courbées sous le bâton du contremaître, il leur fallait peiner du matin au soir contre une maigre ration de vivres à peine suffisante pour leur nourriture et celle de leur famille. »[159]. Les populations laborieuses, de toutes conditions, n'avaient certes pas seulement à déplorer le caractère souvent salissant, physiquement éprouvant, les risques d'accidents professionnels, mais aussi ce qui se montre en Égypte fort répandu, « les mauvais traitements. Sans doute est-ce là le mal le plus général : le petit peuple, en Égypte, se fait copieusement rosser, par le patron jamais satisfait du travail fourni, par le rival mécontent, par le brigand sur les chemins, à l'armée par son sergent, à l'école par son maître, au tribunal par le juge d'instruction [...]. [...]. Les scènes de bastonnade ne manquent pas, et le vocabulaire est d'une richesse inquiétante pour tout ce qui désigne les triques, les bâtons, les coups, entre lesquels on distingue même ceux qui entraînent des plaies ouvertes, et ceux qui ne font que des bosses. « *L'homme a un dos, et n'obéit que quand il est rossé.* » Le proverbe égyptien comporte, en lui-même tout un programme d'éducation et tout un code du travail... »[160].

Les grands féodaux, les membres de leurs familles, qui en étaient revenus à la fin de l'Ancien Empire à tenir tout à fait en leurs mains les nomes, les postes majeurs de l'administration, du clergé, en l'absence d'une classe moyenne d'importance sur laquelle le pharaon en place aurait pu s'appuyer, se trouvaient en mesure de détenir le pouvoir réel en

158 Nous faisons ici référence à l'une des figurations célèbres du pylône (partie de droite) du temple de Louqsor (ou Louxor), illustrant la bataille de Qadesh, la « scène de la bastonnade », représentant le traitement que subissent deux éclaireurs hittites capturés fortuitement par deux éclaireurs égyptiens. Les Hittites, roués de coups, afin de leur arracher quelques renseignements concernant les mouvements et la position de l'armée ennemie, apprendront à Ramsès II, à la grande surprise de celui-ci et provoquant son courroux, que l'armée du roi Mouwatalli II se trouve déjà stationnée à proximité immédiate de Qadesh.

159 MASPERO, Gaston. *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*. Paris : Librairie Hachette et C^ie^, 1912. 912 p. P. 137.

160 SAUNERON, Serge. L'Égypte. In : PARIAS, Louis-Henri (dir.). *Histoire générale du travail - Préhistoire et antiquité*. BOURRIOT, Félix ; GARELLI, Paul ; NOUGIER, Louis-René. Paris : Nouvelle Librairie de France, 1959. 390 p. P. 105-144. citation p. 137, 138.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Égypte. La première période intermédiaire provoqua un bouleversement politique, social, moral, tel, que le pays en sorti profondément transformé. Lors du Moyen Empire donc les nouveaux souverains reprirent le contrôle des Deux-Terres et, évinçant dans une grande mesure la vieille aristocratie des postes de pouvoir dont elle avait notablement abusé, mirent en place une administration, un corps de fonctionnaires (les scribes) devant leur statut, enviable, à la royauté seulement.

Durant les trois mille ans, de l'histoire de l'ancienne Égypte les scribes furent d'abord (sous l'ancien empire) des princes, des dignitaires, puis des fonctionnaires (les scribes tels que nous l'entendons généralement), et ensuite aussi des prêtres (formés au sein des « maisons de vie » des temples, de leurs *scriptoria*). Les scribes maîtrisent l'écriture hiéroglyphique mais aussi, du moins peut-on raisonnablement le supposer en ce qui concerne tous les fonctionnaires de niveau élevé, l'outil réel de gestion et d'administration, l'écriture hiératique[161]. Dès le début du moyen empire les souverains, soucieux de lutter contre les forces centrifuges menaçant toujours leur action centralisatrice, s'efforcèrent de multiplier les instances destinées à contrôler l'unité administrative et à la renforcer, à contrôler l'activité économique. Le scribe est donc avant tout le fonctionnaire royal, la cheville ouvrière, pour ainsi dire, du système pharaonique, celui qui travaille pour l'état, son administration et son armée, c'est à dire pour le roi.

Les grands travaux réalisés dans l'Égypte ancienne ne doivent rien à une technicité toute particulière ou de haut niveau. « Ces admirables constructeurs ont toujours ignoré la poulie (et, par conséquent, la grue) ; il n'ont connu que la traction humaine (traineaux et rouleaux) et l'aide animal (attelages de bœufs). *Abondance de la main-d'œuvre*, réquisitionnée dans les campagnes pendant l'inaction forcée due à la crue, et *maîtrise dans l'organisation du travail*, tels furent les deux facteurs qui rendirent possibles ces gigantesques entreprises. »[162]. Nous ne connaissons pas précisément l'organisation mise en œuvre pour bâtir les pyramides, les mastabas, ou les grands temples thébains, etc., mais il nous est loisible d'imaginer les infrastructures organisationnelles que supposait la réalisation, menée à bien, de tels chantiers : recrutement, hébergement, nourriture des ouvriers et employés, leur encadrement, la coordination des travaux, la relève des équipes, le remplacement des malades,

161 L'hiératique, cursif, convient tout particulièrement à une écriture, rapide, sur papyrus. L'écriture hiéroglyphique est plus spécialement destinée aux inscriptions ornementales, notamment sur les monuments.

162 SAUNERON, Serge. L'Égypte. In : PARIAS, Louis-Henri (dir.). *Histoire générale du travail - Préhistoire et antiquité*. BOURRIOT, Félix ; GARELLI, Paul ; NOUGIER, Louis-René. Paris : Nouvelle Librairie de France, 1959. 390 p. P. 105-144. Citation p. 136.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

des blessés... Instruits par l'expérience des Anciens, par celle de leurs aînés, par la leur propre, les scribes étaient formés à solutionner de nombreux problèmes, par exemple, d'ordres architecturaux, relatifs à l'approvisionnement en matériaux des chantiers, à l'estimation des dimensions d'ouvrages utilitaires, provisoires ou non, ou relevant du ravitaillement de groupes d'ouvriers ou de troupes militaires, que les fournitures, la nourriture se révèlent abondantes ou non afin de gérer au mieux leur répartition. L'administration pharaonique s'efforçait en fait, comme toute administration aux moyens étendus, de ne laisser au hasard toujours que la portion la plus modeste possible. Il nous faut supposer que l'organisation dut se montrer nécessairement très impérative, prévisionnelle, normative ; ainsi un cadre de l'ancien empire, peu satisfait des directives qu'il lui incombait de faire appliquer, se plaint-il à ses supérieurs hiérarchiques : « Je viens de recevoir les instructions du grand juge et vizir relatives au déplacement des équipes de travail de Toura (= rive droite) vers l'entrée de l'édifice du plateau occidental (= rive gauche), pour leur habillement. Je proteste contre un tel système... Déjà lorsqu'il me faut passer jusqu'à six jours à la capitale pour l'habillement de ces équipes, c'est une démarche qui retarde beaucoup le travail que je dois assumer : il suffirait d'une seule journée prise sur le travail pour habiller cette troupe... »[163].

Un texte rédigé probablement lors du Moyen Empire, mais semblant avoir été largement diffusé par la suite, montre toute l'importance que prirent alors les scribes ; ce texte est connu sous le titre de *Satire des métiers*[164].

« Le tailleur de pierre cherche du travail, en toute espèce de pierres dures. Lorsqu'il a fini les travaux de son métier, et que ses bras sont usés, il se repose ; comme il reste accroupi dès le lever du soleil, ses genoux et son échine sont rompus. Le barbier rase jusqu'à la nuit : lorsqu'il se met à manger, alors seulement il se met sur son coude pour se reposer. Il va de pâté de maisons en pâté de maisons pour chercher les pratiques ; il se rompt les bras pour emplir son ventre, comme les abeilles qui mangent le produit de leurs labeurs. Le batelier descend jusqu'à Natho pour gagner son salaire. Quand il a accumulé travail sur travail, qu'il a tué des oies et des flamants, qu'il a peiné sa peine, à peine arrive-t-il à son verger, arrive-t-il à sa maison, qu'il lui faut s'en aller.

« Je te dirai comme le maçon la maladie le goûte ; car il est exposé aux rafales, construisant péniblement [...]. Ses deux bras s'usent au travail, ses vêtements sont en désordre ; il se ronge lui-même, ses doigts lui sont des pains ; il ne se lave qu'une fois par jour. Il se fait humble pour plaire :

163 SAUNERON, Serge. L'Égypte. In : PARIAS, Louis-Henri (dir.). *Histoire générale du travail - Préhistoire et antiquité*. BOURRIOT, Félix ; GARELLI, Paul ; NOUGIER, Louis-René. Paris : Nouvelle Librairie de France, 1959. 390 p. P. 105-144. Citation p. 136.

164 Ou sous le titre : « Instruction de Duauf, fils de Khéty ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

c'est un pion qui passe de case en case de dix coudées sur six ; c'est un pion qui passe de mois en mois sur les poutres d'un échafaudage, accroché aux chapiteaux en forme de lotus des maisons, y faisant tous les travaux nécessaires. Quand il a son pain, il rentre à la maison, et bat ses enfants...

« Le tisserand, dans l'intérieur des maisons, est plus malheureux qu'une femme. Ses genoux sont à la hauteur de son estomac ; il ne goûte pas l'air libre. Si un seul jour il manque à fabriquer la quantité d'étoffe réglementaire, il est lié comme le lotus des marais. C'est seulement en gagnant par des dons de pains les gardiens des portes, qu'il parvient à voir la lumière du jour. Le fabricant d'armes peine extrêmement en partant pour les pays étrangers : c'est une grande somme qu'il donne pour ses ânes, c'est une grande somme qu'il donne pour les parquer, lorsqu'il se met en chemin. À peine arrive-t-il à son verger, arrive-t-il à sa maison, le soir, il lui faut s'en aller. Le courrier, en partant pour les pays étrangers, lègue ses biens à ses enfants, par crainte des bêtes sauvages et des Asiatiques. Que lui arrive-t-il quand il est en Égypte ? À peine arrive-t-il à son verger, arrive-t-il à sa maison, il lui faut s'en aller. S'il part, sa misère lui pèse ; s'il ne s'en va pas, il se réjouit. Le teinturier, ses doigts puent l'odeur des poissons pourris ; ses deux yeux sont battus de fatigue ; sa main n'arrête pas. Il passe son temps à couper des haillons ; c'est son horreur que les vêtements. Le cordonnier est très malheureux ; il mendie éternellement ; sa santé est celle d'un poisson crevé ; il ronge le cuir pour se nourrir.

« Les portraits ne sont pas flattés : s'il fallait les prendre au sérieux, on n'aurait rencontré que misère dans l'Égypte de la douzième dynastie. Aussi bien l'auteur à qui je les emprunte est-il un vieux scribe gourmé et tout infatué des avantages de sa profession, qui veut dégoûter son fils des métiers et l'encourage à suivre la carrière des lettres. « J'ai vu la violence, j'ai vu la violence ; c'est pourquoi mets ton cœur après les lettres ! J'ai contemplé les travaux manuels, et en vérité il n'y a rien au-delà des lettres. Comme on fait dans l'eau, plonge-toi au sein du livre Qîmi, tu y trouveras ce précepte en propres termes : « Si le scribe va étudier au palais, son inactivité corporelle ne sera point sur lui. Lui, c'est un autre qui le rassasie ; il ne remue pas, il se repose. » « J'ai vu les métiers figurés », y est-il dit en propres termes, « aussi te fais-je aimer la littérature, ta mère ; je fais entrer ses beautés en ta face. Elle est plus importante que tous les métiers, elle n'est pas un vain mot sur cette terre ; celui qui s'est mis à en tirer profit dès son enfance, il est honoré ; on l'envoie remplir des missions. Celui qui n'y va point reste dans la misère. » « Celui qui connaît les lettres est meilleur que toi par cela seul. Il n'en est pas de même des métiers que j'ai mis à ta face : le compagnon y méprise son compagnon. On n'a jamais dit au scribe :— Travaille pour un tel ; ne transgresse pas tes ordres. Certes, en te conduisant au palais, certes, j'agis par amour pour toi ; car, si tu as profité un seul jour dans l'école, c'est pour l'éternité, les travaux qu'on y fait sont durables comme les montagnes. Ce sont ceux-là, vite, vite, que je te fais connaître, que je te fais aimer, car ils éloignent l'ennemi. » L'étude des lettres sacrées et le rang de scribe menaient à tout ; le scribe pouvait devenir selon ses aptitudes et son adresse, prêtre, général, receveur des contributions, gouverneur des nomes,

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

ingénieur, architecte. Aussi la science des lettres, considérée comme moyen de parvenir, était-elle fort en honneur à cette époque, et nous est-elle vantée dans un certain nombre de morceaux réputés classiques dans les siècles postérieurs. J'ai déjà eu plusieurs fois occasion de citer presque toutes les œuvres qui nous restent de la douzième dynastie, le Conte de Sinouhit, les Instructions du roi Amenemhaît I[er] à son fils Sanouasrît, les Recommandations du scribe Khatouî, fils de Douaouf, à son fils Pépi, et le bel Hymne au Nil du Musée britannique. [...]. »[165].

« L'administration était dure au malheureux, et le moindre relâchement du contrôle gouvernemental se traduisait par les exactions des agents royaux, la corruption des juges et les brutalités [...].
« Selon un scribe proche de celui qui rédigea la *Satire des métiers* : « Malheur au paysan ! (du grain déjà bien entamé par la vermine et les oiseaux) les voleurs ont pris le reste. L'attelage est mort d'épuisement à force de labour. Et voilà que débarque le scribe venu chercher la récolte. Ses subordonnés sont pourvus de gourdins et les Nubiens de verges de palmes. Ils disent : « Livre-nous le grain ! » S'il n'en a pas, on le bat ; il est ficelé et jeté dans le canal où on le laisse barboter la tête la première ; sa femme est attachée et ses enfants aussi ; et ses voisins s'enfuient l'abandonnant ».[166].

1.4 • L'« Enseignement loyaliste »

De nombreux textes sapientiaux donc, qualifiés par les commentateurs de textes doctrinaux, ou d'instructions, d'enseignements, furent rédigés à la suite de la première période intermédiaire et des interrogations qu'elle suscita. L'un de ces textes s'est vu récemment reconstitué en grande partie et intitulé l'*Enseignement loyaliste*[167]. « Ainsi une seule copie de l'Enseignement loyaliste, la stèle de Séhétepibrê, date du Moyen Empire alors que toutes les autres appartiennent au Nouvel Empire. La différence ne se limite pas à une question de date. La stèle ne contient [...] que la première partie du texte, le panégyrique royal proprement dit, et en donne une version courte ; les manuscrits récents présentent cette partie

165 MASPERO, Gaston. *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*. Paris : Librairie Hachette et C[ie], 1912. 912 p.

166 MEULEAU, Maurice. PIETRI, Luce. *Le Monde et son Histoire*. Tome I. *Le Monde antique et les Débuts du Moyen Âge*. Paris : Robert Laffont, 1971. (Bouquins). 1006 p. P. 60, col. 1.

167 Cf. POSENER, Georges. *L'Enseignement loyaliste : Sagesse égyptienne du Moyen Empire*. Genève : Droz, 1976. (Hautes études orientales). VIII et 154 p.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

dans une version longue et la font suivre d'une deuxième, partie aussi étendue qu'elle et qui traite de sujets totalement différents, axés pour l'essentiel sur les relations du seigneur avec ses serfs. »[168].

L'Enseignement loyaliste émane probablement de la cour de la Grande Maison, de l'entourage du souverain, et fut destiné manifestement, dans un premier temps au moins, en sa première partie, aux membres des classes dirigeantes, ceux-là mêmes qui lors de la première période intermédiaire avaient tiré profit de la faiblesse du pouvoir pharaonique. Dans cette première partie sont exaltés les caractères et les vertus du souverain et sont développés les devoirs dus par les Égyptiens, grands seigneurs ou personnages des plus humbles, à son égard.

« Adorez le roi dans votre for intérieur, vénérez Sa Majesté dans vos cœurs. Faites qu'on le craigne au long du jour, suscitez des acclamations pour lui en tout temps. Il est le discernement de ce qui est dans les cœurs, ses yeux voient les profondeurs de tout être. C'est Rê sous la conduite de qui ont vit. Celui qui est sous son ombre sera grand de possessions... Il illumine les Deux-Terres [...] plus que le disque solaire... Il fait verdir plus qu'une grande inondation [...]. Les nez se bouchent lorsqu'il est en colère ; qu'il s'apaise et on respire l'air ! Il assure la subsistance de ceux qui le suivent. Il entretient ceux qui adhèrent à sa route. Celui qu'il favorise sera possesseur de victuailles, son adversaire sera démuni. »[169].

Le roi sait se montrer reconnaissant vis-à-vis des sujets soumis, la prospérité les récompensera, ils gagneront la félicité en ce monde et en l'autre. Le roi, dieu vivant qui *sonde les reins et les cœurs*, assure la prospérité de l'Égypte, la fertilité du sol, à chacun provende suffisante, assure la création des richesses, et leur juste répartition à ses bons sujets, assure la protection de tous ceux-ci ; le roi est le bras armé de la justice, de la juste vengeance, du châtiment. Dans l'extrait cité apparaissent déjà des menaces voilées, à peine, adressées à qui se montrerait indolent dans sa docilité, ou oserait se montrer rétif. La première partie se place donc dans une logique fidèle à celle qu'illustrent les Textes des Pyramides[170] ayant pour

168 POSENER, Georges. *L'Enseignement loyaliste : Sagesse égyptienne du Moyen Empire*. Genève : Droz, 1976. (Hautes études orientales). VIII et 154 p. P. 11.

169 MENU, Bernadette. Individu et pouvoir en Égypte pharaonique (Ancien et Moyen Empire). *Méditerranées*, 1997, n° 12 (*Les hommes dans la cité*), p. 20.

N.B. : à propos de tous les passages de l'Enseignement loyaliste qui se trouvent présentées, ici la note n° 16 du bas de la page 21 de la revue mentionnée nous renseigne sur l'origine de la traduction : « Traduction d'après G. Posener. *Ibid*., et d'après le texte hiéroglyphique. » (*Ibid*. pour : POSENER, Georges. *L'Enseignement loyaliste : Sagesse égyptienne du Moyen Empire*. Genève : Droz, 1976. (Hautes études orientales). VIII et 154 p.)

170 Les *Textes des Pyramides* visent l'apothéose du souverain, dont la puissance, temporelle, mystique, magique, se voit louée, magnifiée. Les Textes des Pyramides sont les textes inscrits sur les parois des

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

objet l'apothéose du souverain, où le pharaon se voit exalté, glorifier, déifié.

La deuxième partie du texte développent spécifiquement les rapports que doivent entretenir les maîtres (et principalement donc ces membres des classes dirigeantes auxquels s'adressait déjà la première partie) avec ceux qui dépendent d'eux, leurs serviteurs, leurs serfs, les travailleurs d'humbles conditions.

« Vous réciterez encore cela après des années et des années, car la solidité qui en résulte fait qu'on atteint le rivage. Une autre occasion d'affermir vos cœurs est plus utile qu'un conseil adressé à vos dépendants. Organiser les gens, rassemblez vos ruraux, puissiez-vous attacher des dépendants aux travailleurs ! » « Ce sont les hommes qui créent ce qui existe. On vit de ce qu'il y a dans leurs mains, si on en manque, la pauvreté règne. » [...] « C'est le maître d'une nombreuse maisonnée qui peut se reposer jusqu'au matin, mais pas de repos pour l'homme seul ! » [...] « On désire certes que vienne l'inondation, on y trouve avantage, mais il n'y a pas de champ labouré qui se crée de lui-même, et les bêtes prospèrent si le berger est habile... Ce sont des travailleurs utiles aux dieux, et celui qui en est nanti est un homme avisé. » « N'accable pas le cultivateur de redevances. Qu'il soit dégrevé, et il sera présent pour toi l'année suivante. S'il vit bien, tu disposes de ses bras. Que tu le tondes, et il songe à devenir vagabond ! ... » « La fortune de l'injuste ne se conserve pas, ses enfants n'en trouvent pas le reste. L'homme dur provoque la fin de sa vie, il n'a ni enfants ni serviteurs qui lui soient attachés... Grands est le respect pour celui qui sait se maîtriser. Le bavard est considéré comme un menteur. » « Combattez pour les hommes en toutes circonstances... (car) il est évident que c'est grâce à eux qu'on subsiste, et ils sont très utiles pour la vie posthume. Veillez sur vos prêtres funéraires : si le fils se montre ingrat, il reste le prêtre, quelqu'un d'obligeant qu'on appellera l'héritier. » [...] « Les bonnes actions sont plus utiles à ceux qui les accomplissent qu'à ceux pour qui elles sont faites, et le mort secourable protège ceux qui restent sur terre. »[171].

Se voient ici définis des rapports idéaux, comme alors on put les concevoir en Égypte, entre les classes dirigeantes et les travailleurs, ruraux ou autres. On insiste ici, non seulement, sur les avantages matériels, et accessoirement psychologiques, que procurent aux maîtres une direction à caractère humain, humaniste, une direction prévenante et bienveillante de leurs gens, mais aussi sur les avantages spirituels (« pour la vie posthume ») qui résultent

pyramides (tombeaux) des rois des V^{e} et VI^{e} dynasties. Ceux de ces textes parvenus jusqu'à nos jours dans le meilleur état de conservation sont principalement ceux des pyramides d'Ounas (première pyramide à textes), de Téti, et de Pépi I^{er}.

N.B. : sur les parois des grandes pyramides de Gizeh (ou Gisah ; actuellement, en arabe : El-Djizah) aucun texte ne fut trouvé. L'égyptologue.Gaston Maspéro fut le premier à découvrir ce type de textes dans la pyramide du roi Ounas, le dernier souverain de la V^{e} dynastie.

171 MENU, Bernadette. Individu et pouvoir en Égypte pharaonique (Ancien et Moyen Empire). *Méditerranées*, 1997, n° 12 (*Les hommes dans la cité*), p. 20, 21.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

d'un tel type de direction. La notion déjà s'était révélée, puis installée dans les esprits, qui veut que, généralement, un bienfait soit payé de retour.

1.5 • La bataille de Qadesh : errements et égarements, pertinence et exemplarité du management et du commandement ; racontage d'histoires et rabâchage d'histoire

Les guerres conduites par les souverains égyptiens le furent certes, sûrement, par orgueil, mais aussi par souci d'assurer à l'Égypte les ressources nécessaires au développement, au maintien, à l'amélioration aussi, d'un certain « *Egyptian way of life* »[172], oserions-nous prétendre. Tôt en effet s'avéra-t-il indispensable de contrôler des gisements de matériaux de construction (diorite, granit, grès, porphyre...), de pierres précieuses (améthyste, cornaline, émeraude, grenat, turquoise...), des ressources minières (or, cuivre...), de contrôler des voies commerciales pour s'assurer, principalement, de l'approvisionnement en étain (indispensable, avec le cuivre, à la fabrication du bronze ; puis de l'approvisionnement du fer dont l'Égypte était totalement dépourvue), en bois du Liban pour la charpenterie (construction de bâtiments ou de navires) ou l'ornementation. Pour défendre cet approvisionnement en étain, puis en fer, en bois de cèdre, la diplomatie ne fut pas toujours jugée suffisante, et le recours aux moyens militaires, satisfaisant manifestement de plus une soif impérialiste des souverains et de leur entourage, jugé utile.

L'empire égyptien connut son aire la plus importante sous le règne de Thoutmosis III : il s'étendit alors depuis la quatrième cataracte sur le Nil, au sud, jusqu'à l'Euphrate, au nord[173]. Régnant deux siècles plus tard, Ramsès II, pharaon de la XIX^{e} dynastie, succédant à son père Séthi I^{er}, envisage de rééditer, de dépasser même, les exploits militaires

172 « Mode de vie égyptien » ; évidemment le mode de vie auquel nous faisons référence est celui des « grands personnages » de l'Égypte ancienne.

173 Thoutmosis III (Thoutmès III ; un souverain du nouvel empire, et de la XVIII^{e} dynastie) succède à la reine Hatshepsout vers 1458 av.n.è.

Au nord (conflits avec le Mitanni), vers 1455 Thoutmosis III prend la ville de Meggido, vers 1452-1448 celle de Qadesh (les transcriptions du nom de la ville sont très variables : Qadeš, Qadech, Kadesh, Kadech, ou Qodshou... ; actuellement nommée Tell Nebi Mendeh — ou, selon les transcriptions, Tell Nébi Mend, Tell Nébi Mendoh ; dans l'ouest de l'actuelle Syrie, au sud du lac de Homs), et vers 1450-1445, à l'exemple de son grand-père Thoutmosis I^{er}, il franchit l'Euphrate. Vers 1436 Qadesh, qui avait secoué le joug égyptien, est prise à nouveau. Au sud, vers 1428 il conforte le contrôle de l'Égypte sur la Nubie, par une campagne jusqu'à la quatrième cataracte.

N.B. : la première cataracte sur le cours du Nil se situe dans l'Égypte actuelle ; les autres cataractes au Soudan (la sixième à une centaine de kilomètres au nord de Khartoum — ville établie à la confluence du Nil blanc et du Nil bleu).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

paternels, aussi ceux accomplis par Thoutmosis III, souverain de la dynastie précédente. À l'époque où Ramsès II règne en Égypte le royaume de Hatti[174] en est venu à supplanter comme puissance dominante au nord du couloir syro-palestinien le royaume de Mitanni[175] contre lequel Thoutmosis avait quant à lui combattu. Séthi I^er^ s'était montré fin diplomate et habile stratège. « Sans opposition apparente et avec une économie de moyens remarquable, il réussit, en établissant sa suzeraineté sur Qadesh et sur l'Amourrou, qui en formaient les extrémités, à établir le contrôle de l'Égypte sur l'ensemble de la troué de Homs et du commerce qui y transitait. »[176]. Mais il semble que les Hittites aient rapidement rétabli leur hégémonie sur la ville de Qadesh, et sur la vallé de l'Oronte, la plaine de la Béqaa. En effet, une dizaine d'années après que Séthi avait pu obtenir la soumission de la ville et de sa région, Qadesh se trouvait de nouveau au nombre des alliés du royaume du Hatti ; et les Hittites avaient restauré leur domination sur l'Amourrou[177].

À Séthi I^er^ succèda son fils Ramsès. « Au début du mois de juin de l'été 1279 avant J.-C., le vingt-septième jour du troisième mois d'été selon la terminologie officielle, on prononça solennellement l'accession au trône (sans doute au palais d'été d'Avaris) du :

« *Roi Faucon,* Taureau Puissant, Aimé de la Rectitude et de la Vérité. *Protégé des Deux Déesses,* Protecteur de l'Égypte qui soumit les terres étrangères.

« *Horus d'Or,* Riche en années, Grand en Victoires. *Roi de la Haute et de la Basse Égypte, Usi-ma-re,* " Puissant en rectitude est Rê ", (à qui *Setepenre*, " Élu de Rê ", fut ajouté plus tard). *Fils de Rê,* Ramsès II, Aimé d'Amon. »[178].

174 La capitale du royaume hittite, le Hatti, était Hattousha (ou Hattuša, Hattousa, Hattusa, Hattush...), dont le site se trouve en Turquie actuelle ——Anatolie —, près de la petite ville de Bogazköy — ou, selon une dénomination plus récente, Bogazkale.

175 Après une période de paix dans la deuxième moitié du XVI^e^ siècle av.n.è., le conflit entre l'Égypte et le Mitanni dura presque l'entièreté du XV^e^. Puis des accords égypto-mitanniens établirent une paix qui dura presque un siècle de la fin du XV^e^ siècle à la fin du XIV^e^. Ensuite le conflit entre l'Égypte et le Hatti perdura plus d'un demi-siècle de la fin du XIV^e^ siècle au milieu du XIII^e^. Commença alors une ère de paix entre les deux grandes puissances, qui durera presque deux siècles.

176 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 194.

177 Nous ne retenons pas systématiquement les leçons de Pierre Grandet en ce qui concerne l'enchaînement des événements qui l'ont précédée et l'interprétation des textes égyptiens relativement à la bataille de Qadesh et à son déroulement. Ici, plus précisément, en ce qui concerne l'Amourrou, nous suivons les hypothèses de K. A. Kitchen — cf. KITCHEN, Kenneth Anderson. *Ramsès II, le pharaon triomphant - Sa vie et son époque* [titre original : *Pharaoh Triumphant : The Life and Times of Ramesses II, King of Egypt*]. Monaco : Éditions du Rocher, 1985, 364 p. (Champollion). P. 79.

178 KITCHEN, Kenneth Anderson. *Ramsès II, le pharaon triomphant - Sa vie et son époque* [titre original : *Pharaoh Triumphant : The Life and Times of Ramesses II, King of Egypt*]. Monaco : Éditions du Rocher, 1985, 364 p. (Champollion). P. 69.

N.B. : la titulature des rois d'Égypte depuis la fin de l'ancien empire comporte cinq noms. (1) Le nom d'Horus (le plus archaïque, le plus ancien, parfois qualifié de nom de bannière), (2) le nom de Nebty (nom

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

En l'an 4 de son règne, Ramsès II entreprit une campagne militaire en Amourrou, pour reconquérir ce royaume gagné par Thoutmosis III, perdu par Akhenaton, regagné par Séthi I[er] et reperdu par celui-ci même. En deux mois de campagne « Ramsès était maître d'Amourrou et se trouvait en mesure de menacer Kadesh, situé plus à l'intérieur. Benteshina, roi d'Amourrou, fut pris au dépourvu et selon toute vraisemblance, il capitula face à la soudaineté de l'attaque égyptienne qui lui interdit de requérir l'aide de son suzerain, l'empereur hittite vivant dans la lointaine Asie Mineure. Benteshina n'eut d'autre choix que de se rendre et d'accepter de devenir un vassal de l'Égypte, soumis au paiement du tribut. N'ayant toutefois aucune intention de permettre aux Hittites de le destituer et de le condamner pour rébellion et perfidie, il adressa un message à son ex-suzerain lui apprenant qu'il n'était plus en mesure d'être son vassal. »[179].

En l'an 5 de son règne, Ramsès et ses armées remontent guerroyer dans le nord : le roi d'Égypte emprunte alors l'itinéraire de la plaine de la Béqaa, et non pas, comme l'année précédente, l'itinéraire côtier. Le roi se dirige vers l'extrémité est de la trouée de Homs, tenue par la ville de Qadesh, qui, au nord-est de la Béqaa, contrôle aussi la vallée de l'Oronte. Si Séthi I[er], le père de Ramsès II, s'était aventuré auparavant en cette région, ce n'avait été qu'à l'occasion de démêlés guerriers, plus haut dans le nord, entre Assyriens et Hittites ; ceux-ci se voyant par la force des choses alors incapables d'assurer efficacement leur main-mise sur la région. Mais le Hatti avait restauré, avant même la fin du règne de Séthi, son contrôle sur la région de la Béqaa. « On en est donc conduit à supposer que les Hittites, peu avant le début de

---

qui évoque les deux déesses tutélaires de Basse et Haute Égypte, respectivement Ouadjet, représentée par un cobra, et Nekhbet, représentée par un vautour), (3) le nom d'Horus d'or, (4) le nom de Nésout-bity (aussi qualifié de nom de couronnement), (5) le nom de Sa-Rê (le nom attribué à la naissance).

En ce qui concerne ces cinq noms, relativement à Ramsès II ils sont respectivement : (1) Kanakth Mérymaât (ce qui signifie, rendu ici par K. A. Kitchen : Taureau Puissant, Aimé de la Rectitude et de la Vérité, (2) Mak Kemet Ouafou Khasout (ce qui signifie, rendu ici par K. A. Kitchen : Protecteur de l'Égypte qui soumit les terres étrangères, (3) Ouser Renpout Âa Nakhtou (ce qui signifie, rendu ici par K. A. Kitchen : Riche en années, Grand en Victoires), (4) Ousermaâtrê Setepenrê (ce qui signifie, rendu ici par K. A. Kitchen : Puissant en rectitude est Rê, Élu de Rê), (5) Ramésès [puis, tardivement : Ramessou] Mériamon (ce qui signifie, rendu ici par K. A. Kitchen : Ramsès II, Aimé d'Amon).

Ces cinq noms de la titulature de Ramsès II sont restitués par Ch. Desroches Noblecourt sous les formes suivantes : (1) « *Taureau puissant aimé de Maât* »,(2) « *Celui qui protège l'Égypte et soumet les pays étrangers* », (3) « *Riche en année, grand de victoires* », (4) « *Puissante est la Maât* (facteur de cohésion, énergie essentielle à l'harmonie universelle) *du soleil*, à quoi [...] Ramsès ajoutera *Sétepenrê, Choisi par le soleil* », (5) « [...] son nom de naissance *Ramese*, que sa mère avait prononcé au moment de sa naissance. Bien plus tard, le roi le fera orthographier *Ra-mes-sou*. » (in DESROCHES NOBLECOURT, Christiane. *Ramsès II - La véritable histoire*. Paris : Pygmalion - Gérard Watelet - L.G.F., 1996. 466 p. P. 107).

179 KITCHEN, Kenneth Anderson. *Ramsès II, le pharaon triomphant - Sa vie et son époque* [titre original : *Pharaoh Triumphant : The Life and Times of Ramesses II, King of Egypt*]. Monaco : Éditions du Rocher, 1985, 364 p. (Champollion). P. 80.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

la seconde campagne de Ramsès II, s'étaient une nouvelle fois retirés de la Béqa'. Mais comme aucune source historique ne permet de rapporter ce nouveau retrait à des circonstances extérieures, on doit en déduire qu'il s'agissait d'une manœuvre délibérée, destinée à y attirer les forces égyptiennes pour mieux les y défaire. »[180].

L'Amourrou, autrefois allié du Hatti, avait donc fait défection et s'était donné à l'Égypte. Le Hatti ne pouvait certainement pas rester sans réaction face à cette défection constituant un déplorable exemple pour d'autres vassaux, royaumes ou principautés, toujours tentés de jouer une grande puissance contre l'autre, toujours aussi épris d'indépendance. « Et la seule riposte qui fût égale à cette menace était de détruire l'armée de Ramsès II, ou de lui infliger une défaite si cuisante qu'il fût contraint de renoncer à ses ambitions en Asie. Cette armée, cependant, formait un ensemble si formidable qu'il n'était pas souhaitable de l'affronter en rase campagne, dans une bataille en règle, dont l'issue aurait été trop hasardeuse. Il fallait au contraire l'attaquer par surprise, avec des forces très supérieures en nombre, sur un terrain choisi d'avance et le plus loin possible de ses bases. »[181]. Il apparaît non seulement possible, mais hautement probable en effet que telle fût la stratégie suivit par le souverain du Hatti, Mouwatalli II. Peut-être même ne fit-il pas seulement « répandre [...] le bruit qu'il se trouvait dans la région d'Alep, bien loin au nord de Qadesh, pour mieux tromper sa vigilance »[182], mais qu'il retira effectivement les contingents hittites possiblement sur place afin de mieux encourager la rumeur et tromper les agents de renseignement de l'ennemi. Et, en effet, les Hittites ne se manifestèrent en aucune façon avant que l'armé égyptienne ne fut parvenue dans la vallée de l'Oronte.

L'armée égyptienne rassemblée, donc, en vue de l'expédition de l'an 5 du règne de Ramsès II réunit 4 divisions[183] de chacune 5 000 hommes, auxquelles, sûrement, il convient d'ajouter au moins la maison royale (garde personnel et un corps de Shardanes mercenaires[184]) et quelques autres unités, ce qui conduit à en estimer le nombre de

180 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 202.

181 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 203.

182 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 203.

183 L'armée de Séthi I^er^ rassemblée au commencement de son règne pour son expédition en Canaan n'avait été constituée que de 3 divisions.

184 Les Shardanes, issus d'un peuple mycénien, mentionnés ici constituent un corps de troupes composé de mercenaires, anciens prisonniers de guerre de Ramsès II, pirates égéens (précurseurs des *Peuples de la mer* que combattra Ramsès III) capturés lors de campagnes militaires sous le règne de son père Séthi I^er^.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

combattants à environ 25 000. Chaque division de l'armée égyptienne était un corps d'armée susceptible d'une relative autonomie car elle se voyait composée à la fois de fantassins et d'une charrerie (500 chars ; avec un équipage de 2 hommes). À la saison de Shémou, le neuvième jour du deuxième mois (mois de *Payni*)[185], Ramsès II partant de Pi-Ramsès[186] à l'est du delta du Nil se mit en route vers le nord à la tête de son armée. L'armée, par le poste de Silé, quitta l'Égypte proprement dite, puis après la traversée du Sinaï traversa Canaan (les princes locaux vinrent visiter le roi d'Égypte afin de lui manifester leur allégeance), et remonta vers le nord jusqu'au massif du Carmel, qu'elle franchit ; elle en déboucha près de la vieille ville-citadelle de Mégiddo[187]. Ensuite, l'armée passa près du lac de Tibériade et remonta la vallée du Jourdain. Franchissant les contreforts du mont Hermon quelques semaines après son départ, Ramsès II parvint dans la Béqaa, dite alors par les Égyptiens la « vallée du Pin », qu'il put parcourir aisément du sud au nord. Il parvint enfin là où se partage les eaux, là où la large plaine de la Béqaa rejoint la large plaine de la vallée de l'Oronte. Alors le pharaon fit bientôt une nouvelle étape ; et le neuvième jour du troisième mois (mois d'*Épiphi*) de la saison de Shémou, un mois après son départ[188], à l'aube Ramsès II s'éveilla dans sa tente dressée dans les collines, au sud de la ville de Qadesh. C'était alors au matin du jour de la bataille de Qadesh.

À la prochaine étape le roi d'Égypte et son armée camperaient à proximité du tell de Qadesh et de ses murailles. La bataille de Qadesh[189], qui vit s'affronter les armées de Mouwatalli II et de Ramsès II, est la première bataille de l'histoire dont le récit décrit les mouvements des troupes des deux adversaires et a pu parvenir jusqu'à nos jours. Les sources de ce récit sont égyptiennes, rédigées à l'initiative du roi d'Égypte Ramsès II. Cette bataille allait se révéler d'une portée considérable. « Pourquoi cet affrontement des armées de Pharaon

185 On estime que ce mois de la saison de Shémou correspond à une période recouvrant pour parties nos mois de février et de mars.

186 Ainsi nommée par lui-même, et où il avait fixé sa résidence ; l'ancienne ville d'Avaris, qui fut la capitale des Hyksos.

187 À Mégiddo Thoutmosis III avait remporté (sur le prince de Qadesh et les princes autour de celui-ci coalisés contre l'Égypte) sa victoire la plus célèbre.

188 Donc, selon les textes égyptiens, les 600 km (environ) entre le départ d'Égypte, et l'ultime campement de la nuit précédent la bataille furent parcourus en 30 jours (durée d'un mois du calendrier égyptien) ; l'armée égyptienne aurait donc effectué, en moyenne, des étapes d'une vingtaine de kilomètres par jour. Qadesh se situe à 25 km environ de ce campement de Ramsès II.

189 La « troisième bataille de Qadesh » en fait, celle où s'affrontèrent Mouwatalli II commandant les Hittites (et leurs alliés) et Ramsès II sous les ordres duquel les Égyptiens se trouvaient. La « première bataille de Qadesh », fut livrée par Thoumosis III, alors que la principauté de Qadesh relevait de l' orbe du Mitani. La « deuxième bataille de Qadesh » qui ne sera guère évoquée davantage ici que nous n'avons pu le faire plus haut, fait référence à la prise de la ville par Séthi I[er].

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

et de la confédération hittite revêtait-il tant d'importance ? » « Il s'agissait de savoir qui, des deux souverains, Mouwattali ou bien Ousermaâtrê Sétepenrê, donnerait à son pays la place prépondérante entre Tigre et Euphrate et Méditerranée pour devenir le maître des échanges commerciaux, ce qui l'élèverait *ipso facto* à la tête de la plus grande puissance de l'époque. »[190].

« Comme Sa Majesté se trouvait en Djahy, en sa seconde campagne de victoire, on s'éveilla bellement en VSF dans la tente de Sa Majesté sur les collines au sud de Qadesh. Ensuite, à l'aube, Sa Majesté étant apparue, comme quand Rê se lève, revêtue des parures de Montou, le seigneur étant parti vers le nord, et étant arrivé dans les environs de la ville de Shabtouna, deux Shasou de la tribu des Shasou vinrent dire à Sa Majesté : « Ce sont nos frères qui sont les chefs de tribu alliés au vaincu de Hatti qui nous ont fait venir à Sa Majesté pour (lui) dire : Nous allons être serviteurs de Pharaon VSF et quitterons le prince de Hatti. » Et Sa Majesté leur demanda : Où sont-ils, vos frères qui vous ont envoyés exprimer cette intention à Sa Majesté ? » Ils répondirent à Sa Majesté : « Ils sont là où se trouve le vil prince de Hatti, car le vil prince de Hatti se trouve dans le pays d'Alep, au nord de Tounip. Il a trop peur de Pharaon VSF pour venir au sud, depuis qu'il a apprit que Pharaon VSF se dirigeait vers le nord. » Or ces Shasou ne disaient qu'en mentant ces paroles qu'ils adressaient à Sa Majesté, car c'était le vil vaincu de Hatti qui les avait fait venir pour reconnaître l'endroit où Sa Majesté se trouvait, et dans l'idée d'empêcher l'armée de Sa Majesté de se préparer au combat contre le prince de Hatti. Or, c'était le vaincu de Hatti qui avait fait venir ces Shasou pour tenir ces propos à Sa Majesté, car il était venu avec son armée et sa charrerie, ainsi que les princes de tous les pays qui étaient dans le territoire du pays de Hatti, leurs armées et leurs charreries, qu'il s'était acquis par force pour combattre l'armée de Sa Majesté, et il se tenait en armes, prêt au combat, derrière Qadesh l'Ancienne, alors que Sa Majesté ne savait pas qu'ils étaient là. » « Les deux Shasou qui comparaissaient en présence du roi ayant été renvoyés (?), Sa Majesté s'étant mise en route vers le nord et étant parvenue au nord-ouest de Qadesh, un camp y fut planté par l'armée de Sa Majesté. »[191].

---

190 DESROCHES NOBLECOURT, Christiane. *Ramsès II - La véritable histoire*. Paris : Pygmalion - Gérard Watelet - L.G.F., 1996. 466 p. P. 149, 147.

N.B. : en ce qui concerne le nom du souverain hittite *Mouwattali*, il se trouve souvent transcrit d'autres façons, par exemple, en français, sous la forme *Mouwatalli*...

191 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 323, 324.

Il s'agit là d'un extrait du « Bulletin », composant l'une des relations de la bataille de Qadesh qui vit s'affronter les armées de Mouwatalli II et de Ramsès II. L'autre récit est habituellement désigné le « Poème ». La source de ces deux récits est égyptienne : ils furent rédigés à l'initiative de Ramsès II.

Notons également à propos du compte-rendu de la bataille que les scènes ou scénettes figurées des bas-reliefs sont éclairées de commentaires précisant, développant plus ou moins tels ou tels aspects de leurs déroulements ou de leurs circonstances.

Notons aussi qu'aucune relation hittite de la bataille de Qadesh n'a encore été découverte lors des fouilles de Hattusha ; toutefois des documents mis au jour à Hattusha montrent, sans guère d'équivoque, que les

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

L'ambassade des deux Shasou ne fut perçue comme hostile que très ultérieurement, après l'attaque hittite, et même, sûrement, après la bataille et l'analyse des faits. Ramsès II, lorsqu'il monta sur le trône, à l'âge de vingt-cinq ans environ se montrait « bouillant d'énergie et d'optimisme »[192] ; en la cinquième année de son règne il était toujours, non seulement un homme encore jeune (en considération de sa classe sociale) et débordant d'énergie et d'optimisme, mais aussi manifestement très infatué, tout empli d'orgueil, voire d'une vanité exceptionnelle, que la facilité avec laquelle s'était déroulée la campagne de l'année précédente avait rendu excessivement confiant en lui-même et méprisant pour l'ennemi, tant le roi d'Amourrou lui avait facilité les choses. Ramsès n'imagina pas un instant que le roi du Hatti pût ne pas le craindre grandement ; il prit donc *ses désirs pour des réalités* ; il ne chercha pas à se renseigner plus avant lors de la préparation de la campagne,

Hittites considéraient eux aussi avoir été les vainqueurs de la bataille. Les suites politiques et militaires de la bataille plaident également en faveur d'une appréciation de la bataille de Qadesh comme d'une victoire hittite.

N.B.1 : « VSF » rend en français une formule optative faisant l'objet en égyptien d'une rédaction également très contractée ; les égyptologues d'expression française traduisent donc ainsi cette formule, estimant que sa signification serait « Vie, Santé, Force » (ou serait d'une signification très voisine). Les égyptologues anglo-saxons rendent cette formule optative par « LPH », pour *life, prosperity and health* (vie, prospérité et santé).

« Du côté égyptien, Ramsès ordonna que le *bulletin* historique, rapport circonstancié de style plutôt militaire, soit consigné dans ses principaux temples. On en a retrouvé les exemplaires aux murs de cinq de ses sanctuaires : en Abydos, à Louxor, au Ramesséum, et deux en Nubie –, dans le grand temple d'Abou Simbel et dans celui de Derr. Ce *bulletin* est illustré de bas-reliefs évoquant les principales phases de la bataille, sur de vastes surfaces où la grande composition, animée, de la mêlée des combattants et les exploits de Ramsès, est une réelle innovation au regard de l'ancien système des représentations traditionnelles, toujours réparties, depuis les origines, en registres décoratifs décomposant, pour ainsi dire, toutes les étapes de l'action. Cette originale relation de la bataille était, pour les quatre temples métropolitains, assortie d'un texte indépendant, beaucoup plus détaillé – mais restrictif pour certain détails pourtant d'importance –, à tendance plus littéraire, dicté en l'an 9, vraisemblablement par Ousermaâtrê Sétépenrê lui-même à un de ses scribe nommé Pentaour. Le grand temple d'Abou Simbel, s'il est illustré d'une des versions les plus condensées et suggestives du *bulletin*, ne présente pas la version du poème. Trois papyrus jusqu'à présent, ont conservé le souvenir du texte tracé par Pentaour. » : in DESROCHES NOBLECOURT, Christiane. *Ramsès II - La véritable histoire*. Paris : Pygmalion - Gérard Watelet - L.G.F., 1996. 466 p. P. 149, 150.

N.B.2 : nous le rappelons « Ousermaâtrê Sétépenrê » est l'un des noms de Ramsès II. Celui-ci se trouve désigné également comme « l'Horus Kanakth Mérymaât le roi de Haute et Basse-Égypte Ousemaâtrê Sétepenrê, le fils de Rê Ramsès Méryimen » (nom d'Horus, nom de Nesout-bity — nom de couronnement —, nom de Sa-Rê) au début du Bulletin, ou, un peu plus sobrement, au début du Poème par « le roi de Haute et Basse-Égypte Ousemaâtrê Sétepenrê, le fils de Rê Ramsès Méryimen » (nom de Nesout-bity — nom de couronnement —, nom de Sa-Rê).

La titulature des pharaons comprend cinq noms : le plus archaïque, le plus ancien, le nom d'Horus, puis le nom de Nebty, puis le nom d'Horus d'or, puis le nom de Nesout Bity, et puis le nom de Sa Rê.

Le dieu Montou est un dieu thébain ; mais à l'origine de la ville de Hermontis. Il s'agit d'une divinité solaire éminemment guerrière, pour lequel les souverains du commencement du moyen empire eurent une dévotion toute particulière. Par la suite Montou fut supplanté par Amon, mais demeura un dieu auquel il fut fait référence lors de relation d'événements militaires. Il est représenté sous la forme d'un corps d'homme à tête de faucon surmontée d'un disque solaire à uræus, et de deux longues et larges plumes.

192 KITCHEN, Kenneth Anderson. *Ramsès II, le pharaon triomphant - Sa vie et son époque* [titre original : *Pharaoh Triumphant : The Life and Times of Ramesses II, King of Egypt*]. Monaco : Éditions du Rocher, 1985, 364 p. (Champollion). P. 69.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

non plus pendant la marche vers le nord, vers le théâtre des opérations choisi, ce qu'on lui apprenait, ce qu'il apprenait lui-même le confirmant dans la très haute opinion qu'il avait de lui-même. Ainsi sottement présomptueux, Ramsès II, ce grand guerrier, ce « Taureau puissant », aveuglé par la *muleta* trompeuse du Hittite, avec une allégresse coupable, qui aurait pu, comme à un grand nombre de ses soldats, lui être fatale, se précipitait-il à la rencontre de son destin, à la rencontre d'un ennemi qu'il ne connaissait guère, auquel en fait il n'avait jamais encore été confronté en tant que commandant en chef des armées ; car à Qadesh, ce fut là la première fois qu'il eût à affronter directement les forces et les dirigeants des Hittites eux-mêmes. Et aucune manifestation hostile, ou non, des Hittites eux-mêmes ou de leurs alliés ne se révéla jusqu'à ce que les Égyptiens en vinrent à établir le campement de leur armée à proximité de la ville, devant les murs de Qadesh. Au nord-ouest du tell de Qadesh garanti de toute part par les eaux[193], l'emplacement du camp égyptien avait était judicieusement choisi. En effet le camp était protégé à quelque distance à l'est par le cours de l'Oronte et la zone humide de ses rives[194], par le lac de Homs plus loin au nord-est, les monts du Liban en leur extrémité septentrionale à l'ouest. Les seules voies aisément praticables y donnant accès, facilement et rapidement, en étaient par le sud, la plaine elle-même de l'Oronte, et par le nord-ouest, la trouée de Homs[195]. Poursuivons la lecture du Bulletin là où nous l'avons arrêtée.

« Or, comme Sa Majesté siégeait sur le trône d'électrum au nord de Qadesh, sur la rive occidentale de l'Oronte, deux éclaireurs appartenant à la garde de Sa Majesté arrivèrent, amenant deux éclaireurs du vaincu de Hatti. Traînés devant le roi, Sa Majesté leur demanda : « Qu'êtes-vous ? » Voici ce qu'ils répondirent : « Nous appartenons au prince de Hatti. C'est lui qui nous a fait venir pour découvrir l'endroit où se tient Sa Majesté. » Sa Majesté leur demanda encore : « Où est-il, lui, le prince de Hatti ? Voyez, j'ai entendu dire qu'il était au pays d'Alep, au nord de Tounip. » Ils répondirent à Sa

193 Qadesh était environnée par les eaux de l'Oronte à l'est, celles du ruisseau El Mukadiyeh, et celles d'un canal reliant l'Oronte au ruisseau et augmentant le débit de celui-ci, au sud. La ville quasi insulaire alors, était établie à proximité et au sud de la confluence du fleuve Oronte et du ruisseau en question. La principale éminence du tell de Qadesh (aujourd'hui Tell Nebi Mendeh) consiste en une colline allongée d'environ un demi-kilomètre dans sa plus grande dimension (nord-sud) et dont la hauteur au-dessus de la plaine est d'une trentaine de mètres.

Le ruisseau « El Mukadiyeh » est également nommé, selon les sources émanant de différentes autorités, « Aïn Tannoûr », ou « Nahr Aïn Tannoûr ».

194 La pente du terrain étant minime entre Qadesh et le lac de Homs où se jette l'Oronte, les rives en sont ici marécageuses.

195 La trouée de Homs est une zone basse au nord des monts du Liban entre le grand lac de Homs, la plaine du fleuve Oronte (qui prolonge la plaine de la Beqa — la vallée du fleuve Litani (ou « Nahr El Lytany ») et l'Amourrou (actuellement la région occidentale et maritime de la Syrie, le Liban), les rivages méditerranéens.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Majesté : « Vois, le vil prince de Hatti est venu avec les contrées innombrables qui sont avec lui et qu'il a acquises par force et toutes les contrées qui se trouvent dans le pays de Hatti : le pays de Dardany, [...], les gens de Masa et de Pidasa, [...], le.pays de Karkémish, [...], le pays d'Ougarit [...], les pays d'Alshé, [...], Qadesh, Alep, et le pays de Qodé tout entier. Ils sont pourvus de leurs armées et de leurs charreries, et sont plus nombreux que les grains de sable de la berge. Et vois, ils se tiennent en armes, prêts au combat derrière Qadesh l'Ancienne. »[196].

Quelles dispositions furent donc alors prises par Ramsès II, « Celui qui protège l'Égypte et soumet les pays étrangers », le grand roi, le grand capitaine, « surdoué certainement »[197] ? Quelles décisions prit-il donc alors, dans l'urgence en laquelle lui-même et son armée, non encore totalement rassemblée (avec la maison du roi, seule la division d'Amon, dressant le camp, y stationnait déjà — les attelages de ses chars pour la plupart déjà dételés), les trois autres divisions, celles de Rê, de Ptah, de Soutekh[198], se trouvant toujours en marche ?

Ramsès ne prit aucune mesure pour immédiatement faire prévenir les divisons en marche, en approche du danger, de la très grande proximité des troupes ennemies, de la plus probable imminence que jamais jusqu'alors du combat, par l'envoi, au galop des attelages de leurs chars, de quelques émissaires, pas plus qu'il ne provoqua l'alerte des forces présentes dans le camp, l'accentuation de la vigilance de ses hommes, la mise en défense du camp par la division d'Amon.

Pourtant, à elle seule, l'opération de stricte routine de l'envoi d'éclaireurs alentour du camp, servie par une chance extraordinaire (deux de ces éclaireurs parvenant à surprendre puis à capturer deux éclaireurs hittites et à les ramener, vivants, prisonniers au

196 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 324, 325.

La légende du bas relief explicitant la scène (déjà évoquée plus haut) de la bastonnade subie par les éclaireurs hittites est celle-ci : « Venue des deux éclaireurs de Pharaon VSF, ramenant deux éclaireurs du vil vaincu de Hatti en présence de Pharaon VSF. Ils sont battus pour leur faire dire où se trouve le vil vaincu de Hatti. » : in GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 328.

N.B. : de la couleur de l'ambre jaune, l'électrum est un alliage naturel d'or et d'argent.

197 DESROCHES NOBLECOURT, Christiane. Ramsès II, la jeunesse d'un prince surdoué. *Archéologia*, décembre 1996, n° 329 (article de la p. 18 à la p. 29). P. 22.

Il paraît indéniable que Mouwatalli II, le roi hittite, se montra, au moins en toute cette *affaire* de Qadesh, à défaut peut-être d'avoir été un jeune prince ou un vieux roi « surdoué », infiniment plus doué, plus roué, plus avisé, d'une intelligence plus fine, plus subtile, meilleur stratège et meilleur tacticien, que le roi égyptien ; et ce malgré la propagande de celui-ci, les flatteuses et dithyrambiques appréciations que ses faits et gestes, les monuments qu'il fit édifier, lui valent de la part de certains thuriféraires.

198 Les divisions de l'armée égyptienne portent des noms de divinités. *Soutekh* est un dieu d'origine asiatique, dont le culte fut importé en Égypte par les Hyksos ; il fut assimilé à *Seth*.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

camp égyptien) aurait pu permettre d'éviter, peut-être, la quasi-catastrophe que se révéla être en définitive la bataille, très prochaine alors. Peut-être Ramsès se refusait-il à croire, ne pouvait-il concevoir que les Hittites (*a priori*, malgré leur hardiesse, toujours supposés craintifs, semble-t-il, de l'approche du roi d'Égypte) pussent prendre l'initiative de l'attaque, tant il se concevait alors comme conquérant, comme agresseur, tant sa conception était forte que c'était lui qui tenait, devait tenir, malgré tout, ce rôle de l'agresseur.

Ainsi, considérant la tournure que prirent les événements, tels qu'ils nous sont pourtant décrits par le Poème aussi bien que par le Bulletin, il n'y a pas lieu de douter des choix de gestion de la situation sérieuse en laquelle l'armée d'Égypte se trouvait, des choix de gestion des priorités faits par le souverain. « Sa Majesté » ne s'enquit point de l'état des troupes disponibles, non plus qu'elle ne donna des ordres afin de remédier aux difficultés majeures qui certainement s'annonçaient ; « Sa Majesté », « Taureau Puissant, Aimé de la Rectitude et de la Vérité », oublieuse de ses propres légèretés, en tout premier lieu manifesta sa contrariété, son courroux et sermonna son état-major, ses officiers, adressant des reproches, vains, et même à ceux de ses conseillers (mauvais) qui étaient absents. Poursuivons encore la lecture du Bulletin.

« Sa Majesté fit alors appeler les officiers en sa présence, pour leur faire entendre toutes les paroles qu'avaient dites les deux éclaireurs du vaincu de Hatti, et Sa Majesté leur dit : « Voyez donc l'état dans lequel se trouvent les administrateurs de pays étrangers et les princes de Pharaon VSF, qui ne cessaient de dire à Pharaon VSF chaque jour : « Le vil prince de Hatti est au pays d'Alep, au nord de Tounip. Il a fui devant Sa Majesté depuis qu'il a entendu dire que Pharaon VSF était venu. » Ainsi disaient-ils quotidiennement en parlant à Sa Majesté. Or voyez, je n'apprends qu'à cette heure, de ces deux éclaireurs du vaincu de Hatti, que le vil vaincu de Hatti est venu avec les nombreux pays étrangers qui sont avec lui, hommes et chevaux, nombreux comme le sable. Et voyez, ils se tiennent cachés derrière Qadesh l'Ancienne, sans que mes administrateurs des pays étrangers et mes princes sachent nous dire : « Ils sont venus. » Les officiers qui étaient devant le roi dirent en réponse au dieu parfait : « C'est un grand crime, de la part des administrateurs des pays étrangers et des princes de Pharaon VSF, que d'omettre de faire qu'on s'informe pour eux du vaincu de Hatti en tout endroit où il se trouvait, alors qu'ils faisaient quotidiennement un rapport à Pharaon VSF ! ». »[199].

Puis, alors seulement, il fut, simplement, envoyé un émissaire au reste de l'armée (division de Ptah ; et division de Soutekh, du moins est-ce envisageable — cette dernière plus loin encore au sud que la précédente) qui n'avait pas encore franchit le fleuve

199 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 325, 326.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Oronte, et qui se trouvait à ce moment à plus d'une douzaine de kilomètres au sud de Qadesh ; tandis que la division de Rê, elle, avait depuis un certain temps déjà franchit de gué de l'Oronte près de Shabtouna, et avançait dans la plaine, parvenant bientôt au sud-ouest de la ville : « On donna alors ordre au vizir de faire hâter l'armée de Sa Majesté qui était en marche au sud de la ville de Shabtouna. et de lui faire rallier l'endroit où se trouvait Sa Majesté. »[200]. Toutefois les événements se précipitent : « Mais comme Sa Majesté était assise à tenir conseil avec ses officiers, le vil vaincu de Hatti s'était avancé avec son armée et sa charrerie, ainsi que tous les pays étrangers qui étaient avec lui, dans l'intention de traverser le gué au sud de Qadesh. Soudain ils enfoncèrent l'armée de Sa Majesté, qui progressait, ignorante du danger. Alors l'armée et la charrerie de Sa Majesté s'effondrèrent, courant devant eux vers le nord pour rejoindre l'endroit où se trouvait Sa Majesté. Les rangs des vaincus de Hatti encerclèrent alors la garde de Sa Majesté qui était à ses côtés. Sa Majesté le vit et se leva prestement, furieuse contre eux comme son père Montou. Elle revêtit ses parures de combat et se vêtit de sa cuirasse — il était comme Soutekh au moment où il montre son pouvoir. »[201]. L'armée égyptienne qui s'effondra devant l'assaut des Hittites est la division de Rê, toujours « ignorante du danger », pourtant parvenue à cet instant non seulement à proximité de Qadesh mais aussi du camp où se trouvait Ramsès, tenant son conseil de guerre. Les fantassins, les charriers qui ne furent pas tués ou grièvement blessés lors de la vive et impétueuse charge des chars hittites se précipitèrent, en désordre, en direction du camp, à l'intérieur même duquel les Hittites pénétrèrent au galop des attelages de leurs chars.

Le roi d'Égypte, alors, montrant un grand et admirable courage physique et moral, et toujours une volonté farouche, dignement entreprit de combattre malgré la débandade complète, ou presque, de ses troupes, car l'armée d'Amon semblait, elle aussi, gagnée par la panique ou être dans l'incapacité de s'organiser et d'agir efficacement, et il s'équipa en hâte de sa tenue de combat puis monta sur son char, encore attelé probablement.

Selon le texte du Bulletin, Ramsès accomplit alors de grands massacres parmi les soldats, les officiers, les princes des ennemis. Et il en triompha totalement et magnifiquement, alors qu'il avait dû combattre seul, abandonné des siens. « [...]. De leur armée et de leur charrerie les soldats se retrouvèrent tombés sur la face, l'un sur l'autre, Sa Majesté les tuant sur place, de sorte qu'ils formaient des rangées de cadavres devant ses chevaux, Sa Majesté étant toute seule, sans personne avec elle. » « Et Sa Majesté fit tomber sur la face les soldats des vaincus de Hatti,

200 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 326 (suite du Bulletin).

201 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 326 (suite du Bulletin).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

l'un sur l'autre, dans l'eau de l'Oronte à la manière dont les crocodiles plongent, tandis que je les poursuivais tel un griffon. C'est tout seul que j'ai frappé tous les pays étrangers, tandis que mon armée et ma charrerie m'avaient abandonné, et qu'aucun d'eux ne se tenait tourné (vers moi). Aussi vrai que mon père Rê vit pour moi et m'aime et que mon père Atoum me favorise, tous les actes que Ma Majesté a racontés, je les ai accomplis devant mon armée et ma charrerie. »[202].

Un corps de l'armée égyptienne, celui des « Na'arin », avait été positionné afin de tenir la trouée de Homs ; de cette seule direction pouvait survenir une menace inopinée, selon l'analyse faite de la situation par les Égyptiens[203]. Les Na'arin intervinrent fort à propos,

202 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 327 (fin du Bulletin ; selon la note n° 502 du bas de cette p. 327 « Une source offre des vestiges illisibles de neuf lignes supplémentaires. »).

203 Il s'agit de l'hypothèse retenue par Pierre Grandet dans son ouvrage par nous fréquemment cité ici. Toutefois il est à noter qu'il existe différentes théories concernant l'intervention des énigmatiques Na'arin. Cette hypothèse de Pierre Grandet, toute logique et séduisante qu'elle paraisse, ne fait pas l'unanimité.

Par exemple, concernant les Na'arin, voici une autre vision des événements : « Le tournant de la rencontre a été le résultat d'une décision stratégique prise antérieurement par Ramsès. Il avait prévu l'arrivée du renfort de jeunes troupes, les Na'arin, amenés par terre ou par mer sur la côte d'Amurru et qui ont rejoint à temps le champ de bataille (comme Desaix à Marengo). Le rétablissement de la ligne égyptienne qu'ont rallié les divisions retardataires a permis une contre-attaque qui a fait subir de lourdes pertes aux forces hittites. » : in FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *L'apogée du Nouvel Empire hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2008. 433 p. P.143.

N.B.1 : en ce qui concerne *Desaix* (Louis Charles Antoine des Aix, chevalier de Veygoux, dit Desaix ; 1768-1800) *à Marengo*, s'il rejoignit, certes, le champ de bataille très opportunément, il n'est point flagrant, et bien loin de là, que ce fut *le résultat d'une décision stratégique prise antérieurement*. Ayant reçu l'ordre d'intercepter une armée autrichienne, Desaix s'était mis en marche avec sa troupe, mais entendant au loin, en arrière, le son du canon (à moins qu'il ait reçu un contre ordre lui intimant de revenir au secours de l'armée), il revint sur ses pas et arriva alors que la bataille faisait rage déjà. Il mourut, chargeant avec ses hommes, d'une balle le frappant en pleine poitrine ; mais son intervention assura la victoire française (à Marengo se déroula pendant la campagne d'Italie, le 14 juin 1800, une bataille qui opposa les Français, sous les ordres de Bonaparte, supérieur hiérarchique de Desaix, aux Autrichiens).

Une autre vision est présentée ci-après : « Ne pouvant rallier que ses serviteurs les plus proches, le roi se jeta sur les assaillants avec la rage du désespoir [...]. Par six fois il se jeta sauvagement dans la bagarre provoquant au moins une confusion ponctuelle parmi les rangs ennemis qui l'assaillaient. » « C'est à ce moment précis que l'aide vint d'un endroit d'où on ne l'attendait plus en raison de la confusion de la mêlée. La force de soutien de la côte d'Amourrou — le Nearin — arriva soudain de l'ouest en une formation impeccable et s'engagea avec adresse dans la bataille. Pris entre la force de soutien sur leur gauche et les furieuses attaques de Ramsès sur leur droite, les chars hittites furent à leur tour menacés d'encerclement et de destruction. Leurs commandants, prudents, leur ordonnèrent de se replier au sud du camp égyptien dévasté afin de se regrouper et (espéraient-ils) d'anéantir l'embryon de contre-attaque égyptienne avant qu'il ne se développe davantage. Ils ne devaient toutefois pas y parvenir. » : in KITCHEN, Kenneth Anderson. *Ramsès II, le pharaon triomphant - Sa vie et son époque* [titre original : *Pharaoh Triumphant : The Life and Times of Ramesses II, King of Egypt*]. Monaco : Éditions du Rocher, 1985, 364 p. (Champollion). P. 87, 88. Aux yeux de K. A. Kitchen donc, les Na'arin viennent de la région côtière de l'Amourrou (Nearin), où ils auraient été basés.

En définitive, et en résumé, nous avons pu exposer trois vues relativement à l'intervention des Na'arin.
Une première vue envisage les Na'arin en tant qu'une troupe (quelle que fut sa composition ; division en tant que telle, ou troupe formée par le détachement d'un certain nombre d'hommes, ou de l'une ou l'autre division, ou d'autres, ou des autres divisions) du corps expéditionnaire accompagnant le roi d'Égypte et parvenue à Qadesh avec lui et disposée en avant-garde, par précaution (en plus de l'envoi d'éclaireurs pour reconnaître les environs du camp), afin de garantir le camp contre une éventuelle attaque venant de la trouée de Homs (c'est à dire de la direction de l'Amourrou par la voie la plus facile).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

alors que, au plus grand bénéfice du roi d'Égypte, la pression des guerriers hittites se faisait moins marquante, un grand nombre s'employant au pillage du camp égyptien[204] ; in extremis, pour permettre au pharaon de sauver sa vie et renverser le cours des choses. Toutefois cette intervention inattendue, semble-t-il, mais heureuse, mais salvatrice, ô combien ! n'est pas relatée ni dans le Bulletin ni dans le Poème ; seulement l'arrivée des Na'arin est figurée sur les bas reliefs et commentée dans les légendes explicatives. Voici le texte nous contant l'intervention des Na'arin : « Venue des *na'arin* de Pharaon VSF du pays d'Amourrou, quand ils eurent découvert que les ennemis de Hatti avaient encerclé le camp de Pharaon VSF, tandis que Sa Majesté siégeait toute seule, sans armée avec elle, entourée par les chars ennemis,[avant que sa charrerie ou] ses soldats[fussent arrivés], car l'armée d'Amon qui se trouvait à l'endroit où se tenait Pharaon VSF, n'avait pas encore complété l'installation du camp tandis que l'armée de Rê et l'armée de Ptah étaient en marche, mais que leurs soldats n'étaient pas encore sortis du bois de Laboué. Les *na'arin* frappèrent les troupes du vil vaincu de Hatti qui pénétraient dans le camp, tandis que les serviteurs de Pharaon VSF les tuaient sans en laisser échapper un seul, confiants en la grande force de Pharaon VSF, leur bon maître, qui les protège comme une montagne de cuivre et comme une muraille de fer pour toujours et à jamais. »[205].

Une deuxième envisage la troupe des Na'arin comme un élément du corps expéditionnaire également, mais acheminée par mer, à bord de navires, ou par ses propres moyens en suivant le littoral depuis l'Égypte, jusqu'en Amourrou, puis qui serait donc parvenue dans la vallée de l'Oronte en contournant les monts du Liban par le nord (voire en en franchissant les contreforts septentrionaux).
Une troisième version envisage la troupe des Na'arin comme une troupe d'occupation de l'Amourrou (composée soit de soldats égyptiens, soit de supplétifs recrutés sur place en Asie).

N.B2. : sur les bas reliefs où ils sont représentés, les Na'arin, aussi bien les fantassins que les charriers, sont figurés comme des soldats égyptiens. Alors que les Shardanes (mercenaires, composant une sorte de légion étrangère au service du roi égyptien) avec leurs casques à pointes et leurs tenues de combat sont très aisément identifiables ; tout comme les Hittites et leurs alliés se distinguent aisément, tout particulièrement par leur coiffure.

N.B.3 : Na'arin(aussi Nearin ou Néarin...) : « [...]. L'emploi du terme a fait couler des flots d'encre, bien que les sources soient parfaitement claires : il ne s'agissait ni de soldats cananéens ni de jeunes gens, mais d'égyptiens et de soldats aguerris. Il relève donc, à la fois, de l'emprunt d'un terme étranger pour désigner une unité militaire, phénomène attesté à toutes les époques (« boys »), et de l'état d'esprit universel assimilant les soldats à des « garçons », quel que soit leur âge. L'emprunt était justifié par le champ sémantique du terme dans les langues sémitiques contemporaines, où il désignait des personnes libres mais vivant dans la dépendance ou sous la responsabilité d'autrui, et de ce fait juridiquement « mineures » : l'enfant avant sa majorité, le serviteur ou le soldat. [...] » : in GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 214, note de bas de page n° 378.

204 Il s'agit là d'un problème semble-t-il récurrent dans l'Antiquité. Ainsi, lors de la bataille de Meggido, vers 1455 av.n.è., les troupes, cette fois-là égyptiennes, sous les ordres du pharaon Thoutmosis III, échappant au contrôle de leurs officiers, se débandèrent en partie alors qu'une victoire totale se montrait toute proche, pour piller les bagages de l'ennemi.

205 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 328.

N.B. : il est tout à fait possible, logique, de considérer, avec Pierre Grandet, que les Na'arin viennent effectivement, mais simplement de la *direction* de l'Amourrou, mais pas nécessairement de l'Amourrou. Le

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Selon le texte du Bulletin, et le texte plus long et plus dithyrambique à son égard du Poème (dit de Pentaour[206]) Ramsès se prétendit vainqueur de la bataille. Le Poème développe à satiété certains des éléments exposés dans le Bulletin, et tout particulièrement l'état d'abandon dans lequel lui, Ramsès, et les gens de sa maison, se sont retrouvés lorsque les forces hittites ont pénétré dans le camp égyptien, aussi le fait qu'il a vaincu seul, et seulement avec le soutien de son père le dieu Amon. « Alors, Sa Majesté partit au galop, et se retrouva au milieu des troupes des vaincus de Hatti, toute seule, sans personne avec elle. Sa Majesté se mit alors à regarder autour d'elle et découvrit que 2500 attelages l'entouraient, avec tous les soldats (litt. coureurs) des vaincus de Hatti, et des pays étrangers innombrables qui étaient avec eux : Arzawa, Masa, Pidasa, à trois hommes par attelages, agissant tous ensemble, alors qu'il n'y avait avec moi ni officier, ni charrier, ni soldat, ni écuyer, car mon armée et ma charrerie se débandaient devant eux, et nul d'entre eux ne pouvait se contraindre à les combattre. Alors Sa Majesté dit : [...]. »[207]. « [...] Or comme je

fait, selon le témoignage de Ramsès II, et si l'on s'en tient strictement à la traduction que nous livre Pierre Grandet les concernant, que les Na'arin entreprennent leur « venue », que les Na'arin interviennent seulement « quand ils eurent découvert que les ennemis de Hatti avaient encerclé le camp » implique qu'il leur était possible de se livrer à cette constatation (directement depuis leur position en apercevant les nuages de poussière soulevés par la course des chars, par exemple, ou par la perception du bruit, des clameurs du combat, ou peut-être par des estafettes maintenant une liaison avec l'état-major du pharaon, ou des éclaireurs) et de se mettre en marche aussitôt pour parvenir suffisamment tôt au lieu de la bataille ; cela revient à dire que les Na'arin se trouvaient, obligatoirement, dans une relative proximité du camp ; ils y parvinrent alors que Ramsès à la tête de sa maison avait, dans cet espace relativement réduit, chargé six fois seulement les Hittites y ayant pénétré. En ce sens la remarque de Jacques Freu se justifie-t-elle, qui compare l'intervention des Na'arin en substance à celle de Desaix à Marengo.
Donc, il convient, nous le répétons, de bien remarquer qu'ici nous interprétons les événements à la lumière de la traduction du commentaire, concernant les Na'arin, fournie par Pierre Grandet. D'autres traductions de ce même commentaire peuvent permettre une interprétation quelque peu différente de ces événements...

206 « The last three lines of Papyrus Sallier III (XI, 9-11), which is the only text in which the conclusion is preserved, furnish the date of "this writing, in the year 9, second month of the third season, day —, [under the majesty] of King Ramses II." This particular copy was one "which the scribe, Pentewere [c] [...] made " (XI, II), a mere copyist, who was not the author of the poem, as is still usually stated. »
« [c] Usually called "Pentaur" ; that he was not the author of the poem, as formerly supposed, was shown by Erman (Neuägyptische Grammatik, 7). »

Ce que nous traduisons :
« Les trois dernières lignes du Papyrus Sallier III (XI, 9-11), qui se trouve être le seul texte dans lequel la conclusion est préservée, fournit la date de « cet écrit, en la neuvième année, du second mois de la troisième saison, le jour — [sous la majesté] du Roi Ramsès II. » Cette copie, tout particulièrement, en était une « que fit le scribe Pentewere [c] » (XI, 11), un simple copiste, qui n'était pas l'auteur du poème, comme cela est habituellement avancé. »
« [c] Couramment nommé « Pentaour » ; qu'il n'était pas l'auteur du poème, contrairement à ce qui est habituellement supposé, fut démontré par Erman (*Neuägyptische Grammatik,* 7). »

In : BREASTED, James Henry. *Ancient records of Egypt. Historical documents from the earliest times to the persian conquest, collected, edited and translated with commentary* (Anciens textes d'Égypte. Documents historiques, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la conquête perse, collectés, édités et traduits, avec commentaire) Volume III. *The nineteenth dynasty* (La dix-neuvième dynastie). Chicago : The University of Chicago Press, 1906. 279 p. P. 142, § 315, et note de bas de page [c].

207 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 316 (extrait du Poème).

N.B. : ce que « Sa Majesté dit », et que nous omettons ici, se révèle être l'invocation adressée à Amon (qui

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

criais mes suppliques au fin fond des pays étrangers, ma voix avait résonné dans On de Haute-Égypte (Thèbes) : je découvris qu'Amon était venu dès que je l'avais appelé, afin de me prêter main-forte et que j'étais soulevé de joie. Il me cria de derrière moi mais comme si nous étions face-à-face : « En avant ! Je suis avec toi, car je suis ton père. Ma main est à ton service, et je suis plus utile que des dizaines de milliers d'hommes, car je suis le seigneur de la victoire, l'ami de la vaillance. » Je me découvris l'esprit intrépide et le cœur joyeux. Tout ce que je faisais réussissait et j'étais comme Montou : je tirais à l'arc de la main droite et je capturais de la main gauche. J'étais à leurs yeux comme Baâl lorsqu'il se déchaîne. Et je découvris que les 2500 attelages au sein desquels je m'étais trouvé étaient devenus des rangées de cadavres devant mes chevaux. » [...]. « Je pénétrai leurs rangs en combattant comme lorsqu'un faucon fond sur sa proie, mon uræus abattant pour moi mes adversaires, crachant sa chaleur au visage de mes ennemis. J'étais comme Rê lorsqu'il apparaît à l'aube, mes rayons ont brûlé les corps des rebelles, [...]. »[208].

---

l'entends et vient le soutenir lui permettant de triompher) par Ramsès II alors qu'il doit combattre seul, avec son écuyer Menna, sur son char environné de 7500 soldats de l'armée ennemie (2500 chars l'entourent, chacun portant trois hommes).

208 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 317, 321 (extrait du Poème).

N.B. : après avoir restitué sa prière à Amon, Ramsès se livre à quelques remarques et explications.

Il paraît logique de s'interroger sur l'ardeur extrême, décrite même avec une insistance susceptible de lasser le lecteur, que semble avoir montrée Ramsès à l'occasion des tragiques circonstances auxquelles il fut confronté. Cet état d'impétuosité exaspérée, de fureur, de « rage du désespoir », ressemble fort à une *extase* guerrière, au moins, voire, au bénéfice du doute nous pouvons le lui concéder, à une extase mystique et sauvage. Plus tard cet état de fureur guerrière atteignit aussi parfois les Viking, qui qualifiaient de « berserkr » (ou bersekr, berserker, berserkir), ceux qui en étaient affectés.

« [...]. En fait les deux motifs, loup et ours, se superposent ou coïncident dans l'image, odinique selon Snorri Sturluson, du *berserkr*, ou guerrier fauve, en encore guerrier furieux. Ce nom peut signifier (à partir de *serkr*, qui est la chemise ou toute peau qui en tiendrait lieu) : qui n'a pas de chemise, qui combat torse nu, par conséquent (sur *berr* : nu), mais aussi, préférablement sans aucun doute, « chemise d'ours » (sur le thème *ber-* : ours, que l'on retrouve dans le féminin de *björn*, *bera*, ourse). Le terme berserkr admet un équivalent exact, *úlfheðinn* (où *úlf* est loup et *heðinn*, la fourrure ou la peau, il y a donc correspondance exacte, terme à terme !). Des plaques de bronze retrouvées à Torslunda, en Öland (Suède), qui représentent des guerriers accoutrés de la sorte prouvent que l'idée est ancienne. Mais lisons Snorri (*Ynglinga saga*, chapitre 6) :

« Óðinn savait faire en sorte que, dans la bataille, ses ennemis devenaient aveugles ou sourds ou remplis de terreur, et leurs armes ne mordaient pas plus que des baguettes ; pour ses hommes à lui, ils allaient sans broigne et étaient enragés (*galnir*) comme des chiens ou des loups ou des taureaux. Ils tuaient les gens mais ni feu ni fer n'avaient pouvoir sur eux. On appelle cela *berserksgangr* (façon de faire des berserkir, la traduction latine dit pertinemment : *furor berserkicus* où il faut insister sur *furor* qui rend exactement le phénomène : il s'agit bien, en effet, de cet état de transe qui peut s'emparer d'un être humain à la faveur de circonstances poétiques, magiques, érotiques ou guerrières [21]).

« Là encore la chose n'était pas nouvelle à l'époque de Snorri. Tacite aussi parle du *furor Teutonicus*. Le scalde þorbjörn hornklófi, dans son Chant du corbeau (IX[e] siècle) dit très bien [22] :

« Cottes d'ours (berserkir) rugissaient,
« C'était là train de guerre,
« Peaux de loup (*úlfheðnar*) mugissaient
« Et secouaient le fer. »

« C'est le phénomène dit *amok* en Malaisie, bien connu d'autre part. [...]. »

« [21]. Cette précision pour couper court à des interprétations fantaisistes qui voudraient que les *berserkir* en

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Cet abandon, cette débandade massive, de la part de ses officiers d'état-major mêmes, qui peu de temps auparavant s'inclinaient encore veulement devant lui inclinant le buste en sa présence[209], de ses soldats, de ses fantassins et de ses charriers, de l'armée même avec laquelle il se trouvait, Ramsès les ressentit très vivement. Il en fut beaucoup plus affecté qu'il ne l'avait été quelques instants plus tôt par la révélation qui lui avait été faite de la présence de l'armée du « vil vaincu de Hatti » en embuscade derrière Qadesh.

Après un combat épique, héroïque contre les guerriers hittites et leurs alliés de la part du souverain et de son entourage le plus proche, des gens de sa maison, le péril enfin écarté, l'assaut hittite ayant été repoussé, les fuyards revenus comme le danger s'était estompé, le roi d'Égypte adressa des reproches amers à ses hommes si couards. « Or comme Ma Majesté les poursuivait comme un griffon, tuant (des gens) parmi eux infatigablement, je donnai de la voix pour interpeler mes soldats en ces termes : « Reprenez-vous ! Haut les cœurs, mon armée ! Voyez la victoire que j'ai remporté alors que j'étais seul, mais qu'Amon voulait être mon protecteur, sa main combattant avec moi. Lâches sont vos cœurs, ô ma charrerie, il n'y a plus personne parmi vous qui soit digne de confiance. N'y a-t-il aucun d'entre vous à qui j'ai fait des bienfaits dans mon pays ? Ne me suis-je pas comporté en seigneur tandis que vous étiez des pauvres ? Ne vous ai-je pas laissé être des officiers par ma bonté chaque jour ? N'ai-je pas laissé le fils jouir des biens de son père ? N'ai-je pas chassé tout le mal qui était dans ce pays ? Je vous ai laissé vos serviteurs, et vous en ai rendus d'autres qui vous avez été pris. Quiconque adressait des suppliques, « Je le ferai », lui répondais-je chaque jour. Il n'y a aucun qui ait fait pour son armée ces choses que Ma Majesté a faites pour vous faire plaisir. Je vous ai laissé résider dans vos bourgades, sans faire de service militaire. Et il en était de même pour ma charrerie. Je les ai laissés aller librement à leurs villes en me disant : « C'est comme aujourd'hui que je les trouverai, à cette heure de rejoindre le combat ! » Or voyez, vous avez commis, tous autant que vous êtes, une action très lâche ! » [...]. « (Mais) le crime qu'a commis mon armée et ma charrerie est plus grand qu'on ne saurait dire ! Voyez, Amon m'a donné sa victoire, alors qu'il n'y avait avec moi ni armée ni charrerie ! Voyez, il a fait que chaque pays éloigné a vu la victoire que je me suis acquise de mon bras alors que j'étais tout seul, qu'aucun officier ne m'accompagnait, qu'il n'y avait ni charrier, ni soldat, ni fantassin de charrerie. Les pays étrangers qui m'ont vu feront dire mon nom jusqu'aux lointains pays inconnus [...]. »[210].

Ramsès avait comblé de bienfait ses officiers, ses charriers, ses soldats ; mais

question eussent préalablement ingéré je ne sais quelle décoction hallucinogène.

« [22]. Dans la traduction de Renauld-Krantz, op. cit. p. 162. »

In : BOYER, Régis. *La mort chez les anciens Scandinaves*. Paris : Les Belles Lettres, 1994. 241 p. (Vérité des mythes). P. 120 (chapitre IV). P. 163 en ce qui concerne les notes 21 et 22 du chapitre IV. N.B. : « la traduction de Renauld-Krantz, op. cit. » fait référence à : « RENAULD-KRANTZ : *Anthologie de la poésie nordique ancienne*. Paris. Gallimard. 1964. ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

ces bontés, ces privilèges, ces immunités, n'avaient pas contribué à leur aguerrissement, avaient eu des effets semble-t-il particulièrement émollients sur le caractère des hommes concernés ; et les dons qu'il avait consentis à leur égard ne furent pas payés du retour escompté : le roi avait cru s'attacher des guerriers indéfectibles, il n'avait pu ainsi que se constituer une armée de *troupiers*.

« Et lorsque Menna, mon écuyer, eut constaté qu'un nombre immense d'attelages m'entourait, il devint faible, l'esprit lâche, une très grande peur s'étant emparée de son corps. Il dit alors à Sa Majesté : « Mon bon maître, souverain puissant, grand protecteur de l'Égypte au jour du combat, nous sommes seuls au milieu des ennemis. Vois, l'armée et la charrerie nous ont abandonnés. Pour quelle raison restes-tu là pour les sauver ? Laisse-nous nous tenir à l'écart, et sauve-nous, Ousermaâtré Sétepenré ! » Mais Sa Majesté répondit à son écuyer : « Ressaisis-toi, reprends courage, mon écuyer, je vais les pénétrer comme quand un faucon fond sur sa proie, tuant, massacrant et jetant à terre. Quelle impression font donc sur ton esprit ces femmelettes, dont un million ne suffiraient pas à me faire pâlir ? » Et Sa Majesté partit à toute allure. Je pénétrai (litt. Ma Majesté pénétra) alors au galop au sein des rangs ennemis pour la sixième fois, tel Baâl en train de les pourchasser au moment où il triomphe, tuant parmi eux infatigablement. Et lorsque mon armée et ma charrerie eurent vu que j'étais comme Montou, que mon bras était puissant, et qu'Amon mon père restait avec moi, transformant pour moi tous les pays étrangers en fétus de paille devant moi, ils se présentèrent un à un pour rentrer dans le camp au moment du soir, et ils trouvèrent tous les pays étrangers que j'avais chargés gisant abattus dans leur sang, tous les excellents guerriers de Hatti, les enfants et frères de leur prince. Lorsque j'eus (comme le soleil) laissé blanchir la campagne du pays de Qadesh, on ne savait où marcher à cause de leur nombre. ».

« Alors, mon armée vint m'acclamer, le visage [...] de contempler ce que j'avais fait, et mes officiers vinrent exalter mon bras ainsi que ma charrerie, célébrant mon nom [...]. » « Sa Majesté répondit alors à son armée et à ses officiers, ainsi qu'à sa charrerie : « Qu'avez-vous, mes officiers, mon armée et ma charrerie qui ne savez pas combattre ? Un homme ne se rend-il pas grand dans sa ville, quand il est revenu de montrer sa bravoure devant son seigneur ? Le renom n'est bon qu'à cause du combat effectif. Et depuis toujours on ne vénère un homme qu'à cause de son bras. N'ai-je pas agi parfaitement pour chacun d'entre vous ? À considérer l'abandon dans lequel vous m'avez laissé seul au milieu des rangs ennemis, il a de la chance, celui d'entre vous qui vit encore, ou le fait que vous respiriez alors que j'étais tous seul ! Ne savez-vous pas en votre for intérieur, que je suis votre muraille de cuivre ? Que dira-t-on lorsqu'on fera raconter (cette histoire), quand on l'entendra (rapporter), l'abandon dans lequel vous m'avez laissé seul sans personne d'autre ? » [...]. « C'est tout seul que j'ai écrasé un million de pays étrangers, monté sur Nakhtémouasé (« Victoire en Thèbes ») et Moutherti (« Mout est contente »), mon grand attelage ! Ils sont ceux que j'ai trouvés pour m'assister quand j'étais tout seul à

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

combattre les pays étrangers innombrables. » [...]. « Ils sont ceux que j'ai trouvé au milieu des rangs ennemis; ainsi que le conducteur Menna, mon écuyer, et que mes échansons des appartements privés

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

qui étaient à mes côtés. Ceux que j'atteste avoir combattu, voyez, je les reconnais ! »[211].

Si un chef doit s'efforcer de toujours réduire les effets du destin, de la fatalité, à la portion la plus congrue, dans toute cette malheureuse affaire de Qadesh, l'on ne peut que distinguer de multiples erreurs de management et de commandement, des erreurs stratégiques et tactiques, qui assurément ont pu contribuer à placer le roi d'Égypte, et ses gens, dans une situation des plus périlleuses ; dont, seule, une chance insolente, une *baraka* inouïe, un destin indulgent, ou si l'on préfère une providence (*amonienne*) des plus bienveillantes, pouvait lui épargner les pires et logiques conséquences.

Toutefois Ramsès II sut tirer parti, en Égypte même, au niveau de la politique intérieure, de la *victorieuse défaite* de Qadesh, par laquelle il perdit définitivement toute possibilité de contrôler la Syrie et la Béqaa. Il fit rédiger des récits de la bataille, transcrits sur papyrus, gravés sur les parois de pierre des plus grands temples du pays, sur leurs pylônes, où il se donna le plus beau rôle, un rôle central, des récits qui exaltaient sa sagacité, son courage, sa vaillance, sa force, la faveur des dieux à son égard, où il sanctionna non seulement la masse de la soldatesque égyptienne ayant failli dans leur devoir de soutien vis-à-vis de leur dieu et maître par des critiques acerbes et la dénonciation de la couardise de ses hommes, mais où il sanctionna aussi, et pour les mêmes raisons, de grands dignitaires et des officiers de l'état-major ; en ce qui concerne ceux-ci en les figurant parfois mais en les stigmatisant par l'anonymat, sanction de leur impéritie et de leur manque de courage et de dévouement.

Cette propagande *ramesside-deuxième* dut fortement impressionner les Égyptiens, du moins les gens du vulgaire auxquels devaient être lus les textes vénérables, et aux prodigieuses révélations, du Bulletin et du Poème ; mais pas seulement sûrement, tant il est vrai que de nos jours encore maintes personnes, des plus éminentes, et parmi les plus instruites et les plus documentées sur le sujet, se montrent éminemment subjuguées par le témoignage, à la sempiternelle vertu, il nous faut bien le croire, du souverain égyptien, et se montrent d'une grande indulgence vis-à-vis de Ramsès II, jugé même « surdoué certainement », mais qui se montra surtout doué d'un aplomb extraordinaire, face aux Hittites assurément, ce en quoi il est digne d'admiration (quoiqu'il ne fut pas le seul chef à manifester

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

une telle bravoure insolente[212]), mais aussi face à l'opinion populaire, si tant est qu'elle comptait à son époque, et à l'opinion des dignitaires, des grands personnages du royaume. Ramsès II demeure manifestement l'un des plus adroits propagandistes de tous les âges, et ce même si durant presque deux millénaires son Bulletin et son Poème échappèrent à la compréhension des savants qui purent être confrontés, notamment, aux imposants pylônes du temple de Louxor.

Selon Ramsès II, la bataille s'acheva par la soumission de Mouwatalli II, qui lui aurait fait parvenir, après s'être montré totalement terrorisé pendant la bataille en voyant le pharaon combattre (« Or comme le vil prince de Hatti se tenait au milieu de son armée et de sa charrerie, regardant le combat que menait Sa Majesté toute seule, privée de son armée et de sa

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

charrerie, et se tenait le dos tourné, dément et terrifié [...]. »[213]), une missive par laquelle le Hittite reconnaissait Ramsès comme le fils de Rê, reconnaissait humblement sa défaite et demandait à être épargné : « [...] Le pays d'Égypte et le pays de Hatti, ils sont tiens, tes serviteurs, et ils sont placés sous tes pieds. Rê, ton père auguste te les a donnés. N'aie pas complétement raison de nous ! Vois, ta puissance est grande et ta force écrase le pays de Hatti. Est-il bon l'acte que tu commets de tuer tes serviteurs, le visage pour eux sauvage et sans grâce ? Vois, tu as passé hier à tuer des centaines de milliers d'hommes. Tu es revenu aujourd'hui et tu n'a pas laissé de survivants. Ne te montre pas inflexible dans tes décisions, roi victorieux ! La concorde est plus utile que le combat ! Laisse-nous la

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

vie sauve ! »[214]. Selon le Poème, après avoir reçu la missive de Mouwatalli II, Ramsès II réunit son état-major et en informe les membres de la proposition hittite. « Ma Majesté leur fit entendre ces paroles que m'avait envoyé le vil prince de Hatti, et ils répondirent à l'unisson : « La concorde est meilleure, souverain, notre maître ! On ne peut rien objecter au fait de cesser le combat si tu le fais, car qui te résisteras le jour où tu te mettras en colère ? » Ma Majesté ordonna alors d'entendre sa décision et je fis mouvement en paix vers le sud. »[215].

Si une raisonnable et aimable indulgence à l'égard du pharaon peut conduire à

209 Cela est très clairement visible sur les bas-reliefs.

210 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 318, 319 (extrait du Poème).

211 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 319-321 (extrait du Poème).

212 Nous songeons, en écrivant cette ligne, et à la suite de notre évocation des Vikings un peu plus haut, au cas célèbre, mais moins heureux, du roi de Norvège Harald III Hardrada à la bataille de Stamford Bridge en l'an 1066 (de notre ère).

213 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 318 (extrait du Poème).

Il est éminemment douteux que Mouwatalli se soit montré « dément et terrifié ». Peut-être a-t-il commis une erreur tactique en n'envoyant pas une force plus considérable affronter les Égyptiens, peut-être attendait-il plus de cette attaque contre l'armée ennemie, mais peut-être l'essentiel de ce qu'il recherchait fut-il obtenu : à défaut de détruire aisément le potentiel militaire égyptien lui porter une atteinte telle que les projets de conquête de Ramsès II, ou simplement ses projets guerriers, en devenaient immédiatement caducs. Il convient de bien se souvenir que le souverain hittite disposait d'un nombre de guerriers nettement plus nombreux — tous les commentateurs s'accordent sur ce point — que le pharaon et qu'il n'engagea manifestement qu'une part très réduite de ses forces dans la bataille, infligeant pourtant des pertes majeures à son adversaires, tant des points de vue moral, matériel ou humain. Protègées par le fleuve Oronte les forces hittites disposaient encore de la quasi-intégralité de leur infanterie, et toujours semble-t-il, et ce d'après même les bas-reliefs égyptiens, d'éléments conséquents de charrerie. Il apparaît donc douteux que Mouwatalli II eût manifesté de la démence à la vue des exploits de Ramsès, comme il apparaît douteux qu'il ait même pu distinguer les dits exploits se déroulant au sein du camp de l'armée d'Égypte et si loin de l'endroit où il semble s'être tenu. Des deux rois, le visage de celui dont les traits paraissent bien avoir trahi le plus d'émoi, de trouble, ceci encore de l'aveu indirect des textes à notre disposition, fut celui de Ramsès II, « sauvage et sans grâce ».

214 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 322 (extrait du Poème).

N.B. : de nombreux commentateurs de la bataille doutent fort que des combats eurent lieu le deuxième jour. Si madame Christiane Desroches Noblecourt, qui se montre adepte d'un thuriférariat ingénu dans la plupart de ses écrits à l'égard de Ramsès II, en particulier, de la civilisation de l'Égypte ancienne, en général, se livrant toutefois, ici ou là, à quelques commentaires critiques et lucides, écrit : « Les détails figurés sur les bas-reliefs ont été pris sur le vif, tragiques souvent, mais parfois humoristiques ; ils sont restés profondément gravés dans la mémoire des combattants de Pharaon. De telles représentations visibles par tous, aux pylones de Louxor ou sur les murs de Karnak, proposées à la vue de multiples spectateurs — ou même dans les sanctuaires pour que la force de l'image perpétue la victoire — ne peuvent avoir enregistré des informations mensongères. » (in : DESROCHES NOBLECOURT, Christiane. *Ramsès II - La véritable histoire*. Paris : Pygmalion - Gérard Watelet - L.G.F., 1996. 466 p. P. 174), elle éprouve pourtant le besoin de préciser : « [...] il semble que cette hypothèse est à écarter. » (in : DESROCHES NOBLECOURT, Christiane. *Ramsès II - La véritable histoire*. Paris : Pygmalion - Gérard Watelet - L.G.F., 1996. 466 p. P. 181).

215 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 323 (extrait du Poème).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

ne pas remettre tout à fait radicalement en cause son témoignage, il convient, nous semble-t-il, de le considérer avec une certaine réserve. « Si on peut parler de victoire tactique de Ramsès la suite de la rencontre a été marquée par un repli des forces égyptiennes qui sont rentrées au pays après une soi-disant demande d'arrêt des hostilités faite par le roi hittite. Or Muwatalli a profité de cette retraite de son adversaire pour rétablir son autorité sur le royaume d'Amurru où il a déposé Bentešina et installé un certain Šapili[341]. Lui-même et son frère, Hattušili, ont marché vers le sud et envahi la province égyptienne d'Ube (la Damascène) : « Alors que mon frère Muwatalli était en campagne contre le roi d'Égypte et le roi d'Amuru il vint en Aba (= Ube/Apina). Quand mon frère, Muwatalli, eut vaincu Aba... il revint en Hatti mais il me [laissa] en Aba. »[342] »[216].

À la lumière, donc, du déroulement des événements faisant suite à la bataille de Qadesh, on ne doutera plus de l'aplomb de Ramsès II évoqué plus haut ; on en viendra peut-être même à se persuader que le roi d'Égypte n'était que l'un de ces manipulateurs sans complexe aucun, dont le type jusqu'à nos jours s'est maintenu et longtemps sûrement encore se maintiendra ; toutefois l'on peut lui reconnaître l'adresse d'avoir utilisé ce travers au bénéfice de la conclusion relativement élégante, en ce qui le concernait du moins et au point de vue de la stricte politique intérieure égyptienne, d'une guerre fort mal engagée.

1.6 • Trois millénaires durant

Le régime profitait en fait essentiellement au clergé, qui en Égypte, trois

---

216 FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *L'apogée du Nouvel Empire hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2008. 433 p. P. 144. Ci-dessous voici les textes des deux notes de bas de page correspondant à la citation :

« [341] Traité Hattušili-Bentešina, E. Weidner, *PDK* 9, 126-127 ; *HDT* n°16, 95-98, p.96. »

« [342] CTH 86 (KUB XXI 17 I 14-21// KUB XXXI 27 :2-7 ; A. Goetze, *ANET*, 319 ; E. Edel, *ZA* 49, 1949, 212 ; R. Beal, *Hittite Military*, 1307. »

Dans ces notes 341 et 342 les abréviations correspondent aux indications bibliographiques qui suivent :
« PDK : E. Weidner, Politische Dokumente aus Kleinasien, Leipzig, 1923. »
« HDT : G. Beckman, Hittite Diplomatic Texts, Atlanta 1996, [2]1999. »
« CTH : E. Laroche, Catalogue des Textes Hittites, Paris 1971. »
« KUB : Keilschrifturkunden aus Boghazköy, Berlin. »
« ANET : J. B. Pritchard (éd.), Ancient Near Eastern Texts Relating to the Old Testament, Princeton 1950, [2]1955, [3]1969. »
« ZA : Zeitschrift für Assyriologie und Vorderasien Archäologie, Leipzig/Berlin. »
« Hittite Military : R. Beal, The Organisation of the Hittite Military, Heidelberg 1992. »

N.B. : Aba, ou, selon diverses transcriptions, Ube, Upi, Oupi :correspond actuellement à la Syrie du sud. Hattušili : en français généralement transcrit sous la forme « Hattousil » (il s'agit du futur Hattousil III).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

millénaires durant (jusqu'à la conquête romaine), économiquement au moins, bénéficiant d'immunités accumulées au cours des âges, fut un « état dans l'état », les rois[217] ayant concédé aux dieux, à leurs temples donc, au clergé, aux clergés, en définitive, des possessions immenses[218], et au roi lui-même ; et indirectement à ceux qui dépendaient de lui : son entourage, son administration. Le roi était théoriquement propriétaire de l'Égypte entière, sol, animaux, êtres humains, et se réservait certains monopoles comme l'extraction des métaux, des pierres précieuses, l'exploitation des carrières nécessaires aux constructions des bâtiments, à la statuaire, le butin des razzias de son armée, le bénéfice des guerres étrangères.

Le pays était éminemment centralisé, et l'ancienne aristocratie, privée de pouvoir effectif surtout dès le Nouvel Empire, puis les classes moyennes, quand timidement elles apparurent enfin, fournirent en fonctionnaires (*scribes*), une administration omniprésente, dont chaque secteur, la justice et ses tribunaux n'en constituant pas le moindre, était soumis à l'autorité d'un ministre. Au sommet de la structure gouvernementale se trouvait donc le roi entouré de ses conseillers, de ses ministres. La Basse Égypte et la Haute Égypte étaient chacune placée sous l'autorité d'un vizir dépendant directement du roi. Des gouverneurs étaient chargés de l'administration des nomes, aidés en cela par un corps de fonctionnaires ; c'était au niveau des nomes que se rendait la justice, réglée par la coutume et

217 Le pharaon est un roi-prêtre, *fils d'Amon*, il règne siégeant sur le trône d'*Horus des Vivants* ; il préside aux cérémonies les plus essentielles du culte (par exemple celles appelant la crue du Nil) ; et le clergé n'officie, en quelque sorte, que par sa délégation.

Il se trouva que l'un de ces pharaons, dotés de pouvoirs immenses et sans guère d'entrave, entreprit de prendre en main totalement la destinée religieuse, et non seulement religieuse mais artistique aussi, de l'Égypte. Il érigea un nouveau culte dont il fit assumer la charge, par la création de nouveaux impôts, par la taxation des autres cultes. Aménophis IV fut ce pharaon *hérétique*.

Ce nouveau culte fut celui d'Aton. Aton était le disque solaire, conçu par Aménophis IV comme le symbole ou la manifestation visible d'un dieu suprême, ou unique sûrement selon de très nombreux auteurs. Le culte d'Aton débuta probablement sous l'apparence d'une simple hétérodoxie, avant d'être ressenti comme une hérésie sans doute, avant d'acquérir tous les caractères d'une réforme religieuse fondamentale, d'un hénothéisme, d'une nouvelle religion hégémonique indubitablement, ou exclusive voire. Aménophis IV (nom évoquant Amon, et signifiant « Satisfaction d'Amon »), qui choisit de se nommer Akhenaton (nom faisant référence à Aton, et signifiant « Serviteur d'Aton », « Serviteur du disque solaire » (les anglo-saxons transcrivent généralement ce nom sous la forme : *Ikhnaton*), est considéré par de nombreux auteurs, souvent ceux-là mêmes évoqués ci-dessus, comme le fondateur du monothéisme (cf. FREUD, Sigmund. *Moïse et le monothéisme*. Paris : Gallimard, 1980.(Idées nrf). 183 p.). Akhenaton fit construire une nouvelle capitale : Akhetaton (« Horizon du disque ») et prit l'initiative de provoquer la naissance d'une nouvelle esthétique, d'un art nouveau à la fois naturaliste et presque caricatural.

Une dizaine d'année après le début de son règne, Akhenaton créa un « traumatisme profond. Des milliers de textes et d'images d'Amon furent martelées dans tout le pays et pour ses successeurs, Akhenaton devint un souverain maudit : celui dont le cartouche est ignoré sur les listes royales des Ramsès ! » (In TRAUNECKER, Claude. Akhenaton théologien et économiste. *Religions & histoire*, novembre-décembre 2009, n° 29. P. 43).

218 Par exemple, vers le milieu du XII^e^ siècle av.n.è. (à l'époque de Ramsès III, vers la fin de la XX^e^ dynastie), le dieu Rê d'Héliopolis jouissait du service de 13000 hommes, de l'exploitation de domaines de 45000 ha, possédait 45000 bestiaux, le dieu Amon, quant à lui, de 80000 hommes, 240000 ha, 420000 bestiaux.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

la jurisprudence ; de l'administration des nomes relevait aussi la surveillance des grands travaux de différentes natures entrepris par la monarchie, la levée des troupes, et le prélèvement des impôts. Ce dernier office permit l'immense fortune des rois du Nouvel Empire, leurs grands travaux, l'édification de temples gigantesques et nombreux, les guerres, l'entretien d'une administration colossale, à l'époque du moins, et l'entretien du harem du souverain, le train de vie *pharaonique* de la cour.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

2 • CHEZ LES HITTITES

« § 9 Lorsqu'il advint que mon frère partit en guerre contre l'Égypte, je conduisis alors les troupes, que j'avais recrutées, de l'infanterie et de la charrerie du pays afin de mener avec mon frère la campagne contre l'Égypte. Et comme ces troupes de fantassins et de charriers du pays de Hatti se trouvaient placées dans ma main tout au long du règne de mon frère, je les commandais. Mais lorsque Arma-datta, fils de Zida, vit les faveurs d'Ištar, ma Dame, aussi celles de mon frère à mon égard, et comme il n'en bénéficiait pas, il commença, avec son épouse et son fils, à lancer des sorts contre moi. Aussi contre Šamuha, la cité de la divinité, il proféra des sortilèges. Lorsque je revins d'Égypte, je me rendis en la cité de Lawazantiya, afin de procéder à des offrandes à la divinité, et par vénération je célébrai son culte. Alors, là, sur ordre de la divinité, j'épousai Puduhepa, la fille de Pentipsarri, le prêtre. Et ensemble ainsi nous fûmes liés, et la divinité nous donna l'amour qui unit l'époux et l'épouse. Et nous eûmes fils et filles. En outre la déesse, ma Dame, m'apparut en rêve et me dit : « Avec ceux de ta maison, entre à mon service ! ». Aussi j'entrai au service de la divinité avec ceux de ma maison. Et dans cette maison, qu'ensemble nous formions, en son sein, la divinité résidait. Et notre maison connut grande prospérité ; en cela consistait la faveur d'Ištar, ma Dame. Et je traçai et bâtis les cités de Hawarkina et Delmuna. La cité de Hakpissa avait pris fait et cause pour l'ennemi, [...] j'en chassai les Gasgas, j'en libérai la cité, y rétablissant l'ordre. Ainsi je devins roi du pays de Hakpis, et toi, mon épouse, reine de Hakpis. »[219].

219 OTTEN, Heinrich. *Die Apologie Hattusilis III* [*des dritten*]. Wiesbaden : Otto Harrassowitz, 1981. 123 p. P. 17 (§ 9). La traduction de l'*Apologie de Hattušili* de Heinriche Otten est en langue allemande : la traduction en français, depuis l'allemand, du passage considéré est de notre fait.

Le texte en langue allemande : « § 9 Als es aber geschah, wie mein Bruder gegen das Land Ägypten zog, da führte ich die (Fuß-)Truppen und Wagenkämpfer dieser Länder(!), welche ich wieder besiedelt hatte, hinab zu meinem Bruder zum Feldzug gegen Ägypten. Und welche (Fuß-)Truppen und Wagenkämpfer vom Lande Hatti vor meinem Bruder in meiner Hand waren, die befehligte ich. Als da aber Arma-datta, der Sohn des Zidä, der Ištar, meiner Herrin, und meines Bruders Wohlwollen mir (gegenüber) sah, und ihnen keinesfalls etwas gelang, da begannen sie : <er> mit seiner Gattin und seinem Sohn mich abermals mit Zauberei zu belegen. Auch Samuha, die Stadt der Gottheit, erfüllte er mit Zauberei. Wie ich nun aus dem Lande Ägypten zurückkehrte, da ging ich in die Stadt Lawazantija, um der Gottheit zu opfern und den <Kult der> Gottheit beging ich. Da nahm ich die Tochter des Pentipsarri, des Priesters, <namens> Puduhepa auf Geheiß der Gottheit zur Ehe. Und wir hielten zusammen, und uns gab die Gottheit die Liebe des Gatten <und der> Gattin. Und wir bekamen Söhne und Töchter. Ferner erschien mir die Göttin, meine Herrin, im Traume <und sprach>: „Mitsamt dem Hause tritt in meinen Dienst!“ Da trat ich der Gottheit mitsamt meinem Hause in Dienstbarkeit. Und in das Haus, das wir uns geschaffen, da trat uns die Gottheit ein. Und unser Haus-<wesen> machte <gute> *Fortschritte ;* das war die Huld der Ištar, meiner Herrin. Und ich zog los und baute die Orte Hawarkina und Delmuna. Die Stadt Hakpissa aber hatte Feindschaft ergriffen, [ ] die Kaskäer vertrieb ich, und die <Stadt> brachte ich aus eigenem <wieder> in *Ordnung.* So wurde ich König vom Lande Hakpis, du, die Frau aber, wurdest [Königin von] Hakpis.».

N.B. : Ištar = Šaušga, Shaushga... Dans les traductions du texte par les auteurs anglo-saxons le terme *Ištar*

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

2.1 • L'édit de Télipinu, Grand Roi des Hittites ; commencement de l'Ancien Empire

L'*Édit de Télipinu* constitue toujours la source la plus importante à notre disposition pour la connaissance de l'Ancien Empire (Royaume) hittite. Et ce, même si des éléments législatifs, administratifs, et non pas des éléments historiques forment l'essentiel de l'Édit. Le prologue de l'Édit (§§ 1-27), à teneur « historique », se montre toutefois utile pour justifier le train des réformes décrétées par le souverain. Par cet Édit le roi hittite Télipinu annonce et promulgue des règles strictes de succession au trône afin de remédier aux luttes entre factieux, aux désordres, aux multiples misères, économiques notamment, qu'engendrent les assassinats des souverains, les conséquences fort problématiques de successions illégitimes (§ 28). Les réformes concernent aussi des procédures judiciaires (§§ 29-34) et des mesures d'ordre économique (§§ 35-40). Les derniers articles de l'Édit (§§ 44-50), pour certains totalement illisibles ou très altérés, qui ne se montrent pas toujours très compréhensibles, évoquent des mesures d'ordre judiciaire également.

Le roi hittite Muršili I^er^ avait succédé à Hattušili I^er^ qui lui-même avait succédé au fondateur de l'Ancien Empire hittite[220], Labarna I^er^. Labarna fut celui qui établit le socle sur lequel Hattušili put commencer à construire la puissance du royaume hittite et fait grandir chez les Hittites des prétentions impériales. Ainsi donc, selon le prologue de l'Édit de Télipinu, commença l'Empire : « Recto Col. 1 / § 1 [Ainsi] parle le Tabarna Télipinu, le Grand Roi : « [Au]trefois Labarna était Grand Roi et à cette époque ses fils, ses frères, ses parents par alliance, ses parents par le sang et ses troupes étaient unis. / § 2 Le pays était petit mais là où il allait en expédition, il soumettait le pays par la force. / § 3 Il ne cessait d'anéantir des pays, il détruisait des pays, et de la mer il en faisait les frontières. Et lorsqu'il revenait de campagne chacun de ses fils allait dans tous les

est, semble-t-il, préférentiellement rendu par celui de *Šaušga*...

220 Les Hittites se répandirent dans le centre de l'Asie Mineure vers 2000 av.n.è. Ils y formèrent « *le plus ancien peuple indo-européen civilisé* » (in : MOUGENOT, Pierre (adaptation française du texte dirigée par). *Grand Atlas historique*. Paris : Éditions du Livre de Paris - Librairie Stock, 1968. 590 p. P. 31.)

Sont habituellement distingués un Ancien Empire hittite (parfois dénommé Ancien Royaume hittite) et un Nouvel Empire hittite.

Les noms des rois hittites se trouvent eux aussi orthographiés par les assyriologues et hittitologues de différentes façons : Télipinu : Télipinou, Télépinou, Telipinu, Telipinus, Telibinu... ; Muršili : Moursili, Moursil... ; Hattušili : Hattousili, Hattousil...

Règne de Labarna I^er^ : circa 1650 - c. 1625 avc.n.è. ; règne de Hattušili I^er^ : c. 1625- c. 1600 avc.n.è. ; règne de Muršili I^er^ : c. 1600- c. 1585 avc.n.è. ; règne de Télipinu : c. 1550- c. 1530 av.n.è.

Les rois hittites inclurent le nom de Labarna dans leur titulature.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

pays. / § 4 À Hupišana, Tuwanuwa, Nenašša, Landa, Zallara, Paršuhanta, Lušna ; les pays, il les gouvernait et les grandes cités étaient placées <dans sa main>. »[221]. Les rois peuvent être puissants, et même de « Grands Rois », mais leur puissance et leur grandeur ne les soustraient pas à certaines jalousies, à certains dangers ; et Télipinu qui avaient connaissance des difficultés rencontrées par ses prédécesseurs, et pouvait imaginer celles qu'il était susceptible de pouvoir peut-être rencontrer lui-même, ou le sort funeste qui pouvait être le sien et celui même de son royaume et de ses peuples, fit écrire par ses scribes l'histoire des souverains hittites, l'histoire des ambitions incoercibles des princes ou des grands personnages du royaume les poussant à assassiner qui se plaçaient entre eux et le trône et ce sans aucun souci du bien commun ; il fit conter comme des factions se créèrent et s'affrontèrent à l'instigation de grands dignitaires corrompus, oublieux de leurs devoirs élémentaires et naturels, de serviteurs corrompus, par l'envie, la soif de pouvoir et d'honneurs. « [...] § 7 Lorsque plus tard les sujets des princes devinrent rebelles, ils se mirent à dévorer leurs maisons, ils se mirent à chuchoter contre leurs princes, ils se mirent à verser leur sang. / § 8 Lorsque Muršili devint roi à Hattuša, à cette époque ses fils, ses frères, ses parents par alliance, ses parents par le sang et ses troupes étaient unis ; ils soumettaient le pays ennemi par la force, détruisait le pays et de la mer il en faisait les frontières. / § 9 Il alla à Alep et anéantit Alep. Il rapporta à Hattuša les captifs d'Alep et son bien. Ensuite il alla à Babylone et anéantit Babylone. Il combattit les troupes hourrites et il rapporta à Hattuša les captifs de Babylone et son bien. / § 10 Hantili était échanson. Il avait pour femme Harapšili, la sœur de Muršili. Zidanta conspira avec Hantili. Ils commirent une méchante action : ils tuèrent Muršili, ils versèrent le sang. »[222]. Plus loin

221 FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *Des origines à la fin de l'Ancien Royaume hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2007. 253 p. P. 204. Il s'agit-là d'un extrait de l'*Édit de Télipinu* : la traduction donnée dans l'ouvrage cité (cf. note de bas de page n°407 p. 204) « est celle d'I. Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, pp.123-130 » (voici des références bibliographiques plus complètes concernant cet ouvrage : KLOCK-FONTANILLE, Isabelle. *Les premiers rois hittites et la représentation de la royauté dans les textes de l'Ancien royaume*. Paris : L'Harmattan, 2001, 272 p.). Nous avons rectifié dans les citations de l'*Édit de Télipinu* les quelques erreurs de copie, du moins celles que nous avons pu déceler, commises par Michel Mazoyer.

N.B.1 : nous substituons aux retours à la ligne à chaque tête de paragraphe de la traduction d'Isabelle Klock-Fontanille (telle que nous la trouvons citée par Michel Mazoyer) des barres obliques (« / »).

N.B.2 : des paragraphes entiers de l'*Édit de Télipinu* sont irrémédiablement perdus.

N.B.3 : nous omettons de signaler dans les citations des traductions de l'Édit de Télipinu que nous rapportons la plupart des réserves ou incertitudes de traduction faites par les différents traducteurs.

N.B.4 : le « Tabarna » du début de l'Édit évoque « Labarna » ; voir, à propos de ce « l/tabarna » dont l'usage dans la titulature des souverains hittites ne fut pas constant, les pages 62-64 in KLOCH-FONTANILLE, Isabelle. *Les Hittites*. Paris : Presses Universitaires de France (PUF), 2008. 127 p. (Que sais-je ?).

222 FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *Des origines à la fin de l'Ancien Royaume hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2007. 253 p. P. 205. Il s'agit-là d'un extrait de l'*Édit de Télipinu* : la traduction donnée dans l'ouvrage cité (cf. note de bas de page n°407 p. 204) « est celle d'I. Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, pp.123-130 ».

N.B. : « les troupes hourrites » : les forces du royaume du Mitanni (la classe dirigeante, hourrite, était d'origine indo-européennne, comme celle du royaume hittite). Le Mitanni au nord de la Mésopotamie fut

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

l'Édit de Télipinu nous apprend qu'après son acte meurtrier Hantili vécut sous la protection de ses troupes et sous l'emprise d'un sentiment de crainte, sentiment éminemment justifié puisque « [...] Ensuite les dieux vengèrent le sang de Muršili. »[223]. En effet le roi avait dû se rendre avec son armée dans les pays vassaux pour mâter les rebelles qui partout se dressaient contre lui. Et les Hourrites envahirent le pays ; il fallut alors traquer leurs troupes « comme des renards chassés dans les fourrés »[224]. Ensuite à Šukziya se déroula un épisode particulièrement dramatique[225], révélant une sombre machination, en sa première phase, destinée à préparer la

---

une puissance qui un temps s'imposa en Assyrie, et au Levant (s'opposant ici aux prétentions de l'impérialisme égyptien). Quand la puissance des Hittites en vint à grandir, modifiant radicalement sa diplomatie le Mitanni rechercha l'alliance de L'Égypte (alors des princesses mitanniennes épousèrent des pharaons, telle la célèbre Néfertiti). Des querelles de succession, des guerres civiles, précipitèrent l'effondrement du Mitanni que se partagèrent en définitive Hittites et Assyriens).

223 FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *Des origines à la fin de l'Ancien Royaume hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2007. 253 p. P. 206 (in § 13 de l'Édit de Télipinu — il s'agit-là d'un extrait de l'*Édit de Télipinu* : la traduction donnée dans l'ouvrage cité [cf. note de bas de page n°407 p. 204] « est celle d'I. Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, pp.123-130 »).

224 FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *Des origines à la fin de l'Ancien Royaume hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2007. 253 p. P. 206 (in § 14 de l'Édit de Télipinu — il s'agit-là d'un extrait de l'*Édit de Télipinu* : la traduction donnée dans l'ouvrage cité [cf. note de bas de page n°407 p. 204] « est celle d'I. Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, pp.123-130 »).

225 À Šukziya se déroula un épisode qui, manifestement, se révéla particulièrement dramatique et que l'état du texte original de l'Édit ne permet pas d'interpréter avec toute la précision souhaitée : il est ici question de l'assassinat soit d'une reine et de ses enfants, soit de deux reines.

N.B. : sont exposées in FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *Des origines à la fin de l'Ancien Royaume hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2007. 253 p., p. 124-126 les différentes théories relatives à l'épisode de Šukziya (cf. notamment les notes de bas de pages n°257 à 262).

L'une de ces reines pourrait être Harapšili, la sœur du défunt Muršili et l'épouse du roi hittite régicide Hantili lui-même. L'autre de ces reines pourrait être une reine de Šukziya, qui, trahissant son suzerain hittite, aurait pu favoriser une intervention militaire hourrite : le roi Hantili aurait alors réagi en organisant une expédition dont les hommes, sous les ordres d'un haut dignitaire du palais, seraient parvenus à capturer cette reine et ses enfants.

Ainsi, quant à « l'épisode de Šukziya », son interprétation peut différer grandement selon que l'on suive la leçon de l'une ou de l'autre (en considération du texte original plus ou moins nécessairement ambivalentes) des diverses traductions disponibles des paragraphes 16 et 17 (fort lacunaires et à l'interprétation quelque peu ardue) de l'Édit de Télipinu ; voici, par exemple, celle proposée in : STURTEVANT, Edgar Howard, et BECHTEL, George. *A Hittite Chrestomathy* [i.e. : *Une chrestomathie — = une anthologie didactique — de textes hittites*]. Philadelphia : Linguistic Society of America, University of Pennsylvania, 1935. 230 p. (une traduction de l'Édit de Télipinu — *Decree of Telipinus* — s'y trouve p. 175-200) :

« § 16 [...] and the Queen of the city Š[ukziy]a [...] the queen was dying. [...] Ilaliuma secretly sent out palace [attendant]s and [...]-ed, "May the Queen of Šukziya die!" So [they seized] her and killed (her) [together with her children]. / § 17 When Hantili inquired into (the case of) the queen of Šukziya [and her children], saying, "Who [has] killed them?", the Chief of the Palace Attendants brought word. They rounded up her family and [drove] them to Tegarama. They chased them in the bushes and [they] d[ied?]. »

Nous pouvons traduire ceci par :

« § 16 [...] et la reine de la cité Šukziya [..] la reine était mourante. [...] Ilaliuma envoya des Serviteurs du Palais en mission et [...]. « Faites en sorte que la reine de Šukziya meurt ! » Aussi se saisirent-ils d'elle et la tuèrent-ils ainsi que ses enfants. / § 17 Lorsque Hantili s'enquit du sort de la reine de Šukziya et de ses enfants, disant « Qui les a tués ? », le Chef des Serviteurs du Palais délivra son rapport. Ils ont rassemblé sa famille autour d'elle, et tous les ont conduits à Tegarama. Ils les ont chassés parmi les buissons et ils

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

montée sur le trône hittite d'un nouveau prétendant qui en cet instant dissimulait encore ses irrépressibles ambitions, Zidanta, le gendre de Hantili. Du fait des Hourrites la reine Harapšili (épouse de Hantili) se trouva retenue[226] à Šukziya avec certains de ses fils, et y tomba gravement malade. Une grande personnalité du Palais nommé Ilaliuma envoya l'un ou plusieurs des séides à ses ordres avec pour mission de tuer à Šukziya la reine hittite et ses enfants alors que les Hourrites, semble-t-il, avaient quitté les lieux. Lorsque Hantili, le Grand Roi des Hittites, dut admettre l'évidence du meurtre de son épouse (de laquelle — elle était la sœur du roi Muršili — il retirait toute la légitimité de son règne), il commanda à ses gens la recherche des coupables et leur mise à mort. Mais, « § 18 Lorsque Hantili devint un vieil homme et qu'il fut sur le point de devenir un dieu, Zidanta tua Pišeni, le fils de Hantili, avec ses fils ; il tua ses sujets les premiers placés. / § 19 Et Zidanta régna comme roi. Ensuite les dieux vengèrent le sang de Pišeni : les dieux firent d'Ammuna, son fils légitime, son ennemi, et celui-ci tua Zidanta, son père. »[227]. Les dieux et la justice immanente, inflexibles, durent poursuivre leur œuvre de châtiment à l'égard d'hommes inamendables. Sous le règne d'Ammuna, roi régicide et

---

moururent. »

L'un des problèmes d'interprétation du texte surgit dès après le tout début du § 16 selon que l'on considère que la reine en question se trouve « à Šukziya », ou bien que la reine est celle « de Šukziya ».

Isabelle Klock-Fontanille traduit ainsi le § 16 et le § 17 : « § 16 [... la reine ... à Šukziya ... la reine] entra [en agonie ... il envoya en secret des fils du palais [...] : « la reine doit mourir à Šukziya » [... en colère (?) ... ils se saisirent d'elle et la tuèrent avec ses fils]. / § 17 Lorsque Hantili rechercha la reine à Šuk[ziya] : « Qui l'a tuée ? » Le chef des fils du palais apporta le message. Ensuite [...] ils se rassemblèrent et les [menèrent] à Tag[arama]. Et ils les pourchassèrent dans les fourrés et les tuè[rent]. ».

Si l'on considère le fait que le texte (§ 16) précise que des gens du Palais sont envoyés *secrètement*, et qu'il ne s'agit ici (§§ 16, 17) que d'une seule reine, il paraît logique de penser que celle-ci est la reine Harapšili, sœur du roi assassiné Muršili et épouse du roi régicide Hantili, que celle-ci donc, avec ses enfants (du moins les plus jeunes) a été assassinée par un opposant, non déclaré, au nouveau souverain et que le souverain la venge, se venge en faisant exterminer, à Tagarama, les coupables du meurtre de son épouse.

Par ailleurs un texte akkadien relate que les Hourrites avaient pu retenir l'épouse de Hantili avec ses enfants à Šukziya (qui était une place hittite avancée, proche des possessions hourrites) où elle tomba malade. Si l'on suit cette hypothèse il semble alors envisageable qu'Ilaliuma, conspirateur et opposant, dignitaire à la tête du personnel du palais hittite, ait pu dépêcher *en secret* un homme ou des hommes pour exécuter la reine à Šukziya, alors que les Hourrites s'étaient alors probablement retirés. Ainsi le § 17, dans une *conjecture à une seule reine*, exposerait, suite au meurtre de son épouse et de certains de ses enfants, l'exercice de la justice royale, la vengeance logique du roi.

226 Peut-être la reine Harapšili fut-elle, avec ses fils, effectivement prisonnière des Hourrites, à moins que ceux-ci aient seulement investi la cité.

227 FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *Des origines à la fin de l'Ancien Royaume hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2007. 253 p. P. 206 (Édit de Télipinu — il s'agit-là d'un extrait de l'*Édit de Télipinu* : la traduction donnée dans l'ouvrage cité [cf. note de bas de page n°407 p. 204] « est celle d'I. Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, pp.123-130 »).

N.B.1 : « *et qu'il fut sur le point de devenir un dieu* » signifie que Hantili se mourait alors.

N.B.2 : Zidanta fut le complice de Hantili dans le meurtre du roi Mušili. Aussi convient-il de préciser que Zidanta était le gendre de Hantili. L'on constate encore une fois combien ici la légitimation du règne par l'ascendance royale de l'épouse est particulièrement importante ; tout comme elle le fut en Égypte pharaonique notamment.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

parricide, se répandirent donc la misère et la pauvreté, ne prospéraient plus ni les cultures ni les animaux d'élevages, vignes, bovins, ovins dépérissaient, et le grain vint à manquer. Et les révoltes se multipliaient que les troupes hittites, éprouvant de lourdes pertes, ne parvenaient pas à juguler. Ensuite de nouvelles intrigues de palais se déroulèrent, de nouveaux meurtres eurent lieux. À la mort d'Amunna, Zuru, chef de la garde royale, œuvrant pour le compte de Huzziya, fit assassiner ceux qui pouvaient prétendre le plus judicieusement et légitimement au trône ainsi que les membres de leurs familles. Probablement Huzziya était un fils naturel d'Amunna, et les deux hommes qu'il fit tuer (tout comme il fit tuer leurs fils) pour parvenir au trône, Titiya et Hantili, étaient de ses frères ou demi-frères. Ainsi Huzziya put alors devenir roi ; mais son règne paraît avoir été de courte durée. En effet Huzziya, en homme, en roi avisé et précautionneux envisagea bientôt d'éliminer le plus efficacement possible bien sûr, physiquement donc, Télipinu et son épouse Ištapariya, fille d'Amunna, mais aussi et surtout femme de sang royal, princesse de premier rang, susceptible de faire valoir sa légitimité à monter avec son époux sur le trône hittite ; mais le projet fut malencontreusement ébruité : « § 22 » [...] « Et Huzziya régna comme roi. Télipinu avait pour femme Ištapariya, sa sœur la plus âgée. Huzziya les auraient tués, mais l'affaire devint connue et Télipinu les bannit. / § 23 Ses frères étaient au nombre de cinq. Il leur prépara des maisons leur <disant> : « Qu'ils aillent, qu'ils s'installent, qu'ils mangent et qu'ils boivent sans arrêt ; mais que rien de méchant ne soit entrepris contre eux. Et je proclame : « Ils m'ont fait du mal, moi je ne leur ferai pas de mal. ». ». ».[228].

2.2 • L'assemblée des Hittites

À peine fut-il sur le trône que le Grand Roi Télipinu dut réprimer le soulèvement de différentes cités-états vassales du Hatti. Pendant la campagne militaire menée loin de Hattuša une odieuse manœuvre s'y ourdit qui conduisit un groupe de nombreux factieux, dont principalement les fils de l'ancien chef de la garde royale Zuru, à éliminer Huzziya et ses frères dans leur retraite. Alors les meurtriers qui n'avaient pas respecté la volonté du roi exprimée préalablement de les épargner furent-ils conduits devant le

228 FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *Des origines à la fin de l'Ancien Royaume hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2007. 253 p. P. 207 (Édit de Télipinu — il s'agit-là d'un extrait de l'*Édit de Télipinu* : la traduction donnée dans l'ouvrage cité [cf. note de bas de page n°407 p. 204] « est celle d'I. Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, pp.123-130 »).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

« panku »[229], une assemblée suprême et immémoriale chez les Hittites, une cour de justice aux pouvoirs étendus. Le panku condamna à mort les assassins du roi déchu et des frères de celui-ci. Mais devant l'assemblée le roi Télipinu intervint : « § 26 » [...] « Moi, le roi, je dis : « Pourquoi doivent-ils mourir ? Qu'ils se voilent les yeux ». Moi, le roi, je les laissai partir, j'en fis des agriculteurs, je pris leurs armes de leurs épaules et je leur imposai le joug. / § 27 Les effusions de sang dans la famille royale augmentèrent. Ištapariya, la reine, mourut. Ensuite il arriva qu'Amunna, le prince, mourut et les hommes des dieux annoncèrent : « Voyez ! À Hattuša, les effusions de sang augmentent ». Et moi Télipinou, je convoquai une réunion à Hattuša : « À partir de maintenant, que personne ne commette de mauvaise action contre un fils de la famille royale,ni ne pousse un poignard contre lui. / § 28 Que seul un prince, fils de premier rang, devienne roi. S'il n'y a pas de prince de premier rang, qu'un fils de deuxième rang devienne roi. Mais s'il n'y a pas de prince héritier, qu'on prenne pour une fille de premier rang un gendre entrant dans la famille et que celui-ci devienne roi. / § 29 À partir de maintenant, que les frères, les fils, les parents par alliance, les parents par le sang et les troupes qui deviendront roi après moi soient unis. » [...] « Ne tue aucun parent par le sang : ce n'est pas bien. / § 30 En outre, celui qui devient roi et veut commettre une mauvaise action à l'égard de son frère, de sa sœur, – vous êtes son assemblée – parlez-lui clairement : « Vois sur la tablette cette question d'effusion de sang. Autrefois les effusions de sang étaient nombreuses à Hattuša et les dieux l'<= le sang>ont pris à la famille royale comme punition ». / § 31 Si quelqu'un, parmi ses frères et ses sœurs, commet une mauvaise action et a des visées sur la tête du roi, convoquez une réunion. Ensuite, dès que son affaire vient, qu'il paye de sa tête. Mais qu'on ne tue pas en secret comme Zuru, Tanuwa, Taharwaili et Taruhušu. Qu'on entreprenne aucune méchante action contre sa maison, sa femme et ses fils. Lorsqu'un prince commet une faute, qu'il paye de sa personne ; mais qu'on n'entreprenne aucune méchante action contre sa maison et ses enfants. La raison pour laquelle les princes meurent ne concerne pas leurs maisons, leurs champs, leurs vignes, leurs esclaves, leurs serviteurs, leurs bœufs et leurs moutons. »[...] « § 33 Et maintenant, à partir de ce jour, à Hattuša, vous, fils du palais, porte-lances, écuyers d'or, échansons, hommes de la table, cuisiniers, porteurs de sceptre, garçons d'écurie, contrôleurs des mille des champs, prenez connaissance de cette affaire. Mais que Tanuwa, Taharwaili et Taruhšu soient pour vous un exemple. En outre, si quelqu'un commet une mauvaise action, que ce soit un intendant, un chef des fils du palais, un grand du vin, un chef des porte-lances, un chef des contrôleurs des mille des champs, qu'il soit humble ou haut placé, entrez en tant qu'assemblée et dévorez-le avec les dents. »[230].

229 Chez différents auteurs de différentes langues l'on trouve aussi la transcription « pankuš ». S'il est fait référence au panku au cours de l'Ancien royaume, il n'est plus fait allusion à cette assemblée, composée d'hommes nobles (voir plus loin notre développement ; aucune femme ne semble avoir jamais fait partie de cette assemblée), lors du Nouvel empire.

230 FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *Des origines à la fin de l'Ancien Royaume hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2007. 253 p. P. 208-210 (Édit de Télipinu — il s'agit là d'un extrait de

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Il est plusieurs fois fait référence et appel dans l'Édit de Télipinu à une « assemblée » des Hittites. Cette assemblée est désignée dans l'Édit par deux termes, l'un est « panku », l'autre « tuliya ». Semble-t-il panku et tuliya ne désigne pas deux structures différentes : les deux termes seraient parasynonymes. En cas de besoin, de crise, serait donc réunie l'assemblée, groupe d'hommes représentant largement (plus ou moins, selon les auteurs) les éléments les plus représentatifs constitutifs de la société hittite. « L'examen systématique des occurrences montre que le tuliya est exclusivement « convoqué », alors que le panku est directement associé aux actes symboliques : paroles, décisions et punitions. On aurait donc d'un côté la désignation de la forme de l'entité (un groupe appelé à se réunir) et de l'autre la désignation de son rôle en tant que « totalité, masse ». »[231]. L'assemblée, dès les début de l'Ancien royaume n'avait pas, ou n'avait plus, de rôle à jouer dans l'élection ou la désignation d'un roi, elle n'était plus alors que chargée, dans le respect de la tradition, d'un rôle moral, que chargée de dire le droit, d'exprimer l'opinion publique (dans la mesure où, en Hatti, une *opinion publique* pouvait alors exister et se manifester). Si aux yeux de certains auteurs il semble que le rôle de l'assemblée n'était plus déjà que formel dès les règnes de Hattušili I[er] ou de Télipinu, il convient de bien noter que Télipinu dans son édit, incite pourtant clairement l'assemblée, peut-être à retrouver une attitude ancestrale tombée en désuétude déjà suite à l'acculturation provoquée par la proximité et la fréquentation du monde du Croissant fertile, à sortir de cette *simple formalité*, et à se saisir d'elle-même de certains cas litigieux ou graves[232] susceptibles de porter atteinte à l'harmonie, à provoquer dissensions et troubles en pays hittite, à juger et sanctionner[233].

---

l'*Édit de Télipinu* : la traduction donnée dans l'ouvrage cité [cf. note de bas de page n°407 p. 204] « est celle d'I. Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, pp.123-130 »).

231 KLOCH-FONTANILLE, Isabelle. *Les Hittites*. Paris : Presses Universitaires de France (PUF), 2008. 127 p. (Que sais-je ?). P. 68.

232 Ceci notamment au § 30 et plus particulièrement au § 33 (tous deux cités plus haut). Rappelons la fin du § 33 : « En outre, si quelqu'un commet une mauvaise action, que ce soit un intendant, un chef des fils du palais, un grand du vin, un chef des porte-lances, un chef des contrôleurs des mille des champs, qu'il soit humble ou haut placé, entrez en tant qu'assemblée et dévorez-le avec les dents. » (in FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *Des origines à la fin de l'Ancien Royaume hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2007. 253 p. P. 210 (Édit de Télipinu — il s'agit là d'un extrait de l'*Édit de Télipinu* : la traduction donnée dans l'ouvrage cité [cf. note de bas de page n°407 p. 204] « est celle d'I. Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, pp.123-130 »).

233 L'importance, ancienne, au moins, de cette assemblée des Hittites, peuple dont les élites étaient d'origine indo-européenne, nous amène à nous souvenir de ce que disait Tacite de l'*assemblée*, certes beaucoup plus tardivement, chez les Germains, porteurs eux aussi de traditions indo-européennes marquées :

« Les affaires peu importantes sont réglées par les chefs ; les choses sérieuses, par la nation ; cependant dans celles-ci même, dont la décision appartient au peuple, la discussion est réservée aux chefs. Hormis des cas extraordinaires et pressants, ils s'assemblent à des jours fixes, au commencement de la nouvelle et de la pleine lune, temps qu'ils jugent le plus favorable pour traiter les affaires. » In : TACITE. *Les Auteurs latins.*

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

2.3 • Stabilisation et renforcement des structures de l'état hittite

Le Grand Roi Télipinu parvint à stabiliser la situation politique du Hatti dans le domaine de la politique extérieure, par la signature d'un important traité (qui constitua un modèle pour les traités suivants) avec le royaume de Kizzuwatna[234], et dans le domaine de la politique intérieure en édictant, devant une assemblée, le panku, institution majeure du peuple hittite, des règles de succession au trône. Comportant et instituant ces règles, qui se révélèrent normatives en matière de succession au trône de Hattuša, l'Édit de Télipinu, maintes fois recopié par la suite, permettra dans une large mesure, en permettant d'éviter les luttes internes, la croissance de la prééminence hittite en Asie Mineure. Certes, malgré l'Édit, des usurpateurs eurent recours encore au régicide ou au coup de force pour se saisir du trône ; ainsi Huzziya III fut-il assassiné par Muwatalli I^{er} qui lui succéda, et qui fut assassiné lui-même[235] par Muwa le Chef de la garde ; ensuite, à l'exception du meurtre d'un prince héritier, de Tuthaliya I^{er} et jusqu'à Muršili III les successions ne se révélèrent guère problématiques. Lorsque Hattušili III s'empare du pouvoir au détriment de Muršili III ce dernier n'est pas purement et simplement éliminé mais frappé d'une mesure d'exil[236].

Nous devons remarquer que le roi Télipinu n'a fait que poursuivre l'œuvre législative entamée avant lui et qui après lui se poursuivra. En effet, dès le règne du roi Hattušili I^{er}. « [...] Le grand résultat, et le plus durable, obtenu à la suite des guerres menées en Syrie du nord, a été la naissance à Hattuša d'une chancellerie et d'une « école de scribes » ayant la maîtrise de l'écriture cunéiforme et de la langue akkadienne. Nul doute que des scribes d'origine syrienne, capturés dans les villes conquises ou attirés par des offres alléchantes, ont été rassemblés dans la capitale. Certains y feront souche et deviendront de grands personnages de la cour et des administrations centrales ou provinciales. Le roi a inspiré

Tacite. La Germanie, expliquée littéralement, traduite en français et annotée par M. Doneaud, Licencié ès lettres. Paris : Librairie de L. Hachette et C^{ie}, 1850. 112 p. Germanie, chapitres XI, p. 26.

234 Le Kizzuwatna, au pied des monts Taurus, se situait au sud du Hatti, entre Anatolie et mer Méditerranée.

235 Règne de Muršili III (nommé aussi Urhi-Tešub ; transcriptions différentes : Ourhi Teshoub, Uhri-Tesub...) : c. 1270- c. 1265 av.n.è. ; règne de Hattušili III : c. 1265- c. 1240 av.n.è.

236 Hattušilli III était l'oncle de Muršili III. Celui-ci se réfugia en définitive en Égypte (où règnait Ramsès II). Rappelons que Hattušili III avait combattu contre Ramsès II lors de la bataille de Qadeš (Qadesh) et avait bien servi l'empire hittite en menant par ailleurs une très brillante carrière militaire lui ayant valu une excellente réputation chez les Hittites au sein sûrement de toutes les classes sociales et pas seulement de l'aristocratie.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

ou soutenu cette politique dont les effets bénéfiques et durables ont été inestimables. L'état du Hatti est véritablement né avec lui et la première « édition » du « Code des lois » a été très probablement publiée sous son règne. »[237]. Le règne de Télipinu se trouva déterminant dans l'organisation de l'état hittite qui ne s'imposait qu'avec difficulté alors sur une aire restreinte de l'Asie Mineure, et lui permit, franchissant une nouvelle étape majeure et décisive, en le stabilisant et en le renforçant ainsi, de gagner en puissance, de pouvoir ensuite se confronter heureusement aux impérialismes de leurs rivaux Mitanniens et Égyptiens.

2.4 • Manque de reconnaissance d'Urhi-Tešub/Muršili III ; l'Apologie de Hattušili III

Muwatalli II ne laissait derrière lui aucun fils de premier rang, mais un fils de second rang, Urhi-Tešub, pour lui succéder ; et quand bien même il ne l'aurait pas désigné explicitement comme l'héritier du trône, celui-ci était appelé légitimement à y monter, et ce selon les principes de succession, toujours prévalents, tels qu'ils avaient étaient définis quelques siècles plus tôt par l'Édit de Télipinu[238]. Pourtant dans son Apologie Hattušili exposera l'accession au trône d'Urhi-Tešub comme ayant dépendue essentiellement de son bon vouloir, comme si l'octroi de la royauté à l'héritier n'aurait pu avoir, en fait, lieu sans son aval : « Non seulement je portais de l'estime à mon frère, mais je n'ai jamais rien tenté contre lui. Et puisqu'il n'avait laissé aucun fils de premier rang, j'ai pris Uhri-Tešub, le fils qu'il eut d'une concubine, et l'ai placé sur le trône de Hatti. J'ai mis tout Hattuša dans sa main, et il fut Grand Roi au pays de Hatti. »[239]. Hattušili exagère peut-être son rôle, présenté par lui comme bienveillant, dans l'accession au trône d'Urhi-Tešub. Mais il semble certain qu'Urhi-Tešub ne fut pas, malgré sa désignation comme successeur par le roi son père, malgré les règles définies par l'Édit de Télipinu, bien

237 FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *Des origines à la fin de l'Ancien Royaume hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2007. 253 p. P. 104, 105.

238 Règne de Télipinu : circa 1550- c. 1530 av.n.è... Règne de Muwatalli II : c. 1295 (ou 1290)- c. 1272 (ou 1270) av.n.è. ; règne de Muršili III (nommé aussi Urhi-Tešub, Urhi-Teshub...) : c. 1270- c. 1265 av.n.è. ; règne de Hattušili III : c. 1265- c. 1240 av.n.è. Le Nouvel Empire hittite, dont relève ces règnes, était alors à son apogée ; il s'effondrera vers 1200, ou, un peu plus tardivement, au début du XII^{e} siècle av.n.è.

239 BRYCE, Trevor. *The Kingdom of the Hittites*. New-York : Oxford University Press, 1996. 464 p. P. 276. . Nous traduisons ainsi en français depuis l'anglais : « Out of esteem for my brother, I did no evil against him. And since he had left no son of the first rank, I took Urhi-Tesub, the son of a concubine (by him), and placed him on the throne of Hatti. I put all Hattusa into his hand, and he was Great King in the lands of Hatti (*Apol* §10b, III 38'-44') ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

acceptée par tous les vassaux[240] des Hittites. Cherchant probablement à mieux asseoir sa légitimité, non seulement aux yeux des grands personnages de l'empire mais aussi de ses sujets sûrement, Urhi-Tešub prit en montant sur le trône le nom du roi Muršili[241], son grand-père, et l'utilisa tout le long de son règne[242]. C'est afin de pouvoir plus facilement asseoir son pouvoir que Muršili III ainsi que la reine Danuhepa entreprirent, très vraisemblablement[243], de se montrer particulièrement généreux vis-à-vis de très nombreux personnages importants des oligarchies du royaume. En effet, dès le commencement de son règne une mesure de Muršili III alla à l'encontre de l'une des décisions les plus importantes de son père : il provoqua la réhabilitation de la reine Danuhepa[244] (qui avait été épouse de Muršili II, le grand-père d'Urhi-Tešub/Muršili III), son retour à la cour, son rétablissement dans les dignités et prérogatives qui étaient les siennes avant le procès qu'elle avait eu à subir sous le règne de Muwattali II.

Selon la volonté de Muwatalli II la cité de Tarhuntassa avait été la capitale hittite durant une vingtaine d'années. Muršili III décida de restaurer Hattuša comme siège de la royauté hittite : cette décision de Muršili III de restaurer le statut de capital de Hattuša fut probablement pour lui une façon de plaire à une part non négligeable de ses sujets afin de

240 Le cas nous est connu, notamment, de Masturi souverain mis en place par Muwatalli II (Masturi succéda à son père Manapa-Tarhunda à la tête du « Pays de la Rivière de Seha » ; pays qui était situé dans l'ouest de l'actuelle Turquie).

241 Il s'agit ici du roi Muršili II. Cette pratique papponymique (utilisation du nom d'un grand-père, paternel ou maternel, n'est pas aussi singulière qu'il pourrait y paraître de prime abord, et le choix d'Uhri-Tešub en la matière n'est pas un choix tout à fait isolé ; cette pratique se rencontre chez les Hittites et dans d'autres civilisations — chez les Phéniciens notamment... ; et hic et nunc, légalement, où le patronyme est le nom du père mais aussi du grand-père paternel, ou bien du grand-père maternel le cas échéant, plus rarement, mais où également, souvent, l'on donne, à un enfant mâle plus généralement sans doute, comme prénom, le deuxième parfois, après un premier prénom « à la mode », le prénom du grand-père paternel.

242 Il utilisa aussi son nom de naissance, Uhri-Tešub, conjointement, ou non, à son « nom de trône » Mušili III. Toutefois il convient de souligner que jamais son oncle Hattušili, du moins autant que nous puissions en avoir connaissance par les documents qui ont pu parvenir jusqu'à nous, ne le désigna par ce nom. Néanmoins il semble que Muršili III au début de son règne ait travaillé de concert avec Hattušili à la direction du pays, ou, à tout le moins sans opposition de la part de ce dernier.

243 En effet des bulles (des sceaux, des cachets de forme ronde), anormalement très nombreux, relativement à la durée du règne, au nom de Muršili III ou d'Uri-Tešub, ou au nom de la reine Danuhepa, ou de ces deux personnages ont été retrouvées, pour la plupart seules, sans être associées aux documents qu'elles scellaient. Or ces bulles étaient généralement utilisées pour sceller des donations, inscrites sur des tablettes de bois, supports éminemment fragiles, qui ne purent traverser les âges comme les traversèrent les plaquettes ou les sceaux d'argile, plus résistantes aux affronts du temps(cf. FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *L'apogée du Nouvel Empire hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2008. 433 p. P. 153, 154 — et les notes de bas de pages).

244 *Danuhepa* : nom aussi transcrit *Tanuhepa* par les hittitologues. Les causes du bannissement et de la déchéance de la reine Danuhepa par Muwattali II demeurent particulièrement obscures. Néanmoins pouvons-nous supposer que, peut-être, Mušili III pensait que son père avait commis une erreur ou une faute, une injustice à l'égard de la reine.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

conforter sa position. D'ailleurs Hattušili lui-même, qui précisa plus tard n'avoir eu aucune part à la décision de son frère Muwatalli II de déplacer le siège de la royauté à Tarhuntassa, ne s'opposa en aucune manière à la décision de son neveu.

Muršili III prit une autre mesure contraire à l'une des décisions majeures de son père en rappelant sur le trône du Pays de la Rivière de Seha le roi en exil Manapa-Tarhunda ; mais le fils de ce dernier, Masturi, que Muwatalli II avait porté au pouvoir, s'opposant alors au nouveau roi hittite, ne consentit pas à se démettre et à restituer le trône, fut-ce à son propre père[245].

Une autre mesure d'importance prise par Muwatalli II fut invalidée par Muršili III, son fils : celle de replacer sur le trône de l'Amurru le roi Bentešina, coupable d'avoir trahi, en se soumettant avec beaucoup trop d'empressement au roi d'Égypte Ramsès II, son devoir de vassalité vis-à-vis du Grand Roi hittite Muwatalli II. L'année suivant la soumission de l'Amurru de Bentešina au pharaon, les Hittites furent vainqueurs, à Qadeš, de l'armée égyptienne sous les ordres de Ramsès II lui-même ; le roi Muwatalli avait alors placé Sapili sur le trône de l'Amurru, et avait frappé Bentešina d'une mesure d'exil ; et celui-ci fut donc placé, sans manifestement en souffrir, en pays hittite, sous la garde, qui se révéla bienveillante, de Hattušili. Toutefois cette mesure de restauration de Bentešina sur le trône du royaume d'Amurru, royaume à la situation stratégique si importante, paraît avoir été due, quel que fut la nature de celui-ci, à l'ascendant sur son neveu de Hattušili, qui s'était fait et se faisait ainsi aisément de Bentešina un obligé, en satisfaisant de plus les Amorrites susceptibles de manifester un certain attachement à l'égard d'un dynaste autochtone ayant opté, avec plus ou moins de bonheur, certes, en faveur de choix flatteurs pour leur *patriotisme*.

« § 10 a. Alors comme il advint que des accusations émanant du Palais furent portées contre moi, alors Ištar, ma Dame, à ce moment me porta secours. Le procès se conclut par la constatation qu'Arma-datta, et sa femme, et son fils avait commis acte de sorcellerie. De cela il fut accusé. Il avait lancé contre Šamuha, la ville de ma divinité, des sortilèges, aussi la divinité, ma Dame, le plaça-t-elle en mon pouvoir, et aussi mon frère m'en confia-t-il la garde, et de sa maison, de son épouse et de son fils. Alors mon frère me dit-il : « Šipa-ziti n'est pas concerné pas cela. » Puisque mon frère, par le jugement, avait fait dépendre de moi Arma-datta, je n'adoptai pas à l'encontre de celui-ci

245 Masturi refusa de se soumettre à Muršili III au prétexte que celui-ci, précisément, n'était pas un prince de premier rang : « Devrais-je donc protection à un fils de second rang ? » (cf. BRYCE, Trevor. *The Kingdom of the Hittites*. New-York : Oxford University Press, 1996. 464 p. P. 275 : « Should I protect a second-rank son? »). Plus tard Masturi accorda son soutien à Hattušili III.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

une attitude malveillante. Puisque de plus Arma-datta m'était un parent par le sang, et qu'il était de plus un vieillard, j'eus pour lui de la compassion, je le laissai aller, libre; aussi, Šipa-ziti, son fils, je le laissai aller, libre ; et sans rien faire contre eux. Mais j'ai fait conduire l'épouse d'Arma-datta et son autre fils à Alasiya. De la moitié de son territoire je pris possession, avant de les rendre à Arma-datta. / § 10 b Puisque mon frère Muwatalli m'avait donné la suzeraineté sur les cités de Durmita et Ziplanta, sur les pays de Hattena, Hakpissa ainsi que sur la cité d'Istahara, [...] je repeuplai ces contrées désolées. Lorsque mon frère fut devenu un dieu, parce que je dirigeais [...] alors Hattusa, alors, à moi, [...] au pouvoir [...]. En considération du respect que j'éprouvais à l'égard de mon frère, je n'ai entrepris aucune mauvaise action. Comme mon frère ne laissait aucun fils légitime, je pris Urhi-Tešup, son fils par une femme du harem, et lui donnai le pouvoir sur le pays du Hatti. Tout Hattuša je lui plaçai dans la main, et il fut Grand Roi du pays du Hatti. J'étais toutefois roi de Hakpissa. Et avec armée et charriers [...]. Puique Nerik était détruite depuis l'époque de Hantili, je reconstruisis la cité. Quant aux pays qui se trouvaient à l'entour de Nerik [...], les cités de Nera et de Haštira j'en fis des marches frontières. Et toutes ces contrées je les ai soumises en leur totalité, et les ai faites tributaires. [...] les pays des Monts Haharwa, et du Fleuve Marassanda, qui depuis toujours se trouvaient sous la domination de Nerik, au loin, et de Hakpissa, chacun j'ai soumis. / § 10 c Lorsque Uhri-Tešup vit de quelle bienveillance la divinité me faisait bénéficier, il en vint alors à m'envier et s'efforça de me nuire. Ainsi me priva-t-il de la totalité de mes gens. Aussi me prit-il tous les pays désolés que j'avais repeuplés ; et il m'abaissait. De la cité de Hakpissa, toutefois, sur injonction divine, ne me priva-t-il pas. Comme j'étais prêtre du Dieu de l'Orage de Nerik, ne me prit-il pas cette cité. Et en considération de l'estime que je portais à mon frère, absolument rien je n'entrepris ; et, sept années durant, je me soumis. Mais, celui-là, sur avis divin et sur instigation humaine, s'efforça de m'annihiler et, aussi, décida de me prendre encore Hapkissa et Nerik. Alors je ne m'inclinai plus, mais contre lui entrepris d'ouvrir les hostilités. Lorsque j'entrepris d'ouvrir les hostilités, je n'entrepris toutefois en cela aucun acte illégitime, ni ne me révoltant en montant sur un char de guerre, ni ne me révoltant en me dressant contre lui au cœur de sa demeure. Au lieu de cela je lui fis parvenir un message au ton tout empreint de virilité : « Tu as déclenché contre moi un conflit. Alors que tu es Grand Roi, je ne suis plus que le roi de la seule place forte que tu m'as laissée. Viens donc en ce lieu ! Et Ištar de Šamuha et le Dieu de l'Orage de Nerik porteront jugement sur cette affaire ! » Alors comme j'avais écrit cela à Uhri-Tešup, quelqu'un me dit ce qui suit : « Pourquoi l'as-tu autrefois investi du pouvoir royal, pourquoi malgré cela lui déclares-tu alors ton hostilité ? ! » Je répondis ainsi : « S'il n'avait pas d'une manière ou d'une autre engagé contre moi les hostilités, les dieux alors, assurément, n'auraient pas permis que le Grand Roi fût vaincu par un petit roi ? ! » Puisque, toutefois, il déclencha alors contre moi les hostilités, les dieux par leur verdict m'ont permis de l'emporter sur lui. »[246]. Manifestement Uhri-

246 OTTEN, Heinrich. *Die Apologie Hattusilis III*. Wiesbaden : Otto Harrassowitz, 1981. 123 p. P. 19, 21, 23. La traduction de l'*Apologie de Hattušili* de Heinriche Otten est en langue allemande : la traduction en

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Tešub/Muršili III se méfiait grandement de la puissance de son oncle ; puissance acquise sous le règne précédent déjà, celui de Muwatalli II ; puissance aussi accrue encore sous son propre règne, dès son commencement. Hattušili avait combattu les armées égyptiennes, avait triomphé avec son frère le Grand Roi Muwatalli du pharaon Ramsès II ; vainqueur il avait razzié les territoires de la Damascène. Puis le théâtre de ses exploits se situa au nord du Hatti. Il y avait combattu et vaincu les sempiternels ennemis des Hittites, les farouches Gasgas[247]. Hattušili avait agrandi et le territoire, et la puissance, et la richesse du Hatti ; et par là-même

français, depuis l'allemand, du passage considéré est de notre fait (les pages paires sont ici dédiées à la translittération du texte antique ; aux bas des pages impaires figure un outillage de notes). Nous substituons aux retours à la ligne de la traduction de H. Otten des barres obliques (« / »).

Le texte en langue allemande :

« § 10 a Als es aber geschah, daß der Prozeß vom Palast aus etwas hingezogen wurde, da zeigte Ištar, meine Herrin, (ihre) Fürsorge auch zu jener Zeit. Der Rechtsverlauf erbrachte einen Rechtsentscheid, <indem> man bei Arma-datta samt seiner Frau und seinem Sohn Zauberei feststellte. Das warf man ihm <als Beschuldigung> vor. Die Stadt meiner Gottheit, Samuha, hatte er mit Zauberei gefüllt, so ließ die Gottheit, meine Herrin, ihn mir unterliegen und mein Bruder überantwortete ihn mir mitsamt seinem Haus(wesen), seiner Frau <und> seinem Sohn. Da<zu> sagte mir mein Bruder : „Sipa-ziti <ist> nicht dabei“. Weil nun mein Bruder mich durch das Urteil <gegenüber> Arma-datta zum Überlegenen gemacht hatte, fiel ich gegen ihn nicht wieder in eine böse Haltung zurück. Weil <vielmehr> Arma-datta ein Blutsverwandter war, ferner ein Greis war, tat er mir leid, und ich ließ ihn frei. Auch den Sipa-ziti, seinen Sohn,ließ ich frei und tat ihnen nichts an. [Die *Gemah*]*lin* des Arma-datta aber und seinen <anderen> Sohn schickte ich nach Alasija. [Seinen *Landbesitz*] aber nahm ich zur Hälfte auf und gab ihn dem Arma-datta wieder zurück. » ;

« § 10 b Weil [mir] mein Bruder Muwatalli [die Städte] Durmitta <und> Zip[lanta, die Länder Hat]tena, Hakpissa <sowie> die Stadt Istahara [zur Knechtschaft gege]ben hatte, [die ö]den [Gebiete] besiedelte ich wieder. [Als aber] mein Bru[der Gott] geworden war, weil ich nun [Hatt]usa [ ] verwaltete, da mir/mich [ ] zur Herrschaft [...]te er. Ich aber [tat] in Anbetracht [der Wertschätzung] gegenüber meinem Bruder nichts <Böses>. Als daher für meinen Bruder kein *legitimer* Sohn vorhanden war, nahm ich den Urhi-Tesup, den Sohn einer Haremsfrau und [setzte] ihn im Land Hatti zur Herrschaft [ein]. Ganz [Hattusa] legte ich ihm in die Hand, und er war [Großkönig] in den Ländern von H[atti]. Ich aber war König von Hakpissa. Und mit Heer und Wagenkämpfern [ ]. Weil Nerik seit den Tagen des Hantili zerstört war, baute ich die <Stadt> wieder auf. Die Länder aber, die um Nerik herum waren [ ], die Orte Nera <und> Hastira machte ich zur Grenze. Und dies(e) unterwarf ich insgesamt und [machte sie zu Tribu]tären. [ ] das [Gebirge] Haharwa und der [Fluß?] Marassanda, was [immer?] sie von Nerik her und von Hakpissa bedrückt hielten, jeden unterwarf ich. » ;

« § 10 c Als aber Urhi-Tesup solchermaßen das Wohlwollen der Gottheit mir <gegenüber> sah, da beneidete er mich und *suchte* mir Leid *zuzufügen*. So nahm er mir alle Untergebenen fort. Auch die leeren Länder, welche ich wieder besiedelt hatte, nahm er mir allesamt fort und machte mich klein. Die Stadt Hakpissa jedoch nahm er mir auf göttliches Geheiß nicht fort. Weil ich Priester für den Wettergott von Nerik war, nahm er mir die <Stadt> daher nicht weg. Und in Anbetracht der Wertschätzung meines Bruders wurde ich überhaupt nicht tätig und fügte mich für sieben jähre. Jener aber suchte mich auf göttliches Geheiß und auf Menschenwort hin zu vernichten und nahm mir <auch noch> Hakpissa und Nerikka weg. Nun fügte ich mich nicht mehr, <sondern> ergriff gegen ihn Feindschaft. Als ich aber gegen ihn Feindschaft ergriff, tat ich jenes nicht <im Sinne> eines Vergehens, <indem> ich mich gegen ihn auf dem Streitwagen empörte oder mich gegen ihn inmitten des Hauses empörte. <Vielmehr> teilte ich ihm nach Mannesart mit: „Du hast gegen mich Streit begonnen. Nun bist du Großkönig, ich aber bin König der einen einzigen Feste, die du <mir> belassen hast. Komme herbei! Und uns werden Istar von Samuha und der Wettergott von Nerikka die Rechtssache entscheiden!“. Wie ich nun dem Urhi-Tesup derart schrieb — wenn nun jemand folgendes sagt: „Warum hast du ihn vordem in die Königsherrschaft eingesetzt, warum schreibst du ihm jetzt aber <von> Feindschaft ? !“ — <so würde ich entgegnen:> „Hätte er mit mir den Streit nicht irgendwie begonnen, hätten <die Götter> dann wirklich den Großkönig einem Kleinkönig unterliegen lassen ? !“ Weil er aber jetzt mit mir den Streit begonnen hat, haben ihn mir die Götter durch Richterspruch unterliegen

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

le prestige de son Grand Roi. Mais, éminemment jaloux de son pouvoir, Uhri-Tešub, qui lorsqu'il fut associé au pouvoir de son père Muwatalli avait déjà manifesté une certaine propension à contrecarrer les directives paternelles, ne pouvait pas supporter longtemps que Hattušili pût, éventuellement, lui porter ombrage seulement.

Le caractère d'Urhi-Tešub transparaît avec assez de justesse nous semble-t-il, dans une correspondance (lui étant maintenant attribuable sans contestation) avec le roi d'Assyrie Adadnirari suite à la défaite, face à ce dernier, du roi du Hanigalbat[248] Wašašatta, allié des Hittites : « Au sujet de la défaite de Wašašatta et de la conquête du pays de Hurri tu continues à me parler. Oui, tu l'as défait par les armes, oui tu as vaincu mon allié, oui tu es devenu un Grand Roi ! Mais pourquoi me parles-tu de fraternité et de ton souhait de voir le mont Amanus ? Qu'en est-il de la fraternité et de voir le mont Amanus ? T'aurais-je écrit auparavant au sujet de la fraternité ? Ne sont-ils pas amis ceux que s'écrivent l'un à l'autre au sujet de la fraternité ? Pour quelle raison t'écrirai-je au sujet de la fraternité ? Sommes-nous, toi et moi, nés de la même mère ? De même que mon père et mon grand-père n'ont pas écrit au roi d'Assur à propos de la fraternité, de même toi, ne m'écris pas à ce sujet et au sujet de la Grande Royauté. »[249].

Une querelle de succession affectant le royaume de Mitanni[250] avait conduit à la division de celui-ci en deux entités. L'effondrement du Mitanni, divisé, avait permis à l'Assyrie de voir sa puissance croître : elle avait pu prendre le contrôle de l'est de l'état duquel elle fut longtemps tributaire. Puis les Hittites divisés eux-mêmes par les maladresses, les angoisses et la vanité d'Urhi-Tešub et la fierté de Hattušili, laissèrent le champ libre à l'Assyrie, qui attaqua le Hanigalbat et en triompha. Non seulement maladroit, mais ombrageux, soupçonneux et susceptible, tel se révèle avoir été à nos yeux le Grand Roi Urhi-Tešub/Muršili III. Les Hittites, divisés à cause de l'esprit de suspicion et de défiance de leur

---

lassen. » [...].

N.B. : « Lorsque mon frère fut devenu un dieu » signifie : *lorsque mon frère fut décédé*.

247 Les Gasgas (ou Kaskas) étaient établis au nord du Hatti, dans les contreforts des monts Pontiques, massifs montagneux bordant le Pont-Euxin (mer Noire).

248 Le Hanigalbat constituait la majeure partie, occidentale, de l'ancien royaume du Mitanni.

249 FREU, Jacques. *Histoire du Mitanni*. Paris : L'Harmattan, 2003. 231 p. P. 183.

N.B. : au sud de l'ancien Hatti, les monts Amanus, (ou Amanos ; aujourd'hui monts Nur) se situent à l'est des monts du Taurus, au sud de la Turquie et surplombent le golfe d'Iskenderun, au nord-ouest de la frontière avec la Syrie.

250 « Le pays de Hurri ». Le Mitanni se trouvait sous la domination d'une aristocratie de souche indo-européenne (tous les souverains mitanniens, fait unique au Proche-Orient, ont porté des anthroponymes indo-aryens — associé le cas échéant avec un deuxième nom de règne hourrite — ; cf. FREU, Jacques. *Histoire du Mitanni*. Paris : L'Harmattan, 2003. 231 p. P. 19-23), mais était peuplé majoritairement par des Hurrites (Hourrites, Hurri, Hari, Khourrites...), issus de populations originaires probablement d'une région du sud du Caucase.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

souverain qui ne pouvait supporter autour de lui de grands personnages, fussent-ils de grands et honnêtes serviteurs de l'état, tel que nous apparaît avoir été en définitive son oncle Hattušili, conduisit le pays à un état proche de la guerre civile, puis à la guerre civile ; situation peu propice généralement à un investissement majeur en politique extérieur ou à la menée de guerres étrangères. Les affres que ressentit Urhi-Tešub, relativement à Hattušili, peuvent se résumer, pensons-nous, à un débat mental fort « cornélien » : Ne verrai-je pas en un jour flétrir tant de lauriers qui sur mon crâne fleurissent ? Le bras de Hattušili qu'avec respect tout le Hatti admire, ce bras qui tant de fois a sauvé cet empire, tant de fois affermi le trône de son roi, s'il trahissait donc ma cause, serait fort capable de soutenir une méchante querelle contre moi ! Et que serait-il donc capable de faire contre moi ? Ô cruels souvenirs de ses gloires passées, cruelles évocations de ses gloires récentes ! Et pour moi, le Roi très Grand, sa gloire et son heur sont un insolent affront ! Etc.

Dès son retour, sous le règne de Muwatalli encore, de la campagne hittite contre les Égyptiens, Hattušili fut en butte à des manœuvres destinées à le déstabiliser, à porter atteinte à ses intérêts, manœuvres apparaissant conduites par Arma-datta/tarhunta[251], mais, vraisemblablement, en secret par Urhi-Tešub lui-même. En effet, plus tard Hattušili identifia clairement les manœuvres visant à lui nuire comme émanant du Palais. Le procès qui les suivit lui donna toutefois raison contre ces affidés du Grand Roi que se révélaient être en définitive Arma-datta/tarhunta et les siens. Mais, malgré la condamnation d'Arma-datta/tarhunta et des membres de sa famille, le Grand Roi exonéra le fils aîné, Šipa-ziti, des conséquences du procès qui auraient dû le frapper, qui auraient pu se révéler pour lui fâcheuses nécessairement. Urhi-Tešub ne put, ne voulut se satisfaire de cette situation et en rester là ; il prit contre Hattušili des mesures destinées à l'empêcher de prospérer, destinées à amoindrir sa puissance, destinées à l'abaisser, à l'annihiler. Ce que ne pouvait évidemment pas admettre ou supporter, sans réaction, sans rien entreprendre un homme de la naissance, de l'expérience, de la valeur, de la trempe de Hattušili, un homme aussi illustre. Que Šipa-ziti fut, en toutes ces occurrences évoquées, le factotum d'Urhi-Tešub ne fit plus de doute lorsque le souverain, alarmé et acculé par le défit lancé par son oncle en vint à quitter Hattuša en la compagnie de Šipa-ziti. « Comme ce seul message je lui communiquai : « Viens, ici ! », celui-ci s'enfuit de Marassantiya et s'en vint dans le Haut Pays. Et Šipa-ziti, le fils de Arma-datta, se trouvait

251 « Arma-datta » se trouve généralement transcrit chez la plupart des auteurs rapportant des traductions de l'Apologie de Hattušili III par « Arma-Tarhunda » ou bien « Arma-Tarhunta » (avec une lettre capitale le plus souvent en tête de la seconde partie du nom). Le nom du fils d'Arma-datta, « Šipa-ziti », se trouve transcrit aussi sous les formes « Šippa-ziti », « Sipa-ziti »...

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

avec lui, qui mobilisa les troupes du Haut Pays. »[252]. L'adroit et matois Hattušili, qui auparavant, avec son frère le Grand Roi Muwatalli, avait dupé et vaincu le pharaon « surdoué » Ramsès II, triompha en définitive de Šipa-ziti et d'Urhi-Tešub. Celui-ci, ne trouvant guère d'appui, tout le Hatti et les pays vassaux adoptant le parti de Hattušili, se réfugia dans la cité de Šamuha où il fut aisément fait prisonnier. Hattušili, par respect envers son frère défunt Muwatali, accorda à Urhi-Tešub la royauté sur quelques cités fortifiées du pays de Nuhašši. Il semble, selon les assertions de Hattušili dans son Apologie qu'Urhi-Tešub aurait alors comploté contre le Grand Roi Hattušili en se rapprochant des Babyloniens. Hattušili III apprenant ces turpitudes d'Urhi-Tešub l'exila alors, en un lieu sur *les rivages de la mer*... De là, avec la complicité de Šipa-ziti, Urhi-Tešub franchit la frontière. Hattušili se saisit alors de tous ses biens.

Hattušili était fils de roi, frère de roi ; ce fut sur le conseil de la déesse Ištar, déesse de l'amour, mais aussi déesse guerrière, qui par un rêve, inspiré au roi son père Muršili, et mettant en scène Muwatalli[253] disant que Hattušili était de santé délicate et que *ses années étaient courtes*, ce fut sur le conseil d'Ištar, qui recommanda de le vouer à la cléricature, de le consacrer donc à son service afin qu'alors il pût vivre longtemps et qu'il fût plein de vie et d'énergie, que Hattušili se vit destiné à la prêtrise. Enfant, donc, Hattušili entra au service de la divinité Ištar, qu'il servit toujours avec empressement ; et la déesse toujours le favorisa. Il fut un jeune prince fragile, mais devint un prince fort et courageux, à l'esprit vif, qui sut profiter de son éducation religieuse, qui grandement l'instruisit, étonnamment lui délia l'esprit, et le servit grandement, lui donnant des ressources intellectuelles, des atouts supplémentaires, qui se révélèrent utiles dans les circonstances auxquelles il fut ultérieurement confronté, et qu'il sut admirablement exploiter. Donc, de prince délicat qui ne faisait encore qu'office de jeune écuyer de charrerie lorsqu'il fut dédié au service religieux, il parvint, la déesse le guidant, *le prenant par la main*, à la prospérité, au commandement de la garde royale, obtint bientôt la royauté de Hakpis, gouverna le Haut-Pays, en ayant sous ses ordres l'envieux Arma-

252 OTTEN, Heinrich. *Die Apologie Hattusilis III*. Wiesbaden : Otto Harrassowitz, 1981. 123 p. P. 23 (extrait du § 10 c). La traduction de l'*Apologie de Hattušili* de Heinriche Otten est en langue allemande : la traduction en français, depuis l'allemand, du passage considéré est de notre fait.

Le texte en langue allemande :

« Wie ich ihm nun diese Worte übermittelte: „Komm her !“, enteilte jener aus Marassantija und kam in das Obere Land. Und Sipa-ziti, der Sohn des Arma-datta, war bei ihm und den berief er zu den Truppen des Oberen Landes »[...].

N.B. : Marassantiya était le nom que donnaient les Hittites à la région où se trouvaient les principales villes du Hatti et notamment la capitale Hattuša ; c'était là le cœur du royaume.

253 Muwatalli est un frère de Hattušili. Muwattali devint Grand Roi en succédant à Muršili, son père. Hattušili était le plus jeune des quatre enfants du roi Muršili : trois fils, et une fille.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

datta, puis enfin devint Grand Roi. La déesse toujours servit ses intérêts, plaça ses ennemis en son pouvoir ; avec le concours aimant de la divinité Hattušili put se défaire radicalement de tous ceux qui l'auront combattu, n'auront pas reconnu son bon droit, de tous les jaloux, de tous ses adversaires, ses ennemis, dont certains, le précisa-t-il vers la fin de son Apologie, périrent par les armes. Hattušili invita tous ses descendants à toujours se monter reconnaissant à l'égard de Šaušga/Ištar.

Hattušili se montra éminemment soucieux d'établir son pouvoir non seulement en fait mais aussi en droit : il voulait que la légalité qu'il imposait devint légitime, fut reconnue comme se justifiant non seulement par la force mais par le droit, il voulait que sa cause fut jugée juste. En cela il se conforme au modèle de la plupart des usurpateurs de tous les temps ; dont il est concevable que la cause puisse paraître parfois défendable et, non seulement, parfois encore pouvoir aisément se justifier.

2.5 • Le traité de paix perpétuelle conclu entre Hattušili III et Ramsès II

Hattušili était donc devenu le Grand Roi du Hatti. Excellent guerrier, il se révélait alors aussi excellent diplomate et réconcilia le Hatti avec les plus puissants de ses vassaux, et, plus bel exploit encore, avec les plus puissants de ses voisins. Les Hittites, procéduriers, de façon habituelle établissaient des traités avec leurs vassaux. Malgré leur indéniable propension à l'écriture, les Égyptiens, pour qui la loi ou le droit étaient par nature essentiellement la volonté et la parole du pharaon, en matière de droit ne se montraient pas enclins à la rédaction d'accords ni avec leurs vassaux, ni avec des puissances étrangères. Pourtant, lucide, anticipant sur les démêlés qui, selon toute logique, ne pouvaient pas ne pas survenir avec l'Assyrie, Hattušili parvint à conclure, en termes de stricte égalité, après de longues négociations, avec l'Égyptien Ramsès II un accord de paix et d'assistance perpétuelles. « Le traité de Riamasea-mai-Amana (Ramsès aimé d'Amon), le grand roi du Pays d'Égypte, le héros, avec Hattousil, le grand roi du pays de Khatti, son frère, pour établir la paix belle et la fraternité belle dans les relations des grands royaumes entre eux pour l'éternité, voici ce qu'il dit : / Riamasea-mai-Amana, le grand roi d'Égypte; le héros, petit-fils de Min-pahtaria (Menpèhtyrê = Ramsès I^{er}), le grand roi, le roi du pays d'Égypte, le héros, à Hattousil, le grand roi du pays de Khatti, le héros, fils de Moursil, le grand roi, le roi du pays de Khatti, le héros, petit-fils de Soupiloulioumа, le grand roi, le roi du pays de Khatti, le héros. / Vois, à présent j'ai donné la fraternité belle et la paix

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

belle entre nous, pour donner la paix belle et la fraternité belle dans les relations du pays d'Égypte avec le pays de Khatti, pour l'éternité. »[254]. La partie du traité de paix faisant suite à celle-ci est particulièrement altérée dans la version hittite du texte ; par contre la version égyptienne a pu être lue pratiquement dans son intégralité : « En ce qui concerne Mouwattali, le grand maître du Khatti, il combattit le grand souverain d'Égypte. Lorsqu'il eut succombé à son destin, Hattousil prit sa place sur le trône de son père... Aujourd'hui il s'est mis d'accord par un traité pour établir la relation que Rê a faite, entre la terre d'Égypte et la terre du Khatti, pour écarter les hostilités entre eux, à jamais... Que les enfants du grand maître du Khatti demeurent en paix et en fraternité avec les enfants

254 DESROCHES NOBLECOURT, Christiane. *Ramsès II - La véritable histoire*. Paris : Pygmalion - Gérard Watelet - L.G.F., 1996. 466 p. P. 288, colonne 1 ; il s'agit ici d'une traduction du début de la rédaction hittite du traité ; en colonne 2 figure la version égyptienne :

« Le traité que le grand maître du Khatti, le héros, fils de Moursil, le grand maître du Khatti, le héros, petit-fils de Soupiloulioumа, le grand maître du Khatti, le héros, fit rédiger sur une tablette d'argent pour Ousermaâtrê, le grand roi d'Égypte, le héros, fils de Menmaâtrê, le grand roi d'Égypte, le héros : / ce traité de paix et de fraternité honnête, qu'il donne la paix et la fraternité entre nous, grâce à ce traité entre le Khatti et l'Égypte, pour l'éternité ! »

Les traductions des versions hittites et égyptiennes des textes du traité de paix figurent aux pages 288 à 291 de l'ouvrage considéré, sur deux colonnes lorsque les passages de la version hittites ne sont pas trop altérés pour être exploitables, puis sur toute la largeur de la page en ce qui concerne la fin du traité qui ne nous est parvenu de façon intelligible que par les versions égyptiennes.

Ce traité entre le Hittite Hattoušili III (Hattousil III) et l'Égyptien Ramsès II est le premier traité, connu, de l'histoire, le premier dont le texte nous soit (intégralement — pratiquement — dans sa version égyptienne) parvenu ! Trois émissaires égyptiens avaient contribué à sa rédaction, à Hattuša, capitale du Hatti (Khatti). Quand la rédaction du traité, rédigé en langue babylonienne, en caractères cunéiformes, fut menée à terme avec l'assentiment de Hattušili, les émissaires égyptiens reprirent le chemin de l'Égypte accompagnés des scribes hittites émissaires du roi du Hatti. La délégation hittito-égyptienne se rendit en Égypte, gagna Pi-Ramsès, et se présenta au palais. Ramsès II était alors âgé de quarante-six ans, et se trouvait dans la vingt-et-unième année de son règne, lorsqu'il reçut les diplomates venant du Hatti et se fit remettre et lire, traduire, la *tablette d'argent* (qui n'est pas parvenue jusqu'à nos jours, ou n'a pas été encore découverte) sur laquelle avait été consigné l'accord de paix. Après quelques modifications des plus mineures le pharaon fit rédiger sur des tablettes d'argile des versions du traité en langue babylonienne ; et fit parvenir sous cette forme le texte au roi Hattušili III. Le texte provenant de la chancellerie égyptienne fut à Hattuša placé aux pieds du dieu Tešub (divinité ouranienne [i.e. céleste], dieu de l'orage). En Égypte, Ramsès II fit graver le texte du traité sur les murs des temples de Thèbes : à Karnak, et au Ramesséum (se trouve ici à proximité de la paroi supportant la version hiéroglyphique du texte du traité une représentation de la bataille de Qadeš...).

De nos jours une reproduction de la version retrouvée sur le site de Hattuša, du traité de paix perpétuelle conclu entre Hittites et Égyptiens, entre Hattušili II et Ramsès II, se trouve au siège de l'ONU à New-York. Voici le texte de la légende d'une illustration (photographie de la version retrouvée sur le site de Hattuša du traité de paix) de la page 23 d'une brochure en langue anglaise émise par le Ministère des Affaires étrangères de la République de Turquie : « The Kadesh Treaty, the earliest surviving peace treaty, conclued between the Hittites and the Egyptians in 1279 BC (Istanbul Archeological Museum). A replica of the Treaty has been presented by the Turkish Governement as a gift to the UN. It is on display at UN Headquarters, at the entrance to the Security Concil chamber. » ; ce que nous traduisons ainsi : « Le Traité de Kadesh, le plus ancien Traité de paix conservé, conclu entre les Hittites et les Égyptiens en 1279 avant J.C. (Musée archéologique d'Istanbul). Le gouvernement turc a fait don à l'ONU d'une réplique du Traité. Elle est présentée au siège général de l'ONU, à l'entrée de la salle du Conseil de Sécurité. ».

La brochure, mentionnée ci-dessus, rédigée pour sa plus grande part en langue anglaise et émise par le Ministère des Affaires étrangères (« Ministry of Foreign Affairs » ; adresse Internet : www.mfa.gov.tr) de la République de Turquie (« Republic of Turkey ») est intitulée « TURKEY Candidate for the United Nations Security Council 2009 2010 » (*Turquie - Candidate au Conseil de Sécurité des Nations-Unies 2009-2010*). Voici un extrait, en français dans le texte, de la page 24 de la brochure considérée et exposant les raisons de

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

des enfants de Ramsès... »[255]. Ce traité consistait de la part de l'un et l'autre des partis concernés en un pacte de non-agression, un pacte d'appui contre les ennemis aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur, un accord d'extradition des opposants et des réfugiés[256] ; il consiste également en un accord entre les deux dynasties en place afin de garantir mutuellement l'observance de règles légitimes de succession aux trônes du Hatti et d'Égypte. À l'égard de ce dernier sujet la version égyptienne du traité est particulièrement endommagée ; la version hittite du traité précise ceci : « Le royaume du pays de Khatti doit revenir au fils de Hattousil, le roi du pays de Khatti, à la place de Hattousil son père, après de nombreuses années de règne. Si les grands du pays commettent des faits contre lui, le roi du pays d'Égypte doit envoyer ses soldats et ses chars pour les punir... »[257].

Les dieux qui tiennent une place immense dans la vie de ce temps, et particulièrement dans la vie politique, sont cités comme témoins de ce traité solennel, de ce serment réciproque, engageant tous leurs peuples, les générations futures, que les souverains se font l'un à l'autre ; les dieux, témoins, sont garants du serment[258], et vigilants s'assureront de

sa publication : « La Turquie est candidate, pour la période 2009-2010, à un des deux sièges non-permanents du Conseil de sécurité des Nations-Unies qui seront attribués au groupe des états d'Europe occidentale et autres états aux élections qui se tiendront au cours de la 63ème session de l'Assemblée générale de l'ONU en 2008. Le Gouvernement turc espère obtenir le précieux soutien des gouvernements des pays membres des Nations Unies à la candidature de la Turquie. »

La brochure dont des extraits font ici l'objet de citations est disponible sur Internet sous forme d'un fichier électronique (turkiyeUN.pdf), sur l'une des pages du site internet d'une organisation des étudiants de « the University of Texas at Austin » — *Université du Texas à Austin* [réf. du 09 nov 2011] :

<http://studentorgs.utexas.edu/tusa/images/turkiyeUN.pdf>

255 DESROCHES NOBLECOURT, Christiane. *Ramsès II - La véritable histoire*. Paris : Pygmalion - Gérard Watelet - L.G.F., 1996. 466 p. P. 288, colonne 2 (bas de page).

256 En outre des mesures étaient prévues par le traité afin de faire bénéficier le fugitif, le réfugié extradé, d'une grande indulgence de la part des autorités auxquelles il était restitué, celles du Hatti ou de l'Égypte (les clauses sont identiques en ce qui concerne l'une et l'autre des puissances contractantes) : [...] « il ne lui sera pas reproché son erreur, sa maison ne sera pas détruite, ses femmes et ses enfants auront la vie sauve et il ne sera pas mis à mort. Il ne lui sera infligé aucune blessure, ni aux yeux, ni aux oreilles, ni à la bouche, ni aux jambes. Aucun crime ne lui sera imputé. » (in DESROCHES NOBLECOURT, Christiane. *Ramsès II - La véritable histoire*. Paris : Pygmalion - Gérard Watelet - L.G.F., 1996. 466 p. P. 290).

257 DESROCHES NOBLECOURT, Christiane. *Ramsès II - La véritable histoire*. Paris : Pygmalion - Gérard Watelet - L.G.F., 1996. 466 p. P. 289 (bas), 290 (haut), colonne 1 ; il s'agit ici d'une traduction d'un passage de la version hittite du traité ; en regard de ce passage la colonne 2 dévolue à la version égyptienne, ici altérée, est, par la force des choses, vide.

258 Il semble difficile de nos jours en France, tout spécialement, d'en prendre pleinement conscience, tant depuis les Lumières, depuis la Révolution, depuis la *séparation* de l'Église et de l'État, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les mentalités ont été investies, pénétrées par une pensée laïque, tant la mentalité dominante est devenue, en une large mesure, laïque. Mais pour se persuader de cette importance de l'influence du « divin », de la religion dans la vie de la cité, il suffit de considérer ce que représente encore et toujours cette influence en terre d'Islam notamment, ou en contrées réputées chrétiennes, en Italie, en Espagne, aussi en Grande-Bretagne (où le roi — ou la reine — est « grand prête », chef de l'Église anglicane), ou aux États-Unis d'Amérique, où le Président prête serment, jure sur un livre « saint », sur une bible, texte ô combien sacré en cette contrée, de se montrer respectueux des règles de gouvernement fixées par la Constitution des États-Unis d'Amérique.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

son respect. « Le texte de ce traité qu'a conclu le grand prince de Hatti avec Ramsès Méryimen, le grand souverain d'Égypte, est écrit sur cette tablette d'argent. Et ce texte, mille dieux et déesses parmi ceux du pays de Hatti et mille dieux et déesses parmi ceux du pays d'Égypte, sont mes témoins qui l'ont entendu lire : le dieu-soleil (litt. Rê) seigneur du ciel, de dieu-soleil de la ville d'Arinna, Soutekh seigneur du ciel, Soutekh du Hatti, Soutekh de la ville de Zippalanda » [...] « les dieux, les déesses, les montagnes et les fleuves du pays de Hatti, les dieux et déesses du pays de Kizzouwatna, Amon, Rê et Seth, les dieux et les déesses, les montagnes et les fleuves du pays d'Égypte, le ciel, la terre, la grande mer, le vent et les nuages d'orage. Et quant au texte qui se trouve sur cette tablette d'argent du pays de

Pourtant, cette Constitution des État-Unis d'Amérique « évacue » dans une large mesure toute dimension religieuse des affaires de gouvernement par son article 6, dernier § : « [...] *The Senators and Representatives before mentioned, and the Members of the several State Legislatures, and all executive and judicial Officers, both of the United States and of the several States, shall be bound by Oath or Affirmation, to support this Constitution; but no religious Test shall ever be required as a Qualification to any Office or public Trust under the United States.* » ; ce que nous traduisons : « [...] Les Sénateurs et les Représentants mentionnés précédemment, et les Membres des différents Corps institutionnels, et tous les fonctionnaires représentants des instances exécutives ou judiciaires, et des États-Unis et des différents États, doivent se voir liés par serment ou déclaration de défendre cette Constitution ; mais aucune considération religieuse ne devra entrer en ligne de compte dans la détermination de l'aptitude à exercer une charge ou une fonction publique relevant des États-Unis. »

Ainsi le serment d'entrée en fonction du Président des États-Unis est exigé par la Constitution (des États-Unis), qui précise la consistance même du serment (en son article 2, 1ére section, 8ème point : « *Before he* [i.e. le Président] *enter on the Execution of his Office, he shall take the following Oath or Affirmation: — "I do solemnly swear (or affirm) that I will faithfully execute the Office of President of the United States, and will to the best of my Ability, preserve, protect and defend the Constitution of the United States."* » ; ce serment nous le traduisons ainsi : « Je jure (ou affirme) solennellement que j'exécuterai loyalement la fonction de Président des États-Unis, et qu'au mieux de mes capacités je préserverai et défendrai la Constitution des États-Unis. »).

Si la Constitution prescrit quel doit être le serment du Président, par contre le Congrès, quant à lui, détermine quels doivent être les serments des autres représentant des institutions fédérales, y compris le Vice-président (U.S. Code, Title 5, Part III, Subpart B, Chapter 33, Subchapter II, § 3331 : « *An individual, except the President, elected or appointed to an office of honor or profit in the civil service or uniformed services, shall take the following oath: "I, AB, do solemnly swear (or affirm) that I will support and defend the Constitution of the United States against all enemies, foreign and domestic; that I will bear true faith and allegiance to the same; that I take this obligation freely, without any mental reservation or purpose of evasion; and that I will well and faithfully discharge the duties of the office on which I am about to enter. So help me God." This section does not affect other oaths required by law.* » ; ce que nous traduisons : « Une personne, excepté le Président, élue à, ou titulaire d'une charge honorifique ou faisant objet de rétribution dans la fonction publique, charge à caractère civil ou militaire, devra faire le serment suivant : « Moi, Untel, je fais solennellement le serment (ou affirme) que je soutiendrai et défendrai la Constitution des États-Unis contre tous ennemis, de l'intérieur ou de l'extérieur ; que je lui apporterai véritable et fidèle soutien ; que je prends cet engagement librement, sans aucune réserve ou intention d'esquiver mes responsabilités ; et ainsi, j'assumerai pleinement et loyalement les devoirs de la fonction dont j'entre en charge. Que Dieu me vienne en aide. » Les dispositions de cette section n'affectent en aucune façon tout autre serment requis par la loi. »

Mais, donc, en cette aimable et très *moderne* démocratie, le Président, « traditionnellement », prête-t-il serment sur une bible, sur *La Bible*, *La Sainte Bible* (en la matière son cas n'est pas si singulier, d'autres responsables politiques en d'autres pays procèdent de manière comparable) ; et les autres dignitaires se voient-ils astreints, par la loi, à prier la divinité, un dieu, *Dieu* !, de leur venir en aide dans l'exercice de leur tâche.

La pratique de prêter serment sur une bible fut inaugurée, dès 1789, par George Washington qui ajouta au serment constitutionnel la phrase, non constitutionnelle donc, « So help me God. » ; ce qui fut repris par tous ceux qui furent amenés à lui succéder. De plus G. Washington prêta serment une main, la gauche, sur une bible, et en élevant la main droite. Après lui seuls deux présidents n'ont pas imité ce comportement

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Hatti et du pays d'Égypte, celui qui ne le respectera pas, mille dieux du pays de Hatti et mille dieux du pays d'Égypte dépouilleront sa maison, son pays et ses serviteurs. mais celui qui respectera le texte qui se trouve sur cette tablette d'argent, qu'il soit hittite ou égyptien, et ne le laissera pas oublier, mille dieux du pays de Hatti et mille dieux du pays d'Égypte lui conserveront la santé et la vie avec sa maisonnée, son pays et ses serviteurs »[259].

Il convient de se souvenir que l'accord hittito-égyptien survenait après un siècle d'hostilité émaillé de presque vingt années de guerres. Il nous est loisible de supposer que, en ce qui concernait le cas d'Urhi-Tešub qui avait trouvé refuge à la cour égyptienne, Hattušili songeait à une application scrupuleuse du traité ; à une application à titre rétrospectif, si le fugitif avait trouvé refuge chez un vassal du pharaon, ou en Égypte même, avant l'accord. Il apparaît qu'une entente entre les Grands Rois à propos de ce cas délicat fut finalement

---

(certains, comme G. Washington, baisèrent la bible utilisée pour le serment). Les deux présidents n'ayant pas fait leur prestation de serment sur une bible sont John Quincy Adams, en 1825, et Theodore Roosevelt, en 1901 ; après sa deuxième élection ce dernier eut toutefois recours à une bible en 1905. Le cas de Lyndon Baines Johnson prêtant serment, après l'assassinat du président John Fitzgerald Kennedy, dans un avion et sur un missel, à défaut de bible disponible, est certes particulier, mais ne suffit pas manifestement à le faire considérer comme un original ou un iconoclaste.

Le président des États-Unis n'est pas contraint par la Constitution de se nommer lors de sa prestation de serment, mais tous les présidents ont procédé ainsi.

En d'autre pays, nous l'avons brièvement évoqué plus haut, la divinité, directement ou par l'intermédiaire d'un texte sacré censément par elle inspiré ou dicté, est prise à témoin pour valider un contrat, un serment, un engagement des dirigeants, chefs d'État, chefs de gouvernement... à l'égard, généralement, des populations qu'ils sont amenés à diriger : par exemple, il en est ainsi donc aux États-Unis d'Amérique (serment une main sur une bible), en Algérie (le président place une main sur un coran), en Australie, au Canada ainsi que dans les autres « royaumes » du Commonwealth (une main sur une bible ; au Canada :une bible tenue dans les mains), en Espagne (main sur la constitution, mais avec, près de celle-ci, une bible et un crucifix), en Grèce (une main sur une bible, et devant un collège de dignitaires de l'Église orthodoxe), au Honduras (une main sur une bible), en Indonésie (lors de la lecture du serment par le président, un exemplaire du coran est maintenu au-dessus de la tête de celui-ci par un dignitaire du clergé musulman), en Iran (serment du président dans une mosquée), au Nigéria (une main sur une bible, ou un coran selon la confession du président élu), aux Philipinnes (une main sur une bible), en Ukraine (serment en touchant une bible et la constitution), au Zimbabwe (main sur une bible).

United States Senate (*Sénat des État-Unis*). Constitution of the United States (*Constitution des État-Unis*), Article 2, Section 1, Clause 8 [réf. du 12 novembre 2011]. Disponible [en ligne] sur : <http://www.senate.gov/civics/constitution_item/constitution.htm>

Legal Information Institute (*Institut d'Information Légale*) ; Cornell University Law School (*École des Lois de l'Université de Cornell*) — Ithaca : État de New-York — ; U.S. Code, Title 5, Part III, Subpart B, Chapter 33, Subchapter II, § 3331 [réf. du 12 novembre 2011]. Disponible [en ligne] sur : <http://www.law.cornell.edu/uscode/5/3331.html>

Photographies de prestations de serments et commentaires y afférant : « Inaugurations around the World » (i.e. : *Investitures à travers le monde*) ; une page d'un site de J.J. McCullough [réf. du 15 novembre 2011]. Disponible [en ligne] sur :

<http://www.filibustercartoons.com/oaths.htm>

259 GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre). P. 343 (les deux extraits). Il s'agit ici d'une traduction (débutant à la page 337 de l'ouvrage et faisant entièrement l'objet de l'annexe 4 de l'ouvrage) du « *Traité de paix entre Ramsès II d'Égypte et Hattousil III de Hatti* ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

trouvée. Un vassal du Grand Roi hittite, le roi de Mira[260] se renseigna auprès du souverain égyptien relativement au cas de l'infortuné Urhi-Tešub. La réponse de Ramsès II au roi de Mira, Kupanta-Kurunta, ne laissait guère de doute sur la volonté du roi égyptien de ne pas livrer l'éxilé à celui qui le renversa, mais précisait que son attitude résultait d'une entente avec le roi hittite : « Maintenant Moi, le Grand Roi, le roi d'Égypte j'ai entendu toutes les affaires au sujet desquelles [tu m'as écrit]. Concernant l'affaire d'Uhri-Tešub il n'en est pas ainsi ! Je n'ai pas fait à ce propos ce que tu m'écris. En réalité l'affaire est différente. [Vois], la bonne relation que Moi, le Grand Roi, le roi d'Égypte, j'ai établie avec le Grand Roi, [le roi de Hatti], mon frère, en bonne fraternité et en bonne paix, le dieu Soleil et le [dieu de l'Orage l'ont garantie] pour toujours. De plus, vois, l'affaire d'Uhri-Tešub au sujet de laquelle tu m'as [écrit], le Grand Roi, le roi de Hatti, a agi selon [mes souhaits]. Il m'a écrit à plusieurs reprises à son sujet comme suit : « Que le Grand Roi, le roi d'Égypte affaiblisse ses troupes et [ses chars] et confisque son or, son argent, ses chevaux, son cuivre et [ses équipements] afin de prendre U[hri-Tešub en Égypte. Qu'il l'empêche de devenir fort] et d'entreprendre la guerre [contre le Hatti...] » C'est ce que le Grand Roi, le roi de [Hatti mon frère m'a écrit...] » [...] « J'ai fait un serment et je ne le trahirai pas. Dans ta tête ne [crois] pas les mensonges que tu entends. Ils ne signifient rien. Je suis pour toujours en [bonne] relation de [fraternité] et de paix,

260 Ancien royaume situé au centre-ouest de l'actuelle Turquie.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

à laquelle je me tiens, avec le Grand Roi, [le roi de Hatti, mon frère]. »[261].

Le traité de paix perpétuelle entre Hatti et Égypte ne fut peut-être pas l'incontournable garant d'une amitié idéale entre les souverains l'ayant négocié, mais fit prévaloir tout de même des relations courtoises, plus ou moins, et honnêtes, relativement, entre les cours des deux royaumes, et la paix entre les deux empires jusqu'à la chute du Hatti[262].

---

261 FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *L'apogée du Nouvel Empire hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2008. 433 p. P. 229, 230. Il faut noter que la lettre de Ramsès en question, une copie de la lettre envoyée au roi de Mira sûrement et adressée par l'Égyptien au roi du Hatti, fut retrouvée sur le site de Hattuša.

K. A. Kitchen présente, dans un ouvrage à la gloire de Ramsès II, d'une façon quelque peu tendancieuse l'attitude du pharaon relativement à *l'affaire d'Uhri-Tešub*, en ne citant qu'un extrait, des plus brefs, de la missive du roi égyptien, et en l'accompagnant d'un commentaire tendant à faire accroire que le traité ne fut pas respecté à ce propos : « [...] Le roi du petit État de Mira, en Asie Mineure, fut assez insensé pour s'enquérir auprès de Ramsès II de Ouri-Teshoub, exilé politique à la cour d'Égypte. Ramsès lui adressa un réponse cassante : / « Quant à l'affaire Ourhi Teshoub, elle n'est pas telle que vous la présentez... Prenez note des bonnes relations que (moi) le Grand Roi d'Égypte ai établi avec le roi du Hatti mon frère... » / En dépit du rapprochement, l'affaire Ourhi-Teshoub constituait toujours un problème épineux. Rien n'interdit de penser qu'Hattousil ait souhaité appliquer rétrospectivement les termes du traité pour obtenir son extradition. Il est certain que, dans ce cas, Ramsès aura refusé ; en effet Ourhi-Teshoub résidait toujours à la cour d'Égypte dix ans plus tard. Il est probable que Ramsès ait tenté d'obtenir en sa faveur une redéfinition de la frontière syrienne, mais Hattousil fit la sourde oreille. Les deux monarques faisaient montre d'une grande susceptibilité à l'égard du problème Ourhi-Teshoub. [...]. » (in KITCHEN, Kenneth Anderson. *Ramsès II, le pharaon triomphant – Sa vie et son époque* [titre original : *Pharaoh Triumphant : The Life and Times of Ramesses II, King of Egypt*]. Monaco : Éditions du Rocher, 1985, 364 p. (Champollion). P. 118). Oui, mais, toutefois, K. A. Kitchen évoque ensuite une réconciliation ultérieure entre les deux souverains. Tout cela se révèle, peut-être, plus complexe, certes, qu'il n'y paraît. J. Freu nous apporte quelques précisions complémentaires relatives à *l'affaire* : « [...] La lettre de Puduhepa montre, malgré les réticences exprimées ici ou là que le fuyard, après un périple en Syrie, a bien fini par trouver refuge à la cour de Pi-Ramsès et que la crise qui avait menacé de rompre la « paix éternelle » conclue entre l'Égypte et le Hatti s'est terminée par un compromis, les souverains hittites ayant renoncé à demander une extradition qui leur aurait posé d'insolubles problèmes. / Il est difficile d'apprécier la durée du refroidissement provoqué par cette affaire dans les relations entre les deux pays. Il est probable qu'elle n'a été sensible que pendant quelques années et a été heureusement terminée par l'engagement de nouveaux pourparlers concernant le mariage d'une princesse hittite, fille de Hattušili et de Puduhepa, avec le pharaon. » (in FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *L'apogée du Nouvel Empire hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2008. 433 p. P. 230, 231) ; N.B. : « la lettre » de la reine hittite Puduhepa évoquée ici est un courrier adressé au roi d'Égypte, peu avant le mariage de sa fille avec celui-ci, où elle fait appel au témoignage de l'exilé installé en pays égyptien (cf. FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. Op.cit. P. 229, et note de bas de page n° 580).

262 Les raisons de la chute du Hatti sont mal connues ; l'époque de cette chute se trouvant peu ou pas documentée dans les anciennes chancelleries relevant de l'orbe hittite. Il est logique, semble-t-il, de supposer que la chute du Hatti fut soudaine, et due, entre autres événements, à des facteurs géoclimatiques, périodes longues et réitérées de sécheresse, ayant eu des retentissements sociaux, ayant été cause de disettes, de famine, auxquels s'ajoutèrent, ou qui provoquèrent, ou favorisèrent, sûrement, l'invasion étrangère des Peuples de la Mer, venus de l'ouest par voie maritime, et probablement des peuples qui toujours se montrèrent rétifs à l'égard de la suprématie hittite, tels les Gasgas et les Muški (ou Moushki). D'autres vassaux immanquablement durent profiter de l'affaiblissement et de la dispersion des armées hittites pour secouer le joug qui jusque-là leur était imposé. En moins d'une génération, au tournant des XIII^{e} et XII^{e} siècles av.n.è., il en fut fini de l'Empire hittite. Il est certain maintenant que l'Assyrie ne joua

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

2.6 • Télipinu et Hattušili, usurpateurs champions du droit, du légal et du légitime

Constatons-le, les plus éminents textes législatifs, porteurs de définitions impérieuses et souvent pertinentes du droit, national ou international, et s'étant inscrites dans une durée significative, furent souvent dus, à de grands personnages trahissant les lois, les usages précédemment prévalents, et ce dans des circonstances généralement toutes particulières justifiant leur prise en main, énergique, et à leur profit, certes, d'une situation éminemment tendue et susceptible en définitive de se révéler préjudiciable à l'intérêt d'une collectivité toute entière.

Ainsi Télipinu sut-il, à la fois s'éviter, et éviter à ses proches, une mort infâme (ou à tout le moins une ignominieuse destinée), et assurer à toute une nation, et plus même en fait, assurer aussi aux nations tributaires de la sienne, la stabilité politique, et ainsi avec l'évitement de guerres civiles, la diminution des risques de guerres étrangères plus hasardeuses en ce cas que d'accoutumée, assurer une plus grande opportunité de prospérité et de développement de la puissante hittite ; ce qui permit ensuite que se construisît le Nouvel Empire.

Hattušili dont les brillants antécédents au service du royaume lui avaient valu la considération générale, et quelques jalousies bien trempées, sut, victime de l'acrimonie sottement hardie et fort maladroite en définitive de son neveu Uhri-Tešub et d'une petite (trop petite sans doute !) clique de quelques grands personnages, habilement déjouer les basses intrigues le visant et destinées à l'abattre, avec patiente endurer les vexations, les humiliations, attendre que se fourvoient ses adversaires en des mesures excessives et injustes l'érigeant en victime paradigmatique aux motifs légitimes de rébellion, se saisir habilement et somme toute rapidement du pouvoir. Ce pouvoir il ne l'employa pas à satisfaire un égo démesuré en se mesurant, comme le fera plus tard par exemple un Napoléon Bonaparte, et au risque ou au prix de l'effondrement de la nation toute entière, à toutes les autres grandes puissances de son époque, mais à assurer, autant que cela se pouvait, la stabilité et la paix à l'intérieur et à l'extérieur de l'Empire.

Télipinu et Hattušili représentent l'usurpateur archétypal ; l'usurpateur archétypal, dont déjà nous avons pu découvrir quelques exemples au fil de l'histoire

aucun rôle majeur ou important dans l'effondrement de la puissance hittite.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

mésopotamienne, qui sait s'imposer par la force, imposer sa loi, faire en sorte que cette loi-ci forge une nouvelle légalité par la promotion de nouvelles pratiques ou par la promulgation de quelques textes à visées législatives empreints de justesse de vue ou de justice et reflétant une grande sagacité, lui permettant par une définition pertinente du droit d'accéder à une nouvelle légitimité, et lui permettant de pouvoir s'imposer, et imposer ses réformes, les mesures prises par lui, à caractère parfois révolutionnaire, dans la durée[263].

263 L'œuvre législative de Télipinu se montra plus durable dans l'absolu que celle de Hattušili, certes. Mais si celle de Hattušili (nous pensons ici à son traité de paix avec l'Égyptien Ramsès II et aux dispositions d'une grande humanité qu'il contient vis-à-vis des fugitifs et des opposants) s'acheva (comme celle de Télipinu, nécessairement) à la chute de l'Empire hittite, aux environs de 1200 av.n.è., un peu moins d'un siècle après son établissement, elle n'en marqua pas moins de façon appréciable la vie de plusieurs générations et la paix, la prospérité des pays concernés.

À l'époque où l'Empire hittite s'effondrait, l'Égypte elle-même et son empire au Levant se trouvaient confrontés à de sérieuses difficultés, à de nouvelles attaques de corps expéditionnaires indo-européens, aux attaques des Peuples de la Mer, Grecs et Philistins notamment, et des Lybiens. À tel point qu'au commencement du XII^{e} siècle av.n.è. le pharaon Ramsès III dut abandonner une grande part du littoral du Levant aux Philistins. Ce XII^{e} siècle av.n.è. que nous évoquons ici marque la fin de la grandeur égyptienne. L'âge du fer en effet s'annonçait. L'Égypte cruellement dépourvue de minerai de fer, et les importations de ce métal se révélant coûteuses, ne fut plus en mesure d'équiper ses armées de façon à combattre efficacement les armées venues du nord. De plus les oligarchies, hiérarques du clergé (clergé d'Amon tout particulièrement) et hiérarques locaux, amoindrirent le pouvoir pharaonique.

Ainsi donc, sans nous livrer à un trop vain exercice uchronique, nous pouvons nous laisser aller à quelques supputations : quand bien même le souverain régnant en Égypte aurait voulu respecter le traité de paix perpétuelle conclu entre Hattušili et Ramsès II, à supposer qu'alors les Hittites auraient demandé l'aide égyptienne, ce qui n'est point trop certain tant il est douteux qu'ils eussent souhaité qu'alors une armée étrangère supplémentaire prît pied sur leur sol, il ne nous paraît pas trop assuré que le souverain égyptien ait eu les moyens de répondre très efficacement à leur appel.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

2.7 • Le peuple, les élites, et les lois

« § 1 Si quelqu'un tue un homme ou une femme lors d'une querelle, il assumera ses obsèques et remettra 4 personnes (lit. têtes), mâles ou femelles selon le cas, et pour cela devra l'introduire en sa demeure. et à cause de cela le plaignant ayant droit entrera en sa demeure. / § 2 Si quelqu'un tue un esclave homme ou femme lors d'une querelle, il assumera ses obsèques et remettra 2 personnes (lit. têtes), mâles ou femelles selon le cas, et pour cela devra l'introduire en sa demeure. et il devra pour cela le faire entrer en sa demeure. / § 3 Si quelqu'un frappe mortellement un homme ou une femme libre, mais de façon accidentelle, il assumera ses obsèques et remettra 2 personnes (lit. têtes), et pour cela devra l'introduire en sa demeure. et à cause de cela le plaignant ayant droit entrera en sa demeure. / § 4 Si quelqu'un frappe mortellement un esclave homme ou femme, mais de façon accidentelle, il assumera ses obsèques et remettra une personne (lit. tête), et pour cela devra l'introduire en sa demeure. et à cause de cela le plaignant ayant droit entrera en sa demeure. / § 5 Si quelqu'un tue un commerçant, il devra verser 4000 shekels (lit. 100 mines d'argent), et pour cela devra l'introduire en sa demeure. et à cause de cela le plaignant ayant droit entrera en sa demeure. Si cela advient dans le pays de Luwiya (= Arzawa) ou de Pala, il devra verser 4000 shekels d'argent et aussi restituer ses marchandises. Si cela advient dans le pays de Hatti, il devra aussi assumer lui-même les obsèques dudit commerçant. »[264].

264 HOFFNER, Harry Angier, Jr. *The Laws of the Hittites : a critical Edition* (i.e. : Les lois des Hittites : une édition critique). Leiden : Brill, 1997. 362 p. (Documenta et Monumenta Orientis Antiqui). P. 17, 18 ; notre traduction-adaptation en français est celle du texte anglais de H. A. Hoffner : « § 1 [If] anyone kills [a man] or a woman in a [quarr]el, he shall [bring him] (for burial) and shall give 4 persons (lit. Heads), male or female respectively, and he shall look [to his house for it.] / § 2 [If] anyone kills [a male] or female slave in a quarrel, he shall bring him (for burial) [and] shall give 2 persons (lit. heads), male or female respectively, and he shall look to his house for it. / § 3 [If] anyone strikes a free [man] or woman so that he dies, but it is an accident, he shall bring him (for burial) and shall give 2 persons (lit. heads), and he shall look to his house for it. / § 4 If anyone strikes a male or female slave so that he dies, but it is an accident, he shall bring him (for burial) and shall give one person (lit. head), and he shall look to his house for it. / § 5 If anyone kills a merchant, he shall pay 4,000 shekels (lit. 100 minas of silver), and he shall look to his house for it. If it is in the land of Luwiya (= Arzawa) or Pala, he shall pay the 4,000 shekels of silver and also replace his goods. If it is in the land of Hatti, he himself (*-za*) shall (also) bring the aforementioned merchant (for burial). »

N.B. : à propos de l'expression (qui clôt un grand nombre des articles de la loi hittite et dont plus haut nous donnons la traduction suivante : « et pour cela devra l'introduire en sa demeure. ») « *and he shall look to his house for it*. », voir la note n° 5 au bas de la page 17 (de l'ouvrage considéré de H. A. Hoffner) : « The significance of this phrase has been much debated. I favor the view that the claimant is entitled to recover damages from the estate of the perpetrator. [...]. » ; ce que nous traduisons : « La signification de cette expression a été beaucoup débattue. Mon interprétation est que le plaignant est autorisé à tirer, du patrimoine de l'auteur du crime, compensation des dommages subis. [...]. ». Aussi, selon cette considération, aurions-nous pu donner, par exemple, cette traduction-adaptation autre du membre de phrase en question : « et à cause de cela le plaignant ayant droit entrera en sa demeure. ». Johannes Friedrich avait traduit en allemand l'expression sous cette forme : « *auch stösst er (ihn) zu seinem Hause*. », ce que nous pouvons traduire en français, assez littéralement, par : « aussi le fait-il entrer en sa demeure. » ; cf FRIEDRICH,

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Le Code des lois hittites (souvent désigné également les « Lois hittites ») se composent de 200 articles environ, rédigés en caractères cunéiformes, et inscrits sur des tablettes d'argile ; il fut découvert au commencement du XX^e^ siècle, avant la première Guerre mondiale, sur le site de l'ancienne capitale hittite, Hattuša. Les articles sont construits sur un modèle se composant de deux parties aisément identifiables, une protase, proposition subordonnée introduisant l'énonciation qui la suit (par exemple, article n° 1 : « *Si quelqu'un tue un homme ou une femme lors d'une querelle,* »), et une apodose, proposition principale qui immédiatement suit la protase (par exemple, article n° 1 : « *il assumera ses obsèques et remettra 4 personnes, mâles ou femelles selon le cas, et pour cela devra l'introduire en sa demeure*. »). Une première partie du recueil est parvenue jusqu'à nous dans un bon état de conservation, et en trois versions différentes, manifestement rédigées, retouchées, à quatre (probablement) époques différentes[265] ; la deuxième partie est beaucoup plus endommagée[266]. Il n'est guère possible, encore de se prononcer sur la nature précise de ce Code pénal et civil à la fois, découverts en 1906-1907 : archives privées, ou royales jurisprudentielles, correspondant à un ensemble de jugements rendus, etc. ; toutefois, en sa substance, ses origines ne peuvent guère se montrer douteuse, il s'agit là assurément d'une forme de la matière d'un texte royal officiel, dont le matériau est constitué sur une matrice légale. Ce Code des Lois hittites, les fouilles n'ayant jusqu'alors pas livré de documentations d'un autre type, de documentations relevant de la sphère privée comme les contrats trouvés en nombre significatif en Mésopotamie par exemple, nous permet seulement, certes, une vue étroite sur

---

Johannes. *Die Hethitischen Gesetze : Transkription, Übersetzung, Sprachliche Erläuterungen und Vollständiges Wörterverzeichnis* (i.e. : Les lois hittites : transcription, traduction, explications linguistiques et lexique complet). Leiden : E. J. Brill, 1971 (première édition : 1959). 155 p. P. 17.

265 Dans les versions tardives les compensations sont généralement évaluées en masses métalliques.

266 Le Code des lois hittite se divise en deux parties :

1/- La première partie du Code est constituée des paragraphes 1 à 100 : les § 1 à 56 concernent les personnes, les § 57 à 92 la propriété du bétail, les § 93 à 100 la propriété des bâtiments.

2/- La deuxième partie est rédigée d'une façon apparaissant moins méthodique : les § 101 à 113 concernent les vols et les dommages relatifs aux cultures, aux surfaces agricoles, les § 114 à 118 se révèlent inexploitables dans leur état, les § 119 à 143 traitent des vols de volailles et d'outillages, les § 144 et 145 semblent sortir du contexte qui est le leur, les § 146 à 149 concernent les contrats de vente, les § 150 à 161 fixent des tarifs de location d'outillages, des montants concernant les montants de rétributions, les § 162 et 163 semblent sortir également du contexte qui est le leur, les § 164 à 169 précisent quels sont les sacrifices devant être accomplis en expiation de certains méfaits, les § 170 à 176A semblent sortir également du contexte qui est le leur et traitent de divers sujets sans réels rapports les uns avec les autres, les § 176B à 186 établissent les prix de certaines prestations artisanales et les prix de certaines marchandises, les § 187 à 200A fixent les châtiments résultant de la pratique de mœurs condamnables (adultère, inceste, bestialité...) ; quant au § 200B, il détermine le montant devant rémunérer un apprentissage, une formation professionnelle.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

les us et coutumes législatifs des Hittites, mais il s'agit de la seule qui nous soit permise ; avec celle que nous permet, concernant la définition des règles de succession au trône, règles qui s'appliquèrent jusqu'à la fin de l'Empire hittite, l'Édit de Télipinu. Certains délits, considérés comme particulièrement graves, ne relevaient que du tribunal royal lui-même (les crimes contre les bonnes mœurs, les crimes de sorcellerie), mais en ce qui concernait les délits et crimes ordinaires le sort des justiciables relevaient des tribunaux se trouvant répartis dans tout le royaume, dans les cités d'importance significative.

L'agriculture constituait l'activité la plus importante en pays hittite. Le commerce était peu développé. À tel point que le Code des lois hittites, contrairement par exemple au code mésopotamien de Hammurabi, accordait une considération majeure aux droits et aux préoccupations de la paysannerie, concernant le bétail, les récoltes, etc., et rien, ou si peu, concernant les droits relatifs à l'héritage, les prêts, ou plus simplement, les engagements contractuels. Il n'existait pas à proprement parler une complexe stratification de classes sociales divisant la société hittite. Se superposaient essentiellement au sein de la société les pauvres et les riches, les esclaves et les maîtres. La distinction fondamentale du Code de lois hittite se faisait entre les personnes de statut libre, qui pouvaient être des agriculteurs, les commerçants, des artisans, et celles de statut non libre. Ne transparaît pas à travers les articles du Code de lois de statut spécial concernant les déportés, prisonniers de guerre déplacés et placés par l'autorité royale sur les domaines de la couronne, ou confiés aux domaines relevant du clergé, où ils se révélaient attachés à la terre sur laquelle ils étaient astreints par le destin à vivre et travailler. Cette catégorie de personnes était utilisée pour remplacer au travail de la terre les hommes soumis au service des armes, pour repeupler éventuellement les régions dévastées par la guerre.

L'esclave, tel que le Code de lois hittite nous permet de le distinguer, était reconnu en tant qu'être humain. Les personnes serviles se voyaient au regard de la loi douées de capacités diverses ; en ce qui concernait les hommes celle notamment d'épouser une femme libre (qui demeurait libre malgré ce mariage). Il lui était permis de jouir du droit de propriété, d'acquérir des biens. Les esclaves possédaient la faculté de soutenir une action en justice. Mais, s'ils pouvaient ester en justice, et si la loi les protégeait, les compensations des dommages physiques qu'ils étaient susceptibles de subir ne se montaient qu'à la moitié de ce à quoi exposaient les dommages causés à une personne libre.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Un autre aspect, des plus notables, de l'organisation de la société semble avoir pour but d'assurer aux serviteurs de l'État, un niveau de vie convenable, et ceci tout en procurant à l'État un niveau de redevances (en nature essentiellement) convenable également. Ainsi les personnes astreintes à un service officiel, que ce service fut militaire, administratif, religieux, étaient dotées d'une tenure, d'un *fief alimentaire* (un domaine, terres agricoles, verger, ou demeure) leur permettant de subvenir à leurs besoins, à ceux de leurs familles, aux besoins de leur charges[267] ; ce système, qui ressemblait à ce qui a pu exister par ailleurs au sein de l'empire babylonien de Hammurabi, se montrait relativement centralisé. Toutefois cette structure particulière aux serviteurs, pour certains plus ou moins occasionnels, de l'État révélait une complexité indéniable car les agriculteurs et les artisans ne relevaient pas en définitive des mêmes autorités : les agriculteurs dépendaient directement de l'administration centrale, royale, les artisans, quant à eux, des autorités locales.

Comme se distinguant tout à fait du reste de la société hittite doit être envisagée la cour royale. Cette micro-société gravitant autour du Souverain, qui souvent lui-même se gratifiait du titre « Mon Soleil », comprenait sa nombreuse famille, les princes de sang royal et les leurs, des souverains vassaux et leur entourage, des grands du royaume, hauts dignitaires civils, militaires ou religieux, souvent apparentés au roi, souvent issu de la noblesse, et des serviteurs de ce monde très fermé aux gens du commun. Les habitants du Palais en cas de nécessité, de litiges majeurs, d'infraction aux lois, ne relevaient que de la justice administrée par le tribunal royal. Parmi les hauts dignitaires du régime se distinguaient de grands personnages portant le titre de « Fils de Roi »[268], et parmi eux des scribes, des fonctionnaires éminents, qui, à l'époque impériale, n'étaient plus tous de sang royal, car au fur et à mesure de l'accroissement de la puissance des Hittites, de l'élargissement territorial et démographique de leur empire, des charges d'importance de la bureaucratie, de l'administration, de l'armée, des clergés, durent immanquablement être confiées à du personnel n'appartenant pas aux lignées princières.

Le souverain hittite était le « Grand Roi »[269], gouvernant d'autres rois, il était à la tête des armées, mais il était surtout l'Officiant majeur des cultes, le suprême Grand Prêtre. Le roi se montrait l'interlocuteur privilégié entre les humains et les divinités. À sa mort il

267 Précisons que ce système ne procédait nullement d'une structure féodale au sens où nous pourrions l'entendre, par exemple, en ce qui concerne le Moyen Âge européen.

268 « Dumu-Lugal ».

269 « Lugal-Gal ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

devenait un dieu, un culte, avec offrandes, lui était célébré ; la reine en titre, après sa mort également se voyait divinisée. Il convient que nous ne négligions pas l'importance du culte en pays hittites. Ainsi Muršili II, l'un des plus importants souverains hittites, se déchargea-t-il du commandement des troupes et quitta-t-il les armées lors d'une campagne militaire, pour entrer en Hatti afin de pouvoir y assumer ses obligations religieuses. Ce même Muršili II alors même que, jeune, il montait sur le trône, attaqué de toute part, comme il nous le conte dans les « Annales décennales », différa son départ en guerre afin de satisfaire non seulement ses propres devoirs envers les dieux, mais aussi de racheter la conduite de son père Šuppiluliuma, qui en campagne en pays hourrite, avait estimé pouvoir négliger la célébration du culte dû à la déesse d'Arinna. « Avant même que je sois monté sur le trône de mon père, tous les pays ennemis ensemble ont ouvert les hostilités contre moi. Quand mon père était devenu dieu, mon frère, Arnuwanda s'était assis sur le trône de son père mais par la suite était tombé malade lui aussi. Quand les pays ennemis apprirent la maladie d'Arnuwanda, mon frère, ils ouvrirent les hostilités les uns après les autres. Et lorsque mon frère, Arnuwanda, devint dieu, des pays ennemis qui n'avaient pas encore ouvert les hostilités, ces pays ennemis aussi ouvrirent les hostilités. Les pays ennemis étrangers parlèrent ainsi : « Son père qui était roi de Hatti était un roi héroïque, il avait vaincu les pays ennemis. Il est devenu dieu. Son fils qui est monté sur le trône de son père était aussi un fier guerrier. Il a été frappé et lui aussi est devenu dieu. Maintenant celui qui est monté sur le trône est un enfant. Il ne pourra sauvegarder ni le pays de Hatti ni les frontières du pays de Hatti. ». »[270]. Il est compréhensible que, en une telle occurrence, le jeune roi Muršili éprouvât la nécessité, dans un monde si empreint de divin, de se concilier tout particulièrement la déesse tant négligée par son père : « Mais quand moi, mon Soleil, je m'assis sur le trône de mon père, les pays ennemis d'alentour me faisaient la guerre. Je ne marchai contre aucun pays ennemi mais je pris soin des fêtes traditionnelles de la déesse Soleil d'Arinna, ma maîtresse, et je les célébrai. »[271].

Le rôle de la reine en titre semble en pays hittite avoir eu une importance en aucune mesure comparable à ce que fut celui des autres épouses de souverains du Moyen-Orient antique. Elle co-célébrait avec le roi les principales cérémonies liturgiques, et parfois officiait seule. Elle accomplissait des actes de souveraineté, notamment lorsque le roi, en campagne militaire à la tête des armées, ou retenu en diverses cités de l'Empire en vertu de

270 FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *L'apogée du Nouvel Empire hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2008. 433 p. P. 20, 21 (traduction d'un extrait des *Annales décennales*).

271 KLOCH-FONTANILLE, Isabelle. *Les Hittites*. Paris : Presses Universitaires de France (PUF), 2008. 127 p. (Que sais-je ?). P. 45 (traduction d'un extrait des *Annales décennales*).

N.B. : Muršili II (fils du roi Šuppiluliuma, frère cadet et successeur d'Arnuwanda II) était le père de Muwatalli II, le père également de Hattušili III, et le grand-père d'Uhri-Tešub/Muršili III.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

l'une ou l'autre des nombreuses célébrations cultuelles qu'il lui revenait de célébrer, se trouvait absent de Hattuša ; ou lorsque les circonstances imposaient l'établissement d'une régence qui pouvait lui être confiée. Elle avait une activité diplomatique non négligeable et, par exemple, souvent échangeait des correspondances avec des souverains étrangers ; ce fut particulièrement le cas de la reine Puduhepa, l'épouse de Hattušili III, à qui Ramsès II prenait souvent le soin de faire parvenir le double de lettres envoyées au roi par lui-même[272], ou échangeait avec elle des courriers spécifiques, concernant un sujet précis. La reine, qui possédait ses propres sceaux, disposait des sceaux royaux. Il arrivait même que la reine répondît donc d'elle-même aux interlocuteurs prenant contact avec le pouvoir hittite, notamment, donc, en l'absence du roi.

« Or toi, mon frère, tu m'écris ceci : « Ma sœur m'écrivit : « je t'enverrai une fille », pourtant tu la retiens loin de moi sans gentillesse. Pourquoi ne me l'as-tu pas encore donnée ? » / Tu ne devrais pas te méfier de nous mais nous croire. Je t'aurais envoyé la fille depuis longtemps, mais (... diverses difficultés...) ; (...) brûlé dans le palais. Ce qui resta, Ourhi-Tshoub le donna aux grands dieux. Puisque Ourhi-Teshoub est là-bas près de toi, demande-lui s'il en ait ainsi ou non ! Quelle fille sur terre ou dans le ciel pourrais-je donner à mon frère ? ... L'obligerais-je à épouser une fille de Babylone, de Zulabi ou d'Assyrie ? ... / Mon frère ne possède rien ? Si le fils de la déesse solaire ou le fils du dieu de l'Orage n'a rien... seulement alors n'as-tu rien aussi ! Que toi, mon frère, tu désires t'enrichir à mes dépens... n'est ni amical ni honorable ! ».[273]. Ainsi la reine hittite répondit-elle, d'un ton alerte et particulièrement libre, à une missive du roi égyptien Ramsès II. Après l'accord de paix perpétuelle entre le Hatti et l'Égypte Hattušili avait écrit au pharaon pour lui promettre sa fille en mariage ; Hattušili promit aussi que la princesse hittite serait très richement dotée. Le pharaon, une fois cette promesse faite, se montra très impatient de serrer dans ses bras une jeune princesse à l'exotique beauté[274], très impatient aussi, et peut-être plus encore, d'entrer en possession des richesses devant l'accompagner jusqu'en Égypte. La reine Puduhepa répondait à l'Égyptien donc en raillant, sur un style affectant de se vouloir outré, son impatience et son avidité. Ensuite, non contente de moquer le pharaon à ces propos, elle évoquait également

272 Comparativement l'activité diplomatique des épouses de pharaons était tout à fait dérisoire.

273 KITCHEN, Kenneth Anderson. *Ramsès II, le pharaon triomphant - Sa vie et son époque* [titre original : *Pharaoh Triumphant : The Life and Times of Ramesses II, King of Egypt*]. Monaco : Éditions du Rocher, 1985, 364 p. (Champollion). P. 121,122.

274 Les Hittites (du moins leur classes dirigeantes) étaient d'origine indo-européenne ; tout comme l'étaient les classes dirigeantes du Mitanni. La beauté de la princesse hittite pouvait assurément être imaginée comparable à ce qu'avait pu être la beauté de Néfertiti (nom signifiant « la belle est venu »), qui très probablement était une princesse mitanienne du nom de Tadušepa (ou Tadouchépa, Tadukhipa, Taduhepa...), et qui fut l'épouse des pharaons Aménophis III et Aménophis IV/Akhenaton (le « pharaon hérétique »).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

dans sa réponse les exigences que, plus jeune, sous le règne de son père, avait eu Ramsès concernant une princesse babylonienne promise à rejoindre son harem : il avait interdit aux envoyés du roi son père de rendre visite à la jeune princesse, de la rencontrer, de la voir, souhaitant manifestement se réserver autant que faire se pouvait la contemplation de la belle Babylonienne lui étant dévolue. « Cette histoire me fut rapporté par Enlil-belnishé, envoyé du roi de Babylone. Mais aurais-je cessé d'écrire à mon frère simplement parce que j'aurais entendu ce conte ? Mais puisque mon frère se méfie de moi à présent, je ne le ferai plus. Je n'imposerai plus à mon frère ce qui le peine ! ».[275]. Ainsi la reine hittite osait-elle, plaisamment, rapporter au pharaon quelques commentaires circulant dans les chancelleries du Moyen-Orient concernant les attitudes, les exigences, les caprices en fait, de Ramsès lui-même. Le ton des courriers s'adoucit rapidement, et bientôt le mariage eut lieu ; à la satisfaction des deux parties.

275 KITCHEN, Kenneth Anderson. *Ramsès II, le pharaon triomphant - Sa vie et son époque* [titre original : *Pharaoh Triumphant : The Life and Times of Ramesses II, King of Egypt*]. Monaco : Éditions du Rocher, 1985, 364 p. (Champollion). P. 122.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

3 • EN LA MÉSOPOTAMIE DES ANCIENS, ET EN SES MARCHES

« Exceptionnel monarque, – Célèbre, prestigieux, – Preux rejeton d'Uruk, – Buffle à la corne terrible, – Il précédait ses gens, – Entraîneur ; – Ou bien il les suivait, – Renfort des siens ! – Puissant filet de guerre, – Protecteur de ses troupes, – Masse d'eau démontée – Qui démolit jusqu'aux murs de pierre : – Tel était le fils de Lugalbanda, – Gilgameš à la force accomplie, – L'enfant de la Vache Sublime : – Ninsuna-La-Bufflesse, – Tel était Gilgameš, – Parfait, éblouissant ! – [...] – Entre la multitude des hommes, – Il n'y en a pas eu un – Qui pût rivaliser avec lui – En souveraineté, – Et déclarer comme lui : – « Le Roi, c'est moi, moi seul ! » – Ce Gilgameš dès sa naissance, – Était prestigieux ! – Dieu au deux tiers, – Pour un tiers homme, – La forme de son corps, Mah l'avait dessinée, – Elle en avait agencé la figure – [...] – Et superbe sa prépotence ! – Il était [ ] – De vigueur accomplie – [ ] [ ] – Entre les clos d'Uruk, – Il allait et venait ; – Tête haute, pareil à un buffle, – Il étalait sa force ; – Sans pareil – À brandir ses armes ; – Son escorte toujours sur pieds, – À ses ordres ! – En leur privé, pourtant, les gaillards d'Uruk – Ne cessaient de trembler : – « Gilgameš, disaient-ils, ne laisse pas – Un fils à son père ! – Jour et nuit avec arrogance, – Il [ ] – Tout pasteur soit-il – D'Uruk les clos, – Puissant et glorieux, – Sagace et averti, – Gilgameš ne laisse pas – Une adolescente à sa mère, – Fût-elle fille d'un preux, – Même déjà promise ! »[276].

276 BOTTÉRO, Jean (traduit de l'akkadien et présenté par). *L'Épopée de Gilgameš – Le grand homme qui ne voulait pas mourir*. Paris : Gallimard, 1992. 295 p. (L'aube des peuples). P. 65,66,67,68.

Nous ne mentionnons ici aucune des réserves faites par J. Bottéro quant à sa traduction. Comme le fait J. Bottéro, nous plaçons simplement « entre des crochets droits [ ] » « les mots ou les ensembles de mots disparus du texte par le fait de cassures », mais pas les parties de mots disparues (alors que J. Bottéro le fait). Nous ne reproduisons pas les retours à la ligne entre chaque vers, ou chaque hémistiche (comme les dispose J. Bottéro), que nous commençons toutefois chacun par une lettre majuscule (comme J. Bottéro) ; nous séparons les vers par un tiret (–). Nous signalons par « [...] » une interruption dans la citation du texte ; nous omettons notamment ici treize versets qui composent, selon Jean Bottéro lui-même, un « Bref résumé panoramique des aventures du héros, contées ensuite tout du long de l'*Épopée*. » (note 2, p. 66).

N.B. : le titre de l'ouvrage de Jean Bottéro se justifie par la quête infructueuse de la vie éternelle entreprise par le héros Gilgameš.

Ci après nous reproduisons un extrait de la note 2 de la p. 67 de l'ouvrage cité : « Mah (« la Sublime » en sumérien) : par cette désignation, et quelques autres, on se référait à la grande déesse antique qui, en collaboration avec Enki/Ea, avait joué le rôle principal dans la création de l'homme [...] ».

Nous reprenons ci-dessous certaines des « indications pour la lecture » (fournies par J. Bottéro à la p. 9 de son ouvrage) des termes « tant sumériens qu'akkadiens » : « il n'y a pas d'*e* muet », « *u* se prononce toujours *ou* », « toutes les consonnes s'articulent et elles sont toujours dures », « *š* équivaut à notre *ch* » ; ainsi donc, par exemple, Uruk = Ourouk, Ninsuna = Ninnsouna, Gilgameš = Ghilgamech. Ajoutons que le *h* de Mah doit à la lecture produire « un son fricatif dur, analogue à celui de la *jota* espagnole ».

En l'Épopée de Gilgameš, qui se trouve être le plus ancien poème connu, retraçant l'aventureux destin d'un roi d'Uruk du milieu du vingt-septième siècle av.n.è., réside une sorte de parachèvement de la littérature religieuse sumérienne. D'une certaine façon divinisé après sa mort, le roi Gilgameš, qui serait à l'origine de la construction des puissantes murailles d'Uruk, entre dans la légende. Avant même le commencement du

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

3.1 • Longtemps avant notre ère, au commencement de l'histoire, était Sumer

Les Sumériens[277] édifièrent, à partir de 3500 av.n.è., la première civilisation historique en Mésopotamie, en sa partie la plus méridionale. Ils y implantèrent des villes ; chacune gouvernée par un roi. « Une double chaîne de villes dans des îlots de culture cernés par les sables et les marécages où se perdent les fleuves, tel apparaît le pays de Sumer, quand au IV^e^ millénaire sont rédigés les premiers documents écrits. L'histoire, dit-on, commence dans ces lagunes du golfe Persique. Mais elle ne nous révèle pas un absolu. L'apparition de l'écriture serait inconcevable sans la révolution urbaine des sociétés néolithiques qui l'a rendue nécessaire. Elle n'est pas racine, mais efflorescence d'une longue tige, de longs tâtonnements obscurs. On a remarqué cependant que la basse Mésopotamie où s'opère cette transformation décisive, est paradoxalement « un des pays les plus neufs du monde » (G. Goossens). Elle était encore déserte au V^e^ millénaire, alors que des communautés paysannes évoluées s'épanouissaient plus au Nord. [...]. Car dans cette plaine alluviale où la pluie est rare, l'irrigation des champs dépend principalement des cours d'eau, et les possibilités qu'ils offrent ne sont pas uniformes. Aussi les villes s'égrènent-elles, entourées de leurs villages, mais isolées les unes des autres, suivant deux axes principaux : à l'Ouest vers l'Euphrate, *Nippour*, *Shourouppak*, *Ourouk*, *Our*, *Eridou* ; plus à l'Est, le long d'un canal, *Adab*, *Zabalam*, *Oumma*, *Bad-Tibira* et *Lagash*. Entre elles s'étendait le désert, l'*Edin* des Sumériens »[278]. Ainsi, ce serait donc là, en ces lieux, en Mésopotamie, en Sumer, aux seins de ces cités-états, que commença l'histoire, par la gestation et l'utilisation de l'écriture, ce merveilleux outil de pouvoir et d'organisation, qui résulte d'un haut niveau de complexification, de sophistication

deuxième millénaire la légende relative à Gilgameš est couchée par écrit. La version ancienne de l'Épopée se cristallise dans la première partie du deuxième millénaire ; dès le milieu de ce millénaire elle est diffusée en des versions différentes. Au tournant du deuxième et du premier millénaire une nouvelle version, en akkadien, est rédigée, la version Ninivite ; son rédacteur aurait été un exorciste du nom de : Sînleqe'unnennî (ou Sin-leqe-unninni). Cette version ninivite fut découverte par Austen Henry Layard en 1839 dans les ruines du palais du roi Assourbanipal.

277 L'origine géographique et la race des Sumériens nous demeurent inconnue.

278 GARELLI, Paul. Asie occidentale ancienne. In : PARIAS, Louis-Henri (dir.). *Histoire générale du travail - Préhistoire et antiquité*. BOURRIOT, Félix ; GARELLI, Paul ; NOUGIER, Louis-René. SAUNERON, Serge. Paris : Nouvelle Librairie de France, 1959. 390 p. P. 49-104. Citation p. 51.

Cf. GOOSSENS, G. Asie occidentale ancienne. In : *Histoire universelle*. Paris : Encyclopédie de la Pléiade, 1956. (Tome 1).

« L'histoire, dit-on, commence dans ces lagunes du golfe Persique » : référence à l'ouvrage de Samuel Noah Kramer publié en 1956 (par les éditions Doubleday) en langue anglaise, intitulé « *History begins at Sumer* » (Traduction française en 1957 : KRAMER, Samuel Noah. *L'Histoire commence à Sumer.* Paris : Arthaud, 1957. 310 p.).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

de sociétés administrées et gérées par le moyen d'états théocratiques, dans une très large mesure en l'occurrence, d'états monarchiques et cléricaux, de manières, peut-être point *scrupuleuses*, mais assurément minutieuses, vétilleuses.

Sur de hautes terrasses de briques construites au centre de ces villes, en un espace dédié au dieu de la cité et du pays environnant, des temples imposants furent établis ; les parois en étaient recouvertes de mosaïques, de céramiques de couleurs. Le prince de la cité, le roi, « lugal » (*grand homme*)[279], était un roi-prêtre, le prêtre de rang le plus élevé ; il commandait aux habitants ordinaires de la cité et des provinces qui en dépendaient, et au clergé aussi donc ; il gouvernait la ville, et le temple, qui en constituait le centre névralgique, c'est-à-dire religieux, économique, politique. Si les souverains sumériens n'étaient pas d'essence divine comme l'étaient les rois égyptiens, ils jouissaient eux aussi d'un pouvoir sans partage, absolu, qui s'imposait non seulement aux prêtres, aux masses populaires, artisans et paysans, mais également aux militaires, aux fonctionnaires (les différentes classes de scribes). À partir de 2900 av.n.è. les souverains de la ville d'Ourouk parvinrent à s'imposer aux autres villes sumériennes, puis à étendre leur domination vers l'est, y soumettant les Élamites[280], et le nord-ouest ; ils fondèrent ainsi le premier empire sumérien. L'hégémonie en Sumer fut disputée principalement entre les souverains de Kish, de Lagash, d'Ourouk, et d'Our. Aux dissensions entre les maîtres des différentes cités s'ajoutèrent, dans les derniers siècles de cette première grandeur sumérienne, des dissensions au sein même des classes dirigeantes. Le roi Entéména combattra l'influence cléricale. Or c'est avec l'appui du clergé que le roi Lugalanda accédera au trône ; toutefois il sera déposé par le roi Urukagina[281] qui se proposera de mettre en œuvre un train de réformes, sociales notamment. Mais, surpris dans son règne par une soudaine révolte, Urukagina se voit brutalement dépossédé du trône par un nouveau *grand*

279 *Lugal* ou *lougal*.

280 L'Élam est une région située à l'est de Sumer, entre la Mésopotamie et le Zagros.

N.B. : La Mésopotamie (*pays entre les fleuves*) est la région formant les bassins hydrauliques du Tigre et de l'Euphrate. Les crues du Tigre et de l'Euphrate n'eurent jamais la régularité de celles du Nil. Ces fleuves prennent leurs sources en Ourartou (Urartu ; Arménie). Ils traversent des zones montagneuses, puis des plaines. Depuis l'époque évoquée, au sud de la Mésopotamie, le rivage du golfe Persique, par cause principalement de l'alluvionnement des fleuves Tigre et Euphrate, a reculé d'environ 200 Km.

Au sud de la Mésopotamie s'étendait Sumer et Akkad, formant ce que plus tard on nommera la Chaldée, la Babylonie, plus au nord, en la partie médiane de la Mésopotamie, l'Assyrie. Au nord de L'Assyrie se formera le royaume de Mitani (les Assyriens et les Hittites le nommeront Hanigalbat) qui longtemps fût l'adversaire de l'Égypte pharaonique avant de devenir son allié quand croîtra la puissance du Hatti (le royaume constitué par les Hittites, en Anatolie).

281 Urukagina (Uru-Kagina, Ouroukagina, ou encore, transcription plus récente, Uruinimgina), magnanime, épargna son rival, Lugalanda, ainsi que l'épouse de ce dernier ; et probablement même lui servit-il une pension.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

homme, soutenu par un parti clérical, Lougalzaggisi, *ensi* de la cité d'Oumma[282]. Lougalzaggisi parviendra à conquérir Lagash, à laquelle il fera subir de grands dommages, puis Our, Ourouk, Kish et Nippour.

L'évolution des structures économiques des sociétés au Néolithique avait produit, modelé un certain type d'organisation sociale. Mais les tenants des structures politico-religieuses dirigeantes en vinrent à se voir confrontées à une émancipation du pouvoir civil ou militaire qui en vint à s'efforcer de se libérer de l'antique tutelle religieuse, tutelle souvent devenue insupportable par son arrogance, ses abus, sa rapacité fiscale notamment, non seulement aux grands personnages, aux élites, aux oligarchies, mais aux classes populaires même. Ainsi, nous l'avons-nous vu, Entemena avait-il combattu l'influence cléricale. Mais, le pouvoir, qu'il soit religieux ou laïque, rendant jaloux des prérogatives qu'il permet d'accaparer, des champions du clergé, des clergés, avaient-ils combattu contre les champions d'une laïcité portant atteinte à leur suprématie, combattu ces tentatives d'émancipation du politique vis-à-vis du religieux. Ainsi donc, déjà, lorsqu'il n'y avait pas collusion du « glaive et du goupillon » le pouvoir laïque s'efforçait-il de subjuguer le pouvoir religieux, le pouvoir religieux de subjuguer le pouvoir laïque. Les réformes drastiques de l'usurpateur Urukagina, visant à mettre un terme aux pratiques prévaricatrices, visant à circonscrire, annihiler les excès, les exactions des représentants de l'état ou du clergé, avait provoqué, conduite par Lougalzaggisi, une réaction farouche et violente qui ne permit à Urukagina de ne régner que quelques années sur Lagash, et Sumer[283].

Lougalzaggisi serait parvenu à étendre sa domination jusqu'à la mer Méditerranée. Mais, cette puissance, pour grande qu'elle fut, ne dura pas plus d'un quart de siècle. Des populations sémitiques, qui s'étaient établies près de Sumer, dans la Chaldée septentrionale, et y avaient créé le royaume d'Akkad[284], secouèrent bientôt le joug sumérien. Lougalzaggisi, le dernier souverain du premier empire sumérien fut défait par Sargon d'Agadè[285] qui parvint à conquérir la majeure partie de la Mésopotamie, l'Élam, partiellement

282 Lougalzaggisi était *ensi* (ou, transcription plus ancienne, *patesi*), c'est à dire prince, gouverneur d'Umma (Oumma) et grand-prêtre de la divinité poliade de cette ville. Les cités avaient à leur tête un roi, *lugal* (grand homme), ou, localement, un roi, un prince, *ensi*, le cas échéant devant allégeance à un roi plus important ; ainsi peut-on considérer que l'*ensi* était un roi obéissant à un « grand-roi ».

283 Moins de huit ans ; toutefois, il semblerait qu'Urukagina ait pu se maintenir à Girsu où il aurait, là seulement, poursuivit son règne.

284 Akkad ou Accad, Agade, Agadè, Agadé. Le site de la ville d'Akkad, la capitale du royaume éponyme, demeure toujours inconnu.

285 Sargon (Sharroukin) d'Agadè ou Sargon l'Ancien ; il aurait régné une cinquantaine d'années. Ne pas le confondre avec le frère et successeur du roi Salmanasar V, Sargon II (le bâtisseur du palais de Dour-

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

l'Asie Mineure, la Syrie orientale ; les succès de Sargon contre les Sumériens furent dus notamment à une tactique guerrière où le mouvement était privilégié, ainsi que l'usage de l'arc et du javelot, alors que l'armée sumérienne privilégiait la formation des troupes en phalanges dont les hommes étaient lourdement armés de longues lances et de larges boucliers. Ce fut alors la première fois que la Mésopotamie, soumise à un seul maître, se trouva unifiée[286].

Pourtant l'empreinte demeura que les Sumériens avaient imprimé à ce pays, aux différents peuples, aux générations qui sur son sol se succédèrent, et très longtemps par

---

Sharroukin, près de Ninive ; Sargon II se nommait aussi Sharroukin) qui fut roi d'Assyrie de 722 à 725 av.n.è. Ne pas confondre non plus Sargon d'Agadè avec Sargon Ier, autre souverain assyrien.

286 Vers 2300 av.n.è.

Après la disparition de Sargon l'Ancien de nombreuses révoltes provoquèrent le délitement de son empire. Mais, petit-fil de Sargon, Narâm-Sin parvint à le restaurer par de brillantes victoires, notamment dans les monts du Zagros. Après lui, les Gutis, venus du Zagros, des plateaux iraniens, prirent Akkad, et s'implantèrent en Mésopotamie. La restauration de la puissance de Sumer est due à Utuhegal, d'Uruk, qui renversa le dernier roi des Gutis, Tirigan, et inaugura ainsi le deuxième empire sumérien. Ensuite vers 2000 av.n.è. la Mésopotamie vit l'essor de la puissance de Ninive (Ancien Empire assyrien), puis celle de Babylone, puis, après quelques vicissitudes, celle d'un Moyen Empire assyrien, puis plus tard, après l'étiolement de ce Moyen Empire, d'un Nouvel Empire assyrien qui connaîtra une expansion inégalée jusqu'alors ; en effet à l'apogée de cet empire les Assyriens contrôlèrent le Proche-Orient, de la Nubie à l'Urartu, de l'Urartu au golfe Persique. Mais les Chaldéens reprirent Babylone et naquit un Nouvel Empire Babylonien. Après que le clergé de Marduk parvint à placer sur le trône le roi Nabonide ce dernier ne se comporta pas conformément aux attentes de ses bienfaiteurs et dut se retirer ; un régent le remplaça de fait à la tête de l'état. C'est alors que, en 539 av.n.è., Cyrus II le Grand prit Babylone. Les conquêtes du Perse Cyrus lui permirent d'édifier le plus grand empire de l'Antiquité.

N.B. : Gutis, Kutis, ... ou Goutéens. Ils assurèrent leur domination en Mésopotamie pendant un siècle ou un peu plus, entre, environ, 2150 et 2050 av.n.è..

Nous avons exposé ici une vision simplificatrice de l'histoire de la Mésopotamie, qui pourrait être présentée quelque peu différemment (nous arrondissons les dates que nous indiquons) ; ainsi pourrions-nous distinguer dans l'histoire de la Mésopotamie les principales époques suivantes : 1/ l'époque des Dynasties archaïques (2900 - 2340 av.n.è.), 2/ l'époque d'Akkad (2340 - 2200), 3/ celle des royaumes amorites et de celui de la première dynastie (Hammurabi) du royaume babylonien (2000-1600 ; le royaume babylonien s'effondrera suite à une violente attaque des Hittites dont l'armée n'entreprendra toutefois pas l'occupation de la Babylonie), 4/ celle du royaume kassite de Babylone (1600-1160 ; le royaume kassite s'effondrera sous le coup d'une attaque des Élamites) et du royaume de Balylone de la deuxième dynastie d'Isin (un dynaste de la ville d'Isin parvient à supplanter les Élamites à Babylone ; le roi Nabuchodonosor appartient à cette dynastie ; vers 1160 - vers 1030), 5/ l'époque du royaume assyrien (les Assyriens s'émancipent de la tutelle mitanienne et manifestent des volontés expansionnistes), qui s'étend du XIVe au Xe siècle, 6/ l'époque de l'empire assyrien (vers 935- vers 610 ; les souverains les plus remarquables en sont Sargon II, Sennachérib, Assurbanipal ; sous le règne de ce dernier l'empire assyrien dominera un temps l'Égypte même), auquel une coalition mèdo-babylonienne parviendra à mettre fin, 7/ l'époque de l'empire néo-babylonien (vers 610 - 539) auquel les Perses mettront fin en 539 av.n.è., 8/ l'époque de l'empire perse des Achéménides (539 - 330), 9/ ensuite l'époque de l'empire gréco-macédonien d'Alexandre-le-Grand...

La Mésopotamie fut de tous temps un territoire aisément accessible, au nord par les vallées de ses grands fleuves, à l'est par la Trouée de Suzianne, par les passes des monts Zagros, au nord-ouest par les hautes steppes séparant la vallée de l'Euphrate des monts Amanus. Cette situation, en un sens privilégiée, du point de vue commercial, présentait une opportunité non négligeable dont purent profiter tous les migrants, nomades plus ou moins pacifiques, ou belliqueux conquérants attirés par les richesses des peuples sédentaires et laborieux de cette contrée. L'histoire de cette région consiste étonnamment en une succession rarement interrompue de luttes entre cités en quête de l'exercice d'une autorité sur toute la région, d'efforts de constitution d'empires à prétention universelle, et d'invasions sous le coup desquelles ces empires parfois

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

leur système d'écriture[287], longtemps par la langue dans les domaines administratifs, littéraires et religieux ; et, traduits en akkadien, par les légendes, l'histoire, les textes législatifs. Cette influence s'étendit même au-delà des frontières naturelles de la Mésopotamie ; en effet, par exemple, les souverains hittites useront dans leur titulature de termes sumériens, tel celui de *lugal*.

Mais, malgré l'apparente unité que laisse supposer en Mésopotamie l'usage si longtemps exercé d'un même système d'écriture et la perduration d'un système culturel faisant appel globalement aux mêmes référents, il convient de prendre conscience de la grande disparité, de la relative variabilité, principalement, des conditions, des contextes politiques, toujours travaillés par des forces centripètes tendant à l'intégration au sein de vastes ensembles, toujours travaillés par des forces centrifuges tendant à la parcellisation des organisations, royaumes ou empires, à la création de structures plus ou moins modestes, plus ou moins indépendantes, autonomes ou souveraines, il convient de prendre conscience de la grande disparité, de la relative variabilité des conditions, des contextes sociaux et économiques[288]. Par ailleurs, en Mésopotamie le pouvoir, hégémonique, ayant pu s'étendre plus ou moins à l'entièreté de celle-ci, ou bien le pouvoir n'ayant pu s'exercer qu'ici ou là, se trouva très souvent aux mains d'aristocraties, de dynasties, issus de conquérants d'origines étrangères. Toutefois ces envahisseurs que nous évoquons, toujours s'acculturèrent, firent leur la civilisation, la culture indigène ; cette civilisation, cette culture dont les ferments les plus

très éphémères brusquement s'effondraient. S'il se révèle impossible encore de déterminer sûrement d'où sont originaires les populations les plus anciennes de Mésopotamie, il est patent que les envahisseurs sont toujours survenus depuis les steppes occidentales pauvres et relativement arides d'où surgissent les nomades sémitiques dès le IVe millénaire av.n.è. pour s'établirent dans le sud, près de Sumer, en Babylonie, où ils constituèrent enfin l'Akkad au cours du IIIe millénaire, puis les Amorites, puis vers la fin du IIe millénaire les Araméens dont la langue en définitive s'imposa dans tout l'Orient ancien au cours du Ier millénaire av.n.è., ou survenus depuis les montagnes ou d'au-delà. Ainsi des Indo-Européens, dès le tout début du IIe millénaire, souvent s'imposèrent, plus ou moins brièvement aux populations déjà présentes, tels les Kassites en Babylonie qui y constituèrent un empire qui durera plus de cinq siècles, tels les Hourrites qui s'établirent dans le nord de la Mésopotamie pour y former le royaume du Mitani d'où ils purent bâtirent un empire qui s'opposa longtemps aux prétentions égyptiennes en Canan (Palestine) ou en Amourou (Syrie) avant de devenir l'allié des pharaons comme grandissait la force des Hittites établis en Anatolie, avant de devoir se soumettre à ces derniers, tels, ici évoqués, les Hittites eux-mêmes, qui lors d'un gigantesque raid militaire vainquirent Babylone vers le milieu ou la fin du XVIe siècle av.n.è., tels, à partir du VIII^{e} siècle, les Cimmériens, les Scythes, les Mèdes, les Perses, les Grecs, les Parthes, les Romains...

287 L'écriture cunéiforme ; ce système d'écriture permit de transcrire de nombreuses langues ayant eu cours au Proche-Orient (du centre de la Turquie à l'ouest de l'Iran actuelles), le sumérien, l'akkadien (et ses déclinaisons babyloniennes et assyrienne), l'élamite, le hourrite, le hittite...

288 La grande disparité, la relative variabilité des conditions politiques mentionnée plus haut est une caractéristique tout à fait remarquable du monde mésopotamien si on le compare au monde égyptien, tant au sein de ce dernier paraît s'offrir à notre regard une grande stabilité du pouvoir et de son mode d'exercice ; cela fut facilité en Égypte par le fait que celle-ci bénéficia d'une cohérence, d'une homogénéité géographique, territoriale et humaine, infiniment plus grande que ne put en bénéficier la Mésopotamie.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

notables apparurent au troisième millénaire au sud de la Mésopotamie, en Sumer, en Akkad ; et, indéniablement, au cours des presque trois mille ans de l'histoire de la Mésopotamie auxquels rapidement ici nous nous intéressons, l'élément qui le plus favorisa cette intégration de ces envahisseurs se révèle être le caractère essentiellement urbain de la civilisation considérée.

Si à différentes époques, en des temps archaïques mais aussi aux temps historiques, en différents lieux, chez différents peuples, s'exerça, parfois, un pouvoir *démocratique* sous la forme d'un pouvoir d'assemblées des hommes libres (dont en Mésopotamie ici ou là, à telle ou telle occasion se manifestait la survivance), le pouvoir, dans le monde mésopotamien, s'exerça, le plus habituellement, sous une forme monarchique. En Sumer, en Babylonie, en Assyrie, où le souverain était conçu comme un bon pasteur guidant et protégeant son troupeau humain ; le principe royal, et dynastique généralement, se traduisit en outre par des régimes politiques où ce souverain était l'élu d'une divinité, se trouvait appelé à régner par les dieux. Si le monarque trouvait sa justification dans ses rapports tout particuliers avec le monde divin qui le distinguaient du reste des humains, si le monarque était appelé à régner sur les hommes du commun, le statut du monarque put se traduire de façons sensiblement différentes : le roi pouvait être, seulement, le lieutenant de la divinité, son *vicaire*, comme il put l'être en Assyrie, mais aussi il put, comme souvent ce fut le cas en Babylonie, être d'essence divine, dieu lui-même, ou divinisé. L'individu ordinaire quant à lui ne peut en aucune façon, en considération de la documentation parvenue jusqu'à nos jours et disponible, être considéré comme un citoyen, selon le sens que l'on donne à ce terme ici actuellement, mais comme un sujet astreint, évidemment et normalement à une obéissance honnête et exemplaire au roi, aux représentants des corps constitués qui procèdent de l'autorité du souverain. Il est évident, et c'est là un trait majeur de la civilisation, des civilisations de Mésopatamie, que les individus obéissent au roi, adorent les dieux.

Toutefois la monarchie, les oligarchies laïques ou religieuses, ne se trouvaient pas seules à jouer sur l'échiquier politique. Les sujets, les personnes du commun, les simples individus, qui ne dépendaient pas du personnel du Palais royal ou de celui des temples, ou de l'administration monarchique ou de celle des temples, ne se voyaient pas devant les puissants aussi démunis qu'un examen trop rapide de la société pourrait le laisser supposer. En effet des structures *démocratiques* diverses, organismes collectifs ou guildes de types associatifs, pouvaient conférer aux individus susceptibles d'en relever une certaine protection, un certain

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

statut. Ainsi dans les cités, les habitants selon le quartier qu'ils occupaient, étaient-ils regroupés en structures représentatives, les artisans ou les commerçants, en fonction de leurs spécialisations souvent, s'organisaient-ils pour défendre, faire valoir leurs intérêts. De telles organisations n'existaient pas seulement au sein des corps sociaux des cités majeures, mais dans les villages également, et chez les nomades, qui constituaient une part non négligeable de la population. Ces organisations aux multiples visages, semblant porter indéniablement la marque quasi imprescriptible des structures claniques et tribales, présentaient les traits pouvant caractériser un contre-pouvoir, plus ou moins manifeste, plus ou moins effectif, constituaient une puissance dont les autorités, les souverains ne pouvaient pas ne pas tenir compte.[289].

Si aptes à fournir tant de bons et courageux guerriers, les membres les plus humbles ce peuple de Mésopotamie, ou de ces peuples se trouvant sous la coupe des souverains de Sumer, d'Akkad, d'Assyrie, de Babylonie, et ce quand bien même nous possédons quelques textes au fil de recueils d'oracles évoquant des signes funestes, des mouvements sociaux, des déplacements humains, ressentis comme avant-coureurs de possibles soulèvements locaux ou plus généralisés, ne se révoltèrent, semble-t-il, sûrement que très rarement, ou peut-être même jamais, contre leurs rois, quelque fut la dureté de ceux-ci à leur égard. Si le texte de quelques-uns de ces présages supputait le possible meurtre d'un roi du fait de rebelles lors d'une révolte (dont ces textes, par leur existence même, ont le mérite de montrer, que, spécifiquement, personnages d'importance participant du *système*, les prêtres en redoutaient grandement l'éventualité), aucun texte officiel, aucun compte rendu, aucun rapport de fonctionnaires, aucun commentaire de dignitaires d'aucune chancellerie, parmi les milliers mis au jour, n'évoque pareils événements, ne rapporte de révoltes populaires d'ampleurs considérables. Toutefois, donc, d'éventuelles révoltes, non pas seulement des puissants mais du « *vulgum pecus* » aussi, se voyaient évoquées avec appréhension ; notamment lors de famines, lorsque les ruraux affamés gagnaient les villes, lorsque la guerre ravageait les campagnes, lorsque les armées ennemies se saisissaient de toutes provendes ; notamment lorsque le peuple laborieux, acculé à la misère, le cas échéant par le non-paiement de son salaire, se mettait parfois, rarement, en grève : « Lettre de *Nabou-silim* au *shatam*, mon frère [...]. Paix à mon frère. Que *Nabou* et *Mardouk* bénissent mon frère. Le roi a préposé *Nabou-sharra-outsour*, fils de *Shoun-outsour* à la direction de ses ouvriers. Il annonce : « Les hommes

289 Cf. LAFONT, Bertrand. Corps social et pouvoir politique dans les sociétés de l'ancienne Mésopotamie. *Méditerranées*, 1997, n° 12 (*Les hommes dans la cité*), p. 25-48 ; cf. tout particulièrement la note de bas de page n°11, p. 30.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

refusent d'exécuter le service du roi. » Le roi m'a dit alors : « Écris au *shatam* de te les envoyer. » J'écris donc à mon seigneur. Que mon seigneur m'envoie rapidement, menottes aux poings, *Baou-eresh* fils de *Shamash-idin*, *Ina-eshiti-etir*, fils de *Rimout*, *Rimout*, fils de *Sha-pi-Bel* et *Nabou-na'id*, fils de *Nabou-iddin*. Après avoir adressé un blâme à ton juge, le roi m'a chargé de l'affaire. Tous les sculpteurs ont exprimé un violent mécontentement en disant : « Nous sommes révoltés ! Personnes ne nous a réglé les mois de *Siwan* et de *Tammouz*. » Que mon seigneur donne l'ordre de les payer, car ils ont l'air très menaçants. »[290].

3.2 • Structure hiérarchique du royaume de Mari au XVIII^{e} siècle av.n.è.

Hammurabi l'emporte sur Zimri-Lim, le dernier roi de Mari, vers 1761 av.n.è. Deux ans après sa victoire, vers 1759 av.n.è. donc, Hammurabi, après avoir fait réaliser l'inventaire de ce qui se trouvait dans le palais des rois de Mari, y ayant saisi tous les biens de valeur ainsi que les archives diplomatiques qu'il jugea, en ce qui le concernait, les plus importantes, le fit détruire. Ce palais de Mari, communément de nos jours désigné improprement par les termes de « palais de Zimri-Lim », fut construit, non pas par celui-ci ou les membres de sa dynastie l'ayant précédé ; ce palais fut construit par une dynastie très antérieure qui gagna son indépendance vers les XXII^{e}-XXI^{e} siècles et désignée comme étant celle des « *Šakkannakku* », c'est-à-dire celle des « Gouverneurs », établis autrefois ici par l'empire d'Akkad, par Sargon d'Agadé lui-même probablement. Mais ce palais des Gouverneurs avait été établi sur la base d'un palais plus ancien encore que l'on évoque, faute de connaissances très précises le concernant, sous l'appellation de « palais présargonique ». Le palais de Mari nous a livré une part non négligeable des archives en possession de Zimri-Lim, roi de Mari, environ vingt mille tablettes, une très important documentation rédigée en caractères cunéiformes donc, que le roi Hammurabi y a abandonné, essentiellement des pièces

290 GARELLI, Paul. Asie occidentale ancienne. In : PARIAS, Louis-Henri (dir.). *Histoire générale du travail - Préhistoire et antiquité*. BOURRIOT, Félix ; GARELLI, Paul ; NOUGIER, Louis-René. SAUNERON, Serge. Paris : Nouvelle Librairie de France, 1959. 390 p. P. 49-104 ; p 102, il s'agit d'une citation d'une traduction d'un courrier antique tiré de : THOMPSON, Reginald Campbell. *Late Babylonian Letters : Transliterations and Translations of a Series of Letters Written in Babylonian Cuneiform, Chiefly During the Reigns of Nabonidus, Cyrus, Cambyses and Darius*. Londres : Luzac, 1906. 226 p. P. 160. (*Late Babylonian Letters : Transliterations and Translations of a Series of Letters Written in Babylonian Cuneiform, Chiefly During the Reigns of Nabonidus, Cyrus, Cambyses and Darius* : Lettres babyloniennes tardives : translittérations et traductions d'une série de lettres écrites en babylonien cunéiforme, principalement sous les règnes de Nabonide, Cyrus, Cambyse et Darius).

N.B. : *shatam* : « fonctionnaire aux attributions mal définies ». Les mois de *Siwan* et de *Tammouz* (*Tammuz*) correspondent approximativement à la fin du printemps, au début de l'été.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

administratives et comptables concernant la gestion de la maison royale, la gestion du palais lui-même, et, éléments le plus important sûrement en ce qui nous concerne ici, des pièces relevant des échanges de correspondance du roi de Mari. Ainsi donc par les archives de Mari[291] est-il possible d'avoir une vision plus précise de la société mésopotamienne, du mode de vie des souverains, des rapports diplomatiques qu'ils entretinrent au sein de la Mésopotamie avec les autres souverains, avec leurs représentants, leurs fonctionnaires, ou à l'extérieur de celle-ci avec d'autres souverains, de mieux comprendre le jeu des alliances et de leurs ruptures, éventuellement de leurs recompositions.

Une vision relativement détaillée de la structure hiérarchique du royaume de Mari, au XVIII[e] siècle av.n.è. principalement, nous est ainsi permise. La titulature du souverain était : « Roi de Mari et du pays des Bédouins »[292]. Nous distinguons des organisations sensiblement différentes les unes des autres selon qu'il s'agissait de gérer les populations relevant directement du royaume de Mari, ou des populations relevant de royaumes vassaux, et selon que ces populations étaient sédentaires ou des populations bédouines, nomades ou semi-nomades.

L'organisation du pouvoir en ce qui concernait le royaume de Mari lui-même était telle que dans chaque localité une assemblée des hommes libres (lumeš) se trouvait sous le contrôle d'une assemblée des Anciens (šibutum), et d'un sugagum (un *cheik* — comme le terme est le plus habituellement traduit —, ou un *caïd*, choisi par les assemblées de la localité) ; à un niveau hiérarchique supérieur, au-dessus du sugagum donc, se trouvait, nommé par le roi, un šapitum (un gouverneur de province[293]) coiffant les sugagum de plusieurs localités. Au sommet de cette structure hiérarchique se trouvait le roi. En ce qui concernait les Bédouins, chaque clan avait une assemblée des hommes libres (lumeš), sous le contrôle d'une assemblée des Anciens (šibutum), et d'un sugagum (un *cheik* choisi par les assemblées claniques) ; à un niveau hiérarchique supérieur, au-dessus du sugagum donc se trouvait, nommé par le roi, non pas un šapitum, mais un merhum (chef-de-pâtures) coiffant plusieurs clans bédouins ; et au-dessus se trouvait le roi.

Au sein des royaumes vassaux l'organisation se trouvait tout à fait comparable,

291 Les archives palatiales de Mari furent rendues accessibles à la suite de la découverte du palais et de sa fouille par André Parrot entre 1936 et 1939. Les couches archéologiques de la cité antique de Babylone correspondant à la période de Hammurabi sont quant à elle inexplorables encore compte tenu de la hauteur actuelle de la nappe phréatique.

292 « Lugal Mari^{ki} u ma-at ha-na-meš ».

293 Il y avait quatre provinces (halsum) dans le royaume de Mari : Qattunan, Saggaratum, Terga, et Mari.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

à l'exception notable toutefois, en ce qui concernait les populations sédentaires, que s'intercalait dans la ligne hiérarchique, entre le šapitum (gouverneur de province) et le « roi de Mari et du pays des Bédouins », le roi vassal.

Il est possible de récapituler brièvement tous ces éléments ainsi : le pouvoir local était représentait par des assemblées (hommes libres, et Anciens) et par les sugagum (cheik), le pouvoir central par le roi de Mari, les rois vassaux le cas échéant seulement, les šapitum (gouverneurs de provinces — pour les sédentaires) et les merhum (chefs de pâtures — pour les Bédouins).

Une lettre d'un gouverneur (šapitum) conservée dans les archives palatiales et qui était destinée à informer le roi du fait, nous apprend comment il était procédé à la désignation d'un nouveau cheik (sugagum) : « Le dénommé Baqqum, homme de la localité de Tizrah, vient de mourir. Les hommes de Tizrah sont venus me voir et m'ont dit : « (pour le remplacer) installe-nous comme chef Ka'ali-ilum-ma, qui a d'ailleurs promis une mine d'argent au palais. Maintenant donc, je viens d'envoyer Ka'ali-ilum-ma chez (le roi) mon seigneur pour qu'il l'installe à la dignité de cheikh (sugâgum) et pour que soit reçue de lui, à cette occasion-là, une mine d'argent. »[294]. Le cheik (sugagum) était probablement issu de l'assemblée des Anciens, ce conseil de notables s'apparentant plus ou moins à nos conseils municipaux contemporains. Les instances, en quelque sorte « démocratiques », de chaque localité se choisissait donc de manière collective un homme pour la représenter. Mais la désignation de cet homme, en une certaine façon « élu » par la collectivité locale, à la charge de cheik (sugagum), devait se voir acceptée et par le gouverneur (šapitum) d'une part, et par le roi d'autre part auquel revenait la décision ultime, celle de consentir au choix des hommes libres, des Anciens, aussi en définitive d'investir dans sa charge le nouveau sugagum. Il apparaît également au travers de la lettre du gouverneur au roi, la désignation d'un nouveau cheik se justifiant en l'occurrence par le décès de la personne en charge du poste, que la charge du cheik était peut-être perpétuelle ; et que désigné, investi de sa charge pour la vie le nouveau cheik devait s'acquitter d'un droit d'accès à la fonction à laquelle il accédait.

Le roi nommait aussi parfois un haut fonctionnaire, un commissaire (hassanum) qu'il pouvait imposer pour le représenter directement auprès de certaines localités ou de certains clans où, peut-être, son autorité ne s'exerçait qu'avec difficulté, ou se voyait

294 LAFONT, Bertrand. Corps social et pouvoir politique dans les sociétés de l'ancienne Mésopotamie. *Méditerranées*, 1997, n° 12 (*Les hommes dans la cité*), p. 35.

N.B. : 1 mine équivaut à 500g.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

contestée.

3.3 • L'esclave, le moushkenoum, l'awilum ; et la loi

La charte d'avènement du roi Urukagina, considérée généralement comme le premier code législatif de l'histoire[295], n'établit pas un code de lois au sens moderne du terme : ne s'y voyait énumérée qu'une suite de prescriptions dans le but de mettre fin à des injustices et des abus déterminés. Le code d'Urukagina, les codes qui le suivront en ancienne Mésopotamie, ne composent pas des codes de lois au sens strict : en leurs seins ne sont pas énoncés les principes généraux du droit régissant les *codes* en question, ne se discernent pas des doctrines légales visant l'élaboration d'une structure juridique élaborée, logique, cohérente, ou en aucune manière exhaustive : en eux point de traité doctrinal du droit,

295 Le code d'Urukagina (vers 2350 av.n.è.) est le premier code de l'histoire.

D'autres codes législatifs, en Mésopotamie même, lui succéderont, et, notamment, peu après lui, ceux d'Urnammu (ou bien Our-Nammou, Ur-Namma... ; vers 2100 av.n.è.), de Lipitishtar (ou bien Lipit-Ishtar... ;vers 1930 av.n.è.). Les codes de lois édictés en Mésopotamie désignaient généralement ceux sur qui le prince, *ensi*, roi, ou grand roi, étendait particulièrement sa protection dans son souci affiché de justice, car il se voulait nécessairement homme d'une grande obligeance : les pauvres travailleurs, membres des classes laborieuses, agriculteurs, pêcheurs, et les plus humbles parmi les humbles, notamment « la veuve et l'orphelin ». Le code de Hammurabi (vers 1730 av.n.è.), roi de Babylone, qui se compose de près de 300 articles, en consacre moins de 10 directement à l'esclavage, une vingtaine au vol, et près de 70 à la famille ; le principe majeur, et simple, régissant ce code est celui du « talion ».

En 621 av.n.è. Dracon rédigea les premières lois écrites de la cité d'Athènes, un code législatif d'une sévérité toute « draconienne », mais qui néanmoins distingue le meurtre (volontaire) de l'homicide (involontaire). Le code de Gortyne (ville de Crète) fut rédigé au début du cinquième siècle av.n.è. (il nous est parvenu conservé presque dans son intégrité) et traite principalement du droit de la famille et de la contestation du statut de l'individu en matière de liberté ou d'esclavage.

Le premier ensemble de lois écrites dont se dotèrent les Romains fut la Loi des Douze Tables. Il fut rédigé au milieu du cinquième siècle av.n.è. et instaura le principe de la primauté du droit écrit sur le droit oral, afin de faire en sorte que le justiciable put échapper à l'interprétation trop aisée du droit (oral) par des juges (de la classe patricienne) trop souvent de parti pris.

En Chine le Livre de la Loi fut rédigé par Li Kui (ou Li K'vei...) au milieu du quatrième siècle av.n.è. et constitua le fondement de nombreuses lois qui le suivirent (un demi-siècle plus tôt un autre code de lois l'avait précédé, qui n'est pas parvenu jusqu'à nos jours, le Fa Jing – la Règle des lois).

En Inde, les Lois de Manu (ou Manu Smriti – c'est à dire : Tradition de Manu –, Mânavadharmashâstra – c'est à dire : Traité de Droit de Manu ; Manu ou Manou) ; rédigées au I^{er} siècle, voire au II^{e} ou III^{e} siècle de notre ère, consistent en un catalogue jurisprudentiel, qui transcrit dans un texte de droit les règles selon lesquelles devaient s'ordonner l'ordre social auquel aspiraient les brahmanes au début de notre ère, et qui parvint avec la prépondérance brahmanique à s'imposer en Inde ; sur les Lois de Manu s'appuient la plupart des textes juridiques rédigés par la suite en Inde.

À Byzance, au début du cinquième siècle de notre ère, le 15 décembre 530, l'empereur Justinien commande la compilation et l'harmonisation de textes de lois ; ces lois, rassemblées sous le titre de *Digesta, sive Pandecta Juris* (le recueil de ces lois est connu sous l'appellation de Digeste, ou des Pandectes, ou de Code Justinien), sont promulguées le 15 décembre 533 ; le Code Justinien pose les prémisses du droit moderne, en Occident.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

comportant des définitions rigoureuses ou des classifications très méthodiques, entraînant un système cohérent de déduction logique. Dans ces constructions juridiques n'était pas exposé l'ensemble même des règles de droit existantes, mais seulement, simplement, l'invalidation, la modification, ou la confirmation de certaines des règles prévalant antérieurement. Toutefois les textes législatifs mésopotamiens nous renseignent non pas exactement sur les classes sociales composant les sociétés de ces temps et de ces lieux qu'ici nous considérons et sur les rapports qu'elles entretiennent, mais nous offrent la possibilité, par la lisibilité qu'ils nous donnent de ces sociétés, de les envisager sous une relative clarté. Ainsi se révèle-t-il possible d'aisément distinguer l'homme libre de l'esclave.

Par contre, quant au *moushkenoum*, selon certains textes babyloniens il semble être un « citoyen de base », de la campagne et non un citadin. Toutefois, le statut du moushkenoum, ou *houpshou* tel qu'il se voit, et sur une aire très large, très souvent désigné dans les textes, paraît difficile à toujours et partout apprécier précisément, car sa place dans la hiérarchie sociale se révèle parfois sous un jour ambigu ; il semble donc que les termes moushkenoum, ou houpshou, désignaient ici un habitant de la campagne, et non pas de la cité, un agriculteur dépossédé devenu simple fermier, peut-être, ailleurs, un militaire ou un supplétif établi hors de la cité et possédant ou ayant à sa disposition pour son entretien, des outils, du bétail, une habitation, des terres, ailleurs encore, à Nouzi tout spécialement, des ouvriers[296] sous la sujétion d'un maître. Mais le houpshou ne paraît pas subir une servitude stricte, son état ne paraît nullement pouvoir être assimilé à celui de l'esclave. Dans la hiérarchie sociale en effet son statut était manifestement supérieur au statut de ce dernier, du moins autant que permet de le dévoiler aux assyriologues l'amphibologie des textes antiques : le moushkenoum-houpshou se situait ainsi entre l'esclave et l'homme libre.

Les peines devant frapper une personne étaient différenciées en fonction de la condition sociale du coupable déjà dans le code de lois d'Urnammu où l'homme libre se différenciait de l'esclave, sans que d'aucune manière il fut fait référence à une quelconque autre catégorie sociale d'individus. Plus tardivement, dans le code de Hammurabi, sont clairement distinguées selon leurs positions relatives au sein de la société trois types de personnes : les esclaves d'abord, puis les *moushkenoum*, hommes juridiquement libres mais économiquement dépendants, ensuite les *awiloum*, hommes juridiquement et économiquement libres[297].

296 Des tisserands en l'occurrence.

297 Le moushkenoum (moushkenou, muškenum...) est souvent cité au cours du texte du Code de Hammurabi

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

« § 130 Si un *awilum* ayant forcé l'épouse légitime d'un autre *awilum*, qui n'avait pas consommé le mariage et habitait encore dans la maison de son père, s'est couché sur son sein, et a été surpris ainsi, cet *awilum* sera mis à mort ; la femme sera relaxée de toute accusation.
« § 196 Si un *awilum* a crevé l'œil d'un autre *awilum*, on crèvera son œil.
« § 197 S'il a brisé l'os d'un autre *awilum*, on brisera son os.
« § 198 S'il a crevé l'œil d'un *muškenum*, ou bien a brisé l'os d'un *muškenum*, il paiera une mine d'argent.
« § 199 S'il a crevé l'œil de l'esclave d'un *awilum* ou bien brisé l'os de l'esclave d'un *awilum*, il paiera la moitié du prix d'achat de l'esclave.
« § 200 Si un *awilum* a brisé la dent d'un *awilum* d'un rang égal au sien, on cassera sa dent.
« § 201 S'il a cassé la dent d'un *muškenum*, il paiera 20 sicles d'argent.
« § 202 Si un *awilum* a frappé la joue d'un autre *awilum* d'un rang supérieur au sien, il recevra en public 60 coups de lanière de bœuf.
« § 203 Si un *awilum* a frappé la joue d'un autre *awilum* de rang égal au sien, il devra verser 1 mine d'argent. »[298].

Le code de Hammurabi prévoyait des peines corporelles fortement afflictives lorsque la victime d'un awiloum était un awiloum et des sanctions pécuniaires lorsque la victime se trouvait être un esclave ou un moushkenoum. Toutefois le code de Hammurabi distinguait également les awilum selon leur rang social. Mais chacun se voyait protégé, relativement, par la loi, selon le statut qui était le sien dans la hiérarchie sociale.

3.4 • L'esclavage :
des domestiques, ouvriers agricoles, employés, et prisonniers de guerre ;
les esclaves d'un maître particulier ; les esclaves du Palais ou du Temple

Malgré l'esclavage (ressenti comme un phénomène relevant, pour ainsi dire, de l'état de nature), malgré la stratification rigoureuse de la société, il apparaît clairement qu'en

(roi de Babylone). Parfois dans les textes anciens, selon les lieux et les époques un moushkenoum semble pouvoir être assimilé à une personne relevant d'une catégorie particulière et diversement désignée : ikkarati en Assyrie, à Nouzi (cité située au sud-est de Ninive) notamment, à l'époque néo-babylonienne, et ailleurs souvent houpshou (ou *hupšu*). Le terme *awiloum* se transcrit également *awilum*.

298 JOANNÈS, Francis. *Les premières civilisations du Proche-Orient*. Paris : Belin, 2006. 255 p. (Atouts Histoire). P. 222 ; il s'agit là d'extraits du code de Hammurabi.

N.B.1 : Hammurabi se transcrit également Hammu-rabi, Hammourabi, Hammurapi, ou Hammourapi...

N.B.2 : 1 mine équivaut à 500g ; 1 sicle équivaut à 8,33g. — Cf JOANNÈS, Francis. *Les premières civilisations du Proche-Orient*. Paris : Belin, 2006. 255 p. (Atouts Histoire). P. 221.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

aucune façon ne put s'instaurer dans les mentalités populaires la conscience d'une quelconque *lutte des classes*, mais simplement la conscience relativement manifeste d'une radicale différence de condition, de traitement entre les riches et les pauvres.

Les esclaves étaient en fait considérés comme des biens qualifiés aujourd'hui de « biens meubles »[299], il était possible de les vendre, de les hériter. Mais l'esclave, certes en état de grande dépendance, de soumission nécessaire, n'était pas tout à fait démuni face à son maître et dans une certaine mesure la loi le protégeait ; aussi le législateur fut parfois compréhensif à son égard. Ainsi, certains articles du code de Lipit-Ishtar permettait à l'esclave de soutenir contre son maître un procès en vue de contester l'état de servitude auquel il se trouvait réduit[300].

La condition d'esclave ne se montrait pas nécessairement inéluctable[301], la condition d'esclave ne vouait pas nécessairement à des tâches physiques ingrates et rudes, à des travaux avilissant, bref, la condition d'esclave ne se montrait pas nécessairement plus dure que celle d'un ouvrier ou d'un employé d'aujourd'hui ; car l'esclave d'alors pouvait ne pas ressentir d'humiliation en considération de sa condition ; sûrement guère plus, *mutatis mutandis*, que ne peut éprouver d'humiliation de nos jours, et selon la considération que lui porte son employeur, son *patron*, son supérieur hiérarchique, un travailleur, un « travailleur-pauvre » éventuellement, de différents secteurs de l'économie de type occidentale actuelle. En

299 En l'occurrence de « biens meubles *par nature* ».
Code civil. *Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété*, *Titre Ier : De la distinction des biens*, *Chapitre II : Des meubles*. Articles 527 et 528 : « Article 527. Créé par Loi 1804-01-25 promulguée le 4 février 1804 : Les biens sont meubles par leur nature ou par la détermination de la loi. ». « Article 528. Modifié par Loi n°99-5 du 6 janvier 1999 - art. 25 JORF 7 janvier 1999. Sont meubles par leur nature les animaux et les corps qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre, soit qu'ils se meuvent par eux-mêmes, soit qu'ils ne puissent changer de place que par l'effet d'une force étrangère. ».
Cf. LEGIFRANCE. *Code civil*. *Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété*, *Titre Ier : De la distinction des biens*, *Chapitre II : Des meubles*. [Réf. du 30 décembre 2010] Articles 527 et 528. Disponible sur :
<http://www.legifrance.gouv.fr/>

300 STEELE, Francis Rue. *The Code of Lipit-Ishtar.* Philadelphia : The University Museum - University of Pennsylvania. *Reprinted from* American Journal of Archeology, Volume LII, Number 3, July-September, 1948. 28 p. P. 16 (les deux paragraphes) : « 16. If a *miqtum* went to a man *of his owm free will*, that man shall not *hold* him ; he (the *miqtum*) may go where he desires. », « 17. If a man *without authorization bound* (another) man *to a matter* of wich he (the latter) had no knowledge, that man is not affirmed (i.e. legally obligated) ; he (the first man) shall bear the penalty in regard *to the matter to wich he had bound him*. » Nous traduisons ainsi en français, depuis la version anglaise de F. R. Steele, ces deux paragraphes du code de Lipit-Ishtar : « § 16. Si un *miqtum* s'était sans y être contraint mis au service d'un homme, cet homme ne devra pas le retenir ; il (le *miqtum*) doit pouvoir aller où il le désire. », « § 17. Si un homme a retenu en servitude un (autre) homme pour une raison dont il (ce dernier) n'avait pas connaissance, celui-ci ne peut y être obligé (i.e. légalement contraint) ; il (le premier homme) devra supporter une peine en fonction de la raison pour laquelle il l'a retenu en servitude. »

N.B. : un *miqtum* est un serviteur.

301 La condition d'homme libre ne se montrait pas non plus « nécessairement inéluctable ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

effet des esclaves pouvaient se voir confier des responsabilités financières, une large autonomie, après avoir le cas échéant suivi une formation à l'exercice d'une activité professionnelle particulière au frais de leur maître. Ainsi apprenons-nous, et ceci grâce aux archives (retrouvées à Kish[302]) de la famille des Egibi, qu'une femme de condition servile, nommée Ishunnatu, se vit confier tout ce qui pouvait se révéler utile à l'exploitation d'une auberge. « Ustensiles que Marduk-Iqišanni doit remettre à Ishunnatu l'esclave d'Itti-Marduk-Balatu : 5 lits, 10 chaises, 3 tables, 1 *ingurenu* en métal, 3 ciseaux, 1 bêche en fer, 1 hache, 1 pot à fermentation, 1 support, 1 marmite-mušahinnu, 1 support-*šiddatu*, 1 récipeint (?) -*maššanu*, 1 coffre, 1 panier (?) -*ušukullatu* en roseau ; il n'y a plus aucun objet en commun entre eux ; ils ne se feront pas mutuellement de contestation. Les ustensiles qui appartiennent à Ishunnatu, d'ici la fin du mois XI, Marduk-Iqišanni ne les fera pas sortir ; Ishunnatu acquittera elle-même le loyer de la maison. Témoins : Rimut, fils d'Aplaia, descendant d'Ardi-Nergal ; [...] ; et scribe Kalbaia, fils d'Alillaia, descendant de Nabaia ; Hursagkalama, 11-IX-de l'an 6 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays. Marduk-Iqišanni donnera à Ishunnatu la créance de Lillianu. »[303]. Mais un deuxième contrat nous en apprend plus encore sur les moyens donnés à Ishunnatu, et aux obligations qui furent les siennes, pour mettre sur pied et faire fonctionner l'auberge dont elle aura la charge : « 1 mine d'argent, prix de 50 jarres de bière de bonne qualité, avec une cruche-*hašbattu* ; ⅔ de mine d'argent, prix de 60 *kur* de dattes ; 22 sicles d'argent, prix de 2 marmites-*mušahhinu* en bronze, dont le poids est de 7 mines ½, 7 coupes en bronze et 3 bols-*batu* en bronze, ainsi que 4 *kur* de cuscute qui sont entreposés dans la maison. Total : 2 mines 2 sicles d'argent d'argent, appartenant à Itti-Marduk-Balatu, fils de Nabu-Ahhe-Iddin, descendant d'Egibi, sont à la disposition d'Ishunnatu, l'esclave d'Itti-Marduk-Balatu. Jusqu'à la fin du mois X, elle versera un intérêt. Non compris 5 lits, 10 chaises, 1 marmite -mušahhinu, 1 support šiddatu, 1 ingurenu, 3 ciseaux, 1 bâche en fer, 1 hache, 2 pots à fermentation, 1 pot à décantation, 1 support pour les pots à fermentation, 2 récipients-maššanu. »[304]. Ainsi l'esclave Ishunnatu est-elle dotée de l'ensemble des moyens financiers, techniques, des fournitures alimentaires nécessaires au commencement de sa charge de cabaretière, au moins dans un premier temps, à la conduite d'une auberge probablement ensuite, le travail d'un jardin (qu'il

302 La ville de Kish (*Kiš*) se situait à une quinzaine de kilomètres à l'est de Babylone.

303 JOANNÈS, Francis. Le travail des esclaves en Babylonie au premier millénaire av. J.-C. In : MENU, Bernadette. *L'organisation du travail en Égypte ancienne et en Mésopotamie*. Le Caire : Institut français d'Archéologie oriental, 2010. (Colloque AIDEA). P. 89.

304 JOANNÈS, Francis. *Les premières civilisations du Proche-Orient*. Paris : Belin, 2006. 255 p. (Atouts Histoire). P 90.

N.B.1 : mesures de poids :1 mine équivaut à 500 g ; 1 sicle à 8,33 g. Mesures de capacité : 1 kur équivaut à 300 litres. Cf. JOANNÈS, Francis. *Les premières civilisations du Proche-Orient*. Paris : Belin, 2006. 255 p. (Atouts Histoire). P 221.

N.B.2 : la cuscute est une plante.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

est envisageable de situer attenant à la « maison » évoquée dans le contrat ; une bêche lui est fourni, que peut-être Ishunnatu ne sera pas astreinte à manier elle-même ; en effet, que, par son maître, des esclaves lui soient attachés n'est pas à exclure *a priori*), devant peut-être en ce cas fournir la base de l'alimentation destinée à la clientèle.

Les esclaves, au service d'un maître particulier, se répartissaient en trois catégories principales : d'une part, des domestiques relevant strictement de la maisonnée de leur maître ; d'une autre part, des ouvriers agricoles, ceux qui, attachés aux domaines campagnards du maître, pouvaient même, éventuellement, dispenser celui-ci d'avoir recours à des fermiers ou des métayers ; d'une autre part encore, les esclaves dont l'activité procuraient à leur maître un profit économique, un revenu supplémentaire[305], ceux dont les capacités intellectuelles, l'éducation leur permettaient de pouvoir participer directement ou indirectement à la gestion des affaires du maître.

La servitude n'était pas un état de nature irrémédiable. Les femmes vendues ou données en gage devaient être rendues à la liberté après un service maximum de trois ans ; les mêmes dispositions s'appliquaient aux enfants. Un esclave pouvait aussi, chose manifestement peu aisée et peu fréquente, acheter sa liberté, dont le prix était invariablement relativement élevé, s'il disposait de moyens propres, lui ayant été octroyés d'une façon ou d'une autre par son maître ; ou bien pouvait-il accéder à la liberté si sa situation relevait de cas stipulés par la loi ; notamment comme le prévoyaient les codes d'Ur-Nammu, de Lipit-Ishtar, d'Ešnunna, ou de Hammurabi[306], par exemples. Ainsi un homme libre qui adoptait une personne de rang servile lui conférait le rang d'homme libre. Le décès d'un homme libre conférait la liberté à sa concubine et à l'enfant ou les enfants qu'elle lui avait donnés et qu'il avait reconnus ; et, lui aussi, l'enfant venu au monde des suites de rapports d'une femme libre et d'un esclave était réputé de condition libre.

La fuite pouvait permettre d'échapper, aussi, à la condition servile. L'administration ne disposait pas de moyens infaillibles pour localiser, retrouver un esclave fugitif, mais les législateurs, toujours, se soucièrent de défendre les droits des maîtres. Le

305 Comme ce fut le cas, exposé plus haut, de cette femme nommée Ishunnatu.

306 Ur-Nammu (Urnammu, Ur-Namma... ; roi d'Ur) : vers 2000 ou 2100 av.n.è. Lipit-Ishtar (Lipit-Ištar, Lipit-Ishtar, Lipitishtar... — Lipit-Eštar, Lipit-Eshtar, parfois, chez les auteurs anglo-saxons — ; roi de la première dynastie d'Išin) : vers 1930 av.n.è. Lois d'Ešnunna (ou Eshnunna... ; ville de Mésopotamie, située au nord de Babylone et de Kish, au sud-est d'Assur) : vers 1770 av.n.è. ; lois rédigées à l'initiative du roi Dadusha. Hammurabi (Hammourabi, Hammurapi... ; roi de Babylone, conquérant de la Mésopotamie) : vers 1760 av.n.è.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

code de Lipit-Ishtar stipulait que le maître qui avait « hébergé » un esclave fugitif devait dédommager (25 sicles d'argent) le propriétaire légal de l'esclave ou en fournir un autre en remplacement. Le code de Hammurabi, beaucoup plus sévère, précisait : « § 15 - 30-36. Si un homme a fait sortir de la grande porte soit un esclave ou une esclave du palais, soit un esclave ou une esclave d'un muškenum, il sera tué. § 16 - 37-48. Si un homme a caché dans sa maison un esclave ou une esclave perdu (échappé), appartenant au palais ou à un muškenum et ne l'a pas fait sortir à la sommation du nagir, le maître de cette maison sera tué. § 17 - 49-58. Si un homme a saisi à la campagne un esclave ou une esclave perdu (échappé) et l'a ramené à son maître, le maître de l'esclave lui donnera deux sicles d'argent. »[307].

Mais la main-d'œuvre n'était pas très nombreuse en Mésopotamie : ici, alors, point d'immenses propriétés agricoles privées, qui fussent comparables aux *villa* ou *latifundia,* les grands domaines ultérieurs des mondes romain ou carolingien. La monarchie et la religion, le Palais et les Temples, dans leurs manufactures, dans les mines, dans les carrières, dans les travaux de génie civil, ou militaire, relatifs aux routes, aux canaux, aux fortifications, la construction des bâtiments royaux ou des édifices dédiés aux cultes, furent seules en possession de masses nombreuses d'esclaves ; et ces esclaves-ci, c'était la masse des prisonniers de guerre qui, principalement, les leurs procurait. Il est à noter que le recrutement des esclaves se faisait pour une large part sur place, et, qu'aux époques les plus lointaines, à des époques où la population n'était pas encore aussi nombreuse que plus tard elle le devint, les armées ne disposaient pas non plus d'effectifs suffisants pour encadrer de grandes quantités d'esclaves : les razzias militaires ne procuraient des travailleurs qu'en nombre limité. Il fut pallié à cette limitation du nombre des esclaves par le recours au commerce, sans que toutefois ce commerce n'eut jamais à répondre à une demande telle qu'elle occasionna une spécialisation de certains commerçants : les marchants qui vendaient des esclaves s'approvisionnaient également de multiples fournitures, vendaient également des céréales, des bestiaux, etc., et pouvaient aussi se montrer agent immobilier ; dans leur quête de clientèle ils recherchaient le plus large achalandage possible. Des personnes acculées à la misère pouvaient elles-mêmes se trouver contraintes d'entrer aux services de personnes mieux nanties ; des parents nécessiteux vendaient parfois leurs enfants ; ou les abandonnaient ; et parfois, si les conditions de ces abandons ne se révélaient pas fatales aux enfants considérés,

307 CRUVEILHIER, Pierre. *Commentaire du code d'Hammourabi*. Paris : Librairie Ernest Leroux, 1938. 342 p. P. 61.

N.B. : le *nagir* (ou *nagiru*) est un fonctionnaire (héraut).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

ceux-ci pouvaient être recueillis par qui, les prenant en pitié ou y trouvant intérêt, pouvait alors les garder comme esclaves. Mais le rapt d'enfant était très sévèrement réprimé, et le code de Hammurabi notamment le punissait de mort : « § 14 - 25-29. Si un homme a volé le fils petit (en bas âge) d'un homme libre, il sera tué. »[308]. Toutefois il convient de bien considérer que la majeure partie de la classe servile était constituée de personnes originellement libres ne pouvant assumer leurs dettes auprès de personnages plus riches, ou d'institutions. En effet, de nombreux débiteurs, agriculteurs pauvres, petits artisans, petits commerçants, devenus insolvables, se trouvaient acculés à la misère, et se trouvaient ainsi réduits à se mettre au service de gens plus fortunés, au service de leurs créanciers.

3.5 • Les scribes, fonctionnaires et cadres ; « Avis d'un instructeur à un jeune scribe »

> « 1-2 (L'instructeur dit :) « Un ancien membre de l'école, est ici venu à moi, et m'a demandé de vous expliquer ce que m'avait appris mon professeur. / 3-8 « Tout comme vous, j'étais jeune autrefois et j'avais un maître. Le professeur m'assigna un devoir — et c'était le travail humain. Comme un roseau je me redressais, et me suis mis au travail. Je ne me suis pas écarté des instructions de mon professeur, et n'ai rien entrepris de ma propre initiative. Mon maître fut satisfait de mon travail sur le sujet qui m'avait été donné. Il se félicita de mon humilité et se prononça en ma faveur. / 9-15 « J'ai fait exactement ce qu'il m'a indiqué — et tout était toujours ce qui était attendu de moi. Un sot seulement n'aurait pas suivi ses instructions. Il a guidé ma main sur l'argile et m'a maintenu sur le droit chemin. Il m'a rendu éloquent et m'a donné des conseils. Il m'a permis de me concentrer sur les règles devant guider un homme dans sa tâche : un zèle ardent est approprié en toute tâche, la perte de temps est condamnable ; quiconque gaspillant le temps devant être consacré à sa tâche néglige sa tâche. / 16-20 « Il n'a pas exagéré ses connaissances : son discours était empreint de modestie. S'il avait exagéré ses connaissances, les gens l'auraient désapprouvé. Ne perdez pas de temps, pas même en repos la nuit — mettez-vous au travail ! Ne refusez pas l'aide appréciable d'un maître ou de son assistant : d'avoir eu une telle relation avec des personnes d'une telle éducation, de cela vos propres travaux n'en peuvent être que plus honorable. / 21-26 « Autre chose, encore : jamais vous n'en reviendrez à des conceptions bornées ; ce serait là grave incorrection, grave manquement au respect due à l'humanité. Le cœur est apaisé dans ... , et les fautes pardonnées. Les présents qu'offre un homme pauvre en eux-mêmes sont estimés. Même un pauvre homme

308 CRUVEILHIER, Pierre. *Commentaire du code d'Hammourabi*. Paris : Librairie Ernest Leroux, 1938. 342 p. P. 59.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

> peut serrer un enfant contre sa poitrine en s'agenouillant. Vous devez vous fier aux autorités ce qui ... — cela vous apaisera. / 27-28 « Ainsi donc, vous ai-je exposé ce que mes maîtres m'ont appris, et cela vous ne devez pas le négliger. À tout cela vous devez prêter attention — et tout cela le prendre à cœur, pour votre plus grand bénéfice ! » ».[309].

Des tablettes portant différentes versions de ce texte furent découvertes, à Nibru[310] notamment. L'une de ces tablettes ne comporte qu'une vingtaine des premières lignes du texte et un exercice de mathématique, et donc ne comportent pas la réponse de l'apprenti scribe, réponse semblant caractériser un style de dialogue relevant du débat, que l'on trouve par ailleurs, mais qui sans doute ne devait guère être possible, du moins souhaitable, ou souhaité, entre un élève, à l'humour singulièrement caustique (voir les lignes 29-35 du texte) et un maître. L'on peut à cette occasion se souvenir de quelques textes du Moyen Âge occidental, tels ceux des *Carmina Burana*[311], rédigés dans un établissement religieux par des étudiants, ou des clercs aux esprits manifestement fort enjoués et dont la production littéraire en l'occurence ne reflètent en rien la nature et la manière de l'enseignement pratiqué chez les Bénédictins à Beuren. Voici donc la suite du texte antique, ce en quoi consistait la réponse, imaginaire sûrement, d'un apprenti scribe, d'un *jeune cadre en formation* pourrait-on dire de nos jours : « 29-35 Le scribe en cours d'instruction humblement répondit à son instructeur : « Je me dois de donner une réponse à ce que vous avez déclamé ainsi qu'une formule magique, et une réfutation à votre aimable conte proféré en un long mugissement. Je ne suis pas un ignorant tel que vous souhaitez le faire paraître — et, une fois pour toute, je m'en vais vous répondre ! Vous m'avez appris à ouvrir les yeux, comme on aurait pu l'apprendre à un jeune chiot, et permis de devenir un être humain. Mais pourquoi donc persistez-vous à me décliner d'autoritaires règles de comportement comme si je n'étais qu'un indolent ? Quiconque entendant votre discours se sentirait offensé ! / 36-41 « De tout ce que vous avez révélé de l'art du scribe vous avez été payé de retour. Vous m'avez confié la charge de votre maison et jamais je ne vous servis avec indolence. J'ai assigné leurs fonctions aux esclaves, femmes et hommes, et aux subordonnés de votre maison. J'ai fait en sorte qu'ils se montrent

309 BLACK, Jeremy, CUNNINGHAM, Graham, ROBSON, Eleanor, and ZÓLYOMI Gábor. (Translated and Introduced by). *The Literature of Ancient Sumer.* New York : Oxford University Press Inc., 2004. LXIII p. et 372 p. P. 278 (§ « *Translation* » [Traduction] de « *A superior's advice to a young scribe* » [Avis d'un instructeur à un jeune scribe *ou bien* Instruction d'un supérieur à un jeune scribe]).

La traduction-adaptation (de l'anglais vers le français) que nous donnons ici est de notre fait.

310 Nibru, Nibrou, Nibbur, Nibbour, ou Nippur, Nippour ; le site de Nibru-Nippur se trouve à plus de 150 km au sud-est de Bagdad.

311 Cf. *Carmina Burana. Lateinische und deutsche. Lieder und Gedichte. Einer Handschrift des XIII. Jahrhunderts aus Benedictbeuern*. [Chants de Beuern. Latin et allemand. Chants et poésies. Un manuscrit du XIII^{e} siècle des Bénédictins de Beuern]. Stuttgart : Literarischen Vereins [Cercle littéraire], 1847. 223 p.

N.B. : Beuern ou Beuren.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

satisfaits de leurs rations, de leurs vêtures, de leurs doses d'huile, et je leur ai prescrit leur tâche de sorte que vous n'avez pas, par toute la maison de leur maître, à les surveiller pas à pas. À cela je me consacre dès mon réveil, et partout je les fais se presser, comme le chien de berger les moutons. / 42-49 « Lorsque vous avez ordonné la préparation d'offrandes, j'ai œuvré de sorte que vous puissiez en disposer le jour voulu. J'ai œuvré afin de faire préparer du mouton et des festins savoureux, afin que votre dieu puisse s'en réjouir. Quand vient le navire portant votre dieu, les gens peuvent le recevoir avec déférence. Lorsque vous m'avez commis au travail des champs aux confins du domaine, j'ai fais en sorte que les hommes, là, y travaillent. Il s'agit d'une tâche motivante qui ne permet aucun repos ni de nuit, ni dans la chaleur du jour, afin que les cultivateurs fassent au mieux dans les champs éloignés aux bordures du domaine. J'ai restauré la valeur de vos terres, et ainsi les gens vous admirent-ils. Quant à toutes vos exigences en ce qui concerne les bœufs, je les ai dépassées et tout à fait satisfait à ce qu'elles requéraient. / 50-53 « Depuis mon enfance vous m'avez contrôlé et avez surveillé ma conduite d'un œil attentif, comme on veille sur une pièce de fin argent — à cela pas de limite ! Sans m'exprimer pompeusement — comme vous, car c'est là votre travers — je sers donc sous vos ordres. Mais ceux qui se sous-estiment, vous les ignorez — sachez que c'est cela que je veux vous faire comprendre. ». ».[312]. À cette envolée hardie du jeune scribe-cadre, type d'envolée qui, aujourd'hui dans notre société, dans nos grandes écoles, ou dans nos entreprises surtout, relèverait manifestement du plus grand manque de lucidité quant à l'avenir de sa carrière, ou d'une provocation destinée à ce que l'employeur, le maître, prenne en définitive la résolution, nullement sujette aux capacités ou aux potentialités du jeune scribe-cadre, d'une rupture du contrat le liant, s'il y a lieu, à son interlocuteur, l'improbable instructeur mésopotamien (ah, le brave homme !), dans la suite du texte répond avec une mesure, une amabilité, une mansuétude telle, que, rarement supposons-nous, l'on ait pu ou l'on puisse la constater : « 54-55 (L'instructeur répond :) « Redressez la nuque maintenant, vous qui naguère étiez jeune. Vous pouvez vous mesurer avec n'importe quel homme, aussi comportez vous comme il convient. » / 56-59 (Le scribe dit :) « Par vous qui avez prié pour moi et ainsi m'avez béni, qui avez instillé en tout mon être de l'instruction comme on nourrit quelqu'un de lait et de beurre, qui sans cesse m'avez guidé dans mes tâches, j'ai fais l'expérience du succès en celles-ci et ceci sans subir aucun mal. » / 60-72 (L'instructeur répond :) « Les professeurs, ces hommes instruits, doivent vous évaluer avec exigence. Vous, qui avez été un jeune homme ayant suivi mon enseignement, m'avez pleinement satisfait. Nisaba vous a gratifié de l'honneur de pouvoir être un professeur. Pour elle donc, votre destinée doit être

312 BLACK, Jeremy, CUNNINGHAM, Graham, ROBSON, Eleanor, and ZÓLYOMI Gábor. (Translated and Introduced by). *The Literature of Ancient Sumer*. New York : Oxford University Press Inc., 2004. LXIII p. et 372 p. P. 278, 279 (§ « *Translation* » [Traduction] de « *A superior's advice to a young scribe* » [Avis d'un instructeur à un jeune scribe *ou bien* Instruction d'un supérieur à un jeune scribe]).

La traduction-adaptation (de l'anglais vers le français) que nous donnons ici est de notre fait.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

corrigée et en cela vous bénéficierez d'une généreuse bénédiction. Puissiez-vous recevoir sa bénédiction d'un cœur joyeux et vous libérer de tout découragement ... quelle que puisse être au sein de l'école l'enseignement vous étant attribué. La majesté de Nisaba ... silence. Par vos aimables paroles, même les bouviers, glorieusement, s'efforceront de s'améliorer. Par vos aimables paroles moi-même également je m'y efforcerai et ... Ils devront reconnaître en vous un savant plein de sagesse. Les jeunes élèves devraient apprécier comme bonne bière l'amabilité et la bienséance de vos dires : les hommes d'expertise portent la lumière là où règnent les ténèbres, ils la portent par les lieux enclos et par les chemins. » / 73-74 Louée soit Nisaba qui suscita l'ordonnancement de ... et établit les pays dans leurs limites, la Dame dont les pouvoirs divins vraiment sont de divins pouvoirs, sans rivalité aucune ! ».[313].

Il ne convient probablement pas, donc, de considérer ce texte comme un témoignage authentique, comme une représentation fiable de ce que peuvent avoir été les rapports entre professeurs et élèves dans les écoles de scribes de l'ancienne Mésopotamie. En effet le ton particulièrement hardi, voire agressif, presque, du jeune apprenti, pas encore scribe, à l'égard de son instructeur, de son maître, paraît relever sûrement de l'exercice de style plus certainement que du témoignage. Mais il témoigne indubitablement, au moins, de l'esprit mordant, tout empreint de lucidité, relativement à la lourdeur, à la pesanteur d'un système hiérarchique et sociale, des membres les plus instruits, les plus cultivés des sociétés de ce temps. Certes, en somme, se révèle-t-il, parfois dans la littérature de ces temps lointains, le sentiment d'une égalité des hommes, d'une hostilité, pleine de bonhomie toutefois, vis-à-vis des puissants, se révèle-t-il des plaintes contre les injustices, les fonctionnaires prévaricateurs. Ainsi, notamment en certaines historiettes un scribe s'amusa, certainement pas aussi ingénument qu'il peut y paraître, à dépeindre, dans un petit *conte philosophique*, les rapports entre maîtres et esclaves : « « Esclave, rends-moi service ! » . / — « Oui, mon maître, oui » / — « Je veux faire des œuvres pies pour mon pays » / — « Fais-les, mon maître, fais-les. / L'homme qui fait des œuvres pies pour son pays, / Ses œuvres pies sont placées dans l'anneau de *Mardouk* » / — « Non, esclave, je ne veux pas faire d'œuvres pies pour mon pays » / — « Ne les fais pas, mon maître, ne les fais pas. Monte et arpente les tells antiques. Considère les crânes d'autrefois et les plus récents : où est

313 BLACK, Jeremy, CUNNINGHAM, Graham, ROBSON, Eleanor, and ZÓLYOMI Gábor. (Translated and Introduced by). *The Literature of Ancient Sumer.* New York : Oxford University Press Inc., 2004. LXIII p. et 372 p. P. 279-280 (§ « *Translation* » [Traduction] de « *A superior's advice to a young scribe* » [Avis d'un instructeur à un jeune scribe *ou bien* Instruction d'un supérieur à un jeune scribe]).

La traduction-adaptation (de l'anglais vers le français) que nous donnons ici est de notre fait.

N.B. : Nisaba (ou Nidaba, Nanibgal...) est une déesse sumérienne de l'enseignement, de l'écriture, des récoltes, de l'abondance, et qui détermine les frontières (elle est selon certains textes le « scribe des dieux » ; elle enseigne les hommes mortels mais aussi les dieux ; tardivement, à l'époque babylonienne elle est graduellement supplantée par le dieu Nabu [Nabou, Nebo...] fils de Marduk).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

le Méchant, où est le Juste ? » / — « Esclave, rends-moi service ! » / — « Oui, mon maître, oui ! » / — « Maintenant qu'y a-t-il de valable ? / Nous rompre le cou toi et moi, / Plonger dans le fleuve, voilà ce qui est valable. » / — « Qui est assez grand pour toucher au ciel, / Assez vaste pour embrasser la terre ? » / — « Non, esclave, je vais te tuer et te laisser me précéder ! » / — « Mais mon maître pourrait-il me survivre plus de trois jours ? ». ».[314].

L'apparente spontanéité de ces échanges que nous présentons ici ne doit donc pas nous abuser ; pas plus que nous ne nous laisserions abuser par les dialogues de personnages de romans ou de théâtre évoluant censément en des siècles plus proches et dans une société occidentale nous étant plus familière, dont les échanges ne seraient qu'artificiellement libres et ne pourraient refléter une pratique du discours que rare, exceptionnelle. Un excès de sincérité et de naturel, dans le monde du travail, de nos jours, au sein même d'une société démocratique, prétendument tolérante, se révèle en fait la plupart du temps éminemment risqué pour qui souhaite faire longue carrière dans une entreprise, ou une administration. Des propos empreints de grande franchise, seront exprimés de façon inconsidérée, leurs conséquences dépassant souvent d'une manière considérable et déconcertante la piètre et brève satisfaction que procure leur énonciation ; ces propos seront tenus de façon inconsidérée par un locuteur excessivement confiant en lui-même, et plaçant une confiance excessive dans ses interlocuteurs (y compris et surtout ses supérieurs hiérarchiques) ; par ailleurs il convient d'observer qu'un locuteur aussi étourdi ou imprudent, peut-être, le cas échéant, aura été incité à se confier « franchement » par l'un ou l'autre de ses supérieurs hiérarchiques[315].

314 GARELLI, Paul. Asie occidentale ancienne. In : PARIAS, Louis-Henri (dir.). *Histoire générale du travail - Préhistoire et antiquité*. BOURRIOT, Félix ; GARELLI, Paul ; NOUGIER, Louis-René. SAUNERON, Serge. Paris : Nouvelle Librairie de France, 1959. 390 p. P. 49-104. Citation p. 103. Il s'agit ici de la fin d'un texte connu sous le titre de « Le dialogue du maître et du serviteur », et qui fut découvert, lui aussi, à Nibur/Nippur.

315 Un exemple, de nous contemporain, de ces attitudes plus ou moins spontanées et n'engageant strictement que le discours (écrit ou oral) pourtant, ne relevant que de l'ordre de la parole jugée trop libre, nous fut fourni lors d'un entretien informel par un ancien ouvrier ferronnier. Après de courtes études supérieures auxquelles il avait mis un terme pour entrer dans la vie active, après quelques brèves expériences dans des entreprises œuvrant dans les secteurs de la grande industrie, de l'assurance, il trouva un emploi dans une entreprise (une P.M.E.) dont l'activité était dédiée à la fabrication d'articles d'éclairage destinés dans une large mesure à l'éclairage extérieur, et plus spécialement destinés aux collectivités. Plusieurs fois, « le fils du patron » (qui dirigeait en fait les différents établissements [(1)], de l'entreprise alors que « le patron », un « vieil homme », ne dirigeait plus que l'usine où travaillait alors la personne se livrant à notre bénéfice à des confidences) vint saluer notre narrateur et lui demander s'il avait des requêtes, des remarques à formuler. L'ouvrier pratiquait alors essentiellement sur son poste de travail des soudures par points. La machine provoquaient de petites projections de métal en fusion qui parfois trouaient et enflammaient la blouse (personnelle) de protection de l'ouvrier, parfois aussi son pantalon. Aussi l'ouvrier demanda-t-il au « fils du patron » quelques accessoires de protection. « Monsieur le fils » assura, à plusieurs reprises, qu'il s'en

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

L'enseignement des scribes paraît ne pas avoir été dispensé dans les temples, sauf, sans-doute, en ce qui concernait directement les matières spécifiquement religieuses. Les établissements scolaires apparaissent avoir été des bâtiments soit indépendants, soit intégrés aux ensembles palatiaux. Le « Père de la Maison des tablettes » dispensait les cours, aidé en cela par les « Grands Frères », surveillants et instructeurs, ou étudiants plus âgés, de niveaux d'études plus élevés. Ces écoles de scribes n'avaient pas pour but de former des savants

---

occuperait, comme une fois il s'était occupé de fournir de nouvelles électrodes [(2)] pour les bras des soudeuses par points. Le « fils », donc, appliquant scrupuleusement, au moins sur ce point précis certaines mesures de sain management préconisés par les coachs en entreprises, lors de ses visites à l'usine saluait, un tantinet affabulateur sans doute, son salarié avec affabilité et lui demandait encore s'il avait des demandes ou des remarques à exprimer. La quatrième ou la cinquième fois, le « fils du patron » interrompit brusquement l'ouvrier qui osait une nouvelle fois se lancer dans la formulation de ses requêtes en lui disant, en substance, « Là, je n'ai pas le temps de vous écouter. Mettez-moi tout ça par écrit ! Et donnez ça à mon père. ». L'ouvrier s'employa donc, chez lui, le soir même, à mettre « tout ça par écrit » comme cela le lui avait été réclamé, et dès le lendemain matin avait remis au patron (le « vieil homme ») l'enveloppe contenant son œuvre lisiblement et proprement écrite [(3)]. Moins de dix minutes après avoir remis son enveloppe il était convoqué, à l'étage, dans le bureau patronal, où il lui fut demandé, par le « patron » agitant la lettre, s'il n'était pas « devenu fou », où il lui fut aussitôt notifié son licenciement.

Après un début technique formulant sobrement la demande de certains accessoires de protection, l'ouvrier avait terminé sa lettre par une inconvenante remarque, dont il n'avait pas pris la mesure des probables conséquences tant il était encore débutant dans le monde du travail, monde dont il n'avait alors, selon ses dires, pas justement apprécié toutes les « subtilités » ; bref, il n'avait pas pris pleinement conscience encore de toutes les différences entre le monde scolaire que (« hélas ! ») il ne fréquentait plus et ce monde de la « vie active », que certains qualifient de *monde réel* ! Il avait écrit qu'il appréciait fort peu qu'on lui fît toujours les mêmes interrogations, sans jamais prêter réellement attention à ses réponses, ou en tenant si peu compte de ce que lui ou ses collègues signalaient, en daignant parfois seulement, rarement, lui, leur donner satisfaction « comme on laisse tomber, pour avoir la paix, devant un chien affamé un quignon de pain dur ! » [(4)]. En considération des conséquences de la lettre nous nous montrons bien volontiers disposée à le croire. Par la suite il assura s'être toujours montré particulièrement circonspect dans ses écrits professionnels ; dont la production s'intensifia comme, après d'autres expériences professionnelles « plus enrichissantes par l'expérience procurée que par les revenus générés », il devint employé d'une grande entreprise (de dimension nationale) du secteur tertiaire. Voilà donc le fatal membre de phrase, l'écrit qui valut à notre témoin, non pas de se retrouver au chômage, car il avait acheté un exemplaire du Code du travail et, ainsi informé de ses droits, profita du temps auquel il pouvait prétendre, pris sur son temps de travail, pour rechercher un nouvel emploi [(5)], et effectivement rapidement le trouver en définitive.

(1). Selon les souvenirs de notre témoin trois usines dans le centre de la France, et un *show-room* (en région parisienne).

(2). Celles-ci arrivaient en fin de vie tant elles avaient été limées afin de parfaire leur surface de contact qui s'érodaient rapidement à l'usage ; refroidies par eaux certaines en étaient arrivées à laisser sourdre l'eau à leur extrémité ce qui interdisait de s'en servir plus longtemps...

(3). L'action a lieu à la fin des années soixante-dix, du vingtième siècle ; il nous le fut précisé : « tout ça tapé à la machine » [à écrire].

(4). La fin de la lettre nous fut citée de mémoire par l'ancien ouvrier qui nous assura qu'elle était telle, pas seulement en substance, mais « pratiquement au mot près » (les différents syntagmes « dans un arrangement différent, peut-être »).

(5). *Code du Travail (Textes codifiés et textes annexes)*. Paris : Jurisprudence Générale Dalloz, 1976 [trente-neuvième édition]. 1452 p. (Petits Codes Dalloz). Cf. p. 65 (colonne 1). Un vieil exemplaire d'un « Petit Code Dalloz » nous fut donc montré par notre témoin qui devant nous le feuilleta rapidement à plusieurs reprises. Il lui semblait, prétendit-il, avoir repéré la page où ces droits, qu'il se souvenait avoir revendiqués,

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

capables de maîtriser tous les savoirs de leur temps, mais par-dessus tout de simplement former des cadres et des techniciens des personnes aptes à la rédaction de rapports sur des sujets techniques, pratiques, des personnes aussi aptes à transmettre avec efficacité les ordres de leurs supérieurs. Ces scribes, ces cadres recevaient donc une formation notablement pragmatique, apprentissage de rigueur et de méthode, à visée fonctionnelle, les préparant à l'exercice pratique de charges de fonctionnaire, d'encadrement dans les différents secteurs de la société et principalement dans les administrations du Palais et du Temple qui jouaient un rôle déterminant, principal, essentiel, dans ces sociétés où le politique, le religieux, le droit et l'économie se trouvaient étroitement imbriqués. Car c'étaient vers le Palais et le Temple que, dans les états, les cités de ce temps, de ces lieux, affluaient les impôts des habitants, toutes les richesses drainées dans les campagnes, les boutiques des villes et villages, et les tributs versés par les souverains vassaux, le butin extorqué aux cités vaincues. Le scribe se trouvait le garant de la justesse des inventaires, il compilait dans ses tâches taxonomiques ce qui était perçu, ce qui entrait et sortait des entrepôts des temples, des entrepôts du Palais, des administrations. C'était par lui que se répartissaient ensuite entre les citoyens, fonctionnaires, militaires, religieux ou autres sujets pouvant y prétendre les subsides royaux ou ecclésiastiques. C'était le scribe qui tenait les rôles permettant la levée des impôts, l'enrôlement des troupes, c'était son travail qui garantissait le bon fonctionnement de l'administration, de la cité toute entière en la plupart de ses rouages, encore rudimentaires pourtant.

3.6 • De l'appréciation des rois les plus piètres, de l'impiété des rois jugée par le clergé

Les personnages les plus érudits, les plus savants, en un mot les lettrés relevaient du monde des scribes, notamment de celui des fonctionnaires représentant le pouvoir royal, mais aussi, et dans un large mesure, du monde des clercs. Les relations entre les lettrés de ces deux mondes pouvaient être harmonieuses, ou l'être peu et le devenir, ou

se trouvaient spécifiés ; le pouce de notre interlocuteur arrêta bientôt le défilement des tranches des pages du petit livre rouge : deux morceaux de papier cartonné et jaunâtre étaient insérés entre les pages 66 et 67. Après une brève recherche nous pûmes lire alors p. 65 [au sein de l'article L. 122-14-11, le point 11 d'un paragraphe intitulé : *Rapports des partis pendant le préavis (art. L. 122-5 et L. 122-6)*] : « 11. Heures pour la recherche d'un emploi. — L'employeur ne peut refuser, pendant le délai de préavis, d'accorder à l'employé deux heures par jour pour la recherche d'un nouvel emploi, que s'il démontre qu'en raison des circonstances ce temps de liberté est inutile. — Soc. 7 févr. 1957, Bull. civ. IV, p. 97 : Quest. prud'h. 1957. 621.[...]. ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

l'être et ne point le demeurer, ou pouvaient ne pas être harmonieuses pour différentes raisons. Lorsque le clergé, les clergés se refusaient non seulement à manifester leur approbation à l'exercice du pouvoir royal, se trouvaient en définitive fondés à leur sens à faire refuser l'approbation par les dieux de la conduite des affaires publiques ou particulières par une royauté par trop s'émancipant de la tutelle religieuse, tout spécialement lorsque des mesures contraires à leurs intérêts, à leurs prérogatives, étaient prises par le souverain ou l'entourage de celui-ci, ceci pouvait conduire à des conflits amenant les lettrés des milieux cléricaux à rédiger des textes destinés assurément non seulement à leurs contemporains mais aussi à la postérité, et propageant des jugements sévères à l'égard du roi s'étant à leurs yeux montré déplaisant, s'étant montré coupable de « péché »[316] à l'égard des dieux, donc s'étant comporté en dépit des prescriptions déterminées par les représentants de la classe cléricale ; ceci pouvait conduire à des conflits amenant les lettrés des milieux cléricaux à rédiger des textes définissant le caractère totalement négatif d'un règne.

La nature des relations entretenues par les administrations royales et religieuses nous apparaît par les archives des chancelleries, de l'administration, des temples, mais aussi par de simples examens topographiques. Ainsi est-il aisément possible de distinguer comment en Assyrie, par exemple, les souverains prirent graduellement un certain recul vis-à-vis de la divinité, c'est à dire, en fait, vis-à-vis du temple de la divinité. À Assur la ziggourat et le temple de la divinité poliade dominaient la cité, mais aussi le palais royal et ses annexes situés en contrebas. Jusqu'au IX^{e} siècle av.n.è. Assur demeura la capitale religieuse et politique de l'Assyrie. Mais ensuite les souverains souhaitant non seulement établir le siège de leur pouvoir en un lieu peut-être moins vulnérable, ou plus proche des zones les plus militairement cruciales, choisirent aussi d'établir leurs capitales, Kalhu, Ninive, Dur-Sharrukin, en des lieux éloignés de la vieille et ancestrale capitale spirituelle du pays. En ces capitales nouvelles les situations respectives des édifices représentatifs des puissances royale et religieuse se trouvaient inversées. Dans le paysage urbain de la cité nouvelle, de cette nouvelle capitale, de ces palais, de ces temples, la prééminence souhaitée par les souverains du politique sur le religieux se manifestait lisiblement par l'amenuisement de la présence visuelle des temples autour desquels ne s'articulait plus l'ensemble de la cité, qui en vint alors à s'articuler autour des édifices palatiaux, inversant ainsi le rapport de force entre le Palais et le Temple. Le roi, qui au commencement de l'Empire voyait son pouvoir plus absolu dans les contrées conquises

316 Arnu (ou arnou).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

qu'en Assyrie même, put ainsi se soustraire de sensible manière, en partie seulement toutefois, à l'influence du clergé, et des dieux par là même ; sauf sans-doute en des cités telles celles d'Assur ou d'Arbèles dédiées respectivement à des divinités d'une importance toute particulière, respectivement Assur, et Ishtar.

Le roi ne montait sur le trône qu'avec l'assentiment divin, du clergé, assentiment se concrétisant par des manifestations oraculaires, lui assurant de gouverner, de guerroyer en bénéficiant des faveurs divines. La faveur divine n'était pas désintéressée, elle avait un prix, celui d'un engagement pour le souverain de remplir scrupuleusement ses multiples devoirs religieux, liturgiques, de veiller à la célébration des cultes, de veiller au maintien de leur magnificence ; et ceci tout spécialement en Assyrie plus encore que partout ailleurs au Proche-Orient ancien où le couronnement[317] engageait de plus le souverain à s'efforcer de faire en sorte que tous les peuples, sans qu'il fût nécessairement souhaité de leur part quelque conversion que ce fut, en vinssent à reconnaître la suprématie du dieu national Assur.

À Babylone les rois n'ont jamais tenté de se soustraire à l'influence pouvant résulter de la proximité du plus grand centre religieux[318] (situé en la ville même) du dieu national, sur l'exercice de leur pouvoir. Ici la documentation ne permet pas de se faire une idée très précise du cérémonial du couronnement. Les différents attributs du pouvoir, une tiare[319], des sceptres, symboles de son pouvoir de justice, de son pouvoir militaire, et un manteau d'apparat à l'importance remarquable étaient remis au souverain. Ce manteau royal que revêtait le roi, gagnait la faculté de représenter par lui-même, merveilleux substitut, le souverain lors de certaines cérémonies auxquelles celui-ci ne pouvait réellement assister. Lors de la cérémonie du Nouvel an, qui constituait une cérémonie des plus déplaisantes, nous pouvons aisément l'imaginer, pour le roi, et constituer une source certaine de jubilation pour le grand-prêtre officiant alors, le roi devait, dans le temple de Marduk, devant la statue divine, se départir de ses attributs royaux, se repentir de ses mauvaises actions de l'année écoulée et en demander le pardon, ensuite le grand-prêtre assénait au souverain un soufflet devant en principe faire venir des larmes aux yeux de ce dernier, larmes censées révéler un regret honnête des fautes commises[320], avant que de se saisir à nouveau des attributs royaux. Le roi

317 En Assyrie le couronnement se déroulait dans le temple du dieu Assur et avait valeur de sacre plus encore que d'intronisation.

318 Ce centre religieux, l'Esagil (ou E-Sagil... ; le temple de Marduk) était situé en la ville même de Babylone.

319 Coiffe imposante se présentant comme une sorte de haute couronne.

320 Cf. GRANDPIERRE, Véronique. *Histoire de la Mésopotamie*. Paris : Gallimard, 2010. 541 p. (Folio

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

de Babylone n'exerçait aucune fonction religieuse spécifique mais il assurait aux temples les ressources nécessaires pour que fussent garanties les offrandes et l'entretien des divinités. Le roi se montrait donc le principale pourvoyeur de biens au clergé, son avitailleur majeur. Les offrandes présentées aux dieux et non indispensables à l'institution religieuse se voyaient retournées à l'administration royale et redistribuées par ailleurs, tout ceci, sous le règnes le plus rigoureux de Nabuchodosor II, mais aussi sous celui de Nabonide, d'un contrôle stricte de l'administration royale veillant à la bonne, la saine gestion du patrimoine des temples.

Les dieux donc n'apportaient leur soutien, n'accordaient leurs faveurs aux rois, qu'en contrepartie de leur entretien par ceux-ci et leurs gens, qu'en contrepartie de la déférence, de la piété respectueuse que ceux-ci manifestaient à leur égard. Quand les relations entre les êtres humains, les rois, donc, et les dieux venaient à se dégrader la cause de la dégradation des rapports considérés ne pouvait en aucune manière être imputable à la divinité, cela ne pouvait être dû qu'à une carence, une faute, un « péché » des hommes, en l'occurrence du souverain qui avait la responsabilité suprême de la société humaine et de ses devoirs envers le monde divin. Ces fautes, ces péchés des souverains ne laissaient pas insoucieux ces dieux susceptibles et vindicatifs. Le souverain ayant montré d'impardonnables carences dans son comportement, commis des actes ayant au plus haut point déplus aux dieux, se trouvait exposé à une punition divine, au châtiment divin. Ce châtiment pouvait consister en quelques troubles physiques ou problèmes moraux ou psychiques, ou la perte de son trône, ou encore consisté en une plus sévère et fatale sanction, la mort.

Ainsi Naram-Sin, roi d'Akkad, animé de mauvaises intentions était-il demeuré, selon la *Malédiction d'Akkad*[321], prostré sept années durant, puis il s'était déterminé à piller et détruire le temple du dieu Enlil à Nippur, et aussi avait-il osé se faire construire un temple, s'était-il fait représenter portant les attributs divins, s'était-il fait adorer comme un dieu ; ces péchés provoquèrent, précisons-le avec une notable latence, la chute de sa dynastie, la chute de l'empire d'Akkad fondé par Sargon l'Ancien. Ainsi, notamment, la disparition tragique de certains rois, parmi les plus grands pourtant, pouvait-elle s'expliquer avec justesse et satisfaire

---

histoire). À la page 149 de cet ouvrage se trouve une longue traduction du texte antique décrivant en détail le rituel de l'intronisation du roi de Babylone.

Cf. LABAT, René. *Le caractère religieux de la royauté assyro-babylonienne*. Paris : A. Maisonneuve, 1939. 380 p. P. 88 : « L'*urigallu* frappera la joue du roi..., il l'introduira devant Bél, lui tirera les oreilles, le fera s'agenouiller par terre. » ; p. 286 : « Il est également possible que la gifle dont le prêtre frappait à cette occasion la joue de son souverain soit la survivance d'un ancien rite magique destiné à provoquer la pluie, en faisant couler les larmes du roi. »...

321 Nous en avons plus haut cité quelques extraits.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

alors et la raison et la foi. Ainsi Sargon II, roi assyrien, disparut-il, sans même que son corps fut retrouvé, au cours d'une expédition militaire dans le Nord, ainsi Sennachérib par deux de ses fils fut-il assassiné dans un temple, celui de Ninurta, à Kalhu.

Aussi les successeurs de ces souverains s'efforcèrent-ils de comprendre, particulièrement par la divination, évidemment, les causes, les péchés pouvant se trouver à l'origine de tels malheurs, malheurs dont ils entendaient bien éviter, dans la mesure du possible, qu'ils ne rejaillissent sur eux. Aussi fut-il possible d'apprendre, par exemple, que le grand Sargon II ayant indument pris possession de terrains ayant été la propriété des dieux en leur octroyant une compensation insuffisante pour ériger son palais de Dur-Sharroukin, que Sennachérib ayant fait raser et inonder Babylone et ses temples à la suite d'une révolte de la ville, ayant fait transporter la statue de Marduk en territoire assyrien pour l'y faire subir jugement et condamnation par une instance divine présidée par le dieu Assur, que Nabonide, s'étant absenté pendant une dizaine d'année de Babylone au cours de son règne de dix-sept ans empêchant la célébration régulière des liturgies du Nouvel-an, œuvrant à la supplantation de Marduk par le dieu de la lune Sin, avaient tous déplu au plus haut point au collège des dieux et provoqué leur juste courroux par leur arrogance, leur irrespect le plus foncier, attiré logiquement sur eux de justes châtiments.

Nabonide avait donc justement provoqué l'ire incoercible de Marduk, qui avait provoqué la juste intervention d'un roi étranger en Babylonie. Ce roi étranger, le Perse Cyrus II, triomphant en 539 av.n.è. du dernier roi de l'empire néo-babylonien à l'instigation du dieu Marduk, restaura celui-ci et ses servants dans toutes leurs prérogatives ignominieusement remises en cause par un roi pécheur.

Les souverains s'étant montrés par trop épris de centralisme autoritaire, par trop oublieux des dieux, de leurs exigences, de leur vouloir, s'étant appliqués à une utilisation de la religion à des fins pernicieuses, dans le but de faire servir celle-ci à l'exaltation de leur propre personne, de leur propre pouvoir, aux yeux des dignitaires religieux, provoquèrent de leur part, de la part de leurs scribes, la rédaction de textes par lesquels se révéla une normalisation de la tradition. « Ces exemples d'impiété royale furent intégrés dans la tradition lettrée et servirent, jusqu'à l'époque séleucide (III^{e}-II^{e} siècles avant notre ère) à illustrer la face sombre des mauvais rois qui n'avaient pas su respecter les dieux mésopotamiens comme il convenait. Mais on rappelait dans le même temps, les règnes glorieux de ceux qui, comme Nabuchodonosor II, avaient consacré leur règne à développer le service des grandes divinités.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Ainsi dans le rapport étroit entre pouvoir royal et pouvoir divin en Mésopotamie, l'émergence autocratique du premier, qui s'était parfois accompagné de l'instrumentalisation de la religion au profit du souverain, entraîna une mainmise des représentants du second sur les normes de la tradition et de la qualification des bons et mauvais rois selon des critères dont ils restaient, finalement, les seuls juges. »[322]. Cette tradition, ne fut donc que le reflet de l'avis, de l'appréciation, s'appuyant sur des fondements dont ils étaient en fait les uniques censeurs, des lettrés les plus éminents du clergé. Forgée essentiellement par des scribes lettrés et cléricaux donc, la tradition, se fit nécessairement ainsi l'écho du sentiment des classes dirigeantes du clergé à l'égard des souverains et se fit nécessairement une sorte de taxonomie révélatrice de la bonne ou mauvaise opinion de la cléricature relativement à l'action de tel ou tel roi. Mais aussi, la tradition ainsi se voulait explicatrice et justificatrice du cours des événements, les dieux ne pouvant avoir tort (et leurs représentants non plus qu'eux), se voulait justification de l'omnipotence de la volonté divine, de la Providence, par laquelle se manifestait l'œuvre de la main des dieux tout-puissants dans l'histoire.

3.7 • Gilgameš, « le grand homme qui ne voulait pas mourir »

Les grands hommes, peut-être pas toujours, mais souvent, victimes d'une fâcheuse propension, se montrent affecté d'une tendance indéniable à abuser de leur pouvoir. Ainsi ce Gilgameš, « Tout pasteur soit-il – D'Uruk les clos, – Puissant et glorieux, – Sagace et averti »[323] se rendit-il difficilement supportable à ses gens, dont les plaintes, les lamentations montèrent jusqu'aux dieux. Et les dieux se montrèrent attentifs, en définitive compatissants, et interrogèrent le *Seigneur d'Uruk*[324], et mirent en œuvre, divine providence, une manifeste justice immanente, en suscitant, en créant, en fait, à partir d'une masse d'argile, au sein de la steppe sauvage, un rival au héros[325], Enkidu-le-preux. Enkidu, séduit par les charmes de la

322 JOANNÈS, Francis. De la monarchie de droit divin à l'émancipation - Rois et dieux chez les Assyriens et les Babyloniens au I^er^ millénaire av. notre ère. *Religions & histoire*, mars-avril 2007, n° 13, p. 63.

N.B. : Séleucos I^er^, l'un des diadoques (titre des généraux ayant succédé à Alexandre le Grand), fonda la dynastie des Séleucides qui régna sur la Syrie, durant les trois derniers siècles av.n.è., et un temps sur une large partie de l'ancien empire d'Alexandre.

323 In : BOTTÉRO, Jean (traduit de l'akkadien et présenté par). *L'Épopée de Gilgameš – Le grand homme qui ne voulait pas mourir*. Paris : Gallimard, 1992. 295 p. (L'aube des peuples). P. 68.

324 La divinité poliade d'Uruk qui mit en place Gilgameš.

325 « À force d'ouïr leur complainte, – Les Grands dieux,– Les dieux célestes, – Interpellèrent le Seigneur d'Uruk : – « N'est-ce pas toi qui a mis en place – Gilgameš, ce buffle arrogant, [...] ». – Tant et si bien

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

courtisane *Lajoyeuse*, fut enlevé à la *Solitude*, conduit vers le monde des hommes. Cet Enkidu, *compact*, *velu par tout le corps*, provoqua l'émerveillement des habitants d'Uruk. La foule s'extasia, devant un homme fort, un homme susceptible de pouvoir les libérer, éventuellement, de la tyrannie de Gilgameš ; cet homme puissant la foule, l'entoura, le cajola. Bientôt, encore, Gilgameš, fidèle à lui-même, entendit faire valoir le droit de cuissage qu'il s'était arrogé. Mais, « Debout dans la grand-rue – D'Uruk-les-clos, – Enkidu – Faisait preuve de violence, – Barrant la route – [À Gilgameš]. – Devant lui se tenait – La population entière d'Uruk, – Tout le peuple – S'était attroupé alentour, – La foule – Se pressait devant lui, – Et les gaillards s'étaient massés pour le voir. – Et comme à un bambin, – Ils lui baisaient les pieds : – « On voit d'emblée, disaient-ils, – Que c'est un beau gaillard ! » – Cependant l'appareil nocturne d'une noce – Avait été mis en place, – Et comme, on l'eût fait à un dieu – On avait mis une « ceinture » à Gilgameš – Mais Enkidu barrait de ses pieds, – La porte de la maison nuptiale, – N'y laissant pas Gilgameš entrer. – Aussi devant la porte même, – S'empoignèrent-ils – Et se battirent-ils, en pleine rue, – Sur la grand-place du pays, – Si fort que les jambages en étaient ébranlés, et que les murs vacillaient. »[326]. Mais, *Lajoyeuse* l'a appris à Enkidu, « Ce Gilgameš, – Šamas l'a pris en affection – Et Anu, Enlil et Éa – Lui ont dilaté l'intelligence. », et Gilgameš trouvant en Enkidu un personnage qui en force se montrait son égal, trouvant en Enkidu quelqu'un à la nature droite, aux sentiments purs, d'amitié avec lui se lia, et sous son influence retrouva la raison, se montra plus épris de bonté et de justice ; et son trop plein d'énergie en différents exploits il le dissipera, et non plus aux détriments des gens d'Uruk, dont, encore, les dieux lui laissent la charge. « Et Uruk retrouvera le calme ! »[327].

---

qu'Anu – Ayant fini par ouïr leur complainte, – Ils interpellèrent Aruru-la-grande : – « Aruru, toi qui a formé l'Homme, – Forme à présent, ce qu'Anu te dictera, – Sur le patron de l'Ouragan par lui imaginé. – Lui et Gilgameš s'empoigneront, – Et Uruk retrouvera le calme ! » – Ayant ouï – Cette requête, – Aruru se pénétra – De ce que lui dicta Anu. – S'étant alors lavé les mains, – Elle prit un lopin d'argile –Et le déposa sur la steppe : – Et c'est là, sur la steppe, – Qu'elle forma Enkidu le preux. – Mis au monde en la Solitude, – Aussi compact que Ninurta, – Abondamment velu par tous le corps, [...] » ; In : BOTTÉRO, Jean (traduit de l'akkadien et présenté par). *L'Épopée de Gilgameš – Le grand homme qui ne voulait pas mourir*. Paris : Gallimard, 1992. 295 p. (L'aube des peuples). P. 68, 69.

N.B. : Ninurta est un dieu guerrier, à la réputation d'invincibilité.

326 In : BOTTÉRO, Jean (traduit de l'akkadien et présenté par). *L'Épopée de Gilgameš – Le grand homme qui ne voulait pas mourir*. Paris : Gallimard, 1992. 295 p. (L'aube des peuples). P. 84, 85, 86.

N.B. : c'est devant Enkidu que se tient la population d'Uruk, ce sont les pieds d'Enkidu que les *gaillards* d'Uruk baisent.

327 In : BOTTÉRO, Jean (traduit de l'akkadien et présenté par). *L'Épopée de Gilgameš – Le grand homme qui ne voulait pas mourir*. Paris : Gallimard, 1992. 295 p. (L'aube des peuples). P. 69.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

3.8 • Urukagina de Lagash

> « « *Ouroukagina* fit sceller par le dieu *Nin-gir-sou*, cette déclaration qu'il ne livrerait pas au riche la veuve et l'orphelin » affirme l'édit de ce souverain. »[328].

Le roi Urukagina avait fait rédiger et promulguer un édit, considéré comme le premier code de lois de l'histoire[329]. « Le roi mésopotamien Urukagina se recommande en tant que mandataire des dieux pour rendre heureux les hommes ; il a soin de présenter la construction des canaux d'irrigation et des réservoirs d'eau comme un fait lié à la relation qui

---

328 GARELLI, Paul. Asie occidentale ancienne. In : PARIAS, Louis-Henri (dir.). *Histoire générale du travail - Préhistoire et antiquité*. BOURRIOT, Félix ; GARELLI, Paul ; NOUGIER, Louis-René. SAUNERON, Serge. Paris : Nouvelle Librairie de France, 1959. 390 p. P. 49-104. Citation p. 95.

329 Le code d'Urukagina (vers 2350 av.n.è.) est le premier code de l'histoire.

D'autres codes législatifs, en Mésopotamie même, lui succéderont, et, notamment, peu après lui, ceux d'Urnammu (ou bien Our-Nammou, Ur-Namma... ; vers 2100 av.n.è.), de Lipitishtar (ou bien Lipit-Ishtar... ;vers 1930 av.n.è.). Les codes de lois édictés en Mésopotamie désignaient généralement ceux sur qui le prince, *ensi*, roi, ou grand roi, étendait particulièrement sa protection dans son souci affiché de justice, car il se voulait nécessairement homme d'une grande obligeance : les pauvres travailleurs, membres des classes laborieuses, agriculteurs, pêcheurs, et les plus humbles parmi les humbles, notamment « la veuve et l'orphelin ». Le code de Hammurabi (vers 1730 av.n.è.), roi de Babylone, qui se compose de près de 300 articles, en consacre moins de 10 directement à l'esclavage, une vingtaine au vol, et près de 70 à la famille ; le principe majeur, et simple, régissant ce code est celui du « talion ».

En 621 av.n.è. Dracon rédigea les premières lois écrites de la cité d'Athènes, un code législatif d'une sévérité toute « draconienne », mais qui néanmoins distingue le meurtre (volontaire) de l'homicide (involontaire). Le code de Gortyne (ville de Crète) fut rédigé au début du cinquième siècle av.n.è. (il nous est parvenu conservé presque dans son intégrité) et traite principalement du droit de la famille et de la contestation du statut de l'individu en matière de liberté ou d'esclavage.

Le premier ensemble de lois écrites dont se dotèrent les Romains fut la Loi des Douze Tables. Il fut rédigé au milieu du cinquième siècle av.n.è. et instaura le principe de la primauté du droit écrit sur le droit oral, afin de faire en sorte que le justiciable put échapper à l'interprétation trop aisée du droit (oral) par des juges (de la classe patricienne) trop souvent de parti pris.

En Chine le Livre de la Loi fut rédigé par Li Kui (ou Li K'vei...) au milieu du quatrième siècle av.n.è. et constitua le fondement de nombreuses lois qui le suivirent (un demi-siècle plus tôt un autre code de lois l'avait précédé, qui n'est pas parvenu jusqu'à nos jours, le Fa Jing – la Règle des lois).

En Inde, les Lois de Manu (ou Manu Smriti – c'est à dire : Tradition de Manu –, Mânavadharmashâstra – c'est à dire : Traité de Droit de Manu ; Manu ou Manou) ; rédigées au I^{er} siècle, voire, selon les auteurs au II^{e} ou III^{e} siècle de notre ère, consistent en un catalogue jurisprudentiel, qui transcrit dans un texte de droit les règles selon lesquelles devaient s'ordonner l'ordre social auquel aspiraient les brahmanes au début de notre ère, et qui parvint avec la prépondérance brahmanique à s'imposer en Inde ; sur les Lois de Manu s'appuient la plupart des textes juridiques rédigés par la suite en Inde.

À Byzance, au début du cinquième siècle de notre ère, le 15 décembre 530, l'empereur Justinien commande la compilation et l'harmonisation de textes de lois ; ces lois, rassemblées sous le titre de *Digesta, sive Pandecta Juris* (le recueil de ces lois est connu sous l'appellation de Digeste, ou des Pandectes, ou de Code Justinien), sont promulguées le 15 décembre 533 ; le Code Justinien pose les prémisses du droit moderne, en Occident.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

existe entre lui-même et la divinité. Dans ce cas, la fonction technique est utilisée par le despote pour prouver l'amitié qui le lie à la divinité et pour augmenter son autorité. »[330]. Certes ! Mais dans une société éminemment religieuse, où le souverain ne peut être que l'élu d'une divinité, un homme parvenant au pouvoir ne peut en aucun cas se permettre de faire l'économie d'une justification divine de sa prise de pouvoir ; et c'est d'autant plus le cas de l'usurpateur Urukagina qu'il semble ne pas pouvoir se prévaloir d'une appartenance à quelque grande famille gouvernant une ville ou une autre de Sumer. Il ne peut justifier sa prise de pouvoir, et peut être même probablement n'a-t-il pu réunir les moyens, humains notamment, nécessaires à l'accomplissement de celle-ci, qu'en se réclamant d'une divinité garante de justice, de la Justice, et voulant l'établir ou la rétablir au sein de la collectivité humaine, voulant poser ou restaurer une œuvre civilisatrice, marquer ou faire grandir la civilisation.

« [...] Ce sont les lois de ce temps qui nous prouvent cette civilisation. Lois remarquables d'éternelle logique, que des hommes sages et réfléchis pouvaient seuls inventer (ou peut-être *renouveler* d'ancêtres lointains), lois d'une telle justesse que nous retrouvons leurs principes dans le code romain et dans notre code français. [...] nous avons comme documents le code de Hammurabi, naturellement, puis [...], des briques de contrats nombreuses, les textes magiques, et surtout enfin, les chartes d'avènement des rois ou *patési* ; chartes dans lesquelles ces princes édictaient leurs volontés et les réformes qu'ils comptaient apporter aux coutumes établies. Preuves indélébiles que des siècles et des siècles avant Hammurabi il y avait des coutumes qui, en réalité, équivalaient à des lois.. [...]. Regardons maintenant des pièces sumériennes, cette fois, et beaucoup plus anciennes. Par exemple, la charte d'avènement d'Uru-Kagina [...] qui nous est connue par des cônes et plaques de 9 et 12 colonnes, ce qui n'est pas peu de chose. [...] et jugez si, tout en nous révélant certaines mœurs antiques, ces réformes ne nous montrent pas un homme d'une grande intelligence et d'une grande âme :

« 1° Peines sévères contre les chefs de corps de métiers qui seront mauvais envers leurs ouvriers et abuseront de leur travail.

« 2° Protection du pauvre, du malheureux, de la veuve, de l'orphelin, de tous les humbles et de la classe moyenne contre les grands, les nobles, même contre les abus des prêtres. Justice équitable — non tout à fait égale cependant — réservée aux humbles comme aux grands. [...]

« [...]. Ne sonnent-elles pas, d'ailleurs, en fanfare de générosité royale et en hymne de

330 BANU, Ion. La formation sociale « asiatique » dans la perspective de la philosophie orientale asiatique. *La Pensée - Revue du rationalisme moderne*, avril 1967, n° 132, p. 56.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

reconnaissance populaire, ces phrases des édits d'Uru-Kagina :

« Il dit ;

« Et les enfants du pays, du vol, du meurtre, de la disette, il les délivra (l) etc.

« Au pays il redonna l'abondance... etc.

« Dans le royaume qui l'avait reçu

« Il rétablit la liberté ! » (2) »[331].

Urukagina, s'efforçant de ménager et les humbles et les puissants, les tenants des structures religieuses et ceux des structures laïques, restitua aux temples les domaines incorporés aux possessions royales par certains de ces prédécesseurs, mit fin à certaines charges de contrôle monarchique et à certaines taxes ou redevances jugées excessives pratiquées par le clergé, mais exonéra les membres du clergé de certaines impositions. Il réglementa strictement les abus que la pesanteur des usages passés avaient entérinés. Le corpus de textes mentionnant les lois promulguées par le roi Urukagina constitue « l'un des plus précieux documents de l'histoire de l'évolution politique — [...] »[332], évoque « une réforme sociale, incluant un programme de réduction des impôts plutôt enviable [...]. »[333]. Par ailleurs il conviendra de se souvenir que dans ce corpus de textes est utilisé « [...] le mot « liberté » (*amargi*) pour la première fois de toute l'histoire. »[334].

331 SELK, Philippe. La Femme dans la Société il y a 5000 ans. *Revue des Études historiques - Quatre-vingt-sixième année - 1920*, p. 466, 467, 468.

N.B. : les appels de notes de bas de page du texte cité renvoient aux notes suivantes : « (1) Cônes B. et C. » et « (2) Cône A. » (p. 468) ; il est fait référence à ces « cônes » et certaines « plaques » dans le texte cité un peu plus haut que les appels de notes.

332 KRAMER, Samuel Noah. *History begins at Sumer.* London : Thames & Hudson, 1958. 347 p. P. 84. Il s'agit ici d'une traduction en français réalisée par nous-même de « [...] the most precious documents in the history of political evolution — [...] ».

333 KRAMER, Samuel Noah. *History begins at Sumer.* London : Thames & Hudson, 1958. 347 p. P. 84. Il s'agit ici d'une traduction en français réalisée par nous-même de « a social reform, including a rather enviable tax-reduction program [...]. ».

334 KRAMER, Samuel Noah. *History begins at Sumer.* London : Thames & Hudson, 1958. 347 p. P. 84. Il s'agit ici d'une traduction en français réalisée par nous-même de « [...] the word "freedom" (*amargi*) for the first time in all history. ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

3.9 • Sargon l'Ancien, sauvé des eaux, élu d'Ishtar ; le divin, et sacrilège, Naram-Sin, pilleur et destructeur de l'E-kur

« Sargon, le roi puissant, le roi d'Akkad, je suis.

« Ma mère était grande-prêtresse ; quant à mon père jamais je ne le connus. Le frère de mon père vivait dans le pays des monts. Ma ville est Azupiranu, qui se trouve sur la rive de l'Euphrate. Elle me conçut, la grande prêtresse, ma mère, dans le secret, et secrètement me donna le jour. Elle me déposa dans une corbeille d'osier, dont elle assura le colmatage par du bitume, et me livra aux flots du fleuve, auxquels je ne pouvais me soustraire. Et le fleuve me porta ; vers Aqqi, le puiseur d'eau, il me conduisit. Aqqi le puiseur d'eau, qui abaissa son baquet, et qui, le relevant, me porta vers l'en haut. Aqqi le puiseur d'eau, m'adopta et m'éleva comme son fils. Aqqi le puiseur d'eau, me forma à sa fonction de jardinier. Alors que je n'étais qu'un jardinier, Ištar, pourtant, se prit pour moi d'une affection qui ne cessa de croître. Et alors, ainsi, pendant quarante ans je régnai en tant que roi ; et le peuple des têtes-noires je régissais et gouvernais.

« Avec des pics de cuivre, je vous le dis, je dus tailler ma route par les plus difficiles montagnes. Je vous le dis, je dus gravir les hautes montagnes, je vous le dis, traverser les monts à leurs pieds ; et les contrées marines, je vous le dis, par trois fois je cinglais vers elles et les visitais. Dilmun, je vous le dis, me fut soumise (...). La Grande Muraille des Cieux et de la Terre, je vous le dis, je la gravis. Ses nombreuses et lourdes pierres, je vous le dis, je les déposai.

« Un roi qui après moi viendra, peu importe qui il sera, qu'il exerce donc la royauté pour (...) années ! Qu'il gouverne le peuple des têtes-noires ! Qu'il taille sa route par les plus difficiles montagnes avec des pics de cuivre ! Qu'il gravisse les montagnes les plus hautes ! Qu'il traverse les monts à leurs pieds ! Qu'il cingle vers les contrées marines et les visite, par trois fois ! Qu'il soumette Dilmun ! Qu'il gravisse la Grande Muraille des Cieux et de la Terre ! Qu'il en dépose les nombreuses et lourdes pierres ! [...] ».[335].

335 GOODNICK WESTENHOLZ, Joan. *Legends of the Kings of Akkade*. Winona Lake : Eisenbrauns, 1997. 410 p. P. 38-45 (s'y trouvent une translittération du texte antique, une traduction de ce texte antique en langue anglaise et des notes). La traduction-adaptation (de l'anglais vers le français) que nous donnons ici est de notre fait ; nous y faisons figurer par « (...) » les passages perdus, altérés, ou à la signification trop incertaine du texte antique, et par « [...] » les passages que nous omettons sciemment.

N.B.1 : le texte que nous citons ici, emprunté à l'ouvrage de Joan Goodnick Westenholz, est originellement un texte rédigé en vieux-babylonien, et porté sur des tablettes de la collection de Kuyunjik (*tell* sur le site de l'ancienne Ninive qui fut capitale de l'Assyrie) et qui furent peut-être découvertes dans la librairie du palais de Sennachérib (au sud du tell) ou dans le palais d'Aššurbanipal... Pour plus de précision : cf. GOODNICK WESTENHOLZ, Joan. *Legends of the Kings of Akkade*. Winona Lake : Eisenbrauns, 1997. 410 p. P. 37 (§ intitulé *Circumstances of Discovery*).

N.B.2 : Dilmun correspond peut-être à l'île actuelle de Bahreïn.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Les commencements de la carrière de Sargon ne nous sont connus que par des textes, à connotations légendaires, qui semblent ne s'être développés qu'après son règne[336]. « Bien sûr un individu extraordinaire peut occuper le trône sans être fils de roi et, dans ce cas, ses qualités, notamment militaires, ainsi que le choix divin d'autant plus invoqué que la légitimité dynastique fait défaut, jouent un rôle particulièrement important. »[337]. Selon le peu que nous pouvons ainsi connaître de ses origines, Sargon aurait été un enfant abandonné, recueilli par un humble travailleur, et serait devenu jardinier avant de parvenir à la fonction d'échanson du souverain de Kiš ; qu'il aurait ensuite servi dans une fonction militaire où il se serait illustré, avant de prendre le pouvoir, puis de conquérir, comme nous l'avons évoqué plus

336 « On n'oubliera pas que les recherches dans ces contrées sont conduites dans des contextes politiques rarement propices à un travail serein. Malgré ces difficultés, la Mésopotamie demeure la région où l'on peut aborder les dossiers qui sont au cœur de la question de la naissance de l'État, de la fin du VII^e^ à la fin du III^e^ millénaire. Pendant ces quatre mille ans, on est passé, dans ce pays, d'un tissu léger de communautés villageoises à un État au sens moderne du terme.

« La chronologie absolue du début de cette période ne peut être établie que par des méthodes archéologiques alors qu'à partir de la date de l'invention de l'écriture, au tournant du IV^e^ et du III^e^ millénaire, on dispose de textes. Mais les dates fournies par ces derniers ne remontent pas, pour les plus solides, au-delà du milieu du II^e^ millénaire. Le débat actuel porte sur le règne du roi Hammurabi de Babylone, qu'un consensus plaçait, jusqu'à ces dernières années, entre 1792 et 1750 avant J.-C. Des travaux récents[3] proposent — et la discussion ne semble pas terminée — une chronologie plus courte selon laquelle il aurait régné un siècle plus tard, de 1696 à 1654. Tous les calculs portant sur une époque antérieure dépendent de ce choix. Si l'on remonte à la troisième dynastie d'Ur (fin du III^e^ millénaire), la chronologie devient flottante. Au-delà, les difficultés croissent. Pour l'époque d'Akkad (XXIV^e^ -XXII^e^ siècle), on connaît la succession des souverains, mais très mal la durée de leur règne. Les dates de Sargon d'Akkad sont donc controversées. Ce prince assure son autorité vers 2340 avant J.-C. selon les uns, un peu plus tard selon les autres. Antérieurement, la chronologie de l'époque sumérienne archaïque (de 2900 à 2300 av. J.-C.) est appuyée sur deux sources différentes : les inscriptions royales, qui documentent bien l'histoire de la dynastie de Lagash (entre 2550 et 2350) et la Liste Royale Sumérienne, élaborée au début du II^e^ millénaire, qui énumère des rois « d'avant le Déluge » et les dynasties d'après le Déluge. À la suite de cet événement, « la royauté descendit à nouveau du ciel, la royauté fut à Kish ». Mais les compilateurs de ce document ont sans doute présenté comme successives des dynasties contemporaines et rivales. À l'intérieur de ce cadre, quelques faits « historiques » peuvent être retracés. La plus ancienne inscription royale, « Mebaragesi, roi de Kish », n'est qu'une simple marque de propriété incisée sur un fragment de vase d'albâtre. On connaît les noms des quatre premiers « rois » d'Uruk, mais ces « événements » ne constituent pas un tissu historique continu[4] . » In : HUOT, Jean-Louis, Vers l'apparition de l'État en Mésopotamie. Bilan des recherches récentes. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2005/5, p.953-973 ; le texte cité se trouve aux p. 954, 955 : nous reproduisons ci-dessous les notes (n° 3, p. 954 et 955 ; n°4, p. 955) de bas de pages relatives à ce texte :

« 3 - HERMANN GASCHE et alii, *Dating the fall of Babylon. A reappraisal of second millennium chronology*, Gand-Chicago, University of Ghent/Oriental Institute of the University of Chicago, 1998. Voir les commentaires de DOMINIQUE CHARPIN, « La politique hydraulique des rois paléo-babyloniens », *Annales HSS*, 57-3, 2002, pp. 545-559, ici p. 545 et n. 2, à compléter par HERMANN GASCHE, « La fin de la première dynastie de Babylone : une chute difficile », *Akkadica*, 124, 2003, pp. 205-220. »

« 4 - Voir JEAN-LOUIS HUOT, *Les Sumériens : entre le Tigre et l'Euphrate*, Paris, Éditions Errance, 1989, pp. 229-242 ; *ID*. (dir.), « Sumer », *in* J. BRIEND et M. QUESNEL (éd.), *Supplément au « Dictionnaire de la Bible »*, t. XIII, fasc. 72-73, Paris, Letouzey & Ané Éditeurs, 1999-2002, col. 77-359 [Sumer]. »

337 GRANDPIERRE, Véronique. *Histoire de la Mésopotamie*. Paris : Gallimard, 2010. 541 p. (Folio histoire). P. 128.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

haut, exploit alors inédit, la Mésopotamie entière, l'Élam, et les contrées entre Euphrate et Méditerranée. Sargon l'Ancien usurpa donc le trône de Kiš et en bon propagandiste se forgea une histoire avantageuse, où la divinité se montre pour lui propice, où, non content de se voir de la sorte déjà distinguée, sa personnalité singulière et remarquable lui permet de se saisir avec bonheur de toutes les opportunités que lui offrit le destin ; son histoire « C'est l'histoire populaire des fondateurs de religion ou d'empire : l'histoire de Moïse confié aux eaux et recueilli par la fille de Pharaon, l'histoire de Cyrus et de Romulus exposés et nourris par un berger jusqu'à l'adolescence. »[338].

Assurément Sargon l'Ancien qui à ses ennemis se révéla être un adversaire redoutable, souvent impitoyable, se révéla aussi un chef aux nombreuses qualités, un militaire hors pair, un véritable *leader* exigeant envers ses hommes, sachant leur rappeler ce qu'il attendait d'eux, sachant entraîner l'adhésion de ses gens à ses desseins, s'assurer leur attachement à sa personne, sachant s'attirer leur reconnaissance, se montrer reconnaissant en retour à leur égard, reconnaître leur mérite et leur valeur au combat ou avant celui-ci, sachant les récompenser, les honorer, ne négligeant pas, autant que les textes nous étant parvenus nous permettent d'en juger, de s'adresser à ses guerriers, simples soldats ou officiers, ne négligeant pas de leur rappeler tout l'attention vigilante qu'il leur portait : « « [...] Courage, force, vigueur, héroïsme, toujours aux temps passés se sont en vous révélés dans la bataille. La vaillance en vous se manifeste. Prenez bien garde à notre prospérité dont, déjà, je vous ai parlé ! (...) ! Affichez de la grandeur ! Affirmez-vous ! Soyez fiers ! [...]. » Maintenant, le champion parle : « À nouveau, parez-vous de vos joyaux, de vos vêtements de fête ! Assurément vous êtes dotés d'une grande force d'âme, [...]. Que les mots commandent à votre esprit, et que votre esprit commande à vos membres ! » Alors, ici, résonnent les hourras des héros. Demain Akkad engagera la bataille. Une fête d'hommes en armes sera célébrée. [...]. Mais, heureux l'homme qui au matin fut vu à un poste de commandement. Sa voix résonnait noblement en répondant au roi. Je vous le dis, il n'avait pas de rival dans l'armée du roi. Parmi les régiments, il n'était point avide de gloire. « Quand vous êtes désignés, le lendemain, pour l'éloge dans le palais, permettez au vizir de solliciter de vous des indications. Mais faites face aux armes de l'ennemi, à ses lances ! J'ai pris de vous un soin attentif de sorte que le roi, en tant que « mon guerrier », puisse acclamer chacun de vous. Afin qu'il puisse ériger votre statue devant sa propre statue. » Ainsi que cela se dit, l'indolent a détruit sa vigilance, mais le vigilant a sauvé la cité pour son seigneur. Il a pris le commandement, et l'armée, il l'a purgée, l'a rassemblée. Les taureaux vigoureux, les guerriers, il les a mis en mouvement. Quarante mille étaient-ils, avides de bataille. Ceux de la cité,

338 MASPÉRO, Gaston. *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*. Paris : Librairie Hachette et C^ie^., 1912. 912 p. P. 190.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

trois fois héroïques, ceux de l'escorte, parés de plastrons d'or, partant de la place du marché de Haššum, le couvre-chef de fer grandissant leur figure terrible, la tunique de lin à la façon des montagnards, le genou alerte, se rejoignant les uns les autres dans l'héroïsme. Comme les étoiles les cieux, ces guerriers constellaient la plaine. [...]. »[339].

Sargon inaugura, réalisa en Mésopotamie une nouvelle conception de l'état — il inventa l'État, au sens moderne du terme, du moins tel qu'aujourd'hui généralement il est conçu — l'État, donc, qui sous son règne apparaît, un état tout puissant, centralisé, guerrier, conquérant, tirant grandement sa substance de la gloire retirée de toutes les victoires remportées par ses armées et de la crainte inspirée, tirant grandement profit économique du pillage à grande échelle ainsi organisé. « Sargon siégeait (...) sur son trône : « Vraiment, le roi puissant, le roi de la bataille, je suis ! Aucun autre roi, jusqu'à maintenant, n'était parvenu jusqu'où je suis parvenu. Le pays de (...) je le conquis, et le (...) qu'il détenait je l'abattis, (...). Le pays de (...) je le conquis, et à sa face énonçai son sort. Le pays d'Amuru je le conquis, [...]. Tout Subartu je le conquis, et (...), des atours, (...), je me saisis. Le pays de (...) je le conquis, et le peuple l'abandonna, sur un radeau [...]. (...). Le pays de Carchemiš je le conquis, et (...) je lui passai le licol. Le pays de (...) je le conquis, [...]. Le pays de (...) je le conquis, et ses arbres j'abattis, des lamentations j'instaurai. Le pays de (...) je le conquis, [...], et j'y boutai le feu. Après que je les ai garrotés, (...) leurs propres personnes, eux-mêmes, ils vouèrent au dieu de Sargon. » »[340]. Le roi Sargon en son vaste royaume par la guerre constitué, contrôlé par des gouverneurs dépendant du roi d'Akkad uniquement et régissant les provinces, ne connut plus de rivaux potentiels, aucun dynaste auparavant maître d'une ville ou d'une autre ne pouvait plus s'opposer à lui ; il n'était plus tributaire des liens de

339 GOODNICK WESTENHOLZ, Joan. *Legends of the Kings of Akkade*. Winona Lake : Eisenbrauns, 1997. 410 p. P. 62-69 (s'y trouvent une translittération du texte antique, une traduction de ce texte antique en langue anglaise et des notes). La traduction-adaptation (de l'anglais vers le français) que nous donnons ici est de notre fait ; nous y faisons figurer par « (...) » les passages perdus, altérés, ou à la signification trop incertaine du texte antique, et par « [...] » les passages que nous omettons sciemment.

N.B. : le texte que nous citons ici, emprunté à l'ouvrage de Joan Goodnick Westenholz, est originellement un texte rédigé en caractères vieux-babyloniens standards et archaïques. La provenance originelle de la tablette portant ce texte est inconnue. Elle a été procurée au musée du Louvre en 1914 par le marchand parisien Géjou... Pour plus de précision : cf. GOODNICK WESTENHOLZ, Joan. *Legends of the Kings of Akkade*. Winona Lake : Eisenbrauns, 1997. 410 p. P. 61 (§ intitulé *Manuscript*).

340 GOODNICK WESTENHOLZ, Joan. *Legends of the Kings of Akkade*. Winona Lake : Eisenbrauns, 1997. 410 p. P. 74-75 (s'y trouvent une translittération du texte antique, une traduction de ce texte antique en langue anglaise et des notes). La traduction-adaptation (de l'anglais vers le français) que nous donnons ici est de notre fait ; nous y faisons figurer par « (...) » les passages perdus, altérés, ou à la signification trop incertaine du texte antique, et par « [...] » les passages que nous omettons sciemment.

N.B. : le texte que nous citons ici, emprunté à l'ouvrage de Joan Goodnick Westenholz, est originellement un texte rédigé en caractères vieux-babyloniens standards et archaïques. La provenance originelle de la tablette portant ce texte est inconnue. Elle a été procurée au musée du Louvre en 1914 par le marchand parisien Géjou... Pour plus de précision : cf. GOODNICK WESTENHOLZ, Joan. *Legends of the Kings of Akkade*. Winona Lake : Eisenbrauns, 1997. 410 p. P. 61 (§ intitulé *Manuscript*).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

parentés, des accointances entre grandes familles dirigeant les cités. Il était devenu le maître incontestable d'un état qui ne s'identifiait plus alors à proprement parler à un peuple, à une nation, voire à quelque oligarchie ou quelque clan, mais se mariait à un territoire, des territoires, à une aire géographique ; Sargon l'Ancien avait non seulement conçu, mais réalisé l'unification de la Mésopotamie... de la Mésopotamie et d'autres territoires encore. En la geste sargonique poignait déjà sûrement le germe du concept qui environ un millénaire plus tard se développa, celui de l'empire universel, cette soif de domination de l'ensemble du monde connu, cette soif que les Assyriens, les premiers, s'efforceront réellement d'étancher. La dynastie sargonique profitera longtemps[341], relativement, de la nature de l'état qu'il aura pu créer, d'un état dans son essence largement militaire, toujours ou presque portant la guerre sur ses marches, et toujours en marche vers plus de richesses à capter, ou en marche vers où un profit pouvait être obtenu, vers les ressources en bois, en minerais, vers l'exploitation des voies commerciales du nord-est ou du sud-ouest. Sur les biens des nations étrangères, de la Méditerranée au golfe Persique, le royaume d'Akkad, rapace insatiable, construisit sa fortune. Les rois d'Akkad durent souvent, toujours presque, s'employer à réprimer des révoltes, à faire face parfois à des envahisseurs. L'un des successeurs de Sargon, Naram-Sin, son petit-fils, dès son accession au trône dut entrer en campagne pour garantir, maintenir son autorité, puis pour ensuite l'étendre aussi. Naram-Sin porta la puissance d'Akkad, la puissance du roi d'Akkad à un niveau plus paroxystique encore[342], dépassant ce à quoi Sargon était parvenu, parvenant à concrétiser ce à quoi Sargon encourageait, provocateur, ses successeurs : « [...] Et Sargon instruit les troupes : « Voyez donc, le roi qui veut m'égaler, jusqu'où je suis parvenu, qu'il y parvienne aussi ! » »[343].

Mais Naram-Sin ne se satisfit pas d'égaler, puis de dépasser Sargon, d'être devenu l'homme le plus puissant peut-être que la terre alors jamais n'avait porté. Sargon avait été « roi de Sumer et d'Akkad » ; Naram-Sin se proclama « roi des quatre régions (du

341 Presque deux siècles.

342 Naram-Sin, le quatrième souverain de l'empire akkadien, parvint à s'imposer en Anatolie, conduisit ses troupes jusqu'en Magan (ou Makkan ; aujourd'hui : Oman), et reconquit l'Élam (la région de la Suziane).

343 GOODNICK WESTENHOLZ, Joan. *Legends of the Kings of Akkade*. Winona Lake : Eisenbrauns, 1997. 410 p. P 74-77 (s'y trouvent une translittération du texte antique, une traduction de ce texte antique en langue anglaise et des notes). La traduction-adaptation (de l'anglais vers le français) que nous donnons ici est de notre fait.

N.B. : le texte que nous citons ici, emprunté à l'ouvrage de Joan Goodnick Westenholz, est originellement un texte rédigé en caractères vieux-babyloniens standards et archaïques. La provenance originelle de la tablette portant ce texte est inconnue. Elle a été procurée au musée du Louvre en 1914 par le marchand parisien Géjou... Pour plus de précision : cf. GOODNICK WESTENHOLZ, Joan. *Legends of the Kings of Akkade*. Winona Lake : Eisenbrauns, 1997. 410 p. P. 61 (§ intitulé *Manuscript*).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

monde) » afin de rendre manifestement intelligible la nature de son pouvoir s'étendant, dans toutes les directions, celles des quatre points cardinaux, sur un ensemble géographique correspondant peu ou prou à la totalité du monde connu, ou du moins civilisé et accessible, à la population dense. Du statut d'homme le plus puissant, en cette région du monde, il voulut se hisser au niveau des dieux, acquérir leur stature[344]. Naram-Sin se fit représenter portant une tiare dotée de cornes, attributs divins caractéristiques, et dont jusqu'alors aucun souverain n'avait osé pourvoir ses représentations. De plus Naram-Sin fit dans sa titulature précéder son nom du signe « dingir »[345], autre attribut caractéristique de la divinité. Ainsi entreprit-il de se faire considérer comme un dieu, ainsi se voulut-il un dieu de chair et d'os, « un dieu, à l'éternité près ». Et de nombreux souverains mésopotamiens, de la dynastie sargonique ou de la III^{e} dynastie d'Ur, qui supplantèrent les souverains akkadiens après l'effondrement de leur puissance et sur ses restes bâtirent la leur, et d'autres encore, se livrèrent ensuite en la matière à l'imitation de Naram-Sin ; il s'institua ainsi un hiatus indéniable entre les souverains et leurs sujets, tout le corps social.

« *(1-9)* Après que, dans son déplaisir, Enlil, comme s'il fut Le Taureau Céleste, eut massacré Kiš, après qu'il eut dans la poussière, comme s'il fut un taureau puissant, abattu la maison du pays d'Unug, alors Enlil avait donné le pouvoir et la royauté depuis le sud jusques aux Hauts-Pays à Sargon, roi d'Agadé – alors, en ce temps-là, la sainte Inana établit le sanctuaire d'Agadé [...] ; dans Ulmaš elle établit son trône. [...]. »[346].

---

344 Et ceci, aussi, peut-être, à l'exemple lointain des souverains égyptiens dont la nature de la monarchie ne pouvait sans doute pas en Mésopotamie être tout à fait ignorée des membres les mieux informés de la société.

345 Signe *dingir* : déterminatif (en forme d'étoile) précédant un nom propre afin de préciser qu'il s'agit là du nom d'une divinité.

346 BLACK, Jeremy, CUNNINGHAM, Graham, ROBSON, Eleanor, and ZÓLYOMI Gábor. (Translated and Introduced by). *The Literature of Ancient Sumer.* New York : Oxford University Press Inc., 2004. LXIII p. et 372 p. P. 118 (§ « *Translation* » [Traduction] de « *The Cursing of Agade* » [Le Sacrilège d'Agadé]).

La traduction-adaptation (de l'anglais vers le français) que nous donnons ici est de notre fait. Le texte, dont des extraits seulement sont cités ici, est généralement intitulé par les auteurs de langue française *La Malédiction d'Akkad*, ou *La Malédiction d'Agadé*, et par les auteurs de langue anglo-saxonne *The curse of Agade* (c'est à dire *La Malédiction d'Agadé*) ou *The cursing of Agade*.(c'est à dire *Le Sacrilège d'Agadé*), ou encore *The curse of Akkad*., ou *The cursing of Akkad*...

N.B.1 : ce texte, *The cursing of Agade*, est également publié par la Faculté d'Études orientales de l'Université d'Oxford sur un site Internet : FACULTY OF ORIENTAL STUDIES, UNIVERSITY OF OXFORD. *The Electronic Text Corpus of Sumerian Literature* [en ligne]. [Réf. du 12 août 2011]. Disponible sur :

<http://etcsl.orinst.ox.ac.uk/cgi-bin/etcsl.cgi?text=t.2.1.5#>

N.B.2 : *Unug* est un nom usité également pour désigner la cité d'*Uruk*. La déesse *Inana* des Sumériens correspond à la déesse *Ištar* (*Ishtar*) des Akkadiens.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Si Sargon légua à la postérité l'image très favorable d'un souverain valeureux, conquérant, ayant assuré, fait croître, et préservé la prospérité d'Akkad, de son royaume, de son empire, Naram-Sin quant à lui vit sa réputation bien tôt très déconsidérée. Lorsque la suprématie, en Mésopotamie, passait d'une ville à une autre, d'une dynastie à une autre, cela résultait de choix divins qui ne nécessitaient aucune justification. « Lorsque la royauté descendit du ciel elle fut à Eridu [...]. Je laisse Eridu ; sa royauté fut transportée à Bad Tibira [...]. Le déluge se répandit. Après que le déluge se fut répandu, lorsque la royauté descendit du ciel, la royauté fut à Kiš [...]. Kiš fut soumise par les armes ; sa royauté fut transportée à E.anna... »[347]. Naram-Sin avait certes hérité son trône, mais la dynastie à laquelle il appartenait vit peu après lui sa puissance décroître, puis en définitive rapidement s'effondrer. Sargon, donc, favorisé par Ishtar et par le collège de tous les dieux, avait justement vu son pouvoir s'établir, sa puissance grandir et s'affermir. Mais, *La Malédiction d'Akkad*[348] nous le conte, vint le règne de Naram-Sin...

« *(40-56)* Son roi, le pasteur Naram-Sin, comme la lumière du jour s'éleva sur le trône sacré d'Agadé. La muraille de sa cité, comme une montagne, s'élevait jusqu'à atteindre les cieux. Ainsi que le Tigre coulait vers la mer ainsi la sainte Inana ouvrait les vantaux des portes de la cité et faisait en sorte que Sumer conduisît par navires en amont ses propres richesses. Le haut-pays de Martu, dont le peuple ignorait l'agriculture, apportait un fougueux bétail et des chevreaux pour elle. [...]. Quels soucis tout cela occasionna aux portes de la cité d'Agadé ! La sainte Inana ne pouvait qu'avec difficulté recevoir toutes ces offrandes. Comme si elle fut une habitante de la cité, elle ne put contenir le désir de préparer le sol pour un temple. *(57-65)* Mais les messages parvenant de l'E-kur se révélaient inquiétants. À cause d'Enlil tout Agadé en était réduit à trembler, et l'effroi saisit Inana dans Ulmaš. [...]. La sainte Inana abandonna son sanctuaire comme quelqu'un aurait abandonné les jeunes femmes de son gynécée. Comme un guerrier se hâtant aux armes, elle enleva tout butin de bataille et de combat de la ville et le livra à l'ennemi. [...]. *(83-93)* Naram-Sin, lors d'une vision nocturne, éprouva l'intuition qu'Enlil ne permettrait pas que le royaume d'Agadé occupât davantage une situation enviable, qu'il lui procurerait à l'avenir un sort tout à fait néfaste, qu'il ébranlerait ses temples et disperserait ses trésors. Il prit conscience de ce à quoi ce rêve se rapportait, mais il n'en parla pas, il n'en délibéra avec personne. En raison donc de l'E-kur, il revêtit ses habits de deuil [...]. Naram-Sin en cette attitude

347 GRANDPIERRE, Véronique. *Histoire de la Mésopotamie*. Paris : Gallimard, 2010. 541 p. (Folio histoire). P. 167, 168. Il s'agit ici, citée par V. Grandpierre, d'une traduction d'un extrait de la *Liste royale sumérienne* (texte historiographique de la haute antiquité mésopotamienne).

N.B. : E.anna (ou *E-anna*, *Eanna*) est une des deux entités urbaines à l'origine de la cité d'Uruk.

348 *La Malédiction d'Akkad* est le nom donné à un texte rédigé peut-être par des scribes au service de l'une des nouvelles dynasties sumériennes (II^{e} dynastie de Lagash – 2140-2100 –, ou III^{e} dynastie d'Ur – 2112-2004) cherchant à ternir la réputation de leurs proches prédécesseurs de la dynastie sargonique, quelques générations après le règne de Naram-Sin, lorsque la puissance akkadienne se fut effondrée, lorsqu'une nouvelle dynastie donc, originaire de Sumer, eut repris le contrôle de tout le sud mésopotamien d'abord, puis de l'entière Mésopotamie (III^{e} dynastie d'Ur).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

persista sept ans durant ! Qui aura jamais vu un roi en ses mains enserrer sa tête sept ans durant ! *(94-99)* Alors il décida, quant au temple, de faire procéder à une haruspicine sur un chevreau, mais les présages n'apportèrent aucune indication quant à la construction du temple. [...]. Afin de modifier ce qui lui était infligé, il tenta de corriger le décret d'Enlil. *(100-119)* Puisque ses sujets étaient dispersés, il commença dès alors une mobilisation de ses troupes. Comme un lutteur se disposant à entrer en une grande lice, il (...) ses mains vers l'E-kur. [...]. Comme un brigand pillant la cité, il dressa de hautes échelles contre le temple. [...]. Il fit utiliser des pioches contre ses bases, et il creusa jusqu'à la profondeur de la fondation du Pays. Il fit utiliser les haches contre son sommet, et le temple, comme un soldat mort, devant lui inclina la nuque, et tous les pays étrangers devant lui courbèrent la nuque. *(120-148)* [...]. Il abattit à la pioche la Porte du Bonheur, et le bonheur fut corrompu dans tous les pays étrangers. [...], il fit couler de larges haches afin de les utiliser contre l'E-kur. Le peuple put voir les chambres, ses salles qui ne connaissent point la lumière diurne. Les Akkadiens purent fouiller du regard dans les saints coffres du trésor des dieux. Bien qu'elles n'aient commis aucun sacrilège, ses divinités lahama des grands piliers dressés dans le temple furent jetées au feu par Naram-Sin. [...]. De grands navires [...] furent amarrés au temple d'Enlil et ce qu'il possédait fut emmené loin de la cité, bien qu'il ne s'agissait pas là des biens d'une cité mise au pillage. Lors, comme ces biens furent emportés loin de la cité, le bon sens s'enfuit d'Agadé. Comme les navires s'éloignaient des quais, la raison quitta Agadé. *(149-175)* Enlil, le mugissant orage qui tout le pays subjugue, le déluge s'enflant qui ne peut être affronté, jugea de ce qui pouvait être détruit en retour de la destruction de son tant aimé E-kur. Il porta le regard vers les monts Gutéens, et fit en sorte que les habitants de ces vastes régions montagneuses en surgissent. Enlil fit descendre des montagnes ceux qui à aucun autre peuple ne ressemblent, ceux qui ne sont aucunement considérés comme appartenant à ce Pays, les Gutéens, un peuple frénétique, à l'intelligence humaine, mais aux instincts canins et aux traits simiens. [...]. *(272-280)* [...]. La belle et bonne eau fraîche d'Agadé s'écoulait maintenant en eau saumâtre. Lorsque quelqu'un le décidait : « Je demeurerai dans cette cité ! », il ne pouvait jouir des agréments d'un endroit où loger. Lorsque quelqu'un le décidait : « Je prendrai mon repos à Agadé ! », il ne pouvait jouir d'un endroit où se reposer ! *(281)* Agadé est détruite, louanges à Inana ! »[349].

Sargon, favorisé par Ishtar et par le collège de tous les dieux, avait donc justement vu son pouvoir s'établir, sa puissance grandir et s'affermir. Quant à Naram-Sin, il avait poussé la personnalisation du pouvoir à l'excès, s'était montré d'un orgueil démesuré, s'était montré coupable d'*hybris* ! Il s'était promu lui-même à la divinité, il s'était fait dieu, s'était fait construire un temple. Pour la raison que des présages s'étaient montrés défavorables à l'égard d'Akkad, Naram-Sin avait de plus fait détruire le temple du dieu Enlil en la cité de

349 BLACK, Jeremy, CUNNINGHAM, Graham, ROBSON, Eleanor, and ZÓLYOMI Gábor. (Translated and Introduced by). *The Literature of Ancient Sumer*. New York : Oxford University Press Inc., 2004. LXIII p. et 372 p. P. 118-124 (§ « *Translation* » [Traduction] de « *The Cursing of Agade* » [Le Sacrilège d'Agadé]).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Nippur. La *némésis* fut le châtiment qu'il attira sur sa dynastie. Ainsi selon une optique grecque plus tardive est-il possible de considérer les événements de ce temps ; et c'est de cette façon que déjà à cette haute époque en Mésopotamie ils furent considérés. Emporté par sa vanité Naram-Sin se montra grandement offensant envers les dieux. *La Malédiction d'Akkad* accabla Naram-Sin et fit de son attitude envers la divinité, envers les dieux, la cause de la chute d'Akkad, avertit des périls et souligna ces périls qu'engendraient un comportement, des agissements empreints d'indocilité de la part d'un souverain à l'encontre de la destiné que seuls les dieux devaient assigner. Toutefois un autre texte adopte un autre point de vue relativement à la divinisation de Naram-Sin... « Après avoir écrasé une importante rébellion de toute la Babylonie, il prit la mesure sans précédent dans l'histoire mésopotamienne de se faire lui-même dieu. Une unique inscription, trouvée dans le nord de l'Irak, mais ne remontant pas nécessairement au temps de Naram-Sin, décrit cet acte comme résultant d'une demande de la population de la capitale :

« Naram-Sin, le tout puissant, roi d'Akkad : lorsque les quatre régions de l'univers toutes ensemble lui furent hostiles, il demeura victorieux, lors de neuf batailles en une seule année, grâce à la faveur d'Ishtar à son égard, et il fit captifs ces rois qui contre lui s'étaient dressés. Comme il s'était montré capable de protéger sa ville en ce temps de troubles, les habitants de sa cité demandèrent à Ishtar dans l'Eanna, à Enlil de Nippur, à Dagan de Tuttul, à Ninhursaga de Kish, à Enki d'Eridu, à Sin d'Ur, à Shamash de Sippar, et à Nergal de Kutha, qu'il fût le dieu d'Akkad, leur cité, et ils édifièrent un temple pour lui au cœur d'Akkad.[4] ».[350].

Ainsi Naram-Sin, ce précurseur, eut ses détracteurs et, appointés ou non, ses laudateurs s'efforçant de justifier son accession au monde divin par une argumentation d'ordre à la fois théocratique, et, en quelque sorte, ce qui est à remarquer, démocratique.

350 VAN DE MIEROOP, Marc. *A History of the Ancient Near East, ca. 3000-323 BC*. Malden : Blackwell, 2004. 315 p. (*A History of the Ancient Near East* : Une Histoire du Proche-Orient ancien, 3000 *circa* [environ]-323 av.n.è.). P. 64.

La traduction-adaptation (de l'anglais vers le français) que nous donnons ici est de notre fait.

Ci-après voici le texte de la note de bas de page n°4 de la p. 64 : « 4 Traduction d'après Walter Farber, « Die Vergöttlichung Naram-Sins », *Orientalia* 52 (1983), pp. 67-72. » (*Die Vergöttlichung Naram-Sins* : La Divinisation de Naram-Sin).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

3.10 • Hammurabi, de Babylone ; et Zimri-Lim, de Mari

Quand Hammurabi montait sur le trône de Babylone (vers l'âge de vingt-cinq ans) six états se disputaient l'hégémonie, ou le partage de l'hégémonie, sur la Mésopotamie et le nord-ouest de celle-ci : Assur, Babylone, Eshnunna, Larsa, Qatna, Yamkhad[351]. Une quinzaine d'années durant Babylone fut l'alliée des cités de Larsa, et de Mari[352], contre les cités d'Assur, d'Eshnunna, de Jamshad, de Qatna, et contre les Élamites[353]. Quand les ennemis de la coalition à laquelle participait Hammurabi furent défaits, il se tourna contre ses anciens alliés, et en triompha. Ce fut après sa victoire contre Mari qu'il en fit piller et ruiner le palais, dont les archives, pour une large part, aux documents fort instructifs heureusement épargnés lors de la destruction du palais, puis par les âges, sont parvenues jusqu'à nos jours[354].

---

351 Les sites des cités antiques de Qatna et de Yamkhad (ou Jamshad) se trouvent actuellement en Syrie, et correspondent respectivement aux lieux modernes de Tell Mishrife et d'Alep. Qatna (Tell Mishrife) se trouve à environ 200 km au nord de Damas et au sud de Jamshad (Alep), Mari (Tell Hariri) près de la rive de l'Euphrate au sud-est de la Syrie au nord-nord-ouest d'Abou-Kémal (ou *Al Bukamal*), près de la frontière avec l'Irak.

352 Au nord-ouest de la Mésopotamie, Mari (actuellement Tell Hariri) se situe à proximité de la rive de l'Euphrate, au sud-est de la Syrie, au nord-nord-ouest d'Abou-Kémal (ou *Al Bukamal*), près de la frontière avec l'Irak.

353 Peuple du sud-est de la Mésopotamie, établi aux flancs des montagnes de l'Iran.

354 Rappel important concernant les datations toujours quelque peu aléatoires des événements de ces temps lointains ici considérés :

« On n'oubliera pas que les recherches dans ces contrées sont conduites dans des contextes politiques rarement propices à un travail serein. Malgré ces difficultés, la Mésopotamie demeure la région où l'on peut aborder les dossiers qui sont au cœur de la question de la naissance de l'État, de la fin du VII^e^ à la fin du III^e^ millénaire. Pendant ces quatre mille ans, on est passé, dans ce pays, d'un tissu léger de communautés villageoises à un État au sens moderne du terme.

« La chronologie absolue du début de cette période ne peut être établie que par des méthodes archéologiques alors qu'à partir de la date de l'invention de l'écriture, au tournant du IV^e^ et du III^e^ millénaire, on dispose de textes. Mais les dates fournies par ces derniers ne remontent pas, pour les plus solides, au-delà du milieu du II^e^ millénaire. Le débat actuel porte sur le règne du roi Hammurabi de Babylone, qu'un consensus plaçait, jusqu'à ces dernières années, entre 1792 et 1750 avant J.-C. Des travaux récents[3] proposent — et la discussion ne semble pas terminée — une chronologie plus courte selon laquelle il aurait régné un siècle plus tard, de 1696 à 1654. Tous les calculs portant sur une époque antérieure dépendent de ce choix. Si l'on remonte à la troisième dynastie d'Ur (fin du III^e^ millénaire), la chronologie devient flottante. Au-delà, les difficultés croissent. Pour l'époque d'Akkad (XXIV^e^ -XXII^e^ siècle), on connaît la succession des souverains, mais très mal la durée de leur règne. Les dates de Sargon d'Akkad sont donc controversées. Ce prince assure son autorité vers 2340 avant J.-C. selon les uns, un peu plus tard selon les autres. Antérieurement, la chronologie de l'époque sumérienne archaïque (de 2900 à 2300 av. J.-C.) est appuyée sur deux sources différentes : les inscriptions royales, qui documentent bien l'histoire de la dynastie de Lagash (entre 2550 et 2350) et la Liste Royale Sumérienne, élaborée au début du II^e^ millénaire, qui énumère des rois « d'avant le Déluge » et les dynasties d'après le Déluge. À la suite de cet événement, « la royauté descendit à nouveau du ciel, la royauté fut à Kish ». Mais les compilateurs de ce document ont sans doute présenté comme successives des dynasties contemporaines et rivales. À l'intérieur de ce cadre,

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Hammurabi, l'un des souverains majeurs de l'histoire babylonienne, et qui connut un règne très long[355], se montra un chef de guerre, un bâtisseur (de forteresses notamment), un administrateur, un législateur, et un diplomate habile. En effet il sut, quand cela se révéla possible, éviter le combat et se faire accepter comme roi par les populations de cités, d'états dont il était par ailleurs en mesure de se rendre maître par les armes ; ainsi admettons-nous que l'acceptation de Hammurabi comme roi par ces populations ne fut en fait et en définitive que dictée par bon sens et le sort préalable des armes. Toujours est-il que ce message fut jadis adressé à ce roi de Babylone à propos de la façon dont les hommes libres de la puissante cité-état d'Ešnunna s'étaient prononcés quant à ses prétentions au trône de la ville : « Si les hommes libres (lû-meš) d'Ešnunna t'ont donné leur accord, exerce toi-même la royauté d'Ešnunna. »[356]. Il semble bien qu'en cas de vacance du pouvoir les assemblées des hommes libres d'une cité pouvaient exprimer leur choix d'un prétendant au trône, ou leur assentiment aux prétentions d'un tel prétendant ; voire leur refus de ces prétentions, s'ils l'osaient, s'ils se jugeaient en mesure de se le permettre. Quand il fut le maître d'Ešnunna, quand il eut triomphé du roi de Mari, dont il avait été l'allié une vingtaine d'années durant, il put enfin triompher de l'Assyrie. Il parvint à constituer un nouvel empire couvrant pratiquement tout ce qui aujourd'hui correspond à la presque entièreté de l'Irak et l'est de la Syrie. Ce souverain put, comme ce fut le cas d'autres conquérants quelques siècles avant lui, se proclamer « roi des quatre régions », régner non seulement sur Sumer et Akkad, parvenir à réaliser ce qui pouvait alors se concevoir comme un empire universel et mettre en place une administration centralisée, substituer aux princes locaux des fonctionnaires à ses ordres[357].

---

quelques faits « historiques » peuvent être retracés. La plus ancienne inscription royale, « Mebaragesi, roi de Kish », n'est qu'une simple marque de propriété incisée sur un fragment de vase d'albâtre. On connaît les noms des quatre premiers « rois » d'Uruk, mais ces « événements » ne constituent pas un tissu historique continu[4] . » In : HUOT, Jean-Louis, Vers l'apparition de l'État en Mésopotamie. Bilan des recherches récentes. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2005/5, p.953-973 ; le texte cité se trouve aux p. 954, 955 : nous reproduisons ci-dessous les notes (n° 3, p. 954 et 955 ; n°4, p. 955) de bas de pages relatives à ce texte :

« 3 - HERMANN GASCHE et alii, *Dating the fall of Babylon. A reappraisal of second millennium chronology*, Gand-Chicago, University of Ghent/Oriental Institute of the University of Chicago, 1998. Voir les commentaires de DOMINIQUE CHARPIN, « La politique hydraulique des rois paléo-babyloniens », *Annales HSS*, 57-3, 2002, pp. 545-559, ici p. 545 et n. 2, à compléter par HERMANN GASCHE, « La fin de la première dynastie de Babylone : une chute difficile », *Akkadica*, 124, 2003, pp. 205-220. »

« 4 - Voir JEAN-LOUIS HUOT, *Les Sumériens : entre le Tigre et l'Euphrate*, Paris, Éditions Errance, 1989, pp. 229-242 ; *ID*. (dir.), « Sumer », *in* J. BRIEND et M. QUESNEL (éd.), *Supplément au « Dictionnaire de la Bible »*, t. XIII, fasc. 72-73, Paris, Letouzey & Ané Éditeurs, 1999-2002, col. 77-359 [Sumer]. »

355 De plus de quarante années.

356 LAFONT, Bertrand. Corps social et pouvoir politique dans les sociétés de l'ancienne Mésopotamie. *Méditerranées*, 1997, n° 12 (*Les hommes dans la cité*), p. 42.

357 Comme certains des souverains ayant pu avant lui s'imposer en Mésopotamie, Sargon l'Ancien ou les

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Cinq souverains succédèrent à Hammurabi ; puis Babylone s'effondra brusquement, et avec elle sa dynastie : vers 1590 av.n.è.[358] en effet le roi des Hittites prit Babylone. À la tête de sa puissante armée, après avoir soumis Yamkhad[359], le Hittite, Muršili I[er], était parvenu soudainement en Babylonie depuis la lointaine Anatolie. Mais il ne chercha pas à prendre pied en Babylonie, et après avoir mis la ville à sac remonta vers le nord. Babylone tomba alors aux mains des Kassites[360].

Mais c'est le code de lois dont il commanda la rédaction, et qui nous parvint notamment sous la forme magnifique d'un haut monolithe de basalte, qui vaut au roi Hammurabi sa célébrité[361]. De ce code des copies furent rédigées de façon isolée pour des raisons diverses, notamment par des scribes chaldéens, et certaines, plus tardives, furent découvertes dans la bibliothèque du roi d'Assyrie Assurbanipal[362].

Le code de Hammurabi se compose de plusieurs chapitres. D'abord un prologue où le lecteur est instruit de la vocation du roi à imposer la justice et le droit sur Babylone et ses vassaux : il est ici exposé que les dieux Anu et Enlil, deux divinités majeures[363] du panthéon mésopotamien, conférèrent à Marduk, dieu majeur de Babylone, une

---

représentants les plus puissants de la troisième dynastie d'Ur (« UR III »). Le fondateur de la troisème dynastie d'Ur est Ur-Nammu (au début ou vers la fin du XXI[e] siècle av.n.è.), qui régna un peu moins de vingt ans, par ailleurs célèbre par le code de lois que, lui aussi, il promulgua ; son fils Shulgi lui succèda, qui régna plus de quarante ans. Ils furent tous deux de grands conquérants et de grands administrateurs.

358 Selon la chronologie moyenne (parfois certains auteurs se montrent plus précis dans le cadre de cette même chronologie moyenne et indique la date de 1595 av.n.è. pour cet événement). Certains autres auteurs placent cet événement vers 1530 av.n.è.

359 Yamkhad (ou Jamshad) : Alep ; jusqu'alors l'un des royaumes les plus puissants de la région.

360 Peuple barbare descendu des monts du Zagros (chaîne montagneuse entre le plateau iranien et la plaine mésopotamienne). Une hypothèse, peu plausible à ce qu'il semble, voudrait que peut-être les Kassites (ou Cassites) aient été, ou devinrent, à cette occasion des alliés des Hittites...

361 La stèle de basalte (ou de diorite, selon certaines sources) portant l'inscription de l'essentiel du code de Hammurabi fut découverte par l'équipe de l'archéologue Jacques de Morgan à Suse en 1902. Des exemplaires du code sûrement avaient été installés dans les principales villes sous la juridiction de Hammurabi. L'exemplaire conservé en France, au musée du Louvre, était à l'origine destiné au temple de la ville de Sippar (aujourd'hui Abu-Habba, près de Bagdad).

362 Assurbanipal règna au VII[e] siècle av.n.è. Des fragments de ces reproductions du code de Hammurabi de la bibliothèque d'Assurbanipal sont conservés au British Museum. Des articles du code de Hammurabi figurent sur une tablette découverte à Nippur et conservée quant à elle à l'Université de Pennsylvanie à Philadelphie : sur cette tablette figurent non seulement des articles du code de Hammurabi qui déjà se trouvent inscrits sur la stèle du Louvre, mais aussi d'autres articles de ce code, dont l' incomplétude du texte de la stèle ne nous avait pas permis la connaissance jusqu'à la découverte de la tablette en question lors de fouilles organisées par l'université américaine. Le texte de la tablette fut publié en 1914.

363 Anu était le dieu du ciel (de la pluie, de la végétation — par là-même garant de la prospérité) et père de toutes les divinités. Enlil, dont le principal temple se situait à Nippur (en Assyrie), était un dieu du vent, du vent de printemps notamment, saison où se renouvelle la végétation, mais aussi un dieu de la tempête ; il est très anciennement considéré comme étant le roi des dieux, le maître du destin des hommes, un dieu qui octroie le pouvoir royal et le retire aux souverains qui se montrent indignes de la charge qu'il leur confie, qui se montrent irrespectueux à son égard.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

grandeur incomparable parmi tous les dieux et lui attribuèrent la souveraineté éternelle sur toutes les nations, et désignèrent Hammurabi comme champion du droit, de la justice afin qu'en tous les pays sur lesquels il était amené à régner s'instaurât le bonheur. Le prologue se poursuit par une énumération des bonnes œuvres de Hammurabi à l'égard des dieux et des hommes, ses sujets, et se termine ainsi : « Col. V. [...]. 13^{b} -19. Moi, quand Marduk m'eût envoyé pour bien gouverner les gens, procurer le salut du peuple / 20-23. j'ai placé le droit et l'équité dans la bouche du peuple, / 24-25. j'ai rendu bonne la chair (j'ai procuré le bien-être) des gens alors. »[364]. Les textes des lois proprement dits suivent le prologue, de la colonne V (ligne 26) à la colonne XXVIII. Les articles concernent d'abord les délits de sorcellerie, les délits d'ordre judiciaire, et sont ensuite consacrés aux thèmes variés de la propriété (et traitent notamment du prêt à intérêt, des sociétés, des dettes...), de la famille, des coups et blessures, des honoraires de certains professionnels et de leurs responsabilités, des bœufs (des problèmes que suscite leur location, leur mise en gage, les blessures, mortelles, qu'ils peuvent subir ou provoquer...), des ouvriers agricoles (et de l'outillage ou des animaux mis à leur disposition), des bergers (salaire, responsabilités vis-à-vis du bétail qui leur est confié...), de tarifs de location ou de louage (de matériels, d'animaux, d'ouvriers ou d'artisans), puis enfin au thème de l'esclavage. Le code se clôt par un épilogue[365] où Hammurabi se livre à son propre panégyrique, puis à des

364 CRUVEILHIER, Pierre. *Commentaire du code d'Hammourabi*. Paris : Librairie Ernest Leroux, 1938. 342 p. P. 39, 41 (les pages paires sont dédiées à la translittération du texte antique ; aux bas des pages figure un dense outillage de notes). Nous substituons aux retours à la ligne de la traduction de P. Cruveilhier des barres obliques (« / »).

365 Voici un extrait de l'épilogue du code de Hammurabi ; in CRUVEILHIER, Pierre. *Commentaire du code d'Hammourabi*. Paris : Librairie Ernest Leroux, 1938. 342 p. P. 253, 255, 257, 259, 261, 263, 265, 267, 269 (les pages paires sont dédiées à la translittération du texte antique ; aux bas des pages figure un dense outillage de notes). Nous substituons aux retours à la ligne de la traduction de P. Cruveilhier des barres obliques (« / »). L'épilogue s'étend sur les colonnes XXIV à XXVIII du code :
« Col. XXIV. 1-2. Lois du droit / 3-5. que Hammourabi, roi intelligent, a fixées / 6-8. et (par lesquelles) il a fait obtenir au pays un salut ferme et un beau gouvernement. / [...] / 9-14. Hammourabi, moi (j'ai été) un roi parfait pour les têtes noires, dont Enlil (Bel) m'a fait présent, dont Marduk m'a donné le pastorat ; / 15-16. je n'ai pas été insouciant, je ne me suis pas jeté sur le flanc ; / 17-18. des lieux salutaires je leur ai fait avoir, / 19-20. les fortes difficultés j'ai résolues, / 21. la lumière je leur ai fait lever. / [...] / 22-25. Par les armes puissantes dont Zamama et Innana m'ont investi, / 26-27. par la Sagesse que Enki (Ea) m'a départie, / 28-29. par l'intelligence que Marduk m'a donnée, / 30-31. les ennemis, en haut et en bas, j'ai exterminés, / 32. les combats j'ai cessés, / 33-34. à la chair (aux habitants) du pays j'ai donné le bien-être, / 35-37. les gens dans des habitations sûres j'ai fait coucher, / 38-39. de perturbateur, je ne leur en ai point fait avoir. / 40-41. Les grands dieux m'ont élu, / 42-43. et moi je suis le pasteur apportant le salut, / 44-45. dont le sceptre est droit (juste), / 46-48. ma bonne ombre sur ma ville est étendue, / 49-52. sur mon sein j'ai tenu les gens de Sumer et d'Akkad, / 53-56. par mon Lamazu (et) ses frères au salut je les ai amenés, / 57-58. par ma sagesse je les ai abrités, / [...] / 59-60. pour que le fort n'opprime pas le faible, / 61-62. pour faire droit à l'orphelin et à la veuve, / 63-66. dans Babylone, ville, dont Anu et Enlil (Bel) ont élevé la tête, / 67-69. dans l'E.Sagil, maison dont les fondements sont fermes comme (ceux) des cieux et de la terre, / 70. mes précieuses paroles j'ai inscrites sur ma stèle et j'ai fixées devant mon image de roi du droit pour juger les (causes de) jugement (procès) du pays / 71-72. pour décider les décisions du pays, / 73. pour faire droit à l'opprimé. / 79-80. Moi (je suis) le roi transcendant parmi les rois, / 81. mes paroles sont choisies, / 82-83. mon intelligence n'a pas

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

exhortations aux hommes susceptibles de devoir faire appel à la justice royale, aux rois ses successeurs, puis à des adjurations aux dieux afin que par leur puissance ils interviennent directement afin de châtier les coupables de crimes méritant un châtiment divin, et les contempteurs du code.

---

de pareille. / [...] / 84-88. Par l'ordre de Šamaš, le grand juge des cieux et de la terre, que mon droit resplendisse dans le pays ! / 89-92. par la parole de Marduk, mon Seigneur, que personne n'écarte mes reliefs (n'efface mon image) ! 93-[*Col.*] XXV 2. dans l'E.sagil, que j 'aime, que mon nom soit toujours commémoré avec bienveillance (avec des bénédictions) ! [..] 3-8. que l'homme opprimé, qui a une affaire, aille devant mon image de roi du droit / 9-11. et qu'il se fasse lire ma stèle écrite (l'inscription de ma stèle) / 12-14. et qu'il entende mes précieuses paroles, / 15-16. et que ma stèle lui montre son affaire, / 17. qu'il voie son jugement (la décision de son cas) / 18-19. que son cœur respire. / [...] / 39-40. et qu'il dise à haute voix (qu'il proclame) : / 20-24. « Hammourabi, c'est un seigneur, qui est comme un père d'enfants pour les gens ! / 25-27. à la parole de Marduk, son seigneur, il s'est conformé ! 28-31. et il a procuré le triomphe de Marduk en haut et en bas ! 32-33. il a contenté le cœur de Marduk, son seigneur ! 34-36. et il a établi pour toujours une chair bonne aux gens (bonheur matériel) ! 37-38. et il a gouverné le pays selon le droit ! » / [...] / 41-47. que devant Marduk, mon Seigneur, Sarpanit, ma maîtresse, de tout son cœur il prie pour moi ! / 48-58. que le sedu et le lamassu, dieux (qui se trouvent) à l'entrée de l'E.Sagil, dans l'enceinte de l'E.Sagil, rendent agréables mes pensées de chaque jour devant Marduk, mon Seigneur, Sarpanit, ma maîtresse. / [...] / 59-61. Pour les jours futurs pour toujours, / 62-63. le roi, qui sera parmi les gens, / 64-67. qu'il garde la parole du droit, que, sur ma stèle, j'ai inscrite ! 68-72. qu'il ne change pas la justice du pays que j'ai jugée, les décisions des gens (les concernant) que j'ai décidées ! / 73-74. qu'il n'efface pas mon image ! / [...] / 75-77. Si cet homme [...] a de l'intelligence et est capable de régir son pays (selon le droit), / 78-79. aux paroles que j'ai inscrites sur ma stèle qu'il fasse attention ! / 80-85. la conduite, le gouvernement, la justice des gens que j'ai jugées, les décisions des gens que j'ai décidées, que cette stèle (les) lui indique ! / 86-87. et ses têtes noires qu'il régisse (selon le droit) ! / 88. leurs procès qu'il juge ! / 89-90. leurs décisions qu'il décide ! / 91-92. de son pays le méchant et le malfaiteur qu'il arrache ! / 93-94. la chair de ses gens qu'il rende bonne ! [...] / 95-96. Hammourahi, roi du droit, / 97-98. c'est moi, auquel Šamaš a fait présent des lois ; / 99. mes paroles sont choisies ; / 100-102. mes actes n'ont pas de pareils ; / 103-104, c'est seulement pour le sot qu'ils sont vains, / 105-[*col.*] XXVI 1. pour le sage, ils ont été produits pour la renommée. / 2-5. Si cet homme considère mes paroles que j'ai inscrites sur ma stèle, et / 6. n'endommage pas mes jugements (sentences), / 7-8. ne supprime pas mes paroles, / 9-10. ne change pas mes reliefs, / 11-15. (pour) cet homme, comme (pour) moi, le roi du droit, que Šamaš prolonge son sceptre ! / 16-17. qu'il conduise ses sujets selon le droit. [...] »

N.B.1 : *Lamazu* (ou *lamassu*...) et šedu (ou *shedu*, *šêdu*...) : génies protecteurs ; ces génies généralement ailés sont, par certains auteurs, considérés comme des préfigurations des *anges* du christianisme ou de l'Islam. *E.Sagil* (ou *Esagil*) : le temple principal du dieu Marduk (Mardouk), divinité poliade de Babylone. *Sarpanit* (ou Sarpanitu, Sarpanitum...) était la parèdre de Marduk. *Šamaš* (ou Shamash) était le dieu du soleil, de la lumière, de la clarté, et par là-même il fut un dieu de la vérité, de l'honnêteté, de la justice. *Zamama* (ou *Zababa,* au nord de la Mésopotamie, chez les Hittites), divinité poliade de Kish, était un dieu guerrier, qualifié par ailleurs au sein de son code par Hammurabi de « grand guerrier ». *Inana* (ou *Innana*, etc. ; ou *Ishtar*, *Ištar*, souvent, pour les Sémites) était considérée comme la maîtresse des combats et des batailles.

N.B.2 : les *têtes noires* : c'est ainsi que très souvent étaient désignés les habitants dans les textes mésopotamiens de ces temps.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

3.11 • Assyrie : croissance de sa puissance, sévérité de ses souverains

> « J'en ai fait [...] écorcher un grand nombre en ma présence, et j'ai fait couvrir le mur de leurs peaux ; je fis des pyramides de leurs têtes et des trophées de leurs cadavres mutilés. Enfin, j'ai emmené Ahiabab à Ninive où je le fis écorcher et j'étendis sa peau sur le rempart de la ville. »[366].

Vers le milieu du troisième millénaire av.n.è. les Assyriens s'établissaient en Mésopotamie. La population assyrienne était d'origine autochtone (non sumérienne) d'une part et, d'autre part constituée d'apports d'origine sémitique. La civilisation assyrienne était globalement calquée sur celle du sud de la Mésopotamie, mais bien marquée d'une spécificité religieuse. L'Assyrie n'était pas une région à vocation agricole très développée, mais une contrée relativement pauvre, où une seule ville à proprement parler fut dans un premier temps érigée une cité nommée Assur, ainsi que se nommait également sa divinité poliade. Le roi était alors surtout le vicaire du dieu de la cité et ne tenait probablement aux époques les plus lointaines de celle-ci qu'un rôle religieux avant que son pouvoir n'en vint à croître. « Le roi, lui-même, se glorifie considérablement ; mais plus encore glorifie-t-il les dieux. Il combat, d'une part, pour sa propre gloire et pour l'extension de son domaine ; mais il combat aussi pour l'honneur des dieux, que rejettent les autres nations, et pour la propagation, au loin et dans toutes les directions, dans toutes les régions connues du monde, de leur culte. Ses guerres sont des guerres de religion, au moins autant que des guerres de conquête ; ses constructions, ou du moins celles dont il se targue le plus complaisamment, sont des bâtiments religieux. En tout sa disposition d'esprit est profondément et sincèrement religieuse ; outre les formulations cérémonieuses, il mentionne continuellement, par de courtes expressions, que ses dieux sont l'objet « de toutes ses considérations »[4], et représentent à ses yeux les puissances qui réellement gouvernent les différentes dimensions de la vie

366 LENORMAND, François. BABELON, Ernest. *Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*. Tome quatrième : *Les Assyriens et les Chaldéens*. Paris : A. Lévy, libraire-éditeur, 1885 (9e édition). 469 p. P. 170. La raison de l'intervention d'Assurbanipal contre Ahiabab se trouve p. 169 : « Au moment où il songeait à s'enfoncer plus au nord-ouest chez les Moschiens, un émissaire lui apporta une lettre qui renfermait la nouvelle suivante : « La ville de Suru (Surieh actuelle) qui dépend de Bit-Halupê vient de se révolter; les habitants ont tué Hamataia, leur gouverneur, et ils ont proclamé roi Ahiabab, fils de Lamaman, qu'ils ont appelé de Bit-Adini. ».

N.B. : dans la citation que nous faisons d'un extrait de la p. 170 « [...] » se substitue à «, dit Àssur-nazir-pal, » (Àssur-nazir-pal : Assurbanipal).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

humaine. La mentalité religieuse affichée, se révèle manifestement, au plus haut degré exclusive et intolérante ; mais se montre sincère, constante, et prévalente. »[367]. Les Assyriens considérèrent très longtemps comme impies les peuples qui n'étaient pas adeptes d'Assur, et de quelques autres de leurs dieux nationaux. Les influences religieuses venues du sud mésopotamien leur firent bientôt adorer d'autres divinités auxquelles ils édifièrent des temples ; sans que toutefois jamais ils ne se départissent de leur dévotion *patriotique* à l'égard d'Assur. La cité d'Assur fut la première capitale assyrienne, avant que, avec l'essor de la puissance de l'Assyrie, les rois n'établirent leur capitale en d'autres lieux moins exposées à d'éventuelles attaques ennemis ou plus proches des théâtres d'opérations militaires, mais toujours Assur, au cours de l'histoire assyrienne, conserva son importance et demeura la capitale religieuse de l'Assyrie, le siège de la puissance et de la grandeur du dieu Assur ; la dernière de ces nouvelles capitales fut Ninive.

Au commencement du deuxième millénaire av.n.è., le roi dont le siège de la royauté était établi en la cité d'Assur, et le roi était le grand-prêtre, le *vicaire* de la divinité poliade, le dieu Assur. Peut-être devait-il encore alors son trône à un processus électoral, mais il semble à tout le moins qu'il gouvernait sous le contrôle plus ou moins formel, avec le soutien, des riches commerçants du quai d'Assur, le Karum[368].

Les comptoirs des marchands assyriens établis en Anatolie (Cappadoce) étaient de grands pourvoyeurs de ressources pour l'Assyrie. Chaque « Karum » assyrien de Cappadoce, très indépendant des autorités indigènes, se trouvait sous le contrôle d'Assur et sous le contrôle local du comptoir-karum de Kanesh qui déterminait les règles du droit et exerçait sa juridiction sur tous les autres karum de Cappadoce. Le tribunal du karum de Kanesh, juridiction très important disant le droit et tranchant les cas dans les litiges entre commerçants, se trouvait composé, sous la direction du maître de la cité de Kanesh, de

367 RAWLINSON, George. *The Five Great Monarchies of the Ancient Eastern World ; or, The History, Geography, and Antiquities of Chaldea, Assyria, Babylon, Media, and Persia*. (Traduction du titre : Les cinq grandes monarchies du monde oriental antique ; ou, l'histoire, la géographie, et les antiquités de Chaldée, d'Assyrie, de Babylone, de Médie, et de Perse). New-York : Dodd, Mead, and Company, 2e édition, 1870. Volume II (de 3 volumes). 580 p. P. 72, 73 ; ainsi traduisons-nous en français : « The king glorifies himself much; but he glorifies the gods more. He fights, in part, for his own credit, and for the extension of his territory; but he fights also for the honour of the gods, whom the surrounding nations reject, and for the diffusion of their worship far and wide throughout all known regions. His wars are religious wars, at least as much as wars of conquest; his buildings, or, at any rate, those on whose construction he dwells with most complacency, are religious buildings; the whole tone of his mind is deeply and sincerely religious; besides formal acknowledgments, he is continually letting drop little expressions which show that his gods are "in all his thoughts,"[4] and represent to him real powers governing and directing all the various circumstances of human life. The religious spirit displayed is, as might have been expected, in the highest degree exclusive and intolerant; but it is earnest, constant, and all-pervading. ».

368 Karum, ou Karu, Karoum...

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

représentants des commerçants se prononçant à la majorité, ou encore par une assemblée (réunie à l'initiative des notables de la cité) de tous ses marchands.

Assur était située sur un carrefour commercial où se recoupaient plusieurs voies d'échange importantes de l'époque. La ville ne tarda pas à se développer, à se répandre au-delà des hauteurs, où se trouvaient palais et temples, sur lesquelles elle avait été bâtie à l'origine, à gagner, toute proche, la rive droite du fleuve, le Tigre, où le port, le quai (*karu*) de la cité fut construit ; et ce fut là que s'établirent les marchands qui s'enrichirent par le commerce. L'activité commerciale constitua, tôt, en effet, un apport appréciable de revenus pour les Assyriens. Ils établirent notamment des comptoirs (que, par analogie avec le quai d'Assur, ils nommèrent *karu*, *karum*) très florissants, une trentaine peut-être, constituant un genre d'empire commercial, en Cappadoce ; tous ces comptoirs se trouvaient placés sous la direction de l'un d'entre eux[369], celui de Kanesh. Mais lorsque des rois de cette région éloignée acquirent une certaine puissance, agrandirent leurs possessions, se taillèrent de petits empires eux aussi en ces contrées, les comptoirs assyriens avec qui ils traitaient et composaient auparavant furent voués à la perte de leur autonomie, à la disparition. L'Assyrie se trouva privée d'une large part de ses revenus. Ensuite avec la montée en puissance du Mitani et du Hatti (ou *Khati*) le contrôle et la profitabilité des routes du nord, du nord-est, furent, un temps, perdus pour elle.

Après l'effondrement en Mésopotamie de la suprématie de la troisième dynastie d'Ur, Assur put vers 1800 av.n.è. se saisir du nord de la Babylonie ; et ce fut ainsi que naquit ce que l'on nomme l'Ancien Empire assyrien[370]. À partir donc de ce début du XVIII^e^ siècle av.n.è. le roi parvint à faire prévaloir son pouvoir. Mais rapidement cet empire fut confronté à des difficultés majeures, le royaume du Hatti lançant son dévolu sur l'Anatolie, la Cappadoce, le commerce florissant d'Assur avec le nord et le nord-ouest se trouva interrompu et les ressources se virent diminuées de façon significative, et, par ailleurs, Assur dut se soumettre à Eshnouna.

Du XVIII^e^ au XIV^e^ siècles av.n.è l'Assyrie connue une période où alternativement indépendance et vassalité à des puissances étrangères, mésopotamiennes ou non, se succédèrent. Toutefois, bientôt, Shamshi-Adad I^er^ s'empara du pouvoir, et monté sur le

369 Celui de Kanesh (ou Kaneš, Kaniš...) ; le site de Kanesh, lieu qui portera plus tard le nom de Nesha, fouillé et ayant livré la correspondance de très nombreux commerçants assyriens, se trouve à Kültepe (Turquie).

370 Ancien Empire assyrien : du commencement du XVIII^e^ siècle à la deuxième moitié du XIV^e^ siècle av.n.è.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

trône d'Assur parvint à s'affranchir des tutelles étrangères et à étendre la puissance assyrienne sur la partie la plus voisine de la Mésopotamie, sur des régions auparavant sous le contrôle de la cité de Mari, et sur les régions montagneuses les plus proches, il pratiqua après ses succès militaires une politique la plus large possible d'alliances ; il prit le titre de « Roi des Quatre Régions » (ou « Roi de la Totalité »), titre déjà adopté par d'autres souverains du monde mésopotamien. Mais la puissance assyrienne ne lui survit guère, car le fils de Shamshi-Adad, Ishmé-Dagan I^er^, fut défait par Rim-Sin, roi de Larsa, et si Assur avait dû subir l'hégémonie du roi Naram-Sin d'Eshnouna, Assur dut subir alors à nouveau la domination d'une autre cité mésopotamienne ; puis Ishmé-Dagan I^er^ dut se soumettre au Babylonien Hammurabi, puis aux rois du Mitani.

Après le raid de l'armée du Hittite Muršili I^er^ ayant abattu la puissance babylonienne[371], les Kassites s'étaient établis et imposés en babylonie et avaient adopté le mode de vie, les mœurs des babyloniens vaincus, leurs rois s'étaient faits bâtisseurs. Plus au nord le royaume du Mitani, qui avait été l'ennemi acharné des prétentions égyptiennes au Levant, dut s'affronter aux Hittites, et s'allier aux pharaons, leurs anciens ennemis. Mais bientôt, l'effondrement de la puissance des Kassites en Babylonie, battus par les Élamites[372], la déliquescence de la puissance mitanienne, qui ne se trouvait plus en mesure de s'opposer très efficacement aux Hittites et à la fois de s'imposer aux Assyriens, permit à ceux-ci de prendre leur essor, permit à l'Assyrie d'accéder au rang de grande puissance, de rivaliser avec les autres grandes puissances de l'époque. Vers la fin du deuxième millénaire av.n.è. une fusion complète avec le Mitani-Hanigalbat enfin s'opéra ; alors les villes de Ninive, ou d'Arbèles, étaient devenues tout à fait assyriennes. Au Poche-Orient, tandis que la paix entre Hittites et Égyptiens régnait déjà à l'ouest[373], une période de paix s'établit et se maintint, autant que pouvait durer une période de paix en des temps où la guerre pouvait être considérée comme un état normal des sociétés et la paix seulement comme un intermède entre des phases guerrières. Au cours du XIII^e^ siècle av.n.è., lors du Moyen Empire assyrien[374], les souverains Salmanasar I^er^ et Toukoulti-Ninourta I^er^ accentuèrent notablement les efforts de conquête déjà entrepris par leurs prédécesseurs. Au début du XI^e^ siècle av.n.è. Téglatphalassar I^er^ combattit dans le nord, et dans l'ouest où il étendit les possessions assyriennes en imposant aux rois

371 Vers 1530 av.n.è. ; ou vers 1595 en *chronologie moyenne*.

372 Peuple établi à l'est du Sud-Mésopotamien, entre la basse vallée du Tigre et de l'Euphrate et les monts du Zagros ; la capitale de l'Élam était Suze.

373 Suite au traité de paix entre Hattušili III (le Grand Roi du Hatti) et Ramsès II (Le pharaon égyptien).

374 Moyen Empire assyrien : de la première moitié du XIV^e^ siècle au milieu du XI^e^ siècle av.n.è.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

syriens le paiement d'un tribut.

Toujours les guerres, de pillage au début de la croissance de la puissance de l'Assyrie, de conquête ensuite, ou les guerres entreprises pour préserver ou restaurer les prérogatives assyriennes en pays un moment soumis, furent conduites de manières particulièrement brutales ; cette brutalité des Assyriens était notamment due à leurs conceptions religieuses les incitant à traiter « l'autre », l'étranger n'adorant pas les mêmes dieux, comme un impie.

Les succès assyriens sont dus, non seulement à leur *fureur guerrière*, mais aussi à une adoption relativement précoce du fer dans l'armement[375], aussi à leur long *aguerrissement guerrier* suite aux confrontations avec des voisins belliqueux et entreprenants, des envahisseurs venant au cours du temps de tous les points cardinaux, à leur apprentissage en ces multiples confrontations militaires d'habiles manœuvres tactiques lors du combat, où ils en vinrent à disposer, à l'exemple des Mèdes auxquels ils furent bientôt confrontés, la charrerie, puis la cavalerie qui au commencement du premier millénaire av.n.è. se substitua grandement à celle-ci au sein de leurs armées, au milieu des lignes de leur dispositif de bataille[376], avec sur les ailes, à laquelle de nombreux corps d'archers furent joints, l'infanterie, constituée de piquiers bien armée de casques, de boucliers et de cuirasses. Les premiers dans l'histoire militaire les Assyriens dotèrent leurs forces armées de machines de guerre, destinées à faciliter et accélérer la conduite des sièges de villes et de places fortes.

À la brutalité particulière qu'ils déployaient sur le champ de bataille contre les ennemis, occasionnels, ou les rebelles, et usuellement ensuite contre les peuples vaincus, les Assyriens associaient, aussi, en matière de droit, une très grande sévérité des châtiments, une sévérité telle qu'elle apparaît inusitée par ailleurs dans le monde de l'ancien Proche-Orient. Les peines infligées se révélaient en effet d'une dureté sans équivalent : castration, défiguration par application d'asphalte liquéfié, oreilles, nez, lèvres ou doigts tranchés... « § 9. Si quelqu'un la main sur la femme d'un autre porte, et lui fait un ... , on lui fera la preuve, on le convaincra, un doigt on lui coupera, — s'il l'a mordue (baisée ?) sa lèvre inférieure ... on tirera et coupera. / [...] / § 12. Si une femme mariée dans la rue passe, et si un homme la saisit, lui adresse des

375 Dès les environs de 1200 av.n.è. grâce à l'établissement de forgerons venus du Hatti (les Hittites étaient alors — en Anatolie — les principaux détenteurs de minerai de fer).

376 Cet agencement des troupes, cavalerie au centre de la ligne de bataille, auquel se livrèrent également plus tard les Perses, constitua l'un des éléments décisifs et fatals pour ceux-ci, lors la bataille de Gaugamèles (Gaugamela ; près des ruines de Ninive, non loin, une centaine de kilomètres, de la ville d'Arbèles), qui opposa la nombreuse armée réunie par le Grand Roi Darius III et Alexandre le Grand, au IV^e^ siècle av.n.è.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

propos indécents (?), si elle ne consent pas, mais se défend ; et s'il la prend de force et la souille, et parce qu'il porte atteinte à une femme mariée, et parce qu'il a souillé une femme, les témoins lui feront la preuve, — on le tuera. Quant à la femme, elle est sans faute. / § 13. Si une femme mariée de sa maison sort, et chez un homme là où il demeure, se rend qui la souille ; comme il sait qu'elle est mariée, on tuera l'homme et la femme. / [...] / § 41. Soit les femmes mariées, soit ... soit les femmes ... , qui sortent dans la rue, (voileront) leur tête ; les filles d'homme (libre) ... soit du vêtement šari ... soit des vêtements ... seront voilées ; leur tête ... soit ... soit ... soit ... elle se voilera ... le jour dans la rue ... si elle va, elle se voilera ; — l'esirtu qui avec sa dame, dans la rue va, sera voilée ; — l'hiérodule qu'un mari a épousée, dans la rue sera voilée ; — celle qu'un mari n'a pas épousée, dans la rue sera tête découverte, et ne sera pas voilée ; — la prostituée ne sera pas voilée sa tête sera découverte ; — celui qui une prostituée voilée verrait, la saisira, se procurera des témoins, devant le palais l'amènera, ses ornements il ne prendra pas ; celui qui l'a arrêtée son vêtement recevra ; — on la frappera de 50 coups de bâton, on versera de l'asphalte sur sa tête ; — et si quelqu'un une prostituée voilée voit, et la laisse aller, devant le palais ne l'amène pas, — celui-là, de 50 coups de bâton on le frappera, son khanjar et son vêtement (on) prendra, ses oreilles on fendra, avec un cordon (?) on tirera en arrière, on attachera ; 1 mois de corvée royale il fera. Les servantes ne se voileront pas ; celui qui une servante voilée verrait, la saisira, devant le palais emmènera, ses oreilles on coupera ; celui qui l'a arrêtée recevra son habit ; si quelqu'un une servante voilée voit et la laisse aller sans l'arrêter, et devant le palais ne l'amène pas, on lui fera la preuve, on le convaincra, de 50 coups de bâton on le frappera, ses oreilles on fendra, avec un cordon on tirera derrière lui on attachera, son khanjar et ses vêtements on lui prendra, 1 mois de corvée royale il fera. / [...] »[377]. Peut-être, toutefois, convient-il de

377 SCHEIL, Jean Vincent. *Recueil de lois assyriennes - Textes assyriens en transcription avec traduction française et index*. Paris : librairie Paul Geuthner, 1921. 125 p.

Voici quelques autres paragraphes des lois assyriennes extrait du même ouvrage : « [...] / § 4. Si esclave ou servante des mains de la femme d'un homme ont reçu (acheté) quelque chose, de l'esclave et de la servante, le nez et les oreilles on coupera. Ils remplaceront l'objet volé. L'homme à sa femme coupera les oreilles mais s'il acquitte sa femme et ne lui coupe pas les oreilles, on ne coupera pas non plus l'esclave ou la servante, et ils ne remplaceront pas l'objet volé. / § 5. Si une femme mariée, dans la maison d'un autre homme, vole quelque chose, et si la limite de 5 mines de plomb (en valeur) elle a dépassé, le maître de l'objet volé jurera : je l'ai fait saisir ! et : il y a eu vol dans ma maison ! Si son mari s'arrange, restitue l'objet volé et la délivre, il lui coupera les oreilles, — si son mari à la délivrer ne s'arrange pas, l'homme volé s'emparera d'elle et lui coupera le nez. / [...] / § 8. Si une femme dans une rixe, un testicule de quelqu'un brise, on lui coupera un doigt, — et si le médecin faisant une ligature, l'autre testicule aussi est blessé, et garde une mutilation, — ou si dans la rixe, elle a brisé encore l'autre testicule, — ses seins, de part et d'autre, on détruira. / [...] » ; les citations sont extraites des pages 7 (§§ 4, 5), 9 (§ 5 - suite), 11 (§§ 8, 9), 12 (§§ 12, 13), 51, 53, 55 (§ 41) ; la transcription du texte assyrien se trouve sur les pages pairs, la traduction, face au texte antique correspondant, sur les pages impairs.

TALLQVIST, Knut Leonard. *Old Assyrian Laws*. Helsingfors (Helsinki) : Helsingfors Centraltryckeri, 1921. 41 p. (*Old Assyrian Laws* : Vieilles lois assyriennes) : au travers du prosaïsme froid et fidèle de la traduction de certains des articles des lois assyriennes par Knut Tallqvist on perçoit parfois plus que chez J. V. Scheil toute la cruauté des prescriptions de celles-ci ; par exemple, le § 9 (p. 14) est-il rendu en anglais ainsi : « If a man lays hands upon a(nother) man's wife, treating her as a bûru, if he has been proved guilty and convicted of it, one of his fingers shall be cut off. If he has bitten her, his lower lip shall be drawn (?) across the edge (?) of an axe and cut off. », ce que nous pouvons traduire en français comme suit : « Si un

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

relativiser, dans une *certaine mesure*, la dureté des Assyriens, comme sans doute il convient de relativiser la sauvagerie, qui bien plus tard se manifesta en Europe, des Vikings, dont les agissements furent surtout dépeints par les moines chrétiens de notre Moyen Âge qui furent les premières victimes de ceux-ci. Ainsi « On trouve même une certaine liberté de discussion là où on l'attendait le moins, dans les transferts de populations. Des lettres de *Nimroud* montrent des Araméens recevant en pareille circonstance des provisions, des vêtements, des chaussures, des fourniments de cuir et d'huile. Les autorités assyriennes voulaient leur livrer

---

homme a posé les mains sur une femme d'un autre homme, la traitant comme un bûru, si sa culpabilité a été prouvée et s'il a été déclaré coupable de cela, l'un de ses doigts doit être tranché. S'il l'a mordue, sa lèvre inférieure doit être tendue par le travers du tranchant d'une hache et tranchée. » (N.B. : selon la note 5 du bas de la p. 14 la signification de *bûru* est ici incertaine, ce terme signifiant en principe « enfant » [*child*] ou « jeune animal » (*young animal*), selon la note 6 du bas de la même p. 14 le verbe « mordre » (*to bite*) est-il probablement préférable au verbe « baiser » [*to kiss*]).

N.B. : en ce qui concerne la pratique de ce que dans son index (p. 120) le scientifique dominicain J. V. Scheil qualifiait de « baptême d'asphalte », il convient de préciser que l'asphalte en question (tel qu'il se trouve généralement au Proche-Orient, un bitume solide, inflammable) ne peut être « versé » qu'à l'état liquide, donc après avoir été porté à une température très élevée, variable selon les gisements d'asphalte (« Le dictionnaire T.L.F. – Trésor de la langue française –, du C.N.R.S. [notamment accessible par l'Internet : <http://www.cnrtl.fr/definition/asphalte>, réf. du 17 décembre 2011], stipule dans sa définition de l'asphalte, § A : « *CHIMIE et TECHNOLOGIE.* 1. Bitume solide, fusible à plus de 100°, d'un noir luisant et qui surnage dans les eaux de certains lacs et de la mer Morte. [...]. Remarque : Attesté dans *Dictionnaire de l'Académie Française* 1835-1932. 2. Sorte de bitume, mou, glutineux, durcissant par le froid, se ramollissant par la chaleur et provenant en Europe et en Asie où on le rencontre, du calcaire, de l'argile, du grès ou de roches volcaniques »).

Les tablettes portant le texte des lois assyriennes furent découvertes entre 1903 et le printemps de 1914, lors des fouilles allemandes (conduites par la *Deutsche Orient-Gesellschaft* – Institut allemand d'Orient) de la cité antique d'Assur (dénomination actuelle du site d'Assur : Qalat Chergat — ou Qal'at Shergât, Qal'at Charqat, Qal'at Sherqat).

Pour plus de précisions concernant la date supposée de rédaction des tablettes du Code des lois assyriennes : cf. TALLQVIST, Knut Leonard. *Old Assyrian Laws*. Helsingfors (Helsinki) : Helsingfors Centraltryckeri, 1921. 41 p. ; notamment les pages 2 et 3. P. 2 : « [...]. The Assur law fragments consist of nine tablets (VAT 10,000, 10,001, 9,575, 9,839, 10,109, 10,093, 10,266, 11,684 and 11,115), which are to be found in the above mentioned publication of the German Orient Society, Keilschrifttexte aus Assur verschiedenen Inhalts (abr. KAV) as numbers 1–6, 143–144 and 193. [...]. There are thus, in all, 176 more or less defective lines belonging to 34 paragraphs or laws. » ; ce que nous traduisons : « [...]. Les fragments de la loi d'Assur se composent de 9 tablettes (VAT 10.000, 10.001, 9.575, 9.839, 10.109, 10.093, 10.266, 11.684 et 11.115), se trouvant dans la publication mentionnée ci-dessus de l'Institut allemand de l'Orient, Keilschrifttexte aus Assur verschiedenen Inhalts (abr. KAV) et numérotés 1–6, 143–144 et 193. [...]. Se trouvent, par conséquent, en tout, 176 lignes, plus ou moins endommagées, réparties en 34 paragraphes ou lois. » (N.B. : *Keilschrifttexte aus Assur verschiedenen Inhalts* : Textes cunéiformes d'Assur de sujets divers). P. 3 : « The tablet No. 1 thus would seem to date from an earlier time than 900 B. C. As the editor of KAV points out the writing and the language of our texts seem to indicate the period before Tiglath-pileser I (ab. 1100 B.C.). Paleographically and linguistically he thinks them closely related to certain Assyrian letters and business documents from the 13th the 15 th cent, which makes it probable that they date from that period. At all events the Assyrian laws are at least 500 years younger than the Hammurapi Code. » ; ce que nous traduisons : « [...]. La tablette n°1 semblerait ainsi dater d'une époque antérieure à 900 av.n.è. Comme le précise l'éditeur de KAV l'écriture et le langage de nos textes semblent indiquer la période précédant Téglathphalasar I^{er} (environ 1100 av.n.è.). Paléographiquement et linguistiquement il pense qu'ils sont étroitement liés à certains courriers et documents d'affaires assyriens des XIII^{e} - XV^{e} siècles, ce qui engagerait à les dater probablement de cette période. De tous ces éléments il ressort que les lois assyriennes sont au moins de 500 années plus récentes que le Code de Hammurabi. »

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

aussi des femmes, mais celles-ci refusent, tant qu'on ne les aura pas payées d'avance pour leurs bons et loyaux services. »[378].

Après les succès de Téglatphalassar I[er] les successeurs de celui-ci confrontés aux Araméens[379] ne purent empêcher que l'Assyrie en définitive fût réduite strictement à son territoire national : le Moyen Empire assyrien s'achevait. Les souverains assyriens les plus célèbres relèvent du Nouvel Empire[380]. Assourbanipal II, qui restaura la puissance de l'Assyrie[381], qui dota l'armée assyrienne d'une cavalerie, se montra un habile tacticien, mais aussi se montra le plus brutal, le plus cruel des souverains assyriens. Par des campagnes militaires annuelles il vint à bout de la résistance des royaumes voisins. Il soumit les vaincus par la terreur, pratiquant des exécutions sommaires et massives, l'écorchement vif, l'empalement ; il pratiqua également la déportation massive de populations. Il implanta une nouvelle capitale à Kalah, où il établit de nombreux déportés, où il fit construire son palais.

Son fils Salmanasar III[382] ne parvint pas à triompher du royaume araméen de Damas mais parvint à assurer la main-mise assyrienne sur le littoral du Levant et le nord de la Syrie, les voies commerciales entre Mésopotamie et le monde méditerranéen. Shamsi-Adad V, fils de Salmanasar III, se révolta contre son père vieillissant qui ne put venir à bout du séditieux qu'en sollicitant le concours de Babylone. C'est avec le concours babylonien également que l'Assyrie parvint à résister aux assauts des Mèdes qui s'était bâti un royaume autour du lac d'Ourmia[383]. Ensuite, tout particulièrement dès le règne d'Adad-Nirari III,

---

378 GARELLI, Paul. Asie occidentale ancienne. In : PARIAS, Louis-Henri (dir.). *Histoire générale du travail - Préhistoire et antiquité*. BOURRIOT, Félix ; GARELLI, Paul ; NOUGIER, Louis-René. SAUNERON, Serge. Paris : Nouvelle Librairie de France, 1959. 390 p. P. 49-104. Citation p. 104.

N.B. :Le site de Nimrud (Nimroud), au sud de Ninive, à l'ouest d'Arbèles, se trouve au lieu actuellement dénommé Kalkhu (ou Kalhu ; plus anciennement Kalwakhum, Kalakh, Kalah) en Iraq. Nimroud/Kalah fut un temps, après Assur, avant Ninive, capitale de l'ancienne Assyrie.

379 Peuplades sémitiques, dont l'origine géographique la plus ancienne demeure discutée. Ils se répandirent dans les contrées du Levant et en Mésopotamie, s'imposant souvent aux populations sédentaires avant que d'adopter le mode de vie de celles-ci. Les Araméens sont issus de peuples nomades ou semi-nomades, aux pratiques pastorales, évoluant aux environs des régions civilisées, agricoles, urbanisées. Ils sont de très probables descendants des Amorites.

380 Nouvel Empire assyrien : du début du IX[e] siècle au début du VII[e] siècle av.n.è.

381 Assourbanipal II dota l'Assyrie d'un empire aussi étendu que celui construit par Téglatphalassar I[er].

382 Sous son règne commencent à se manifester à l'est et au nord de l'Assyrie, de la Mésopotamie, les Mèdes et les Perses, peuples indo-européens.

383 Le lac d'Ourmia (Urmia, Ourmiya ou Urmiya), au nord-ouest de l'Iran actuelle, est situé au nord-est d'Assur (site au nord de l'Iraq actuelle), à l'est du lac de Van (lac situé à l'est de la Turquie actuelle), au sud du lac Érivan (lac situé à l'est de l'actuelle Arménie).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

l'Assyrie dut combattre âprement ses voisins, la Babylonie, la Médie et surtout l'Ourartu[384]. Au milieu du VIII^e^ siècle av.n.è. le roi Téglathphalasar III fit du Nouvel Empire assyrien un grand empire en triomphant de l'Ourartu, en conquérant le nord de la Syrie, la Damascène, le Levant jusqu'à Gaza ; mais aussi il assura le pouvoir royal en l'imposant aux gouverneurs des provinces de l'empire mettant ainsi un terme à une trop grande faiblesse et de la royauté et du royaume ; aussi il parvint à se faire roi de Babylone. Son successeur, Salmanasar V entra en conflit avec le clergé, et fut assasiné lors d'une campagne militaire au Levant.

À la fin de ce même VIII^e^ siècle av.n.è., sans conteste Sargon II se révéla être le deuxième grand souverain qui permit à l'Assyrie de s'imposer durablement, relativement, au Proche-Orient. Il prit soin de rétablir les privilèges du clergé et de la noblesse, et en de décisifs combat parvint à soumettre définitivement, à l'ouest, les derniers états hittites s'étant maintenu en Syrie, le Levant en triomphant des armées Égyptiennes à Raphia[385], et, au nord, l'Ourartu, à confirmer son contrôle sur Babylone. Sargon II continua à s'opposer aux Mèdes sans parvenir à les réduire à sa merci. Au nord de Ninive il fit construire Dour-Sharoukin[386], une nouvelle et éphémère capitale, grandiose, abandonnée dès la fin de son règne. Lui succéda son fils Sennachérib qui régna à la fin ultime du VIII^e^ siècle et au début VII^e^ siècle av.n.è. et se révéla l'archétype du souverain assyrien brutal et despotique. À l'ouest il soumit, au Levant indocile, le royaume de Juda, et, à l'est, il détruisit, également indocile, où sans cesse se manifestaient, suscités par les Araméens, inexpugnables dans les régions marécageuses du sud mésopotamien, et les Élamites, des candidats au trône de la vieille et noble cité, Babylone, et même en celle-ci ses temples, allant jusqu'à faire dévier le cours de l'Euphrate afin qu'il inondât la ville. Il procéda à de très importantes déportations de populations pour satisfaire les immenses besoins de main-d'œuvre nécessaires afin de pouvoir rapidement mener à terme les gigantesques travaux[387], de fortifications, d'équipement et d'embellissements, qu'il fit entreprendre à Ninive. Il mourut, fort tragiquement, assassiné, lui aussi, par deux de ses fils, alors qu'il se trouvait en prière dans un temple. Lui succéda, son plus jeune fils, Assarhaddon, qui dut lutter contre le partie de ses frères dans une farouche guerre civile, et qui fit reconstruire, afin d'obtenir le pardon du dieu Marduk plus particulièrement et celui de tous les

384 Royaume situé autour du lac de Van, au nord de l'Assyrie.

385 Raphia (ou Rafah, Rafihu) ; au sud-ouest de la bande de Gaza. La bataille de Raphia eut lieu vers 720 av.n.è.

386 Site de Dour-Sharoukin (ou Dur-Sharrukin...) se trouve au nord de l'Iraq actuelle, à Khorsabad.

387 Muraille double de 25 m de hauteur, flanquée de nombreuses tours, agrandissement des temples et des palais, creusement et construction d'aqueducs...

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

dieux outragés par son père, Babylone et ses temples. Il s'allia à un peuple indo-européen, celui des Scythes, pour en repousser un autre, celui des Cimmériens, et mena à bien la conquête de l'Égypte jusqu'au sud nubien[388], conduisant ainsi l'Empire assyrien à son apogée territorial. Son successeur, Assourbanipal, que l'instabilité de l'Égypte sous le joug assyrien excédait, ravagea Thèbes, la grande et antique capitale du sud égyptien, ce qui dans tout le monde ancien provoqua un émoi durable, mais ne put permettre aux Assyriens de maîtriser durablement le pays. Il ne put en effet maintenir longtemps son contrôle sur l'Égypte comme son frère, Shamashoumoukin[389], qui régnait sur le trône en principe vassal de Babylone, se souleva contre lui, avec le concours de nombreux ennemis de l'Assyrie. Assourbanipal réagit violemment, reprit le contrôle de la fière cité de Babylone, et moins de dix ans plus tard parvenait à pénétrer au cœur de l'Élam à prendre Suse et à la ravager. Toutefois ce souverain guerrier se montra un lettré avisé en fondant à Ninive une grande bibliothèque, qui dans ses ruines nous conserva heureusement d'irremplaçables et fort nombreux documents remontant pour certains à la plus haute antiquité, textes aux thèmes économiques, historiques, médicaux, littéraires, poétiques, religieux, astrologiques. Assur-Etil-Ilâni, un fils d'Assourbanipal lui succéda[390]. Une Rapide décadence du royaume assyrien s'amorça alors.

Un militaire assyrien, Sin-Shouo-Lishir, général d'Assur-Etil-Ilâni, s'empara du pouvoir mais ne put s'y maintenir que quelques mois ; avant que Sin-Shar-Ishkoun, un autre fils d'Assourbanipal, ne montât sur le trône. La course des événements s'accéléra ensuite. D'abord Assour, puis Ninive deux ans plus tard (vers 612 av.n.è.), toutes les cités assyriennes, furent, par le roi de Médie Cyaxare et le roi de Babylone Nabopolassar, prises de force, détruites, et les habitants, pour la plupart, massacrés. Sin-Shar-Ishkoun enfermé dans Ninive, en incendia les palais, provoquant leur destruction, la destruction des trésors y étant accumulés, la mort des siens, des membres son entourage, la sienne propre. Toutefois Assur-Oubalit II, qui peut-être appartenait à la famille royale, parvint avec quelques troupes à échapper aux Mèdes et aux Babyloniens et à maintenir un semblant de continuité du pouvoir assyrien à Harran[391], cité bientôt assiégée et prise par les Mèdes et les Babyloniens. Malgré l'envoi d'un corps expéditionnaire vers le nord par le pharaon Néchao II (souhaitant, secours

388 La Nubie correspond, de nos jours, au nord du Soudan et au sud de l'Égypte.

389 Shamashshoumoukin (ou Shamash- shoum-oukin, Shamashumukin, etc.) mourut brûlé, en 648 av.n.è. (environ), dans l'incendie de son palais, à Babylone.

390 Assur-Etil-Ilâni règna de (environ) 625 à 621 av.n.è. ; quant à Sin-Shar-Ishkoun, son frère, il régna de (environ) 619 à 612 av.n.è.

391 Harran (ou Carrhes) est prise vers 610 av.n.è. ; la ville de Harran se situe, très à l'ouest du cœur de l'ancienne Assyrie, au sud-est de la Turquie actuelle, à proximité de la frontière avec la Syrie.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

tardif en ce cas, que le potentiel proche-oriental, mésopotamien, demeurât divisé entre plusieurs puissances, ou souhaitant à l'occasion de l'effondrement consommé de l'Assyrie rééditer les exploits conquérants de Thoutmosis III), et défait à Karkémish[392], le cours des choses ne put être modifié. La puissance babylonienne était restaurée par la dynastie chaldéenne[393] de Nabopolassar et de Nabuchodonosor sur les cendres de l'Assyrie.

Une douzaine d'années après la fin du règne d'Assourbanipal à la suite d'une déliquescence du pouvoir, d'une tentative d'invasion scythique, de troubles intérieurs, l'Assyrie s'effondrait donc sous les coups des Mèdes et des Chaldéens pour n'être plus jamais en mesure de se relever tant les dévastations qu'elle subit alors furent désastreuses, tant les rancœurs accumulées à son égard étaient fortes.

L'assassinat d'un roi assyrien n'était pas un événement rare, et à plusieurs reprises des fils tuèrent leur père, alors que celui-ci même pouvait se trouvait en prière dans un temple, devant la statue d'un dieu, nous l'avons pu voir plus haut. De plus, toujours en Assyrie la succession des souverains se révéla problématique, tout autant que l'était l'exercice du pouvoir suprême. Le roi ne pouvait monter sur le trône et s'y maintenir qu'avec l'aval et, ou le soutien des puissantes oligarchies, militaro-aristocratique, cléricale, économico-commerciale[394]. Si l'héritier de la royauté se trouvait très généralement être un fils de roi, il n'était pas nécessairement le fils aîné du souverain en place auparavant, et cet héritier, choisi, désigné par le roi le plus souvent, devait obligatoirement recevoir l'assentiment de l'assemblée des guerriers, de la classe sacerdotale par l'intermédiaire d'une manifestation oraculaire favorable de la part de la divinité. Ensuite une prestation de serment engageant le peuple à se montrer fidèle, sûrement toute formelle, était de mise. La puissance sacerdotale (la divinité en conséquence donc) validait l'intronisation du nouveau roi par un véritable « sacre », par une liturgie sacralisant le statut nouveau auquel accédait avec l'assentiment et le soutien divin le nouveau monarque. Le protocole de la cour se montrait d'une grande rigueur afin d'éviter le

392 Les Babyloniens de Nabuchodonosor II à la bataille de Karkémish (vers 605 av.n.è.) l'emporte sur les Égyptiens de Néchao II.

393 L'origine des Chaldéens demeure encore relativement énigmatique. Ils s'établirent dans le Sud-Mésopotamien, la Babylonie, l'ancienne Sumer, leur dynastie finissant par s'imposer à Babylone même, y restaurant le lustre que les Araméens avaient déjà pu restaurer et rehausser auparavant.

394 L'importance de cet état de fait transparaissait de façon flagrante dans le principe retenu par les Assyriens dans l'élaboration de leur calendrier, la manière dont ils désignaient les années : ainsi la première année du règne d'un roi était identifiée par le nom du roi lui-même, la deuxième année et les suivantes non plus par le nom du souverain mais par le nom des titulaires des principales charges auliques (le nom du Târtan [ou Tourtan, Turtan] — le généralissime ; le nom du Maire du Palais... ; d'autres grands officiers de la couronne étaient, par exemples, le Rab-Saris — le Grand Eunuque —, et le Rabchaqé — le Grand Échanson —...).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

plus possible toute *contamination* du souverain par quelque contact impur ; et toute la vie palatiale se voyait déterminée par de strictes procédures, par le choix même par les plus hauts dignitaires de l'entourage royal non seulement des membres de la garde rapprochée du roi, des officiers du palais, mais des eunuques, des serviteurs du palais.

« Ninive était devenue le centre de la civilisation et le pôle du monde. Le siècle des Sargonides fut pour la capitale de l'Assyrie ce que le siècle de Périclès fut pour la Grèce. Les arts et les sciences fleurissaient sur les rives du Tigre ; les collèges sacerdotaux s'étant développés de plus en plus, observaient les mouvements sidéraux et faisaient progresser l'astronomie ; les scribes recopiaient les annales des temps passés ; les architectes bâtissaient des palais où s'étalaient des richesses féeriques et qui regorgeaient d'esclaves venus des quatre coins de l'horizon ; des corporations d'artistes en tous genres, recrutés par la conquête brutale, mettaient leur industrie au service de leurs maîtres. Et quant au potentat qui était parvenu à ce degré de puissance et de splendeur, le monde ne semblait vivre que par lui et pour lui. C'est un dieu auquel on baise les pieds et devant lequel on se prosterne le front dans la poussière : les Assyriens comprenaient que sans lui, la puissance de leur race s'évanouirait en fumée, et que leurs propres richesses et les merveilles de Ninive lui étaient dues ; les esclaves savaient d'autre part, que le plus sûr moyen d'adoucir un peu leur triste sort et d'alléger leurs chaînes, était de manifester, en toute circonstance, les marques de la plus humiliante sujétion. Tel est le régime de barbarie monstrueuse, auquel fut soumise l'Asie pendant des siècles et dont les souverains de l'Orient moderne ont encore hérité en partie. »[395].

3.12 • Nabuchodosor II et Nabonide

> « Ô Marduk, toi qui commandes aux autres dieux, prince tout-puissant, c'est toi qui m'as créé ; c'est toi qui m'as confié la royauté sur les légions des hommes. J'ai veillé sur tes villes saintes comme sur des vies qui me seraient chères, et dans aucun pays du monde il n'existe une ville comparable à Babylone. Eh bien, de même que j'ai eu à cœur l'exaltation de ta souveraineté et que j'ai propagé ton culte, sois attentif à l'élévation de mes mains ; exauce ma prière. C'est moi qui suis le roi restaurateur, moi qui te porte la joie au cœur, moi qui suis le

395 LENORMAND, François. BABELON, Ernest. *Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*. Tome quatrième : *Les Assyriens et les Chaldéens*. Paris : A. Lévy, libraire-éditeur, 1885 (9e édition). 469 p. P. 235, 236 (il s'agit ici de la traduction d'une inscription due à Nabuchodonosor II).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

> pontife constructeur, moi qui embellis toutes les villes saintes. Que par ta grâce, ô miséricordieux Marduk, le palais que j'ai bâti atteigne la vétusté et qu'il soit stable longtemps. Que moi-même en l'habitant, j'atteigne à la vieillesse, que j'y aie une nombreuse postérité ; que j'y reçoive les tributs considérables des rois de toutes les régions de la terre ; que depuis l'horizon jusqu'au zénith, que partout où luit le soleil, je n'aie pas d'ennemi, et que je n'y trouve pas de faute à punir ; enfin que ma postérité règne à tout jamais sur l'humanité. »[396].

Le Chaldéen Nabopolassar en se saisissant du trône de Babylone après la mort du roi Kandalanou[397], la même année où mourait Assourbanipal, y fondait ainsi une nouvelle dynastie. Il parvenait à triompher des forces d'occupation assyriennes en Babylonie, puis grâce à une alliance à l'efficacité redoutable avec la Médie de Cyaxare, à triompher de l'Assyrie, totalement, en quelques années seulement. Tandis que Nabopolassar guerroyait avec les Mèdes ses alliés en Anatolie contre le royaume de Lydie, son fils aîné Nabuchodonosor dirigeait les armées qui plus au sud, après que le corps expéditionnaire égyptien dépêché vers le nord par le pharaon Néckao II[398] (pour soutenir l'Assyrie moribonde peut-être) fut parvenu dans la vallée de l'Euphrate, défirent lors de la bataille de Karkemish les Égyptiens ; ce qui contraignit Néckao à abandonner toutes ses prétentions en Syrie et à s'en retirer tout à fait. Nabuchodonosor II parvint à s'imposer sur toute la façade est de la Méditerranée de la Syrie à Gaza. Le contrôle de cette zone cruciale pour le commerce au Levant entre le nord et le sud, entre l'ouest et l'est, fut l'un des principaux éléments lui ayant permis de restaurer la prospérité et l'opulence de la Mésopotamie, et en particulier des vieilles métropoles du sud de celle-ci. Nabopolossar et Nabuchodonosor II, son fils, qui lui succéda, et s'intitulait lui-même « le roi de justice, le pasteur fidèle qui gouverne l'humanité et dirige les serviteurs des dieux Bel, Samas et Marduk, l'homme pieux, qui connaît la sagesse sanctifie sa vie, ne cesse pas un instant d'adorer les dieux, le favori de Marduk qui l'appela à la royauté dès le sein de sa mère, le restaurateur du E-Sagil et

396 LENORMAND, François. BABELON, Ernest. *Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*. Tome quatrième : *Les Assyriens et les Chaldéens*. Paris : A. Lévy, libraire-éditeur, 1885 (9e édition). 469 p. P. 419.

397 Kandalanou (ou Kandalanu) fut un roi, allié sûr, mis en place par Assourbanipal ; ou bien encore, hypothèse ne faisant pas semble-t-il l'unanimité chez les assyriologues, un nom de règne d'Assourbanipal lui-même en tant que roi de Babylone.

398 Néckao ou Néchao...

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

du E-Zida. »[399], furent les plus grands souverains de l'éphémère Nouvel Empire babylonien[400], dont la puissance et l'opulence, le magnifique orgueil le poussant lui aussi à se faire adorer comme un dieu, longtemps fascinèrent la postérité. « Nabuchodonosor avait environ vingt-cinq ans lorsqu'il succéda à son père. Déjà populaire dans l'armée à la tête de laquelle il venait de se distinguer d'une manière éclatante, il arrivait au trône, comme Assurbanipal, après un apprentissage du pouvoir et avec la science du gouvernement des peuples. Aucun nom de l'histoire ancienne de l'Orient n'est demeuré plus célèbre; sa gloire fait pâlir celle des plus grands rois de Ninive, et il personnifie le faste asiatique uni au despotisme absolu dans tout ce qu'ils ont jamais eu de plus arrogant, de plus effréné, de plus tyrannique. »[401].

Comme si souvent ce fut le cas en cette partie du monde, et en d'autres, en cette époque du monde, et en d'autres, l'avidité des princes les plus proches du trône aspirant à plus de pouvoir, à plus de richesses, à plus de contrôle sur plus de personnes, provoqua encore des conséquences similaires à ce qu'elles provoquent lorsqu'elles ne se voient pas contraintes par aucune réelle pression morale, par aucune pression sociale, par aucun scrupule acquis par une éducation, une culture appropriée, des règles normatives puissantes et collectivement reconnues, acceptées, lorsque ses règles ne peuvent pas être rappelées, mises en avant par une ou des instances représentatives de la collectivité, émanations d'éléments constitutifs puissants manifestant une volonté large des intérêts de la collectivité en question. À Nabuchodonosor II succéda l'un de ses fils Amel-Marduk qui ne régna que deux ans environ. Ses maladresses lui valurent non seulement de laisser un mauvais souvenir à la postérité, mais aussi de se faire détrôner par Nériglissar[402], qui, apparenté à la famille royale, victorieusement s'était illustré lors des combats contre l'Égypte, règna alors pendant trois années environ. Son fils, Labashi-marduk, petit-fils[403] de Nabuchodonosor, lui succèda, et son règne ne dura que deux mois. Il

399 LENORMAND, François. BABELON, Ernest. *Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*. Tome quatrième : *Les Assyriens et les Chaldéens*. Paris : A. Lévy, libraire-éditeur, 1885 (9e édition). 469 p. P. 414. N.B. : l'E-Sagil (ou E.Sagil, Esagil...) était le temple de Marduk à Babylone (les origine du temple remontent probablement à ceux de la cité, dont il était la divinité poliade) et se situait au sud du complexe cultuel de l'E-Temenanki (temple des « fondements de la terre et du ciel »), la *tour de Babel* des textes bibliques ; E-Zida (ou E.Zida, Esida...) et le temple du dieu Nabû (ou Nabu, Nabou... ; dieu du savoir et de l'écriture, fils de Marduk) son culte, en Mésopotamie du sud était particulièrement célébré à Borsippa, cité proche de Babylone.

400 Le Nouvel Empire babylonien dura à peine un siècle, de 625 à 539 av.n.è.

401 LENORMAND, François. BABELON, Ernest. *Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*. Tome quatrième : *Les Assyriens et les Chaldéens*. Paris : A. Lévy, libraire-éditeur, 1885 (9e édition). 469 p. P. 394.

402 Nériglissar avait été titulaire de hautes charges militaires, avait combattu, sous Nabuchodonosor dont il était gendre, au Levant contre l'Égypte et les alliés de celle-ci ; il était donc beau-frère d'Amel-Marduk.

403 Par sa mère Kashaya, fille de Nabuchodonosor.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

fut détrôné suite aux manœuvres menées par une conjuration aux ordres de dignitaires du clergé de Marduk et auquel participa Balthazar, le fils du gouverneur de la ville de Babylone, Nabonide qui à l'égard du Temple s'était montré fort prodigue. Labashi-Marduk torturé, mourut, et fut remplacé sur le trône de l'empire chaldéen par Nabonide, vieil homme[404], que les membres de la conjuration élevèrent à la dignité suprême. Nabonide fut le dernier souverain en titre du Nouvel Empire babylonien.

Sa mère était prêtresse de Sîn (divinité lunaire)[405], à Harran. Il institua sa fille grande-prêtresse de Sîn, à Ur. À la suite de quelque prémonition onirique Nabonide se détermina à entreprendre la reconstruction du temple de Sin, détruit des années plus tôt par les Mèdes, à Harran, et ce nonobstant l'opposition déterminée du clergé de Marduk. Il demeura absent de Babylone pendant une dizaine d'année et séjourna au nord-ouest de l'Arabie dans l'oasis de Taima[406] dont il fit embellir la cité ; pendant son absence, dont une des conséquences fâcheuses, que ses sujets et le clergé lui reprochaient, fut d'interdire la célébration des cérémonies liturgiques du nouvel an babylonien, son fils Balthazar assura la régence.

« Onzième année : le roi demeura à Taima ; le prince héritier, les fonctionnaires et son armée étaient en Akkad. Le roi ne vint pas à Babylone pour les cérémonies du mois de Nisamu; Nebo ne vint pas à Babylone, Bel ne sortit pas de l'Esagil en procession, les festivités du Nouvel an ne furent pas célébrées, mais les offrandes aux dieux de Babylone et Borsippa furent offertes conformément à un rituel plénier. [...]. [Dix-septième année :] [...]. Dans le mois de Tashritu, lorsque Cyrus attaqua l'armée d'Akkad à Opis, sur le Tigre, les habitants d'Akkad se révoltèrent, mais il (i.e. Nabonide) massacra les habitants stupéfaits. Le quatorzième jour, Sippar fut prise sans bataille. Nabonide s'enfuit. Le seixième jour, Gobryas (*Ugbaru*), le gouverneur du pays de Gutie et l'armée de Cyrus entrèrent dans Babylone sans devoir livrer bataille. Ensuite Nabonide fut arrêté quand il y revint. Jusqu'à la fin du mois, les guerriers Gutéens se tinrent dans l'enceinte de l'Esagil mais personne ne porta les armes dans l'Esagil lui-même et les bâtiments en relevant directement, et les cérémonies en temps voulu furent célébrées. Au mois d'Arahshamnu, le troisième jour, Cyrus entrait à Babylone, des rameaux verts étaient déposés devant lui — l'état de Paix fut proclamé sur la cité. Cyrus adressa ses salutations à tout Babylone. Gobryas, son gouverneur installa des sous-gouverneurs à Babylone. Du mois de Kislimu au mois d'Addaru, les dieux d'Akkad que Nabonide avait fait transporter à Babylone furent

404 Il était âgé, lorsqu'il monta sur le trône, de 60 ans environ.

405 Le dieu de la Lune, Sîn, ainsi nommé par les Assyriens et les Babyloniens, plus volontiers nommé Nanna par les Sumériens auparavant, était une divinité majeure du panthéon mésopotamien, il était le père des dieux, le créateur de toutes choses.

406 Taima (ou Tayma) se trouve au nord-ouest de l'Arabie, au sud-est de Gaza.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

restitués à leurs cités sacrées. [...]. »[407]. Nabonide quitta enfin Taima et se rendit dans le nord pour l'inauguration du temple de Sîn à Harran, puis revint alors seulement à Babylone. Mais Cyrus II roi des Perses intervint en Chaldée peu de temps après ce retour du vieil homme prodigue en sa ville. Nabonide avait fait enlever les statues des différentes divinités des principales cités de Mésopotamie pour les amener à Babylone et avait ainsi mécontenté nombre de ses sujets, grands ou petits personnages, qui ne combattirent guère farouchement contre les Perses, et souvent virent plutôt, ou très tôt, en Cyrus l'Achéménide un libérateur.

407 PRITCHARD, James Bennett. *The Ancient Near East – An Anthology of Texts and Pictures*. Princeton : Princeton University Press, 2011. 475 p. (*The Ancient Near East – An Anthology of Texts and Pictures* : L'ancien Proche-Orient – Une anthologie textuelle et iconographique). P. 281, 282. « Eleventh year: The king (stayed) in Tema; the crown prince, the officials and his army (were) in Akkad. The king did not come to Babylon for the (ceremonies of the) month Nisanu. Nebo did not come to Babylon, Bel did not go out (from Esagila in procession), the festival of the New Year was omitted, (but) the offerings for the gods of Babylon and Borsippa were given according to the complete (ritual). [...]. [Seventeenth year:] [...]. In the month of Tashritu, when Cyrus attacked the army of Akkad in Opis on the Tigris, the inhabitants of Akkad revolted, but he (*Nabonidus*) massacred the confused inhabitants. The 14th day, Sippar was seized without battle. Nabonidus fled. The 16th day, Gobryas (*Ugbaru*), the governor of Gutium and the army of Cyrus entered Babylon without battle. Afterwards Nabonidus was arrested in Babylon when he returned (there). Till the end of the month, the shield(-carrying) Gutians were staying within Esagila (but) nobody carried arms in Esagila and its (pertinent) buildings, the correct time (for a ceremony) was not missed. In the month of Arahshamnu, the 3rd day, Cyrus entered Babylon, green twigs were spread in front of him — the slate of "Peace" (*šulmu*) was imposed upon the city. Cyrus sent greetings to all Babylon. Gobryas, his governor, installed (sub-) governors in Babylon. From the month of Kislimu to the month of Addaru, the gods of Akkad which Nabonidus had made come down to Babylon... returned to their sacred cities. ». La traduction de l'anglais en français des textes cités est de notre fait.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

4 • LES GRANDS CYRUS II ET ALEXANDRE III CONQUÉRANTS DU MOYEN-ORIENT

4.1 • Cyrus II Le Grand, l'Achéménide ; les Mèdes et les Perses

> « Astyages, [...], manda Cyrus. « Mon fils,lui dit-il, je vous ai traité avec injustice, sur la foi d'un vain songe ; mais enfin votre heureux destin vous a conservé, et vous vivez. Soyez tranquille ; partez pour la Perse, escorté par ceux que je vous donnerai pour vous accompagner vous y verrez votre père et votre mère, qui sont bien différents de Mitradates et de sa femme. »
>
> « Astyages, ayant ainsi parlé, renvoya Cyrus en Perse. Cambyse et Mandane, ayant appris ce qu'il était, le reçurent et l'embrassèrent, comme un enfant qu'ils avaient cru mort en naissant. Ils lui demandèrent comment il avait été conservé : Cyrus leur répondit que jusqu'alors il l'avait ignoré, et qu'à cet égard il avait été dans une très-grande erreur ; qu'en chemin il avait été instruit de ses malheurs ; qu'il s'était cru fils du bouvier d'Astyages, mais que, depuis son départ, il avait tout appris de ses conducteurs. Il leur conta comment il avait été nourri par Cyno, la femme du bouvier, dont il ne cessait de se louer et de répéter le nom. Son père et sa mère, se servant de ce nom pour persuader aux Perses que leur fils avait été conservé par une permission particulière des dieux, publièrent partout que Cyrus ayant été exposé dans un lieu désert, une chienne l'avait nourri. Voilà ce qui donna lieu au bruit qui courut. »[408].

408 HÉRODOTE. *Histoire d'Hérodote*. Traduite du grec par Larcher, avec des notes de Bochard, Wesseling, Scaliger, Casaubon, Barthélémy, Bellanger, Larcher, etc. Paris : Charpentier, 1850. 2 tomes. 466 p., 416 p. Tome premier, p. 86, 87 (Livre I, chap. CXXI, CXXII).

N.B. : Selon ce qui fut rapporté à Hérodote, Astyages, roi des Mèdes, à la suite d'un songe redoutant que plus tard le fils qu'attendait Mandane, sa fille (épouse de Cambyse qui régnait sur les Perses) résolu de le faire périr. Les Perses étaient vassaux des Mèdes, aussi fit-il revenir sa fille en Médie (Livre I, CVIII). Il commanda à l'un de ses fidèles, Harpage, d'exposer l'enfant afin qu'il périsse. Harpage, pour différentes raisons ne put s'y résoudre ; il ne voulut point que le meurtre de l'enfant pût lui être reproché, à lui, à sa famille ou à sa maison, dans l'avenir (Livre I, CIX). Il se décida à confier la mission à un serviteur d'Astyages, un bouvier, Mitradates, époux de Spaco, une esclave d'Astyages — Spaco, dans la langue des Mèdes, se trouvait être l'équivalent du grec Cyno, ce qui signifie *chienne*.(Livre I, CX). La femme de Mitradates, enceinte, avait accouché d'un enfant mort-né. Elle parvint à convaincre son époux de parer des riches vêtements du petit prince le cadavre de son enfant mort et d'exposer celui-ci, et de garder près d'eux comme leur fils celui de Mandane (Livre I, CXII). Mais, âgé d'une dizaine d'années, le *fils du bouvier*, lors d'un jeu avec les enfants du village, se fit par eux élire roi et distribua les charges et les fonctions, et tous les enfants lui obéissait, sauf un (le fils d'un notable) ; aussi le *roi-fils du bouvier*, le fit-il rosser par les autres enfants pour cause d'insubordination. Le fils du notable s'en plaint à son père. Le notable, proche du souverain des Médes, se plaignit auprès de celui-ci des agissements du *fils du bouvier* (Livre I, CXIV). Ce dernier fut convoqué devant le tribunal d'Astyages qui, à l'assurance du gamin, à ses traits, reconnaît en lui

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

La naissance, la petite enfance de Cyrus, fondateur d'empire, a suscité, comme celles de quelques autres fondateurs d'empires ou de religions (déjà, ce phénomène, nous l'avons pu évoquer), des interprétations relevant peut-être tout autant, sinon plus, de la légende, du mythe que de l'histoire. Une succincte histoire des Mèdes et des Perses, aussi une *histoire,* tintée sans doute de légendes et de mythes, de Cyrus, de ses manières de gouverner, de la vision que les Anciens notamment purent avoir de celles-ci, voilà ce qui forme la matière des quelques développements suivants.

4.2 • Des Mèdes et des Perses, descendants des Aryas

Vers le milieu du deuxième millénaire av.n.è. de larges groupes de populations aryennes, de langues indo-européennes, se manifestèrent au Moyen-Orient, et plus loin encore vers l'est. Certains de ces peuples gagnèrent la vallée de l'Indus et poursuivirent leur marche au-delà. D'autres de ces populations se fixèrent dans les contrées du nord de l'Afghanistan, du nord-est de l'Iran, pour ultérieurement former ce qui plus tard deviendrait la Bactriane[409]. D'autres encore de ces populations aryennes se déplacèrent vers l'ouest, le sud-ouest ; et les textes mésopotamiens nous informent de leur présence à l'est et au nord du Proche-Orient, dans les Monts Zagros, en Iran[410]. De ces dernières populations issues des Aryas les principales étaient celles des Mèdes, qui finirent par s'établir au nord-ouest du plateau iranien et dont la cité majeure fut Ecbatane, et celles des Perses qui s'établirent quant à elles dans le sud-ouest iranien. Les Mèdes guerroyèrent contre les Assyriens au moins dès le VIII^{e} siècle av.n.è.[411]. Phaortes, l'un des souverains mèdes, parvint à unir toutes les tribus de Médie, et son fils Cyaxare, après avoir repoussé les Cimmériens et les Scythes, en s'alliant au roi de

son petit-fils. Celui-ci s'étant fait roi malgré tout, le roi, ayant pris l'avis de ses mages estima que la prophétie résultant du songe prémonitaoire était accomplie et qu'aucun danger n'étaient plus à redouter par Astyages vis-à-vis du fils de Cambyse et de Mandane ; le roi des Médes fit donc conduire le jeune garçon en Perse auprès de ses parents (Livre I, CXXII).

409 Dont Bactres (actuelle Balkh) fut la capitale.

410 Le nom actuel de l'Iran provient du l'indo-européen, de mentions dans les textes avestiques, zoroastriens, évoquant l'« Ayryana Vaejo » (ou Ayriana Vaeja, Ayryana Vaejah, Aryana Waejah, Airyanem Vaejah etc.), terme dont l'étymologie signifierait « l'origine des Aryens » — cf. ROBERT, Paul (dir.). *Le Robert encyclopédique des noms propres*. Paris : Dictionnaires LE ROBERT - SEJER, 2008. 2470 p. P. 1121, article *Iran*, col. 1.

411 Époque où ils sont mentionnés pour la première fois dans les archives assyriennes.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Babylone (Nabopolassar) triompha de l'Assyrie, prenant Ninive à la fin du VII^e^ siècle av.n.è.[412], et se rendit maître du nord de l'ancienne Assyrie et de l'est de l'Asie Mineure qu'il ajouta à ses possessions iraniennes. Alors les Perses étaient vassaux des rois mèdes. La religion des Perses, et des Médes, non encore tout à fait revisitée par la réforme zoroastrienne[413], était comme le fut celle des peuples indo-européens de l'Inde, celle des Hittites, pour une large part, pour l'essentiel encore, un culte des forces naturelles ; souvent, et les rites cultuels s'effectuaient généralement sous la voûte des cieux, en plein air[414].

4.3 • Cyrus l'Achéménide, roi des Perses, se rend maître de la Médie

Un descendant d'un souverain perse légendaire (Achéménès), Cyrus II, succédant à son père Cambyse I^er^, monta en 559 av.n.è. sur le trône d'Anshan[415], ancienne métropole élamite, alors capitale de la Perse. En Médie le roi Astyages, superstitieux, fourbe et cruel, s'aliéna la confiance de l'aristocratie. Selon Hérodote, Harpage, l'un des hommes de

412 Vers 612 av.n.è.

413 Le prophète Zoroastre (ou Zarathoustra) fut peut-être un contemporain de Cyrus II le Grand. Zoroastre est un réformateur religieux. Sous leur forme définitive les textes de l'Avesta semblent n'avoir été rédigés qu'à l'époque sassanide (les Sassanides régnèrent sur l'empire iranien du début du III^e^ siècle de notre ère au milieu du VII^e^ sècle — jusqu'à la conquête arabe). « *L'*Avesta *résulte de la réforme religieuse due à Zoroastre (forme héllénisée de Zarathoustra). Cette réforme n'a certainement pas touché la religion officielle de la Perse à l'époque de sa splendeur, celle de la dynastie des Achéménides. Les Perses contemporains des Cyrus et des Darius semblent n'avoir pratiqué que la religion ancestrale des anciens Aryas, ce qu'on peut appeler la religion primitive de l'Iran, qu'a purifié, « spiritualisée », mais aussi codifiée Zoroastre, puis les prêtres qui ont poursuivi son œuvre et se trouvent à l'origine de la majorité des textes composant l'*Avesta. » ; in : ZOROASTRE. *Avesta – Le livre sacré du zoroastrisme*. Présentation et notes de Guy RACHET. Paris : Sand, 1996. 310 p. « Présentation », p. 7. N.B. :cette édition de l'Avesta résulte en fait d'une réédition de la « Traduction de C. de Harlez, deuxième édition revue et complétée, publiée en 1881 par Maisonneuve et Cie, Libraires-éditeurs » ; C. de Harlez : 1832-1899.

414 À cet égard il est loisible de se souvenir des pratiques religieuses d'autres peuples indo-européens, telles celles de ces autres Aryas, ceux de l'Inde, telles celles des Hittites et de se souvenir à ce sujet de leur grand « sanctuaire de Yazilikaya, non loin de Boğazköy (Hattuša). Il s'agit d'un sanctuaire rupestre, formé d'une part par des soubassements d'édifices cultuels et par un édifice, peut-être un petit temple, et d'autre part par deux chambres naturelles, insérées dans un défilé rocheux, à ciel ouvert, dont les parois sont sculptées de reliefs. » — in : KLOCH-FONTANILLE, Isabelle. *Les Hittites*. Paris : Presses Universitaires de France (PUF), 2008. 127 p. (Que sais-je ?). P. 44 — ; aussi est-il loisible de se souvenir que plus tard seront évoquées par Tacite chez les Germains de ces pratiques, et, vis-à-vis du divin, des sentiments proches : « [...]. Ils trouvent qu'emprisonner les dieux dans des murailles, comme les représenter sous une forme humaine, est indigne de la majesté céleste : et ils donnent le nom de dieu à ce mystère des solitudes qu'ils adorent, mais qu'ils ne voient pas. » — in : TACITE. *Les Auteurs latins. Tacite. La Germanie, expliquée littéralement, traduite en français et annotée par M. Doneaud, Licencié ès lettres*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^ie^, 1850. 112 p. P. 22.

415 Anshan (ou Anšan, Anzan...) : le site se nomme actuellement Tell-e Malyan ; et se trouve près des sites de Persépolis et de Pasagardes.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

confiance d'Astyages, qui avait été particulièrement éprouvé par le meurtre de son fils par le roi (Astyages), contacta secrètement Cyrus, petit-fils d'Astyage et son seul descendant mâle, et l'encouragea à intervenir en Médie pour se saisir du pouvoir, l'assurant de la bienveillance à son égard d'une grande partie des notables mèdes, et l'assurant que les armées mèdes, qu'en principe il serait amené à diriger, ou qui seraient placées sous l'autorité de généraux de sa faction, faciliteraient la victoire du Perse. Cyrus réunit alors les dignitaires perses et parvint à les convaincre qu'il leur serait plus profitable de devenir les maîtres des Mèdes que de leur demeurer soumis. Il emporta l'accord des dignitaires perses à secouer le joug médique. Cyrus se souleva alors contre Astyages et put le vaincre (550 av.n.è.) ; il établit alors sa capitale à Ecbatane, métropole médique, et prit le titre de roi des Mèdes et des Perses, en remplacement de celui de roi d'Anshan. Il assit sa domination sur la Médie tout en s'efforçant de maintenir l'association de l'aristocratie médique au pouvoir, et en affermissant sa main mise sur l'Iran en sa totalité.

4.4 • Cyrus conquérant de la Lydie ; des richesses, de leur emploi : débat avec Crésus

Puis, quelques années plus tard, le roi de Lydie, Crésus, entreprit de vouloir abattre la formidable puissance médo-persique en cours de constitution, qui déjà s'était constituée, aux portes de son royaume. Les armées de Crésus furent vaincues définitivement lors d'une ultime bataille livrée devant les murs de Sardes, sa capitale[416] ; qui fut emportée

416 « LXXIX. Lorsque Crésus, après la bataille de Ptérie, se fut retiré, Cyrus, instruit du dessein où il était de congédier ses troupes à son retour, crut, après en avoir délibéré, qu'il lui était avantageux de marcher avec la plus grande diligence vers Sardes, pour ne pas laisser aux Lydiens le temps d'assembler de nouvelles forces. Cette résolution prise, il l'exécuta sans délai, et, faisant passer son armée dans la Lydie, il porta lui-même à Crésus la nouvelle de sa marche. Ce prince, quoique fort inquiet de voir ses mesures déconcertées et son attente déçue, ne laissa pas de faire sortir les Lydiens et de les mener au combat. Il n'y avait point alors en Asie de nation plus brave ni plus belliqueuse que les Lydiens. Ils combattaient à cheval avec de longues piques, et étaient excellents cavaliers. / LXXX. Les deux armées se rendirent dans la plaine située sous tes murs de Sardes, plaine spacieuse et découverte, traversée par l'Hyllus et par d'autres rivières qui se jettent dans l'Hermus, la plus grande de toutes. L'Hermus coule d'une montagne consacrée à Cybete, et va seperdre dans la mer près de la ville de Phocée. À la vue de l'armée lydienne rangée en bataille dans cette plaine, Cyrus, craignant la cavalerie, suivit le conseil du Mède Harpage. Il rassembla tous les chameaux qui portaient à la suite de son armée les vivres et le bagage, et, leur ayant ôté leur charge, il les fit monter par des hommes vêtus en cavaliers, avec ordre de marcher en cet équipage à la tête des troupes, contre la cavalerie de Crésus. Il commanda en même temps à l'infanterie de suivre les chameaux, et posta toute la cavalerie derrière l'infanterie. Les troupes ainsi rangées, il leur ordonna de tuer tous les Lydiens qui se présenteraient devant eux, et de n'épargner que Crésus, quand même il se défendrait encore après avoir été pris. Tels furent les ordres de Cyrus. Il opposa les chameaux à la cavalerie ennemie, parce que le cheval

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

d'assaut et mise à sac. Cyrus aurait épargné le malheureux agresseur lydien et en aurait fait l'un de ses conseillers ; dont, bien-sûr, il n'aurait pas suivi tous les conseils ; en effet Cyrus savait écouter et entendre, mais possédait lui-même un entendement aigu des choses de la vie et savait se forger ses propres opinions. « [...]. On raconte qu'il avait coutume de dire que la conduite d'un bon roi ne diffère point de celle d'un bon pasteur. Comme le pasteur ne tire de profit de ses troupeaux qu'autant qu'il leur donne l'espèce de bonheur dont ils sont susceptibles, de même le roi n'est bien servi par les villes et par les hommes qu'en les rendant heureux. Il n'est pas étonnant que, avec de pareils sentiments, il ait eu l'ambition de se distinguer parmi tous les hommes par sa bienfaisance. [...]. Il écrit des lettres contenant ce qu'il vient de dire, y appose son sceau, et charge Hystaspe de les porter : par ces mêmes lettres, il demande que l'on reçoive, comme un de ses amis, Hystaspe qui vient les remettre. Aussitôt qu'Hystaspe est de retour avec l'envoyé de Crésus qui apporte les réponses, Hystaspe dit : « Roi Cyrus, tu peux désormais me regarder comme un homme riche : tes lettres m'ont valu d'innombrables présents. — Voilà donc déjà, Crésus, dit Cyrus, un fonds qui nous est assuré ; mais, ajoute-t-il, vois le reste, et calcule les sommes dont je pourrais disposer. » Crésus, dit-on, en fait le calcul : or, il trouve qu'elles excèdent de beaucoup celles que, selon lui, en cas de besoin, Cyrus aurait pu avoir dans ses trésors, en amassant. Ce compte fait : « Tu vois, reprend Cyrus, que je ne suis pas aussi pauvre que tu croyais. Et cependant tu veux que, pour grossir mon trésor, je m'expose à l'envi, à la haine, et que je paye des gens pour le garder. Les amis que j'enrichis, voilà, selon moi, mes trésors : ils sont pour ma personne et pour mes biens une garde plus sûre que ne seraient des mercenaires. [...]. »[417]. Toutefois il ne se révélait point chose aisée, non plus pour Cyrus, d'obtenir que tous ses hommes, même au service d'un même souverain admiré et aimé, même servant de mêmes causes, en vinssent toujours à s'entendre parfaitement, à se soutenir les uns les autres avec le plus grand désintéressement, une franche et belle amitié, tant le terrain se montre fertile, dans et autour des cercles du pouvoir, pour qu'y croissent naturellement des rivalités, des inimitiés, des jalousies. « [...]. Il régnait parmi ceux qui prétendaient au premier rang dans l'amitié de Cyrus, comme cela se voit dans les républiques, cette jalousie réciproque qui fait que

craint le chameau, et qu'il n'en peut soutenir ni la vue ni l'odeur. Ce fut pour cela même qu'il imagina cette ruse dans la disposition de ses troupes, afin de rendre inutile la cavalerie, sur laquelle Crésus fondait l'espérance d'une victoire éclatante. Les deux armées s'étant avancées pour combattre, les chevaux n'eurent pas plutôt aperçu et senti les chameaux, qu'ils reculèrent, et les espérances de Crésus furent perdues. Les Lydiens cependant ne prirent pas pour cela l'épouvante. Ayant reconnu le stratagème, ils descendirent de cheval, et combattirent à pied contre les Perses ; mais enfin, après une perte considérable de part et d'autre, ils prirent la fuite et se renfermèrent dans leurs murailles, où les Perses les assiégèrent. » ; in : HÉRODOTE. *Histoire d'Hérodote*. Traduite du grec par Larcher, avec des notes de Bochard, Wesseling, Scaliger, Casaubon, Barthélémy, Bellanger, Larcher, etc. Paris : Charpentier, 1850. 2 tomes. 466 p., 416 p. Tome premier, p. 62-64 (Livre I, chap. LXXIX, LXXX).

417 XÉNOPHON. Traduction : TALBOT, Eugène. *Œuvres complètes de Xénophon*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^ie^, 1867. 2 tomes. 583 p., 544 p. Tome second, p. 398 (Cyropédie, Livre VIII, chapitre II).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

l'on ne cherche qu'à se supplanter les uns les autres, loin de chercher à se rendre de bons offices. »[418].

4.5 • Des conséquences de l'accroissement de l'empire perse par celui de Babylone

Après avoir vaincu le riche Crésus, roi de Lydie, Cyrus put aisément prendre possession des cités grecques de l'Ionie. Puis il se tourna contre la Babylonie et s'en rendit maître très rapidement en 539 av.n.è. L'armée babylonienne s'étant enfermé dans Babylone même, ville aux puissantes fortifications, Cyrus fit dévier le cours de l'Euphrate, lors d'une fête religieuse, pénétrer des troupes dans l'enceinte urbaine par le lit du fleuve et investir les citadelles où l'armée ennemie s'était enfermée. Lors de la prise de la grande ville, les chroniques mésopotamiennes en témoignèrent, les lieux de cultes, les services cultuels, furent par Cyrus particulièrement ménagés ; il ménagea les clergés eux-mêmes, qui favorisèrent son implantation. Il se vit en définitive accueilli de bonne grâce par la population mésopotamienne ; également par les peuples en déportation sur les rives babyloniennes, qu'il rendit à la liberté, autorisant leur retour vers leurs pays respectifs.

De cette conquête de Babylone, de la Mésopotamie, paraît résulter un changement notable dans la conduite de Cyrus, certes toujours aussi habile ou subtil, mais adoptant un style très sensiblement différent de celui qui était le sien auparavant. Confronté à de telles masses d'hommes à gérer, à commander, il lui fallut alors envisager une manière différente de se comporter avec les gens du commun tout autant qu'avec les personnes qui lui étaient les plus proches. La forme d'exercice du pouvoir pour laquelle il se détermina alors, portait probablement la marque d'un souci d'efficacité, mais également trahissait indéniablement une fascination certaine exercée par la forme du pouvoir qui se manifestait dans ce monde des fleuves Tigre et Euphrate, porteur de tant de contrastes face aux dispositions naturelles, aux manières d'être, de penser du monde aryen qui originellement était le sien, et dont mentalement alors il commença, dans une large mesure, à s'éloigner. Mais aussi, les Mèdes et les Perses mêmes de son entourage commençaient eux aussi, subissant une acculturation provoquée par cette indéniable influence du milieu dans lequel ils en étaient venus à baigner alors et à la fréquentation de nombreux alliés introduits dans l'entourage en question, à se comporter de plus en plus conformément à une mentalité typiquement orientale,

418 XÉNOPHON. Traduction : TALBOT, Eugène. *Œuvres complètes de Xénophon*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^{ie}, 1867. 2 tomes. 583 p., 544 p. Tome second, p. 400 (Cyropédie, Livre VIII, chapitre II).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

mésopotamienne, ou même, estimons-nous pouvoir dire, pourquoi non, *croissant-fertilesque*. Ainsi donc, Cyrus en vint-il très rapidement à la suite de la prise de Babylone à se conduire, en nombre de domaines, en « potentat oriental ».

4.6 • Protocole pompeux lors de rares apparitions ; la société, comme l'armée

Cyrus adopta pour ses apparitions en public, que de plus il voulut rendre rares, un cérémonial des plus magnifiques, des plus superbes. Il adopta aussi dans ses rapports aux personnes des distances, une inaccessibilité, jusque-là inouïs chez les Perses. Il résolut de paraître en tête de cortèges sublimes, lui-même, qui semblait-il était beau et bien fait, dans une attitude hiératique et somptueusement paré, ses gens vêtus élégamment de robes médiques de riches tissus, longs vêtements flatteurs, favorables à la dissimulation des imperfections physiques. Voici, selon ce que nous rapporte Xénophon, comment la première fois Cyrus sortit de son palais de Babylone. « [...]. Le lendemain, tout est prêt avant le point du jour : une haie de soldats est échelonnée des deux côtés de la route, comme on en place encore dans les endroits que le roi doit traverser, et il n'est permis qu'aux personnes de distinction de passer au milieu : des mastigophores se tiennent là pour frapper quiconque causera du désordre. Un corps de quatre mille doryphores est rangé en face du palais sur quatre de hauteur, deux mille de chaque côté des portes. Toute la cavalerie est réunie dans la même place, se tenant pied à terre , et les soldats gardant leurs mains enfermées dans leurs manteaux, ce qui s'observe encore de nos jours, quand on est en présence du roi. Les Perses occupent la droite de la route, les alliés la gauche : les chars sont également rangés des deux parts en nombre égal. Les portes du palais s'ouvrent : il en sort d'abord quatre taureaux superbes qui doivent être immolés à Jupiter et aux autres divinités désignées par les mages. C'est, en effet, une maxime chez tes Perses, qu'on doit s'en remettre, pour tout ce qui se rapporte aux dieux, à ceux qui s'en occupent de profession. Après les taureaux, viennent les chevaux qu'on doit sacrifier au soleil, puis un char blanc à timon doré, orné de fleurs et destiné à Jupiter ; suit un autre char blanc, également orné de fleurs, et destiné au soleil ; enfin, un troisième, dont les chevaux ont des housses de pourpre, derrière lequel marchent des hommes portant du feu dans un grand bassin. » « On voit alors sortir des portes Cyrus lui-même, monté sur un char, la tête couverte d'une tiare en pointe, revêtu d'une tunique mi-partie de pourpre et de blanc, habillement réservé au roi seul, d'un haut-de-chausse de couleur vive et d'un manteau de pourpre. Sa tiare est ceinte du diadème, et ses parents portent également cet ornement distinctif, porté de nos jours encore par les parents du roi. Ses mains dépassant les manches de sa robe : à ses côtés est assis le conducteur du char, homme

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

d'une taille avantageuse, mais qui paraît inférieure à celle du roi, soit en réalité, soit par quelque moyen factice : Cyrus, en effet, a l'air d'être plus grand. Dès qu'on voit Cyrus, tout le monde se prosterne, soit que quelques-uns commencent par ordre, soit qu'on se sente frappé d'étonnement à la vue d'une si grande pompe, et que Cyrus impose par sa grandeur et sa bonne mine. Jusque-là, du moins, jamais Perse ne s'était prosterné devant Cyrus. » [419]. Ainsi les Perses, les Mèdes et leurs alliés, et les peuples sous eux, se prosternèrent-ils devant un homme, Cyrus. Les Grecs, et les Perses eux-mêmes manifestement jusque-là, en ces temps estimaient qu'un homme ne devait pratiquer cette humiliation, la proskynèse, à laquelle les Perses et leurs gens se livrèrent alors, en toute *barbare* indignité donc, que devant un dieu seulement. Cyrus détermina pour une très large part tout le cérémonial qui fut de règle par la suite à la cour des rois de Perse. « Cette marche pompeuse, imaginée par Cyrus, se renouvelle aujourd'hui chaque fois que le roi sort, excepté qu'on n'y mène point de victimes, quand il ne doit point sacrifier. »[420].

D'ores et déjà Cyrus avait put expérimenter l'impossibilité où il se trouvait alors, à la tête d'un si grand empire, si peuplé, d'entendre les innombrables suppliques des gens du commun, leurs doléances, l'impossibilité où il se trouvait dans ses audiences d'entendre les requêtes de tous les quémandeurs et solliciteurs, de conduire lui-même les procès résultant des litiges que les uns ou les autres de toute cette multitude devenue de lui dépendante, souhaitaient soumettre à son tribunal. Aussi résolut-il d'élaborer une administration civile à l'image de l'administration habituelle des armées. « À l'égard de ceux qu'il destine à être les supports de sa prospérité , il ne commet à personne le soin de veiller à ce qu'ils

419 XÉNOPHON. Traduction : TALBOT, Eugène. *Œuvres complètes de Xénophon*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^ie^, 1867. 2 tomes. 583 p., 544 p. Tome second, p. 402, 403 (Cyropédie, Livre VIII, chapitre III). Voici la suite du texte, la description du cortège : « Dès que le char est sorti du palais, les quatre mille doryphores se mettent en marche, deux mille de chaque côté du char. Ils sont suivis d'environ trois cents porte-sceptres à cheval, richement vêtus et armés de dards : après eux on mène en main près de deux cents chevaux des écuries de Cyrus, ornés de freins d'or, et couverts de housses rayées ; ils sont suivis de deux mille xystophores ; puis vient le plus ancien corps de cavalerie perse, au nombre de dix mille, sur cent de front et cent de hauteur : à leur tête est Chrysantas ; après eux vient un second corps de dix mille autres cavaliers perses, dans le même ordre, commandés par Hystaspe ; puis un troisième de pareil nombre, sous la conduite de Datamas, et un quatrième sous celle de Gadatas. Enfin arrivent les cavaliers mèdes, puis les Arméniens, les Cadusiens, les Saces. Derrière la cavalerie sont les chars, rangés sur quatre de front, et conduits par le Perse Artabase. »

N.B. : le *mastigophore* (grec *mastigophoros*, latin *mastigophorus*) « [...] un officier ressemblant fort à notre *sergent de ville*, qui avait pour fonction de réprimer le désordre dans les lieux publics et dans les fêtes populaires, d'empêcher la multitude d'envahir les lieux où elle ne devait pas pénétrer, de prévenir les attroupements et le tumulte. À cette fin il était armé d'un fouet [...], d'où vint son nom [...]. » : in : RICH, Anthony. *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*. Traduit de l'anglais sous la direction de M. Chéruel. Paris : Librairie de Firmin Didot Frères, Fils et C^ie^, 1861. 740 p. P. 395 (extrait de l'article « Mastigophorus ») ; le *doryphore* est un milicien, un garde armé d'un épieu, d'une pique ; le *xystophore* est un guerrier de l'armée perse qui est équipé d'une lance.

420 XÉNOPHON. Traduction : TALBOT, Eugène. *Œuvres complètes de Xénophon*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^ie^, 1867. 2 tomes. 583 p., 544 p. Tome second, p. 405 (Cyropédie, Livre VIII, chapitre III).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

deviennent aussi bons que possible, mais il croit que cette fonction ne convient qu'à lui. Il savait que dans une bataille, ce serait parmi ces hommes-là qu'il choisirait ceux qui devaient marcher à ses côtés ou à sa suite lorsqu'il courrait les plus grands dangers : que c'était de leur corps qu'il aurait à tirer les taxiarques de l'infanterie ou de la cavalerie, les généraux qu'il enverrait commander, à son défaut ; les gardiens et les satrapes des villes et des provinces entières ; les ambassadeurs qu'il aurait à députer, regardant comme essentiel de venir à bout de ses desseins sans recourir à la guerre. Or, s'il n'avait pas d'hommes capables d'exécuter les affaires importantes et compliquées, il sentait bien que tout irait mal, tandis que, s'il avait des serviteurs comme il faut, tout marcherait à son gré. Il résolut donc de se livrer tout entier à cette surveillance. Il pensait que ce serait pour lui un exercice de vertu, persuadé que, quand on n'est pas soi-même vertueux, on ne peut exciter les autres à tout ce qu'il y a de beau et de bon. Ces réflexions le conduisirent à comprendre que, pour surveiller les grands, il lui fallait, avant tout, du loisir. Mais voyant, d'un côté, que les dépenses nécessaires dans un empire aussi vaste que le sien ne lui permettaient pas de négliger les finances ; de l'autre, que, s'il voulait y veiller par lui-même, il ne lui resterait pas, vu l'immensité de ses domaines, un seul moment pour s'occuper d'un objet d'où dépend le salut de l'empire ; l'esprit attentivement tourné vers le moyen de bien administrer ses finances et de se ménager du loisir, il s'avise de prendre pour règle de conduite l'ordre qui s'observe dans les corps militaires. Les décadarques veillent sur la décade, les lochages sur les décadarques, les chiliarques sur les lochages , et les myriarques sur les chiliarques, en sorte que dans une armée, il n'y a personne qui n'ait un chef, fût-elle de plusieurs myriades ; or, quand le général veut donner un commandement, il lui suffit de donner l'ordre aux myriarques. Cyrus forme sur ce modèle son plan d'administration : il règle tout, en conférant avec peu de personnes, et il lui reste plus de temps libre que n'en a le chef d'une maison ou le commandant d'un vaisseau. Cet ordre établi, il engage ses amis à s'y conformer et les fait participer ainsi au loisir qu'il s'est ménagé. » « Il tourne ce loisir vers lui-même et vers ceux qui l'entourent, et il commence, avec l'autorité d'un chef, à rendre ceux qu'il s'est associés tels qu'il les désire. »[421]. Mais tout ceci ne se fit jamais sans considération d'ordre religieux, sans considérations des divinités si puissantes qui déterminèrent l'ordre du monde, qui tant étaient susceptibles de le garantir, de le maintenir, de favoriser ceux qui bien les servaient et les honoraient. « D'après ces principes, il considère, avant tout, ce qui regarde les dieux, et paraît s'en occuper avec d'autant plus de zèle, qu'il est arrivé au plus haut point de prospérité. Il commence par établir des mages, et lui-même, sans y jamais manquer, il célèbre avec le jour les louanges des dieux, et offre chaque jour des sacrifices à ceux des dieux que les mages lui désignent : institution qui dure encore aujourd'hui sous le roi régnant. Les autres Perses imitent Cyrus en ce point, avec la pensée de devenir eux-mêmes plus heureux, s'ils rendent hommage aux dieux, à l'exemple du

421 XÉNOPHON. Traduction : TALBOT, Eugène. *Œuvres complètes de Xénophon*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^{ie}, 1867. 2 tomes. 583 p., 544 p. Tome second, p. 390, 391 (Cyropédie, Livre VIII, chapitre I^{er}).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

plus heureux des souverains. Ils peuvent, du reste, être agréables à Cyrus en agissant ainsi. Cyrus, de son côté, regarde leur piété comme un bien pour lui, de même que, quand on navigue, on aime mieux se trouver avec des gens de bien qu'avec des impies. Il avait d'ailleurs la conviction que, si tous ceux qui l'approchaient craignaient les dieux, ils auraient bien moins de penchant à des actes impies envers lui, qui se considérait comme le bienfaiteur de ses familiers. [...] »[422]. Parmi ses familiers les plus proches, ceux qui au plus près de sa personne veillaient sur lui, que Cyrus avait voulu plus que tous autres investir de sa confiance, se trouvaient les *eunuques* ! « La Cyropédie décrit, avec une grande liberté spéculative, l'ensemble d'une éducation royale dans ses aspects théoriques et pratiques. L'éducation de Cyrus *stricto sensu* — la *Kurou paideia* — n'est cependant évoquée que dans le premier des huit livres. Le reste de l'œuvre est consacré à la conquête du futur Empire perse, par batailles et ruses successives, jusqu'à la prise de Babylone et la mort de l'adversaire principal, le mauvais roi assyrien. Cyrus s'affirme alors comme un souverain incarnant parfaitement la vertu, capable par conséquent de l'inspirer à ses sujets. Toutefois, chose étonnante, dans la dernière partie de l'œuvre, Cyrus adopte des mœurs fastueuses diamétralement opposées au mode de vie simple et austère qu'il avait connu en Perse. Outre l'adoption d'un cérémonial imposant, la place particulière que se voient désormais attribuer les eunuques marque ce renversement. Or Xénophon prête de toute évidence une grande importance à ce changement : malgré ce qu'elles peuvent avoir de choquant pour le public grec, il ne passe pas ces pratiques sous silence ni ne laisse à un autre qu'à son héros, comme le fait Hérodote, le soin de les instaurer à la cour. »[423]. L'eunuque Gadatas, aristocrate ayant, par jalousie de sa beauté, été émasculé par son souverain, avait trahi ce dernier et avait fait allégeance au roi des Perses ; Babylone prise, Gadatas fut placé par Cyrus à la tête de ses Porte-sceptre, personnages de la plus haute importance, car c'était par eux, par leur entremise, que se manifestaient les récompenses, que se faisaient connaître les disgrâces, les eunuques/Porte-sceptre faisant office d'interface entre le roi-empereur et ses sujets grands ou humbles ; aussi, ces eunuques/Porte-sceptre étaient-ils les exécuteurs des basses œuvres du roi qui ne souhaitait pas lui-même se charger des viles besognes susceptibles de le rendre par trop odieux aux yeux des siens. En définitive « on peut s'accorder sur la prémisse établie par P. Briant : les σκηπτοχος étaient des « aristocrates

422 XÉNOPHON. Traduction : TALBOT, Eugène. *Œuvres complètes de Xénophon*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^ie^, 1867. 2 tomes. 583 p., 544 p. Tome second, p. 391, 392 (Cyropédie, Livre VIII, chapitre I^er^).

423 AZOULAY, Vincent. Xénophon, le roi et les eunuques – Généalogie d'un monstre. *Revue française d'histoire des idées politiques*, 2000, n° 11, p. 3-26.

N.B. : nous ne reproduisons pas les notes de bas de page du texte cité.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

pourvus d'un titre aulique qu'à tort ou à raison les Grecs ont compris comme "eunuque" »[37]. Les Grecs auraient déduit d'un titre une déficience physique objective. Mais il faut distinguer deux types d'approche contradictoires qui ont cependant chacune leur validité dans leur champ respectif. Sous un angle historique, il est vraisemblable que ces dignitaires n'étaient pas des eunuques. En revanche, au regard de l'idéologie grecque, la question est plus complexe. »[424].

4.7 • De l'assistance d'Ahura Mazdâ aux Achéménides ; de leur tolérance religieuse

Au sein de l'empire perse, et tout le long de sa durée, qui, certes, fut relativement courte (à peine deux siècles), toujours se vérifia le respect des différences culturelles et religieuses. Jamais, chez les Mèdes et les Perses, du mépris pour l'autre, pour ses croyances ne se manifestèrent, jamais n'apparut ce mépris qui se révéla plus tôt chez les Assyriens, ou, à l'exemple peut-être de ceux-ci, plus tard surtout chez d'autres peuples imbus d'une supériorité seulement souhaitée, fantasmée, à défaut de pouvoir se cristalliser dans le réel, considérant comme impies ceux qui n'adoraient pas leur divinité nationale, attitude trahissant une ébauche, après un stade d'une sourde tendance à la monolâtrie, d'une propension manifeste au développement, nécessairement intolérant et dogmatique, d'un monothéisme ultérieur. Certain textes portent témoignage de cette tolérance, présentement si peu habituelle manifestement tant dans les domaines religieux, politique ou scientifique même où si souvent s'impose les opinions *correctes*, *à la mode* et dominantes ; l'un de ces textes fut inscrit sur le *Cylindre de Cyrus* : « Voici maintenant les passages lisibles du cylindre : / ... (3)... il établit pour... son pays (4)... il leur imposa (5) semblable à... à Samri[5] et aux autres cités (6) un rite indigne d'eux... journellement il donna... (7) les prescriptions il fit abolir... dans les villes, la crainte de Mardouk[1] roi des dieux... (8) le mal de sa ville ... il fit journellement ... en œuvres impies, les murs

424 AZOULAY, Vincent. Xénophon, le roi et les eunuques – Généalogie d'un monstre. *Revue française d'histoire des idées politiques*, 2000, n° 11, p. 3-26.

N.B.1 : voici un extrait de la note 37 du texte : « P. Briant, *Histoire de l'Empire perse*, op. cit., p. 279-288. On pourrait cependant faire l'hypothèse qu'il existe, comme dans le sérail ottoman, deux types d'eunuques castrés : le troupeau des eunuques (les eunuques noirs), spécialisés dans la garde du harem, et les eunuques blancs, qui suivent le despote comme son ombre, autorisant les passages et l'accès à la personne du roi. [...]. » ; ici : *Histoire de l'Empire perse*, op. cit., renvoie à BRIANT, Pierre. *Histoire de l'Empire perse. De Cyrus à Alexandre*. Paris : Fayard, 1997. 1250 p.

N.B.2 : « σκηπτοχος » : prononciation *skeptokhos* — porteur d'un sceptre, roi ; « aulique » : relatif à la cour d'un souverain.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

extérieurs furent renversés entièrement (9) à cause de leurs ruines ... le seigneur des dieux fortement se fâcha... leur place, les dieux qui y habitaient abandonnèrent leur sanctuaire (10) en colère... dans Su-anna2, Mardouk... se tourna vers les contrées dont le siège a été déplacé (11). Et les hommes de Soumir et d'Accad qui vivaient en paix (?)... il eut pitié (?) d'eux et décida de rétablir tous leurs pays en même temps[3] (12). Il éleva un roi juste au milieu d'elle (de la terre) que son bras soutient ; Cyrus, roi de Susiane, il proclama sa mention, à la souveraineté de l'univers, il prononça son nom (13). Le pays de Kouti et toutes les populations qu'il a soumis à ses pieds, les habitants de la terre qu'il a remis dans sa main (14) en droiture et en justice il les établit. Mardouk, seigneur grand, restaurateur de son peuple, vit avec joie les actions de son représentant (?) pur [4] de cœur et de main (15) ; il lui ordonna d'aller dans sa ville de Babylone et lui fit prendre le chemin de Tin-tir ; comme un ami et un compagnon, il marcha à son côté (16). Sa vaste armée, innombrable comme l'eau du fleuve... ses armes... à son côté (17). Sans combat et bataille il le fit entrer dans Su-Anna, sa ville de Babylone que Nabonide, roi impie, avait désertée (?) avec regret (?), il la remit dans sa main (18). Tous les hommes de Babylone, et la totalité du pays de Soumir et d'Accad, les grands et les officiers qu'il a soumis baisèrent ses pieds, se réjouirent de son avènement et leurs faces resplendirent (19) ; le seigneur, mon aide, qui vivifie les morts, ils le remercièrent avec empressement et effusion, tous le prièrent en toute sincérité et exaltèrent son nom (20). Je suis Cyrus, roi des légions, roi grand, roi puissant, roi de Babylone, roi de Soumir et d'Accad, roi des quatre régions (21), fils de Kambuziya, roi grand, roi de Susiane, petit-fils de Cyrus, roi grand, roi de Susiane, arrière-petit-fils de Sispis, roi grand, roi de Susiane (22), descendant ancien de la royauté dont Bel et Nébo aiment le gouvernement, et selon la bonté de leur cœur chérissent la souveraineté (?) ; alors il entra au milieu de Tin-tir en paix (23), en joie et réjouissance dans le palais des rois. J'agrandis le siège royal de Mardouk seigneur grand dans son espace (?) que les fils de Tin-tir et... chaque jour... (24). Mes vastes armées se répandirent au milieu de Tin-tir en paix, la totalité du pays de Soumir et d'Accad... je ne l'ai pas endommagé (25), ni Babylone avec toute sa banlieue. J'ai rétabli en paix les fils de Babylone... qui malgré... et d'une façon (?) inconvenante... (26) leurs ruines j'ai relevées et j'ai ou vert leurs prisons (?), pour les œuvres de... Mardouk, seigneur grand, j'ai pris des mesures (?) (27). De moi Cyrus, roi, son serviteur et de Cambyse fils issu de mes entrailles... la totalité de mes guerriers gracieusement il s'est approché et en paix devant lui (28) convenablement nous avons... La totalité des rois qui demeurent dans des palais (29) de toutes les contrées depuis la mer supérieure jusqu'à la mer inférieure habitant... tous les rois de la Phénicie et du... (30) ont apporté leur riche tribut dans Su-anna (quartier de Babylone) et ont embrassé mes pieds. Depuis... jusqu'à la ville d'Assour et d'Istarit..... Agane, Isnunnak (Marat), Zamban, Me-Tournou, Dour-il, jusque vers la contrée de Kouti au-delà du Tigre dont les demeures avaient été depuis longtemps déplacées (32), les dieux qui demeuraient au milieu d'eux, je les ai réinstallés à leurs places et je leur ai élevé une demeure vaste et permanente. J'ai aussi réuni tous leurs

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

peuples et je les ai fait retourner dans leurs contrées (33). Et les dieux du pays de Soumir et d'Accad que Nabonide en dépit[1] du seigneur des dieux avait fait entrer dans Su-anna, d'après la parole de Mardouk, seigneur grand, en paix je les ai restitués à leurs places (en leur procurant) une demeure agréable. Que tous les dieux que j'ai restaurés (35) interviennent journellement devant Bel et Nabou afin d'obtenir pour moi une longue vie, qu'ils favorisent mes bons projets et qu'ils disent à mon seigneur Mardouk : Cyrus, roi, ton serviteur et Cambyse son fils (36), sois-leur propice pour qu'ils vivent... (10 lignes mutilées). »[425].

Cyrus permit que toutes les divinités, leurs statues ou substituts, et les populations déportées par les souverains Babyloniens pussent retourner en leurs contrées d'origine ; cela il l'écrivit donc, « [...] J'ai aussi réuni tous leurs peuples et je les ai fait retourner dans leurs contrées », et le fit. En porte témoignage notamment, parmi les textes que les Hébreux nous ont laissés, et entre autres textes bibliques, certains passages du livre d'Esdras dont nous ne citerons que le commencement : « Et, la première année de Cyrus, roi de Perse, pour que s'accomplit pleinement la parole de Yahvé [sortie] de la bouche de Jérémie, Yahvé excita l'esprit de Cyrus, qui fit passer de vive voix et aussi par écrit cette proclamation dans tous son Royaume : « Ainsi parle Cyrus, roi de Perse : Yahvé, le roi du ciel m'a donné tous les royaumes de la terre, et lui-même m'a chargé de lui bâtir une Maison à Jérusalem qui est en Juda. Quiconque parmi vous est de

425 HALÉVY, Joseph. *Mélanges de critique et d'histoire relatifs aux peuples sémitiques*. Paris : Maisonneuve et C^IE, 1883. 456 p. P. 3, 4 et 5.

N.B.1 : nous substituons dans le texte cité au saut à la ligne une barre oblique (« / »).

N.B.2 : nous reproduisons ci-après les notes des bas des pages 3, 4 et 5 du texte cité ; la note 5 est relative à « Samri » (p. 3), les notes 1 à « Mardouk », 2 à « Su-anna », 3 à « ... en même temps », 4 à « pur » [« de cœur et de main »] (p. 4), puis la note venant ensuite et numérotée 1 également à « en dépit » (p. 5) :

5. C'est la ville jumelle de Accad, dont dérive la désignation géographique de Soumer que nous avons mentionnée à la page 2, note 2.La lecture *uri* pour ce nom de ville, quoique admise par tous les assyriologues, qui y voient l'Our des Chaldéens, patrie d'Abraham,est insoutenable. J'en ai donné les preuves dans mes *Documents religieux de l'Assyrie et de la Balylonie*, p. 70 et 97-99. En hiératique. elle est figurée *sis-unu ki* « demeuregardée ».

1. Mardouk ou Maroudouk [...] est le fils d'Ia, dieu de la mer.

2. Les expressions *Tin-tir* « force, multitude ». *E-ki* « lieu du parler (?) », Su-Anna « place (?) du dieu », *Kâ-dingir-ra-ki* « porte du dieu ». sont des désignations hiératiques de la ville de Babylone; la dernière se base sur une étymologie fictive du nom vulgaire Babilu, décomposé en *bâb* « porte » et *ilu* « dieu ». On sait que les Arabes interprètent ce nom par *bâb-Bîl* « porte de Bel ». La Genèse, XI, 9, rattache ce vocable à la racine [...] « mêler, confondre » et cela paraît fort vraisemblable.

3. *Ikît ibriesu*, mot à mot : il alla et le fit paraitre.

4. Texte : mot à mot « (ses) mains et son cœur justes ».

1. *Ana uggatim* ([...] « brûler ») mot à mot « à la colère, au déplaisir », non « at the sacred feasts » (Rawlinson).

N.B.3 : notons que le texte du « Cylindre de Cyrus », découvert dans la fondation de l'un des murs de Babylone, et le texte de la tablette (dont nous avons cité plus haut des éléments dans la traduction qu'en fit PRITCHARD, James Bennett dans son ouvrage intitulé *The Ancient Near East – An Anthology of Texts and Pictures* ; cette tablette fut découverte dans la même période du XIX^e siècle que le cylindre) relatant « sous forme d'annales » le règne de Nabonide et la prise du pouvoir de Cyrus le Grand à Babylone se corroborent mutuellement.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

son peuple, que son dieu soit avec lui, qu'il monte à Jérusalem qui est en Juda, et bâtisse la Maison de Yahvé, Dieu d'Israël ; c'est le Dieu qui est à Jérusalem. Et à tous ceux qui restent en quelque lieu qu'ils résident, que les gens de l'endroit prêtent leur concours en argent, en or, en biens et en bétail, ainsi qu'en offrandes volontaires, pour la Maison du Dieu qui est à Jérusalem. » / Les chefs des [maisons] paternelles de Juda et de Benjamin; les prêtres et les Lévites, tous ceux dont Dieu avait excité l'esprit, se disposèrent à monter pour bâtir la Maison de Yahvé qui est à Jérusalem. Et tous leurs voisins les aidèrent de toute manière : argent, or, biens, bétail, objet de prix, sans compter les offrandes volontaires. / Et le roi Cyrus fit enlever les objets de la Maison de Yahvé, que Nabuchodonosor avait enlevé de Jérusalem et avait placé dans la maison de son dieu. Cyrus, roi de Perse, les fit enlever par les soins de Mitredat, le trésorier, qui les compta à Chechbaççar, le prince de Juda. En voici le nombre : / bassin d'or 30 / bassin d'argent 1000 / couteaux 29 / écuelle d'or 30 / écuelles d'argent de second ordre 410 / autres objet 1000 / Total des objets d'or et d'argent 5400 / Tout cela, Chechbaççar le fit monter, quand il fit monter les déportés de Babel à Jérusalem. »[426].

Lorsque Darius I[er] fit graver dans la roche d'une falaise dominant la plaine, le colossal relief de Behistoun, se targuant souvent dans les lignes du texte accompagnant les sculptures d'avoir été favorisé lors de son accession au trône, et dans ses campagnes guerrières, par la grâce d'Ahura Mazdâ[427], il fit aussi référence, à maintes reprises, à l'aide qui

426 OSTY, Émile, avec la collaboration de TRINQUET, Joseph (traducteurs). *La Bible – Osty.* Paris : Éditions du Seuil, 1973. 2620 p. P. 879 (col. 1, 2), 880 (col. 1). « Livre d'Esdras » (Esd 1, 1-7).

N.B. : nous substituons aux retours à la ligne du texte original des barres obliques (« / »).

427 Le texte que fit graver Darius sur la falaise de Behistoun (en Médie) débute par les cinq paragraphes qui suivent : « § 1. Je suis Darius, le grand Roi, le Roi des Rois, le Roi de Perse, le Roi des pays, le fils de Hystaspes, le petit-fils d'Arsames, l'Achéménide. / § 2. Ainsi Darius, le Roi, le dit-il : — Mon père est Hystaspes ; de Hystaspes le père était Arsames; d'Arsames le père était Ariyaramnes ; d'Ariyaramnes le père était Teispes ; de Teispes le père était Achemenes. / § 3. Ainsi Darius, le Roi, le dit-il : — En raison de cela avons-nous été appelés Achéménides ; de la plus haute antiquité descendons-nous ; depuis la plus haute antiquité, il fut des Rois de notre race. / § 4. Ainsi Darius, le Roi, le dit-il : Ils furent huit de ma race à être rois avant moi, et le neuvième je suis ; depuis des temps très anciens nous fûmes rois. / § 5. Ainsi Darius, le Roi, le dit-il : — Par la grâce d'Ahura Mazdâ le roi je suis ; Ahura Mazdâ, le pouvoir impérial m'a octroyé. » ; in : RAWLINSON, Henry Creswicke. *The Persian Cuneiform Inscription At Behistun, Decyphered And Translated ; With A Memoir On Persian Cuneiform Inscriptions In General, And On That Of Behistun In Particular.* (Traduction du titre : L'inscription perse cunéiforme de Behistoun, déchiffrée et traduite ; avec un mémoire sur les inscriptions perses cunéiformes en général et celle de Behistoun en particulier). London (Londres) : John W. Parker, 1846. LXXI p., 349 p. et XIX p. P. XXVII. Voici le texte anglais dont plus haut nous donnons notre traduction en français : « Par. 1. I am Darius, the great King, the King of Kings, the King of Persia, the King of (the dependent) provinces, the son of Hystaspes, the grandson of Arsames, the Achaemenian. / Par. 2. Says Darius the King : — My father is Hystaspes ; of Hystaspes the father was Arsames ; of Arsames the father was Ariyaramnes ; of Ariyaramnes was the father Teispes ; of Teispes the father was Achaemenes. / Par. 3. Says Darius the King : — On that account are we have been called Achaemenians ; from antiquity we have been unsubdued (or we have descended) ; from antiquity those of our race have been kings. / Par. 4. Says Darius the King : — They are eight of my race who have been kings before me, I am the ninth ; for a very long time we have been kings. / Par. 5. Says Darius the King : — By the grace of Oramazd I am king ; Oramazd has granted me the empire. »

N.B.1 : nous substituons des barres obliques (« / ») aux retours à la ligne du texte original.

N.B.2 : par ailleurs, signalons que dans son ouvrage Henry Creswicke RAWLINSON traduit le nom du

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

lui fut apportée par tous les autres dieux[428]. Une statue de Darius Ier Le Grand, découverte à Suse, dans les ruines de l'Apanada du palais susien de Darius représente l'empereur perse dans une des attitudes caractéristiques des pharaons de l'ancienne Égypte, la jambe gauche légèrement avancée ; sur le socle de la statue en question se trouve une inscription hiéroglyphique par laquelle le dieu Rê accordait ses faveurs à celui qu'elle représente[429].

Il apparaît donc clairement, au travers simplement de ces quelques exemples seulement, que les souverains achéménides se montrèrent particulièrement aptes à s'accommoder des nombreuses divinités vénérées par les populations peuplant les territoires sur lesquels ils exerçaient leur pouvoir. Cette tolérance que nous évoquons, révèle, aussi, la propension manifeste des Perses, des Mèdes, et de leurs dirigeants tout spécialement, à relativement aisément s'acculturer.

Toutefois il est bien clair que lors de rebellions contre le pouvoir impérial, ce pouvoir ait pu intervenir dans les sanctuaires locaux ou parfois même détruire des temples, ce dont des auteurs grecs ne manquèrent pas de se faire l'écho[430].

---

frère de Cambyse, *Bardiya,* en le latinisant de la sorte : *Bartius*.

428 Voici, par exemple, l'un des multiples paragraphes ou Darius évoque non seulement Ahura Mazdâ mais également le panthéon de toutes les autres divinités : « § L. Et ainsi parle Darius, le Roi : Cela-même, que j'ai accompli, je l'ai accompli avec discernement par la grâce d'Ahura Mazdâ. Ahura Mazdâ, le dieu des Ariens, m'a prodigué son aide, et les autres dieux aussi, tous autant qu'ils sont. » ; in : KING, Leonard William. THOMPSON, Reginald Campbell. *The Sculptures And Inscription Of Darius The Great On The Rock Of Behistûn In Persia. A New Collation Of The Persian, Susian, And Babylonian Texts, With English Translations, etc*. (Traduction du titre : Les sculptures et inscriptions de Darius le Grand sur la roche de Behistoun en Perse. Une nouvelle collation des textes perses, susiens et babyloniens, avec traductions anglaises, etc.) London (Londres) : British Museum. Dept. of Egyptian and Assyrian Antiquities, 1907. LXXXIX p. et 223 p. P. 147 (§ L de la version susienne — *the susian text*). Le texte anglais de Thomson et King que ci-dessus nous traduisons en français est celui-ci : « § L. And (thus) saith Darius, the king : This that I did, I accomplished in this wise by the grace of Auramazda. Auramazda, the god of the Arians, brought me help and the other gods, (all) that there are. »

N.B. : « textes susiens » ou : *textes élamites* (en langue du pays d'Élam ; la ville de Suse était la cité la plus importante de l'Élam).

429 « « Je te donne toute vie et toute force, toute stabilité, toute santé et toute joie. Je te donne tous les pays de plaine et de montagnes réunis sous tes sandales. Je te donne la Haute et la Basse Égypte, qui adressent des adorations à ton beau visage, comme à celui de Rê, éternellement. » (trad. Jean Yoyotte, Cahiers de la DAFI, 4, 1974) » ; in : BRIANT, Pierre. Le Grand roi, protégé du dieu Ahura-Mazda – État central, pouvoirs locaux et religions chez les Perses achéménides. *Religions & histoire*, mars-avril 2007, n° 13, p. 70-73. Une photographie de la statue mutilée de Darius et la citation de la traduction de Jean Yoyotte de l'inscription figurant sur son socle se trouvent p. 72.

430 Cf. BRIANT, Pierre. Le Grand roi, protégé du dieu Ahura-Mazda – État central, pouvoirs locaux et religions chez les Perses achéménides. *Religions & histoire*, mars-avril 2007, n° 13, p. 70-73.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

4.8 • De la générosité de Cyrus, de ses exigences ; de Daïpharne se hâtant lentement

Cyrus par ailleurs rechercha à former, à s'associer des serviteurs, des « grands », qui fussent aussi empressés que possible, toujours disponible, toujours soumis. Reprenons, là où nous l'avions temporairement interrompu, la lecture de l'un des extraits de la Cyropédie cité plus haut « [...] et il commence, avec l'autorité d'un chef, à rendre ceux qu'il s'est associés tels qu'il les désire. Et d'abord, tous ceux qui, se trouvant assez riches pour vivre sans être obligés de travailler, manquaient de venir aux portes, il leur en demandait la raison, présumant que ceux qui s'y rendraient assidûment n'oseraient rien faire de criminel ni de honteux sous le regard de leur chef, et avec la pensée que rien de ce qu'ils feraient n'échapperait aux hommes les plus distingués, et que pour ceux qui ne s'y rendraient pas, on pourrait imputer leur absence à la débauche, à l'injustice, à la négligence. Expliquons donc d'abord comment il s'y prenait pour forcer même ceux-ci à se présenter. Il ordonnait à quelqu'un de ses plus intimes amis d'aller se saisir de leurs biens, en disant seulement qu'il prenait ce qui était à lui. Cela fait, les dépouillés venaient au plus vite se plaindre de cette injustice. Cyrus, durant longtemps, ne se donnait pas le loisir de les entendre ; puis, quand il les avait entendus, il renvoyait à un terme éloigné le jugement de l'affaire, il espérait ainsi les accoutumer à faire leur cour, se rendant moins odieux que s'il les eût contraints par un châtiment. Voila son premier moyen de leur apprendre à se montrer toujours présents. Un autre qu'il employait aussi, c'était de charger des commissions les plus faciles et les plus lucratives ceux qui se présentaient à lui ; un autre encore, c'était de ne rien accorder aux absents. Enfin le plus puissant de tous était la contrainte envers ceux qui avaient résisté aux précédents : il les dépouillait réellement de toutes leurs possessions, pour les donner à un autre, de qui il comptait tirer plus de services : par là, il remplaçait un mauvais ami par un ami utile. Le roi actuel s'informe encore, quand on s'absente, de la raison qui fait manquer à ce devoir. » « Ainsi se conduisait-il à l'égard des absents pour ceux qui se présentaient assidûment, il croyait qu'étant leur chef il les porterait infailliblement à tout ce qu'il y a de beau et de bon, s'il s'efforçait lui-même de se montrer à ses sujets paré de toute espèce de vertus. Il convenait que les lois écrites peuvent contribuer à rendre les hommes meilleurs, mais il disait qu'un bon prince est une loi voyante, qui observe en même temps qu'elle ordonne, et qui punit le délinquant. »[431]. L'antique fierté d'hommes debout, droits et fiers ne le satisfait pas autant que la nouvelle vertu d'hommes empressés et ardents à servir, pleins d'un zèle diligent, et assidus. Cela, il entend, dès la prise

431 XÉNOPHON. Traduction : TALBOT, Eugène. *Œuvres complètes de Xénophon*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^ie^, 1867. 2 tomes. 583 p., 544 p. Tome second, p. 391 (Cyropédie, Livre VIII, chapitre I^er^).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

de Babylone, dès le très pompeux cortège, le signifier très clairement. « Tandis que Cyrus s'avance dans cet ordre, une grande foule le suit en dehors des deux haies. Comme on lui présente les uns une supplique, les autres une autre, il envoie dire par ses porte-sceptres, qui se tenaient toujours au nombre de trois ou quatre de chaque côté de son char pour porter ses ordres, de s'adresser à ses hipparques, qui lui rendraient compte des demandes. Aussitôt la foule se replie vers la cavalerie, et chacun se demande à qui il doit s'adresser. Alors Cyrus mande, l'un après l'autre, ceux de ses amis dont il veut augmenter la considération, et leur dit : « Si ces gens qui nous suivent viennent vous faire des demandes qui ne vous agréent point, n'y faites pas attention ; mais, si elles sont justes, communiquez-les-moi, afin que nous avisions ensemble au moyen d'y satisfaire. » Ceux qu'il fait appeler ainsi accourent à lui au grand galop, et leur promptitude à obéir ajoute encore à l'éclat de sa puissance. Daïpharne seul, homme d'un caractère brusque, s'imagine qu'en obéissant moins vite il se donnera un air d'indépendance ; Cyrus le remarque, et, avant que Daïpharne se soit approché de son char, il lui envoie dire par un porte-sceptre qu'il n'a pas besoin de lui : il ne le demanda jamais depuis. Un autre, qui n'avait été averti qu'après Daïpharne, étant arrivé avant lui, reçoit en présent de Cyrus un des chevaux qui marchent à sa suite, et l'un des porte-sceptres a l'ordre de mener le cheval où l'officier voudra. Les assistants comprennent la valeur de ce présent, et beaucoup plus de gens l'ont en estime. »[432].

Cette attitude de l'infortuné Daïpharne nous rappelle celle d'autres indo-européens, les Germains non encore acculturés, dont Tacite plus tard brossera le portrait, qui s'efforçaient, lors de la réunion de leur assemblée chargée de régler les « choses sérieuses », afin, précisément, d'afficher leur statut d'hommes libres et orgueilleux, de ne pas marquer un empressement susceptible de trahir à leurs yeux et a priori aux yeux des autres une servilité inopportune : « Un des inconvénients de leur liberté, c'est qu'ils n'arrivent point à la fois, pour ne pas avoir l'air d'obéir à un ordre ; de là une perte de deux ou trois jours par leur lenteur à se réunir. »[433]. Ainsi donc Cyrus ne supportait plus guère le manque d'empressement de certains, même si cela ne leur faisait pas perdre *deux ou trois jours*, mais seulement quelques instants par rapport à quelques autres plus disposés à la précipitation, et recherchait tout spécialement que son entourage fît montre d'un empressement enthousiaste et servile, obséquieux voire, plus conforme à ses désirs et qu'il jugeait révélateur d'un comportement plus efficace de ses

432 XÉNOPHON. Traduction : TALBOT, Eugène. *Œuvres complètes de Xénophon*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^ie^, 1867. 2 tomes. 583 p., 544 p. Tome second, p. 403, 404 (Cyropédie, Livre VIII, chapitre III).

N.B. : *Daïpharne* est souvent transcrit par les traducteurs de la Cyropédie *Daïphernes*.

433 TACITE. *Les Auteurs latins. Tacite. La Germanie, expliquée littéralement, traduite en français et annotée par M. Doneaud, Licencié ès lettres*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^ie^, 1850. 112 p. Germanie, chapitre XI, p. 26.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

collaborateurs.

Si le roi Cyrus Le Grand, le souverain idéal que Xénophon nous présente dans la Cyropédie, ce *despote éclairé*, se montrait particulièrement généreux il ne tolérait guère que sa générosité ne fût pas payée de retour. Son *amour* de ses gens se montrait sous des dehors évoquant plus, peut-être, la passion que la simple amitié. Il nous paraît juste de considérer que, dans une large mesure, il construisait en quelque sorte sa politique, surtout vis-à-vis des grands personnages de son entourage, en majeur partie avec des *matériaux sentimentaux*.

4.9 • Cyrus apparaissant luisant de sueur ; et plein de ce zèle qui donne des ailes

Toutefois, contrairement au choix qu'il avait fait vis-à-vis du vulgaire d'apparitions particulièrement rares et majestueuses, jouant au dieu vivant lors de cérémonies aux allures d'apothéoses, selon ce que nous en dit Xénophon toujours aux yeux de ses guerriers, à la chasse comme à la guerre donc, Cyrus ne voulait paraître qu'avec un minimum d'artifices, voire sans artifice aucun, tant il jugeait qu'il était impératif de ne point tenter de mystifier les hommes de ses armées comme il pouvait s'employer à mystifier les masses populaires.

« « Qu'est-ce donc, Cyrus? Que fais-tu donc de te montrer ainsi aux Indiens? Je voulais que tu parusses en brillant costume. C'est un honneur pour moi, qu'étant le fils de ma sœur, tu te présentes splendidement vêtu. » Cyrus lui répond : « Et t'aurais-je fait plus d'honneur, Cyaxare, si j'avais une robe de pourpre, des bracelets aux poignets, un collier au cou, et si j'avais mis un long temps à t'obéir, qu'en t'obéissant, comme aujourd'hui, avec une rapidité qui t'honore, en me faisant honneur, ainsi qu'à toi, par la sueur et par le zèle, et en montrant une armée si docile à tes ordres ? » Voilà ce que dit Cyrus. Cyaxare, jugeant qu'il a bien parlé, fait introduire les Indiens. »[434]. Cyrus, ici, jeune encore, faisait valoir, face à son oncle Cyaxare, le fait d'importance d'avoir agi avec diligence et efficacité, sans avoir perdu de temps à se vêtir pompeusement, à se parer de bijoux, ou encore à se farder, simplement revêtu de *sueur et de zèle*. Aussi jugeait-il qu'un général qui se montrait avare d'apparitions aux yeux de ses troupes ne remplissait pas

434 XÉNOPHON. Traduction : TALBOT, Eugène. *Œuvres complètes de Xénophon*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^ie^, 1867. 2 tomes. 583 p., 544 p. Tome second, p. 248 (Cyropédie, Livre II, chapitre IV).

N.B. : « [...]. Pour l'importance de la sueur chez Xénophon, cf. Cyropédie, I, 2, 16 ; I, 6, 17 ; II, 1, 29 ; II, 2, 30 ; VIII, 1, 38 ; VIII, 7, 12 ; Mémorables, II, 1, 28 ; Banquet, II, 18 ; Économique, XI, 12 et surtout IV, 20-25. [...]. » ; in : AZOULAY, Vincent. *Xénophon et les grâces du pouvoir – De la* charis *au charisme*. Paris : Publication de la Sorbonne, 2004. 511 p. P. 424, extrait de la note n° 282.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

convenablement son devoir. Dans les campagnes guerrières Cyrus, donc, estimait que, placé perpétuellement sous l'attention inquisitrice des gens de guerre, officiers et hommes de troupes, il lui était nécessaire de ne pas paraître vouloir tromper, d'une façon ou d'une autre, ces hommes amenés, par la force des choses, à le fréquenter habituellement.

4.10 • L'empire perse après Cyrus

> « Mais toi, grand et bon Cyrus, si ma voix pouvait se faire entendre jusque dans ta tombe à Pasagardes, je demanderais à tes cendres pourquoi tu te laissas entraîner ainsi à la gloire des conquêtes ? Dans le cours rapide de tes victoires et de ta jeunesse t'es-tu demandé une seule fois, de quoi te serviraient à toi et à ta postérité tant de nations, d'immenses contrées soumises à ta puissance ? ton génie pouvait-il être présent partout ? vivre et agir dans la suite entière des générations ? Partant, quel fardeau as-tu imposé à tes successeurs en les couvrant d'un manteau royal que tant de richesses et d'ornements surchargeaient d'un poids accablant. Il ne pouvait manquer de se déchirer en lambeaux, ou d'entrainer dans sa chute celui qui en était revêtu. Telle fut l'histoire de la Perse sous les successeurs de Cvrus. L'exemple de son génie aventureux avait tellement élevé leur audace, qu'ils cherchèrent à agrandir un empire qui ne pouvait que décroître. »[435].

Préférentiellement à son fils Smerdis[436], Cyrus avait choisi pour lui succéder,

435 HERDER, Johann Gottfried (von). *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*. Ouvrage traduit de l'allemand et précédé d'une introduction par Edgar Quinet. Paris : F. G. Levraud 1827. 3 tomes. 128 p. et XV p. et 376 p., 526 p., 547 p. Tome second, p. 362, 363.

N.B. : *Pasagardes ou Pasargades*, *Persagades*, *Persagade*...

436 Smerdis, nommé ainsi par les auteurs grecs, se trouve nommé Bardiya en perse ; et, selon les sources, ce nom se trouve rendu de quelques autres façons également (ainsi, signalons que dans son ouvrage Henry Creswicke RAWLINSON traduit le nom du frère de Cambyse, *Bardiya,* en le latinisant de la sorte : *Bartius*). Cambyse alors en Égypte, en conséquence d'une jalousie incoercible (Smerdis/Bardiya étant parvenu à bander plus fortement que son frère Cambyse un arc offert par un roi d'Éthiopie) aurait commandé qu'on le tuât ; cf. HÉRODOTE. *Histoire d'Hérodote*. Traduite du grec par Larcher avec des notes de Bochard, Wesseling, Scaliger, Casaubon, Barthélémy, Bellanger, Larcher, etc. Paris : Charpentier, 1850. 2 tomes. 466 p., 416 p. Tome premier, p. 248 (Livre III, Chapitre XXX) : « XXX. Ce prince, à ce que disent les Égyptiens, ne tarda point, en punition de ce crime, à devenir furieux, lui qui, avant cette époque, n'avait pas même de bon sens. Le premier crime qu'il commit fut le meurtre de Smerdis, son frère de père et de mère. Il l'avait renvoyé en Perse jaloux de ce qu'il avait bandé, à deux doigts près, l'arc que les Ichthyophages avaient apporté de la part du roi d'Ethiopie ce qu'aucun autre Perse n'avait pu faire. Après le départ de ce prince, Cambyse vit en songe un courrier qui venait de la part des Perses lui annoncer que Smerdis, assis sur son trône, touchait le ciel de sa tête. Cette vision lui ayant fait craindre que son frère ne le tuât pour s'emparer de la couronne, il envoya après lui Prexaspes, celui de tous les Perses en qui il avait le plus de confiance, avec ordre de le faire périr. Prexaspes, étant arrivé à Suses, exécuta l'ordre dont il était chargé. Les uns disent qu'il attira ce prince à la chasse, d'autres prétendent qu'il le mena sur les bords de la mer Érythrée, et qu'il l'y précipita. Tel fut, dit-on, le premier crime de Cambyse. »

N.B. : le *crime* évoqué au début de la citation est la blessure mortelle qui aurait été infligée au dieu-taureau

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

son autre fils Cambyse. Mais ce dernier ne possédait pas de toute évidence le charisme de son père, et a laissé dans l'histoire, à tort ou à raison, le souvenir d'un souverain particulièrement brutal et cruel. De plus des rivalités ne manquèrent pas de naître entre lui et son frère, qui fut placé à la tête d'une satrapie orientale. Smerdis[/Bardiya], ou, peut-être, si l'on en croit Darius, un usurpateur, le mage Gaumâta, se faisant passer pour le frère de Cambyse, et le fils de Cyrus donc, alors que Cambyse se trouvait encore dans l'ouest de l'empire, se résolut à tenter de s'emparer du trône, et envoya des hérauts par tout l'empire afin de promulguer sa prise de pouvoir et d'enjoindre aux armées de ne plus obéir aux ordres de Cambyse. Celui-ci se dirigeant vers la partie orientale de l'empire trouva la mort en Syrie. Smerdis (ou selon Hérodote l'usurpateur portant le même nom que Smerdis, ou bien le mage Gaumâta, se faisant passer pour Smerdis, selon l'inscription de Darius à Behistoun)[437] fut alors bientôt assassiné par une coalition de généraux dont fit partie Darius, un prince achéménide, qui allait en définitive monter sur le trône sous le nom de Darius I^er^, qu'ensuite l'on surnommera lui aussi Le Grand[438]. Darius nous conte dans les textes gravés dans la roche de la falaise de Behistoun comment il mit fin au règne de l'usurpateur Gaumâta contre lequel Cambyse n'eut pas, pour cause de *mort impromptue*, l'occasion de se dresser. « § IX. Et ainsi parle Darius, le Roi : Ahura Mazdâ m'a accordé le pouvoir sur cet empire. Ahura Mazdâ m'a apporté aide, jusqu'à ce que je gagne cet empire ; c'est par la grâce d'Ahura Mazdâ que je tiens cet empire. / § X. Et ainsi parle Darius, le Roi : Voici ce qu'il advint après que je fus devenu roi. Celui qui se nommait Cambyse, le fils de Cyrus, l'un de notre race, était ici le roi avant moi. Ce Cambyse avait un frère, Smerdis il se nommait, de la

Apis par Cambyse.

437 Cf. HÉRODOTE. *Histoire d'Hérodote*. Traduite du grec par Larcher avec des notes de Bochard, Wesseling, Scaliger, Casaubon, Barthélémy, Bellanger, Larcher, etc. Paris : Charpentier, 1850. 2 tomes. 466 p., 416 p. Tome premier, p. 265 (Tome I^er^ ; Livre III, Chapitre LXI) : « LXI. Tandis que Cambyse, fils de Cyrus, passait en Égypte son temps à faire des extravagances, deux mages, qui étaient frères, profitèrent de cette occasion pour se révolter. Il avait laissé l'un d'eux en Perse pour y gérer ses biens, et ce fut l'auteur de la révolte. Ce mage n'ignorait pas la mort de Smerdis ; il savait qu'on la tenait cachée, qu'elle n'était connue que d'un petit nombre de Perses, et que la plupart croyaient ce prince vivant. Cette mort, jointe aux circonstances dont je vais parler, lui fit prendre la résolution de s'emparer du trône. Il avait un frère qui, comme je l'ai déjà dit, était compagnon de sa révolte. Ce frère ressemblait parfaitement à Smerdis, fils de Cyrus, que Cambyse avait fait tuer, et portait le même nom que ce prince. Pour lui, il s'appelait Patizithès. Celui-ci plaça son frère sur le trône, après lui avoir persuadé qu'il aplanirait toutes les difficultés. Cela fait, il envoya des hérauts dans toutes les provinces, et particulièrement en Égypte, pour défendre à l'armée d'obéir à Cambyse, et lui ordonner de ne reconnaître à l'avenir que Smerdis, fils de Cyrus. »

N.B. : « *Il* avait laissé l'un d'eux en Perse pour y gérer ses biens... » : en « *Il* » il convient de reconnaître *Cambyse*.

438 Quelques dates destinées à servir de points de repères : Cyrus II le Grand régna de 559 à 529 av.n.è. (en 550 — prise d'Ecbatane — il se rendit totalement maître de l'empire des Mèdes, en 546 de la Lydie du roi Crésus, en 539 de Babylone) ; Cambyse II lui succéda et régna de 529 à 522 (jusqu'à sa mort en Syrie) ; Smerdis/Bardiya[-Gaumâta] régna quelques mois durant en 522 (son règne est attesté par la découverte de tablettes babyloniennes de contrats, datées par mention de son règne) ; Darius I^er^ le Grand régna de 521 à 486.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

même mère et du même père que Cambyse. Ensuite Cambyse tua ce Smerdis. Lorsque Cambyse tua Smerdis, cela ne fut point connu par le peuple que Smerdis fut tué. Sur quoi Cambyse se rendit en Égypte. Lorsque Cambyse fut parti en Égypte, les populations lui devinrent hostiles, et la fausseté se répandit dans le pays, même en Perse, et en Médie, et dans les autres provinces. / § XI. Et ainsi parle Darius, le Roi : Après quoi il se trouva un certain homme, un Mage, Gaumâta il se nommait, qui suscita une rébellion en Paishiyâuvâdâ, dans les monts nommés Arakadrish. Au quatorzième jour du mois Viyakhna il se rebella. Il mentit au peuple, disant : « Je suis Smerdis, le fils de Cyrus, le frère de Cambyse. » Et alors toutes les populations se révoltèrent, et, se détachant de Cambyse, se tournèrent vers lui, à la fois en Perse et en Médie, et dans les autres provinces. Il s'empara du royaume ; au neuvième jour du mois Garmapada il se saisit de la royauté. Ce sur quoi Cambyse mourut de sa propre main. / § XII. Et ainsi parle Darius, le Roi : La royauté dont Gaumâta, le Mage, dépouilla Cambyse, appartenait à notre race depuis les temps les plus lointains. De la sorte Gaumâta, le Mage, a dépouillé Cambyse de la Perse et de la Médie, et des autres provinces, et il se comporta selon son bon vouloir, comme le roi qu'il était. / § XIII. Et ainsi parle Darius, le Roi : Aucun homme ne se trouva, fut-ce un Perse ou un Mède ou quelque homme de notre race, qui reprit le pouvoir à Gaumâta, le Mage. Les gens éprouvaient grande crainte de lui, car il avait tué plusieurs personnes qui avaient connu le précédent Smerdis. Pour cette raison les avait-il tués, « Pour qu'ils ne sachent pas que je ne suis pas Smerdis, le fils de Cyrus. » Aucun homme n'osa dire quoi que ce fut contre Gaumâta, le Mage, jusqu'à ce que je vienne. Alors je priai Ahura Mazdâ ; Ahura Mazdâ me prodigua son aide. Au dixième jour du mois Bagayadish, moi, avec quelques hommes, je tuai ce Gaumâta, le Mage, et les hommes de son état-major composant le comité de ses partisans. Dans la forteresse nommée Sikayauvatish, dans le district nommé Nisaya, en Médie, je le tuai ; je le dépouillai de la royauté. Par la grâce d'Ahura Mazdâ je devins roi ; Ahura Mazdâ m'accorda la royauté. / § XIV. Et ainsi parle Darius, le Roi : La royauté qui avait été arrachée à notre lignée je la lui ai restituée et rétablie en ses lieux et places comme jusqu'alors il en avait été, ce depuis les temps anciens. Les temples que Gaumâta, le Mage, avait détruits, je les ai, pour le peuple, restaurés, aussi restitués les pâtures, et les troupeaux, et les lieux d'habitation, et les demeures, que Gaumâta, le Mage, avait confisqués. Je rétablis en leurs foyers les populations de Perse, de Médie, et des autres provinces. Je restituai ce qui avait été confisqué, afin que tout fut comme cela avait été aux jours anciens. Ceci par la grâce d'Ahura Mazdâ je le fis ; durement j'ai œuvré pour asseoir notre maison en sa place comme elle le fut aux temps anciens ; durement j'ai œuvré pour que, par la grâce d'Ahura Mazdâ, Gaumâta, le Mage, ne dépossédât point notre maison. »[439].

439 KING, Leonard William. THOMPSON, Reginald Campbell. *The Sculptures And Inscription Of Darius The Great On The Rock Of Behistûn In Persia. A New Collation Of The Persian, Susian, And Babylonian Texts, With English Translations, etc*. (Traduction du titre : Les sculptures et inscriptions de Darius le Grand sur la roche de Behistoun en Perse. Des textes perses, susiens et babyloniens, avec traductions anglaises, etc.) London (Londres) : British Museum. Dept. of Egyptian and Assyrian Antiquities, 1907. LXXXIX p. et

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

L'épisode de l'usurpation du pouvoir par Gaumâta, et du régicide dont il fut victime, de son élimination physique par les quelques conjurés au nombre desquels se trouvait Darius, fut l'occasion pour ces conjurés d'interrogations, relatives aux mérites respectifs des pouvoirs démocratique, oligarchique ou monarchique[440]. Ces interrogations, de la part de Perses, quant à la forme que le pouvoir devait revêtir à la suite du succès de leur attentat contre le mage, et les arguments, parmi d'autres, développés par un certain Otanes, aimable conspirateur, précurseur d'un Max Weber et de tant d'autres penseurs, devaient se révéler étonnants, surtout pour les Grecs, ses contemporains, selon Hérodote même : « LXXIX. Après avoir tué les mages, ils leur coupèrent la tête, et, laissant dans la citadelle ceux d'entre eux qui étaient blessés, tant pour la garder que parce qu'ils étaient hors d'état de les suivre les cinq autres, tenant à la

223 p. P. 5-15 (§ IX-XIV de la version perse — *the persian text*). Le texte anglais de Thomson et King que ci-dessus nous traduisons en français est celui-ci : « § IX. (Thus) saith Darius, the king : Auramazda hath granted unto me this empire. Auramazda brought me help, until I gained this empire ; by the grace of Auramazda do I hold this empire. / § X. (Thus) saith Darius, the king : This is what was done by me after I became king. He who was named Cambyses, the son of Cyrus, one of our race, was king here before me. That Cambyses had a brother, Smerdis by name, of the same mother and the same father as Cambyses. After wards Cambyses slew this Smerdis. When Cambyses slew Smerdis, it was not known unto the people that Smerdis was slain. Thereupon Cambyses went into Egypt. When Cambyses had departed into Egypt, the people became hostile, and the lie multiplied in the land, even in Persia, as in Media, and in the other provinces. / § XI. (Thus) saith Darius, the king : Afterwards there was a certain man, a Magian, Gaumâta by name, who raised a rebellion in Paishiyâuvâdâ, in a mountain named Arakadrish. On the fourteenth day of the month Viyakhna did he rebel. He lied unto the people, saying : « I am Smerdis, the son of Cyrus, the brother of Cambyses. » Then were all the people in revolt, and from Cambyses they went over unto him, both Persia and Media, and the other provinces. He seized on the kingdom ; on the ninth day of the month Garmapada he seized on the kingdom. Afterwards Cambyses died by his own hand. / § XII. (Thus) saith Darius, the king : The kingdom of which Gaumâta, the Magian, dispossessed Cambyses, had belonged to our race from olden time. After that Gaumâta, the Magian, had dispossessed Cambyses of Persia and of Media, and of the other provinces, he did according to his will, he was (as) king. / § XIII. (Thus) saith Darius, the king : There was no man, either Persian or Median or of our own race, who took the kingdom from Gaumâta, the Magian. The people feared him exceedingly, (for) he slew many who had known the former Smerdis. For this reason did he slay them, « That they may not know that I am not Smerdis, the son of Cyrus. » There was none who dared say aught against Gaumâta, the Magian, until I came. Then I prayed to Auramazda ; Auramazda brought me help. On the tenth day of the month Bagayadish I, with a few men, slew that Gaumâta, the Magian, and the chief men who were his followers. (At) the stronghold named Sikayauvatish, in the district named Nisaya in Media, I slew him ; I dispossessed him of the kingdom. By the grace of Auramazda I became king ; Auramazda granted me the kingdom. » / § XIV. (Thus) saith Darius, the king : The kingdom that had been wrested from our line I brought back (and) I established it in its place as it was of old. The temples which Gaumâta, the Magian, had destroyed I restored for the people, and the pasture-lands, and the herds and the dwelling-places, and the houses, which Gaumata, the Magian, had taken away. I settled the people in their place, (the people of) Persia, and Media, and the other provinces. I restored that which had been taken away, as it was in the days of old. This did I by the grace of Auramazda, I laboured until I had stablished our house in its place, as in the days of old ; I laboured, by the grace of Auramazda, so that Gaumata, the Magian, did not dispossess our house. »

N.B. : dans notre traduction nous substituons aux retours à la ligne du texte original de la traduction anglaise des barres obliques (« / »).

440 Selon Hérodote : « Leurs discours paraîtront incroyables à quelques Grecs ; ils n'en sont pas cependant moins vrais. Otanes exhorta les Perses à mettre l'autorité en commun. [...]. » ; cf infra la citation d'Hérodote. Hérodote présenta dans son « Histoire », en fonction des éléments par lui recueillis lors de son séjour en Médie, les événements de manière plus détaillées que Darius ne les exposa dans les textes qu'il fit graver à Behistoun.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

main les têtes des mages, sortirent en jetant de grands cris et faisant beaucoup de bruit. Ils appelèrent à haute voix les Perses, leur racontèrent ce qui s'était passé, en tour montrant les têtes des usurpateurs. Ils firent en même temps main basse sur tous les mages qui se présentèrent à eux. / Les Perses, instruits de l'action des sept conjurés et de la fourberie des mages, crurent devoir les imiter, et, mettant l'épée à la main, ils tuèrent tous les mages qu'ils rencontrèrent ; et si la nuit n'eût arrêté le carnage, il ne s'en serait pas échappé un seul. / Les Perses célèbrent avec beaucoup de solennité cette journée : cette fête, l'une de leurs plus grandes, s'appelle Magophonie (le massacre des mages). Ce jour-là, il n'est pas permis aux mages de paraître en public ; ils restent chez eux. / LXXX. Cinq jours après le rétablissement de la tranquillité, les sept seigneurs qui s'étaient soulevés contre les mages tinrent conseil sur l'état actuel des affaires. Leurs discours paraîtront incroyables à quelques Grecs ; ils n'en sont pas cependant moins vrais. Otanes exhorta les Perses à mettre l'autorité en commun. « Je crois, dit-il, que l'on ne doit plus désormais confier l'administration de l'État à un seul homme, le gouvernement monarchique n'étant ni agréable ni bon. Vous savez à quel point d'insolence en était venu Cambyse, et vous avez éprouvé vous-mêmes celle du mage. Comment, en effet, la monarchie pourrait-elle être un bon gouvernement ? Le monarque fait ce qu'il veut, sans rendre compte de sa conduite. L'homme le plus vertueux, élevé à cette haute dignité perdrait bientôt toutes ses bonnes qualités. Car l'envie naît avec tous les hommes, et les avantages dont jouit un monarque le portent à l'insolence. Or, quiconque a ces deux vices a tous les vices ensemble : tantôt il commet, dans l'ivresse de l'insolence, les actions les plus atroces, et tantôt par envie. Un tyran devrait être exempt d'envie, du moins parce qu'il jouit de toutes sortes de biens; mais c'est tout le contraire, et ses sujets ne le savent que trop par expérience. Il hait les plus honnêtes gens, et semble chagrin de ce qu'ils existent encore. Il n'est bien qu'avec les plus méchants. Il prête volontiers l'oreille à la calomnie ;il accueille les délateurs mais ce qu'il y a de plus bizarre, si on le loue modestement, il s'en offense ; si, au contraire, on le recherche avec empressement, il en est pareillement blessé, et ne l'impute qu'à la plus basse flatterie ; enfin, et c'est le plus terrible de tous les inconvénients, il renverse les lois de la patrie, il attaque l'honneur des femmes, et fait mourir qui bon lui semble, sans observer aucune formalité. Il n'en est pas de même du gouvernement démocratique. Premièrement on l'appelle isonomie (l'égalité des lois) ; c'est le plus beau de tous les noms : secondement, il ne s'y commet aucun de ces désordres qui sont inséparables de l'État monarchique. Le magistrat s'y élit au sort ; il est comptable de son administration, et toutes les délibérations s'y font en commun. Je suis donc d'avis d'abolir le gouvernement monarchique, et d'établir le démocratique, parce que tout se trouve dans le peuple. » Telle fut l'opinion d'Otanes. / LXXXI. Mégabyse, qui parla après lui, leur conseilla d'instituer l'oligarchie. « Je pense, dit-il, avec Otanes, qu'il faut abolir la tyrannie, et j'approuve tout ce qu'il a dit à ce sujet. Mais quand il nous exhorte à remettre la puissance souveraine entre les mains du peuple, il s'écarte du bon chemin : rien de plus insensé et de plus insolent qu'une multitude pernicieuse : en

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

voulant éviter l'insolence d'un tyran, on tombe sous la tyrannie d'un peuple effréné. Y a-t-il rien de plus insupportable ? Si un roi forme quelque entreprise, c'est avec connaissance : le peuple, au contraire, n'a ni intelligence ni raison. Eh ! comment en aurait-il, lui qui n'a jamais reçu aucune instruction et qui ne connaît ni le beau et l'honnête, ni le décent ? Il se jette dans une affaire, tête baissée et sans jugement, semblable à un torrent qui entraîne tout ce qu'il rencontre sur son passage. Puissent les ennemis des Perses user de la démocratie ! Pour nous, faisons choix des hommes les plus vertueux ; mettons-leur la puissance entre les mains : nous serons nous-mêmes de ce nombre et, suivant toutes les apparences, des hommes sages et éclairés ne donneront que d'excellents conseils. » / LXXII. Tel fut l'avis de Mégabyse. Darius parla le troisième, et proposa le sien en ces termes : « L'avis de Mégabyse contre la démocratie me paraît juste et plein de sens ; il n'en est pas de même de ce qu'il a avancé en faveur de l'oligarchie. Les trois sortes de gouvernements que l'on puisse proposer, le démocratique, l'oligarchique et le monarchique, étant aussi parfaits qu'ils peuvent l'être, je dis que l'état monarchique l'emporte de beaucoup sur les deux autres ; car il est constant qu'il n'y a rien de meilleur que le gouvernement d'un seul homme, quand il est homme de bien. Un tel homme ne peut manquer de gouverner ses sujets d'une manière irrépréhensible : les délibérations sont secrètes, les ennemis n'en ont aucune connaissance. Il n'en est pas ainsi de l'oligarchie : ce gouvernement étant composé de plusieurs personnes qui s'appliquent à la vertu dans la vue du bien public, il naît ordinairement entre elles des inimitiés particulières et violentes. Chacun veut primer, chacun veut que son opinion prévale : de là les haines réciproques et les séditions ; des séditions on passe aux meurtres, et des meurtres on revient ordinairement à la monarchie. Cela prouve combien le gouvernement d'un seul est préférable à celui de plusieurs. D'un autre côté, quand le peuple commande, il est impossible qu'il ne s'introduise beaucoup de désordre dans un État. La corruption, une fois établie dans la république, ne produit point des haines entre les méchants ; elle les unit, au contraire, par les liens d'une étroite amitié : car ceux qui perdent l'État agissent de concert et se soutiennent mutuellement. Ils continuent toujours à faire le mal, jusqu'à ce qu'il s'élève quelque grand personnage qui les réprime en prenant autorité sur te peuple. Cet homme se fait admirer, et cette admiration en fait un monarque ; ce qui nous prouve encore que, de tous les gouvernements, le monarchique est le meilleur : mais enfin, pour tout dire en peu de mots, d'où nous est venue la liberté ? de qui la tenons-nous ? du peuple, de l'oligarchie, ou d'un monarque ? Puisqu'il est donc vrai que c'est par un seul homme que nous avons été délivrés de l'esclavage, je conclue qu'il faut nous en tenir au gouvernement d'un seul : d'ailleurs on ne doit point renverser les lois de la patrie lorsqu'elles sont sages ; cela serait dangereux. » / LXXXIII. Tels furent les trois sentiments proposés. Le dernier fut approuvé par les quatre d'entre les sept qui n'avaient point encore opiné. Alors Otanes, qui désirait ardemment d'établir l'isonomie, voyant que son avis n'avait point prévalu, se leva au milieu de l'assemblée, et parla ainsi : « Perses, puisqu'il faut que l'un de nous devienne roi, soit que le sort ou les sucrages de la nation le placent sur le trône, soit qu'il y monte par

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

quelque autre voie, vous ne m'aurez point pour concurrent ; je ne veux ni commander ni obéir je vous cède l'empire, et je me retire, à condition cependant que je ne serai sous la puissance d'aucun de vous, ni moi, ni les miens, ni mes descendants à perpétuité. » / Les six autres lui accordèrent sa demande. Il se retira de l'assemblée, et n'entra point en concurrence avec eux aussi sa maison est-elle encore aujourd'hui la seule de toute la Perse qui jouisse d'une pleine liberté, n'étant soumise qu'autant qu'elle le veut bien, pourvu néanmoins qu'elle ne transgresse en rien les lois du pays. / LXXXIV. Les six autres Perses consultèrent ensemble sur le moyen d'élire un roi de la manière la plus juste. Il fut d'abord résolu que, la royauté étant destinée à l'un d'entre eux, on donnerait tous les ans par distinction à Otanes, à lui et ses descendants à perpétuité, un habit a la médique, et qu'on lui ferait les présents que les Perses regardent comme les plus honorables. Cette distinction lui fut accordée, parce qu'il avait le premier formé le projet de détrôner le mage, et qu'il les avait assemblés pour l'exécuter. Ces honneurs le regardaient spécialement ; mais ils firent pour eux-mêmes des règlements généraux. Il fut arrêté premièrement que chacun des sept aurait au palais ses entrées libres, sans être obligé de se faire annoncer, excepté quand le roi serait au lit avec sa femme ; secondement, que le roi ne pourrait prendre femme ailleurs que dans la maison de ceux qui avaient détrôné le mage. Quant à la manière dont il fallait élire le nouveau roi, il fut décidé que, le lendemain matin, ils se rendraient à cheval devant la ville, et qu'on reconnaîtrait pour roi celui dont le cheval hennirait le premier au lever du soleil. »[441]. Ainsi, se renouvela, continua de s'imposer encore le « despotisme oriental » en

441 HÉRODOTE. *Histoire d'Hérodote*. Traduite du grec par Larcher avec des notes de Bochard, Wesseling, Scaliger, Casaubon, Barthélémy, Bellanger, Larcher, etc. Paris : Charpentier, 1850. 2 tomes. 466 p., 416 p. Tome premier, p. 275-279 (Tome I[er] ; Livre III, Chapitres LXXIX-LXXXIV).

N.B.1 : isonomie : égalité des droits devant la loi. Extrait de la définition d'« isonomie » du dictionnaire TLF : « ISONOMIE, substantif féminin. / A. — *Vieux*. Égalité devant la loi. *L'incorporation d'un pays dans un autre emporte de plein droit, pour les habitants incorporés, avec l'isonomie, le respect de leurs propriétés* (PIERRE-JOSEPH PROUDHON, *La Guerre et la Paix,* 1861, page 424). *Il est certain que dans les cas où le droit de cité entraînait l'absolue isonomie, l'égalité des droits avec les citoyens, ceux-ci étaient un peu fondés à se plaindre qu'à côté du droit commun les Juifs conservassent leur statut personnel* (ERNEST RENAN, *Histoire du peuple d'Israël*, tome 5, 1892, page 228). » ; in : Institut National de la Langue Française (INaLF). *Trésor de la Langue Française* (dictionnaire réalisé de 1960 à 1994). Toulouse : Synapse Développement, 2007. Il s'agit de l'un des dictionnaires du logiciel « CORDIAL Pro ».

N.B.2 : voici, pour la *petite histoire*, tiré de l'ouvrage cité (p. 247), le *petit* subterfuge utilisé par Darius afin que la royauté ne lui échappa point : « LXXXV. Darius avait un habile écuyer, nommé Œbarès. Au sortir de l'assemblée, Darius s'adressant à lui : « Œbarès, lui-dit-il, il a été arrêté entre nous que, demain matin, nous monterions à cheval, et que celui-là serait roi dont le cheval hennirait le premier au soleil levant. Fais donc usage de toute ton habileté, afin que j'obtienne ce haut rang préférablement à tout autre. — Seigneur, repondit Œbarès, si votre élection ne dépend que de cela, prenez courage, et ne vous mettez pas en peine : personne n'aura sur vous la préférence ; j'ai un secret infaillible. » / « Si tu en as véritablement un, reprit Darius, il est temps d'en faire usage ; il n'y a point à différer : demain notre sort sera décidé. » / Sur cet avis, sitôt que la nuit fut venue, Œbarès prit une des cavales que le cheval de Darius aimait le plus. Il la mena dans le faubourg, l'y attacha, et en fit approcher le cheval de son maître, le fit passer et repasser plusieurs fois autour de cette cavale, et enfin il lui permit de la saillir. / LXXXVI Le lendemain, dès qu'il fut jour, les six Perses, selon leur convention, se trouvèrent à cheval au rendez-vous. Comme ils allaient de côté et d'autre dans le faubourg, lorsqu'ils furent vers l'endroit où, la nuit précédente, la cavale avait été attachée, le cheval de Darius y accourut,et se mit à hennir. En même temps il parut un éclair, et l'on entendit un coup de tonnerre, quoique l'air fût alors serein. Ces signes, survenant comme si le ciel eût été d'intelligence avec Darius, furent pour ce prince une espèce d'inauguration. Les cinq autres descendirent aussitôt de cheval, se

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

terre de Perse, en terre d'empire ; et pas d'assemblée suprême, point de « panku », comme autrefois en vieux pays hittite, en guise, le cas échéant, de contrepoids, au pouvoir exorbitant du Grand Roi.

Quoiqu'en écrivit Herder, les successeurs de Cyrus agrandir quelque peu l'empire perse ; en Orient Cambyse l'étendit jusqu'au fleuve Indus, au nord-est entre les fleuves Oxus et Iaxartes, et au-delà de l'Iaxartes, au sud-ouest en Égypte et Cyrénaique, au nord, dans les régions du Caucase, en Cappadoce. Darius, principalement, au nord-ouest assujettit à l'empire jusqu'au Danube les côtes occidentales du Pont-Euxin, les régions au nord de la mer Égée, la Thrace et la Macédoine (dont le roi lui payait tribut). Mais Darius, et son successeur, Xerxès I[er], nourrirent le projet ambitieux de conquérir entièrement la Grèce. « J'ai coutume, à la vérité d'être agitée par de nombreux songes nocturnes, depuis que mon enfant est parti conduisant son armée dans la terre des Iaônes, plein du désir de la dévaster ; mais aucun ne s'est manifesté plus clairement que celui de cette dernière nuit. Je te le raconterai. / Deux femmes richement vêtues me sont apparues. l'une portait la robe des Perses, l'autre celle des Dôriens. Elles étaient plus irréprochables par la majesté de leurs corps et beaucoup plus belles que les femmes qui vivent maintenant. C'étaient deux sœurs d'une même race. Elles habitaient, l'une la terre de Hellas, qui était son partage, l'autre la terre des Barbares. Elles se querellaient, à ce qu'il me sembla. Mon fils, voyant cela, les retenait et les apaisait. Il les mit toutes deux sous le même joug et il lia leurs cous des mêmes courroies. L'une, à la vérité, se redressait orgueilleusement, toute fière de ce harnais, et sa bouche acceptait le mors ; mais l'autre, s'agitant furieuse, rompait de ses mains les liens du char, et, débarrassée des rênes, ayant brisé le joug par le milieu, entraînait le tout avec une grande violence. Et mon fils tomba, et son père Daréios se tenait près de lui en le plaignant, et, dès que Xerxès le vit, il déchira ses vêtements. / Certes, voilà ce que j'ai vu cette nuit. Ayant quitté mon lit, je lavai mes mains dans une eau pure, et je m'approchai de l'autel pour y sacrifier, et j'offris le gâteau de fleur de farine aux Daimones qui garantissent des calamités, et je vis un aigle se réfugier au foyer de Phoibos, et je restai muette de terreur, amis ! Puis, je vis l'épervier, se ruant de ses ailes rapides, déchirer la tête de l'aigle avec ses ongles. Et l'aigle épouvanté s'abandonnait à l'épervier. Ces choses terribles que j'ai

---

prosternèrent à ses pieds, et le reconnurent pour leur roi. / LXXXII. Tel fut, suivant quelques-uns, le moyen dont se servit Œbares ; mais d'autres rapportent le fait différemment, car les Perses le content de deux manières. Ils disent donc qu'Œbares passa la main sur les parties naturelles de cette cavale, et qu'ensuite il la tint cachée sous sa ceinture ; que dans le moment que le soleil commençait à paraître, les chevaux faisant le premier pas pour se mettre en marche, il la tira de sa ceinture, l'approcha des naseaux du cheval de Darius ; que cet animal sentant l'odeur de la cavale, se mit à ronfler et à hennir. » ; et, toujours pour la *petite histoire*, et toujours tiré de l'ouvrage cité (p. 248), l'un des aspects de la manifestation de la gratitude de Darius vis-à-vis de son écuyer et de son cheval : « LXXXVIII. [...]. / Sa puissance affermie de tout côté, il commença par faire ériger en pierre sa statue équestre, avec cette inscription : DARIUS, FILS D'HYSTASPE, EST PARVENU À L'EMPIRE DES PERSES PAR LA VERTU DE SON CHEVAL (son nom était marqué dans l'inscription) ET L'ADRESSE D'ŒBARÈS SON ÉCUYER. »

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

vues, vous les entendez. Certes, sachez-le, si mon fils a une heureuse fortune, il sera le plus glorieux des hommes. S'il lui arrive malheur, il n'aura nuls comptes à rendre, et, s'il survit, il commandera toujours sur cette terre. »[442]. Mais, les guerres médiques, menées sur un autre continent que celui où s'étendait l'empire perse, mirent en exergue les bornes auxquelles atteignaient les moyens humains, moraux et politiques, et militaires du Grand Roi ; ces tentatives vaines d'invasions de la péninsule grecque, démontrèrent tout particulièrement les limites et de la politique (s'appuyant souvent sur la corruption) et de l'efficience guerrière de l'empire perse.

4.11 • Pour cause qu'ils se sont écartés des institutions de Cyrus, ils « dégénérèrent »

> « Que le royaume de Cyrus ait été le plus beau et le plus grand de ceux de l'Asie, c'est un fait qui se prouve par la vue même de ce royaume. Il était borné à l'orient par la mer Erythrée ; du côté de l'Ourse, par le Pont-Euxin ; au couchant, par l'île de Cypre et l'Egypte; au midi, par l'Ethiopie. Cette vaste étendue était gouvernée par la seule volonté de Cyrus : il aimait et traitait ses sujets comme ses enfants, et ses sujets honoraient Cyrus comme un père. Mais dès que Cyrus ne fut plus, aussitôt le désordre divisa ses enfants ; des villes, des nations se détachèrent de son empire, tout dégénéra ; et, pour prouver que je dis vrai, je vais commencer par les faits religieux.
>
> « Je vois que jadis, quand le roi ou les siens avaient fait un serment, même à des gens qui avaient commis un grand crime, ils le tenaient : quand ils leur avaient offert la main, ils restaient fidèles. S'ils n'avaient pas été ainsi, et s'ils n'avaient pas eu cette réputation, on n'eût pas eu en eux plus de confiance qu'on n'en a aujourd'hui que leur mauvaise foi est connue, et les chefs de ceux qui sont montés en Asie avec Cyrus s'en seraient défiés. »[443].

442 ESCHYLE (traducteur : Charles LECONTE DE LISLE). *Prometheus enchaîné, les Suppliantes, les Sept contre Thèba, Agamemnôn, les Khoèphores, les Euménides, les Perses*. Paris : Alphonse Lemerre, 1872. 367 p. P326-328 (extrait de « *Les Perses* » ; une réplique d'Atossa, la mère du Grand Roi perse Xerxès).

N.B.1 : les Perses nommaient les Grecs *Iones*, *Iaones* c'est à dire *Ioniens*. L'*Hellas*, était la Grèce, terre des Hellènes (Hellènes : nom que se donnaient, et se donnent encore, les Grecs). *Daréios* : Darius, le père de Xerxès, le roi perse conduisant la deuxième guerre médique (la première avait été conduite par Darius). *Daimones* : démons (c'est-à-dire esprits, génies bons ou mauvais) qui présidaient à la destinée humaine, divinités mineures. *Phoibos* : (Le « Brillant ») Phébus, Phœbus, ou Apollon, dieu, entre autres attributions, de la divination (le temple où prophétisait la Pythie, à Delphes, en Grèce, était dédié à Apollon)...

N.B.2 : « C'étaient deux sœurs d'une même race » : les Doriens (les Grecs ; les Doriens constituaient l'un des principaux peuples indo-européens s'étant imposé en Grèce) et les Perses sont deux peuples issus du monde indo-européen, ici personnifiés ; deux *peuples frères* en quelque sorte donc, ou bien ici deux *peuples sœurs*, fraternité ou sororité se voyant ici justement confondus.

N.B.3 : nous substituons aux retours à la ligne du texte original cité des barres obliques (« / »).

443 XÉNOPHON. Traduction : TALBOT, Eugène. *Œuvres complètes de Xénophon*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^{ie}, 1867. 2 tomes. 583 p., 544 p. Tome second, p. 426 (Cyropédie, Livre VIII, chapitre VIII ; il

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

La vertu exemplaire du chef, principe auquel le Cyrus de Xénophon, celui de la Cyropédie tenait tant, ne fut pas l'héritage de ses successeurs, mais l'empire, seulement. Le moyen majeur, la qualité essentielle par lesquels cet empire, si cosmopolite, construit de matériaux si différents, aux composantes si disparates, d'une dimension inouïe, avait pu se bâtir et se maintenir le temps du règne d'un personnage manifestement, lui aussi « surdoué », mais éminemment *plus surdoué* que le Ramsès II de Ch. Desroche Noblecourt, fut, aussitôt la disparition du charismatique Cyrus, négligé, perdu de vue, oublié ; et dès aussitôt, malgré quelques conquêtes ayant pu un temps faire illusion, la faiblesse de l'empire, se révéla, par un roi mal-aimé, une tentative d'usurpation du pouvoir, des révoltes de toutes parts dans les provinces ; il fallut à Darius Le Grand et à son armée livrer dix-neuf batailles pour triompher des tentatives multiples de séditions[444]. Ainsi est-il manifeste que Darius ne se contentait

s'agit ici du commencement du dernier *chapitre* du dernier *livre* de la Cyropédie).

N.B. : « du côté de l'Ourse » : au nord ; *Cypre* pour *Chypre*.

444 « § LII. Et ainsi parle Darius, le Roi : Voici ce que je fis ; par la grâce d'Ahura Mazdâ toujours ai-je agi. Après que je fus devenu roi, je livrai dix-neuf batailles, et par la grâce d'Ahura Mazdâ je renversai neuf rois, et je les fis captifs. L'un d'eux se nommait Gaumâta, le Mage ; il mentait, disant, « Je suis Smerdis, le fils de Cyrus. » Il conduisit la Perse à la révolte. Un autre se nommait Atrina, le Susien ; il mentait, disant, « Je suis le roi de Susiane. » Il conduisit la Susiane à la révolte. Un autre se nommait Nidintu-Bêl, le Babylonien ; il mentait, disant, « Je suis Nebuchadnezzar, le fils de Nabonide. » Il conduisit Babylone à la révolte. Un autre se nommait Martiya, le Perse ; il mentait, disant, « Je suis Ummannish, le roi de Susiane. » Il conduisit la Susiane à la révolte. Un autre se nommait Phaortes, le Mède ; il mentait, disant, « Je suis Khshathrita, de la lignée de Cyaxares. » Il conduisit la Médie à la révolte. Un autre se nommait Citrantakhma, le Sagartien ; il mentait, disant , « Je suis le roi de Sagartie, de la race de Cyaxares. » Il conduisit les Sagartiens à la révolte. Un autre se nommait Frâda, de Margania ; il mentait, disant, « Je suis roi de Margania. » Il conduisit tout Margiana à la révolte. Un autre se nommait Vahyazdata, un Perse ; il mentait, disant, « Je suis Smerdis, le fils de Cyrus. » Il conduisit la Perse à la révolte. un autre se nommait Arakha, un Arménien ; il mentait , disant « Je suis Nebukadnezzar, le fils de Nabonide. » Il conduisit Babylone à la révolte. / § LIII. Et ainsi parle Darius, le Roi : Ces neuf rois, je les ai capturés en ces guerres. / § LIV. Et ainsi parle Darius, le Roi : Quant à ces provinces qui se sont révoltées, le mensonge les conduisit à la révolte, ainsi les peuples furent-ils abusés. Alors Ahura Mazdâ les plaça en mon pouvoir ; et d'eux je disposai selon mon vouloir. » ; in : KING, Leonard William. THOMPSON, Reginald Campbell. *The Sculptures And Inscription Of Darius The Great On The Rock Of Behistûn In Persia. A New Collation Of The Persian, Susian, And Babylonian Texts, With English Translations, etc*. (Traduction du titre : Les sculptures et inscriptions de Darius le Grand sur la roche de Behistoun en Perse. Des textes perses, susiens et babyloniens, avec traductions anglaises, etc.) London (Londres) : British Museum. Dept. of Egyptian and Assyrian Antiquities, 1907. LXXXIX p. et 223 p. P. 60-65 (§ LII-LIV de la version perse — *the persian text*). Le texte anglais de Thomson et King qui se trouve par nous traduit ci-dessus est celui-ci : « § LII. (Thus) saith Darius, the king : This is what I have done ; by the grace of Auramazda have I always acted. After I became king, I fought nineteen battles, (and) by the grace of Auramazda I overthrew nine kings, and I made (them) captive. One was named Gaumata, the Magian ; he lied, saying, "I am Smerdis, the son of Cyrus." He made Persia to revolt. Another was named Atrina, the Susian ; he lied, saying, "I am the king of Susiana." He made Susiana to revolt. Another was named Nidintu-Bel, the Babylonian ; he lied, saying, "I am Nebuchadnezzar, the son of Nabonidus." He made Babylon to revolt. Another was named Martiya, the Persian ; he lied, saying, "I am Ummannish, the king of Susiana." He made Susiana to revolt. Another was named Phraortes, the Mede ; he lied, saying, "I am Khshathrita, of the race of Cyaxares." He made Media to revolt. Another was named Citrantakhma, of Sagartia ; he lied, saying, "I am king of Sagartia, of the race of Cyaxares." He made Sagartia to revolt. Another was named Frada, of Margiana ; he lied, saying, "I am king of Margiana."He made Margiana to

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

certes pas de se montrer fort apte à la rhétorique, persuasif vis-à-vis de ses compagnons, il se montrait aussi homme d'action et habile guerrier. Néanmoins il ne put se rendre maître de la Grèce ; ni lui ni aucun des autres Grands Rois Achéménides de Perse ne le put. De plus, après Cyrus, les Perses ne se montrèrent plus égaux à eux-mêmes, ils ne furent plus tels que le génial Cyrus les avaient voulus et les avaient faits, ils se laissèrent aller à de viles pratiques, à des mœurs émollientes ; rapidement, Xénophon le prétendit, ils *dégénérèrent*.

« [...]. C'est que les Perses sont pires qu'ils n'étaient autrefois.

« Jadis, quand un homme exposait ses jours pour le roi, quand il soumettait une ville, une nation, ou qu'il faisait quelque autre action belle et bonne, on lui accordait des honneurs. Aujourd'hui qu'à l'exemple d'un Mithridate qui trahit son père Ariobarzane, ou d'un Rhéomithrès qui laisse pour otages en Égypte sa femme, ses enfants, les enfants de ses amis, et viole les serments les plus sacrés, ou commette une perfidie qui tourne au profit du roi, on est comblé des honneurs les plus magnifiques. En voyant de pareils faits, toutes les nations de l'Asie se sont laissé entraîner à l'impiété et à l'injustice : car, du moment que des hommes ont quelque ascendant, tous ceux qui leur sont assujettis suivent leur exemple. Les Perses sont donc plus injustes qu'autrefois.

« En ce qui touche les richesses, ils ne sont pas moins injustes. Ce ne sont plus seulement les criminels, mais les innocents mêmes que l'on emprisonne et que l'on contraint, contre toute équité, de se racheter à prix d'or ; en sorte que ceux qui passent pour avoir de grands biens, ne craignent pas moins que ceux qui ont commis de grands crimes. Ils ne veulent pas en venir aux mains avec un ennemi puissant, ils craignent de s'aller joindre à l'armée royale. Aussi tout peuple en guerre avec les Perses peut, sans coup férir, faire des incursions dans leur pays, en punition, sans doute, de leur impiété envers les dieux et de leur injustice envers les hommes : preuve nouvelle que leurs âmes sont tout à fait pires qu'elles n'étaient autrefois.

« [...]. Jadis, [...] ils ne devaient faire qu'un seul repas, afin que le reste du jour fût donné aux affaires et aux exercices. Ils ont retenu la pratique de ne faire qu'un repas, mais ils le commencent à l'heure de ceux qui dînent le plus tôt, et ils ne cessent de manger et de boire qu'au moment où se couchent ceux qui veillent le plus tard.

---

revolt. Another was named Vahyazdata, a Persian ; he lied, saying,"I am Smerdis, the son of Cyrus." He made Persia to revolt. Another was named Arakha, an Armenian ; he lied, saying, "I am Neduchadnezzar, the son of Nabonidus." He made Babylon to revolt. / § LIII. (Thus) saith Darius, the king: These nine kings did I capture in these wars. / § LIV. (Thus) saith Darius, the king : As to these provinces which revolted, lies made them revolt, so that they deceived the people. Then Auramazda delivered them into my hand ; [I did] unto them according to my will. ».

N.B.1 : remarquons que l'assassinat, par un petit comité, de l'usurpateur, qu'il fût Smerdis/Bardiya (ayant peut-être brusqué une réforme religieuse —zoroastrienne — avec l'aide ou à l'instigation des mages) le frère de Cambyse II, ou qu'il fût le mage Gaumâta, puis l'élimination de nombreux mages par les Mèdes ou les Perses encouragés par le geste jugé exemplaire de Darius et de ceux auxquels il s'était joint, est assimilé à une bataille.

N.B.2 : nous substituons aux retours à la ligne du texte original des barres obliques (« / »).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

« Il leur était défendu de faire porter des vases de nuit aux repas, parce qu'on pensait que l'excès de la boisson énerve à la fois le corps et l'âme. La défense subsiste encore, mais ils boivent avec si peu de retenue, qu'au lieu de porter ces vases, ce sont eux qu'on remporte, parce qu'ils ne peuvent plus se tenir droits. C'était chez eux une pratique ancienne de ne jamais boire ni manger chemin faisant, et de ne se permettre publiquement aucun des besoins qui en sont la suite. Cette pratique subsiste encore, mais ils font des marches si courtes, que leur abstinence n'a rien de merveilleux.

« Autrefois, ils allaient si fréquemment à la chasse, que cet exercice suffisait pour tenir en haleine les hommes et les chevaux. Depuis que le roi Artaxercès et ses compagnons se sont adonnés au vin, ils ont renoncé à la chasse ; et si quelqu'un, pour s'entretenir dans l'habitude de la fatigue, a continué de chasser avec ses cavaliers, il s'est attiré la haine de ses égaux, qui lui en veulent d'être meilleur qu'ils ne sont. [...].

« Leur vie est d'ailleurs beaucoup plus molle que du temps de Cyrus. Ils se ressentaient encore de l'éducation et de la tempérance des Perses, quoiqu'ils eussent déjà l'habit et la parure des Mèdes. Aujourd'hui, ils laissent s'éteindre en eux les mâles vertus des Perses, et ne conservent que la mollesse des Mèdes. [...]. Ils ont un nombre infini de vases précieux, et ils en tirent vanité. Que tout ce luxe leur vienne par des moyens déshonnêtes, ils n'en rougissent nullement : tant ont fait chez eux de progrès l'injustice et l'amour des profits honteux.

« Jadis, c'était une coutume nationale de ne jamais paraître à pied dans les chemins, et le but de ce règlement était d'en faire de bons cavaliers ; aujourd'hui, ils ont plus de tapis sur leurs chevaux que sur leurs lits, et ils sont beaucoup moins curieux d'être bien à cheval que d'être assis mollement. Pour ce qui regarde la guerre, comment ne seraient-ils pas aujourd'hui bien au-dessous de ce qu'ils étaient autrefois ? Au temps jadis, c'était une institution nationale suivie par ceux qui possédaient un domaine, d'y lever des cavaliers et de se joindre à l'armée ; et, lorsqu'il s'agissait de la défense du pays, les garnisons des places entraient en campagne moyennant la solde qu'on leur donnait. Aujourd'hui, portiers, boulangers, cuisiniers, échansons, baigneurs, valets chargés d'apporter ou de rapporter les plats, de mettre leurs maîtres au lit, de les réveiller, de les habiller, de les frotter, de les parfumer, de les ajuster en tout, voilà quels sont les gens dont les grands font des cavaliers, pour en toucher la solde. Ils en composent une masse, mais une masse inutile pour la guerre. Il est un fait qui le prouve, c'est que leurs ennemis parcourent plus librement leur pays que leurs amis.

« Cyrus, afin d'empêcher les escarmouches, avait donné des cuirasses aux hommes et aux chevaux, avec un javelot chacun à la main, pour engager le combat de près. Maintenant on escarmouche de loin, mais on ne se bat jamais en en venant aux mains. L'infanterie a encore pour se battre, comme du temps de Cyrus, le bouclier, le sabre, la sagaris ; mais elle n'a pas le cœur d'en venir aux mains. Les chars armés de faux ne sont plus employés à l'usage pour lequel Cyrus les avait fait

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

construire. Par les récompenses dont il comblait les conducteurs, il les avait rendus bons et prêts à s'élancer au milieu de la mêlée. Aujourd'hui, on fait si peu de cas des conducteurs de chars, qu'on croit pouvoir parfaitement conduire sans y être exercé. I1 est vrai qu'ils s'élancent; mais, avant d'avoir joint l'ennemi, les uns tombent sans le vouloir, les autres sautent en bas, de manière que les attelages, privés de conducteurs, causent plus de dommage aux amis qu'aux ennemis. Au reste , ils savent bien eux-mêmes où ils en sont pour l'art militaire; ils se mettent au-dessous des autres, et personne chez eux n'ose entrer en campagne sans avoir des Grecs dans son armée, soit pour se battre entre eux, soit pour se défendre contre les Grecs : car ils ont pour principe de ne jamais faire la guerre aux Grecs, sans avoir des Grecs de leur côté.

« Je crois avoir accompli l'œuvre que je m'étais proposée. Je dis que les Perses et les peuples placés sous leur dépendance, ont aujourd'hui beaucoup moins de respect pour les dieux, de piété envers leurs parents, d'équité les uns avec les autres, de bravoure à la guerre qu'ils n'en avaient autrefois. Si quelqu'un est d'un avis contraire au mien, qu'il examine leurs actions, et il trouvera qu'elles confirment ce que j'ai dit. »[445].

Les souverains perses avaient perdu l'Égypte deux fois, chaque fois plusieurs dizaines d'années durant, avant de pouvoir la regagner avec difficultés sous le règne d'Artaxerxès III ; et les Satrapes se montraient souvent indociles envers le Grand Roi. Et si Darius Le Grand avaient pu étendre l'empire jusqu'au Danube à l'ouest, jusqu'à l'Indus à l'est, jusqu'à l'Iaxartes au nord-est, si en 492 av.n.è.[446] les Perses de Darius Le Grand, sous la

445 XÉNOPHON. Traduction : TALBOT, Eugène. *Œuvres complètes de Xénophon*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^ie^, 1867. 2 tomes. 583 p., 544 p. Tome second, p. 427-430 (Cyropédie, Livre VIII, chapitre VIII ; il s'agit ici de l'essentiel du dernier *chapitre* du dernier *livre* de la Cyropédie).

446 Quelques repères chronologiques : Darius I^er^ le Grand régna de 521 av.n.è. à 486, Xerxès I^er^ lui succéda, de 486 à 465, puis Artaxerxès Ier monta sur le trône et régna de 465 à 424, ensuite régna, pendant quelques dizaines de jours, Xerxès II, en 424, puis, pendant quelques mois, Sogdanios (demi-frère de Xerxès II et assassin de celui-ci) la même année 424 ; Sogdanios fut assassiné à son tour par Darius II (qui était à la tête d'une province de l'empire, une satrapie, celle de l'Hycanie, région au sud-est de la mer Caspienne) et qui régna une vingtaine d'année, de 424 à 404 ; ensuite monta sur le trône Artaxerxès II qui connut le plus long règne de tous les empereurs perses Achéménides, de 404 à 358 (notons que Cyrus Le Jeune, un frère d'Artaxerxès II qui avait été désigné par Darius II pour lui succéder, à qui avait été confiées les satrapies de Lydie, de Phrygie et de Cappadoce, à l'ouest de l'empire, tenta de détrôner son frère, engagea des mercenaires grecs, mais fut tué lors de la première bataille d'importance — Cunaxa [ou *Kounaxa*}, 401 av.n.è. — contre les armées qu'Artaxerxès dépêcha contre lui — cf l'*Anabase* de Xénophon). Son fils Artaxerxès III (surnommé Ochus) lui succèda et régna de358 à 338 (à l'époque de son règne, en Macédoine ce fut le règne de Philippe II, le père d'Alexandre III) ; généreux avec ses soldats il se montrait d'une telle cruauté par ailleurs qu'il fut unanimement détesté, tant que l'eunuque Bagoas le fit empoisonner par son médecin. Une succession, pas tout à fait régulière, permit à Artaxerxès IV (ou Arsès) le plus jeune des fils du roi défunt, par les intrigues de Bagoas, de monter sur le trône, et de régner de 338 à 336. Ensuite, la succession se révéla plus problématique encore. Artaxerxès IV(Arsès) fut assassiné lui aussi. L'assassin d'Artaxerxès IV, Bagoas (qui avait fait empoisonner Artaxerxès III auparavant), fut assassiné par un certain Darius (rejeton d'une branche collatérale de la lignée des Achéménides) qui monta sur le trône sous le nom de Darius III. Après sa défaite à Gaugamèle devant Alexandre de Macédoine, Darius III fut assassiné, en 330, par Bessos le satrape de Bactriane (qui profita de la complicité d'un général de Darius). Bessos prit le titre de roi et adopta le nom de règne d'Artaxerxès V. Capturé par Alexandre, Arataxerxès V mourut sous les

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

conduite de Mardonios, gendre de ce Darius, avaient conquis la Thrace, et assujetti la Macédoine, lorsque Darius III monta sur le trône des Grands Rois de Perse l'empire avait perdu ses possessions européennes. À ce tableau qui s'assombrissait, il convient également d'ajouter quelques autres touches obscures, en précisant que Darius III n'était pas l'héritier en ligne direct de son prédécesseur : les deux souverains l'ayant précédé à la tête de l'empire avaient été victimes d'assassinats : d'empoisonnements. Lui-même, Darius, après être monté sur le trône avait empoisonné le meurtrier des rois Artaxerxès III et Artaxerxès IV, l'eunuque Bagoas, d'origine égyptienne[447], qui par ses intrigues et ses meurtres lui avait offert le pouvoir. Bagoas se voulait le conseiller privilégié de Darius, en remerciement, sûrement, des hardies mesures prises pour que cet aimable Darius pût monter sur le trône. Toutefois, Darius se révéla lui aussi indocile vis-à-vis de Bagoas dont les espoirs de parvenir à un rôle majeur, au moins, d'*éminence grise*, furent amèrement déçus. Aussi Bagoas envisagea-t-il d'empoisonner le nouveau souverain. Darius, informé de la nouvelle intention maligne du dignitaire, contraignit Bagoas à boire le poison qu'il lui destinait.

5 • ALEXANDRE III DE MACÉDOINE ; DARIUS III, GRAND ROI AU TRAGIQUE DESTIN

L'armée des Mèdes et des Perses s'était montrée supérieure aux armées des autres peuples du Proche-Orient principalement par l'utilisation qui était faite en son sein de la cavalerie (dont les hommes se voyaient dotés d'arcs), et la tactique employée se caractérisant notamment par des assauts, des charges réitérées de cette cavalerie. Cyrus semble-t-il inaugura l'utilisation par l'armée perse de chars de combats aux moyeux et aux timons armés de faux destinés à épouvanter les soldats ennemis, destinés à produire de grands ravages

tortures infligées par un frère de Darius III.

447 « Darius III. — Codoman, dernier roi des Perses, était fils d'Arsance et de Sysigambis ; il descendait de Darius Nothus. — Bagoas, qui le fit placer sur le trône, avait les mêmes vues sur lui que sur son prédécesseur ; quand il vit Darius mépriser ses avis et vouloir régner par lui-même, il jura sa perte ; mais le roi, prévenu des intentions de Bagoas, le força de boire le poison qu'il lui avait préparé. — Le reste de l'histoire de Darius est mêlée à celle d'Alexandre-le-Grand. Qu'il nous suffise de dire ici que Darius III, à cause de ses belles qualités, était digne d'un meilleur sort. — Avec ce prince infortuné finit l'empire des Perses, l'an 331 avant J.-C. [...]. » ; in : WAUTIER D'HALLUVIN, Édouard. *Les deux yeux de l'Histoire ou guide chronologique et géographique de l'Histoire universelle*. Paris : Librairie Classique de Perisse Frères, 1845. 800 p. P. 400, 401.

N.B. : Darius Nothos (ou Ochos) : Darius II.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

parmi les rangs de fantassins des forces adverses. Également Cyrus institua le noyau dur de l'armée perse, la *garde*, le cœur de l'armée, toujours proche du roi, constituée des célèbres « Immortels », forte de dix mille hommes, ceux-ci recrutés en Perse même. Le territoire de l'empire avait été divisé en vingt[448] circonscriptions, les satrapies, par Darius I[er] Le Grand. À la tête des satrapies étaient placés des gouverneurs, les satrapes, chargés du maintient d'armées permanentes, du recrutement parmi les populations de personnels pour les travaux publics, de la collecte de l'impôt, fixe, étant dû par chaque satrapie, qui, donc, devait fournir une quantité déterminée de métal précieux, mais aussi des prestations en nature pour l'entretien des armées, l'entretien de la cour et des administrations. Par ailleurs Darius Le Grand, nouvel Hammourabi, avait entrepris dans le domaine législatif une uniformisation de la législation en faisant rédiger une « Ordonnance des règlements », texte qui ne nous est pas parvenu ; aussi une monnaie, la « darique », fut instituée et, quoique sont usage ne fut pas général, put servir d'unité de compte, d'unité de valeur *standard* au sein de l'empire, facilitant le commerce et les échanges. L'empire était sillonné de longs itinéraires rigoureusement entretenus, des routes royales (la plus connue est celle qui reliait Sardes — l'ancienne capitale de Crésus — à Suse — la grande cité, ancienne capitale de l'Élam, aux portes de la Perse proprement dite — et longue d'environ 2 700 km) destinées à faciliter l'administration de l'empire et accélérer la circulation des armées. Nul doute que ces grands itinéraires ne facilitèrent pas seulement le déplacement des armées impériales, mais aussi celles des ennemis, de tous les ennemis, les forces des séditieux qui, ici ou là, de temps à autre, se dressaient contre le Grand Roi, aussi tout particulièrement du fatal ennemi qui devait en définitive abattre la puissance achéménide.

Après l'assassinat de son père Philippe II, Alexandre[449], encore très jeune, que

448 Le nombre des satrapies monta jusqu'à trente.

449 La courte vie, exceptionnelle à plus d'un titre, d'Alexandre III de Macédoine nous est connue principalement par les relations, tardives, de Plutarque, et d'Arrien surtout.

« CH. XII. — Lorsqu'il se rendit à Troie, le pilote Ménœtios lui mit sur la tête une couronne d'or et l'Athénien Charès, qui venait de Sigée, ainsi que quelques autres personnages, tant Grecs qu'habitants du pays, en firent autant après lui. On prétend qu'Héphestion couronna le tombeau de Patrocle, et quelques-uns disent qu'il couronna lui-même le tombeau d'Achille. Alexandre, à ce qu'on assure, exaltait le bonheur d'Achille d'avoir trouvé dans Homère un héraut pour proclamer sa gloire à la postérité. Et effectivement Alexandre avait grandement sujet de porter envie à Achille sous ce rapport, puisqu'en ce point son bonheur ordinaire lui fit défaut, et que les actions d'Alexandre n'ont pas été conservées à la mémoire des hommes d'une manière digne de lui ; car personne ne les a racontées ni en prose ni en vers ; il n'a pas même été l'objet de chants lyriques, comme le furent Hiéron, Gélon, Théron et bien d'autres qui ne peuvent se comparer en rien avec Alexandre ; aussi les exploits d'Alexandre sont-ils beaucoup moins connus que les actions les plus ordinaires des temps anciens. C'est ainsi que l'expédition de Cyrus et des dix mille contre le roi de Perse, le triste sort de Cléarque et de ses compagnons d'infortune et la retraite commandée par Xénophon ont acquis, grâce à ce dernier, plus de célébrité dans le monde qu'Alexandre et ses hauts faits. Et

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

de nombreux Grecs, dont l'Athénien Démosthène, pensaient incapable de reprendre en main et la Macédoine et la Grèce dont les cités s'impatientaient sous le joug macédonien et frémissaient déjà dans l'attente de retrouver leur liberté, réagit promptement. Dès sa main mise et assurée sur la Macédoine, le nord pacifié, sans tarder il fit marcher ses armées vers le sud de la péninsule grecque. En 335 av.n.è. donc, Thèbes, la belle cité du roi Épaminondas par qui elle était devenue glorieuse, la dernière cité à s'être montré quelque peu hégémonique en Grèce[450], entreprit de lui tenir tête, et ne put lui résister. La ville fut détruite, ses habitants

---

cependant Alexandre ne partagea avec personne l'honneur de cette expédition, il ne fuyait point devant le grand roi et ne triompha pas de gens qui voulaient s'opposer à sa retraite vers la mer. Mais il n'est pas chez les Grecs ni chez les Barbares un seul homme qui ait fait des actions si brillantes par leur nombre et leur grandeur. Voilà, je le dis, ce qui m'a fait entreprendre cette histoire ; je ne me suis pas cru indigne de mettre dans tout leur jour aux yeux des hommes les exploits d'Alexandre. Demande-t-on qui je suis pour avoir de tels sentiments sur moi-même ? Je n'ai pas besoin d'écrire ici mon nom, qui n'est pourtant point inconnu dans le monde ; je ne parlerai pas non plus de ma patrie, ni de ma race, ni des honneurs que je puis avoir remplis dans mon pays. Mais je me contenterai de dire que ma patrie, ma race et mes honneurs, ce sont ces livres-ci, et que dès mon jeune âge ils ont été pour moi tout cela. Voilà pourquoi je ne me juge point inférieur aux premiers écrivains de la langue grecque, si du moins on accorde à Alexandre le premier rang dans l'art de la guerre. » ; in : ARRIEN. *Histoire de l'expédition d'Alexandre*. Traduction par Auguste Turrettini. Genève : É. Carey, 1843. (Tome septième de : *Bibliothèque des historiens grecs*). XVI p. et 453 p. P. 46, 47 (Livre I, Chap. XII).

Arrien (ou Flavius Arrianus) est né en Bithynie (ancienne région d'Asie Mineure), à Nicomédie, vers l'an 105. Il disparut vers 180. Il fut un historien, un géographe, et un philosophe de langue grecque ; mais il fut aussi un homme politique, un militaire, stratège et technicien, de haut niveau, qui, sous le règne de l'empereur romain Hadrien fut admis à la cour impériale. Arrien fut consul de 121 à 124. Il fut ensuite, de 131 à 137 à la tête de l'armée romaine de Cappadoce (au nord-est de l'actuelle Turquie), d'où il repoussa les Alains (des Germains). Il porta à Nicomédie, sa ville natale, les titres de Grand Prêtre de Cérès et de Proserpine. Il fut très influencé par les écrits de Xénophon. Il rédigea l'*Expédition d'Alexandre* (parfois intitulée l'*Anabase — La longue marche*), et les *Entretiens* et le *Manuel d'Épictète*, (Arrien fut élève de ce philosophe). Arrien rédigea également, entre autres ouvrages dont certains sont aujourd'hui perdus et que l'on ne connaît que par des extraits ou par allusions ou citations, un *Traité de tactique*, une *Instruction sur l'ordre de bataille contre les Alains*, et surtout un *Périple du Pont-Euxin* (résultat d'une inspection détaillée de la province de Cappadoce dont il eut la charge en tant que légat impérial), l'Indika (ou Indikè ; texte relatif à l'Inde, inspiré du périple de Néarque, l'amiral d'Alexandre, qui conduisit la flotte macédonienne depuis l'Indus jusque dans le Golfe Persique)...

Plutarque naquit à Chéronée (ville de Béotie, région de Thèbes, au nord de l'Attique [région d'Athènes], en Grèce) vers l'an 46 ou vers l'an 50. Il disparut vers l'an 125. Certains de ses écrits ne nous sont pas parvenus. Ceux qui traversèrent les âges furent regroupés selon les thèmes qui y étaient exploités d'une part les *Vies des hommes illustres* (ou *Vies parallèles*) et d'autre part les *Œuvres morales* (ou *Moralia*). Plutarque étudia à Athènes (où il obtint le titre de citoyen) où il fut élève du philosophe platonicien Ammonios. Il voyagea, se rendant vraisemblablement à Éphèse, à Smyrne. Puis, en Égypte, il étudia à l'école de médecine d'Alexandrie. Il tint des charges politiques dans sa ville et sa région d'origine, puis il lui fut confiée une mission à Rome (vers 79, à la fin du règne de Vespasien). Il retourna dans la capitale impériale (sous le règne finissant de Domitien, vers 96) où il se lia avec de grands personnage de l'empire et de l'entourage du souverain. Il obtint le tire de citoyen romain. Il séjourna fréquemment et longuement à Delphes, où il fut prêtre d'Apollon, où il obtint le titre de citoyen, où il fut titulaire notamment d'une charge élective de *présidence des concours* (*agonothésie*) lors de Jeux Pythiques (les Jeux Pythiques ou Jeux Dephiques, commémoraient la victoire d'Apollon, divinité ouranienne, sur le serpent Python, divinité chtonienne [lunaire, nocturne, des profondeurs sombres du sol, née de la terre ; qualificatif souvent appliqué aux dieux infernaux Hadès et Perséphone]) : il s'agissait de concours poétiques et musicaux où les concurrents rivalisaient par des hymnes au dieu (des *péans* : chants d'action de grâce en l'honneur d'Apollon).

450 Trois périodes principales peuvent être distinguées lors de l'histoire antique de la Grèce (après l'époque

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

furent réduits en esclavage et vendus, dispersés. Seuls, les temples, afin de ne pas indisposer à son égard les dieux, et la citadelle furent épargnés par Alexandre ; qui fit assurer à ses frais la continuité du service cultuel, et maintint une garnison dans la forteresse.

Les autres cités grecques, apprenant le sort qui avait été celui de Thèbes se tinrent coites et, redevenues serviles tout à coup, firent leur soumission au Macédonien. Un des ambassadeurs athéniens chargés de manifester l'obéissance du peuple d'Athènes et d'en exposer les prières au nouveau roi macédonien, Démosthène, qui s'était laissé soudoyer par les Perses, et qui redoutait de se trouver en la présence d'Alexandre, prit peur, et avant la rencontre quitta l'ambassade. Alexandre convoqua les représentants des Grecs à Corinthe. « Alexandre poursuivit sa marche vers Corinthe, où les plénipotentiaires des États de la Ligue avaient rendez-vous. Sparte elle-même paraît avoir été invitée ; c'est ce que fait supposer la déclaration des Spartiates : « que leur habitude n'était pas de suivre les autres, mais de les conduire ». Alexandre aurait pu facilement les contraindre, mais c'eût été peu habile et la chose n'en valait pas la peine ; il ne voulait en somme que l'apaisement aussi prompt que possible de la Grèce et la reconnaissance de l'hégémonie de la Macédoine contre les Perses. C'est en ce sens que fut renouvelée et jurée la formule du pacte fédéral, et Alexandre fut nommé stratège des Hellènes avec des pouvoirs illimités. [...]. L'abstention boudeuse de Sparte témoignait plus de faiblesse que de force, plus de mauvaise humeur que de dignité. On doit supposer que la partie la plus sensée du peuple hellénique se tournait du côté de la grande entreprise nationale qu'on était sur le point d'entreprendre, et du jeune héros qui se présentait pour l'accomplir. Les jours qu'Alexandre passa à Corinthe semblent nous en donner la preuve. De tous les côtés, artistes, philosophes, hommes politiques, accouraient dans cette ville pour voir le jeune roi, l'élève d'Aristote ; tous se pressaient près de lui, cherchant à obtenir de lui un regard ou une parole. »[451]. Seuls, avec les fiers Spartiates, selon la légende le cynique Diogène, à Corinthe, la Pythie, au temple d'Apollon à Delphes, osèrent manifester à l'égard du jeune et sévère souverain, vainqueur pourtant, une attitude narquoise, légèrement empreinte d'irrespect et de dénigrement malicieux[452].

archaïque qui vit l'hégémonie mycénienne, et avant que ne s'impose l'unité de la Grèce sous l'autorité macédonienne) : d'abord l'hégémonie de la cité d'Athènes, puis de celle de Sparte, puis de celle de Thèbes.

451 DROYSEN, Johann Gustav. *Histoire de l'Hellénisme*. Tome premier – *Histoire d'Alexandre le Grand*. (Traduit de l'allemand sous la direction de A. Bouché-Leclerc). Paris : Ernest Leroux, 1883. 815 p. P. 111-113.

N.B. : Droysen, nous semble-t-il, se montre particulièrement indulgent et admiratif dans son ouvrage à l'égard d'Alexandre...

452 « Diogène de Sinope seul resta tranquille dans son tonneau, sur la palestre du faubourg. Alexandre vint alors à lui et le trouva couché au soleil devant son tonneau ; il le salua et lui demanda s'il n'avait point quelque

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Cette année-là, retournant en Macédoine pour l'hiver, Alexandre apprit que sa mère, la vindicative Olympias, qui avait été bannie par le roi Philippe, revenue promptement à la cour macédonienne après l'assassinat du roi (assassinat dont elle ne fut peut-être pas l'instigatrice mais qui grandement servit ses intérêts et ceux de son fils), ne perdit pas de temps pour assouvir sa vengeance vis-à-vis de la jeune Cléopâtre, récente veuve de feu le vieux roi Philippe II. Olympias la fit tuer, elle et son enfant[453], d'horrible façon. Mais Alexandre, qui ne pouvait qu'être satisfait d'un tel dénouement des affaires familiales, qui avait repris à son compte le projet de son père Philippe, de libérer, ou de s'assujettir, avec l'assentiment des Grecs d'Europe et celui d'autres Grecs d'Ionie, ces Grecs d'Asie, d'arracher l'Asie Mineure aux Perses, et estimait en avoir obtenu les moyens, avaient certainement

désir : « Écarte-toi un peu de mon soleil », fut la réponse du philosophe. Sur quoi le roi dit à ceux qui l'accompagnaient : « Par Zeus ! si je n'étais Alexandre, je voudrais être Diogène[1] ». Peut-être n'est-ce là qu'une anecdote comme on en a tant conté sur cet homme bizarre. » ; in : DROYSEN, Johann Gustav. *Histoire de l'Hellénisme*. Tome premier – *Histoire d'Alexandre le Grand*. (Traduit de l'allemand sous la direction de A. Bouché-Leclerc). Paris : Ernest Leroux, 1883. 815 p. P. 113.

N.B.1 : « la palestre », était un lieu public où, dans le monde gréco-romain de l'Antiquité, l'on pratiquait et enseignait les exercices physiques : la gymnastique, la lutte, etc. Quant à « cet homme bizarre », il s'agit bien sûr de Diogène de Sinope et non pas d'Alexandre de Macédoine.

N.B.2 : nous reproduisons la note n° 1 de bas de page (p. 113) dont l'appel figure dans le texte cité ci-dessus : « [1]) PLUT., *Alex*. 14. PAUSAN., II, 2, 4, etc. C'est probablement à cette époque que se rapporte aussi l'histoire, assez spirituellement inventée d'ailleurs, de la visite d'Alexandre à Delphes. Comme la Pythie ne voulait pas prophétiser, attendu que ce n'était pas la saison (Apollon passait pour être absent durant les mois d'hiver), Alexandre la prit par le bras pour la mener malgré elle au trépied : elle s'écria : « mon fils, tu es irrésistible ! » et Alexandre enchanté accepta son exclamation comme un oracle. » ; dans cette note : PLUT. pour Plutarque, PAUSAN. pour Pausanias.

L'humour ou le dénigrement manifestés par d'autres, auparavant, fut, par ceux-là mêmes, les Thébains en l'occurence, chèrement payé : « Quelque temps après, ayant appris que les Thébains s'étoient révoltés, et que les Athéniens étoient entrés dans cette ligue, il voulut leur faire voir qu'il étoit homme. Il passa d'abord le détroit des Thermopyles, et dit à ceux qui l'accompagnoient : « Démosthène, dans ses oraisons, m'a traité d'enfant pendant que j'ai été en Illyrie et dans le pays des Triballes ; il m'a appelé jeune homme quand j'ai été en Thessalie ; il faut donc lui montrer au pied des murailles d'Athènes, que je suis homme fait ». Quand il fut devant les murs de Thèbes, il voulut donner le temps aux Thébains de se repentir ; il demanda seulement qu'on lui livrât Phœnix et Prothutes, les deux principaux auteurs de la révolte, et fit publier à son de trompe une amnistie et une sûreté entière pour tous ceux qui reviendroient à lui. Les Thébains imitèrent la même conduite : ils demandèrent à leur tour qu'il leur livrat Philotas et Antipater, et firent publier de même que ceux que voudroient contribuer à la liberté de la Grèce, vinssent se joindre à eux. Alexandre voyant cette opiniâtreté et cette audace, ne pensa qu'à la guerre, et dirigea contre eux toutes ses forces. Il se donna un grand combat, où les Thébains combattirent avec une ardeur et un courage bien au-delà de leurs forces ; car leurs ennemis étoient plusieurs contre un. Mais après une longue et vigoureuse résistance, la garnison que les Macédoniens avoient dans le château de Thèbes, appelé la Cadmée, étant descendue, et les ayant chargés par-derrière, alors enveloppés de tous côtés, ils furent presque tous taillés en pièces, et la ville fut prise, pillée et détruite. » ; in : PLUTARQUE. *Les vies des hommes illustre de Plutarque, traduites en français, avec des remarques historiques et critiques par M. Dacier*. Tome neuvième. *Vies de ce volume – Alexandre page 1, César page 207 – comparées, page 338*. Paris : Louis Duprat-Duverger, 1811. 407 p. P. 23, 24.

N.B. : nous n'avons pas révisé l'orthographe du texte cité, qui demeure donc celle de l'époque de la traduction de Dacier.

453 Enfant, fille ou garçon, né récemment ou à naître, ce point se révèle obscur, les récits des Anciens contant ces tristes événements de différentes manières ou les évoquant très sobrement.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

d'autres préoccupations, n'en tint évidemment pas rigueur à son acrimonieuse mère. Le jeune roi de Macédoine s'employa alors à tâcher de satisfaire ses ambitions conquérantes ; et bientôt, ces ambitions, il les concrétisa.

« Si Alexandre remporta des victoires avec le succès irrésistible que nous constatons, s'il détruisit l'organisme gouvernemental qui jusque-là avait relié entre eux les peuples de l'Asie, si, en brisant l'ancien, il en ébaucha du même coup un nouveau, il fallait qu'il fût sûr du plan d'après lequel il voulait construire son œuvre, de la pensée qui devait donner aux premières assises de cette œuvre leur direction et leur mesure.

« Le plus profond penseur de l'antiquité, le précepteur du roi, Aristote, l'a plus d'une fois aidé de ses conseils dans ces questions ; il lui a recommandé de se conduire en « hégémon » avec les Hellènes et en maître avec les Barbares, de traiter les Hellènes comme des amis et des hommes de même race que lui, et les Barbares comme s'ils étaient des animaux et des plantes[1]. Il est d'avis que c'est la nature elle-même qui justifie cette différence, car, dit-il, « les peuples des contrées froides de FEurope sont pleins de courage, mais ils sont impropres au travail intellectuel et aux arts ; c'est pourquoi ils vivent libres pour la plupart, mais ils sont incapables de créer des sociétés policées et de dominer les autres ; les peuples d'Asie sont d'un esprit éveillé et habiles dans les arts, mais ils sont sans courage ; c'est pourquoi ils ont des maîtres et sont esclaves : le peuple des Hellènes, qui vit entre les deux races, participe aux aptitudes des uns et des autres ; il est aussi courageux qu'intelligent ; il possède par conséquent la liberté et le meilleur gouvernement ; il est capable de commander à tous, s'il est uni dans un seul État[1] ». Cette appréciation serait juste, à coup sur, si la vie des peuples devait être et rester ce que l'a faite à l'avance une fois pour toutes la prédestination naturelle ; mais quand même l'histoire, dont Aristote fait peu de cas, ne développerait pas de nouvelles forces et de nouvelles conditions, le conseil du profond penseur était, en présence des devoirs qui s'imposaient au vainqueur en Asie, doctrinaire, impraticable dans les nécessités pressantes et positives du moment, incapable surtout de fonder un état de choses possible, à plus forte raison un système acceptable au point de vue moral. Le philosophe voulait seulement maintenir et continuer l'ensemble du passé ; le roi voyait dans cet immense changement, dans cette révolution qui était le résultat et la critique du passé, les éléments d'une organisation nouvelle destinée à dépasser ce cadre artificiel, et dans laquelle toutes ces

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

nécessités soi-disant naturelles seraient vaincues par la puissance du progrès historique. »[454].

5.1 • Alerte marche victorieuse d'Alexandre

> « Le roi partage les conceptions organisatrices et tactiques de son père, mais il est, pourrait-on dire, de tempérament plus cavalier ; [...]. »[455].

Ainsi donc, « Alexandre, avant de quitter son pays, l'a entouré d'une auréole protectrice de respectueuse terreur en conduisant une incursion chez les Scythes au-delà du Danube, en pacifiant pour un temps, les Illyriens, remuants voisins de l'Ouest, en réduisant et saccageant Thèbes indocile. Il s'est fait décerner le titre de général en chef des Hellènes, de protecteur de la Grèce, et il laisse, en Macédoine, 12 000 fantassins et 1 500 cavaliers sous le fidèle Antipater.

Avec les forces que pouvaient lui fournir les ressources macédoniennes, grecques, thraces, Alexandre III de Macédoine disposait pour sa conquête de 30 000 fantassins environs et de 5 000 cavaliers. En 334 av.n.è., dès le printemps, entreprenant la « guerre de vengeance » gréco-macédonienne il franchit l'Hellespont[456] et débarqua en Asie. Après s'être rendu, comme en manière de pèlerinage, à Ilion, la vieille ville de Troie, il se mit

---

454 DROYSEN, Johann Gustav. *Histoire de l'Hellénisme*. Tome premier – *Histoire d'Alexandre le Grand*. (Traduit de l'allemand sous la direction de A. Bouché-Leclerc). Paris : Ernest Leroux, 1883. 815 p. P. 412, 413.

N.B. : nous ne reproduisons pas la note n°1 du bas de la page 412 du texte cité. Toutefois nous reproduisons la note n°1 du bas de la page 413 : « 1) Aristot., *Polit*., VII, 7, 1. » (cette note est relative au passage de la Politique d'Aristote, cité ici par Droysen : « les peuples des contrées froides [...] commander à tous, s'il est uni dans un seul État »).

455 PERRÉ, Jean. *La guerre et ses mutations – Des origines à 1792*. Paris : Payot, 1961. 374 p. P. 54.

N.B. : dans cet ouvrage figure (p. 51 et suivantes) un exposé à la fois concis et relativement détaillé concernant les innovations apportées à l'époque du roi Philippe II, le père d'Alexandre III le Grand, à l'organisation de l'armée macédonienne, devenue alors non seulement une armée de métier, mais aussi une armée citoyenne et une armée enrôlant des mercenaires, concernant surtout les innovations consistant en l'amélioration très significative de ses techniques de combat.

456 Nom donné par les Grecs anciens au détroit des Dardanelles. Ce détroit relie la mer Égée à la mer de Marmara (ancienne Propontide), elle-même reliée à la mer Noire (ancien Pont-Euxin) par le détroit du Bosphore (où débouche la « Corne d'or », baie sur laquelle fut construite Byzance ; ville à laquelle fut ultérieurement donnée le nom de Constantinople, avant que d'être nommée Istanbul).

Selon Arrien « [...] Parménion reçu l'ordre de faire passer de Sestos à Abydos la plus grande partie de l'infanterie et toute la cavalerie ; le transport s'effectua sur 160 galères et un grand nombre de vaisseaux ronds » ; in : ARRIEN. *Histoire de l'expédition d'Alexandre*. Traduction par Auguste Turrettini. Genève : É. Carey, 1843. (Tome septième de : *Bibliothèque des historiens grecs*). XVI p. et 453 p. P. 44, 45 (Livre I, Chap. XI).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

en marche.

En mai 334 il triomphe d'une armée perse forte, de presque 40 000 hommes (dont un peu moins de 20 000 mercenaires), que lui opposèrent les satrapes locaux. Après le débarquement d'Alexandre en Asie, les satrapes perses décidèrent d'affronter les Grecs malgré les conseils avisés d'un mercenaire d'origine grecque. Fort apprécié de Darius III, et par là-même jalousé et fort peu apprécié de nombreux satrapes, Memnon, un Rhodien, exprima l'avis de différer un engagement qu'il jugeait risqué, arguant que l'infanterie grecque étant meilleure au combat que celle des Perses, et pouvait l'être alors d'autant plus qu'elle combattrait sous le regard et sous la conduite de son roi, alors que Darius, lui, était absent. Memnon conseilla de pratiquer la technique de la *terre brûlée* afin d'empêcher les Gréco-Macédoniens de fourrager, de se ravitailler, en détruisant au fur et à mesure de l'avance de l'ennemi les moissons et même certaines villes[457]. Ses conseils ne purent convaincre aucun de ses interlocuteurs, aucun des fiers généraux et dirigeants perses, qui décidèrent de marcher à la rencontre d'Alexandre à la tête des troupes dont ils disposaient. L'affrontement eut lieu sur les rives du Granique ; où les Perses furent défaits[458]. Alexandre occupa les villes de

457 « Les généraux perses étaient Arsamès, Rhéomithrès, Pétinès et Niphatès, auxquels il faut ajouter Spithridatès, satrape de Lydie et d'Ionie, et Arsitès préfet de la Phrygie que baigne l'Hellespont. Ces généraux étaient campés prés de la ville de Zélia avec leur cavalerie barbare et les mercenaires grecs. Comme ils avaient reçu la nouvelle du passage d'Alexandre, ils délibéraient sur l'état des choses, et le Rhodien Memnon conseillait de ne pas s'exposer contre les Macédoniens bien supérieurs en infanterie et forts de la présence d'Alexandre, tandis que Darius n'était point au milieu d'eux ; il vaudrait mieux devancer l'ennemi pour détruire les fourrages, en les faisant fouler aux pieds par la cavalerie, et pour mettre le feu aux moissons, sans ménager même les villes; le manque de subsistances empêcherait ainsi Alexandre de rester dans le pays. Mais Arsitès déclara, assure-t-on, dans le conseil qu'il ne souffrirait pas qu'on brulât une seule maison des pays sous ses ordres, et les Perses se joignirent à Arsités, parce que Memnon leur était suspect de vouloir tirer la guerre en longueur pour acquérir de la considération auprès du roi. » ; in : ARRIEN. *Histoire de l'expédition d'Alexandre*. Traduction par Auguste Turrettini. Genève : É. Carey, 1843. (Tome septième de : *Bibliothèque des historiens grecs*). XVI p. et 453 p. P. 48 (Livre I, Chap. XII).

458 La Bataille du Granique fut sûrement assez brève en considération des effectifs engagés, mais il y fut fait, de part et d'autre, actes de grande bravoure, aussi de grande violence.

Alexandre dut la vie sauve à la vivacité et à la dextérité de Clitos qui tua le satrape Spithridatès en position d'abattre par-derrière son sabre sur le crâne du roi macédonien, dont le casque avait déjà été entamé par un coup puissant.

Par ailleurs, un épisode de cette âpre bataille montre quel peut être le sens du dévouement et de la fidélité à leurs engagements des mercenaires (qui ne cherchèrent pas leur salut dans la fuite, non plus même à négocier avec Alexandre), et ce malgré les commentaires quelque peu désobligeants d'Arrien à leur égard. Les rangs de l'armée perse bientôt enfoncés, au sein de ceux-ci se répandit un grand désordre, puis ce fut la déroute, un sauve-qui-peut général, la fuite ; sauf de la part du contingent de mercenaires, que les généraux perses, par fatale négligence, fatale fierté, ou peut-être tout simplement dépassés par les événements (parmi ces chefs de guerre plusieurs furent tués dans les débuts de l'engagement tant ils s'exposaient hardiment lors du combat), n'avaient pas engagé dans la bataille. Alexandre renonçant à se lancer à la poursuite des Perses en débandade tourna toutes ses forces contre les mercenaires à la solde des Perses. Il lança contre eux ses phalanges, sa cavalerie, de tous les côtés, simultanément. La lutte fut brève, sanglante. « Dès que le centre eut cédé, les deux ailes de la cavalerie furent aussi bientôt rompues et la déroute devint terrible. Il y eut environ 1000 cavaliers perses de tués ; la poursuite ne fut pas longue, parce qu'Alexandre se tourna contre

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

populations grecques du littoral, puis occupa les régions de l'intérieur de l'Asie Mineure, la Carie, de la Phrygie[459], de la Cilicie. Il nomma certains de ses officiers, satrapes des régions tombées en son pouvoir. Au commencement de l'hiver 333 eut lieu la bataille d'Issos. Cette fois-ci le Grand Roi Darius III Codoman s'était déplacé et commandait les armées de l'empire perse. Mais Alexandre l'emporta encore, en appliquant à nouveau la tactique chère aux Macédoniens de l'ordre oblique. Darius fit ensuite une offre de paix au roi de Macédoine, qui la refusa. En 332 la plus importante métropole phénicienne, Tyr, fut prise, puis la Syrie occupée l'année suivante, en 331 donc. Alexandre fut ensuite reçu en Égypte plus ou moins comme un libérateur et put se faire reconnaître comme pharaon, fils du dieu Amon au temple de l'oasis de Siwa[460]. Puis il se rendit maître de la Mésopotamie peu après. Alexandre affronta

---

les mercenaires étrangers dont la masse tenait encore dans ses premières positions, plutôt par stupeur de cette déroute inattendue que par une ferme détermination. Il marche sur eux à la tête de la phalange et ordonne à sa cavalerie de les charger de tous côtés ; ainsi pris entre deux ennemis, ils sont en quelques instants taillés en pièces, de manière qu'il n'en échappa pas un seul homme, si ce n'est peut-être quelques-uns qu'on n'aperçut pas au milieu des cadavres ; on en prit vivants plus de 2000. » ; in : ARRIEN. *Histoire de l'expédition d'Alexandre*. Traduction par Auguste Turrettini. Genève : É. Carey, 1843. (Tome septième de : *Bibliothèque des historiens grecs*). XVI p. et 453 p. P. 54 (Livre I, Chap. XVI).

459 C'est en Phrygie que se déroula l'épisode, ô combien fameux, qui se serait déroulé dans la citadelle de Gordion, du *nœud gordien*. « Alexandre, à son passage à Gordion, eut la curiosité de monter à la citadelle, où se trouvaient les palais de Gordios et de son fils Midas, pour y voir le char de Gordios et le nœud du joug de ce char. Ce char était en grand renom chez les peuples d'alentour. [...]. On ajoutait à cette légende sur ce char, que celui qui délierait le nœud du joug devait devenir maître de l'Asie. Ce nœud était d'écorce de cornouiller, et on n'en découvrait ni le commencement, ni la fin. Alexandre, dans l'impossibilité d'en trouver la solution, ne voulut pourtant pas qu'il fut dit qu'il n'avait pu en venir à bout, de peur que cela ne fit quelque impression sur le peuple ; il le trancha donc d'un coup d'épée, à ce que disent quelques auteurs, et prétendit l'avoir défait. Aristobule, d'un autre côté, assure qu'il enleva la cheville du timon, laquelle était faite d'un morceau de bois traversant le timon de part en part, et retenait le nœud, et qu'ensuite il dégagea le joug du timon. Je ne puis rien affirmer sur la manière dont Alexandre vint à bout de cette aventure. Toutefois il s'éloigna de ce char avec ses amis, emportant la réputation d'avoir accompli l'oracle relatif à la solution de ce nœud. Cette nuit même il y eut dans le ciel des tonnerres et des éclairs; aussi le lendemain sacrifia-t-il aux dieux qui lui avaient envoyé ces signes et accordé la solution du nœud. » ; in : ARRIEN. *Histoire de l'expédition d'Alexandre*. Traduction par Auguste Turrettini. Genève : É. Carey, 1843. (Tome septième de : *Bibliothèque des historiens grecs*). XVI p. et 453 p. P. 90, 91, 92 (Livre II, Chap. III).

460 Nous reproduisons ici, afin de faciliter l'information du lecteur, une note de bas de page que plus haut nous avons déjà présentée :

Cf. BREASTED, James Henry. *Ancient records of Egypt. Historical documents from the earliest times to the persian conquest, collected, edited and translated with commentary* (Anciens textes d'Égypte. Documents historiques, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la conquête perse, collectés, édités et traduits, avec commentaire) Volume II. *The eighteenth dynasty* (La dix-huitième dynastie). Chicago : The University of Chicago Press, 1906. 428 p. P. 77, § 189 : « Plus tard, chaque roi revendiqua Amon (successeur de Rê) en tant que géniteur organique, et aux temps ptolémaïques les motifs des temples dépeignaient systématiquement les épisodes de la naissance divine du roi. L'exemple le plus notable aux époques tardives, fut celui d'Alexandre le Grand, qui se rendit à l'Oasis d'Amon afin de se faire reconnaître fils du dieu, et ne fit donc que se comporter en harmonie avec une fiction d'état aussi ancienne que la cinquième dynastie. Ainsi devint-il le souverain légitime de l'Égypte par le seul moyen concevable. » (Il s'agit ici d'une traduction réalisée par nous-même, de l'anglais vers le français, du texte de J. H. Breasted).

Cf. MASPERO, Gaston. Études de mythologie et d'archéologie Égyptiennes. Volume VI. Chapitre intitulé : Comment Alexandre devint dieu en Égypte. In : MASPERO, Gaston (dir.). *Bibliothèque Égyptologique contenant les œuvres des égyptologues français dispersées dans divers recueils et qui n'ont pas encore été*

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

une nouvelle fois Darius III à Gaugamèles. Darius avait offert le combat en ce lieu, une plaine dont il avait fait aplanir le sol dans le but de pouvoir mieux utiliser ses chars aux timons et aux moyeux armés de faux métalliques ; mais ces travaux devaient en parti le desservir, car ainsi se voyaient facilitées aussi les évolutions de la phalange et les charges de la cavalerie lourde macédoniennes. Les Perses, malgré une armée probablement quatre, ou cinq fois peut-être, plus nombreuse que celle dont disposait Alexandre, qui, comme au Granique et à Issos, eut recours à une attaque en ordre oblique, perdirent la bataille. Cette défaite, en ses conséquences, se révéla fatale pour Darius qui parvint néanmoins à s'enfuir du champ de bataille, mais qui fut assassiné[461] par le Satrape Bessos ; qui se proclama Grand Roi et prit le nom d'Artaxerxès V.

Alexandre, qui s'était saisi du trésor royal perse, lui-même fut proclamé roi et fit son entrée à Babylone et à Suze. L'année suivante, en 330, Alexandre se trouvait au cœur de la vieille Perse, où il se rendait maître de Persépolis[462], de Pasagardes et d'Ecbatane. Les buts que les Grecs et les Macédoniens s'étaient fixés dans le cadre de la ligue panhellénique de Corinthe étant alors atteints, Alexandre donne congé à ses alliés grecs. En 330, toujours, apprenant que Bessos s'était fait roi, Alexandre avait entrepris de marcher sur lui, qui se trouvait en Bactriane. Bessos/Artaxerxès V fut trahi par les membres de son entourage, qui, avec perfidie le livrèrent adroitement à Alexandre ; celui-ci humilia Bessos, le faisant fouetter, attaché par un collier, devant l'armée. Plus tard Bessos fut mis à mort.

---

réunies jusqu'à ce jour. Tome vingt-huitième. Paris : Ernest Leroux, 1912. 496 p. P. 263-286, pour plus de détails et l'indication de sources chez les auteurs anciens concernant le voyage d'Alexandre le Grand à l'Oasis d'Amon et sa reconnaissance comme fils par le dieu Amon, ou à tout le moins au nom de celui-ci par le maître du sanctuaire.

N.B. : l'« Oasis d'Amon » est l'oasis de Siwa (ou Siwah...), à l'ouest de l'Égypte, près de la frontière libyenne, à plus de 550 km du Caire et à environ 300 km de la côte méditerranéenne.

461 Darius III Codoman (lui qui devait le trône à des meurtres ; dont il n'était probablement pas l'instigateur) fut le dernier souverain perse achéménide.

462 C'est à cette époque que le palais édifié à Persépolis par Darius le Grand fut incendié : « Alexandre marcha en toute hâte vers le fleuve sur lequel il trouva le pont déjà construit, et il le passa sans difficulté avec son armée. Delà il marcha toujours avec la même rapidité vers la Perse, de sorte qu'il y arriva avant que les gardes eussent pillé lés trésors. Il prit aussi à Pasargades les richesses que contenaient les trésors de Cyrus l'ancien. Il établit comme satrape de la Perse Phrasaortès fils de Rhéomithrès. Il mit le feu au palais des rois de Perse, malgré les conseils de Parménion. Celui-ci voulait le sauver, et entr'autres motifs il lui dit qu'il n'était pas bien de détruire ce qui lui appartenait déjà, et que les habitants de l'Asie se soumettraient plus difficilement à lui, lorsqu'ils verraient qu'il n'avait pas lui-même l'intention de conserver l'empire de l'Asie, mais qu'il ne faisait que traverser ce pays en vainqueur. Alexandre répondit qu'il voulait tirer vengeance des Perses qui, dans leur expédition contre la Grèce, avaient rasé Athènes et brûlé les temples, et qu'il voulait user de représailles pour tous les autres maux qu'ils avaient faits aux Grecs. Quant à moi, il ne me semble pas non plus qu'Alexandre se soit conduit d'une manière raisonnable, et ce n'était pas un moyen de se venger des anciens Perses. » ; in : ARRIEN. *Histoire de l'expédition d'Alexandre*. Traduction par Auguste Turrettini. Genève : É. Carey, 1843. (Tome septième de : *Bibliothèque des historiens grecs*). XVI p. et 453 p. P. 179 (Livre III, Chap. XVIII).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

5.2 • De la résistible avance d'Alexandre ; de l'importance de la phalange et de l'ordre oblique

Trop souvent il est imaginé une progression irrésistible et rapide des Gréco-Macédoniens en terre d'empire. Les villes ne furent pas toute enclines à se soumettre en toute spontanéité, et certaines maladresses d'Alexandre provoquèrent elles-mêmes certaines difficultés, certains retards dans la conquête. Mais sûrement il nous faut reconnaître que non seulement l'ardeur, la soif de revanche, voire de vengeance des Grecs qui s'étaient cristallisées à la suite des guerres médiques, mais, aussi et surtout, la technique militaire gréco-macédonienne, l'organisation de la phalange macédonienne jointe aussi souvent que possible à l'efficace, alors, tactique de l'*ordre oblique*[463], essentiellement, lui conférant une puissance de

463 « Ordre oblique » : technique de combat faisant porter l'effort sur un côté ou l'autre, ou au centre des lignes de l'armée adverse, dans le but souvent de les déborder, en massant les corps de troupes les plus efficients (ceux de la phalange et de la cavalerie lourde macédoniennes en l'occurrence pour les cas nous intéressant ici plus spécialement) afin de les diriger vers le point choisi et en leur faisant fournir une avancée de la plus grande vélocité, et en laissant légèrement l'autre aile de l'armée en retrait, voire en lui faisant effectuer un mouvement susceptible de s'apparenter à une conversion (mouvement tactique d'une troupe entrepris afin de modifier la disposition de son front par pivotement de celle-ci autour d'un point constitué par l'une de ses extrémités). Épaminondas (né à Thèbes vers 418 av.n.è. ; mort lors de la bataille de Mantinée en 362 — bataille contre les Spartiates, où néanmoins les Thébains emportent la victoire), roi de Thèbes (Grèce, Béotie), en fut l'*inventeur*, l'initiateur des Grecs en la matière.

« Entre Hérodote et Xénophon, la distance est immense et elles paraissent bien vagues, bien obscures, les narrations de l'historien de la guerre persique, quand on les compare à *la Cyropédie*, et surtout au récit de l'admirable retraite des dix mille. Xénophon nous associe aux pensées des chefs, et nous voyons tout ce qu'il raconte. Ses marches sont bien combinées, et ses ordres de batailles varient suivant les localités et l'espèce des combattants. Si, à la bataille de Cunaxa, les Grecs, s'appuyant à l'Euphrate, opposent une ligne pleine et compacte à l'innombrable armée d'Artaxerxès, ils se forment en colonnes séparées et avec des intervalles, quand il faut traverser le Centrite, et combattre les Arméniens et les Chaldéens ; ils prennent le mème ordre quand l'ennemi les attend sur les montagnes élevées et rapides de la Colchide : et cela fortifie l'opinion que nous avons déjà cherchée à établir ailleurs, que Polibe s'est trompé quand il a donné pour unique cause des succès remportés par les Romains, la supériorité des manœuvres de la Légion sur celles de la phalange.

« Nous pouvons puiser des leçons plus instructives encore dans le récit des batailles de Leuctres et de Mantinée, dont les savantes dispositions ont été depuis si souvent imitées. À la première, les Thébains étaient moins nombreux que les Lacédémoniens, mais ils étaient commandés par Épaminondas. Voulant porter sur un point de la ligne ennemie l'élite de ses forces, le héros thébain dédouble la phalange à sa droite et sur son centre, et réunit promptement à sa gauche un corps nombreux qu'il place sur cinquante de hauteur ; c'est là que va combattre *la troupe invincible des amis* ! Tout a coup, par un simple mouvement de conversion, il refuse sa droite affaiblie, et faisant avancer sa gauche, à laquelle rien ne peut résister il déborde, il disperse l'aile droite des Spartiates.

« Créateur de l'ordre oblique, qui lui avait valu une victoire si mémorable, Epaminondas l'emploie encore à Mantinée ; mais cette fois il refusa sa gauche, et, au lieu de chercher à déborder un flanc de l'ennemi il porta sa droite contre le centre de la ligne qu'il enfonça.

« Un autre héros, Philopoemen, vainquit aussi à Mantinée ; profitant habilement des localités, il s'était placé derrière un ravin qui aboutissait à deux chaînes de montagnes, et avait renforcé sa gauche, par laquelle il

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

choc relativement supérieures en ces temps considérés à toutes celles des armées barbares et celles des armées d'hoplites de la Grèce même, rendaient les armées des Macédoniens supérieures aux armées asiatiques.

Pourquoi et comment Alexandre put-il remporter les succès militaires qui furent les siens ? Ces succès évoqués furent certes les siens, mais aussi et surtout ceux de son armée, des guerriers grecs et macédoniens qui servirent et servaient sous ses ordres, et sans aucun doute, par-dessus tout plus encore, ceux dus à la formidable technique de guerre des Macédoniens, c'est-à-dire celle qui se résume en quelques termes, ceux d'« ordre oblique », de « phalange », donc ! La phalange, corps militaire, organisation technique, servie par les

---

voulait attaquer ; cette gauche fut pourtant renversée, et Machanidas, tyran de Sparte, eût remporté une victoire complète si, tombant sur le flanc des troupes qui étaient derrière le ravin il eût facilité le passage de sa phalange ; mais il s'abandonna à la poursuite des fuyards et quand il revint, son armée avait été battue ; les Achéens s'étaient emparés des hauteurs, et il trouva la mort au milieu de leurs rangs.

« Laissons les républiques grecques, pour suivre celui qui, à Chéronée, avait tant contribué à la perte de leur liberté. Nous le verrons souvent mettre à profit les exemples de ceux qu'il avait vaincus.

« Le passage du Graniqne ne fut qu'un combat de cavalerie ou l'on doit plus admirer le courage personnel d'Alexandre que l'habileté de ses dispositions ; il n'en est pas de même de la bataille d'Issus, dont il faut lire les détails, non dans Diodore de Sicile, ni dans Quinte-Curce, mais dans Arrien. On y voit, malgré l'infériorité du nombre, Alexandre à la tète de son aile droite déborder la gauche des Perses, l'enfoncer, et se rejetant sur les Grecs à la solde de Darius, les attaquer en flanc et en faire un horrible carnage. Le destructeur de Thèbes marchait sur les traces du héros thébain.

« Bientôt, au lieu de défendre les bords du Tygre comme il avait défendu ceux du Granique et du Pinare, Darius réunit tontes les forces de l'Asie dans la plaine en avant d'Arbelles, et pour laisser un libre essor à sa cavalerie et à ses chars, il fait aplanir toutes les inégalités du terrain. Son armée est rangée sur deux lignes, ayant sur les ailes la cavalerie et les chars armés de faux : il réunit autour de lui l'infanterie grecque à sa solde, qu'il pouvait seule opposer à la phalange macédonienne. Alexandre mit aussi son armée sur deux ligues, dont la seconde devait faire volte-face, si les Perses cherchaient à l'envelopper. Comme à Issus, il emploie l'ordre oblique, et se dirige avec l'élite de sa cavalerie, qu'il forme en coin, et avec sa redoutable phalange, vers la gauche des Perses qu'il enfonce : il la poursuit quelque temps et revient ensuite au secours de son aile gauche qui, débordée par l'aile droite de Darius, avait été mise dans le plus grand danger. On voit que, dans cette bataille, le monarque persan avait déjà profité de l'expérience du passé ; et si la trahison n'eût pas mis fin à sa vie, peut-être eût-il un jour balancé la fortune d'Alexandre.

« Porus fit sur l'Hydaspe la même faute que Darius sur le Tygre : il n'en défendit pas les bords et attendit les Macédoniens dans une plaine découverte. Le vainqueur d'Arbelles emploie encore la manœuvre qui lui avait valu tant de victoires. Au lieu d'attaquer le centre que couvrent les éléphants, il se dirige avec l'élite de sa cavalerie sur l'aile gauche de l'ennemie, jette Canus sur sa droite, gagne les derrières et ne fait donner sa phalange que lorsque l'armée de Porus est enveloppée.

« L'art a déjà fait des progrès. Dans les premières batailles, on se choque, on s'aborde sur toute la ligne, et le courage individuel, la force matérielle décident seuls du succès. Bientôt on choisit le terrain sur lequel on veut se battre, on cherche un secours dans les obstacles naturels, on fait des dispositions, et la victoire est autant due à ces dispositions qu'aux exemples de courage, qu'au mépris de la mort, par lesquels le chef est encore obligé d'enflammer ses soldats. Porté faible et souffrant sur un brancard, comme le maréchal de Saxe à Fontenoi, Alexandre eût été repoussé dans les flots du Granique. Le temps viendra où les dispositions feront tout ; où, comme une intelligence surnaturelle, la pensée du chef présidera à tous les mouvements, dominera toutes les volontés, dirigera tous les efforts et décidera presque seule du succès.

« L'empire d'Alexandre finit avec sa vie. Ses lieutenants s'en disputèrent avec acharnement les lambeaux, et ensanglantèrent de nouveau l'Asie. [...]. » ; in : LAMARQUE (général). Bataille. (Art militaire). In : *Encyclopédie moderne ou Bibliothèque universelle de toutes les connaissances humaines*. Tome quatrième. Paris : P. Duménil, 1841. 400 p. Article p. 117-162. Citation des p. 119-121.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Macédoniens d'Alexandre, mise en œuvre dans le cadre de la pratique de l'ordre oblique, permit à Alexandre ses succès ; comme Clitos[464] le rappellera pour son malheur, dans de tragiques circonstance à Alexandre, un soir de ces beuveries trop habituelles à Alexandre et son entourage. Cela, donc, eut en ces temps une importance considérable, car la phalange représentait une puissante machine de conquête, une puissante machine de guerre, une formidable machine à tuer, pourvu que l'armée fut galvanisée par un chef charismatique n'hésitant pas, souvent assez inconsidérément, assez cavalièrement, sur sa belle monture caparaçonnée, à payer de sa personne par une conduite héroïque exemplaire, pourvu aussi et surtout que les circonstances fussent favorables à l'exercice de son efficacité[465].

464 Clitos, Clitus, Cleitos ou Kleitos...

465 « C'est une chose constante et qui peut se justifier par mille endroits, que tant que la phalange se maintient dans son état propre et naturel, rien ne peut lui résister de front ni soutenir la violence de son choc. Dans cette ordonnance, on donne au soldat en armes trois pieds de terrain. La sarisse était longue de seize coudées. Depuis elle a été raccourcie de deux pour la rendre plus commode, et après ce retranchement il reste, depuis l'endroit où le soldat la tient jusqu'au bout qui passe derrière lui et qui sert comme de contre-poids à l'autre bout, quatre coudées ; et par conséquent si la sarisse est poussée des deux mains contre l'ennemi, elle s'étend à dix coudées devant le soldat qui la pousse. Ainsi, quand la phalange est dans son état propre, et que le soldat qui est à côté ou par derrière, joint son voisin autant qu'il le doit, les sarisses du second, troisième et quatrième rang s'avancent au-delà du premier plus que celles du cinquième qui n'ont au-delà de ce premier rang que deux coudées. Ce serrement de la phalange est décrit ainsi dans Homère :

« Les boucliers joignent les boucliers, les casques touchent les casques, le soldat appuie le soldat, / Et l'on voit flotter au dessus des casques les brillants panaches dont ils sont ornés, / Tant les soldats se sont serrés les uns contre les autres.

« Cette peinture est aussi belle qu'élégante ; et de là il s'ensuit qu'avant le premier rang il y en a cinq de sarisses, plus courtes les unes que les autres de deux coudées, à mesure qu'elles s'éloignent du premier rang au cinquième. Or, comme la phalange est rangée sur seize de profondeur, on peut aisément se figurer quel est le choc, le poids et la force de cette ordonnance. Il est vrai cependant qu'au-delà du cinquième rang les sarisses ne sont d'aucun usage pour le combat. Aussi ne les allonge-t-on pas en avant, mais on les appuie sur les épaules du rang précédent la pointe en haut, afin que pressées elles rompent l'impétuosité des traits, qui passent au-delà des premiers rangs et pourraient tomber sur ceux qui les suivent. Ces rangs postérieurs et reculés ont cependant leur utilité. Car, en marchant à l'ennemi, ils poussent et pressent ceux qui les précèdent, et ôtent à ceux qui sont devant eux tout moyen de retourner en arrière. On a vu la disposition tant du corps entier que des parties de la phalange. Voyons maintenant ce qui est propre à l'armure et à l'ordonnance des Romains, pour en faire la comparaison avec celle des Macédoniens.

« Le soldat romain n'occupe non plus que trois pieds de terrain; mais comme pour se couvrir de leurs boucliers et frapper d'estoc et de taille, ils sont dans la nécessité de se donner quelque mouvement, il faut qu'entre chaque légionnaire, soit à côté ou par derrière, il reste au moins trois pieds d'intervalle, si l'on veut qu'ils se remuent commodément. Chaque soldat romain combattant contre une phalange a donc deux hommes et dix sarisses à forcer. Or, quand on en vient aux mains, il ne les peut forcer ni en coupant, ni en rompant, et les rangs qui le suivent ne lui sont pour cela d'aucun secours. La violence du choc lui serait également inutile et son épée ne ferait nul effet. J'ai donc eu raison de dire que la phalange, tant qu'elle se conserve dans son état propre et naturel, est invincible de front, et que nulle autre ordonnance n'en peut soutenir l'effort. D'où vient donc que les Romains sont victorieux ? Pourquoi la phalange est-elle vaincue ? C'est que dans la guerre le temps et le lieu des combats se varient en une infinité de manières, et que la phalange n'est propre que dans un temps et d'une seule façon. Quand il s'agit d'une action décisive, si l'ennemi est forcé d'avoir affaire à la phalange dans un temps et dans un terrain qui lui soient convenables, nous l'avons déjà dit, il y a toute sorte d'apparence que partout l'avantage sera du côté de la phalange. Mais si l'on peut éviter l'un et l'autre, comme il est aisé de le faire, qu'y a-t-il de si redoutable dans cette ordonnance ? Que pour tirer parti d'une phalange, il soit nécessaire de lui trouver un terrain plat, découvert, uni, sans fossés, sans fondrières, sans gorges, sans éminences, sans rivières; c'est une chose avouée de tout

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

La lecture de Polybe nous montre bien pourquoi, globalement, plus tard, la phalange macédonienne ne put être opposée avec succès à la légion romaine ; non pas seulement parce qu'*un dieu inspira aux Romains la légion*[466], mais parce que les romains se livrèrent à une autre conception de la guerre, à laquelle leurs diverses confrontations aux Étrusques, aux Gaulois[467], et aux Samnites leurs voisins, tout particulièrement, dont ils s'inspirèrent grandement dans l'élaboration des manipules de la légion, les obligèrent ; une conception proche peut-être de celle à laquelle le mercenaire rhodien Memnon, prophète en

---

le monde. D'un autre côté l'on ne disconvient pas qu'il est impossible ou du moins très rare de rencontrer un terrain de vingt stades ou plus, qui n'offre quelqu'un de ces obstacles. Quel usage ferez-vous de votre phalange, si votre ennemi, au lieu de venir à vous dans ce terrain favorable, se répand dans le pays, ravage les villes et fait du dégât dans les terres de vos alliés ? Ce corps restant dans le poste qui lui est avantageux, non seulement ne sera d'aucun secours à vos amis, mais il ne pourra se conserver lui-même. L'ennemi maître de la campagne, sans trouver personne qui lui résiste, lui enlèvera ses convois de quelque endroit qu'ils lui viennent. S'il quille son poste pour entreprendre quelque chose, ses forces lui manquent et il devient le jouet des ennemis. Accordons encore qu'on ira l'attaquer sur son terrain ; mais si l'ennemi ne présente pas à la phalange toute son armée en même temps, et qu'au moment du combat il l'évite en se retirant, qu'arrivera-t-il de votre ordonnance ?

« Il est facile d'en juger par la manœuvre que font aujourd'hui les Romains, car nous ne nous fondons pas ici sur de simples raisonnements, mais sur des faits qui sont encore tout récents. Les Romains n'emploient pas toutes leurs troupes pour faire un front égal à celui de la phalange, mais ils en mettent une partie en réserve et n'opposent que l'autre aux ennemis. Alors soit que la phalange rompe la ligne qu'elle a en tête, ou qu'elle soit elle-même enfoncée, elle sort de la disposition qui lui est propre. Qu'elle poursuive des fuyards ou qu'elle fuie devant ceux qui la pressent, elle perd toute sa force, car, dans l'un ou l'autre cas, il se fait des intervalles que la réserve saisit pour attaquer, non de front, mais en flanc et par les derrières. En général, puisqu'il est facile d'éviter le moment et toutes les autres circonstances qui donnent l'avantage à la phalange, et qu'il ne lui est pas possible d'éviter toutes celles qui lui sont contraires, n'en est-ce pas assez pour nous faire concevoir combien cette ordonnance est au dessous de celle des Romains ?

« Ajoutons que ceux qui rangent une armée en phalange se trouvent dans le cas de marcher par toutes sortes d'endroits, de camper, de s'emparer des postes avantageux, d'assiéger, d'être assiégés, de tomber sur la marche des ennemis lorsqu'ils ne s'y attendent pas, car tous ces accidens font partie d'une guerre; souvent la victoire en dépend, quelquefois du moins ils y contribuent beaucoup. Or dans toutes ces occasions il est difficile d'employer la phalange, ou on l'emploierait inutilement, parce qu'elle ne peut alors combattre ni par cohortes ni d'homme à homme ; au lieu que l'ordonnance romaine, dans ces rencontres mêmes, ne souffre aucun embarras. Tout lieu, tout temps lui conviennent; l'ennemi ne la surprend jamais, de quelque côté qu'il se prèsente. Le soldat romain est toujours prêt à combattre, soit avec l'année entière, soit avec quelqu'une de ses parties, soit par compagnies, soit d'homme à homme. Avec un ordre de bataille dont toutes les parties agissent avec tant de facilité, doit-on être surpris que les Romains, pour l'ordinaire, viennent plus aisément à bout de leurs entreprises que ceux qui combattent dans un autre ordre ? Au reste, je me suis cru obligé de traiter au long cette matière, parce qu'aujourd'hui la plupart des Grecs s'imaginent que c'est une espèce de prodige que les Macédoniens aient été défaits, et que d'autres sont encore à savoir comment et pourquoi l'ordonnance romaine est supérieure à la phalange. » ; in : POLYBE, HÉRODIEN et ZOZIME. *Ouvrages historiques – avec notices biographiques*. Par J.-A.-C. Buchon. Paris : A. Desrez, 1836. XIV p. et 768 p. (Panthéon littéraire – Littérature grecque – Histoire). Cet ouvrage comprend : *Notice sur Polybe* ; *Notice sur Hérodien* ; *Notice sur Zosime* (sic) ; *Histoire générale de la République romaine par POLYBE* ; *Histoire romaine d'HÉRODIEN* ; *Histoire romaine par ZOSIME* (ces éléments sont repris de la *Table des matières et des chapitres* des pages 756 à 768 de l'ouvrage). P. 408, 409. (Polybe, *Histoire générale de la République romaine*, Livre XVIII, Fragment I^er^).

N.B. : en ce qui concerne la « sarisse » évoquée par Polybe, il s'agit d'une lance, ou plutôt d'une pique, arme d'hast et non de jet, portant une lame équipée d'une douille pour l'emmanchement sur la hampe, à son autre extrémité d'une pointe (à quatre ailettes) destinée à pouvoir être le cas échéant plantée dans le sol, elle est aussi équipée d'une douille pour l'emmanchement sur la hampe, et d'une douille de métal servant à

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

matière militaire, stratège et tacticien incompris des dignitaires perses, songeait peut-être déjà, avait déjà peut-être l'intuition. « La légion romaine est fille, comme la phalange macédonienne, de la phalange grecque : mais si marquée, dès sa naissance, par les traditions locales, si sensible dans son développement millénaire aux leçons de l'expérience et dotée d'une telle force de perfectionnement interne, qu'elle doit plutôt être considérée comme une création du génie romain. »[468].

« *Philippe*. — [...]. Ce prince, habile tacticien, allait imiter Épaminondas à

---

l'emboitement bout à bout des deux éléments de bois (l'un portant la lame, l'autre la pointe à ailettes) formant la hampe de l'arme ; de telles armes, démontable donc pour leur transport, pouvaient, assemblées en vue de leur utilisation, atteindre plus de 6 mètres de longueur. Pour de plus amples renseignements sur ce type d'arme : cf. ANDRONICOS, Manolis. Sarissa. *Bulletin de correspondance hellénique*, volume 94, livraison 1, 1970, p. 91-107.

Polybe naquit à Mégalopolis, ville de la presqu'île du Péloponnèse, vers 202 av.n.è. ; il mourut vers 122. Il fut un homme de guerre, un homme politique, un homme de lettres. Il fut déporté à Rome en tant qu'otage, et s'y lia avec Scipion Émilien.

466 « Ce n'est pas seulement le génie de l'homme, c'est une inspiration divine qui, selon moi, a organisé la légion romaine. » ; in : VÉGÈCE. *Traité de l'art militaire*. Traduction par Victor Develay. Paris : J. Corréard, 1859. 233 p. P. 75 (Livre II, Chapitre XXI).

467 « Il semble bien que la France ait auprès des Italiens la réputation d'une nation belliqueuse[14] : chroniqueurs et historiographes parlent de *furia francese*, de l'*impeto naturale* de ces Français qui sont « formés au métier des armes ».[15] Il n'est pas hasardeux de faire remonter ces *topoi* au récits de Tite-Live et de César dont on connaît la diffusion à l'époque.[16] Les Français, ces *Galli*, ne sont-ils pas héritiers de ces Gaulois qui en 390 avant J.-C. ont semé la terreur sur leur passage, saccagé Rome, mais dont les méthodes de combat forcent l'admiration ?[17] César lui-même, dans la guerre des Gaules, fait un éloge de la bravoure et de l'ardeur guerrière des Gaulois qui dépasse celui qu'un vainqueur se doit de faire de l'ennemi pour mettre en valeur sa propre victoire.[18] » ; in : DENIS, Anne. Charles VIII et les Italiens : histoire et mythe. Genève : Librairie Droz, 1979. 192 p. (Travaux d'Humanisme et Renaissance). P. 34, 35. Ci-après nous reproduisons les notes de bas de pages du texte cité : **[14]** Cf. sur M. EQUICOLA, *Apologia pro Gallis* : D. SANTORO, *Appunto su Mario Equicola*, in « Giornale stor. della letteratura italiana », XV (1890), pp. 402-413 : l'auteur affirme que le peuple français est un « popolo bellicocissimo ». Il en donne la preuve en énumérant les guerres qu'il a menées dès son origine jusqu'à l'époque où il écrit. / **[15]** M. SANUDO, *La spedizione de Carlo VIII in Italia*, p. 393 : « assuetti nel mestier di le armi » ; sur la « furia francese », cf. notamment : G. PRIULI, *I diarii*, a cura di A. Segre, R.I.S., XXIV, p. 16. / **[16]** N. MACHIAVELLI, *L'arte della guerra*, III, VII. / **[17]** TITE-LIVE, *Ab urbe condita libri*, V. Le parallèle est assez frappant entre de récit que fait Tite-Live de la prise de Rome et les récites de la campagne de Charles VIII : l'étrangeté de cette guerre nouvelle (« novo bello ») suscite l'épouvante, surtout par le nombre considérable des ennemis et la nature de leurs armes (ch. 35) ; la rapidité de l'avance des Gaulois — *antecedente fama* — est la raison principale de la terreur des Romains (chap. 37) ; les méthodes employées par les Gaulois provoquent l'admiration et leur attaque engendre la fuite des Romains (chap. 38) ; Rome estime qu'elle n'est pas en mesure de se défendre (chap. 39) ; les Gaulois pillent et massacrent : la Fortune avait en quelque sorte placé les Romains en spectateurs de la ruine de leur patrie (chap. 41). / **[18]** *De bello gallico*, II, VIII : ... « propter eximiam opinionem virtutis. »

N.B.1 : traduction des éléments de textes en langue italienne : *furia francese* : fureur française ; *impeto naturale* :impétuosité (ou violence) naturelle ; *Appunto su Mario Equicola* : Note sur Mario Equicola (homme de lettres italien — vers 1470 - 1505) ; *Giornale stor. della letteratura italiana* : Journal historique de la littérature italienne ; *La spedizione de Carlo VIII in Italia* : L'expédition de Charles VIII en Italie ; *assuetti nel mestier di le armi* : attaché au métier des armes ; *I diarii* : les journaliers ; *a cura di* : par ; *L'arte della guerra* ; l'art de la guerre.

N.B.2 : traduction des éléments de textes en langue latine : *Apologia pro Gallis* : Apologie des Gaulois ; *Galli* : Gaulois ; *popolo bellicocissimo* : peuple des plus belliqueux ; *Ab urbe condita libri* : Livre sur les origines de la ville (Rome) ; *novo bello* : guerre nouvelle ; *antecedente fama* : devancement notoire ; *De*

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Chéronée, ce Waterloo des Grecs (338), lorsque la fougue de son jeune fils, Alexandre, jeta sa gauche sur l'armée athénienne et compromit le succès de la journée. Mais la ténacité de la phalange répara tout et mit en lumière un principe très-important, celui de ne jamais désespérer de la victoire, tant qu'il reste des troupes organisées. Ajoutons, à la gloire de Philippe, qu'il est le premier général qui ait su développer chez le soldat cette valeur morale et cet amour de la gloire qui transfigurent le guerrier en héros, et lui font tenter ce que le soldat ordinaire qualifie d'impossible. Les six mille hommes de la phalange macédonienne qui gagnèrent la bataille de Chéronée étaient la garde d'un roi qui les appelait ses enfants et ses camarades, qui les exerçait journellement sous ses yeux, leur donnait partout l'exemple et en avait fait une troupe incomparable. » « Philippe a eu de nombreux imitateurs, et le plus bel essai en ce genre est assurément la vieille garde de Napoléon, formée de soldats vainqueurs des meilleures troupes de l'Europe, résolus à suivre au bout de l'univers celui qui savait si bien parler leur langage et toucher leur cœur généreux. Ainsi s'expliquent les prodiges de 1814, ceux plus grands encore de Planchenoit et l'hécatombe de Mont-Saint-Jean. »[469]. Alexandre, qui difficilement pouvait l'admettre, devait ses succès sans-doute plus aux réformes militaires de ses prédécesseurs sur le trône de Macédoine, et en particulier à celles de son père Philippe qu'à son propre génie. Ainsi un Napoléon I[er] Bonaparte dut ses succès à l'ardeur, à la « fureur française », de ses hommes, à leur bonne volonté leur faisant accepter des marches rapides, longues, incessantes, des combats des plus sévères, et souvent très meurtriers, tout autant qu'un Alexandre dut au dévouement et à l'ardeur, à la « fureur grecque », à la « fureur macédonienne », de ses hommes d'avoir remporté tous les succès qui furent les siens, qui furent les leurs. Toutefois il convient de reconnaître à Alexandre un esprit vif, une faculté certaine à prendre rapidement des décisions majeures, se révélant très souvent fort pertinentes ; et il convient de reconnaître qu'il se montrait capable de haranguer de belle manière[470] ses hommes, ses soldats, ses guerriers ! Il savait les haranguer, avec un succès

bello gallico : De la guerre des Gaules ; *propter eximiam opinionem virtutis* : à cause de sa grande opinion de leur valeur.

468 GARLAN, Yvon. *La guerre dans l'Antiquité*. Paris : Fernand Nathan, 1972, 1990. 223 p. (Nathan-université – Histoire et géographie). P. 98.

469 BERNARD, Hippolyte. *Aperçu général sur l'origine, les progrès et l'état actuel de l'art de la guerre*. Paris : J. Dumaine, 1868. 217 p. P. 14, 15.

N.B. : Planchenoit ou Plancenoit : village où eurent lieu des combats acharnés entre Prussiens et Français lors de la bataille de Waterloo (1815). Mont-Saint-Jean : la bataille de Waterloo est aussi nommée du nom de ce lieu-dit situé à proximité immédiate du champ de bataille.

470 Voici, par exemple les deux harangues prononcées, selon Arrien, par Alexandre devant ses troupes, peu de temps avant la bataille d'Issos, et une description des circonstances de celles-ci : « Lorsqu'on annonça à Alexandre que Darius était derrière lui il douta de la vérité de ce rapport ; il fit en conséquence monter

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

indéniable, non seulement afin de galvaniser leur ardeur, mais aussi afin de tempérer cette ardeur trop vive lorsque son irritabilité, sa dureté, ses maladresses les avaient par trop exaspérés, lorsque la lassitude des marches incessantes, des combats réitérées à livrer, lorsque ces heimatlos qu'ils étaient presque devenus malgré eux, éprouvant douloureusement le mal du pays, quoique vainqueurs, en venaient à manifester un mécontentement en voie de conduire à des mutineries[471].

Alexandre, en effet, commit quelques maladresses. Ainsi, l'année suivant la

---

quelques-uns de ses intimes sur une galère a trente rames, et il les renvoya en arrière voir si on lui avait dit la vérité. Ceux-ci reconnurent facilement les campements perses que la forme recourbée du rivage, en cet endroit, leur laissait apercevoir distinctement, et ils vinrent annoncer à Alexandre que Darius était en son pouvoir.

« Alexandre réunit les généraux, les chefs d'escadron et les commandants des alliés, et il les exhorta à avoir pleine confiance, en songeant aux succès qu'ils avaient déjà obtenus, et à la supériorité assurée à des troupes victorieuses sur un ennemi déjà vaincu une fois. Il leur montrait Dieu lui-même conduisant pour le mieux la guerre en leur faveur, puisqu'il avait mis dans l'esprit de Darius de quitter une vaste pleine, pour venir se renfermer dans des défilés où la phalange trouvait un terrain convenable pour son déploiement, tandis que le peu de largeur du champ de bataille rendait inutile la multitude des ennemis, bien inférieurs d'ailleurs par la force du corps et les qualités morales. Il leur disait que des Macédoniens, exercés eux-mêmes depuis longtemps aux travaux et aux dangers de la guerre, allaient se trouver aux prises avec des Perses et des Mèdes, qui vivent, depuis des siècles, dans la mollesse ; que d'ailleurs c'étaient des hommes libres qui allaient combattre des esclaves, que les Grecs de son armée allaient trouver d'autres Grecs vis-à-vis d'eux, mais qu'ils ne combattaient pas pour le même prix, puisque les uns s'exposaient en servant Darius pour une paie qui encore n'était guère considérable, tandis que les autres se battaient de leur plein gré pour la défense de la Grèce. Il leur faisait voir les peuples les plus robustes des barbares de l'Europe, les Thraces, les Péoniens, les Illyriens et les Agriens, rangés vis-à-vis des races les plus délicates et les plus efféminées de l'Asie, enfin un Darius commandant contre un Alexandre !

« Après avoir énuméré toutes ces causes de supériorité pour le combat qui se préparait, il leur montrait, d'un autre côté, la grandeur du prix pour lequel ils allaient se battre. Ici ce n'étaient plus les satrapes de Darius qu'ils allaient vaincre, ni la cavalerie qu'ils avaient vue sur les bords du Granique, ni les 20 000 mercenaires étrangers, mais c'était toute l'élite des Perses, des Mèdes et de toutes les nations de l'Asie soumises aux Perses et aux Mèdes ; c'était le grand roi présent lui-même au milieu de ses sujets, de sorte qu'il ne resterait aux vainqueurs après le combat, qu'à faire reconnaître leur empire à toute l'Asie, et à mettre un terme à leurs nombreux travaux.

« Ensuite il se mit à rappeler non-seulement toutes les actions d'éclat accomplies en commun ; mais si quelqu'un en particulier s'était distingué par quelque trait d'audace remarquable, il mentionnait son nom et ses exploits.

« Il leur rappelait aussi, de la manière la plus délicate, la part qu'il prenait lui-même aux dangers dans les combats. On dit même qu'il parla de Xénophon et des 10 000 sous ses ordres, pour montrer combien peu ils pouvaient se comparer, soit pour le nombre, soit pour les autres qualités, à l'expédition actuelle ; ils n'avaient point avec eux de cavaliers de Thessalie, de Béotie, du Péloponèse, de Macédoine ou de Thrace, ni rien de cette nombreuse cavalerie qu'il possédait lui-même, ni archers, ni frondeurs, à part un petit nombre de Crétois ou de Rhodiens ; encore ces derniers avaient-ils été, pour ainsi dire, improvisés par Xénophon, au moment du danger; et pourtant ils avaient mis en fuite le roi avec toutes ses forces, sous les murs même de Babylone, et ils avaient traversé victorieusement toutes les nations qu'ils avaient rencontrées dans leur marche vers le Pont-Euxin. Il ajoutait toutes les exhortations qu'un brave général doit, dans un moment pareil, avant le combat, faire entendre à de braves soldats. Et c'était à qui prendrait la main du roi ; chacun l'excitait, par ses discours, à marcher aussitôt à l'ennemi.

« CH VIII. — Cependant il les invite, pour le moment, à aller prendre leur repas ; mais il détache quelques cavaliers et quelques archers qu'il envoie en avant vers les portes reconnaître la route qu'il avait déjà faite. [...].

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

victoire emportée sur les rives du Granique, l'été venu il congédiait la flotte ionienne ; une contre-attaque des Perses permettait à ceux-ci de se rendre maître de Chio et de Mytilène[472]. Des difficultés, des retards dans la conquête ne purent aisément se voir éludés par son génie tactique ou stratégique. Ainsi lui fallut-il sept mois pour prendre Tyr, la ville phénicienne, insulaire, certes, mais proche, relativement, du continent, qui avait refusé de se soumettre aux avis ultimatifs du jeune conquérant. Il ne vint à bout des Tyriens qu'en faisant construire une jetée, reliant, encore de nos jours, le continent à leur ville, par laquelle les machines de siège

« [...]. Lorsque les deux armées furent sur le point d'en venir aux mains, Alexandre, galopant sur toute la ligne, exhorta ses soldats à se conduire en braves, et appela par leurs noms et avec leurs titres mérités non seulement les généraux, mais aussi les capitaines de cavalerie et d'infanterie et tous les étrangers à sa solde qui s'étaient distingués par leur mérite ou par quelque qualité; et partout on lui criait de ne plus tarder davantage à charger l'ennemi. Il continua donc à les mener en avant, en gardant toujours sa ligne de bataille, et marchant d'abord au pas, bien qu'il fut déjà en présence de l'armée de Darius ; car il craignait qu'une marche trop rapide n'amenât quelque fluctuation dans sa ligne et ne la rompît en quelque point. Mais dès qu'on fut parvenu à la portée du trait, le corps d'Alexandre et ce prince lui-même, qui avait son poste à la droite, se jetèrent les premiers au pas de course dans le fleuve, dans le but de porter l'épouvante chez les Perses par la vivacité de l'attaque, et d'en venir plus vite aux mains pour n'avoir pas à souffrir des traits des archers. Il arriva comme Alexandre l'avait prévu. [...]. » ; in : ARRIEN. *Histoire de l'expédition d'Alexandre*. Traduction par Auguste Turrettini. Genève : É. Carey, 1843. (Tome septième de : *Bibliothèque des historiens grecs*). XVI p. et 453 p. P. 99-102, 106,107 (Livre II, Chap. VII, VIII, X).

471 Voici, par exemple d'autres exemples de harangues prononcées, selon Arrien, par Alexandre devant ses troupes, peu de temps après le retour de l'Inde, à Opis, ville sur le Tigre, en Mésopotamie, et une description des circonstances de celles-ci : « CH. VIII — Lorsqu'il fut arrivé à Opis, il réunit les Macédoniens et il leur annonça qu'il accordait leur congé aux hommes que la vieillesse ou la privation de quelque membre rendait impropres à la guerre, et qu'en les renvoyant dans leurs foyers, il leur donnerait à leur départ de quoi devenir un objet d'envie pour ceux qui étaient en Macédoine, et de quoi exciter les autres Macédoniens à vouloir avoir leur part des mêmes dangers et des mêmes travaux. Alexandre, par cette proposition, pensait faire plaisir aux Macédoniens; mais eux qui se croyaient déjà traités avec dédain par Alexandre comme des gens qui ne valaient plus rien pour la guerre, furent, non sans raison, affligés de cette déclaration d'Alexandre; d'autant plus que pendant toute cette expédition, ils avaient été blessés par plusieurs circonstances diverses. Déjà souvent ils avaient vu avec chagrin l'adoption du costume perse, indice des mêmes sentiments d'Alexandre, la formation des épigones barbares initiés aux usages macédoniens, et le mélange de cavaliers étrangers dans les rangs des hétéres. En conséquence, ils ne purent prendre sur eux de garder le silence, mais ils demandèrent qu'on les licenciât tous, disant à Alexandre qu'il n'avait qu'à faire son expédition avec son père, sarcasme qui faisait allusion à Ammon. En entendant ces cris, Alexandre qui alors était très irritable, et qui, à cause de son entourage barbare, n'avait plus la même bienveillance qu'autrefois pour les Macédoniens, s'élança de la tribune avec les généraux qui l'environnaient et fit saisir les principaux agitateurs de la multitude, désignant lui-même de la main à ses hypaspistes ceux qu'il fallait arrêter. Ceux-ci furent au nombre de treize, il les fît conduire au supplice, et comme les autres s'étaient tus frappés d'épouvante, il monta de nouveau à la tribune et prononça le discours suivant :

« CH. IX. — « Macédoniens, ce que je vais vous dire n'aura point pour but de réprimer votre ardeur à retourner chez vous, car il vous est permis d'aller où vous voudrez, du moins pour ce qui me regarde. Mais je veux que vous sachiez ce que vous êtes maintenant en comparaison des gens vers lesquels vous retournez. Je commencerai d'abord par Philippe, mon père, comme cela est convenable. Philippe vous avait trouvés errants et misérables, vêtus de peaux pour la plupart, gardant quelques moutons sur les montagnes, et obligés, pour les protéger, de combattre sans succès les Illyriens, les Triballiens et les Thraces sur vos frontiéres. Il a remplacé par la chlamyde vos vêtements de peaux, il vous a fait descendre de vos montagnes dans la plaine, et vous a mis en état de résister aux barbares vos voisins en vous apprenant à placer votre confiance et votre salut plutôt dans votre propre valeur, que dans la force des localités. Il a fait de vous des habitants des villes, et vous a donné de bonnes lois et de bonnes mœurs. Il vous a soumis ces barbares qui vous commandaient auparavant, et qui pillaient vos biens et vos personnes; d'esclaves et de sujets que vous

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

purent être approchée de la cité. Les défenseurs de la ville furent massacrés jusqu'au dernier, les survivants réduits en esclavage et vendus. Toutefois, bien que le sinistre avertissement que constituait la prise de Tyr n'eut pu être ignoré à Gaza, cette ville également osa résister à Alexandre ; le dénouement fut ici plus rapide, et la ville tomba au bout de deux mois, seulement ; et reçut d'Alexandre le même traitement que Tyr ; et que Thèbes, auparavant, en Grèce.

Alexandre jamais ne sut, ou ne put se placer en mesure d'obtenir de la part de

étiez, vous êtes devenus maîtres. Il a ajouté à la Macédoine la plus grande partie de la Thrace, et. s'emparant des meilleures positions maritimes, il a ouvert votre pays au commerce, et vous a assuré le travail des mines. Il vous a proclamés les maîtres des Thessaliens, devant lesquels vous mouriez autrefois de peur ; en humiliant la nation des Phocéens, il vous a applani l'entrée de la Grèce, la rendant facile, d'étroite et difficile qu'elle était, Il a (et cela maintenant avec notre concours) tellement rabaissé Athènes et Thèbes qui tramaient toujours contre la Macédoine qu'au lieu de payer des tributs aux Athéniens et d'obéir aux Thébains nous sommes nous-mêmes leur principal appui. Passant dans le Péloponèse il a aussi réglé les affaires de cette contrée ; il a été nommé chef suprême de toute la Grèce pour l'expédition contre le roi de Perse et acquis ce nouveau titre de gloire moins encore pour lui que pour la communauté des Macédoniens.

« Tels sont les services que mon père vous a rendus. À les examiner en eux-mêmes, ils sont grands ; mais ils deviennent bien petits dès qu'on les compare aux nôtres. Après avoir reçu de mon père quelques vases d'or et d'argent, après avoir trouvé à peine 60 talents d'argent dans son trésor, avec plus de 500 talents de dettes contractées par lui, après en avoir emprunté moi-même 800 autres, je suis parti de ce pays qui vous nourissait à peine convenablement, et je vous ai dès l'abord ouvert le passage de l'Hellespont, bien que les Perses eussent l'empire des mers. Par la victoire que j'ai remportée avec ma cavalerie sur les satrapes de Darius, j'ai ajouté à votre empire toute l'Ionie, toute l'Éolie, les deux Phrygies et la Lydie, j'ai pris Milet après en avoir fait le siège ; et quand j'ai eu en ma possession tous les autres pays qui s'étaient soumis volontairement je vous ai donné les fruits de la victoire. C'est à vous qu'appartiennent tous les biens de l'Égypte et de la Cyrénaïque que j'ai acquis sans combat. La Syrie Creuse, la Palestine, le pays situé entre les fleuves sont votre possession, Babylone, Bactres, Suses sont à vous, les richesses de la Lydie, les trésors de la Perse, les biens de l'Inde, la mer extérieure sont à vous. C'est vous qui êtes satrapes. Vous qui êtes généraux, vous qui êtes commandants de divisions ! Et à moi me reste-t-il autre chose de tous ces travaux que celle pourpre et ce diadème ? Rien ne m'appartient en propre, et personne ne saurait montrer que je possède d'autres trésors que vos richesses et celles que j'ai conservées pour vous. Car je n'ai rien qui puisse m'engager à garder ces biens, moi qui prends la même nourriture que vous, qui dors du même sommeil ! Et que dis-je, je ne pense pas avoir la même nourriture que ceux d'entre vous qui vivent dans le luxe, et je sais bien que je me réveille avant vous, afin que vous puissiez vous-mêmes dormir.

« CH. X. — « Mais peut-être que tous mes biens je les ai acquis sans travail et sans peine, pendant que vous étiez vous-mêmes à travailler et en proie à la souffrance ? Quel est celui d'entre vous qui pense avoir plus fait pour moi que je n'ai fait pour lui ? Voyons donc ! Que celui qui a des blessures se dépouille de ses vêtements et les montre, et moi je montrerai aussi les miennes. Il ne reste pas sur le devant de mon corps une place sans blessure et il n'existe pas une arme ni de celles qu'on tient à la main, ni de celles qu'on lance, dont je ne porte des traces sur ma personne. J'ai été blessé de près avec l'épée, j'ai été percé de flèches, j'ai été frappé par les machines, j'ai reçu des coups de pierres et de pièces de bois, et cela pour vous, pour votre gloire, pour votre richesse. Je vous ai conduits en vainqueurs à travers toutes les terres, toutes les mers, tous les fleuves, tous les monts et toutes les plaines. J'ai fait les mêmes mariages que vous, et les enfants de plusieurs d'entre vous sont les parents de mes enfants. En outre j'ai amorti les dettes de ceux qui en avaient sans rechercher d'où elles provenaient, quoique vous ayez une solde très considérable et une riche part au butin chaque fois qu'un siège est suivi du pillage. La plupart d'entre vous ont reçu des couronnes d'or comme monuments de leur valeur et de mon estime. Ceux qui sont morts ont eu un trépas glorieux et une brillante sépulture. La plupart ont des statues d'airain dans leur patrie, leurs parents sont honorés et exemptés de toute charge et de tout impôt ; car sous mon commandement personne n'est mort en fuyant.

« Maintenant j'étais sur le point de renvoyer ceux d'entre vous qui ne sont plus en état de faire la guerre et je voulais les rendre des objets d'envie pour leurs compatriotes restés à la maison. Mais puisque vous voulez

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

ses hommes (et non plus, à plus forte raison même quand cela ce serait révéler vain comme en ce qui a pu concerner Napoléon à Waterloo où les hommes de la Garde prétendirent, si l'on s'en remet au mythe napoléonien, vouloir mourir plutôt que de se rendre) de très grands sacrifices, désintéressés, ultimes, il ne put rien leur faire accomplir simplement par supplément d'âme, pour la beauté du geste. Point d'écho sûrement dans l'âme des Macédoniens d'Alexandre, malgré ses belles harangues, les statues[473] d'airain érigées sur les tombes des guerriers les plus méritants tombés au champ d'honneur, à un éventuel et

---

tous partir, allez vous-en tous annoncer que voire roi Alexandre qui a vaincu les Perses, les Mèdes, les Bactriens, les Saces, qui a subjugué les Ouxiens, les Arachotes, les Dranges, qui a conquis le pays des Parthyens, des Chorasmiens, des Hyrcaniens jusqu'à la raer Caspienne, qui a franchi le Caucase au delà des portes Caspiennes, qui a passé l'Oxos, le Tanaïs et même l'Indus que Bacchus seul avait franchi, qui a traversé l'Hydaspès, l'Acésinès, l'Hydraotès, qui aurait passé l'Hyphasis sans votre manque de cœur, qui est parvenu jusqu'à la grande mer par les deux bouches de l'Indus, qui a franchi les déserts de la Gadrosie dans lesquels personne avant lui n'avait pénétré avec une armée, qui sur son passage a subjugué la Carmanie et la terre des Orites pendant que sa flotte longeait les côtes de la mer depuis l'Inde jusqu'à la Perse ; allez annoncer que ce roi vous l'avez abandonné quand vous avez été de retour à Suses et que vous êtes partis, laissant aux barbares vaincus le soin de le garder. Voilà ce que vous aurez à raconter : peut-être que votre conduite paraîtra glorieuse aux hommes j et sainte aux dieux ! Partez. »

« CH. XI. — Après ce discours, il s'élança vivement de la tribune, et il gagna le palais où il resta enfermé sans donner aucun soin à sa personne, et sans se laisser voir à aucun de ses hétéres ; il ne parut pas davantage le lendemain. Mais le troisième jour il fit appeler l'élite des Perses, et partageant entre eux les commandements des divisions, il leur donna le titre de parents du roi, et accorda à eux seuls la faveur de le baiser.

« Les Macédoniens, après avoir entendu son discours, étaient restés dans un morne silence au pied de la tribune et, à l'exception des hétères et des gardes-du-corps, personne n'avait suivi le roi au moment où il s'était retiré. La plupart hésitaient sans savoir que dire ni que faire s'ils restaient, sans vouloir non plus s'en aller. Mais lorsqu'on leur eut dit comment les Perses et les Mèdes étaient traités, lorsqu'ils surent que les commandements étaient confiés aux Perses, que l'armée des barbares était divisée en pelotons, que l'on formait un agéma perse avec des noms macédoniens, qu'il y aurait dans les rangs des pézétères des Perses et d'autres peuples, qu'il existerait une division perse d'Argyraspides, une cavalerie d'hétères formant un nouvel agéma royal ; ils ne purent plus se contenir, et, courant en masse au palais, ils jetèrent leurs armes devant les portes en signe de supplication adressée au roi, debout devant l'entrée ils demandaient à grands cris de pouvoir pénétrer dans le palais, en déclarant qu'ils voulaient livrer les instigateurs du tumulte et ceux qui les premiers avaient poussé des cris, et qu'ils ne quitteraient les portes ni jour ni nuit si Alexandre n'avait compassion d'eux.

« Quand on eut rapporté leurs prières a Alexandre, il arriva en toute hâte, et lorsqu'il les vit humiliés, et qu'il entendit les cris et les gémissements de cette foule, il versa lui-même des larmes. Il se préparait à leur dire quelque chose, pendant qu'ils restaient tous dans leur posture de suppliants ; mais l'un d'eux, nommé Callinès, distingué par son grand âge et par le commandement qu'il exerçait sur une hipparchie de la cavalerie des hétères, prit la parole en ces termes : « Ô roi, ce qui afflige les Macédoniens, c'est d'apprendre que tu as nommé quelques Perses tes parents, que des Perses ont le titre de parents d'Alexandre, et qu'ils sont admis à te baiser, quand aucun des Macédoniens n'a encore joui de cet honneur. » Alors Alexandre l'interrompant, lui dit : « Mais je vous regarde tous comme mes parents, et dès ce moment je vous donnerai ce nom.» À ces mots, Callinès s'approcha et le baisa, et tous ceux qui le désirèrent en firent autant. Et après cela, ils reprirent leurs armes et se retirèrent dans le camp en poussant des cris et en entonnant le chaut de guerre. À cette occasion Alexandre offrit un sacrifice aux dieux auxquels il avait coutume de sacrifier, et il fît un banquet public auquel il assista lui-même entouré de tous les Macédoniens. À leur suite étaient assis les Perses, ainsi que les hommes des autres nations qui s'étaient distingués par leur rang ou leur mérite. Alexandre et tous les assistants puisant dans la même coupe firent une même libation dont les devins grecs et les mages offrirent les prémices. Il demanda aux dieux les biens en général, et surtout la concorde, ainsi qu'un partage amical des commandements entre les Macédoniens et les Perses. L'histoire dit que les

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

jaculatoire « Tout est perdu, Messieurs, fors l'honneur ! »[474] ; et ce d'autant plus que rien ne fut jamais perdu, que tout, ou presque, déjà, était gagné. Il fit référence dans sa harangue d'Opis à la désillusion qui fut la sienne lorsque les troupes indociles, au bord de la franche mutinerie, refusèrent d'en faire plus, d'aller plus loin. « Ces rapports excitaient chez Alexandre le désir d'aller plus loin. Mais la résolution des Macédoniens faiblissait quand ils voyaient leur roi entreprendre travaux sur travaux et courir toujours à de nouveaux dangers. Il se forma dans le camp des conciliabules dans lesquels les plus braves se contentaient de déplorer leur sort, et les autres

---

assistants à ce banquet étaient au nombre de 9000, et qu'ils offrirent tous une seule libation en l'accompagnant de chants.

« CH. XII. — Après cela, tous les Macédoniens que la vieillesse ou quelque autre infirmité rendait impropres à la guerre, partirent volontairement. Il y en eut environ 10 000. Alexandre ne se contenta pas de leur donner leur solde déjà échue, mais il leur accorda encore celle de tout le temps qu'ils avaient encore à passer avant d'être de retour chez eux ; il ajouta un talent à la paie de chaque homme. Il donna l'ordre que tous ceux qui pouvaient avoir des enfants de femmes asiatiques les laissassent auprès de lui, afin de ne pas rapporter en Macédoine des sujets de discorde, en amenant des étrangers et des enfants de femmes barbares aux enfants qu'ils avaient laissés en Macédoine et aux mères de ces enfants. Alexandre se chargea de leur faire donner une éducation macédonienne, en particulier pour ce qui concernait l'instruction militaire, et il promit que lorsqu'ils seraient devenus hommes, il les ramènerait en Macédoine pour les rendre à leurs pères. Ces promesses, qu'il faisait à des gens qui partaient, étaient de peu de poids, et ne présentaient guère de garantie. Aussi, pour leur offrir le gage le plus sûr de son amitié et de ses regrets, il voulut leur donner comme gardien et comme chef de l'expédition, Cratéros, son ami le plus fidèle, celui qu'il estimait à l'égal de sa tête. Là-dessus, après les avoir tous embrassés, il les congédia en versant des larmes, auxquelles ils joignirent les leurs. Il donna à Cratéros l'ordre de les reconduire dans leur patrie, et lorsqu'il les y aurait ramenés, de prendre le gouvernement de la Macédoine, de la Thrace et de la Thessalie. Ainsi que le protectorat de la liberté des Grecs. Il ordonna qu'Antîpater vint lui amener les Macédoniens dans la force de l'âge, pour remplacer les troupes qu'il renvoyait. Il adjoignit à Cratéros, Polysperchon, en qualité de chef en second, afin que si pendant le voyage il arrivait quelque malheur à Cratéros qu'il faisait partir malgré le mauvais état de sa santé, l'expédition ne fût pas sans général.

« Il circula secrètement un bruit chez ceux qui s'occupent avec d'autant plus d'ardeur des affaires des rois qu'elles sont plus cachées, et qui suivant la pente naturelle de leur propre méchanceté, interprêtent les faits de manière à en faire ressortir le mal plutôt que la vérité. Le bruit courut, dis-je , qu'Alexandre était déjà sous l'empire des calomnies de sa mère sur Antipater, et qu'il voulait éloigner ce personnage de la Macédoine. Peut-être que le rappel d'Antipater était moins une réprobation qu'un moyen d'empêcher que leurs différents n'amenassent entre eux des conflits désagréables, et n'eussent des suites auxquelles le roi aurait pu difficilement porter remède. En effet, ils ne cessaient d'envoyer à Alexandre des plaintes l'un de l'antre. Antipater parlait de la hautenr d'Olympias, de sa violence, de ses intrigues, et d'autres choses peu séantes à la mère d'Alexandre. Aussi raconte-t-on un mot du roi à propos des rapports qu'on lui faisait sur la conduite de sa mère. Il dit qu'elle exigeait de lui un rude loyer pour dix mois. Olympias, de son côté, écrivait qu'Antipater, exalté par son rang et son entourage, oubliait de qui il les tenait, et qu'il visait à occuper la première place chez les Macédoniens et chez les Grecs. On voyait que toutes les calomnies sur Antipater faisaient toujours plus d'impression sur Alexandre, et en effet, dans une monarchie les choses dont on l'accusait étaient plus dangereuses. Du reste, on ne citait aucune action, ni aucune parole précise d'Alexandre, d'après lesquelles on aurait pu conclure qu'Antipater était moins en faveur auprès de lui [...]. » ; in : ARRIEN. *Histoire de l'expédition d'Alexandre*. Traduction par Auguste Turrettini. Genève : É. Carey, 1843. (Tome septième de : *Bibliothèque des historiens grecs*). XVI p. et 453 p. P. 397-407 (Livre VII, Chap. IX-XII).

472 Chio et de Mytilène : noms de deux îles grecques, et de leurs chefs-lieux respectifs (l'île de Mytilène est le plus souvent nommée Lesbos) ; le mercenaire rhodien Memnon, au service de Darius III meurt lors du siège de Mytilène. Il ne se trouva personne de sa valeur pour le remplacer.

473 Alexandre traduisit dans les faits un des éléments de l'exhortation au courage adressé à ses guerriers, deux millénaires plus tôt environ, par Sargon d'Akkad : « [...] Mais faites face aux armes de l'ennemi, à ses

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

affirmaient qu'ils n'obéiraient point lors même qu'Alexandre se mettrait à leur tête. Lorsque le roi l'eut appris, il voulut rassembler ses généraux avant que la sédition et le découragement fissent des progrès dans l'armée, et il leur parla [...]. »[475]. Mais il ne put convaincre les membres mêmes de son état-major, malgré son recours à l'évocation de grandes idées, ses tentatives de les porter à l'exaltation : « « Pour un brave, à ce que je pense, le but des travaux est dans ces travaux eux-mêmes quand ils mènent à de belles actions. Mais pourtant, si quelqu'un désire apprendre quel sera le résultat de la guerre, qu'il sache qu'il ne nous reste que peu de chemin à faire pour atteindre le Gange et la mer orientale, à laquelle, je vous le dis, la mer Hyrcanienne doit être contigüe, selon toute apparence. Le Grand Océan, en effet, environne toute la terre, et je me charge, moi, de faire voir aux Macédoniens que le golfe Indien unit ses eaux au golfe Persique, et que la mer Hyrcanienne se joint au golfe Indien. Notre flotte parcourra tout l'espace qui sépare le golfe Persique de la Lybie jusqu'aux colonnes d'Hercule, et à partir de ces colonnes, la Lybie intérieure, ainsi que toute l'Asie, seront notre domaine, et notre empire n'aura d'autres limites que celles que Dieu a assignées à la terre. [...] ». »[476].

Alexandre eut toujours un comportement héroïque, qui caractérise un certain type de commandement qui de nos jours serait qualifié de tout à fait archaïque, comme, nous l'avons pu lire plus haut, le soulignait déjà le général Lamarque. Il est certain que jamais il ne pourra être reproché à un Alexandre, comme il pourrait l'être reproché à un Napoléon Bonaparte par exemple, un manque de courage le conduisant souvent à éluder ses

---

lances ! J'ai pris de vous un soin attentif de sorte que le roi, en tant que « mon guerrier », puisse acclamer chacun de vous. Afin qu'il puisse ériger votre statue devant sa propre statue. [...]. », (cf. supra).

474 Mots attribués à François I[er], à la fin de la triste bataille de Pavie, cités notamment *in* : LAHAYE CORMENIN (Vicomte de), Louis-Marie de. *Livre des orateurs*. Genève : Slatkine, 2000 (cet ouvrage est une réédition d'un ouvrage édité à Bruxelles par la Société belge de librairie, Hauman et Compagnie en 1843). 542 p. P. 245.

Mais on trouve *in* : ROZAN, Charles. *Petites ignorances de la conversation*. Paris : Lacroix-Comon, 1856. 269 p., pages 19 et 20 les précisions suivantes : « Tout est perdu fors l'honneur. — Cette parole célèbre est du nombre de celles que les historiens ont arrangées pour produire plus d'effet et donner du relief aux citations. Lorsque les circonstances exigent des accommodements, comme pour le mot de Cambronne, auquel on a substitué une période académique, nous admettons qu'on transige avec la vérité ; mais quand on peut, sans danger d'aucun genre, citer les mots tels qu'ils ont été dits, on ferait bien de les conserver intacts. La lettre que François I[er] écrivit à sa mère après la défaite de Pavie ne commence pas, comme on l'a prétendu, par les mots : *Tout est perdu fors l'honneur*, mais on y trouve une phrase moins concise qui, quoi qu'en aient dit des historiens trop sévères, répond après tout à la même idée : « Pour vous avertir comment se porte le ressort de mon infortune, de toutes choses ne m'est demouré que l'honneur et la vie qui est sauve. / Nous ne savons pas bien ce qu'à voulu dire M. Aimé Champollion-Figeac lorsqu'en citant ce vers de François I*er* : / Le corp vaincu, le cueur reste vaincueur, / il a fait la remarque suivante : « On pourrait peut-être reconnaître dans ce vers l'origine du mot de François I[er] après la bataille de Pavie : « Tout est « perdu fors l'honneur, » et qui depuis lui a été fort contesté. ».

N.B. : dans notre citation nous avons substitué aux sauts de ligne des barres obliques (« / »).

475 ARRIEN. *Histoire de l'expédition d'Alexandre*. Traduction par Auguste Turrettini. Genève : É. Carey, 1843. (Tome septième de : *Bibliothèque des historiens grecs*). XVI p. et 453 p. P. 316 (Livre V, Chap. XXV).

476 ARRIEN. *Histoire de l'expédition d'Alexandre*. Traduction par Auguste Turrettini. Genève : É. Carey, 1843. (Tome septième de : *Bibliothèque des historiens grecs*). XVI p. et 453 p. P. 317 (Livre V, Chap. XXVI).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

inconséquences, par exemple après que par ses ordres la presque totalité de la flotte (y compris le vaisseau amiral avec à son bord le trésor pillé sur les Chevaliers de Malte) fut perdu en Orient et qu'il abandonna le corps expéditionnaire sur place en Égypte, après qu'il abandonna, la retraite de Russie consommée, les troupes dans les états baltes, par exemple, encore, lorsque pendant son transfert vers le sud pour son embarquement vers l'île d'Elbe, alors qu'il craignait que des Français, des gens du peuple de France, sur son passage n'en vinssent à le lyncher, il échangea son uniforme et son couvre-chef avec des éléments d'uniformes étrangers[477], par exemple après qu'il abandonna les troupes à Waterloo en quittant

477 Cf. WALDBOURG-TRUCHSESS (Comte de). *Nouvelle relation de l'itinéraire de Napoléon, de Fontainebleau à l'île d'Elbe, rédigée par le comte de Waldbourg-Truchsess, commissaire nommé par S. M. le Roi de Prusse, pour l'accompagner – Ouvrage traduit de l'allemand, sous les yeux de l'auteur, et augmenté de plusieurs faits qui ne sont pas dans l'original*. Seconde édition. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1815. 72 p. P. 19 : « Les cris de *vive l'Empereur* cessèrent dès que les troupes françaises ne furent plus avec nous. À Moulins, nous vîmes les premières cocardes blanches et les habitans nous reçurent aux acclamations de *vivent les alliés !* » ; p. 20 : « À Lyon, où nous passâmes vers les onze heures du soir, il s'assembla quelques groupes qui crièrent *vive Napoléon !* » ; p. 21-26 : « Nous trouvâmes, à Valence, des troupes françaises du corps d'Augereau, qui avaient arboré la cocarde blanche, et qui cependant rendirent à l'Empereur tous les honneurs dus à son rang. Le mécontentement des soldats se manifesta visiblement lorsqu'ils nous virent à sa suite. Mais ce fut là son dernier triomphe, car, nulle part ailleurs, il n'entendit plus de *vivat*. / Le 25, nous arrivâmes à Orange; nous fûmes reçus aux cris de *Vive le Roi! Vive Louis XVIII!* / Napoléon, jusque là, avait été d'une humeur très-gaie, et plaisantait souvent lui-même sur sa situation. Entre autres choses, il disait un jour aux commissaires, après avoir retracé avec beaucoup de franchise les différens degrés qu'il avait parcourus dans sa carrière, depuis vingt-cinq ans : *Au bout du compte, je n'y perds rien ; car j'ai commencé la partie avec un écu de six francs dans ma poche et j'en sors fort riche.* » / Le même jour, le matin, l'Empereur trouva un peu en avant d'Avignon, à l'endroit où l'on devait changer de chevaux, beaucoup de peuple rassemblé, qui l'attendait à son passage, et qui nous accueillit aux cris de *vive le Roi! Vivent les Alliés! À bas Nicolas! À bas le tyran, le coquin, le mauvais gueux!...* Cette multitude vomit encore contre lui mille invectives. / Nous fîmes tout ce que nous pûmes, pour arrêter ce scandale, et diviser la foule qui assaillait sa voiture; nous ne pûmes obtenir de ces forcenés qu'ils cessassent d'insulter l'homme qui, disaient-ils, les avait rendus si malheureux, et qui n'avait d'autre désir que d'augmenter encore leur misère. Enfin, d'après nos remontrances, ils se rendirent et crurent être très-modérés en ne lui faisant plus entendre que les cris de *Vivent les alliés, nos libérateurs, le généreux empereur de Russie, et le bon roi Frédéric Guillaume!* Ils voulurent même forcer le cocher de l'Empereur à crier *vive le Roi!* Il s'y refusa, et alors, un de ces hommes qui était armé, tira le sabre contre lui; heureusement on l'empêcha de frapper, et, les chevaux se trouvant alors attelés, on les fit partir au grand galop et si vite que nous ne pûmes rejoindre l'Empereur qu'à un quart de lieue d'Avignon. Dans tous les endroits que nous traversâmes, il fut reçu de la même manière. À Orgon, petit village où nous changeâmes de chevaux, la rage du peuple était à son comble; devant l'auberge même où il devait s'arrêter, on avait élevé une potence à laquelle était suspendu un mannequin, en uniforme français, couvert de sang, avec une inscription placée sur la poitrine et ainsi conçue: *Tel sera tôt ou tard le sort du tyran*. / Le peuple se cramponait à la voiture de Napoléon et cherchait à le voir pour lui adresser les plus fortes injures. L'Empereur se cachait derrière le général Bertrand le plus qu'il pouvait; il était pâle et défait, ne disait pas un mot. À force de pérorer le peuple, nous parvînmes à le sortir de ce mauvais pas.Le comte Schuwaloff, à côté de la voiture de Buonaparte, harangua la populace en ces termes: «N'avez-vous pas honte d'insulter à un malheureux sans défense? Il est assez humilié par la triste situation où il se trouve, lui qui s'imaginait donner des lois à l'univers et qui se voit aujourd'hui à la merci de votre générosité! Abandonnez-le à lui-même; regardez-le: vous voyez que le mépris est la seule arme que vous devez employer contre cet homme, qui a cessé d'être dangereux. Il serait au dessous de la nation française d'en prendre une autre vengeance!» Le peuple applaudissait à ce discours, et Buonaparte, voyant l'effet qu'il produisait, faisait des signes d'approbation au comte Schuwaloff, et le remercia ensuite du service qu'il lui avait rendu. / À un quart de lieue en deçà d'Orgon, il crut indispensable la précaution de se déguiser: il mit une mauvaise redingotte bleue, un chapeau rond sur sa tête avec une cocarde blanche, et

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

à la hâte le champ de bataille. Certes, Napoléon est souvent imaginé, conformément à un beau tableau illustrant le mythe napoléonien, bonapartiste, mythe qu'il s'est appliqué à forger, à faire forger par les intellectuels à sa solde ou des intellectuels partageant la fascination que beaucoup éprouvaient à son égard, chargeant sur le pont d'Arcole en « poitrinant » au feu ; mais, il est bien connu que, dans les faits, plusieurs rangées de poitrines précédaient la sienne. Comme Alexandre, Bonaparte n'était pas un marin : il perdit la flotte, à Aboukir, lors de la campagne d'Égypte ; Napoléon ne l'était pas devenu, qui attendait la flotte hispano-française

monta un cheval de poste pour galoper devant sa voiture, voulant passer ainsi pour un courrier. Comme nous ne pouvions le suivre, nous arrivâmes à Saint-Canat, bien après lui. Ignorant les moyens qu'il avait pris pour se soustraire au peuple, nous le croyions dans le plus grand danger, car nous voyions sa voiture entourée de gens furieux qui cherchaient à ouvrir les portières: elles étaient heureusement bien fermées, ce qui sauva le général Bertrand. La ténacité des femmes nous étonna le plus; elles nous suppliaient de le leur livrer, disant: «Il l'a si bien mérité par ses torts envers nous et envers vous-mêmes, que nous ne vous demandons qu'une chose juste.» ; p. 26, 27 : « Son valet de chambre qui vint au devant de nous, nous pria de faire passer l'Empereur pour le colonel Campbell, parce qu'en arrivant il s'était annoncé pour tel à l'hôtesse. Nous promîmes de nous conformer à ce désir, et j'entrai le premier dans une espèce de chambre, où nous fûmes frappés de trouver le ci-devant souverain du monde plongé dans de profondes réflexions, la tête appuyée dans ses mains. / Je ne le reconnus pas d'abord, et je m'approchai de lui. Il se leva en sursaut en entendant quelqu'un marcher, et me laissa voir son visage arrosé de larmes. Il me fit signe de ne rien dire, me fit asseoir près de lui, et tout le temps que l'hôtesse fut dans la chambre, il ne me parla que de choses indifférentes. Mais, lorsqu'elle sortit, il reprit sa première position. Je jugeai convenable de le laisser seul; il nous fit cependant prier de passer de temps en temps dans sa chambre pour ne pas faire soupçonner sa présence. / Nous lui fîmes savoir qu'on était instruit que le colonel Campbell avait passé la veille justement par cet endroit, pour se rendre à Toulon. Il résolut aussitôt de prendre le nom de lord Burghersh. » ; p. 31-35 : « L'aide-de-camp du général Schuwaloff vint dire que le peuple qui était ameuté dans la rue était presqu'entièrement retiré. L'Empereur résolut de partir à minuit. / Par une prévoyance exagérée, il prit encore de nouveaux moyens, pour n'être pas reconnu. / Par ses instances, il contraignit l'aide-de-camp du général Schuwaloff de se vêtir de la redingotte bleue et du chapeau rond, avec lesquels il était arrivé dans l'auberge, afin sans doute, qu'en cas de nécessité, l'aide-de-camp fût insulté, ou même assassiné à sa place. / Buonaparte, qui alors voulut se faire passer pour un colonel autrichien, mit l'uniforme du général Koller, se décora de l'ordre de Sainte-Thérèse, que portait le général, mit ma casquette de voyage sur sa tête, et se couvrit du manteau du général Schuwaloff. / Après que les commissaires des puissances alliées l'eurent ainsi équipé, les voitures avancèrent; mais, avant de descendre, nous fîmes une répétition, dans notre chambre, de l'ordre dans lequel nous devions marcher. Le général Drouot ouvrait le cortège; venait ensuite le soi-disant empereur, l'aide-de-camp du général Schuwaloff, ensuite le général Koller, l'Empereur, le général Schuwaloff et moi, qui avais l'honneur de faire partie de l'arrière-garde, à laquelle se joignit la suite de l'Empereur. / Nous traversâmes ainsi la foule ébahie qui se donnait une peine extrême pour tâcher de découvrir parmi nous celui qu'elle appelait *son tyran*. / L'aide-de-camp de Schuwaloff (le major Olewieff) prit la place de Napoléon dans sa voiture, et Napoléon partit avec le général Koller dans sa calèche. / Quelques gendarmes dépêchés à Aix par ordre du maire, dissipèrent le peuple qui cherchait à nous entourer, et notre voyage se continua fort paisiblement. / [...] Partout nous trouvâmes des rassemblemens qui nous recevaient aux cris les plus vifs de *vive le Roi*! On vociférait aussi des injures contre Napoléon, mais il n'y eut aucune tentative inquiétante. / Toutefois l'Empereur ne se rassurait pas, il restait toujours dans la calèche du général autrichien, et il commanda au cocher de fumer, afin que cette familiarité pût dissimuler sa présence. Il pria même le général Koller de chanter, et comme celui-ci lui répondit, qu'il ne savait pas chanter, Buonaparte lui dit de siffler. / C'est ainsi qu'il poursuivit sa route, caché dans un des coins de la calèche, faisant semblant de dormir, bercé par l'agréable musique du général et encensé par la fumée du cocher. » ; in : WALDBOURG-TRUCHSESS (Comte de). *Nouvelle relation de l'itinéraire de Napoléon, de Fontainebleau à l'île d'Elbe, rédigée par le comte de Waldbourg-Truchsess, commissaire nommé par S. M. le Roi de Prusse, pour l'accompagner – Ouvrage traduit de l'allemand, sous les yeux de l'auteur, et augmenté de plusieurs faits qui ne sont pas dans l'original*. Seconde édition. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1815. 72 p.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

dans la Manche pour assurer la sécurité des bateaux devant transporter les armées de l'autre côté du « fossé », contre vents et marées, en dépit de l'Amirauté britannique, à une date que ses marins ne purent respecter ; et qui ne crut pas dans les navires à vapeur (que lui proposa de construire Robert Fulton[478]) qui peut-être auraient permis son débarquement en Grande-Bretagne. Les soldats de Napoléon I[er], qui lui aussi savaient parler aux hommes, nourrirent à son égard, pour la plupart, un attachement indéfectible, qui se traduisit par des sacrifices inouïs, lors de la bataille de Waterloo tout particulièrement. Et, Alexandre, qui savait donc parler aux hommes, quant à lui, non plus ne fit pas, ou guère, évoluer les moyens dont il disposait au commencement de son règne, de sa conquête, tant la phalange et l'ordre oblique servirent si bien ses ambitions ; mais en cela, phalange et ordre oblique se montrant en ces

478 Si Napoléon I[er] Bonaparte ne crut pas en Fulton, il ne prêta pas non plus une oreille attentive à plusieurs autres ingénieurs lui proposant de nouveaux fusils, de nouveaux canons, à cadences de tir améliorée, à portées plus importantes, tant et si bien que les armes à feu française, qui étaient à la fin de l'Ancien Régime les meilleures d'Europe, ne l'étaient plus à la fin du Premier Empire.

Tout comme, quelque temps après, à la fin du Second Empire napoléonien, les armes à feu françaises se virent grandement surclassées par les armes à feu prussiennes, fusils et canons. Et les belles et fort courageuses charges des dragons français de Napoléon III ne purent inverser le cours d'une guerre où ne manquait à l'armée française, selon les plus hauts dignitaires de son état-major, aucun bouton de guêtre, mais simplement des armes à feu plus, ou au moins aussi, efficientes que celles de l'ennemi, et des chefs compétents :

« À la fin d'août, une armée commandée par Mac Mahon et ayant à sa tête Napoléon III en personne, est mise en marche pour dégager Bazaine qui s'est laissé enfermer dans Metz. Elle emporte avec elle les derniers espoirs de la France. Thiers blâme la manœuvre. « Vous avez », dit-il, « un Maréchal bloqué, vous en aurez deux. » Le mouvement d*ailleurs s'exécute mal. Les hommes sont mal ravitaillés, ils sont inutilement fatigués par des marches et contre-marches désordonnées, ils ont perdu toute confiance dans des chefs incapables. Cette cohue se fait prendre comme dans une nasse dans le cirque des collines de Sedan. Des combats se livrent désespérés, héroïques et vains. Un cercle de fer nous étreint de plus en plus implacable. Pour essayer de le percer, nos corps de cavalerie chargent sur le plateau de Floing avec une bravoure si éclatante qu'au roi de Prusse elle arrache ce mot : « Ah, les braves gens ! »

« Le 2 septembre, à midi, il faut se rendre à l'évidence : toute l'armée est perdue. L'Empereur pense à lancer une ultime chevauchée à la tête de laquelle il se ferait tuer ; il sauverait ainsi la gloire de son nom et l'avenir de la dynastie. Il hésite un moment, finalement il y renonce. Non point pour lui-même, car il est brave et vient le matin même de montrer son courage personnel sur le champ de bataille d'où on a dû l'écarter parce qu'il s'y exposait inutilement. Ce qui le fait reculer, c'est qu'il aurait derrière lui entraîné dans la mort quelque quarante mille hommes. Et cela, ce sacrifice de tant d'autres, il ne se reconnaît pas le droit de l'ordonner. Vers trois heures, il envoie à l'ennemi un plénipotentiaire porteur d'un drapeau blanc et le soir, de son écriture calme lui, Napoléon Bonaparte, signe la capitulation.

« Les Allemands ont, en soldats, admiré l'héroïsme de nos troupes : nos officiers conserveront leurs épées. Le vieux Roi Guillaume vient saluer l'Empereur des Français et lui manifeste sa déférence. Bismarck propose une paix immédiate où il n'est question que de l'Alsace. Napoléon III répond qu'un souverain captif n'a plus qualité pour traiter.

« Non seulement la France n'a plus de chef, mais elle n'a plus d'armée. Sur ses 120 régiments, 116 sont à Sedan ou à Metz. Le désastre est total. Il ne sera dans notre Histoire égalé qu'en juin 1940. »

In ROUX, Georges. *Thiers*. Paris : Nouvelles Éditions Latines, 1948. 270 p. P. 163.

N.B. : l'exclamation attribuée au Roi de Prusse Guillaume I[er], bientôt empereur d'Allemagne autoproclamé dans la *Galerie des glaces* du château de Versailles, et rendue en français sous la forme « Ah, les braves gens ! », aurait été prononcée en allemand : « Ach ! Die tapferen Leute ! ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

temps et en ces lieux tellement irrésistibles, nous l'avons dit, qu'Alexandre nous semble fort excusable en la matière.

5.3 • De la solitude d'un dieu ; des cendres, tôt froides, des labeurs d'Alexandre

> « Au reste, étant Philippe allé faire la guerre à ceux de la ville de Byzance, et lui en l'âge de seize ans demeuré en Macédoine son lieutenant et garde de son sceau, il dompta et subjugua les Médariens qui s'étaient rebellés ; et ayant pris leur ville d'assaut en déchassa les barbares habitans, et y en logea d'autres mêlés de plusieurs nations, surnommant la ville Alexandropolis, c'est-à-dire la ville d'Alexandre. Il se trouva aussi avec son père en la bataille de Chéronée contre les Grecs, là où l'on dit que ce fut lui qui donna le premier dans la bande , que l'on appelait sacrée, des Thébains : et jusqu'à mon tems encore montrait-on un vieux chêne, que ceux du pays appelaient communément le chêne d'Alexandre, pour autant que son pavillon y était lors tendu dessous : et non guère loin de là est le charnier auquel furent enterrés les corps des Macédoniens qui moururent en la bataille.
>
> « Pour lesquelles choses son père, comme l'on peut estimer, l'aimait uniquement et était bien aise d'ouïr que les Macédoniens appelaient Alexandre leur roi, et Philippe leur capitaine : mais les troubles qui depuis advinrent en sa maison y à cause de ses nouvelles noces et nouvelles amours, engendrèrent de grands différends et de lourdes querelles entr'eux, parce que la maladie de la dissension et jalousie des femmes pénétra jusqu'à départir les cœurs des rois mêmes, de quoi fut principalement cause l'aigre nature d'Olympias, laquelle étant femme jalouse, colère et vindicative de nature, allait irritant Alexandre, et augmentant les mécontentemens qu'il avait de son père : toutefois la plus apparente occasion fut celle que lui donna Attale aux noces de Cléopâtre, que Philippe épousa fille, étant devenu hors d'âge et de saison amoureux d'elle. Car Attale, qui était oncle de la nouvelle mariée, s'enivra au festin des noces, et étant ivre admonesta les autres seigneurs macédoniens qui étaient aussi au festin, qu'ils priassent aux dieux que de Philippe et de Cléopâtre il leur pût naître un hoir légitime, pour succéder au royaume de Macédoine ; de quoi Alexandre se sentant piqué, lui jeta une coupe à la tête, en lui disant : « Et moi, traître que tu es, te semble-t-il donc que je sois bâtard ? » Ce que voyant, Philippe se leva soudain de la table l'épée traitte en la-main : mais de bonne fortune pour tout deux, étant troublé de colère et de vin, il tomba en terre : et adonc Alexandre se moquant de lui : « Voilà, dit-il, celui qui se préparait pour passer d'Europe en Asie, en voulant seulement passer d'un lit à un autre, il s'est laissé tomber tout de son long. » Depuis ce grand scandale, il prit sa mère Olympias, et la remenant en son pays d'Épire, s'en alla ce pendant tenir en Esclavonie.
>
> « Mais en ces entrefaites Démarate Corinthien étant hôte de Philippe, et ayant une privauté fort franche avec lui, le vint voir, et après les premières caresses de la salutation,

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

> comme Philippe lui demandât comment étaient les Grecs d'accord ensemble : « Vraiment, lui répondit-il, sire, il te sied bien de te soucier et enquérir de la concorde des Grecs, vu que tu as empli ta propre maison de si grandes querelles et de tant de dissensions. » Cette parole poignit Philippe au vif, et lui fit reconnaître sa faute, de manière qu'il fit revenir Alexandre par l'entremise de cettui Démarate, qu'il y envoya pour lui persuader qu'il retournât. »[479].

Alexandre se montra souvent très intempérant, — certes les banquets à la cour de Philippe son père, où la boisson coulait à flot, avaient pu susciter chez lui de déplorables habitudes —, se montra sensible à la flatterie, et son caractère dans une large mesure paranoïaque le portait à se montrer sensible aux intrigues de cour, aux déblatérations des uns et des autres, sur les uns et les autres[480]. Il se montrait aussi capable de faire montre de grands accablements, se retirant en ces occasions plusieurs jours durant hors de la présence de ses hommes, de son entourage habituel ; alors, il ne sortait de la retraite à laquelle son caractère cyclothymique, ou les regrets de méprisables actions par lui-même commises, ou ses affectations de désespoir à visée manipulatoire, l'avait conduit qu'après que les hommes, en masse, devant le lieu de son séjour se rassemblassent et lui manifestassent leur attachement, réclamant qu'il reprît activement leur commandement. Son caractère emporté le conduisit à des mesures extrêmes à l'égard même de certains de ses serviteurs, de ses compagnons les plus louables, les plus fidèles, les plus proches ; ainsi fit-il condamner à mort et exécuter suite à un complot supposé, Philotas et ses coaccusés. Philotas était le fils de Parménion le vieux général de Philippe, le général qui avait assuré la mainmise macédonienne sur la rive asiatique de l'Hellespont dans l'attente du débarquement gréco-macédonien, le conseiller fidèle et sincère ; Philotas exécuté, Alexandre jugea prudent de se garantir contre le père, et le fit

---

479 PLUTARQUE. Vie d'Alexandre le Grand. In : *Les vies des hommes illustres, traduites du grec de Plutarque, par J. Amyot. Avec un choix de notes des divers commentateurs, et une notice sur Plutarque, par M. Coray.* Tome septième. Paris : P. Dupont, 1825. 478 p. Vie d'Alexandre le Grand : p. 1-154 ; citation : p. 18-20. (Chap. XIII-XV).

N.B.1 : l'orthographe est celle conforme à l'époque de la traduction, et n'a pas été rectifiée. Audébut du texte cité « et lui en l'âge de seize ans » fait référence, bien sûr, à Alexandre. Quant à « l'épée traitte en la main », cela signifie : l'épée tirée (extraite du fourreau) à la main.

N.B.2 : d'après les indications fournies par une note de bas de page n° X de la page 18 cité, les « Médariens » sont très probablement les « Mædes », de la province de Mædie, peuple illyrien (l'Illyrie est une région, hors de la Grèce, au nord-ouest de celle-ci, sur la rive de la mer Adriatique) connu par ailleurs et nommé par le nom qui fut celui de l'un de ses princes (Mæde).

480 Il convient de se souvenir que Philippe II de Macédoine, le père d'Alexandre, est mort assassiné, comme les derniers rois de Perses qui régnèrent avant lui. Dans le même ordre d'idée, le roi de France Louis XIV aussi jamais ne put oublier certains faits de sa jeunesse, les affres éprouvés lors de la Fronde, et toujours ses souvenirs des fuites plus ou moins inorganisées nuitamment alors, le conduisirent toujours à se méfier de la grande noblesse dont il estimait, justement, sûrement, avoir tant à redouter, et qu'il s'efforça de maintenir occupée sous ses yeux à Versailles, ou occupée à guerroyer au loin, aux Pays-Bas par exemple.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

assassiner. D'autres complices supposés de Philotas, parvinrent néanmoins à se disculper devant le tribunal ; mais, l'un d'eux fut victime d'une expédiente flèche perdue lors d'une escarmouche peu de temps après. Et, lors de l'un de ses accès de rage éthylique, Alexandre, cet homme qui se voulait un dieu et être adoré comme un dieu, à la suite d'un débat qui devint particulièrement animé, prenant au dépourvu son entourage, tua son ami Clitos, qui auparavant lui avait déjà, au risque de la sienne, sauvé la vie.

« Il fut bu à bon escient à ce festin, durant lequel furent chantés quelques vers d'un poète nommé Pranichus, ou, comme les autres mettent, d'un Piérion, composés à l'encontre de quelques capitaines macédoniens, qui naguère avaient été battus par les Barbares, pour leur faire honte et apprêter à rire à la compagnie, dont les vieux qui étaient à ce festin furent malcontens, et injurièrent le poète qui les avait faits et le musicien qui les chantait. Au contraire, Alexandre et ses mignons y prenaient plaisir et commandaient au chantre qu'il continuât : de quoi Clitus, qui était déjà un peu surpris de vin, avec ce qu'il était de sa nature homme assez rebours, arrogant et superbe, se courrouça encore davantage, disant que ce n'était point bien ni honnêtement fait d'injurier ainsi, mêmement parmi des Barbares ennemis, de pauvres capitaines macédoniens, qui valaient mieux que ceux qui se riaient et se moquaient d'eux, encore qu'il leur fut advenu par fortune quelque malheur. Alexandre là-dessus lui répondit qu'en disant cela il plaidait pour lui-même, appelant couardise et lâcheté, malheur. Et adonc Clitus, se dressant sur ses pieds, se prit à lui répliquer ; « Mais cette mienne couardise te sauva la vie, à toi qui te dis fils des dieux, lorsque tu avais déjà tourné le dos à l'épée de Spithridate, et le sang que ces pauvres Macédoniens ont répandu pour toi, et les blessures qu'ils ont reçues en combattant pour toi, t'ont fait si grand, que tu dédaignes maintenant le roi Philippe pour ton père, et te veux à toute force faire fils de Jupiter Hammon. » Alexandre, piqué au vif de ces paroles, lui répliqua soudain : « Da, méchant malheureux que tu es, penses-tu demeurer à la fin impuni de tels propos que tu tiens ordinairement à l'encontre de moi en mutinant contre moi les Macédoniens ? » Et Clitus lui répliqua : « D'ici et déjà sommes-nous assez punis, Alexandre, vu que nous recevons un tel loyer de nos travaux et labeurs, que nous tenons pour bienheureux ceux qui sont morts avant de voir les Macédoniens fouettés de verges médoises et contraints de prier les Perses pour avoir accès et entrée devers le roi. »

« Clitus allait disant, la tête levée, de semblables paroles, et Alexandre se soulevait à l'encontre, et lui disait injures : mais les plus vieux tâchaient à apaiser la noise et le tumulte : au moyen de quoi Alexandre, se tournant devers Xénodochus Cardian, et Artémius Colophonien, leur demanda : « Vous semble-t-il point que les Grecs entre les Macédoniens soient comme demi-dieux se promenant entre bêtes sauvages ? » Mais Clitus pour cela ne cédait point, ni ne diminuait rien de son audace, mais allait criant qu'Alexandre dît publiquement tout haut ce qu'il avait à dire, ou qu'il ne conviât point à venir souper avec lui des hommes libres et qui avaient accoutumé de parler franchement, mais qu'il se

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

tînt avec des Barbares esclaves qui adoreraient sa ceinture persienne et sa longue cotte blanche. Adonc Alexandre, ne pouvant plus tenir sa colère, prît une pomme de celles que l'on avait servies à sa table, et la lui jeta à la tête, et chercha son épée, laquelle Aristophane, l'un des gardes de son corps, lui avait expressément ôtée : et comme tous les autres se missent à l'entour de lui pour le retenir et le prier de s'apaiser, il se jeta néanmoins hors de table et appela ses gardes en langage macédonien, qui était signe d'un bien grand trouble, et commanda à un trompette qu'il sonnât alarme ; et, parce qu'il reculait et ne le voulait pas faire, lui donna un coup de poing : de quoi le trompette fut depuis bien estimé, comme celui qui avait seul empêché que tout le camp ne se mutinât. Encore ne fléchissait point Clitus pour cela, jusqu'à ce que ses amis à toute peine le jetèrent hors de la salle : mais il y rentra par une autre porte, prononçant fort audacieusement et irrévéremment ce vers de la tragédie d'Andromaque du poète Euripide[1] :

« Las ! que les mœurs de Grèce se corrompent !

« Adonc Alexandre, ôtant par force à un de ses gardes la javeline qu'il tenait en sa main, ainsi que Clitus lui venait à l'encontre[2], et avait déjà levé la tapisserie qui était au-devant de la porte, lui en donna tout à travers le corps, dont il tomba tout aussitôt par terre avec un soupir et un cri qu'il jeta.

« La colère fut à l'instant même passée à Alexandre, qui demeura tout piqué ; et, voyant ses familiers autour de lui, qui ne disaient mot, retira la javeline du corps pour s'en donner à lui-même dans la gorge : mais ses gardes incontinent lui prirent les mains, et l'emportèrent malgré lui de là en sa chambre, où il passa toute la nuit et tout le jour suivant à pleurer amèrement, jusqu'à ce que, ne pouvant plus crier ni lamenter, il demeura étendu tout de son long, jetant seulement de profonds soupirs. À l'occasion de quoi, ses amis n'entendant plus sa voix, eurent peur et entrèrent par force en sa chambre pour le réconforter : mais il n'en voulut ouïr parler pas un, sinon Aristandre le devin, qui lui ramena en mémoire la vision qu'il avait eue touchant Clitus, en dormant, étant le présage de ce qui devait advenir : par où l'on devait juger que c'était chose fatale et prédestinée avant qu'il fût né. Il sembla qu'il prit pied à ces paroles. Depuis, on fit entrer Callisthène le philosophe, allié d'Aristote, et Anaxarque, natif de la ville d'Abdère, dont Callisthène entrant doucement en propos, et allant à l'entour sans lui alléguer chose qui le pût offenser, tâchait dextrement à lui amollir son deuil.

« Mais Anaxarque, qui dès son commencement avait toujours tenu un chemin à part en l'étude de la philosophie, et avait acquis le bruit d'être homme écervelé et méprisant ses compagnons, en entrant dans la chambre se prit à crier dès la porte, tout haut : « Voilà Alexandre-le-Grand, celui que toute la terre habitable regarde et redoute maintenant. Vois-le là jeté par terre, pleurant comme un esclave pour la peur qu'il a des lois et du blâme des hommes, comme sil ne dût pas lui-même leur donner la loi et leur établir les bornes de ce qui est juste ou injuste, attendu qu'il a vaincu pour demeurer seigneur et maître, non pas pour servir à une vaine opinion. Ne sais-tu pas que les poètes

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

disent que Jupiter a Thémis, c'est-à-dire le droit et la justice, assise ce à ses côtés ? Que signifie cela, sinon que tout ce que le prince fait est saint, droit et juste ? » Ces langages d'Anaxarque allégèrent bien pour lors la douleur du roi Alexandre ; mais aussi rendirent-ils depuis ses mœurs bien plus dissolues en beaucoup de choses, et bien plus violentes ; et comme par ce moyen-là il s'insinua soi-même merveilleusement avant en la bonne grâce du roi, autant rendit-il la conversation de Callisthène, qui de soi-même n'était pas autrement trop agréable à cause son austérité, encore plus odieuse qu'elle n'avait jusqu'alors été. »[481].

Neveu d'Aristote[482], Callisthène, philosophe et historiographe officiel du roi, à son tour tomba en disgrâce pour cause de causticité dans ses commentaires relativement à la volonté du souverain de se voir considéré et célébré comme une divinité. En effet Alexandre, conquis par sa conquête, avait été reconnu en Égypte, au sanctuaire de l'oasis de Siwa, comme le fils d'Amon, que les Grecs assimilaient à Zeus (que les Latins assimilèrent à Jupiter), avait été séduit par le decorum, par le protocole de la cour de Perse, et en vint à exiger également des Grecs et des Macédoniens de son entourage la proskynèse ; ce que ceux-ci refusèrent, un Grec digne n'acceptant de se prosterner que devant une divinité et non pas devant un homme. À l'occasion de la découverte d'un nouveau complot contre sa personne, le « complot des pages », en 327 av.n.è., Alexandre fit porter au nombre des conjurés ce philosophe, cet ancien compagnon d'étude, Callisthène, qui avait été parmi les Gréco-Macédoniens l'intellectuel s'étant montré le plus sévère à l'égard de ses prétentions à la divinisation, à la prosternation.

En 323 Alexandre III de Macédoine, devenu Alexandre-Le-Grand, âgé de 33 ans, alors qu'il avait déjà donné des ordres en vue d'une nouvelle campagne guerrière

481 PLUTARQUE. Vie d'Alexandre le Grand. In : *Les vies des hommes illustres, traduites du grec de Plutarque, par J. Amyot. Avec un choix de notes des divers commentateurs, et une notice sur Plutarque, par M. Coray.* Tome septième. Paris : P. Dupont, 1825. 478 p. Vie d'Alexandre le Grand : p. 1-154 ; citation : p. 106-111. (Chap. LXXXVII-XC).

Nous reproduisons ci-après seulement deux notes de bas de page du texte cité, les notes [1] et [2] de la page 109 :

• [1] On ne peut sentir la malignité de cette citation, sans connaître le reste du passage, qui était alors connu de toute la Grèce, les tragédies d'Euripide étant dans toutes les bouches : voici donc ce passage en entier : « Il s'est établi une bien mauvaise coutume dans la Grèce ; lorsqu'une armée est victorieuse, pourquoi le chef en remporte-t-il la gloire, tandis qu'on oublie les instrumens de son triomphe ? Confondu parmi les autres guerriers, qu'a-t-il de plus qu'eux pour qu'on en parle davantage ? Cependant ces chefs orgueilleux commandent dans les conseils, méprisent leurs concitoyens, quoique méprisables eux-mêmes, et entourés d'hommes supérieurs en mérite, auxquels il ne manque que de vouloir et d'oser. » *Andromaque* d'Euripide, v. 694 et suivans.

• [2] Quinte-Curce dit qu'Alexandre sortit de table, et s'alla placer dans le vestibule obscur par où il fallait que tous les conviés passassent pour sortir, et que Clitus sortant le dernier, il le tua, après lui avoir demandé son nom.

N.B. : il aura été remarqué que le personnage que nous nommons habituellement Clitos (dans le respect d'une consonnance grecque du nom) est ici nommé Clitus par le traducteur (qui préfère ici latiniser ce nom).

482 Aristote, en même temps qu'il fut le précepteur du jeune Alexandre fut celui de son neveu Callisthène.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

destinée à conquérir la Lybie et à prendre Carthage, mourait de fièvre, officiellement (ou peut-être d'un habile et discret empoisonnement, fruit d'un complot couronné de succès), à Babylone. Alexandre avait épousé une très belle jeune femme Roxane, fille d'un aristocrate de Sogdiane, Oxyartès ; cette Roxane lui avait donné un fils légitime, Alexandre IV Agios, qui fut proclamé roi dès sa naissance. Mais, tout à fait oublieux des intérêts du prince héritier, les généraux d'Alexandre, ses compagnons de guerre, s'érigèrent de fait en diadoques, princes héritiers, et se partagèrent l'empire, par guerres, et par accords[483]. En 310 Roxane et le jeune Alexandre IV Agios furent assassinés sur l'ordre de Cassandre (qui déjà avait fait exécuter Olympias, la mère du conquérant) qui régnait sur ce qui fut la partie européenne de l'empire.

Ces Diadoques aspirèrent eux-mêmes à la divinité, et certains des Épigones ou les membres régnants des dynasties qu'ils fondèrent, sans toujours le succès escompté ; Ptolomée, et les autres Lagides ses successeurs, qui après lui régnèrent sur l'Égypte, furent en la matière les plus heureux, assurément.

Il transparaît de nos commentaires une grande sévérité à l'égard d'Alexandre, car sûrement portons-nous sur lui un jugement trop à l'aune de notre temps, et non pas du sien et des lieux, des personnes sur lesquelles il fut appelé par le destin à régner. Aussi convient-il, peut-être, aussi de porter sur lui et son œuvre un autre regard, de donner ici un jugement plus mesuré, plus « juste », peut-être, sur le grand homme, plus indulgent, celui d'Arrien lui-même : [484]« Alexandre mourut dans la 104^{me} olympiade, sous l'archontat d'Hégésias à Athènes. Il vécut, à ce que dit Aristobu1e, 32 ans, plus 8 mois de la 33^{me} année ; il régna 12 ans et 8 mois. Il était

483 Les guerres des diadoques durèrent de 323 à 281 av.n.è. ; jusqu'à la bataille de Couroupédion (en Asie Mineure, à l'ouest de l'actuelle Turquie). En 323 une régence est établie pour le fils mineur d'Alexandre, alors que le pouvoir est assuré par les grands de Macédoine. En 321 Antipater assure la régence et Antigone et Cassandre deviennent généraux de l'empire. Olympias est assassinée sur ordre de Cassandre en 316. Des guerres des diadoques résultent trois grands royaumes, dirigées par trois puissantes monarchies, la Macédoine où règnent les Antigonides (descendants d'Antigone), l'Asie Mineure (Syrie, Mésopotamie, Iran, Cappadoce, Arménie) où règnent les Séleucides (descendants de Séleucos), l'Égypte où règnent les Lagides (ou les Ptolémées ; descendants de Lagos et de Ptolémée I^{er} Sôter — le père de Ptolémée se nommait Lagos).

484 ARRIEN. *Histoire de l'expédition d'Alexandre*. Traduction par Auguste Turrettini. Genève : É. Carey, 1843. (Tome septième de : *Bibliothèque des historiens grecs*). XVI p. et 453 p. P. 436-439 (Livre VII, Chap. XXVIII-XXX).

N.B. : l'Agéma (ou Agêma...) est l'Agéma Royale, formée d'hypaspistes sélectionnés pour leur grande taille, et qui constitue une garde rapprochée du roi ; il s'agit de soldats d'élite de l'infanterie légère. Les hypaspistes, forment un corps de troupes de six bataillons (loches) qui au combat est disposé sur le flanc droit des phalangites (soldats composant la phalange). Afin de réduire autant que possible l'impedimenta des armées macédoniennes les phalangites se virent, sous Philippe II, contraints de porter eux-mêmes leur bagage ; cette libération de leur service des valets d'armes, ces *compagnons*, auprès des hommes de la phalange, constitua la genèse d'une nouvelle troupe de combattants, composée de jeunes gens issus de l'aristocratie macédonienne, les hypaspistes, ou *porte-boucliers des Compagnons*, en souvenir de l'ancienne affectation de service de ces bataillons d'hommes.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

d'une beauté remarquable, très-actif, d'une grande pénétration, très vaillant, plein d'ambition et d'ardeur pour les dangers, rempli de piété envers les dieux. Très tempérant pour les plaisirs du corps, il ne l'était pas pour les jouissances de l'esprit, car la louange était la seule chose dont il fût insatiable. Habile à saisir le meilleur parti dans les circonstances obscures, et à déterminer d'après les faits connus ce qu'il convenait de faire, il avait un talent remarquable pour ranger, équiper, organiser une armée. Son noble caractère était fait pour relever le courage des soldats, les remplir d'espérance, et leur ôter la crainte des dangers par son intrépidité. Il exécutait avec la plus grande audace les entreprises hasardeuses, et quand il fallait dérober sa marche par la rapidité des mouvements, il avait une habileté étonnante pour surprendre l'ennemi avant qu'il put soupçonner ce qui le menaçait ; d'une fidélité à toute épreuve pour observer les traités et les conventions, il était toujours prémuni contre la ruse ; parcimonieux pour ses propres plaisirs, il était de la plus grande libéralité pour faire du bien aux autres.

« Qu'Alexandre ait commis quelque faute par vivacité ou par colère, ou qu'il se soit laissé entraîner à des manières hautaines et à des mœurs barbares, c'est à quoi je-n'attache pas grande importance, quand je considère sans malveillance la jeunesse d'Alexandre, l'éclat de sa fortune et cet entourage de gens qui, en vue de leur propre jouissance, s'attachent et s'attacheront toujours aux rois pour leur perte. Ce que je sais du moins, c'est que seul des anciens rois, Alexandre eut la grandeur d'âme de se repentir des fautes qu'il avait commises, tandis que la plupart des hommes, lors même qu'ils se sentent coupables, pensent cacher leurs fautes en cherchant à justifier des actions qu'ils savent mauvaises. Quant à moi, il me semble que le seul remède a une faute, c'est de convenir qu'on l'a commise et de montrer ouvertement son repentir, parce que ceux qui ont éprouvé quelque mauvais traitement trouvent leurs souffrances moins terribles, quand celui qui en est l'auteur admet qu'il n'a pas bien agi ; et en même temps le coupable, s'il se montre affligé d'une première faute, conserve pour l'avenir la salutaire espérance de ne jamais en commettre de nouveau une semblable. Le fait de rapporter sa naissance à un dieu ne me paraît pas non plus un grand crime chez Alexandre ; peut-être n'était-ce qu'un calcul pour inspirer de la vénération à ses sujets ; il ne me semble pas qu'il ait été un roi moins illustre que Minos, qu'Ajax ou que Rhadamanthe, princes qui ont fait remonter leur origine a Jupiter sans qu'on ne les ait jamais pour cela accusés d'arrogance ; pas plus que Thésée, fils de Neptune, ni qu'Ion, fils d'Apollon. Itl me semble aussi que l'appareil perse dont il s'entourait était un calcul envers les barbares, pour que leur roi ne leur parut pas entièrement étranger, et envers les Macédoniens, afin d'avoir quelque abri contre leur vivacité et leur insolence ; c'est pour cela aussi, à mon avis, qu'il incorpora les Perses mélophores dans les rangs des Macédoniens et qu'il mit les nobles Perses (homotimes) dans l'Agéma. Ses banquets, au dire d'Aristobule, se prolongeaient non par amour de la boisson, maïs par affection pour ses amis.

« Que l'homme qui critique Alexandre, ne se borne pas à faire ressortir tout ce qui

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

chez lui est digne de blâme ; mais qu'il réunisse en un seul tableau toutes les actions de ce prince et qu'il pense alors à ce qu'il est lui-même, à ce qu'est sa condition, pour se permettre de verser le blâme sur un homme parvenu a un tel degré de bonheur terrestre, sur ce roi qui avait acquis l'empire le plus incontesté sur les deux continents, et dont le nom était célèbre par toute la terre, tandis qu'il est lui-même si petit, occupé de si petites choses qu'il ne peut pas même tenir en ordre. Pour moi, je crois qu'il n'y avait alors aucune nation d'hommes, aucune ville, aucun individu auquel le nom d'Alexandre ne fût parvenu. Aussi je ne pense pas que cet homme, qui ne ressemble à aucun autre, soit né sans une dispensation divine, et je suis convaincu que c'est ce qu'indiquent les oracles relatifs à la mort d'Alexandre, les différents phénomènes qui frappèrent les yeux de plusieurs, et les songes qui apparurent à un grand nombre. C'est là ce qu'indiquent aussi l'honneur dont il jouit chez les hommes, le souvenir qu'on garde de lui et qui n'est pas celui d'un mortel ; c'est là ce qu'indiquent de nouveaux oracles rendus en son honneur à la nation des Macédoniens après un si long espace de temps. Bien que j'aie blâmé dans cette histoire quelques actions d'Alexandre, je ne rougis pourtant pas de l'admirer ; j'ai blâmé ses actions pour être vrai et en même temps pour être utile aux hommes. C'est pour cela que je me suis senti poussé aussi moi-même par une influence divine à écrire cette histoire. »

Certes, Arrien se montrait donc assurément un homme bien brave et indulgent en rédigeant ces lignes. Mais, à porter un jugement sévère sur Alexandre, un jugement à notre sens et sévère et mérité, du moins nous semble-t-il, nous ne sommes pas seule. Voici ce que nous avons pu lire récemment (chez Victor Davis Hanson), et qui pourra servir de conclusion récapitulative à notre évocation d'Alexandre III de Macédoine, et servir, à l'occasion, à motiver quelques méditations supplémentaires quant à quelques autres grands hommes :

« Contrairement à ce qui se faisait auparavant dans les États-cités grecs, il n'y avait pas de conseils de généraux pour se partager le commandement de l'armée macédonienne : pas d'audits civils, pas d'ostracisme par vote ni de procès pour se pencher sur la conduite de l'armée macédonienne et de son roi. En souverain absolu, Alexandre prononçait des peines de mort sur-le-champ au moindre soupçon de déloyauté. Toute une génération de nobles macédoniens furent ainsi exécutés par le roi qu'ils servaient. Les meurtres se multiplièrent avec la paranoïa et la démence de ses dernières années — et avec le constat qu'il n'avait plus besoin du service de ses hommes dans les batailles rangées après l'effondrement de l'armée royale achéménide et l'extermination ou l'asservissement des dangereux mercenaires grecs. [...].

« Après la sortie du désert de Gédrosie, suivirent sept jours de beuverie et de bacchanales, marqués par toute une série de nouveaux décrets d'exécution. Les généraux

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Cléandre et Sitaclès, puis Agathon et Héracon et six cents de leurs hommes furent tués par surprise et sans procès en bonne et due forme : ils étaient prétendument coupables de méfaits ou d'insubordination. Ils furent plus probablement taillés en pièces pour avoir exécuté l'ordre donné par Alexandre d'éliminer Parménion : une décision qui passait mal à la base, parmi les vétérans, et qui nécessitait un geste d'expiation spectaculaire.

« Alexandre décima littéralement tout un corps de 6 000 hommes : le premier exemple du genre, dans l'histoire de la guerre occidentale, d'exécution d'un soldat sur dix. [...]. Quant à sa contribution personnelle et originale à la guerre occidentale, ce fut le carnage de la bataille décisive émancipée de toute retenue morale et de tout audit civique. [...].

« Alexandre le Grand ne fut pas un émissaire bien intentionné de l'hellénisme. Il fut un adolescent énergique et astucieux, doublé d'un authentique génie militaire doué d'une curiosité naturelle et percevant l'intérêt, en termes de propagande, d'être entouré d'hommes de lettres. [...].

« [...]. Son introduction de la culture militaire grecque au-delà de l'Égée et le stimulus économique de l'inondation du monde grec par les stocks d'or et d'argent jusque-là inexploités du trésor impérial perse nourrirent l'oppression politique et la disparité économique tout en attirant écrivains et artistes vers les nouvelles cours de l'époque. À la place des régimes politiques grecs autonomes, il laissa des monarchies exploiteuses, qui puisèrent néanmoins dans les traditions occidentales du rationalisme et du savoir désintéressé afin de créer des cités, du grand art ainsi qu'une agriculture et un commerce perfectionnés. Dans l'univers d'Alexandre, il n'y avait aucune place pour les patriotes et les hommes politiques ; en revanche, pour les artistes et les académiciens, il y avait beaucoup plus de possibilités et d'argent. Malgré son attachement professé à la culture grecque, c'est en homme au fond plus proche de Xerxès que de Thémistocle qu'Alexandre mourut. Sous les dynastes hellénistiques ultérieurs, les miliciens cédèrent la place à des mercenaires, et la guerre consuma budgets et hommes dans des proportions astronomiques. L'économie de marché, la recherche militaire et le raffinement logistique se mêlèrent pour former des armées occidentales redoutables encore inimaginables quelques décennies plus tôt. La notion orientale de divinité intronisée devint la norme dans les États hellénistiques des Successeurs, avec tout ce que cela suppose habituellement de mégalomanie, de carnage gratuit et d'oppression — toutes choses que nous associons aux théocraties. Les spécialistes comparent parfois Alexandre à César, Hannibal ou Napoléon, qui par la simple force de la volonté et un

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

génie militaire inné voulurent étendre l'empire bien au-delà de ce que leurs ressources indigènes leur permettaient d'espérer. Il est des affinités avec chacun, mais il irait beaucoup mieux avec Hitler : comparaison qui serre le cœur et ne manquera pas de choquer et de troubler la plupart des antiquisants et des philhellènes.

« Dans le courant de l'été et de l'automne 1941, Hitler orchestra pareillement une marche brutale et brillante vers l'est. Alexandre et lui ont tous deux été des génies militaires singuliers en Occident, comprenant que leurs corps hautement mobiles de troupes de choc ne ressemblaient à rien de ce que le monde avait connu. Tous deux étaient des mystiques autocélébrés, qui ne pensaient qu'à piller et saccager sous couvert d'apporter la « culture » occidentale en Orient et de « libérer » des peuples opprimés d'un empire asiatique centralisé et corrompu. L'un et l'autre étaient bons envers les animaux et déférents avec les femmes (sans s'y intéresser vraiment), ils dissertaient de leur destin et de leur divinité et savaient être particulièrement courtois avec des subalternes alors même qu'ils préparaient la destruction de centaines de milliers de gens et qu'ils finirent par massacrer nombre de leurs plus proches collaborateurs et de leurs plus grands compagnons d'armes. Tous deux étaient des philosophes populaires à demi instruits, qui parsemaient leurs ordres de destruction de masse d'allusions à la littérature et à la poésie. Pour chaque promesse de « fraternité humaine », il y eut un « Reich de mille ans » ; pour chaque maison de Pindare sauvée des décombres de Thèbes, la vision d'une nouvelle Rome à Berlin ; pour chaque Parménion étripé, un Rommel exécuté ; pour chaque Tyr, Gaza ou Sogdiane désolées, une ville de Varsovie ou de Kiev martyrisée ; pour chaque désert de Gédrosie, une Stalingrad suicidaire.

« De même qu'Alexandre comprit que l'individualisme européen et le savoir-faire de l'hellénisme pouvaient forger des troupes intrépides et, ce faisant, servir temporairement l'autocratie, Hitler puisa dans le riche patrimoine de l'Allemagne et de ses citoyens jadis libres afin de créer un *blitzkrieg* tout aussi dynamique et effroyable. L'histoire nous présente Alexandre comme un émissaire du gouvernement mondial et un visionnaire tout en considérant à juste raison Hitler comme un détraqué et un monstre meurtrier. Si Alexandre avait trouvé la mort sur le Granique lors de son entrée en Asie (un cavalier ennemi faillit lui couper la tête en deux) et si les Panzers de Hitler ne s'étaient pas embourbés à quelques kilomètres de Moscou en décembre 1941, quelques historiens pourraient considérer le Macédonien comme un simple mégalomane déséquilibré dont les folles ambitions finirent dans un cours d'eau boueux près de l'Hellespont, et le second comme un conquérant sauvage

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

mais tout-puissant, qui, par des batailles brillantes et décisives, triompha du brutal empire communiste de Staline.

« L'échec de ces autocrates antiques et modernes — l'empire d'Alexandre se désintégra en fiefs querelleurs avant d'être annexé par Rome ; le Reich millénaire de Hitler ne dura que treize ans — nous rappelle que la bataille décisive, la supériorité technique, le capitalisme et une discipline inégalée ne donnent aux armées occidentales que des victoires temporaires si manquent les fondations correspondantes : liberté occidentale, individualisme, audit civique et gouvernement constitutionnel. Compte tenu de sa complexité et de ses origines, la pratique militaire occidentale est plus efficace quand elle reste dans les paramètres de sa naissance. Le monde antique n'a produit aucun homme plus courageux, plus brillant militairement et plus abominablement meurtrier qu'Alexandre l'antihellène — assurément le premier conquistador européen d'une longue lignée. »[485].

485 HANSON, Victor Davis. *Carnage et culture – Les grandes batailles qui ont fait l'Occident*. Traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat Paris : Flammarion, 2010. 598 p. P. 116-119.

N.B. : Gédrosie : satratpie de l'est de l'empire perse, région désertique à l'ouest de l'Indus, traversée avec de grandes difficultés et de nombreux combats par Alexandre et ses troupes au retour de l'Inde. *Blitzkrieg* : guerre-éclair (les principes majeurs régissant la *blitzkrieg*, ou guerre-éclair, sont la grande mobilité d'une force de grande efficacité et l'effet de surprise concomitant).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

CHAPITRE VI

AU SEUIL DE L'HISTOIRE EUROPÉENNE, LES ÂGES PROTOHISTORIQUES EUROPÉENS ; LES CELTES ET LES GERMAINS

Ici donc nous intéresserons-nous essentiellement à la Protohistoire européenne, à ce que nous ont appris, en ce qui concerne le sujet plus spécifique qui est ici le nôtre, les auteurs latins, surtout, relativement aux Celtes et aux Germains.

Toutefois, avant que de nous intéresser plus spécialement à ces Celtes, à ces Germains que nous évoquons, nous nous livrerons à certaines considérations mettant en exergue et s'efforçant d'expliciter maints aspects si distincts, les contrastes se révélant entre des mondes, des univers physiques et mentaux fondamentalement différents, étrangers, en définitive, l'un à l'autre, de part et d'autre en fait d'une frontière naturelle et culturelle, formée par la mer Noire, les monts du Caucase, la mer Caspienne.

1 • GENÈSE DES CULTURES INDO-EUROPÉENNES

1.1 • Une frontière naturelle et culturelle

Nous l'avons dit plus haut, les structures de valeurs, les structures idéologiques influencent considérablement les modes selon lesquelles s'élaborent les sociétés. Ainsi voyons-nous apparaître distinctement par les moyens de l'archéologie, les travaux de la linguistique, l'étude des textes, dès les temps protohistoriques ce qui différencie et différenciera les sociétés de l'Europe d'une part, et plus particulièrement encore parmi celles-ci celles qui n'auront pas connu la forte acculturation provoquée par la conquête romaine (à laquelle devait s'ajouter une autre acculturation, un peu plus tardive, celle de la

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

christianisation), de la Gaule et de la péninsule ibérique principalement[486], des sociétés de l'ancien Proche-Orient, du sud de la frontière non seulement naturelle mais aussi culturelle, de la mer Noire ou du Caucase, de la mer Caspienne, et de la chaîne montagneuse du Kopet-Dag[487], d'autre part. L'essentiel des réalisations matérielles et tout l'univers spirituel et intellectuel émanant de ces deux mondes traduisent des façons d'être au monde, des façons de penser le monde éminemment dissemblables. C'est ainsi que dans ces deux mondes toujours à la fois si proches et si lointain l'un de l'autre, l'aménagement de l'espace, la vision du temps, l'organisation de la société, la conception des connaissances savantes et même du monde surnaturel, semblent suggérer une remarquable et durable inconciliabilité. De part et d'autre de la frontière évoquée ci-dessus les contrastes apparaissent perceptibles dès le XIII^{e} millénaire av.n.è., le Paléolithique supérieur.

1.2 • Les structures de valeurs au Proche-Orient

Au Proche-Orient les premiers villages permanents de chasseurs sont construits, et vers le début du IX^{e} millénaire av.n.è. les hommes y deviennent cultivateurs, puis adoptent le mode de vie néolithique. Au début du VIII^{e} millénaire l'on commence à cultiver, puis bientôt à sélectionner les céréales, et au milieu de ce même millénaire à élever chèvres et moutons, puis bœufs et porcs. Vers le début du VI^{e} millénaire la fabrication de poterie en terre cuite devient commune, puis la décoration de la céramique se répand et se sophistique.

Un facteur d'importance, et révélateur, est constitué par le fait que l'architecture en cette partie du monde en vient à adopter un style plus *géométrique* qu'ailleurs, au nord. Non seulement dès le commencement du VIII^{e} millénaire les constructeurs (dans la vallée de l'Euphrate, le sud de la Mésopotamie) des diverses bâtisses, des demeures adoptent un plan rectangulaire, puis en viennent à gérer méthodiquement les espaces urbains, qui se constituent selon un mode ordonné et orthogonal, les constructions étant alignées et séparées, selon un espace quadrillé par des axes rectilignes et perpendiculaires.

Le culte des ancêtres apparaît, les inhumations sont pratiquées dans le sol

486 Les Grecs, les Romains, quoique peuples d'origine indo-européenne, comme les Perses, ont en effet, comme ces derniers, subi une acculturation proche-orientale qui leur fit adopter sous maints rapports un mode culturel fort différent du mode culturel d'origine « hyperboréenne » voisin de celui de la très vieille Europe septentrionale.

487 Frontière naturelle entre le Khurasan (nord de l'Iran) et le sud du Turkménistan.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

même qui porte la maison, sous la demeure elle-même ; et parallèlement se développe le culte de divinités dont la manifestation se traduit par la présence grandissante de figurations féminines sous forme de reliefs, de statuettes. Mais au VI^e^ millénaire, les inhumations sous les demeures ne se pratiquent plus, le culte des ancêtres disparaît au profit d'une accentuation du culte des divinités[488]. Ceci se révèle d'une importance majeure dans la mesure où se voit traduit ainsi le fait que la société conçut alors que le culte des ancêtres, favorable a priori à une famille, un lignage, un clan, ne pouvait pas se montrer socialement satisfaisant dans le cadre de sociétés populeuses[489]. Bientôt, à l'image de la société humaine, dont les structures hiérarchiques se précisent, deviennent de plus en plus élaborées, le monde divin se peuple d'un nombre croissant de dieux, dont, de chacun, relève tout spécialement quelque domaine précis ; ainsi les entités peuplant le monde divin, se multiplient, se diversifient, se spécialisent.

Cette transition vers la structuration de l'espace, son quadrillage, cette volonté de le contrôler le plus totalement possible (conduisant notamment au cadastrage, à la castramétation), cette transition vers le culte de divinités transcendant les souverainetés lignagères traditionnelles, renvoient à une radicale mutation de la vie sociale, rendant réalisable, par qui en auraient les moyens, la volonté, des mutations plus profondes encore de la société, des mutations plus absolues, plus *absolutistes* en définitive. C'est sur cette orientation que se construiront les sociétés du Proche-Orient ancien et leurs modalités culturelles.

1.3 • À la lisière de l'ancienne Europe, au seuil de l'Asie

Des foyers de populations indo-européennes occupaient des contrées lointaines, aux marches de l'Europe et de l'Asie, au-delà de la frontière naturelle et culturelle mentionnée plus haut. Les différents peuples indo-européens qui furent évoqués déjà, qui se manifestèrent sur la scène du Moyen-Orient dans l'antiquité, et se trouvèrent signalés et nommés dans de nombreux témoignages conservés par les textes antiques ayant pu parvenir jusqu'à nous, étaient originaires, comme les Perses ou les Aryas de l'Inde, peuples indo-

488 Les « déesses mères », au culte propiciatoire de fertilité, de prospérité.

489 La population des villes les plus importantes du sud de la Mésopotamie atteint, à la fin du IV^e^ millénaire, 10 000 à 50 000 habitants (et pour certaines peut-être plus).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

iraniens, d'une région à l'est de la mer Caspienne, au sud-est de la mer d'Aral, celle de la Margiane et de la Bactriane. Ainsi connaissons-nous ces peuples d'origine aryenne qui se répandirent vers l'Inde et vers les plateaux iraniens. « La steppe euro-asiatique, patrie de nombreux peuples iraniens à l'âge classique (Scythes, Sarmates, Roxolans, Alains et autres), a été du V^e^ au III^e^ millénaire avant notre ère le pays des « Indo-Européens indivis » et pas seulement celui des Indo-Iraniens. Toutes les recherches faites sur ce dernier groupe montre que c'est en Asie centrale qu'il a acquis ses traits originaux, linguistiques et religieux en particulier. C'est là aussi que la séparation, plus fondamentale qu'on ne l'avait crue, s'est produite entre Proto-Indiens et Proto-Iraniens. »[490].

En ces régions-ci d'*Asie centrale*, donc, où apparaissait la « Civilisation de l'Oxus »[491] aux alentours de deux mille ans av.n.è. (entre 2300 et 1700) et où une véritable urbanisation s'était établie (des fouilles d'importantes cités ont eu lieu notamment, en Margiane à Gonur, à Togolok... ; en Bactriane à Dašly, à Farukhabad, à Sappali...), où des cités furent bâties et dotées de temples et de forteresses imposantes[492], l'on peut situer le *pays* d'origine des Aryas.

Ainsi, donc, les Indo-Aryens quittèrent massivement (pour des raisons dont il est difficile de se faire une idée très précise) la région où ils avaient développé leur brillante culture, provoquant un déclin manifeste de la *civilisation* au sein de toute l'aire qu'ils avaient jusque-là occupée. Ils disposaient de chars de combat plus efficients que ceux des armées des autres peuples contemporains, et se montraient capables de mettre en œuvre des tactiques militaires supérieures à celles que l'on pouvait leur opposer, notamment grâce au clairon, à la trompe, un genre d'outil d'une formidable efficacité sur le champ de bataille pour la transmission rapide et à distance d'ordres variés, favorables à une plus grande maniabilité des

490 FREU, Jacques. *Histoire du Mitanni*. Paris : L'Harmattan, 2003. 231 p. P. 26.

N.B. : nous ne reproduisons pas la note de bas de page relative au texte cité.

491 La « Civilisation de l'Oxus » correspond à une civilisation s'étant étendue sur une aire vaste au sud du fleuve Oxus (ce fleuve se jette dans la mer d'Aral, au sud de celle-ci), au nord des monts du Koppet Dag et de ceux de l'Hindou Kouch ; les vestiges qui ont été laissés par cette civilisation relèvent de ce que souvent l'on désigne par « Complexe archéologique bactro-margien ».

492 « À Dašly le mur périphérique du temple avait des dimensions imposantes, 150mètres sur 130. Les forteresses ne le cédaient pas aux temples.Celle de Dašly formait un rectangle de 90 mètres sur 85 et était munie de grandes tours d'angles. Ces vastes installations abritaient, ainsi que le »s tombes, un important matériel d'objet en bronze, en particfulier des armes, lances, épées, massues, mais aussi des instruments agraires : faucilles, pelles, fourches, etc. [...]. À côté des tombes à puits,certaines parmi les plus riches étaient construites sous tumulus avec corridor d'entrée (dromos) et sp,t comparables aux kourganes des steppes qussi bien qu'aux riches tombeaux du premier et du second cercle de Mycènes. [...]. » ; in : FREU, Jacques. *Histoire du Mitanni*. Paris : L'Harmattan, 2003. 231 p. P. 27, 28. (N.B. : nous ne reproduisons pas la note — au bas de la page 28 — du texte cité).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

troupes. « Il est très vraisemblable que des éléments aryens peu nombreux, — un « männerbund » formé de jeunes mariyannu pratiquant une sorte de *ver sacrum* —, se sont infiltrés sur le plateau iranien dès la première moitié du 18e siècle av. J.-C. et ont été absorbés par les montagnards kassites du Zagros [...]. Un groupe plus important a marché plus au nord en direction de l'ouest à travers le plateau septentrional de l'Iran et à sans doute laisser des arrière-gardes s'installer à demeure dans les provinces bordant la mer Caspienne (Mazandéran, Ghilan) où des « adorateurs des devas », descendants de ces Arya seront persécutés bien des siècles plus tard par les rois Achéménides fidèles d'Ahura Mazda. »[493].

Plus au nord du foyer indo-aryen, de la contrée où se développa la civilisation de l'Oxus, se trouve un autre complexe archéologique et culturel, récemment découvert, mis en évidence plus nouvellement encore, et plus proche de l'Europe, et sûrement le *pays* d'origine de maints autres peuples indo-européens, et sûrement de la plupart des peuples indo-européens auxquels l'Europe doit son substrat culturel, ethnique le plus élémentaire, le plus fondamental. Cet autre complexe archéologique et culturel, est celui de la civilisation

493 FREU, Jacques. *Histoire du Mitanni*. Paris : L'Harmattan, 2003. 231 p. P. 30.

N.B. : « männerbund » : ligue, troupe d'hommes ; mariyannu : guerriers mercenaires, souvent des forgerons de métier aussi ; « ***ver sacrum*** : printemps sacré : consécration des êtres nés un même printemps (exil). » : in PORTE, Danielle. *Les donneurs de sacré – Le prêtre à Rome*. Paris : Les Belles Lettres, 1989. 266 p. (Realia). P. 243 (lexique).

« [...]. Le phénomène est maintenant attesté par un document contemporain des faits, le l'inscription récemment découverte de Satricum, qui transcrit une dédicace à Mars par les « compagnons » (*sodales*) de Publius Valerius. Ces « conspirations » privées sont analogues à celles des armées des Volsques et des Samnites liées par motif de *leges sacratae*. Une *lex sacrata* était un ancien rite italique qui obligeait les sodats à suivre leurs chefs jusque dans la mort [...]. Les *milites sacrati* rappellent les bandes de jeunes hommes envoyés en expédition à la suite d'un *ver sacrum*. Le mythe du *ver sacrum* peut tout à fait refléter un modèle de rite primitif d'initiation par lequel les jeunes hommes ayant atteint un certain âge étaient distingués du reste de la tribu et détachés loin de celle-ci, afin de s'assumer seuls dans l'assaut et le pillage. Il est grandement probable que certains des groupes qui pénétrèrent le Latium au cours du cinquième siècles [av.n.è.] aient été en fait des groupes marginaux semi-autonomes de ce genre. » ; in : WALBANK, F. W. ; ASTIN, A. E. ; FREDERIKSEN, M. W. *The Cambridge Ancient History – VII – Part 2 – The Rise of Rome to 220 B.C*. (traduction du titre : L'essor de Rome jusqu'en 220 av. J.-C.). Cambridge : Cambridge University Press, 1989. 828 p. P. 292 (nous traduisons ainsi le texte suivant : « [...]. The phenomenon is now attested by a contemporary document, the recently discovered inscription from Satricum, which records a dedication to Mars by the 'companions' (*sodales*) of Publius Valerius. These private 'conspiracies' are analogous to the armies of Volscians and Samnites that were levied by means of *leges sacratae*. A *lex sacrata* was an ancient Italic rite which bound the soldiers to follow their leaders [...]. The *milites sacrati* recall the bands of young men sent out in consequence of a *ver sacrum*. The myth of the *ver sacrum* may well reflect a primitive pattern of initiation by which young men who had reached a certain age were segregated from the rest of the tribe and sent away to fend for themselves by raiding and pillaging. It is certainly possible that some of the raiding parties which entered Latium during the fifth century were in fact semi-autonomous marginal groups of this kind. »). N.B. : *milites sacrati* : guerrier sacré ; *Lex sacratae*, *leges sacrati* : loi sacrée, lois sacrées.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

d'Arkaïm-Sintachta[494], caractérisée tout particulièrement par une hiérarchisation très marquée de la société, et une urbanisation notablement perfectionnée. De ce complexe la cité fortifiée d'Arkaïm constitue l'élément le plus élaboré, le plus impressionnant, actuellement le mieux étudié. C'est indubitablement donc à partir de ce dernier foyer indo-européens du sud de l'Oural que par *ver sacrum* successifs les Indo-Européens ont pu gagner toute l'Europe, centrale, nordique et occidentale, et ses îles.

Cette « sorte de *ver sacrum* » ne semble pas très rares et constitua peut-être l'un des éléments majeurs des migrations, de l'expansion indo-européenne. À titre d'exemple nous

494 Cette civilisation, curieusement, demeure toujours un sujet extrêmement rarement évoqué dans les écrits de langue française. « Connue depuis 1970 par des fouilles , la culture d'Arkaïm-Sintachta a d'abord révélé des fortifications monumentales, des tombeaux et des lieux de cultes. En 1987, suite à l'annonce d'un vaste projet de construction de barrage d'État sur la rivière Bolchaïa Karaganka, la cité d'Arkaïm est fouillée. Une série de découvertes entraîne l'abandon du projet de barrage. » ; in : MOUREAUD, Séverine. Arkaïm – Dans les cités des steppes de l'Oural. *Archéologia*, février 2011, n° 485, p. 66-73 ; nous citons ci-après un autre extrait de l'article (p. 69) : « **La découverte de la civilisation d'Arkaïm révèle un âge du Bronze florissant et tout à fait inattendu**. / La région d'Arkaïm était déjà peuplée au Moustérien et des campements à proximité de zones fluviales ou de lacs sont connues pour le Mésolithique et le Néolithique. La sédentarisation progressive des peuples des steppes s'intensifie à partir de l'âge du Cuivre. Son apogée se situe au Bronze moyen avec la culture de Contrée de cités ou d'Arkaïm-Sintachta. Cette dernière est datée entre 2040 et 1690 av. J.-C. / Auparavant, entre 3600 et 2200 av. J.-C., les steppes étaient dominées par l'horizon culturel Yamna ou « culture des tombes à fosses ». Il s'agissait d'un peuple de nomades, éleveur de bétails et de chevaux, connaissant les véhicules à roues, maîtrisant les premières notions d'agriculture et de traitement du cuivre et du bronze. / Vers 2200, la culture « des tombes à catacombes » s'impose au nord de la mer Noire. Par sa société hiérarchique complexe étendue sur un très large territoire, la Contrée de citée contribue principalement à l'émergence de l'horizon culturel Andronovo (2200 - 1000 av. J.-C.) qui recouvre l'ouest de la Sibérie et plus généralement l'ouest des steppes asiatiques. Cette culture qui passe de l'agro-pastoralisme semi-sédentaire au grand nomadisme pastoral, serait à la base d'un grand mouvement migratoire vers l'est et le sud. / **Trois grandes phases chronologiques**. / La stratigraphie révèle une succession d'étapes d'abandon et de réoccupation permettant de diviser la période en , dite de la Contrée de cités, en trois phases. / Cette différenciation se base principalement sur une modification du plan urbain des citées qui va de pair avec un changement de la culture matérielle. Ainsi les occupations les plus anciennes seraient-elles de plan ovale, le plan circulaire marquant l'apogée de la culture alors que les villes d'architecture rectangulaire seraient plus récentes. / Des traces d'habitats en dehors de la cité et sur un proche territoire ont également été décelées, mais n'ont pas encore fait l'objet de fouilles précises. » (N.B. : nous substituons aux retours à la ligne du texte cité des barres obliques [« / »]).

Cf. BATANINA, Iya, ZDANOVICH, Gennady, KOUPRIANOVA, Elena et MALIUTINA, Tatiana. « Terre des cités fortifiées ». Sites de la civilisation des steppes de l'époque du Bronze moyen en Oural du Sud. (Voici le plan de l'article : Position géographique de la « Terre des cités fortifiées » / Structures fortifiées de la « Terre des cités fortifiées » / Vie quotidienne et société de la « Terre des cités fortifiées » / Rite funéraire, religion, mythologie / Art de la « Terre des cités fortifiées »). *L'Antropologie* (rédacteur en chef : Henry de Lumley), septembre 2010, vol. 114 - n° 4, p. 469-492.

Cf. KRISTIANSEN, Kristian et LARSSON, Thomas B. *The Rise of Bronze Age Society – Travels, Transmissions and Transformations* (L'essor de la civilisation de l'Âge du Bronze – Déplacements, transmissions et transformations). Cambridge : Cambridge University Press, 2005. 449 p. (voir, plus spécialement en ce qui concerne la cité d'Arkaïm, p. 174 ss, § « "The Country of Town's" : the formation of complex societies in the Trans-Urals and the steppe » [La contrée de cités : la formation de sociétés complexes en zone trans-ouralienne et steppique].) ; cf. ANTHONY, David W. *The Horse, the Wheel, and Language: How Bronze-Age Riders from the Eurasian Steppes Shaped the Modern World*. (Le cheval, la roue et le langage : comment des cavaliers de l'Âge du Bronze venus des steppes eurasiennes ont façonné le monde moderne). Princeton (New Jersey) : Princeton University Press, 2009. 568 p. (voir, plus spécialement en ce qui concerne les cités d'Arkaïm, de Sintashta..., le chap. 15 et les suivants).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

pouvons citer le raid important des Celtes, en 279 av.n.è., qu'un certain Brennos[495] conduisit depuis l'Europe centrale à travers la Grèce, jusqu'à la lointaine Delphes qui aurait été pillée à l'occasion, et son temple d'Apollon également, et où l'Holmos[496] de l'adyton même aurait été dérobé. Les Celtes de cette armée prétendument *sacrilège* avaient poursuivi leur périple jusqu'en Thrace où ils fondèrent un état très provisoire ; auquel Antigone Gonatas mit fin après qu'il en eut triomphé en 277 par sa victoire de Lysimachéia. Une autre partie du corps expéditionnaire celtique passa en Asie Mineure où elle forma la nation, justement nommée, des Galates[497]. Un autre exemple de tentative de cette sorte de *ver sacrum* est décrite dans les commentaires de Jules César sur la guerre des Gaules.

Un des leurs, particulièrement riche et ambitieux, et à la grande réputation, Orgétorix, persuada les Helvètes que leur valeur, leur nombre leur valaient des terres moins ingrates que les hauts plateaux et les étroites vallées de l'Helvétie : aussi élabora-t-il le projet d'établir son peuple dans les Gaules, aux sols plus prospères et plus aisés à mettre en culture. « Entraînés par ces motifs et par l'ascendant d'Orgétorix, ils disposent tout pour le départ. Ils rassemblent une multitude de chariots et d'attelages ; ils ensemencent toutes les terres, afin de s'assurer des vivres dans leur marche ; ils renouvellent avec leurs voisins les traités de paix et d'alliance. Ils pensèrent que deux ans suffiraient à ces préparatifs, et le départ fut fixé par une loi à la troisième année. Orgétorix est choisi pour diriger l'entreprise. [...]. »[498]. Pour faciliter l'implantation en Gaule Orgétorix passa des accords avec des aristocrates Gaulois, leur proposant, avec l'appui helvète, de se faire rois chacun sur leurs peuples respectifs, alors que lui-même se faisait fort de s'ériger à la royauté sur les Helvètes. Ses prétentions royales et la nature des accords négociés par lui furent connues ; et il fut contraint de comparaître devant un tribunal. Mais il avait convoqué tous ses serviteurs, tous ses amis, tous ses clients, tous ses débiteurs, dont le

495 Brennos ou Brennus...

496 L'*Holmos* reposait sur *le trépied* situé dans l'*adyton* (ou, latinisé, *adytum* ; terme d'architecture ; lieu retiré d'un temple, situé généralement au-dessous du niveau du sol) du temple de Delphes. C'était sur l'Holmos que siégeait la Pythie lorsqu'elle prophétisait. La nature de l'Holmos n'est pas très certaine. Selon certains auteurs il aurait pu s'agir d'un chaudron reliquaire.

497 Pour les auteurs grecs les peuples habitant les rives de la Manche et parlant la même langue ou des langues très proches appartenaient au même peuple, celui des Celtes. Plus tard, ici et là, selon les lieux, on les nomma Gaulois ou Galates (on reconnaît dans ces différents termes les mêmes racines consonantiques ; et ce d'autant plus aisément si au « C », tel que nous le prononçons actuellement en français, l'on substitue un « K » *à la mode grecque*).

498 CÉSAR, Jules. *César – Œuvres complètes – Commentaires sur la guerre des Gaules – Avec les réflexions de Napoléon Ier – Suivi des Commentaires sur la guerre civile et de La vie de César par Suétone. Traduction d'Artaud. Nouvelle édition très soigneusement revue par M. Félix Lemaistre et précédée d'une étude sur César par M. Charpentier.* Bibliothèque latine-française. Paris : Garnier Frères, s.d. (1867). 679 p. P. 3 (Commentaires de Jules César sur la guerre des Gaules, Livre I, chapitre III).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

nombre s'élevait à dix mille, au procès. Avec leur concours Orgétorix put se soustraire au jugement. Mais les magistrats helvètes levèrent des troupes dans les campagnes ; et, alors, opportunément, Orgétorix mourut. Peut-être se suicida-t-il. « Cet événement n'empêcha point les Helvétiens de persister dans leur projet d'invasion. Lorsqu'il se crurent suffisamment préparés, ils livrèrent aux flammes toutes leurs villes au nombre de douze, leurs bourgs au nombre de quatre cents, et toutes leurs habitations particulières ; ils brûlèrent le blé qu'ils ne purent emporter, afin que l'impossibilité du retour fut pour eux un nouveau motif de braver tous les périls. Ils ordonnent à chacun de prendre des vivres pour trois mois. Ils persuadent aux Bauraques, aux Tulinges, aux Latobriges, leurs voisins, d'imiter leur exemple, de brûler leurs villes et leurs bourgs, et de les suivre ; ils associent à leur projet les Boïens qui s'étaient établis au delà du Rhin, dans la Norique, après avoir pris Noreia. »[499]. César quitta Rome, gagna la Province romaine[500], leva des troupes et tenta d'empêcher les Helvètes de pénétrer en Gaule, sans y parvenir. Les Séquanes avait autorisé la traversée de leur territoire aux Helvètes, et ceux-ci traversèrent bientôt la Saône. Les Héduens s'inquiétèrent et demandèrent l'aide de César. Les Romains affrontèrent bientôt les Helvètes. « César, en premier lieu, fait éloigner son cheval et ensuite ceux de tous les officiers, hors de vue, pour ôter, par l'égalité du péril, tout espoir de fuite : il harangue les troupes et engage le combat. »[501]. La bataille fut particulièrement violente, les Romains redoutant un moment de se voir enveloppés par l'ennemi. Défaits malgré leur vaillance, les Helvètes firent peu après leur soumission à César. Ne voulant pas que tant de terres demeurassent vides de crainte de voir les Germains s'y installer, César commanda aux Helvètes vaincus de retourner en Helvétie, d'y rebâtir leurs cités, de remettre en culture leurs terres[502].

499 CÉSAR, Jules. *César – Œuvres complètes – Commentaires sur la guerre des Gaules – Avec les réflexions de Napoléon Ier – Suivi des Commentaires sur la guerre civile et de La vie de César par Suétone. Traduction d'Artaud. Nouvelle édition très soigneusement revue par M. Félix Lemaistre et précédée d'une étude sur César par M. Charpentier.* Bibliothèque latine-française. Paris : Garnier Frères, s.d. (1867). 679 p. P. 5 (Commentaires de Jules César sur la guerre des Gaules, Livre I, chapitre V).

500 La Gaule narbonnaise (Gallia narbonensis), qui s'étendait alors des Pyrénées aux Alpes, jusqu'au lac Léman.

501 CÉSAR, Jules. *La guerre des Gaules*. Traduction et présentation de Germaine Roussel. Paris : Union Générale d'Éditions, 1963. (Le monde en 10/18). 250 p. P. 30 (Livre I, chapitre 25).

502 « On trouva dans le camp des Helvétiens des registres écrits en lettres grecques, et qui furent remis à César. Ils indiquaient par leurs noms tous ceux qui étaient sortis du pays, le nombre des hommes en état de porter les armes, et séparément celui des vieillards, des enfants et des femmes. On y comptait deux cent soixantre-trois mille Helvétiens, trente-six mille Tulinges, quatorze mille Latobriges, vingt-trois mille Rauraciens, trente-deux mille Boïens ; parmi eux quatre-vingt-douze mille combattants ; en tout, trois cent soixante-huit mille individus. D'après le recensement ordonné par César, le nombre de ceux qui rentrèrent dans leur pays fut de cent dix mille. » ; in : CÉSAR, Jules. *César – Œuvres complètes – Commentaires sur la guerres des Gaules – Avec les réflexions de Napoléon Ier – Suivi des Commentaires sur la guerre civile et de La vie de César par Suétone. Traduction d'Artaud. Nouvelle édition très soigneusement revue par M. Félix Lemaistre et précédée d'une étude sur César par M. Charpentier.* Bibliothèque latine-française. Paris : Garnier Frères, s.d. (1867). 679 p. P. 27 (Commentaires de Jules César sur la guerre des Gaules, Livre I, chapitre XXIX).

N.B. : la bataille eut lieu en 58 av.n.è., entre Toulon-sur-Arroux et Bibracte, à Montmort.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

1.4 • Bref examen du tripartisme fonctionnel « dumézilien »

Les travaux de Georges Dumézil aboutirent à une définition de la *structuration* caractéristique des sociétés indo-européennes : l'organisation sociale de ces sociétés consisterait en une division des membres de ces sociétés en trois groupes, chacun chargé d'une fonction spécifique aux seins de celles-ci. Ainsi donc, trois fonctions s'y manifestent, chacune de ces trois fonctions spécifiques correspondant à un groupe social défini, à une classe, à un état de cette classe. Principalement les travaux de recherche de Georges Dumézil ont consisté en l'étude de trois « cantons » majeurs de l'univers indo-européen, l'Inde védique et postvédique, la Germanie continentale et scandinave, et la Rome antique (archaïque, royale, républicaine)[503].

Le seul texte relevant strictement du patrimoine indo-européen pré-chrétien et évoquant directement la structuration tripartite des sociétés (pré-chrétiennes) indo-européennes se trouve dans les Lois de Manou (que nous avons déjà évoquées et citées en partie plus haut), et plus spécialement dans l'extrait de celles-ci, qui suit : « 87. Pour la conservation de toute cette création, le Très-Resplendissant assigna des occupations distinctes aux (êtres) sortis de sa bouche, de ses bras, de ses cuisses et de ses pieds. / 88. Aux Brahmanes il assigna l'enseignement et l'étude (du Véda), (le droit) de sacrifier et de diriger le sacrifice d'autrui, de donner et de recevoir (les aumônes) ; / 89. Aux Kchatriyas il assigna la protection des peuples, le don (des aumônes), le sacrifice, l'étude (du Véda) et le détachement des plaisirs sensuels ; / 90. Aux Vaisyas (il assigna) la garde des troupeaux, le don (des aumônes), le sacrifice, l'étude (du Véda), le commerce, le prêt d'argent et l'agriculture. / 91. Mais le seul devoir que le Seigneur ait imposé aux Soudras, c'est de servir humblement ces (trois autres) castes. »[504].

503 Cf. DUMÉZIL, Georges. *Mythe et épopée*. I : *L'idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens*. II : *Types épiques indo-européens*. III : *Histoires romaines*. Paris : Gallimard, 1995. 1463 p. (Quarto). Dans cette édition les trois volumes de l'édition originale ont été réunis en un seul.

Cf. DUMÉZIL, Georges. *L'idéologie tripartite des Indo-Européens*. Bruxelles : Latomus, Revue d'études latines, 1958. 122 p. (Latomus, XXXI).

Cf. DUMÉZIL, Georges. *Jupiter, Mars, Quirinus*. Paris : Gallimard, 1941. 264 p. (nrf).

Cf. DUMÉZIL, Georges. *Heur et malheur du guerrier – Aspect mythique de la fonction guerrière chez les Indo-Européens*. Paris : Flammarion, 1985. 236 p. (Nouvelle bibliothèque scientifique).

504 STREHLY, Georges (traduites du sanskrit par). *Mânava Dharma Çâstra – Les Lois de Manou*. Paris : Ernest Leroux, 1893. XXIII p., 402 p. P. 14, 15 (Livre premier).

« Assez curieusement, ce texte modèle n'a pas été ni utilisé ni repris par Georges Dumézil dans son premier et unique livre de doctrine, *L'idéologie tripartite fonctionnelle des Indo-Européens*, éd. Latomus, Bruxelles, 1958 (d'une part le nombre de page est trop limité et, d'autre part, la doctrine est beaucoup plus claire, dix

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Nous le rappelons, les lois de Manou, ou Manu Smriti (c'est à dire : Tradition de Manu), ou encore Mânavadharmashâstra (c'est à dire : Traité de Droit de Manu) furent rédigées à une date très incertaine (au I^er^ siècle, voire, selon les auteurs, au II^e^ ou III^e^ siècle de notre ère) en Inde ; ces Lois de Manou consistent en un catalogue jurisprudentiel transcrivant dans un texte de droit les règles, qui parvinrent avec la prépondérance brahmanique à s'imposer en Inde, et selon lesquelles devaient s'ordonner l'ordre social auquel aspiraient les brahmanes[505]. Ce point est particulièrement important en la matière qui nous intéresse ici : le but de ce texte des Lois de Manou n'est pas d'éclairer le lecteur sur un état de la société, quant à son organisation tripartite, ou quadripartite, fondamentale, le but des brahmanes est essentiellement de mettre en avant leur rôle, qu'ils veulent voir devenir primordial, de donner à leurs prétentions une consistance, de se donner là un moyen d'accéder à la centralité sociétale à laquelle ils aspirent. Cette oligarchie religieuse constituée par les brahmanes, s'étant constituée au détriment des attributions religieuses des autres membres de la société (père de famille, roi), vise alors indubitablement à assumer un rôle de plus en plus prégnant politiquement. Il convient également de remarquer que la division en quatre classes, castes de la société indienne est ici relativement artificielle. « [...] la quadripartition globale des castes indiennes, qui paraît si naturelle, est ici un faux semblant car la quatrième classe, celle des *Shūdra*, est exclue de la distribution fonctionnelle, même si elle fait partie de toutes les descriptions traditionnelles et usuelles de l'Inde. Il ne lui est demandé que de servir, sans les désobliger, les trois autres classes qui, elles seules, font partie intégrante de la société, la marque de cette intégrité étant qu'elles sont admises au bénéfice du sacrifice (cependant le *Shūdra* n'est pas un esclave, pas plus que le *paria* :c'est l'homme de la quatrième caste qui exerce simplement des métiers pénibles et peu honorables. Il n'y a d'ailleurs pas, il ne peut pas y avoir de nom indo-européen commun de l'« esclave » mais, dans chaque groupe, des

---

ans plus tard, dans la première édition de *Mythe et épopée I*, dont le titre complet mérite d'être souligné : *Mythe et épopée. L'Idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens*). C'est à la première édition de *Jupiter-Mars-Quirinus* en 1938 qu'il faut remonter pour en trouver la citation [...] et un premier commentaire. / Explicitement le théologien indien pose les bases d'une définition fonctionnelle, sociale et divine : / – au prêtre (brahmane), il revient d'administrer le sacré ; / – au guerrier (Ksatriya), de protéger la société et , éventuellement, d'augmenter son domaine aux dépens de ses ennemis ; / – au producteur (Vaisiya), de la nourrir et d'en assurer la subsistance matérielle. » ; in : LE ROUX, Françoise et GUYONVARC'H, Christian-J. *La société celtique dans l'idéologie trifonctionnelle et la tradition religieuse indo-européennes*. Rennes : Éditions Ouest-France Université, 1991. 200 p. (De mémoire d'homme : l'histoire). P. 60 (nous substituons aux retours à la ligne du texte cité des barres obliques [« / »]).

N.B. : rappel : la transcription de « soudra » se fait également sous la forme « çoudra » ou « *Shūdra* »...

505 Toutefois si de nombreux textes juridiques ont suivi en Inde les Lois de Manou et s'en sont inspirées, celles-ci ne peuvent en aucun cas totalement expliquer et justifier à elles seules la complication extrême à laquelle est parvenu le système des castes toujours éminemment prévalent au sein du monde indien.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

formations particulières, du type irlandais *foss* ou *mog* « serviteur », gallois *gwas* « homme, vassal »). »[506].

Nous résumerons donc cette théorie du « tripartisme fonctionnel » relative à l'organisation des sociétés indo-européennes ainsi : la première fonction se trouve exercée par une classe sacerdotale ayant en charge l'exécution du culte, l'administration des choses sacrées, la deuxième fonction se trouve exercée par une classe militaire ayant en charge la mise en œuvre nécessaire de la force brutale pour la défense (voire plus) du corps social dans son ensemble, la troisième fonction se trouve exercée, quant à elle, par une classe laborieuse d'artisans et de producteurs ayant en charge de pourvoir aux besoins de l'ensemble de la société, et tout particulièrement aux besoins des deux autres classes.

Cette conception tripartite se retrouve toutefois dans un autre texte (porté par écrit par un rédacteur chrétien, dans un milieu déjà christianisé, mais peu, ou en voie de bientôt l'être), scandinave, le « Poème sur Rig » des Eddas, plus tardif a priori que les Lois de Manou, mais au fondement assurément très archaïque. « 1. Les antiques sagas racontent que l'un des Ases, nommé Heimdall, s'en fut voyagé, et qu'il aborda sur une côte. Étant entré dans un village, il s'y donna le nom de Rig. Cette tradition fait le sujet de ce poème. / 2. Autrefois, dit-on, le dieu fort, vieux et sage, s'avança dans les verts sentiers ; Rig entra : le feu brûlait à terre. Aili et Edda, vêtus à l'antique, étaient assis dans la maison. Le travail les avait grisonnés. / 3. Rig leur donna quelques conseils, puis il s'assit au centre du banc ; les époux se placèrent à ses côtés. / [...] / 5. Rig se leva, il avait envie de dormir ; il donna quelques conseils, puis se coucha dans le lit avec les deux époux. / 6. Rig passa trois nuits dans cet endroit, ensuite il partit en suivant le milieu de la route neuf mois s'écoulèrent. / 7. Edda donna le jour à un fils ; il était noir et fut appelé Træl (1) ; il grandit et végéta bien. La peau de ses mains se rida, ses doigts étaient épais et leurs nœuds sans souplesse. Sa physionomie était boudeuse, son dos courbé ; ses pieds étaient longs. / 8. Il employa ses forces à tresser des écorces molles, à faire des fardeaux, puis il porta tous les jours des fardeaux au logis. [...]. »[507]. Rig poursuivit son chemin et fit la rencontre d'autres personnes, d'autres couples. Le

506 LE ROUX, Françoise et GUYONVARC'H, Christian-J. *La société celtique dans l'idéologie trifonctionnelle et la tradition religieuse indo-européennes*. Rennes : Éditions Ouest-France Université, 1991. 200 p. (De mémoire d'homme : l'histoire). P. 58.

507 PUGET, R. du. *Les Eddas traduites de l'ancien idiome scandinave*. Paris : Garnier Frères, s.d. (première édition en 1838 ; rééditions en 1846, 1865). VI p et 439 p. (Bibliothèque du Puget). P. 253, 254 ; il s'agit ici du commencement du « Poème sur Rig » — autrement titré « Chant de Rig » — extrait de « l'Edda de Sæmund-le-Sage » ; Sœmund (*ou* sæmund) Sigfuson, Le Sage (*ou* Le Savant) : XI^e^ siècle, commencement du XII^e^, il meurt en 1133 — autrement dénommée « Edda poétique » ; l'Edda, plus tardive, attribuée généralement à Snorri (*ou* Snorre, *ou* Snorro) Sturluson (*ou* Sturleson, *ou* Fils de Sturla : naissance vers 1178 - assassiné, très probablement sur ordre du roi de Norvège Hakon, en 1241) est l'« Edda en prose ». L'appel que nous avons mentionné d'une note de bas de page du texte cité correspond à la note suivante : p. 254, relativement à Træl (§ 7) : (1) Esclave ; toutefois une autre note de cette même page est relative à

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

couple suivant avait un niveau de vie supérieur au précédent, et des manières de se comporter plus raffinées. « 17. Rig passa trois nuits en cet endroit ; neuf mois s'écoulèrent. Un fils naquit d'Amma ; il fut appelé Karl (1). On l'enveloppa dans le lin ; il avait des couleurs et ses yeux scintillaient. / 18. il grandit et végéta bien ; il apprit à dompter les bœufs, à faire des charrues, des maisons de bois, à construire des granges et à labourer. »[508] ; suivit à un autre séjour de Rig dans une troisième demeure plus luxueuse que les deux précédentes, où les gens se montraient plus beaux et plus adroits, mieux éduqués que ses précédents hôtes. « 23. Rig entra ; le plancher était sablé. Fader et Moder (1) étaient assis dans cette salle et jouait avec leurs doigts. / 24. Le père de famille fabriquait des cordes d'arc, courbait l'aune et faisait des flèches. La mère de famille occupait ses mains, repassait le linge, mettait de l'empoi dans les manches. / 25. Elle montait son bonnet, sa collerette ; était vêtue de long et passait le linge au bleu. Elle avait de beaux sourcils, le sein et le cou plus blancs que la neige la plus pure. »[509]. Rig passa trois nuits dans le lit des époux. La dame de la maison donna naissance à un garçon qui fut nommé Jarl, qui lorsqu'il naquit fut enveloppé dans de la soie, et « 30. [...] ses cheveux étaient blonds, ses joues fraîches, et ses yeux étincelaient comme ceux du serpent. / 31. Jarl grandit au logis ; il secouait le bouclier, fabriquait des cordes d'arcs, courbait l'aune, lançait le javelot, faisait des flèches, pesait des lances, montait à cheval, excitait les chiens, tirait le glaive et s'exerçait à nager. / 32. Rig en continuant de marcher , revint dans cette maison ; Jarl apprit de lui à connaître les runes. Rig lui donna son nom, le reconnut pour son fils, l'invita à posséder la terre patrimoniale, cet antique demeure. [...]. »[510]. Ce vieux texte, couché par écrit au Moyen Âge, laisse *transpirer* toute son ancienneté. Il est possible d'y déceler une vision, une conception très prosaïque d'un monde encore fruste, d'une société peu nombreuse n'ayant par là pas encore atteint un degré élevé de sophistication dans son organisation. S'y

l'épouse de Træl, Thy (§ 9) : (2) Femme esclave.

N.B.1 : les Ases composent le groupe majeur des divinités nordiques du monde pré-chrétien. Heimdall (ou Hiemdall...) est le gardien du monde des Ases, des palais des dieux, Asgard : c'est à lui qu'incombe la garde du pont reliant le monde ordinaire au monde divin, pont qui parfois se manifeste aux yeux des hommes sous la forme de l'arc-en-ciel. Quant à Træl il possède tous les traits du « soudra » (« çoudra » ou « *Shūdra* ») de la Loi de Manou.

N.B.2 : Rosalie du Puget (1795 - 1875) fut membre de l'Académie des Sciences, Arts et belles Lettres de Caen. Elle est connue surtout pour cette traduction des Eddas, mais traduisit aussi d'autres ouvrages.

508 PUGET, R. du. *Les Eddas traduites de l'ancien idiome scandinave*. Paris : Garnier Frères, s.d. (première édition en 1838 ; rééditions en 1846, 1865). VI p et 439 p. (Bibliothèque du Puget). P. 256. L'appel que nous avons mentionné d'une note de bas de page du texte cité correspond à la note suivante : p. 256, relativement à Karl (§ 17) : (1) Homme ; mais une autre note de cette même page est relative à l'épouse de Karl, Snœr (§ 19) : (2) L'habile.

509 PUGET, R. du. *Les Eddas traduites de l'ancien idiome scandinave*. Paris : Garnier Frères, s.d. (première édition en 1838 ; rééditions en 1846, 1865). VI p et 439 p. (Bibliothèque du Puget). P. 257. L'appel que nous avons mentionné d'une note de bas de page du texte cité correspond à la note suivante : p. 257, relativement à Fader et Moder (§ 23) : (1) Père et mère.

510 PUGET, R. du. *Les Eddas traduites de l'ancien idiome scandinave*. Paris : Garnier Frères, s.d. (première édition en 1838 ; rééditions en 1846, 1865). VI p et 439 p. (Bibliothèque du Puget). P. 257, 258.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

reconnaissent les figures archétypales de membres représentatifs des fonctions les plus essentielles à la société, le travailleur de force Træl, le cultivateur, le producteur Karl, le guerrier apte à communiquer avec l'autre monde, celui des ancêtres, celui des dieux, connaissant les caractères sacrés, le beau et belliqueux Jarl. Ce *Jarl* archaïque cumule encore, notons-le, les fonctions guerrière et religieuse. Mais la société du Poème de Rig est tout de même divisée selon un schéma tripartite, par les humains qu'engendre Heimdall-Rig. Le terme de *Jarl* (qui dans le monde anglo-saxon deviendra *earl*) désignera l'aristocrate, l'équivalent nordique du *comte* de l'aire pénétrée de civilisation romaine ; quant aux Karls, ils seront les paysans, aisés parfois, des hommes libres et fiers qui de temps en temps, farouchement, à l'époque féodale tout particulièrement, se révolteront contre leurs nobles maîtres[511]. Mais, quoique la fin du Poème sur Rig laisse planer quelque ambiguïté, une quatrième sorte de personnage semble accéder à un haut niveau de connaissances sacrées sans avoir ni été engendrée ni initiée par l'Ase Heimdall-Rig.

Jarl « partit à cheval en suivant une route sinistre par des montagnes glacées ; il arriva dans une salle. Il lança le javelot, secoua le bouclier, fit courir les chevaux tira le glaive, éveilla la guerre, ensanglanta les champs, fit perdre des batailles et conquit des pays. / 34. Il posséda seul dix-huit pays, distribua des terres, donna à tous des bijoux et des chevaux élancés, sema les bracelets d'or

511 Cf. PERGAMENI, Hermann. *Les guerres des Paysans – Étude historique*. Bruxelles : Gustave Mayolez, 1880. 202 p. P. 24-26 : « Alors que la plupart des tribus germaniques s'étaient transformées sous l'influence du christianisme ou de la centralisation franque, les Saxons avaient su conserver leur indépendance et leurs coutumes païennes. Cela ne pouvait plaire au Carolingien, ces premiers représentants de l'alliance de l'épée et de la croix. De là des guerres incessantes qui se terminèrent, sous Charlemagne, par cette effroyable mêlée de trente-trois ans, où le paganisme et la liberté saxonne des tribus transrhénanes, Westphales, Engreins et Ostphales, succombèrent enfin sous les escadrons bardés de fer de l'empereur franc. Cependant, si les soldats du grand Karl détruisirent l'Eresbourg sacréet mirent la hache dans le chêne d'Armin, si le *herzog* de Westphales, le fameux Witikind finit par courber le front et recevoir le baptême, si les hideux massacre de Verden, la dévastation et le pillage systématique finirent par implanter le christianisme au milieu des forêts et des tourbières, si la déportation en masse réussit à faire d'une partie de la Saxe une terre franque, le vieux génie païen et libre des saxons ne fut point anéanti, tant était grande la force de résistance de ce peuple étonnant. Le Harz et les tourbières du norsd continuèrent à voir se célébrer les mystères de Wodan, la *Markgenossenschaft* subsista et bien des tribus saxonnes ou sœurs des saxons, les Nordalginges, les Dithmarses, les Frissons, les Flamings conservèrent leur vieille indépendance, à l'égal des Saxons d'Angleterre. / Leur centre sur le continent, c'était le Fleanderland, les pays des Flamings, la Flandre. Lentement ils s'y étaient substitués aux débris des Ménapiens et des Morins, par couches successives et parfois hétérogènes. Bandes saxonnes guidées par leurs *heertogen*, pirates de Frise et le l'île Sainte, Heligoland, venus avec leurs *bersexers*, Vikings danois conduits par leurs *kiompurs* et leurs *seakongars*, pendant des siècles ils avaient abordé sur cette côte marécageuse et basse, qui d'après Eumène, « semble flotter sur l'abîne et frémir sous le pas ». / Tels sont les premiers Karls (1), les Kerels dont la farouche bravoure va faire trembler pendant quatre cents ans les comtes et les rois de France. / [...]. / Maîtres incontestés du littoral, les Kerels s'y adonnèrent à l'agriculture, d'après leurs vieux usages. Groupés en guildes, vieilles communautés nationales, armés du *schram-sax* et de la massue, ce sont des laboureurs soldats ; ils en ont les fortes vertus, mais aussi la rudesse et la cruauté. Avec cela, païens déterminés ; car nous les voyons encore au XII^{e} siècle célébrer le dadsisa et boire la coupe de l'amitié, ma minne, autour du cadavre de Charles le Bon. »

N.B. : nous substituons aux retours à la ligne du texte cité des barres obliques (« / »).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

et morcela les anneaux. / 35. Les hommes étincelants suivirent les chemins humides ; ils arrivèrent aux salles habitées par les Herses ; Erna la svelte, la blanche, la gaie, vint à leur rencontre. / 36. Ils la demandèrent en mariage, l'emmenèrent et la donnèrent pour épouse à Jarl ; elle passa donc sous le lin. Erna et Jarl furent heureux ; ils furent la souche de plusieurs races, et parvinrent à un âge avancé. / 37. Leur fils aîné fut Bur, et Bara le second ; Jod et Adal, Arfe et Mœger, Nidur et Nidjunger, Son et Sven vinrent ensuite. Ils apprirent à nager, à louer aux échecs. Il y avait un homme appelé Kund, et Koner était son cadet. / 38. Les enfants de Jarl grandirent ; ils domptèrent des chevaux, courbèrent des boucliers, firent des flèches, secouèrent des javelots. / Mais le jeune Koner connaissait les runes, les runes de l'ancien temps, les runes antiques. Il savait aussi sauver les hommes, amortir le tranchant du glaive calmer les vagues. / 40. Il comprenait le ramage des oiseaux, savait éteindre le feu, apaiser l'Océan, calmer les chagrins, et fut doué de la force de huit hommes. / 41. Il échangeait les runes avec le Jarl Rig, mettait les intelligences à l'épreuve, et savait plus que tout cela. Aussi son partage fut-il de se nommer Rig et de connaître les runes. / 42. Le jeune Koner traversait à cheval les marais et les forêts, lançait les massues, apprivoisait les oiseaux. / 43. Alors une corneille, perchée sur une branche, chanta : « Pourquoi le jeune Koner apprivoise-t-il les oiseaux ? Il ferait mieux de monter des chevaux, de vaincre des armées. / 44. « Dan et Danp ne possèdent pas de plus belles salles que les tiennes : ta noblesse n'est pas moins illustre que la leur ; cependant ils voyagent sur des carènes, font connaître aux autres le fil du glaive et savent faire des blessures. » »[512]. Il est ci-dessus question d'un certain Kund dont le frère cadet, Koner, possèdent de nombreux dons et connaissances qui ne paraissent pas être dus à aucun lien de parenté avec Heimdall-Rig ; il très incertain en effet d'après le texte que ce Koner, ou son frère Kund, procèdent directement ou indirectement des œuvres de Heimdall-Rig. Koner possède des facultés étonnantes pourtant, et proprement merveilleuses, qui le rapprochent plus encore de la magie, de l'autre monde, du divin. Aux qualités que possède Jarl il adjoint d'autre capacités, il connaît les runes *de l'ancien temps*, les runes *antiques*, ce qui le conduit à pouvoir *échanger les runes* avec le Jarl Rig, mettre les intelligences à l'épreuve, et il sait *plus que tout cela* ; aussi *son partage* est-il de se nommer Rig *et de connaître les runes*, en plus des runes antiques donc celles enseignées à Jarl par Heimdall-Rig, du moins sommes-nous en droit de le supposer. Tout ceci pourrait conduire à se demander si une population en charge du sacré avant l'*établissement* des Ases (et donc des populations qui par leur prééminence — militaire — les ont apportés, les ont imposés dans le monde scandinave), n'en vient pas à s'agréger ou à s'ajouter à la société en cause, en l'enrichissant de son propre potentiel, de ses acquis, ou si à un mythe premier une suite

512 PUGET, R. du. *Les Eddas traduites de l'ancien idiome scandinave*. Paris : Garnier Frères, s.d. (première édition en 1838 ; rééditions en 1846, 1865). VI p et 439 p. (Bibliothèque du Puget). P. 258-260.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

n'aurait pas été ajoutée marquant l'accession à une spécialisation magique et religieuse d'une frange de la population, en fait d'une partie des gens émanant de Jarl...

Nous ne nous livrerons guère à plus de considérations sur le thème du tripartisme fonctionnel indo-européen sujet ô combien plus vaste et complexe qu'il n'y paraît de prime abord. Simplement dirions-nous que le tripartisme fonctionnel est le reflet de l'organisation d'une société selon des *spécialités* exercées par ses membres ; les personnes auxquelles ne sont reconnues aucune *spécialité* « ne comptent pas » au titre de cette organisation ; Træl et les siens, les soudras, ne prennent à proprement dire aucune part à l'organisation sociétale telle qu'elle se conçoit dans les cadres du tripartisme fonctionnel, parfois qualifié de dumézilien, des Indo-Européens. Par les voix de Françoise Leroux et Christian-J. Guyonvarc'h simplement préciserons-nous ce qui suit :

« Il est évident que l'idéologie tripartite (et toujours trifonctionnelle) est, dans les détails (surtout dans l'Inde védique !), très complexe et nous ne prétendons pas en épuiser l'étude. Mais pour employer un terme de linguiste, elle est le « trait pertinent » du monde indo-européen, celui qui en permet l'identification et l'interprétation.

« L'idéologie tripartite n'est :

« — *ni archéologique* (il n'y a pas d'archéologie indo-européenne commune et la preuve *a contrario* en est que quelques archéologues, anglais surtout, n'admettent pas l'existence de la tripartition parce qu'ils n'en ont pas trouvé la trace dans les témoignages archéologiques) ;

« — ni historique (les faits mythiques qui fondent la société rendent compte des causes et des conséquences, de l'agencement des structures, mais non du déroulement des événements de l'histoire humaine, non mythique). Ce qui différencie le plus radicalement l'idéologie tripartite indo-européenne du christianisme qui lui a succédé est qu'elle est hors de l'histoire et que la plupart de ses thèmes et de ses schèmes, qui se remarquent par leur extrême variété de forme d'un canton à l'autre, se retrouvent dans toutes les mythologies, alors que le christianisme inscrit sa tradition et sa spiritualité dans le temps et dans l'espace sans admettre aucune différence de contenu ni même de forme, hormis dans le détail, d'un pays à un autre.

« L'idéologie tripartite est l'expression d'une tradition religieuse très ancienne et nous en trouverons des témoignages et des souvenirs dans les textes sacrés contenant :

« — *des mythes cosmogoniques et étiologiques* ;

« — des hymnes en l'honneur des dieux ;

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

« — des épopées guerrières ;

« — des rituels parfois décrits avec une extrême et précise minutie ;

« — des codes et des recueils juridiques.

« On la décèle aussi désormais très fréquemment à l'état de « schèmes littéraires » vidés de tout contenu religieux ou traditionnel dans des littératures médiévales et jusque dans des faits de folklore moderne (cf. par exemple l'ouvrage de Joël Grisward, Archéologie de l'épopée médiévale, éd. Payot, Paris, 1982).C'est là déejà tout un aspect de la « nouvelle histoire » et , sans aller jusque-là, c'est tout le principe de la différence entre le mythe celtique et la légende arthurienne [...]. »[513].

L'organisation sociale telle que les Indo-Européens la pensaient, lucidement ou non, selon la doctrine, pour ainsi dire, du tripartisme fonctionnel de Georges Dumézil exposée notamment dans l'ouvrage « fondateur » de celle-ci, se résume ainsi : « Il est maintenant facile de mettre sur la première et sur la deuxième « fonction » une étiquette couvrant toutes les nuances : d'une part le sacré et les rapports soit des hommes avec le sacré (culte, magie), soit des hommes entre eux sous le regard et la garantie des dieux (droit, administration), et aussi le pouvoir souverain exercé par le roi ou ses délégués en conformité avec la volonté ou la faveur des dieux, et enfin, plus généralement la science et l'intelligence, alors inséparables de la méditation et de la manipulation des choses sacrées ; d'autre part la force physique, brutale, et les usages principalement mais non pas uniquement guerriers. Il est moins aisé de cerner en quelques mots l'essence de la troisième fonction, qui couvre les provinces nombreuses, entre lesquelles des liens évidents apparaissent, mais dont l'unité ne comporte pas de centre net : fécondité certes, humaine, animale et végétale, mais en même temps nourriture et richesse, et santé, et paix (avec les jouissances et les avantages de la paix), et souvent volupté, beauté, et aussi l'importante idée du « grand nombre », appliquée non seulement aux biens (abondance), mais aussi aux hommes qui composent le corps social (masse). Ce ne sont pas là des définitions *a priori*, mais bien l'enseignement convergent de beaucoup d'applications de l'idéologie tripartite. »[514].

513 LE ROUX, Françoise et GUYONVARC'H, Christian-J. *La société celtique dans l'idéologie trifonctionnelle et la tradition religieuse indo-européennes*. Rennes : Éditions Ouest-France Université, 1991. 200 p. (De mémoire d'homme : l'histoire). P. 68, 69.

514 DUMÉZIL, Georges. *L'idéologie tripartite des Indo-Européens*. Bruxelles : Latomus, Revue d'études latines, 1958. 122 p. (Latomus, XXXI). P. 18, 19, citées in : HAUDRY, Jean. *Les Indo-Européens*. Paris : Presses Universitaires de France, 1981. 127 p. (Que sais-je ?). P. 23.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

1.5 • Les structures de valeurs dans l'Europe ancienne

Le nomadisme, la chasse demeurent constitutives du mode de vie des populations au nord de la *frontière* évoquée plus haut jusque vers le milieu du VI^e^ millénaire, ce à l'ouest du monde européen, et plus longtemps encore en ces extrémités, au nord et à l'est. Malgré, dans les Nord et Est européens, la pratique déjà avérée au X^e^ millénaire d'ensevelissements individuels, rien ici ne laisse alors supposer un quelconque culte des ancêtres. Quant aux cultes de « divinités », seules des figurines évoquant des idoles féminines bien caractérisées, découvertes dans le monde danubien, et semblant relever d'une influence probablement, voire manifestement, proche-orientale, en laissent là supposer l'existence. Dans l'ouest de l'Europe, l'acculturation des populations indigènes touchées par le courant de néolithisation méditerranéen-atlantique n'a pas provoqué, semble-t-il, l'apparition d'un tel culte. En effet ces dernières populations, quant à elles, ne nous ont laissé que de très rares représentations de figures humaines pouvant peut-être se voir comparées à celles de l'aire danubienne ou proche-orientale, mais ces rares images, possiblement d'idoles, ne portent pas de caractérisation sexuelle et se révèlent éminemment douteuses quant à leur nature, quant à la raison ayant présidé à leur réalisation.

Le monde européen entrera en crise, probablement à la suite d'un essor démographique ayant conduit à l'occupation de tous les sols aisément cultivables, à la suite d'une évolution climatique provoquant une chute des rendements agricoles. Mais apparaissent alors vers la fin du IV^e^ millénaire jusque dans le centre-nord de l'Europe des populations venant des vastes plaines de l'Est. Ces populations maîtrisent la traction animale et la roue, et l'élevage du cheval. Ces populations nouvellement venues, parallèlement, ont développé le culte des morts, dont la manifestation la plus évidente se traduit par l'édification de tertres funéraires, les « kourganes »[515]. Les hommes inhumés dans ces sépultures, le sont alors avec une hache, de pierre polie ou de cuivre, ce qui vaut aux populations dépendant de cette culture de relever d'un ensemble qualifié de *complexe à la hache de combat*. Ces éléments, principalement, se montrent révélateurs d'un mode de vie, et d'un mode culturel s'étendant à

515 Un kourgane est une sépulture surmontée d'un tumulus. Ce type de tombe, apparut dès le début de l'Âge du Bronze. Les kourganes furent édifiés dans les zones steppiques au nord du Caucase (principalement depuis la Hongrie jusqu'au sud de la Russie, et au nord, au-delà même de l'Oural, en Asie).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

toute la zone steppique du centre et de l'Est européen. La plus importante ramification de ce complexe est identifié par les termes de *culture à céramique cordée* (en considération du type de décoration de leur production de céramiques) et s'étendra de la Pologne actuelle aux bords du Rhin.

Ces populations inaugurent en Europe la diffusion de langues indo-européennes et de l'idéologie qui leur est spécifique ; ces sociétés, de mode éminemment patriarcale, qui se répandent alors en Europe se distinguent typiquement par l'aspect de leur organisation, leur « tripartisme fonctionnel ». Aux yeux de ces nouveaux venus le monde divin n'est plus celui d'une Grande Déesse, d'un couple primordial archétypal dominant le chaos initial, et l'ordonnant, mais celui d'un dieu céleste, solaire, qui trouvera à s'identifier ultérieurement à l'Apollon grec. Ces nouveaux venus apportent également, outre une vision du monde différente, des innovations techniques, ainsi l'utilisation de la traction animale pour l'araire rendant possible l'exploitation des terres lourdes, de sols difficiles à travailler autrement jusque-là, ou l'essor de modes d'élevages plus élaborés rendant possible l'exploitation saisonnière de pâturages de montagne. Leurs divinités tutélaires (qui n'était pas dominé par la Grande Déesse Mère impuissante à assurer dorénavant la prospérité) constitué d'un monde divin plus apte à assurer la sauvegarde et l'opulence, leur plus grande maîtrise du monde naturel, leurs plus grandes capacités en matière de métallurgie (d'abord l'exploitation minière de gisements de cuivre), leur plus grande puissance militaire, ont sûrement contribué à la facilité de l'établissement de leur hégémonie, à l'adoption de leurs apports techniques et culturels par les populations autochtones. Un nouvel ensemble humain, culturel, ethnique, qui hérite et adopte les pratiques, les valeurs, le langage nouveau, se forme bientôt en Europe centrale à partir du milieu du III^e^ millénaire et les propage jusqu'aux ultimes limites du monde européen. « Il est [...] certain que les idéaux qu'expriment les textes homériques étaient les mêmes que ceux qui animaient les guerriers de l'Âge du Bronze de l'Europe intérieure. Armés de pied en cape grâce à la richesse des gisements des Karpates, des monts Métallifères de la Bohême, des Alpes et d'autres régions, ils constituent une élite sociale dirigée par des personnages que distinguent des sépultures au mobilier exceptionnel recouvertes par des tertres aux dimensions hors du commun. »[516]. La continuité des peuplements de cet ancien

516 KRUTA, Venceslas. Les racines profondes de l'Europe. *Grandes Signatures*, avril 2008, n°1, p. 59.

Dans le même article, Venceslas Kruta, en considération des textes homériques, apportent (p. 58) les précisions qui suivent :

« Le progrès de la diffusion de la métallurgie du bronze, florissante en Europe centrale dès la fin du III^e^ millénaire, fournit non seulement un outillage plus performant et facilement renouvelable, mais dote

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

monde européen que nous avons peint à grands traits, paraît bien à l'origine des cultures indo-européennes protohistoriques[517] et pour une part indéniable historiques, celle des Germains ou celle des Celtes.

2 • LES CELTES

La culture laténienne, celle des Celtes, celle des peuples ayant subi leur influence, se différencie donc radicalement des cultures ayant fleuri au Proche-Orient. Les édifices, généralement peu pérennes, tant les ressources en bois sont abondantes, et d'aspects variables, sont construits selon des plans circulaires (archipel britannique) ou des plans rectangulaires (Gaule), en fonction des préférences locales, en fonction de la configuration d'un lieu, de la nature du sol, et ne constituent jamais de villes comparables aux grandes cités proche-orientales, mais des villages, plus ou moins importants, et, seulement au I[er] siècle av.n.è., des *oppida*, vastes bourgs fortifiés[518].

En matière de religion les lieux de culte échappent eux aussi à une stricte formalisation, et très souvent se trouvent aménagés dans un cadre naturel, au lieu de surgissement d'une source, au cœur d'un bois, dans une grotte. Le statut des prêtres, les druides, n'en est pas moins particulièrement important au sein de cette culture.

> « Dans toute la Gaule, il n'y a que deux classes d'hommes qui soient comptées pour quelque chose et qui soient honorées ; car la multitude n'a guère que le rang des esclaves, n'osant rien par elle-même, et n'étant admise à aucun conseil. La plupart, accablés de

l'élément guerrier d'un armement offensif et défensif très efficace qui renforce son prestige et son rôle dans la société. Le II[e] millénaire est celui du monde des héros, où les humains côtoient les dieux immortels, une époque dont le souvenir nous a été transmis notamment par la mythologie grecque. Elle nous décrit ces individus exceptionnels, dont certains peuvent se prévaloir d'une filiation divine, et y voir les fondateurs des dynasties mycéniennes qui participeront au siège de Troie chanté par Homère.
« Nous arrivons ainsi au prélude de l'Histoire, puisque la langue des textes en écriture dite Linéaire B des tablettes livrées par les palais mycéniens de la seconde moitié du II[e] millénaire, est du grec et qu'on y trouve les noms de divinités de la mythologie qui nous sera transmise par Homère, Hésiode et leurs successeurs. Même si elle ne nous est parvenue que sous la forme d'un récit légendaire, la guerre de Troie a bien eu lieu, son contexte — la volonté des royaumes mycéniens de s'ouvrir un accès à la mer Noire — et sa date — au XIII[e] av. J.C. — sont de mieux en mieux connus, et son cas constitue l'illustration exemplaire de la manière d'enregistrer les événements historiques en les intégrant dans la trame d'un récit légendaire où se confondent actions humaine et interventions divines »

517 Notamment en Europe centrale et occidentale les cultures de l'Âge du Fer de Hallstat, de La Tène.

518 L'oppidum est généralement ceint d'une muraille d'un type très caractéristique qui fera l'admiration des romains, le « *murus gallicus* », haute et épaisse structure de pierres, et de terre le cas échéant, renforcée de poutres parfois reliées entre elles par des fiches de métal.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

dettes, d'impôts énormes, et de vexations de la part des grands, se livrent eux-mêmes en servitude à des nobles qui exercent sur eux tous les droits des maîtres sur les esclaves. Des deux classes privilégiées, l'une est celle des druides, l'autre celle des chevaliers. Les premiers, ministres des choses divines, sont chargés des sacrifices publics et particuliers, et sont les interprètes des doctrines religieuses. [...] Les druides connaissent de presque toutes les contestations publiques et privées. Si quelque crime a été commis, si un meurtre a eu lieu, s'il s'élève un débat sur un héritage ou sur des limites, ce sont eux qui statuent ; ils dispensent les récompenses et les peines. Si un particulier ou un homme public ne défère point à leur décision, ils lui interdisent les sacrifices ; c'est chez eux la punition la plus grave. Ceux qui encourent cette interdiction sont mis au rang des impies et des criminels, tout le monde s'éloigne d'eux, fuit leur abord et leur entretien, et craint la contagion du mal dont ils sont frappés ; tout accès en justice leur est refusé ; et ils n'ont part à aucun honneur. Tous ces druides n'ont qu'un seul chef dont l'autorité est sans borne. À sa mort, le plus éminent lui succède ; ou, si plusieurs ont des titres égaux, l'élection a lieu par le suffrage des druides, et la place est quelquefois disputée par les armes. À une certaine époque de l'année, ils s'assemblent dans un lieu consacré sur la frontière du pays des Carnutes, qui passe pour le point central de toute la Gaule. Là se rendent de toutes parts ceux qui ont des différends, et ils obéissent aux jugements et aux décisions des druides. [...].

« Les druides ne vont point à la guerre et ne paient aucun des tributs imposés aux autres Gaulois ; ils sont exempts du service militaire et de toute espèce de charges. [...]. Une croyance qu'ils cherchent surtout à établir, c'est que les âmes ne périssent point, et qu'après la mort, elles passent d'un corps dans un autre, croyance qui leur paraît singulièrement propre à inspirer le courage, en éloignant la crainte de la mort. [...]

« La seconde classe est celle des chevaliers. Quand il en est besoin et qu'il suvient quelque guerre(ce qui avant l'arrivée de César; avait lieu presque tous les ans, soit pour faire, soit pour repousser des incursions), ils prennent touts part à cette guerre, et proportionnent à l'éclat de leur naissance et de leurs richesses le nombre de serviteurs et de clients dont ils s'entourent. C'est pour eux la seule marque du crédit et de la puissance. »[519]

519 CÉSAR, Jules. *Commentaires sur la Guerre des Gaules*. Traduction : BAUDEMENT, Théophile. In : NISARD, Désiré (dir.). *SALLUSTE, JULES CÉSAR, C. VELLÉIUS PATERCULUS ET A. FLORUS. ŒUVRES COMPLÈTES*. Paris : Firmin Didot Frères, Fils et Cie, Libraires, 1865. P. 266-268 (*Commentaires sur la Guerre des Gaules*, Livre VI, chapitres XIII, XIV et XV).

La réunion annuelle des druides sûrement inspira l'institution du « *concilium galliarum* »(conseil des Gaules) qui, institué par Auguste (12 av.n.è.), réunira chaque année, au nombre d'une soixantaine, les représentants des peuples des trois Gaules, dépêchés par leurs Sénats, non plus chez les Carnutes, mais à Lugdunum (Lyon).

Les « *Commentaires sur la Guerre des Gaules* » de Jules César constituent le texte de l'Antiquité le plus long consacré aux Celtes (les sept premiers livres en furent rédigés probablement vers la fin de l'année 52 av.n.è., en trois mois, après la victoire romaine à Alésia). Il convient toutefois de toujours se remémorer, à la lecture de cet ouvrage vénérable de César, qu'il s'agit en premier lieu d'un texte à visée de propagande destiné aux Romains. En effet après la mort en 53 du triumvir Marcus Licinus Crassus à la bataille de Carrhes (ou Carrhae) contre les Parthes, Pompée (Cneius Pompeius Magnus) demeure, et à Rome même, l'autre seul homme fort de l'Empire.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Toute la puissance des druides[520] transparaît dans le texte de César. Les textes mythologiques irlandais, plus tardifs, et certes rédigés dans les scriptoria des monastères chrétiens du début de l'évangélisation de l'Irlande, nous montrent à quel point de prégnance sur la société les prêtes celtes étaient parvenus. Les « interdictions » évoquées par César, prennent, en Irlande du moins, la forme de la « satire », du « *glam dicinn* », exécration déclamatoire, incantation solennelle afflictive et infamante, et contraignante, et ce d'autant plus que ce propos très spécifique du druide est sensé (tout comme pour le chrétien catholique fervent le *sacrement* de l'Église catholique) réaliser ce qu'il signifie. De plus « [...] la satire, en tant que forme ou conséquence de la magie, n'est pas utilisée uniquement à des fins politiques mais sert aussi souvent, si ce n'est le plus souvent, à des fins toutes différentes. Cela concourt à éclairer les relations du druide et du roi. Le druide ne met en effet ses capacités au service du roi que s'il le veut bien. Il peut aussi, sans contrevenir à nulle loi, se contenter d'user de ses capacités pour son seul profit personnel. C'est ainsi, en garantissant les intérêts du druide que la tradition celtique assure la pérennité du système social. Et même mauvais ou coupable, un druide reste toujours un druide à la magie redoutable et redoutée. Car la satire ne comporte aucune morale en soi et si l'Irlande chrétienne a imaginé le châtiment du mauvais druide, c'est beaucoup plus tard, après sa conversion au christianisme. En attendant, si l'Irlande préchrétienne ne tolère pas une satire injuste c'est au nom de l'efficacité et de la pureté du sacerdoce. »[521].

Caïus Julius Caesar (en français : Jules César) naît à Rome en 101 av.n.è. Homme de guerre et homme politique issue d'une illustre famille patricienne romaine (la gens Julia, descendant, selon la légende familiale, de Vénus, par Énée et son fils Iule), il franchit tous les degrés du *cursus honorum* et parvient aux plus hautes charges de la république romaine, jusqu'à réunir entre ses mains tous les pouvoirs en devenant dictateur et censeur à vie, en 44 av.n.è.. En cette année 44, le 15 février, Marc Antoine (Marcus Antonius) lui propose de ceindre le diadème de roi ! Ce que refuse César, mais ce qui provoque une conjuration de sénateurs, dirigée par Marcus Junius Brutus et Caïus Cassius Longinus, ardents défenseurs de la République ; César, ce grand, cet habile chef de guerre, devenu un véritable souverain malgré le régime de la République romaine, est assassiné (poignardé) le 15 mars (jour des « ides de mars »), à Rome, dans l'enceinte même du Sénat.

520 La classe sacerdotale celtique, dont tous les membres sont qualifiés de druides par César, qui n'entre pas ici en considération des détails, se compose elle-même de trois subdivisions correspondant chacune à un type de spécialisation fonctionnelle, et forme ainsi une classe sociale elle-même très hiérarchisée, que l'on peut diviser en druides (théologiens, philosophes, juges, enseignants...), en bardes ([*filid* en Irlande] chargés de la louange, de la satire...), en vates (devins, augures, sacrificateurs...).

521 GUYONVARC'H, Christian-J. *Magie, médecine et divination chez les Celtes*. Paris : Payot & Rivages, 1997. 416 p. (Bibliothèque scientifique Payot). P. 155.

Aux pages 151 et 152 du même ouvrage Christian-J. Guyonvarc'h indique ce qui suit, et ce qui manifeste, semble-t-il, comment les druides, en Irlande, et parmi ceux-ci les *filid* (ou *file*) plus particulièrement, spécialisés dans la satire (le *glam dicinn*) ont pu finir par se rendre intolérables à la population et plus spécialement encore à l'autre *classe d'hommes comptant pour quelque chose*, aux puissants aristocrates (rois

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

« Au point où l'on est arrivé, il n'est pas sans doute hors de propos de parler des mœurs de la Gaule et de la Germanie, et de la différence qui existe entre ces deux nations. Dans la Gaule, ce n'est pas seulement dans chaque ville, dans chaque bourg et dans chaque campagne qu'il existe des factions, mais aussi dans presque chaque famille : ces factions ont pour chefs ceux qu'on estime et qu'on juge les plus puissants ; c'est à leur volonté et à leur jugement que sont soumises la plupart des affaires et des résolutions. La raison de cet antique usage paraît être d'assurer au peuple une protection contre les grands : car personne ne souffre que l'on opprime ou circonvienne ses clients ; si l'on agissait autrement, on perdrait bientôt tout son crédit. Ce même principe régit souverainement toute la Gaule : car toutes les cités sont divisées en deux parties. »[522]. Celui qui n'appartient pas à une riche et puissante famille, celui qui se trouve pauvre, seul, sans une fratrie aux membres robustes, sans progéniture nombreuse, sans filles jolies à marier afin de recevoir du prétendant aux épousailles une riche dot, celui-là, qui se trouve faible, immanquablement, en sera réduit à solliciter la protection d'un puissant, au prix d'une aliénation certaine de sa liberté. Les « factions », évoqués par César, sont constitués de ces blocs sociaux formés par la famille, les clients, les dépendants de puissants personnages. Si

---

et « chevaliers ») :

« Un panégyrique de saint Columba, écrit vers le XII^e^ siècle, n'est guère favorable aux *filid*, dont il relate les méfaits et la punition éventuelle. Le nom du *glam dicinn* est effectivement prononcé, et c'est bien cette incantation qui est en cause :

« Le nombre des poètes était tel et tel était le tort qu'ils causaient, que les hommes d'Irlande ne leur résistaient en rien car, à celui qui était satirisé, à moins qu'il ne mourût sur-le-champ, il venait des boutons empoisonnés sur le visage, si bien qu'il était reconnaissable par tous et qu'il en avait honte personnelle. Mais les boutons venaient au poète lui-même, et il mourait sur-le-champ, si celui qu'il avait satirisé était sans faute. Et le grand nombre des poètes était une charge, car il y en avait trente dans une compagnie, et quoi que ce fût qu'ils demandaient, il fallait le leur donner, ou bien un *glam dicinn* était fait contre celui à qui ils avaient demandé. Trois furoncles poussaient sur le visage de celui qui avait été satirisé : honte, infirmité et laideur étaient leurs noms. Ils [les poètes] allèrent demander la « roue de Cro », à Aedh, fils d'Anmere, à savoir une broche qui passait de roi en roi, si bien que Aedh les bannit et les expulsa d'Irlande.[1] »

« [1]. Éd. Whitley Stokes, « The Bodleian Amra Chollumb Chille », Revue celtique, 20, p. 421-422. « Les rois les plus puissants n'étaient pas à l'abri de l'incantation d'un *file* avide et vindicatif. Mais l'hagiographie a, pour des raisons très claires, teinté de nuances péjoratives ou hostiles *a posteriori* ces descriptions des dignitaires de l'ancienne classe sacerdotale. Il est à supposer que la mesure d'expulsion prise par Aedh est extrême et tardive, à une époque où les successeurs de saint Patrick étaient en mesure de punir ou de corriger des outrances qui servent surtout à grandir les mérites d'un pieux et bienheureux personnage » (Les Druides, *op. cit*., p. 176). Il se peut toutefois que nous ayons là surtout l'une des raisons profondes de la rapide christianisation de l'Irlande en conséquence d'un commencement de décadence de la classe sacerdotale. »

Dans la citation qui précède « Les Druides, *op. cit*. » fait référence à l'ouvrage suivant : LE ROUX, Françoise et Guyonvarc'h, Christian-J. *Les Druides*. Rennes : Ouest-France Université, 1986. 448 p. (De mémoire d'homme : l'histoire).

522 CÉSAR, Jules. *Commentaires sur la Guerre des Gaules*. Traduction : BAUDEMENT, Théophile. In : NISARD, Désiré (dir.). *SALLUSTE, JULES CÉSAR, C. VELLÉIUS PATERCULUS ET A. FLORUS. ŒUVRES COMPLÈTES*. Paris : Firmin Didot Frères, Fils et Cie, Libraires, 1865. 727 p. P. 266 (*Commentaires sur la Guerre des Gaules*, Livre VI, chapitre XI).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

l'esclavage, au sens propre, se montre peu habituel, peu répandu, semble-t-il, dans la Gaule d'avant la conquête, toutefois la société celtique est très inégalitaire.

Essentiellement donc, nous l'avons vu plus haut, sous le contrôle des prêtres l'autorité des rois ne prévaut que sur des régions restreintes, et la société entière est régie par des rapports de subordinations d'individu à individu. Dans de telles conditions l'édification d'une structure étatique à la mode proche-orientale est, pratiquement, conceptuellement, irréalisable. Du point de vue militaire les conséquences d'une telle organisation de la société se révèlent invalidantes par manque de tactique, de stratégie, réellement collectives. Chaque chef de faction qui s'associent à quelque expédition d'un clan belliciste, se rend au combat avec ses hommes, qui combattent pour lui et non pas, ou très rarement, dans le cadre d'une perspective plus large. Le paysage politique se voit sans cesse renouvelé au gré de guerres fréquentes, guerres d'agression contre un peuple voisin ou plusieurs confédérés (car les peuples ont eux aussi leurs peuples clients), guerres défensives contre une expédition ennemie, sans cesse remodelé en fonction du devoir quasi sacré de vengeance, sans cesse remodelé en fonction d'alliances plus ou moins éphémères aux motivations diverses.

Les échanges marchands se montrent significatifs même si l'économie n'est pas globalement pensée ou organisée, et celle-ci se montre florissante. La répartition des ressources, des richesses a lieu essentiellement par le moyen de dons, de récompenses à titre individuel pour les services rendus ou attendus, obligeant à une contre partie de dévouement, d'obéissance, de fidélité. Les exploitations minières, concernant surtout l'extraction du minerai de fer et sa réduction, sont nombreuses, les forges, où exercent d'habiles et réputés forgerons également. Les exploitations agricoles gauloises ressemblent déjà à bien des égards aux villas romaines ; au I^e^ siècle av.n.è. le sol, dont la propriété n'est plus (et depuis longtemps, semble-t-il) collective, comme c'est alors encore le cas en Germanie, est activement et adroitement exploité, et l'agriculture gauloise produit de grandes quantités de blé. « En effet, pendant les campagnes de Gaule, César trouve toujours sur place le blé nécessaire à la nourriture de ses troupes. Et pourtant le soldant romain était grand consommateur de froment. »[523]. Les Gaulois produisaient et consommaient donc du blé en abondance, mais buvaient en abondance de la bière, ce qui nous incite à penser que la culture de l'orge occupait également de vastes surfaces agricoles. Toutefois, quant à elles, avant la conquête, la culture de la vigne, et par voie de corrélation, la consommation de vin (produit fort coûteux alors), étaient peu

523 THEVENOT, Émile. *Histoire des Gaulois*. Paris : Presses Universitaire de France, 1987. 127 p. (Que sais-je ?). P. 55.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

répandues. On considérait que le vin possédait des propriétés émollientes, préjudiciables relativement à la fermeté de caractère et au courage. Ainsi, les Nerviens (qui aimaient revendiquer leur origine germanique, et formaient un peuple de la Gaule Belgique) à l'époque de la conquête prohibaient encore, comme les Germains, leurs proches voisins et cousins, l'importation de vin. Les pâturages permettaient un élevage conséquent, de chevaux notamment, rendant possible la constitution d'important éléments de cavalerie dans les corps de troupe gaulois, puis, lors de la conquête, dans l'armée romaine, dont la cavalerie, formée essentiellement d'auxiliaires, était en majeure partie constituée de cavaliers gaulois.

3 • LES GERMAINS

Les civilisations celtique et germanique s'apparentent manifestement, et plus haut il fut dit pourquoi et en quoi ; toutefois il apparaît par ce que nous révèle les auteurs anciens, et à leurs yeux, que, sauf en ce qui concerne quelques peuples venus plus ou moins anciennement de Germanie, et celtisés déjà, les Germains parviennent au I^e^ siècle av.n.è. à un stade de civilisation *dépassé* par celui des Celtes : ils apparurent donc moins civilisés que les Celtes aux Romains, et ceux-ci s'imaginèrent un temps qu'il serait plus aisé de conquérir les territoires de Germanie, qu'il ne l'avait été de conquérir la Gaule. Auguste envoya des armées en Germanie ; mais cette conquête partielle et difficultueuse, émaillée de quelques défaites romaines, ne produisit pas de résultats très tangibles ou durables. Au cours de l'an 7 de notre ère l'organisation de la Germanie conquise partiellement un peu plus tôt est confiée à Publius Quinctillius Varus[524], personnage peu scrupuleux s'étant préalablement enrichi de façon éhontée notamment au détriment des Syriens. Varus applique ses méthodes et les pratiques habituelles aux Romains, mesures fiscales, légales, de recrutement de troupe, qui (malgré l'attribution du titre de Citoyen romain aux principaux membres de l'élite germanique) le rendent insupportable aux Germains. En l'an 9, le massacre des trois légions de l'armée romaine que commande Varus par les Chérusques et leurs alliés aux ordres du chef germain Arminius (qui surprit les Romains dans la forêt de Teutobourg), fit renoncer l'empereur Tibère

524 Lors de la bataille du Teutoburgerwald (ou « forêt de Teutobourg ») Varus perdit lui-même la vie (il se suicida).

De la Germanie qui fut donc très temporairement occupée jusqu'à l'Elbe, plus tard l'Empire romain ne contrôla jamais plus que l'extrême sud-ouest, les Champs Décumates (actuel Bade-Wurtemberg), qui furent protégés par un *limes* (frontière fortifiée) reliant la vallée du Rhin à celle du Danube.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

à poursuivre les efforts d'une conquête s'avérant en fait, dès lors, de plus en plus improbable. Et si les Germains n'accédaient point encore à un niveau de culture et de civilisation des plus sophistiqués, si leur civilisation se montrait encore relativement fruste, elle se montrait des plus vigoureuses, et pleine d'une belle force morale, pleine d'une grande ardeur, bref, pleine d'une vertu incoercible, qui fit, tout particulièrement, l'admiration d'un auteur latin, Tacite, dénonçant en son temps la décadence des vieilles vertus romaines.

> « Derrière la vieille Europe celtique, ibérienne et romaine, dessinée si sévèrement dans ses péninsules et ses îles, s'étendait un autre monde tout autrement vaste et vague. Ce monde du Nord, germanique et slave, mal déterminé par la nature [...]. »[525].

Jules César compare dans ses *Commentaires sur la Guerre des Gaules* les Gaulois et les Germains, précisant que chez les premiers la division en factions se montre beaucoup plus importante encore que chez les seconds. Un autre auteur latin, Tacite[526] donc, qui écrit une centaine d'années plus tard nous en apprend plus dans un texte irremplaçable. « Terre indécise, races flottantes. Telles du moins nous les représente Tacite dans sa *Germania*. Des marais, des forêts, plus ou moins étendues, selon qu'elles s'éclaircissent et reculent devant l'homme, puis s'épaississant dans les lieux qu'il abandonne ; habitations dispersées, cultures peu étendues, et transportées chaque année sur une terre nouvelle. Entre les forêts, des marches, vastes clairières, terres vagues et communes, passage des migrations, théâtre des premiers essais de la culture, où se groupent capricieusement quelques cabanes. [...]. Limiter, déterminer la marche, c'est la grande affaire des prud'hommes forestiers. Les limitations ne sont pas bien précises. « Jusqu'où, disent-ils, le laboureur peut-il étendre la

525 MICHELET, Jules. *Histoire de France*. Tome Premier. Paris : A. Lacroix & Cie, 1880. 378 p. Livre II. P. 179.

526 Caius (ou Publius) Cornelius Tacitus (v. 55, v. 120). Issu d'une famille de l'ordre équestre il fut questeur, consul, proconsul d'Asie. Il ne débuta la rédaction de ses ouvrages historiques que tardivement. *La Germanie* (rédigé vers 98) est une étude des mœurs des Germains. *Agricola* (en 98) consiste en une éloge funèbre de son beau-père, qui fut général de Domitien. *Des Orateurs* (vers 106) est un essai sur le thème de la décadence de l'éloquence. Les *Annales*, qui ne nous sont que très incomplètement parvenues, décrivaient l'Empire romain après le règne d'Auguste, jusqu'au règne de Néron. Dans les *Histoires*, dont quatre livres nous sont parvenus, il décrit l'Empire romain depuis la mort de Néron jusqu'à la chute de Domitien. Tacite se montre non seulement historien, mais également moraliste, jugeant sévèrement la décadence des anciennes vertus romaines.

Écrivant à la toute fin du I^e^ siècle de notre ère Tacite est l'auteur de l'Antiquité qui nous en apprend le plus sur les Germains ; mais il n'est pas le seul des auteurs anciens à s'y intéresser. Au début du I^e^ siècle av.n.è., Posidonios, pour la première fois, les évoque ; puis au milieu de ce même siècle Jules César ; ensuite, Strabon (qui rédige, à la fin du I^e^ siècle av.n.è., ou au début du I^e^ siècle de notre ère, une *Géographie*, dont le Livre VII traite de la Germanie) ; puis un siècle environ après César, au début de notre ère donc, Pline L'Ancien (*Historia naturalis*). Après Tacite, au II^e^ siècle, Claude Ptolémée en parlera dans sa *Géographie*.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

culture dans la marche ? aussi loin qu'il peut jeter son marteau. » Le marteau de Thor est le signe de la propriété, l'instrument de cette conquête pacifique sur la nature. »[527]. La terre est propriété collective encore donc, et la femme jouit d'une grande considération (certains peuples germaniques ont même été, de l'aveu de Tacite, dirigés par une femme[528]), d'un statut social inconcevable dans les mondes grec ou romain acculturés, dont le vieux substrat indo-européen se voyait subjugué de principes moraux et organisateurs étrangers, proche-orientaux.

« Ils choisissent leurs rois d'après la naissance, leurs chefs d'après le courage. Leurs rois mêmes n'ont pas une puissance illimitée ni arbitraire ; et c'est plus par l'exemple que par autorité que commandent leurs chefs : s'ils sont ardens au combat, toujours en vue, toujours au premier rang, l'admiration consacre leur pouvoir. Du reste, sévir, charger de liens, frapper même, n'est permis qu'aux pontifes, et ce n'est point comme châtiment ni par ordre du chef, mais comme par la volonté du dieu qu'ils croient présider aux batailles.

« Dans le combat, ils portent certaines images et des étendards, qu'on retire des bois sacrés. Ce qui enflamme surtout leur valeur, c'est que le hasard ne préside point à la formation de leurs bandes et de leurs bataillons ; ce ne sont pas des attroupemens fortuits, ce sont des parens, des familles rassemblées ; tout auprès d'eux sont les objets de leurs affections ; ils peuvent entendre les cris sauvages de leurs femmes, les vagissemens de leurs enfans ; ce sont là, pour chacun, les témoins les plus sacrés, les plus imposans panégyristes. C'est à des mères, c'est à des épouses, qu'ils viennent montrer leurs blessures elles ne craignent pas de compter et de sucer leurs plaies ; et, durant le combat, elles leur apportent à la fois et des vivres et des exhortations.

« On se rappelle quelques-unes de leurs armées, qui déjà pliaient et allaient succomber, et que des femmes ont ralliées par leur fermeté et par leurs prières : elles les arrêtèrent en leur présentant leurs poitrines et en leur faisant envisager la captivité qui les menaçait, et qu'ils redoutent plus vivement pour leurs épouses que pour eux-mêmes ; aussi, afin de mieux nous assurer de la foi de leurs cités, nous exigeons plusieurs de leurs filles nobles parmi les otages. Ils croient même qu'il est dans ce sexe

527 MICHELET, Jules. *Histoire de France*. Tome I^er^. Paris : A. Lacroix & Cie, 1880. 378 p. Livre II. P. 180.

528 Ainsi, dans les îles britanniques verra-t-on une reine, Boudicca (reine des Icéniens ; vaincue, elle se suicida en l'an 61), dresser les Bretons contre l'envahisseur romain. Par contre, ne semblant pas avoir jugé, loin de là, que la situation de la femme était privilégiée dans le monde celtique, Jules César dans ses *Commentaires sur la Guerre des Gaules* précise même que « Les hommes ont, sur leurs femmes comme sur leurs enfants, le droit de vie et de mort ; lorsqu'un père de famille d'une haute naissance vient à mourir, ses proches s'assemblent, et s'ils ont quelque soupçon sur sa mort, les femmes sont mises à la question comme des esclaves ; si le crime est prouvé, on les fait périr par le feu et dans les plus horribles tourments. » : CÉSAR, Jules. *Commentaires sur la Guerre des Gaules*. Traduction : BAUDEMENT, Théophile. In : NISARD, Désiré (dir.). *SALLUSTE, JULES CÉSAR, C. VELLÉIUS PATERCULUS ET A. FLORUS. ŒUVRES COMPLÈTES*. Paris : Firmin Didot Frères, Fils et Cie, Libraires, 1865. 727 p. P. 269 (*Commentaires sur la Guerre des Gaules*, Livre VI, chapitre XIX).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

quelque chose de sacré et de prophétique ils n'en dédaignent point les avis, et en acceptent les prédictions. Nous avons vu, sous l'empereur Vespasien, Véléda honorée par la plupart de ces peuples comme un être divin ; ils ont aussi jadis porté une grande vénération à Aurinia et à quelques autres femmes mais ce culte était sans adulation, et non pas adressé à des déesses créées par eux-mêmes. »[529].

Écoutons encore la leçon de Tacite, admirable de concision et de précision, Tacite, qui perçoit et décrit avec sobriété, habilement, et élégamment, l'*esprit de bande guerrière*, l'esprit du *comitatus*, du *männerbund*, chez les Germains :

« Les affaires peu importantes sont réglées par les chefs ; les choses sérieuses, par la nation ; cependant dans celles-ci même, dont la décision appartient au peuple, la discussion est réservée aux chefs. Hormis des cas extraordinaires et pressants, ils s'assemblent à des jours fixes, au commencement de la nouvelle et de la pleine lune, temps qu'ils jugent le plus favorable pour traiter les affaires. [...]. Un des inconvénients de leur liberté, c'est qu'ils n'arrivent point à la fois, pour ne pas avoir l'air d'obéir à un ordre ; de là une perte de deux ou trois jours par leur lenteur à se réunir. Lorsque l'assemblée paraît suffisamment nombreuse, ils prennent place tout armés. Les prêtres qui sont alors chargés de maintenir l'ordre commandent le silence. Ensuite le roi, ou celui des chefs que distingue le plus son âge, sa naissance, sa considération militaire, son éloquence, prend la parole, et se fait écouter plutôt par l'ascendant de la persuasion que par l'autorité du commandement. Si son avis déplaît, ils le rejettent avec des murmures ; pour approuver, ils agitent leurs framées. Cette approbation, qui s'exprime par les armes, est la plus flatteuse.

« On peut aussi accuser devant ces assemblées, et y déférer les affaires criminelles. Les peines varient selon le délit : on pend à un arbre les traîtres et les transfuges ; les lâches, les efféminés et les gens déshonorés sont plongés dans la fange d'un marais, et noyés sous une claie. [Distinctio pœnarum ex delicto : proditores et transfugas arboribus suspendunt ; ignavos, et imbelles, et corpore infames, cœno ac palude[1], injecta in super crate, mergunt]. Cette diversité de supplices tient à l'opinion qu'il faut montrer la punition des crimes, mais cacher l'infamie. Il y a pour des fautes plus légères des peines proportionnées : les coupables sont condamnés à payer tant de chevaux, tant de bétail ; une partie de l'amende est au profit du roi ou de la cité ; l'autre, au profit de l'offensé ou de ses proches. C'est dans ces mêmes assemblées qu'on élit aussi les chefs qui rendent la justice dans les cantons et dans les bourgades. On leur donne à chacun cent compagnons tirés du peuple pour les conseiller tout à la fois et donner du poids à leurs arrêts [Centeni singulis ex plebe comites[1], consilium simul et auctoritas, adsunt].

« Ils ne traitent aucune affaire publique ou privée sans être armés [Nihil autem neque publicæ neque privatae rei, nisi armati[2], agunt]. Mais nul ne peut porter les armes avant que la cité ne l'en ait jugé

529 TACITE, C. C. *Œuvres de C. C. Tacite traduites par C. L. F. Panckoucke. Germanie. Agricola. Des Orateurs*. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1833. 405 p. Germanie, chapitre VII et VIII, p. 13 et 15. N.B. : l'orthographe est celle du temps de la traduction.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

capable. En ce cas, c'est dans l'assemblée même que l'un des chefs, le père ou un parent, décore le jeune homme du bouclier et de la framée ; c'est leur robe virile, c'est le premier honneur décerné à là jeunesse; jusque là, ils n'étaient que membres de la famille, ils deviennent membres de l'État [Tum in ipso concilio[3], vel principum aliquis, vel pater, vel propinquus, scuto frameaque juvenem ornant : haec apud illos toga, hic primus juventæ honos ; ante hoc, dormis pars videntur, mox reipublicæ]. Une très-haute naissance, ou les services signalés des ancêtres, donnent le rang de chef même à des adolescents. Les autres s'engagent au service de guerriers plus âgés, et qui ont fait depuis longtemps leurs preuves ; et il n'y a point de honte à être parmi les compagnons. Il y a même des distinctions attachées à ce rang, et que les chefs auxquels ils s'adjoignent leur décernent ; et il existe une grande émulation entre ceux-là, d'une part, pour obtenir le premier rang auprès de leur chef ; entre ceux-ci, de l'autre, pour avoir le plus de compagnons et les plus braves [Gradus quin etiam et ipse comilatus[4] habet, judicio ejus quem sectantur ; magnaque et comitum œmulatio, quibus primus apud principem suum locus, et principum, cui plurimi et acerrimi comites]. On n'a de considération, on n'a de pouvoir qu'autant que l'on est sans cesse entouré d'une troupe de jeunes gens nombreuse et choisie ; c'est un honneur en temps de paix, c'est une défense pour la guerre. Et ce n'est pas seulement dans la nation, c'est jusque chez les peuples voisins que se répand ce bruit glorieux, qu'un chef est le premier par le nombre et le courage de ses compagnons. On le recherche par des ambassades ; on le comble de présents ; le plus souvent sa renommée seule termine les guerres.

« L'action une fois engagée, il est honteux au chef de le céder en valeur, honteux aux compagnons de ne pas égaler leur chef. Mais surtout c'est une action infâme et déshonorante à jamais de se retirer du champ de bataille sans son général. Le défendre, le couvrir de leur corps, rapporter à sa gloire leurs belles actions, tel est leur serment le plus sacré [Jam vero infame in omnem vitam ac probrosum, superstitem principi suo ex acie recessisse[1] : illum defendere, tueri, sua quoque fortia facta gloriae ejus assignare, præcipuum sacramentum est]. Les chefs combattent pour la victoire, les compagnons pour le chef. Si leur cité languit dans la paix et dans l'inaction, presque toute la jeune noblesse vient s'offrir d'elle-même aux peuples qui sont alors en guerre, parce que d'abord le repos est insupportable à la nation ; qu'ensuite, au milieu des hasards, ils s'illustrent plus vite, et qu'enfin ils ne peuvent entretenir un grand nombre de compagnons que par la rapine et la guerre. C'est de la libéralité du chef qu'ils tiennent leur cheval de guerre, leur framée sanglante et victorieuse. En outre, une table grossière, sans doute, dispendieuse néanmoins, leur tient lieu de solde : le fonds de toutes ces dépenses est la guerre et le pillage. Ils vous écouteront bien moins si vous leur conseillez de labourer la terre ou d'attendre une récolte, que si vous les engagez à appeler les ennemis et à chercher des blessures : ils trouvent de la bassesse et de la lâcheté à acquérir par des sueurs ce qu'on peut avoir avec du sang.

« Tout le temps qu'ils ne sont point à la guerre, ils en passent un peu à chasser, beaucoup dans l'oisiveté, livrés au sommeil et à la bonne chère [Quoties bella non ineunt, non multum venatibus, plus per otium transigunt[1], dediti somno ciboque]. On voit alors les plus braves et les plus belliqueux, dans une

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

inaction totale, abandonner le soin de la famille, de la maison, des terres, aux femmes, aux vieillards, aux personnes les plus faibles, et languir dans le désœuvrement : étrange inconséquence dans le caractère de ces peuples, de haïr à ce point le travail, et de ne pouvoir souffrir le repos. Les cités sont dans l'usage d'offrir à leurs chefs un don personnel de bétail ou de grains. C'est un honneur tout à la fois et une subvention. [Mos est civitatibus ultro ac viritim conferre principibus, vel armentorum vel frugum[1], quod pro honore acceptum, etiam necessitatibus subvenit] Ce qui les flatte surtout, ce sont les présents des nations voisines, soit particuliers, soit publics, comme de beaux chevaux, des armes pesantes, des caparaçons et des colliers. Nous leur avons même appris à recevoir de l'argent.

« On sait assez que les Germains n'ont point de villes ; ils ne souffrent même pas que les maisons se touchent [Nullas Germanorum populis urbes habitari[2] satis notum est ; ne pati quidem inter se junctas sedes]. Les habitations sont éparses et isolées ; c'est une fontaine, c'est un champ, c'est un bois qui décident de l'emplacement. Ils ont des bourgades ; mais les bâtiments ne sont point, comme chez nous, liés les uns aux autres : chaque maison est entourée d'un espace de terre, soit comme préservatif en cas d'incendie, soit ignorance dans l'art de bâtir [Vicos locant, non in nostrum morem, connexis et cohærentibus ædificiis ; suam quisque domum spatio circumdat[3], sive adversus casus ignis remedium, sive inscitia ædificandi]. »[530].

---

530 TACITE. *Les Auteurs latins. Tacite. La Germanie, expliquée littéralement, traduite en français et annotée par M. Doneaud, Licencié ès lettres*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^ie^, 1850. 112 p. Germanie, chapitres XI, XII, XIII, XIV, XV et XVI, p. 26, 28, 30, 32, 34 et 36.

Nous donnons le texte de la phrase latine correspondant à sa traduction française, lorsque ce texte latin fait l'objet d'une note de la part du traducteur.

En fin de volume (p. 106 et 107) figurent des notes relatives aux textes latins correspondant aux passages cités. En l'occurrence il nous paraît intéressant de les mentionner ici :
« Page28 : 1. *Cœno ac palude*, pour *cœno paludis*.
Page30 : 1. *Comites*, des assesseurs.
— 2. *Nisi armati*. Les juges mêmes siégeaient avec des armes.
— 3. *Tum in ipso concilio*, etc. C'est là l'origine de la chevalerie et du vasselage.
— 4. *Comitatus*, le rôle de compagnon.
Page 32 : 1. *Infame... recessisse*. Cette opinion était aussi bien établie en Gaule qu'en Germanie.
Page 34 : 1. *Non multum... transigunt*. César dit, au contraire, que la vie entière des Germains se passait à la chasse ou dans des exercices guerriers.
Page36 : 1. *Armentorum vel frugum*, sous-entendu *id*, une quantité de bestiaux ou de fruits qui...
— 2. *Nullas... urbes habitari*. Ce n'est qu'à partir de Charlemagne qu'on bâtit en Germanie des villes entourées de murs.
— 3. *Suam quisque domum spatio circumdat*. César dit : *Civilatibus maxima laus est quam latissimas circum se vastatis finibus solitudines habere. Hoc proprium virtutis existimant, expulsos agris finitimos cedere, neque quemquam propese audere consistere : simul hoc se fore tutiores arbitrantur, repentinæ incursionis timore sublato*. »

Nous donnons ci-dessous la traduction de ce que, ci-dessus, « *César dit* » :
« La plus grande gloire pour un état est d'être entouré de vastes solitudes et de pays ravagés par ses armes. Ils regardent comme le propre de la valeur, de forcer leurs voisins à abandonner leur territoire, et de faire que personne n'ose s'établir auprès d'eux. D'ailleurs, ils se croient ainsi plus en sûreté, n'ayant pas à craindre une invasion subite » (CÉSAR, Jules. *Commentaires sur la Guerre des Gaules*. Traduction : BAUDEMENT, Théophile. In : NISARD, Désiré (dir.). *SALLUSTE, JULES CÉSAR, C. VELLÉIUS PATERCULUS ET A. FLORUS. ŒUVRES COMPLÈTES*. Paris : Firmin Didot Frères, Fils et Cie, Libraires, 1865. 727 p. P. 270 (*Commentaires sur la Guerre des Gaules*, Livre VI, chapitre XXIII).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Quand viendra les temps où les supplétifs germains composeront l'essentiel des armées prétendument romaines, les temps où l'Empire romain d'occident s'effondrera, les temps où leurs officiers, leurs cadres, leurs chefs, leurs rois se trouveront en charge de la société, les temps où Clovis, rois des Francs, deviendra Patrice des Romains[531], alors dans le mode de direction de cette société les principes germaniques d'attachement, de dévouement personnels, cette « religion de l'homme envers l'homme »[532], grandiront, s'imposeront et deviendront le socle fondamental de l'organisation féodale de l'Europe.

531 Clovis est reconnu par l'empereur romain d'Orient Anastase I^er^ comme Patrice des Romains (l'empereur reconnaît en lui le maître de l'autorité civile), comme Maître de la milice (reconnaissance de l'autorité de Clovis sur les armées) ; et Anastase I^er^ lui attribua la dignité de Consul ; ainsi, en 509 Clovis, se fit-il introniser consul, revêtu de la pourpre, symbole de l'autorité impériale, en la basilique de la Martinopole de Tours. La dignité de Patrice fut également accordée à Odoacre et à Théodoric.

532 MICHELET, Jules. *Histoire de France*. Tome I^er^. Paris : A. Lacroix & Cie, 1880. 378 p. Livre II. P. 185.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

CHAPITRE VII

AUX COMMENCEMENTS DE L'HISTOIRE EUROPÉENNE, CHEMINEMENT DANS L'ANTIQUITÉ EUROPÉENNE, L'HISTOIRE GRECQUE ET ROMAINE

Les connaissances quant à l'histoire des mondes grec et romain de l'Antiquité, quant à la nature et à la structuration de leurs sociétés, sont, dans leurs grandes lignes, relativement bien maîtrisée, aussi nous bornerons-nous ici en ce qui les concerne à la formulation de quelques rappels et éventuellement de quelques précisions.

1 • LA GRÈCE

Au travers de l'histoire du monde grec de l'Antiquité nous pouvons distinguer trois époques majeures de son évolution après les « âges obscurs » préhistoriques ou protohistoriques : les époques créto-mycéniennes, puis les époques archaïque et classique, ensuite l'époque hellénistique. Nous avons pu précédemment nous familiariser quelque peu avec cette dernière époque en assistant à sa naissance, en nous intéressant plus haut à l'épopée du roi de Macédoine Alexandre III, qui, en faisant la conquête du vieux monde du Levant et de ses marges et ce jusqu'à l'Indus, jusqu'aux pays des fleuves Oxus et Iaxartès vers le nord-est, donna à l'hellénisme une dimension des plus vastes.

1.1 • De la Grèce et de la Grande Grèce ; des métropoles et des colonies

L'expansion de l'aire de la culture grecque qui sur plusieurs siècles s'étala, ne résulta en aucune manière d'une avancée continue, progressive de populations de culture grecque se répandant sur toute l'aire concernée, mais, en considération du petit nombre de Grecs engagés dans la colonisation, ou la conquête, d'avances ponctuelles, souvent

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

sporadiques, souvent ténues ; ou parfois de véritables bonds en avant, dont les résultats ne furent pas toujours uniformes, dont les conséquences furent d'une durabilité considérablement variable, voire furent affectés de cruelles involutions, de régressions. « Et pourtant, quelle que soit son expansion, le monde hellénique présente des caractères constants ; colonisation pour les Grecs n'est pas, sauf exception, synonyme d'exotisme, de dépaysement. Il arrive que le marin grec touche des rivages qui n'évoque pas les côtes de sa patrie, au Nord du Pont par exemple : il ne s'y fixe guère. Il arrive que le soldat s'empare de territoires où rien ne lui rappelle l'Hellade, comme les plaines de l'Indus où souffle la mousson : il ne veut pas y vivre, la nostalgie le prend, il lui faut revenir. Alexandre lui-même ne saurait le fléchir. L'hellénisme est, semble-t-il, lié à un type de paysage, le paysage méditerranéen. »[533].

Les Grecs quittant la péninsule se fixèrent sur les îles les plus proches, certains, les Doriens se rendirent maîtres de la Crête, en mer Égée des îles les plus au sud des Cyclades et des îles ioniennes, et les Ioniens du plus grand nombre des Cyclades. Les Grecs s'installèrent en Asie Mineure, sur sa façade ouest, son littoral égéen, y créant des cités, les Doriens au sud (Doride), les Ioniens plus au nord (Ionie ; villes d'Éphèse, de Milet, de Phocée), et au nord les Éoliens (Éolide). Les Ioniens s'installèrent également sur le littoral nord de l'Égée dans la presqu'île de Chalcidique[534] et plus à l'est de celle-ci sur le littoral thrace. Plus loin encore les Grecs implantèrent des colonies sur les rivages de la Propontide[535], et, entre Propontide et Pont-Euxin, sur les rives du Bosphore où ils fondèrent Byzance. Franchissant le Bosphore ils implantèrent des colonies sur les rives du Sud pontique particulièrement, mais aussi jusqu'en Tauride[536] où ils établirent un royaume qui dura jusqu'à ce que les Goths s'y imposassent. En Orient, au Levant, les Grecs, rencontrant l'opposition des Phéniciens, ne purent guère s'implanter qu'à Chypre, et fonder Cyrène[537]. L'Occident offrit, pour ainsi dire, aux Grecs des lieux plus propices à leur établissement. En effet ce fut surtout à l'ouest du bassin méditerranéen que les Grecs purent s'implanter avec un indéniable succès,

533 BOURRIOT, Félix. La Grèce. In : PARIAS, Louis-Henri (dir.). *Histoire générale du travail - Préhistoire et antiquité*. GARELLI, Paul, NOUGIER, Louis-René et SAUNERON, Serge. Paris : Nouvelle Librairie de France, 1959. 390 p. P. 145-256. Citation p. 148.

534 Chalcidique : presqu'île du sud-est de la Macédoine, se divisant en trois isthmes (Pallène, Sithonia et Actè [Mont Athos]).

535 Nom que les Grecs donnaient à la mer de Marmara (mer entre le détroit des Dardanelles —reliant la mer Égée et la mer de Marmara — et le détroit du Bosphore — reliant la mer de Marmara et la mer Noire [c'est à dire le Pont-Euxin]).

536 Tauride, ou Chersonèse taurique : Crimée (presqu'île au nord du Pont-Euxin — la mer Noire). Les Goths s'y imposèrent au IV^{e} siècle de notre ère.

537 Au nord de l'Afrique, à l'ouest de l'Égypte, en *Cyrénaïque* (actuellement en Lybie). Cyrène fut fondée par les Grecs au VII^{e} siècle av.n.è.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

massivement, en s'imposant par le combat contre des populations indigènes qui souvent se montrèrent hostiles à leur installation. Ils fondèrent de très nombreuses cités en Sicile, en Italie ; et cette région du monde méditerranéen ils purent alors la nommer la Grande Grèce[538]. Plus à l'ouest, malgré la présence phénicienne, carthaginoise en fait, ils s'implantèrent en Sardaigne, en Corse, sur le littoral sud de la Gaule[539], et en Espagne. Ainsi les Grecs étendirent-ils dans un premier temps l'influence de leur civilisation, de leur culture, bien avant donc l'épopée d'Alexandre.

Les colonies ont constamment cultivé leur indépendance vis-à-vis des cités dont étaient issus leurs fondateurs, mais très généralement en conservant des liens particuliers avec ces *métropoles*, auxquelles elles demandaient des secours en cas de menaces, de confrontations avec les barbares de l'intérieur des terres[540]. Les métropoles également, parfois sollicitaient l'aide des colonies ; et parfois entraient en conflit avec l'une ou l'autre d'entre elles. Et parfois des colonies fondaient d'autres cités et devenaient à leur tour des métropoles.

1.2 • De la complexité de l'histoire grecque ; des peuples indo-européens en Grèce

Toutefois l'histoire de la Grèce se montre plus complexe, évidemment que ne peut le laisser supposer la schématisation drastique à laquelle nous nous sommes livrée plus haut. On peut, si l'on remonte aux « âges obscurs » de la Grèce, estimer qu'une Grèce préhellénique primitive avec certaines spécificités culturelles se distinguait du monde qui l'entourait dès le milieu du troisième millénaire av.n.è. et ce jusque vers 1850 av.n.è. environ[541]. À partir donc du milieu du XIX^{e} siècle on distingue une deuxième époque préhellénique de la Grèce, lorsque des peuples, peu nombreux, indo-européens, les Achéens (Éoliens et Ioniens), s'installaient en Grèce, pacifiquement ou non, et se mêlaient alors aux populations autochtones. Vers 1600 commença l'époque un peu mieux connue où apparut l'écriture grecque aujourd'hui déchiffrée qualifiée de « linéaire B », l'époque mycénienne[542],

538 Les principales cités de Grande Grèce : Acragas, Sélinonte, Syracuse, Tarente (doriennes) ; Catanes, Cumes, Messine, Parthénope, Rhegion (ioniennes) ; Crotone, Sybaris (achéennes).

539 Les Phocéens fondèrent la principale colonie grecque sur le littoral sud de la Gaule (ou *des Gaules*), celle de Massilia (Marseille).

540 Les Grecs n'occupaient guère que le littoral, et se souciaient surtout de s'enrichir par le commerce.

541 On note des survivances de cette lointaine période dans la toponymie : les termes s'achevant en *–nthos* ou en *–ssos* ne relèvent pas en effet d'une origine indo-européenne.

542 Nommée ainsi du nom de l'un des établissements de cette culture, Mycènes, en Argolide — dans l'est de la

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

caractérisée par ses grands palais-forteresses, ses grandes tombes. Au siècle suivant (XV^e siècle av.n.è.) cette civilisation mycénienne s'étendit en Asie Mineure et finit par s'imposer dans la plupart des îles de la mer Égée (Crête, Rhodes...), et même jusqu'à l'île de Chypre. Le XII^e siècle vit poindre, alors que survenaient de nouveaux envahisseurs, la fin de cette ère mycénienne ; les palais mycéniens furent détruits.

Les Doriens, nouveaux venus en Grèce, y progressèrent des environs de 1200 au environ de l'an 1000 av.n.è. Les Achéens dont les armées se montrèrent moins efficaces que celle des Doriens, se virent souvent contraints à s'exiler vers les îles ioniennes ou la façade ouest de l'Asie Mineure ; toutefois, non seulement l'Attique (région d'Athènes) ou l'Eubée (île la plus vaste de la mer Égée, au nord de l'Attique) mais aussi les Cyclades (îles du sud de la mer Égée) ne firent pas l'objet d'une extension dorienne. Trois états parmi les plus importants fondés par les Doriens le furent dans le Péloponnèse, et ce furent les états d'Argos, de Messénie et de Sparte[543]. Les Achéens de ces régions, vaincus, furent réduits en esclavage, ou bien conservèrent un statut d'hommes libres mais dépouillé de tout droit politique, ou encore s'expatrièrent. Les Achéens contraints par la poussée dorienne de quitter les contrées où précédemment ils se trouvaient, parvinrent au détriment de populations ioniennes à s'implanter au nord du Péloponnèse, sur la terre qui ensuite porta leur nom, l'Achaïe. La suprématie guerrière des Doriens était due à leurs armes de fer mais aussi au fait qu'ils étaient au combat des cavaliers, alors que les Achéens utilisaient encore le char de guerre et des armes de bronze. Les Illyriens descendirent vers le sud est s'installèrent en Épire, Étolie et Acarnanie (nord-ouest de la Grèce).

Sur le sol ingrat de la Grèce, région montagneuse aux étroites vallées relativement arides, sous un climat déjà marqué par une sécheresse notable, ne pouvait que difficilement se développer une population très nombreuse. La Grèce, donc, trop pauvre pour nourrir bientôt tous ceux qui l'habitaient les vit alors émigrer, en premier lieu les vaincus ioniens, puis les Éoliens ; ensuite les Doriens, nouveaux venus, eux-mêmes.

La langue, en Grèce, subit une uniformisation facilitée par l'origine commune des populations s'y étant alors répandues ; mais l'on pouvait y distinguer les *dialectes* ioniens (le parler de l'Attique — Athènes — et d'un large domaine égéen), éolien et dorien. Les Grecs avaient alors adopté un système d'écriture alphabétique, qu'ils adaptèrent à leurs besoins, et dont les Phéniciens furent à l'origine, celui qui constitua, qui constitue l'écriture grecque. C'est

presqu'île du Péloponnèse.

543 Respectivement au nord-est, au sud-ouest et au sud du Péloponnèse.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

ici l'époque archaïque et classique qu'un peu plus haut nous évoquions et qui vit se structurer petit à petit un nouvel ordre politique comme l'essor démographique plus nettement se faisait sentir, et apparaître, notamment là où les principautés mycéniennes s'étaient établies autrefois, des états urbains, des cités.

« Les États grecs avaient tous été gouvernés par des rois (c'est la monarchie primitive prétendue d'origine divine), mais peu à peu les rois disparurent, les familles riches s'emparèrent du pouvoir, et la monarchie fut remplacée par l'aristocratie. »[544]. Les aristocraties, formées de riches propriétaires fonciers, se substituèrent aux rois ou aux comités de guerriers les entourant, s'imposèrent aux populations, au peuple[545] ; ainsi les régimes oligarchiques et monarchiques composèrent alors la forme de pouvoir la plus répandue au pays des Hellènes. Car le système des royautés perdura, le pouvoir des monarques s'amenuisant toutefois plus ou moins, au nord dans les régions aux marches de la Grèce, en Épire (nord-ouest), et en Macédoine (nord-est), mais aussi en Laconie (sud du Péloponnèse)[546], à Argos (Argolide ; est du Péloponnèse) et en Arcadie (centre-est du Péloponèse), en Élide (ouest du Péloponnèse)[547]. Mais, aux VII^e^ et VI^e^ siècles s'appuyant sur le mécontentement grandissant des bourgeois et des cultivateurs, souvent des *tyrans* se dressèrent contre certaines oligarchies aristocratiques et parvinrent à leur arracher le pouvoir. Ainsi, par exemple, en la cité de Corinthe, Cypselos, et puis Périandre[548], se saisirent des propriétés des riches Bacchiades, descendants d'une famille ayant donné cinq générations de

---

544 L'ANDELYN, Charles de. *Histoire universelle – Des origines à nos jours*. Paris : Payot, 1958. 622 p. P. 67.

N.B.1 : en Grèce, non plus, la séparation n'est pas stricte entre le monde divin et le monde humain. La légende et l'histoire, qui en ces temps lointains se mêlent, la mythologie, font cas de nombreuses procréations *divinement provoquées*. En Grèce, comme en Égypte, par exemple, les divinités masculines, tout particulièrement, aiment à se manifester aux femmes humaines ; « Aux habitants d'Asplédon et d'Orchmène des Minyens commandaient Ascalaphos et Ialménos, fils d'Arès, enfantés, dans la maison d'Actor, fils d'Azée, par Astyochè, vierge pudique : retirée à l'étage supérieur, elle fut prise par Arès, couché près d'elle à son insu. Ils étaient venus sur trente vaisseaux creux. » ; in : HOMÈRE. *L'Iliade*. Traduction, introduction et notes par Eugène Lasserre. Paris : Garnier Frères-Flammarion, 1965. 445 p. P. 51 (chant II, versets 511-516). Certain traducteurs font le choix de latiniser les noms des dieux : ainsi l'Arès grec peut-il parfois en d'autres éditions de l'Iliade se voir nommé Mars.

N.B.2 : la « Première partie » (p. 7-17) de l'ouvrage cité de Charles de L'Andelyn concernant la préhistoire, en considération de nombreuses découvertes récentes, se trouve, non pas tout à fait obsolète, mais en certains de ses aspects relativement *datée*.

545 La « population » grecque, d'origine indo-européenne ou non, se composait de différentes catégories, celle des hommes libres, celles des semi-libres, celle des pauvres, celle des esclaves.

546 Région de Sparte.

547 C'est en Élide que se trouvait le site du sanctuaire d'Olympie, dédié à Zeus, qui conférait à l'Élide un caractère tout spécial de neutralité.

548 Cyspelos (657 - 627), Périandre (627 - 585 av.n.è.). Cyspelos, par sa mère, était lui-même attaché à la famille des Bacchiades. Périandre, qui fut l'un des *sept sages* de la Grèce antique, était son fils.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

rois à la cité et y assumant des magistratures importantes, et les attribuèrent aux gens du peuple, proscrivirent aux paysans de venir s'installer dans la cité, et pour les encourager à demeurer en leurs campagnes, instituèrent des conseils dans les localités les plus éloignées de la ville, aussi fut-il proscrit de vivre dans l'oisiveté et d'acheter des esclaves. Bientôt les tyrans durent céder dans une large mesure le pouvoir en maintes cités au peuple, à une fraction de plus en plus large du peuple, aux citoyens. Ainsi apparut la démocratie, le régime de la cité, de la « polis » démocratique, qui, dans le centre-ouest de la Grèce se répandit donc puis gagna également le nord-est du Péloponnèse et le monde égéen dans une large mesure.

Ce survol rapide de l'histoire grecque et de l'hellénisme nous a semblé utile à une plus aisée appréhension des thèmes que nous allons exposer. Nous voulons nous intéresser ci-après plus spécifiquement aux types de pouvoir, d'organisations de la société, tels qu'ils naquirent, tels qu'ils furent exercés en Grèce à l'époque classique, dès avant donc que les Grecs n'en vinrent à courber, plus ou moins, la nuque, sous l'hégémonie de la Macédoine de Philippe et de son fils, puis des Antigonides[549]. Nous envisagerons deux régimes institutionnels, dissemblables dans une large mesure, celui de Sparte d'abord, puis celui d'Athènes, qui se côtoyèrent et s'opposèrent.

1.3 • Sparte : la fière et guerrière Lacédémone

> « Les guerriers de la belle ville de Mycène, de l'opulente Corinthe de la superbe Cléones, d'Ornées, de la riante Aréthyrée, de Sicyone, dont Adraste fut le premier roi ; ceux d'Hypérésie, de la ville élevée de Gonoëssе, de Pellène, du territoire d'Égion, d'Égiale et de la grande ville d'Hélice obéissent tous, avec leur cent vaisseaux, au puissant Agamemnon, fils d'Atrée. C'est lui qui a les plus nombreux et les meilleurs soldats. Il paraît lui même au milieu d'eux, revêtu de ses armes étincelantes, et fier d'être le premier de tous les guerriers et par sa valeur et par le nombre des peuples qu'il commande.
>
> « Les enfants de Lacédémone, vaste cité au fond d'une vallée ; ceux de Pharis, de Sparte, de Messa, féconde en colombes, de Brysées et de la riante Augées , ceux d'Amyclée, d'Hélos, sur le bord de la mer ; ceux de Laa et ceux d'Œtyle, obéissaient, avec leurs soixante vaisseaux, à son frère, le vaillant Ménélas : ils forment leurs rangs à l'écart, tandis qu'au milieu d'eux leur chef, fort de son courage, les anime au combat. Il brûle dans son cœur de venger la fuite et les larmes d'Hélène. »[550].

549 Dynastie fondée par Antigonos Monophtalmos (l'un des *diadoques*, « héritiers » d'Alexandre le Grand).

550 HOMÈRE. *Les auteurs grecs expliqués d'après une méthode nouvelle par deux traductions françaises –*

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

La formation de Sparte, également nommée Lacédémone[551] dans l'Antiquité, résulte d'un synœcisme[552]. Dans la vallée du fleuve Eurotas en effet, dès les environs de 900 av.n.è., quatre villages doriens, Cynosure, Limnès, Mésoa et Pitane joignirent leurs destinées. Plus tard un cinquième village, Amyclées, se rallia aux précédents et forma avec eux se qui devint alors réellement l'état lacédémonien ultérieur.

Au VII^e^ siècle av.n.è. Sparte parvint à assujettir tout le sud péloponnésien (Laconie et Messénie). La suprématie spartiate en Péloponnèse fut assurée par une technique guerrière et un armement des hommes alors novateurs : l'armée lacédémonienne était essentiellement formée d'une infanterie lourde, dont les guerriers étaient des fantassins cuirassés, équipés d'un casque, d'une armure, de jambières, armés d'un large bouclier rond, d'une épée, d'une lance ; et ces *hoplites* combattaient en phalange, en rangs serrés les uns contre les autres, privilégiant tout spécialement la force commune ainsi développée par rapport aux forces individuelles, aux exploits isolés[553].

---

l'une littérale et juxtalinéaire présentant le mot à mot français en regard des mots grecs correspondants – l'autre correcte et précédée du texte grec – avec des commentaires et des notes – par une société de professeurs et d'hellénistes. Homère – le II^e^ chant de l'Iliade – expliqué littéralement, traduit et annoté par M. C. Leprévost – *professeur au lycée Bonaparte*. Paris : Librairie Hachette et C^ie^, 1860. 107 p. P. 68, 70 (la page 69 est consacrée à une traduction littérale).

N.B. : Homère nous conte, dans l'Iliade et l'Odyssée, des aventures de l'époque mycénienne, de l'Âge du Bronze donc, de ces « époques créto-mycéniennes » que plus haut nous avons évoquées. Le paragraphe en cours concerne essentiellement la Sparte des « époques archaïque et classique ».

551 Lacédémone (ou Lacedemon) « la creuse » : cité, près de Sparte, très tôt à cette dernière assimilée, que le poète Homère mentionne dans l'Iliade : « Ceux qui d'autre part avaient / Lacédémone creuse, pleine-de-ravins, / et Pharis et Sparte, / et Messa aux-nombreuses-colombes, / et habitaient Brisées / et Augées l'agréable, / et ceux-qui avaient donc Amyclées, / et Hélos, / ville maritime,/ et ceux qui avaient Laa, / et habitaient-autour d'Œtyle ; / le frère à lui, / Ménélas, bon dans la mêlée, / commandait soixante vaisseau d'eux ; / et ils s'armaient à part. / Or lui-même marchait parmi eux / se fiant à son ardent courage, / les excitant à la guerre ; / or il désirait surtout de cœur / avoir vengé et les élans (le départ) / et les gémissements d'Hélène. » ; in : HOMÈRE. *Les auteurs grecs expliqués d'après une méthode nouvelle par deux traductions françaises – l'une littérale et juxtalinéaire présentant le mot à mot français en regard des mots grecs correspondants – l'autre correcte et précédée du texte grec – avec des commentaires et des notes – par une société de professeurs et d'hellénistes. Homère – le II^e^ chant de l'Iliade* – expliqué littéralement, traduit et annoté par M. C. Leprévost – *professeur au lycée Bonaparte*. Paris Librairie Hachette et C^ie^, 1860. 107 p. P. 71 (cette page 71 est consacrée à une traduction littérale ; le passage cité correspond donc à la traduction littérale des versets 581 à 590 du II^e^ chant de l'Iliade).

552 Dans l'antiquité grecque, réunion de quelques villages. Les villages à l'origine de la cité de Sparte se nomment également dans un plus grand respect de la terminologie grecque que nous le faisons un peu plus bas dans le corps de notre texte, respectivement, Kynosoura, Limnai, Mesoa et Pitana.

553 « XXV. Les Athéniens qui montaient les cent vaisseaux envoyés autour du Péloponnèse avaient été rejoints par les Corcyréens, avec un contingent de cinquante navires, et par quelques autres alliés de ces contrées[1] : leur croisière porta le ravage sur plusieurs points et en particulier à Méthone de Laconie[2], où ils firent une descente. Déjà ils attaquaient la muraille, qui était faible et dépourvue de défenseurs ; mais dans le voisinage se trouvait le Spartiate Brasidas, fils de Tellis, à la tête d'un poste de surveillance : à cette nouvelle, il se porta avec cent hoplites au secours de la place, traversa à la course le camp des Athéniens dispersés dans la campagne et occupés au siège, et se jeta dans Méthone, sans autre perte que celle de

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Mais l'état spartiate, sous une forme telle que nous la connaissons généralement, ne prit sa consistance qu'un peu plus tard, aux alentours du milieu du VI^e^ siècle et devait ses traits les plus caractéristiques à la « grande Rhétra », la constitution dont un roi spartiate semi-légendaire, Lycurgue, vers l'an 700 av.n.è., aurait été à l'origine, et aux réformes de celle-ci instituées par l'*éphore* Chilon[554].

Deux rois[555] régnaient conjointement sur Sparte, mais n'avaient guère que des attributions religieuses et strictement militaires. Un Conseil des Anciens (*Gérousia*) assurait l'essentiel du pouvoir. La Gérousia rassemblait vingt-huit hommes, les *gérontes*, âgés de plus de soixante ans[556], élus à vie.

L'Appela, l'Assemblée du Peuple, composée des membres des trois tribus[557] doriennes s'étant autrefois rendues maîtresses de la majeure partie du Péloponnèse, élisait les gérontes, et aussi les cinq éphores supervisant à la fois et les deux rois et le Conseil des Anciens. Ces éphores, étaient déjà été institués au VI^e^ siècle, et composaient donc un corps de cinq magistrats élus annuellement ; ces magistrats dirigeaient réellement la politique intérieure et extérieure de la cité, aux noms des citoyens. L'Appela était formée des Spartiates à proprement parler dont le nombre, rapporté à l'ensemble de la population des territoires au pouvoir de la cité, se révélait faible. Les autres « citoyens » des territoires relevant de l'état spartiate, outre les Spartiates eux-mêmes, étaient les Périèques, habitants des contrées et des villes environnant Sparte, et habitants de la Messénie, pouvant s'adonner au commerce, à l'artisanat, à l'agriculture, citoyens aux droits inférieurs ne pouvant pas faire partie de l'Appela, mais se voyant en cas de guerre astreints à un service militaire, et devant verser à

---

quelques hommes tués dans la traversée du camp. Il sauva ainsi la ville et pour cet acte d'audace il obtint le premier, dans cette guerre, les honneurs de l'éloge public à Sparte. » ; in : THUCYDIDE. *Histoire de la guerre du Péloponnèse*. Traduction nouvelle par Ch. Zevort. Paris : G. Charpentier, 1883. 2 tomes. 461 p. et 401 p. Tome premier, p. 161 (Livre II, chap. XXV).

N.B. : le texte cité dans cette note, rédigé par un Athénien, Thucydide, s'il ne rend pas compte de la manière de combattre générale de l'armée spartiate, rend bien compte de ce que pouvait être la valeur de ses hommes (peut-être pas de tous, mais d'un grand nombre sûrement), non pas des soldats seulement, mais de véritables guerriers. Nous ne reproduisons pas ici les notes de bas de page du texte cité.

554 Les éphores étaient les cinq magistrats suprêmes contrôlant l'exercice du pouvoir des deux rois et du sénat de Sparte. Chilon est réputé avoir été l'un des « sept sages » de la Grèce antique ; c'est à lui que l'on devrait la devise gravée au fronton du temple d'Apollon à Delphes et que fit sienne Socrate : « Connais-toi toi-même ! » Les autres de ces « sept sages » sont : Bias de Priène, Cléobule de Lindos, Périandre de Corinthe, Pittacos de Mytilène, Solon d'Athènes, Thalès de Milet).

555 Ces rois seraient issus de deux dynasties anciennes, celle des Agiades et celle des Eurypontides ; l'une d'elle serait d'origine achéenne.

556 À cet âge prenait fin l'obligation de service militaire du citoyen lacédémonien.

557 Les trois tribus (ou *phylai* ; ou, suite à francisation, les phyles) étaient celles des Hylleis, des Dymanes, des Pamphyloi.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Sparte, des impôts. Les terres cultivables avaient été réparties en deux catégories, d'une part celle de la *terre civique* (les terrains les plus riches, les plus grasses des vallées, celles de l'Eurotas et du Pamisos), qui avait été confiée aux Spartiates, les citoyens, et d'autre part celle de la *périoikis* dont l'exploitation avait été confiée aux Périèques. La périoikis était constituée de terre moins fertiles (des piémonts, des plaines souvent rocailleuses) que les Périèques, propriétaires, ou fermiers le cas échéant, exploitaient librement, en qualité d'éleveurs le plus fréquemment.

Les « Spartiates » avaient bénéficié des meilleures terres de Laconie et de Messénie[558], que l'État avait partagé en 4 500 parcelles[559] égales, inaliénables et héréditaires ; ces terres que les Spartiates avaient reçues en *apanage* de l'État « étaient cultivées par les Hilotes[560], serfs appartenant à l'État, qui devaient fournir annuellement au citoyen détenteur du klèros, 70 médimnes d'orge (51,80 hl) pour lui et ses enfants, et 12 (8,8 hl) pour sa femme, et du vin et de l'huile en proportion. Les Hilotes étaient libres de cultiver comme bon leur semblait, et leur sort matériel n'était pas lamentable : en quelque sorte métayers, ils livraient une redevance égale à la moitié du revenu normal du klèros ; s'ils amélioraient le fonds, tout le bénéfice était pour eux. Mais ils étaient hors la loi. Les citoyens les suspectaient de rêver aux moyens de recouvrer leur liberté perdue, les accusaient de haine à l'égard de la cité et les Hilotes justifiaient ces soupçons par leur esprit de révolte. Aussi les magistrats, les éphores, décrétaient-ils parfois contre eux l'état de siège et faisaient disparaître les plus dangereux ; et il était permis aux jeunes Spartiates de les tuer impunément lors d'une épreuve appelée cryptie. Rien de commun donc entre l'Hilote et le paysan athénien qui a conquis le droit de donner son avie et d'être écouté sur toutes les questions politiques. »[561]. Ainsi les Hilotes, qui en aucun cas ne pouvaient être qualifiés de citoyens, nombreux, se voyaient particulièrement

558 La Messénie (à l'ouest de la Laconie, au sud-ouest du Péloponnèse) fut conquise vers la fin du VIII^e siècle av.n.è.

559 Les lots de la *terre civique*, les *klèros* ; selon les sources ils pouvaient être au nombre de 9 000 ; et d'une surface de 30 ha chacun, en moyenne.

560 Selon les auteurs traitant le sujet, on trouve « Hilote » ou « Ilote », ou bien encore « hilote » ou « ilote ».

561 BOURRIOT, Félix. La Grèce. In : PARIAS, Louis-Henri (dir.). *Histoire générale du travail - Préhistoire et antiquité*. GARELLI, Paul, NOUGIER, Louis-René et SAUNERON, Serge. Paris : Nouvelle Librairie de France, 1959. 390 p. P. 145-256. Citation p. 148.

N.B. : la « cryptie » (ou cryptéia, kryptie, Kryptéia...) voulait qu'une sorte de guerre pût être déclarée aux Hilotes tous les ans, à l'occasion d'une forme d'épreuve à valeur *initiatique*, de passage de l'adolescent au statut d'homme adulte, permettant de distinguer les meilleurs éléments de la jeunesse lacédémonienne, lors de laquelle des jeunes hommes, les Kryptes, se voyaient confier l'épreuve, ou l'autorisation, d'occire, ou les Hilotes surpris de nuit sur les chemins, ou, selon les directives reçues, des Hilotes clairement identifiés. Cf. LÉVY, Edmond. *Sparte : histoire politique et sociale jusqu'à la conquête romaine*. Paris : Seuil, 2003. 364 p. Voir, à propos des Kryptes, plus spécialement les p. 66et 126.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

méprisés par les Spartiates leurs maîtres, et non seulement méprisés mais effectivement, souvent, particulièrement maltraités ; ces maîtres, lucides quant à une possible révolte de la part de gens si durement traités, grandement donc se méfiaient d'eux, et contre eux, notamment, entreprirent de se garantir en se préparant, perpétuellement, à la guerre.

« CI. Les Thasiens, vaincus et assiégés, se tournèrent vers les Lacédémoniens et les prièrent de leur venir en aide par une diversion sur l'Attique. Les Lacédémoniens s'y engagèrent, à l'insu des Athéniens ; ils allaient agir, lorsqu'ils en furent détournés par le tremblement de terre qui eut lieu à cette époque. Les Hilotes[5] profitèrent de cette occasion, ainsi que les Thuriates[6] et les Éthéens, voisins des Lacédémoniens, pour se soulever et s'enfermer à Ithome. La plupart des Hilotes descendaient des anciens Messéniens réduits jadis en servitude, ce qui leur faisait donner à tous le nom de Messéniens[7]. Les Lacédémoniens eurent donc une guerre à soutenir contre les révoltés d'Ithome.

« Quant aux Thasiens, ils capitulèrent, la troisième année du siège, rasèrent leurs fortifications, livrèrent aux Athéniens leurs vaisseaux, se soumirent à payer la somme à laquelle ils furent taxés et pour le présent et pour l'avenir, et enfin renoncèrent à toute prétention sur le continent et les mines.

« CII. Les Lacédémoniens, voyant se prolonger la guerre contre les révoltés d'Ithome, eurent recours à leurs alliés et aux Athéniens. Ces derniers vinrent en grand nombre, sous les ordres de Cimon. On les avait appelés surtout à cause de leur réputation d'habileté dans l'art des sièges mais, les opérations ayant continué à traîner en longueur, cette habileté parut en défaut car ils auraient dû emporter la place. C'est à propos de cette expédition que se manifesta pour la première fois la mésintelligence entre les Lacédémoniens et les Athéniens. Les Lacédémoniens, voyant que la ville n'était pas enlevée de vive force, s'inquiétèrent de l'audace et de l'esprit remuant des Athéniens[11] ; ils les regardaient comme d'une autre race qu'eux et craignaient, si leur séjour devant Ithome se prolongeait, que leur fidélité ne fût pas à l'abri des suggestions des assiégés. Aussi, de tous leurs alliés, congédièrent-ils les Athéniens seuls, sous prétexte qu'ils n'avaient plus besoin d'eux ; mais sans leur témoigner aucun soupçon. Néanmoins les Athéniens comprirent que le prétexte assigné à leur renvoi n'était pas sérieux et qu'il était survenu quelque défiance. Ils s'indignèrent et résolurent de ne point tolérer une pareille offense de la part des Lacédémoniens. Dès qu'ils se furent retirés, ils renoncèrent à l'alliance contractée avec eux contré les Mèdes, et en formèrent une nouvelle avec les Argiens, ennemis de Lacédémone[1111]. Les Thessaliens entrèrent aussi dans la même ligue et se lièrent à chacun des deux peuples par les mêmes serments.

« CIII. Après dix ans de siège, ceux d'Ithome, à bout de ressources, capitulèrent avec les Lacédémôniens[2], à la condition de sortir du Péloponnèse sous la foi des traités et de n'y rentrer jamais ; que si quelqu'un d'eux y était surpris, il devenait esclave de celui qui l'aurait arrêté. Un oracle de la pythie avait précédemment ordonné aux Lacédémoniens de laisser aller le suppliant de Jupiter

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Ithoméen. Ils sortirent donc avec leurs enfants et leurs femmes ; les Athéniens, en haine des Lacédémoniens, les accueillirent et les établirent à Naupacte[3] qu'ils venaient de prendre récemment sur les Locriens Ozoles. [...]. »[562].

Les citoyens spartiates, dont la fonction essentielle, principale, unique, pratiquement, était d'ordre militaire, et qui devaient être en mesure de répondre immédiatement à un appel de l'État, se voyaient exclus de fait du « monde du travail ». L'éducation des Spartiates était assurée par l'État[563]. Dès sept ans le jeune citoyen se trouvait soustrait à sa famille et confié, avec les autres jeunes de son âge aux services chargés de sa formation, en collectivité, chargés d'en faire des guerriers par des exercices physiques continuels et sévères ; peu de temps lors de cette formation était consacré aux arts, la poésie et la musique. Adulte il lui était fait obligation de se marier, mais sa préparation à la guerre ne cessait en fait jamais ; il s'y préparait aussi par un loisir essentiel, la chasse. Une institution montre la dureté d'âme à laquelle les Spartiates pouvait atteindre, celle qui voulait qu'une sorte de guerre pût être déclarée aux Hilotes tous les ans, à l'occasion d'une forme d'épreuve initiatique permettant de distinguer les meilleurs éléments de la jeunesse lacédémonienne, lors

562 THUCYDIDE. *Histoire de la guerre du Péloponnèse*. Traduction nouvelle par Ch. Zevort. Paris : G. Charpentier, 1883. 2 tomes. 461 p. et 401 p. Tome premier, p. 92-94 (Livre I, chap. CI à CIII).

N.B.1 : le mont Ithome (ou Ithômé...) se trouve à proximité de Messène (à l'est de la ville ; ancienne capitale de la Messénie) ; il y avait été érigée une forteresse qui avait été prise par les Spartiates, qui la démantelèrent ; un autel consacré à Zeus (ici nommé « Jupiter Ithoméen ») se trouvait également sur le mont ; l'extrait de Thucydide fait référence à la révolte des hilotes qui débuta vers 464 av.n.è.

N.B.2 : nous ne reproduisons pas les notes de bas de pages du texte cité.

Thucydide (*Thoukudidès* ; naissance à Athènes vers 465 av.n.è., décès vers 395 — peut-être assassiné, peut-être à Athènes) fut un homme politique, un militaire, un homme de lettres (historien) athénien. Son élection au poste de stratège le place à la tête d'une force navale chargée d'une intervention sur la côte de Thrace (au nord de la mer Égée). Face au Spartiate Brasidas (commandant les forces de Sparte en Chalcidique et en Thrace) qui s'empara de cités alliées d'Athènes, notamment Amphipolis et Toronè. Thucydide, dirigeant la flotte athénienne basée sur l'île de Thasos (à une dizaine de kilomètres au large de la côte thrace), se montra impuissant face à l'offensive spartiate. Il fut à la suite de cela accusé de trahison. Il s'exila volontairement afin d'échapper à une « sentence de mort », ou fut frappé d'une mesure d'ostracisme (bannissement) ; sa famille y possédant une mine d'or, il passa alors une vingtaine d'année en Thrace. Thucydide, se montra un historien rigoureux, qui, pour la rédaction de ses écrits, voyagea non seulement dans le Péloponnèse mais également en Sicile et en Italie. En exposant de façon chronologique les événements qu'il relata (ceux de la *Guerre du Péloponnèse* qui opposa Sparte et ses alliés à Athènes et les siens), en évitant toute considération mythologique à connotation merveilleuse, toute référence à un quelconque destin, il montra comment les passions et les intérêts des hommes régissaient les faits historiques, comment la volonté de puissance se montrait déterminante en tant que principal ressort, moteur des actions humaines, comment la morale (devant régir le comportement de l'individu) et la politique (régissant le comportement des États) s'opposaient radicalement l'une à l'autre, comment l'intelligence humaine pouvait permettre de se livrer au décryptage de ces faits historiques afin de conduire à une réflexion pouvant se révéler féconde dans l'appréciation de ce que devait, pouvait, pourrait être la conduite de l'action des hommes. Son style et sa méthode influencèrent Xénophon, Polybe, Salluste et Tacite, notamment.

563 Les femmes recevaient une éducation comparable à celle que recevaient les hommes ; on s'efforçait d'en faire des épouses courageuses, fiables soutiens de leurs maris, des mères robustes et fermes.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

de laquelle les jeunes hommes se voyait confier l'épreuve, ou l'autorisation, d'occire, selon les directives reçues, ou les Hilotes surpris de nuit sur les chemins, ou des Hilotes clairement identifiés.

Sparte exerça son influence sur l'Arcadie et l'Élide[564], mais sans les annexer à son domaine, se satisfaisant alors de conclure des alliances. Ainsi la Ligue du Péloponnèse rallia-t-elle Sparte, l'Arcadie, l'Élide et aussi Corinthe. La force militaire des Lacédémoniens fit de Sparte un très long temps la cité la plus puissante de la Grèce ; pour autant la politique de la cité de Sparte fut, étonnamment, dès le VI^{e} siècle av.n.è., plutôt pacifique[565]. En effet les Spartiates ne s'ingérant plus que rarement dans les affaires ou les démêlés des autres cités grecques en dehors du périmètre du Péloponnèse. Toutefois le parti pris de Sparte contre la tyrannie, en particulier, se manifesta par des interventions à Athènes, Samos (île à l'est de la mer Égée, près de la rive asiatique) ou Sicyone (au nord de Sparte et du Péloponnèse, à l'ouest de Corinthe).

Ainsi se forgèrent, par les prescriptions de Lycurgue, l'éducation collective des enfants, des jeunes gens, la libre disposition, si besoin était, des esclaves, des chiens de chasse, des vivres, l'obéissance stricte aux magistrats et aux lois, l'interdiction de s'adonner à des professions lucratives, le mépris des richesses, de l'or et de l'argent, des valeurs métalliques, le respect des valeurs humaines, le courage, la dignité, le mépris de la mort, les rapports rigoureux et respectueux des lois des magistrats et des rois avec la *république,* et toutes les autres belles vertus spartiates qu'exaltait Xénophon dans son « Gouvernement des Lacédémoniens ». Ces vertus, se délitèrent au fil du temps, et ceux-mêmes qui auraient dû se montrer les garants de la perduration des éminentes valeurs développées au sein de cette cité qui sut un temps se montrer si valeureuse et si glorieuse en vinrent à les négliger, à ne plus s'astreindre aux exigeantes prescriptions du lointain et subtil législateur. « Il fut un temps où l'on s'appliquait à être digne de commander ; maintenant on se donne bien plus de mal pour obtenir le commandement que pour s'en rendre digne. C'est pourquoi les Grecs allaient autrefois demander à Lacédémone de les conduire contre ceux dont ils pensaient avoir à se plaindre ; à présent, au contraire, beaucoup s'exhortent mutuellement à l'empêcher de recouvrer son hégémonie. »[566].

564 L'Arcadie est une région du centre et de l'est du Péloponnèse, ayant une façade sur la mer Égée. L'Élide est une région à l'est de l'Arcadie et du Péloponnèse, ayant quant à elle une façade sur la mer Ionienne (partie de la Méditerranée baignant également le bas de la *botte italienne* et la rive orientale de la Sicile).

565 Même si le parti pris de Sparte contre la tyrannie en particulier, se manifesta par des interventions à Athènes, Samos (île à l'est de la mer Égée, près de la rive asiatique) ou Sycione (ou Sicyone ; au nord de Sparte et du Péloponnèse, à l'ouest de Corinthe).

566 XÉNOPHON. ARISTOTE. Avant-propos et présentation de Dominique Colas. XÉNOPHON : *Constitution de Sparte*. Texte établi et traduit par François Ollier. ARISTOTE : *Constitution d'Athènes*. Texte établi et

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

En conclusion, il nous paraît acceptable de caractériser succinctement, comment se concrétisait le souci de la *chose publique*, le mode de gouvernement de l'État à Sparte, en émettant l'avis que le pouvoir s'y trouvait détenu, tout en conservant les reliques d'anciennes institutions monarchiques, par une oligarchie aristocratique de type gérontocratique, à l'assise démocratique (ceci dans la mesure où des élections des dirigeants par des « citoyens » étaient indéniablement mises en œuvre) très étroite.

1.4 • De l'intérêt de la monnaie ; du problème des dettes

> « XCIII. La Lydie n'offre pas, comme certains autres pays, des merveilles qui méritent place dans l'histoire, sinon les paillettes d'or détachées du Tmolus par les eaux du Pactole. [...].
>
> « Les lois des Lydiens ressemblent beaucoup à celles des Grecs, [...]. De tous les peuples que nous connaissions, ce sont les premiers qui aient frappé, pour leur usage, des monnaies d'or et d'argent, et les premiers aussi qui aient fait le métier de revendeurs. À les en croire, ils sont les inventeurs des différents jeux actuellement en usage tant chez eux que chez les Grecs [...]. »[567].

Vers le début du VII^e^ siècle av.n.è. apparut la monnaie. Auparavant les marchandises, denrées, produits, les hommes éventuellement, étaient estimés en objets ou lingots métalliques, de poids variables, de titres difficilement déterminables, en têtes de bétails, en mesures de grains, en quantité de divers éléments plus ou moins périssables. Il se révélait alors particulièrement ardu de tenter une quelconque évaluation fiable. Le commerce, les échanges, montraient des caractères incertains, hasardeux, l'accumulation de richesses, la thésaurisation ne pouvait concerner que de rares personnes, que de puissants personnages. En un tel monde, un monde dépourvu de la monnaie, manquait une *unité de valeur standard*,

---

traduit par Georges Mathieu et Bernard Haussoulier. Paris : Gallimard, 1996. 203 p. (Collection Tel). P. 82 (Xénophon. *Constitution de Sparte*. Chapitre XV, 5, 6).

N.B. : certains traducteurs (Talbot notamment) intitulent le texte de Xénophon dont il est ici question, non pas *Constitution de Sparte*, mais *Gouvernement des Lacédémoniens*.

567 HÉRODOTE. *Histoire d'Hérodote*. Traduite du grec par Larcher, avec des notes de Bochard, Wesseling, Scaliger, Casaubon, Barthélémy, Bellanger, Larcher, etc. Paris : Charpentier, 1850. 2 tomes. 466 p., 416 p. Tome premier, p. 71, 72 (Livre I, chap. XCIII).

N.B. : le Tmolus (ou Tmolos, Tmolé...) et un mont de Lydie, ancienne région de l'Asie Mineure (la Lydie fut le royaume à la tête duquel se trouva le célèbre roi Crésus, dont triompha le Perse Cyrus le Grand).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

facilement identifiable en tant que telle, relativement impérissable quant à elle, aisément distribuable, échangeable, à l'accumulation commode. La monnaie offrit, sous forme d'une petite portion de métal précieux, portant une effigie identifiant son émetteur, l'État, qui se portait garant de sa valeur, une telle unité de valeur standard. Que les Grecs eux-mêmes eussent inventé leur monnaie, ou qu'ils se fussent déterminés à en faire usage à l'imitation des Lydiens voilà qui ne peut être tranché aisément ; mais, chose certaine, l'usage de la monnaie, d'abord en l'île d'Égine, aussi en Eubée[568], rapidement au VII^{e} siècle av.n.è. se répandit à toute la Grèce. Les conséquences de l'essor de la monnaie furent éminemment profitables à l'essor du commerce et de l'artisanat. Les agriculteurs purent vendre leur récolte, et comme les manœuvres, avec les salaires qu'ils étaient alors en mesure d'exiger, acheter des biens, des outils, des objets ; ou bien emprunter. Ainsi, donc, toutes les conséquences de l'essor de la monnaie ne furent pas nécessairement heureuses. À l'égard des personnages mieux lotis, qui leur venaient en aide ou leur procuraient le grain, le froment manquant pour eux-mêmes ou pour leurs clients les années difficiles, les humbles, paysans, artisans, ouvriers sans emplois, n'accumulèrent plus des dettes de reconnaissance ; mais contractèrent des emprunts à des taux d'intérêts jugés souvent élevés, auprès de leurs *bienfaiteurs*, les riches aristocrates, grands propriétaires fonciers. Les paysans souffrirent de cela tout particulièrement, qui devaient gager leurs biens, hypothéquer leurs terres, et lorsqu'ils se voyaient accablés par des charges trop lourdes ne pouvant être remboursées, se trouvaient contraint à l'esclavage, le débiteur étant en définitive vendu comme esclave par son créancier. « Chaque jour qui passait augmentait leur détresse ; la haine germait dans l'âme du pauvre comme l'orgueil dans l'esprit du riche. Celui-ci vivait de ses revenus sans travailler ; celui-là était condamné à un labeur sans espoir [...]. Ainsi la monnaie dont les heureux effets sur la prospérité économique de la Grèce furent indéniables, ajouta le problème des dettes à celui du partage des terres et toutes les cités n'eurent pas un Solon pour résoudre les difficultés sociales et redonner l'espoir au travailleur misérable. »[569].

568 Égine : île de la mer Égée (golfe Saronique), au sud de l'île de Salamine, au sud-ouest de l'Attique (région d'Athènes). Eubée : grande île de la mer Égée, au nord et au nord-est de l'Attique. Les Éginètes et les Eubéens, les premiers en Grèce, adoptèrent un système monétaire cohérent, constitué d'une large gamme de pièces métalliques.

569 BOURRIOT, Félix. La Grèce. In : PARIAS, Louis-Henri (dir.). *Histoire générale du travail - Préhistoire et antiquité*. GARELLI, Paul, NOUGIER, Louis-René et SAUNERON, Serge. Paris : Nouvelle Librairie de France, 1959. 390 p. P. 145-256. Citation de la p. 189.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

1.5 • La *draconienne* Athènes ; et la réformation démocratique de Solon

« C'est bien ainsi que les choses se passèrent. Tous les autres auteurs s'accordent à le dire, et Solon lui-même, dans ses vers, le rappelle en ces termes :

J'ai donné au peuple autant de pouvoir qu'il lui en faut, sans rien retrancher de son droit ni rien y ajouter. Quant à ceux qui avaient la puissance et dont les richesses pouvaient exciter l'envie, je leur ai défendu aussi de commettre aucun excès. Je me suis tenu debout, me couvrant de toutes parts de mon solide bouclier, en face des deux partis, et je n'ai pas permis ni à l'un ni à l'autre de triompher injustement.

Il explique encore comment on doit en user avec le peuple :

Le peuple n'obéit bien à ses chefs que si on ne le tient ni trop lâche, ni trop serré. Car la satiété engendre la violence, quand une trop grande richesse échoit à des hommes dont l'esprit est au-dessous de cette fortune. [...].

Voici ce qu'il dit aussi sur la misère des pauvres, serfs hier et maintenant libres, grâce à l'abolition des dettes :

J'ai mis fin aux maux dont souffrait le peuple... [...]. *Voilà ce que j'ai fait par la force de la loi, en alliant la violence et la justice, et j'ai tenu jusqu'au bout mes promesses. J'ai donné des lois pour le bon comme pour le méchant, et elles assuraient à chacun une droite justice. Un autre eût-il pris en main, comme moi, l'aiguillon, un homme malveillant et avide, — il n'eût pas contenu le peuple. Car si j'avais voulu faire ce qui plaisait alors à l'un des partis, puis ce que voulait l'autre, cette ville fût devenue veuve de bien des citoyens. Voilà pourquoi, résistant de part et d'autre, je me suis trouvé cerné comme un loup par une meute de chiens*.

Et encore ripostant par un reproche aux blâmes qui vinrent plus tard des deux côtés :

Au peuple, puisqu'il lui faut une brutale franchise, je dirai que les biens qu'il possède aujourd'hui, il ne les a même pas vus en rêve, les yeux fermés... Quant aux grands, plus redoutables par leur force, ils devraient me louer et me traiter comme leur ami. Si en effet quelque autre, dit-il, *avait eu ce même honneur que moi, il n'aurait pas contenu le peuple, et ne l'eût pas apaisé, avant d'avoir battu le lait pour en enlever la crème. Mais moi, placé au milieu, ainsi qu'entre deux armées en bataille, je me suis tenu comme une borne infranchissable*. »[570].

570 ARISTOTE. *Constitution d'Athènes*. Bibliothèque de l'École des Hautes Études publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique – Sciences philologiques et historiques – Quatre-vingt-neuvième fascicule – Aristote, Constitution d'Athènes, traduite par B. Haussoullier, directeur adjoint à l'École Pratique des Hautes Études, avec la collaboration de E. Bourguet, Jean Brunhes, L. Eisenmann élèves à l'École des Hautes Études et à l'École Normale Supérieure. Paris : Émile Bouillon, 1891. 112 p. P. 19-21.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Au pied d'une éminence rocheuse, l'Acropole, forteresse et centre religieux, fut bâtie Athènes, à peu de distance de la mer, au sein de la péninsule de l'Attique, prolongement vers l'est du continent au nord du Péloponnèse. À proximité de la cité un port avait pris naissance, le port du Pirée. L'État athénien fut dirigé par une monarchie, et le premier souverain, fondateur d'Athènes, aurait eu nom Cécrops. Le dernier roi de la cité, le dix-septième peut-être, aurait été Codros, qui se serait sacrifié pour la liberté des Athéniens[571]. Succédèrent à Codros des archontes, qui trois siècles durant furent de la famille du dévoué et dernier roi. Ces archontes étaient alors élus à vie ; puis ils le furent pour dix ans (à partir de 753 av.n.è., environ) ; ensuite cette magistrature de l'archontat, exercée par les archontes, en vint à être partagée entre neufs magistrats élus pour une année seulement (à partir de 683 av.n.è.) : « l'archonte éponyme donnait son nom à l'année et dirigeait l'État ; l'archonte roi s'occupait des affaires religieuses ; l'archonte polémarque commandait l'armée ; les six archontes thesmotètes prenaient soin de l'administration judiciaire. Ainsi l'Attique semblait évoluer vers la démocratie, cependant les eupatrides conservaient en réalité tout le pouvoir, et les magistrats étaient toujours choisis dans leurs rangs. »[572].

---

571 « VI. [...]. Plus tard, les Doriens, depuis long-temps ennemis d'Athènes, lui ayant déclaré la guerre, l'oracle, consulté sur le succès de leurs armes, répondit qu'ils seraient vainqueurs, s'ils ne tuaient point le roi des Athéniens. Le premier ordre donné aux soldats fut donc de respecter la vie de ce prince. Codrus était alors roi d'Athènes : instruit de la réponse de l'oracle et du projet de l'ennemi, il quitte les ornemens royaux, se couvre de haillons, charge son dos de sarmens, et entre dans le camp dorien ; là, se faisant jour dans la foule, il blesse de sa faux un soldat, qui l'égorge à l'instant. Les Doriens reconnurent bientôt son corps, et se retirèrent sans combat. Ainsi, par le courage de son roi, qui se dévoua à la mort pour le salut de la patrie, Athènes fut délivrée d'un ennemi redoutable. / VII. À la mort de Codrus, les Athéniens, pour honorer sa mémoire, ne lui donnèrent point de successeur : le gouvernement fut confié à des magistrats annuels[16]. L'état n'avait point de lois ; tout s'était réglé jusqu'alors par la volonté du souverain. Solon, dont la justice était connue fut donc choisi pour donner, avec des lois, une existence nouvelle à sa patrie. Ce législateur sut ménager avec tant d'adresse les intérêts du sénat et du peuple, et éviter de déplaire à l'un en se déclarant pour l'autre, qu'il se rendit également cher aux deux ordres. » ; in : JUSTIN. *Histoire universelle de Justin – extraite de Trogue Pompée*. Traduction nouvelle par Jules Pierrot et par E. Boitard. Tome premier. Paris : C. L. F. Panckouke, 1833. 388 p. P. 57 (Livre II, chap. VI, VII). Nous reproduisons ci-après le texte de la note 16 (p.376, 375) : « 16. *Le gouvernement fut confié etc*. Cette assertion paraît inexacte. La royauté, abolie à Athènes après le dévouement et la mort de Codrus, fut remplacée par des magistratures qui, également conférées à vie, et même héréditairement, ne se distinguaient de la dignité royale que par le nom et quelques restrictions apportées à l'étendue jusque-là illimitée de ses pouvoirs : telle était, entre autres, l'obligation imposée à ces nouveaux magistrats, de rendre compte au peuple de leur administration. Ils furent appelés archontes, au quelque fois médontides, du nom de Médon, fils de Codrus, le premier d'entre eux. L'archontat, resté pendant trois siècles dans la famille de Codrus, fut ensuite limité par les Athéniens à une durée de dix ans, et enfin il se partagea, vers l'an du monde 3227, entre neuf magistrats annuels. Ainsi s'explique la confusion que présente ici notre texte. ».

N.B. : nous substituons au retour à la ligne du texte cité une barre oblique (« / »). L'orthographe du texte cité est celle du temps de sa rédaction.

572 L'ANDELYN, Charles de. *Histoire universelle – Des origines à nos jours*. Paris : Payot, 1958. 622 p. P. 68.

N.B. : aux origines de la cité les « eupatrides » composaient la première classe du peuple athénien ; les autres classes étaient celle des agriculteurs et celle des artisans. Le terme servit ensuite à désigner les membres des familles de l'aristocratie, propriétaires de grands domaines fonciers, et qui monopolisèrent les

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Les eupatrides, confrontés au mécontentement grandissant du peuple face à leur enrichissement constant, à l'accroissement de leurs domaines fonciers (ce qui en venait à en faire les propriétaires de la plupart des terres), se résolurent néanmoins à substituer au droit oral, très arbitraire et sujet à des adaptations assez peu fortuites de leur part et leur étant habituellement favorable, un droit écrit. En 621 av.n.è. la rédaction d'un code de loi fut donc confié à Dracon, l'un des archontes. Si les textes des lois *draconiennes* ne nous sont pas parfaitement connues, il est certain qu'elles se montraient particulièrement sévères et punissaient de mort de nombreux crimes et délits. Dracon aurait peut-être rédigé une constitution censée régir la vie politique de la cité ; mais cela semble demeurer douteux. Les lois de Dracon ne satisfirent guère les humbles, le peuple. À peine un quart de siècle plus tard en 594, l'archonte Solon, un eupatride, doté de pouvoirs dictatoriaux dans le but de conduire une *réconciliation* sociale, mit en place une réforme législative plus fondamentale, plus apte à satisfaire les revendications populaires. Ces réformes comportaient des mesures d'ordres économiques et politiques. En matière économique, elles comportaient notamment, l'établissement de règles conduisant à l'allégement des dettes, l'annulation des hypothèques, la libération des Athéniens acculés à la ruine, et réduits à l'esclavage par leurs créanciers (désormais l'interdiction de vendre comme esclave un débiteur insolvable fut article de loi), la limitation de la superficie des plus grandes propriétés foncières. Parallèlement une réforme monétaire conduisit à l'abandon de la monnaie d'Égine pour conduire à l'adoption de celles d'Eubée et de Milet. En matière judiciaire la consignation par écrit des règles du droit se maintint, et conformément à la nouvelle loi tout citoyen put déposer une plainte à caractère officiel ; les citoyens, par la nouvelle loi, se trouvaient émancipés de la tutelle familiale pour relever de la tutelle de l'État. En matière politique, les citoyens furent divisés, en fonction de leur patrimoine foncier, en quatre classes, celles des pentacosiomédimnes, des hippéis (chevaliers), des zeugites, et celle des thètes[573] ; et ces quatre classes virent alors leurs

charges sacerdotales et les principales magistratures.

573 Les pentacosiomédimnes jouissaient d'un revenu annuel théorique (relativement à leur richesse foncière) de cinq cents médimnes au moins (les membres de cette classe étaient les membres les plus éduqués de la société, formés à l'art oratoire, et dominaient la vie politique de la cité) ; les chevaliers (hippéis) d'un revenu compris entre cinq cents et trois cents médimnes (les hippéis devaient aussi, comme les membres de la classe supérieure, être issu de deux parents citoyens athéniens) ; les zeugites étaient des paysans disposant de revenus moindres mais possédant un attelage, et servant dans l'armée comme hoplites (fantassins lourds) ; les thètes, quant à eux, ne possédant rien, constituaient la classe la plus pauvre de la société.

N.B. : le médimne (*médimnos*) est une mesure de volume, et correspond à une cinquantaine (environ 52) de nos litres actuels. « MEDIMNUS et MEDIMNUM (μεδιμνος). Mesure de capacité, chez les Grecs ; employée surtout comme mesure sèche, elle servait aussi pour les liquides : elle contenait six *modii* romains [...]. » ; in : RICH, Anthony. *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*. Traduit de l'anglais sous la

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

impositions devenir progressives, relatives à leurs fortunes. Tout autant qu'à la mise en place d'une démocratie, en quelque sorte censitaire, à Athènes, il s'agissait alors de la formalisation d'une timocratie[574] empreinte de « douceur », aboutissant tout de même à une diminution des pouvoirs de la noblesse. Les quatre classes composant le peuple d'Athènes, lui-même divisé en quatre phyles (ou phylai ; tribus), par élection désignaient les membres de l'Assemblée du peuple (l'Ecclésia)[575] qui elle-même élisait les archontes et les trésoriers, issus obligatoirement des pentacosiomédimnes, et aussi le Conseil des quatre cents (cent membres de ce Conseil élus par chacune des phyles). Les membres de la classe la plus humble pouvaient se voir élus à l'Assemblée du peuple (Ecclésia), également au Tribunal du peuple (Héliée)[576].

« § 4. Si les différents arts ont besoin d'instruments spéciaux pour accomplir leur œuvre, la science de l'économie domestique doit aussi avoir les siens. Parmi les instruments, les uns sont inanimés, les autres animés ; par exemple, pour le pilote, le gouvernail est un instrument sans vie, et le matelot qui veille à la proue est un instrument vivant, l'ouvrier, dans les arts, étant considéré comme un instrument. De même la propriété est un instrument essentiel à la vie, la richesse une multiplicité d'instruments, et l'esclave une propriété vivante ; seulement, comme instrument, un ouvrier quelconque est le premier de tous. / § 5. En effet, si chaque instrument pouvait, sur un ordre donné, ou même pressenti, exécuter la tâche qui lui est propre, comme on le dit des statues de Dédale ou des trépieds de Vulcain, qui se rendaient seuls, dit le poète, aux assemblées des dieux, si les navettes tissaient d'elles-mêmes la toile, si l'archet tirait spontanément des sons de la cithare, alors les architectes n'auraient pas besoin d'ouvriers, ni les maîtres d'esclaves. / § 6. Les instruments, proprement dits, sont des instruments de production ; la propriété, au contraire, est simplement d'usage. Ainsi, la navette produit plus que l'usage qu'on en fait ; mais un vêtement, un lit, ne donnent rien au-delà de l'usage. Comme la production et l'usage diffèrent quant à l'espèce, et que ces deux choses ont des instruments qui leur sont propres, il faut bien que les instruments qui leur servent aient la même différence. La vie est usage, et non pas production ; voilà pourquoi l'esclave ne sert qu'à faciliter l'usage. Propriété est un mot qu'il faut entendre comme le mot partie : la partie fait non-seulement partie d'un tout, mais encore elle appartient d'une manière absolue à une chose autre qu'elle-même. Il en est de même de la propriété. Aussi le maître est simplement maître de l'esclave, mais il n'en fait pas partie essentielle : au contraire, l'esclave est non seulement l'esclave du maître, mais il lui

direction de M. Chéruel. Paris : Librairie de Firmin Didot Frères, Fils et C^ie^, 1861. 740 p. P. 398 (extrait de l'article « MEDIMNUS et MEDIMNUM (μεδιμνος) »).

574 Timocratie : les personnages les plus riches seuls, dans un gouvernement timocratique, se trouvent en mesure de s'attribuer les fonctions et les honneurs.

575 Assemblée du peuple : *Ecclésia* ou *Ekklésia*...

576 Les membres en étaient les *héliastes*.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

appartient d'une manière absolue. / § 7. Voilà qui montre clairement ce que l'esclave est en soi et ce qu'il peut être. Celui qui ne s'appartient pas à lui-même ; mais qui appartient à un autre, et qui pourtant est homme, celui-là est esclave par nature. Or, un homme appartient à un autre lorsqu'il est chose possédée, quoique étant homme ; une chose possédée est un instrument qui sert à l'usage et qui est séparé du corps auquel il appartient. / § 8. Mais y a-t-il des hommes de cette nature, ou n'y en a-t-il point ? Y a-t-il quelqu'un pour qui il soit juste et avantageux d'être esclave, ou bien toute servitude est-elle contre nature ? C'est ce qu'il faut maintenant examiner. Il n'est pas difficile avec le raisonnement et les faits de résoudre ces questions. L'autorité et l'obéissance ne sont pas seulement des choses nécessaires, mais elles sont encore des choses utiles. Dès le moment de leur naissance, quelques êtres sont destinés, les uns à obéir, les autres à commander, et ils forment, les uns et les autres, des espèces nombreuses. L'autorité est d'autant plus relevée que ceux qui y sont soumis sont plus parfaits. Celle qui régit l'homme, par exemple, est supérieure à celle qui régit l'animal ; car l'œuvre accomplie par des créatures plus parfaites a plus de perfection ; or, il y a œuvre, dès qu'il y a d'une part commandement, et de l'autre obéissance. »[577].

La population vivant sur le sol athénien n'était pas composée uniquement de citoyens mais aussi d'esclaves, dont le sort était moins sévère que celui des esclaves à Sparte, et manifestement moins problématique que ne put l'être celui des esclaves à Rome, sauf, assurément en ce qui concernait celui des esclaves travaillant dans les mines, celles du Laurion tout particulièrement[578] : ces esclaves des mines du Laurion se révoltèrent en 413 av.n.è., à l'approche de l'armée lacédémonienne ; environ vingt mille esclaves purent s'évader et se répandirent dans la région où ils semèrent l'épouvante, ce fut la seule révolte servile d'ampleur que l'antique Athènes eut à déplorer. L'esclave ne se distinguait guère de l'homme libre dans l'ancienne Attique, ni son costume, ni ses occupations, souvent le travail de la terre, ni son existence en général, ne le différenciaient tout à fait de son patron, de son maître. « Les esclaves travaillent sous l'œil du maître, ou sous la direction d'un contre-maître, homme de confiance, de condition servile souvent, dont le choix est très délicat [...]. Mais il n'était pas rare que les esclaves disposent d'une grande latitude d'action et que leurs maîtres leur fassent entièrement confiance. Les banquiers leur laissaient la tenue de leurs livres, les médecins les envoyaient donner les premiers soins à leur clientèle ou soigner les esclaves, les marchands du

577 ARISTOTE. *La politique*. Traduction française de Thurot – Nouvelle édition revue par A. Bastien – Précédée d'une introduction par Ed. Laboulaye. Paris : Garnier Frères, 1881. XVIII p. et 379 p. P. 8-10 (Livre I, Chap. II, §§ 4-8).

N.B. : nous ne reproduisons pas les notes de bas de pages du texte cité ; nous y substituons, aux retours à la lignes, des barres obliques (« / »).

578 Les mines du Laurion : le Laurion est une région du sud-ouest de l'Attique, proche du cap Sounion.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Pirée en faisaient leurs subrécargues ou les chefs de leurs succursales, bien loin, sur les rives du Pont-Euxin. D'autres enfin, totalement indépendants de leurs maîtres travaillaient à leur guise, à charge de verser à leurs propriétaires une bonne partie de leurs gains. Il semble que l'émancipation économique des esclaves se soit accélérée au IV^e siècle, prélude à des affranchissements de plus en plus nombreux. »[579]. L'État en employait, à différentes fonctions, comme travailleurs manuels, ou fonctionnaires administratifs. Mais d'autres populations encore résidaient aussi en Attique, celles des étrangers établis, sur son sol, celles des « métèques », personnes qui n'étaient pas nés pas de parents tous deux athéniens.

« Voici, selon Varron la raison pour laquelle cette ville fut nommée Athènes qui est un nom tiré de celui de Minerve, que les Grecs appellent Athéna. Un olivier étant tout-à-coup sorti de terre en cet endroit, et une source d'eau en un autre, ces prodiges étonnèrent le roi qui députa vers Apollon de Delphes pour savoir ce que cela signifiait et ce qu'il fallait faire. L'oracle répondit que l'olivier signifiait Minerve et l'eau Neptune, et que c'était à eux à voir de laquelle de ces deux divinités ils donneraient le nom à leur ville. Là-dessus Cécrops assemble tous les citoyens, tant hommes que femmes ; car les femmes parmi eux avaient alors voix dans les délibérations. Comme il eut pris les suffrages, tous les hommes furent pour Neptune, et toutes les femmes pour Minerve et parce qu'il y avait une femme de plus Minerve l'emporta. Alors Neptune irrité ravagea de ses flots les terres des Athéniens ce qui n'est pas difficile aux démons. Pour l'apaiser, les femmes, à ce que dit le même auteur, furent punies de trois sortes de peines : la première, que désormais elles n'auraient plus voix dans les assemblées ; la seconde, qu'aucun de leurs enfans ne porterait leur nom ; et enfin qu'on ne les appellerait point Athéniennes. Ainsi, cette Cité, mère et nourrice de tant d'arts et de tant de célèbres philosophes à qui la Grèce n'a jamais rien eu de comparable, fut appelée Athènes par un jeu des démons qui se moquèrent de sa crédulité, et fut obligée de punir le vainqueur pour calmer le vaincu, redoutant plus les eaux de Neptune que les armes de Minerve. Cependant, Minerve, qui était demeurée victorieuse, fut vaincue dans ces femmes ainsi châtiées, et elle n'eut pas seulement le pouvoir de faire porter son nom à celles à qui elle était redevable de sa victoire. On voit assez ce qu'on pourrait dire là-dessus si je ne me hâtais de passer à d'autres choses. »[580]. Ainsi que les femmes, considérées à

579 BOURRIOT, Félix. La Grèce. In : PARIAS, Louis-Henri (dir.). *Histoire générale du travail - Préhistoire et antiquité*. GARELLI, Paul, NOUGIER, Louis-René et SAUNERON, Serge. Paris : Nouvelle Librairie de France, 1959. 390 p. P. 145-256. Citation de la p. 197.

N.B. : la fonction d'un subrécargue est de représenter, à bord d'un navire, soit l'armateur (le propriètaire ou l'exploitant), soit l'affréteur (le locataire) du navire.

580 AUGUSTIN (saint ; Augustin d'Hippone). *La Cité de Dieu*. Traduction de Pierre Lombert. Bourges : Gille, 1818. Trois tomes. 694 p., 638 p., 681 p. Tome III, p. 192, 193 (Livre XVIII, Chap. IX).

N.B. : l'orthographe du texte cité est celle du temps de la révision (1818) de la traduction (P. Lombert, 1675). Les noms des divinités sont latinisés : Minerve pour Athéna (ce qui est toutefois mentionné par l'auteur), et Neptune pour Poséidon.

Augustin (saint de l'Église catholique) naquit à Tagaste (aujourd'hui Souk-Ahras en Algérie) en l'an 354 de

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Athènes et ailleurs en Grèce comme de perpétuelles mineures, les métèques n'avaient aucun droit politique ; mais les métèques se voyaient traités comme les citoyens, payaient les mêmes impôts et étaient astreints au service militaire. Alors que les citoyens généralement se consacraient à une activité agricole, les métèques généralement se livraient à l'exercice d'une profession artisanale ou commerciale.

1.6 • Après les réformes démocratiques de Solon : la tyrannie à Athènes

> « Pisistrate, [...], gouverna la cité moins en tyran qu'en citoyen respectueux de la Constitution. Il avait l'abord facile et plein de douceur, et se montrait indulgent à toutes les fautes. Il faisait aux pauvres, pour l'exploitation de leurs terres, des avances d'argent qui leur permettaient de ne pas interrompre leurs travaux de culture. Il agissait ainsi pour deux raisons : il voulait qu'au lieu de vivre à la ville, ils fussent dispersés dans la campagne, et que parvenant à l'aisance et préoccupés de leurs seuls intérêts, ils n'eussent ni le désir, ni le loisir de s'occuper des affaires publiques. En même temps, plus on cultivait la terre, plus ses propres revenus s'accroissaient : car Pisistrate percevait la dîme des fruits. Pour toutes ces raisons, il établit les juges des dèmes, et lui-même sortait souvent dans la campagne pour se rendre compte des choses et régler les différends, afin qu'on n'eût pas à négliger les champs pour venir à la ville. C'est dans une de ces tournées qu'il arriva à Pisistrate cette aventure bien connue : il vit, dans la région de l'Hymette, un paysan qui cultivait le champ appelé depuis le Champ-Franc. Le bonhomme ne remuait que des cailloux, et Pisistrate, surpris, fit demander par son esclave ce qu'on retirait du champ « Rien que maux et peines, répondit le paysan, et encore faut-il que Pisistrate en prélève la dîme. » II avait répondu sans connaître Pisistrate, mais celui-ci, charmé de cette franchise en même temps que de cette ardeur au travail, l'exempta de tout

notre ère ; il mourut à Hippone (aujourd'hui Annaba) en 430. Son père était païen, sa mère chrétienne. Il fut formé à la rhétorique *à l'antique*. Ses ambitions de carrière hors pair furent déçues. Il entreprit de se consacrer à un domaine où la réussite lui serait plus aisée. Il se montra d'abord très séduit par le manichéisme, avant d'opter pour le christianisme. De retour en Afrique du Nord, dont il était originaire, il s'illustra lors d'un débat opposant des chrétiens à des manichéens ; ces manichéens étaient manifestement moins cultivés qu'il ne l'était et n'avaient pas manifestement bénéficié de la formation classique qui avait était la sienne. il devint évâque d'Hippone en 395. Il lutta contre les hérésies, écrivit de nombreux ouvrages (*Les Confessions* — où il nous livre le récit de sa conversion au christianisme —, *De la Trinité*, *La Cité de Dieu* — exposé de sa théologie —, *Les Rétractations*... Son influence fut considérable sur le monde chrétien, elle le fut et l'est encore au sein même de l'Église catholique (Augustin d'Hippone est considéré comme l'un des « Pères de l'Église »), et le fut et l'est encore auprès des Protestants.

Varron (*Marcus Terentius Varro*) est né en 116, et mort en 27 av.n.è. Varron était un homme de lettres latin qui manifesta pendant la guerre civile son soutien à Pompée. Mais il eut aussi des charges militaires : ainsi commanda-t-il la flotte de Pompée contre les pirates de la mer de Sicile. Après la victoire de Jules César à Pharsale, la disparition de Pompée, il se rapprocha de César. Celui-ci le chargea de l'administration des bibliothèques publiques romaines. Varron est connu principalement pour un traité d'agriculture (*Rerum rusticarum*) ; mais il fut l'auteur de traités historiques, linguistiques et philosophiques, qui ne nous sont parvenus que très fragmentairement, par les écrits d'auteurs les citant ou s'y référant (comme, nous le voyons plus haut, c'est le cas d'Augustin d'Hippone). Certains autres de ses ouvrages sont totalement perdus.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

impôt.

« Pas une des mesures de son gouvernement, ne fut vexatoire pour le peuple. Il prépara toujours la paix et sut maintenir le calme à l'intérieur de la cité ; de là l'expression proverbiale qu'on répéta souvent dans la suite : « Vivre sous la tyrannie de Pisistrate, c'était vivre du temps de Cronos. » Ce n'est en effet que plus tard et par les excès de ses fils, que la tyrannie devint de jour en jour plus dure. Ce qu'on louait le plus en lui, c'étaient ses manières, qui dénotaient un ami du peuple, et sa bienveillance. D'ailleurs, en toute son administration, il se conforma aux lois, sans s'arroger aucune prérogative : appelé un jour à comparaître devant l'Aréopage comme prévenu de meurtre, il se présenta lui-même en homme prêt à se défendre ; ce fut l'accusateur, effrayé, qui fit défaut. Voilà pourquoi sa tyrannie dura longtemps et pourquoi, après chacune de ses chutes, il n'eut pas de peine à ressaisir le pouvoir. Il avait en effet pour lui le bon vouloir de la plupart des nobles et des gens du parti populaire : également bien disposé pour les uns et pour les autres, il gagnait les uns par ses relations d'amitié, les autres par des services personnels. Les lois des Athéniens sur la tyrannie (?) étaient alors peu sévères, celle surtout qui visait les entreprises des tyrans et dont voici le texte : *Les lois athéniennes établies par nos pères portent que : quiconque aspire à la tyrannie ou forme un complot pour l'établir, sera frappé d'atimie dans sa personne et dans sa race*. »[581] [582].

---

581 ARISTOTE. *Constitution d'Athènes*. Bibliothèque de l'École des Hautes Études publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique – Sciences philologiques et historiques – Quatre-vingt-neuvième fascicule – Aristote, Constitution d'Athènes, traduite par B. Haussoullier, directeur adjoint à l'École Pratique des Hautes Études, avec la collaboration de E. Bourguet, Jean Brunhes, L. Eisenmann élèves à l'École des Hautes Études et à l'École Normale Supérieure. Paris : Émile Bouillon, 1891. 112 p. P. 25-27.

N.B.1 : nous ne reproduisons pas les notes de bas de pages du texte cité.

N.B.2 : l'« atimie » consiste en la perte partielle ou totale des droits civils et politiques.

582 « La façon habituelle de prononcer la peine d'atimie dans les textes législatifs est « si quelqu'un (commet tel délit), qu'il soit *atimos* » et la peine elle-même est désignée par le substantif « *atimia* ». Le verbe « *atimoô* » à l'actif se réfère au tribunal qui impose la peine, ou au plaignant qui poursuit la condamnation, et au passif il est employé pour le citoyen condamné, lequel se désigne aussi par l'adjectif « *atimos* ». Atimia est un terme utilisé en langue grecque pendant des siècles avent de prendre son sens juridique, et , à côté de cela il continue d'être utilisé au sens de manque ou de la perte de l'honneur ou de l'estime des autres, au sens aussi de dérision ou d'opprobre, sous lequel il est rapporté chez Homère, Pindare et chez les tragiques.

« Aristote identifie les citoyens qui n'ont accès aux pouvoirs politiques aux *atimoi*, puisque ceux-ci « ne sont pas honorés par les magistratures politiques ». Plus le régime est oligarchique, plus est grand le nombre d'*atimoi* dans la cité, tandis que seule la démocratie accorde à tous les citoyens la possibilité d'exercer les pouvoirs. Le philosophe conclut que la cité la mieux gouvernée est celle à laquelle tous participent, sinon le nombre d'atimoi constitue une foule d'ennemis envers la cité[1].

« L'atimie consiste dans la perte des droits suivants :

« I. Le condamné perd le droit de comparaître devant les tribunaux sous quelque qualité que ce soit. Il ne peut donc ni participer aucorps des jurés, ni porter plainte contre un citoyen dan tout procès, ni même comparaître comme témoin.

« II. Le condamné perd le droit de participer aux organes collectifs de l'assemblée populaire et de la Boulè. Il ne peut proposer ni lois ni décrets dans l'assemblée, ni prendre la parole devant l'assemblée ou la Boulè, et n en général, la participation aux scéances de ces deux organes lui est interdite.

« III. Le condamné perd le droit de participer à toute fonction publique, soitpar élection soit par tirage au sort, y compris les fonctions des neuf magistrats principaux (archontes) ainsi que celles des ambassadeurs, des magistrats cjrgés de ma cpmmecte des impôts et des loyers des mines et des immeubles appartenant à la cité, ou de la surveillance des chantiers navals ou de la construction des murailles et , en somme, il perd le

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Bientôt les réformes de Solon ne satisfirent plus les Athéniens, et des factions se formèrent. Parmi ces partis qui jouaient de leur influence pour modifier la loi et le cours des choses il était permis d'en distinguer trois, celui de la bourgeoisie, celui des eupatrides, celui formé par les thètes. « [...] ; les uns donnaient pour raison première de leur mécontentement l'abolition des dettes, qui les avait ruinés ; d'autres s'irritaient contre la Constitution, qu'avait transformée une si grave révolution ; il en était enfin qui étaient excités les uns contre les autres par la jalousie. Il y avait alors trois partis celui des Paraliens que dirigeait Mégaclés, fils d'Alcméon, et qui semblait s'attacher surtout à donner le pouvoir à la classe moyenne ; celui des Pédiéens qui tendait à l'oligarchie, et dont le chef était Lycurgue ; celui des Diacriens, à la tête duquel se trouvait Pisistrate qui passait pour le plus résolu partisan de la démocratie. Ce troisième parti s'était accru : la misère y avait amené ceux qui avaient été dépouillés de leurs créances, et la crainte ceux que leur naissance aurait dû écarter de la cité. La preuve en est qu'après le renversement de la tyrannie on fit une révision des registres civiques, parce que beaucoup d'inscrits jouissaient indûment du droit de cité. Chacun de ces partis tirait son nom de la région qu'il cultivait. »[583]. Les pauvres et humbles thètes, pour schématiser, virent donc leurs intérêts défendus par un personnage, issu d'une riche famille eupatride, le matois Pisistrate. Celui-ci parvint à obtenir l'autorisation des Athéniens de se constituer une garde personnelle au prétexte que ses ennemis politiques nourrissaient des intentions criminelles à son égard[584]. Il parvint avec le concours de cette milice à se rendre

droit de s'investir dans tout pouvoir public pour l'accomplissement duquel une couronne (stéphanos) doit être portée.

« IV. Le condamné perd le droit d'accès dans les sanctuaires et de participation aux sacrifices et aux fêtes religieuses et , par conséquent, le droit de devenir prêtre.

« Parfois les droits ôtés à l'*atimos* sont désignés comme « interdiction d'entrer dans l'agora et les sanctuaires », ce qui constitue l'essence même de sa condition juridique. En effet la peine d'atimie dépouille le condamné de tous ces droits dont la jouissance lui fait honneur dans la *polis* et devant ses concitoyens. S'il paraît facile de décrire les droits dont il est privé, ce qu'on pourrait désigner par comme les résultats externes qui ont rapport à l'organisation de la société politique, il nest pourtant pas facile d'évaluer les conséquences de cette privation, la diminution du statut personnel d'honneur, qui s'inscrivent en dehors du domaine pénal proprement dit. » ; in : YOUNI, Maria. Individu, pénalité et pouvoir en droit attique. *Méditerranées*, 1997, n° 12 (Les hommes dans la cité), p. 49-57. Texte cité : p 51,52.

583 ARISTOTE. *Constitution d'Athènes*. Bibliothèque de l'École des Hautes Études publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique – Sciences philologiques et historiques – Quatre-vingt-neuvième fascicule – Aristote, Constitution d'Athènes, traduite par B. Haussoullier, directeur adjoint à l'École Pratique des Hautes Études, avec la collaboration de E. Bourguet, Jean Brunhes, L. Eisenmann élèves à l'École des Hautes Études et à l'École Normale Supérieure. Paris : Émile Bouillon, 1891. 112 p. P. 21,22.

584 « [...]. Quelque temps après naqui le Pisistrate dont nous parlons, qui, dans la querelle entre les Paraliens ou habitants de la côte maritime, commandés par Mégaclès, fils d'Alcmæon, et les habitants de la plaine, ayant à leur tête Lycurgue, fils d'Aristolaïdes, pour se frayer une route à la tyrannie, suscita un troisième parti. Il assembla donc ce parti, sous prétexte de défendre les Hypéracriens. Voici la ruse qu'il imagina : s'étant blessé lui et ses mulets, il poussa son char vers la place publique, comme s'il se fût échappé des mains de ses ennemis, qui avaient voulu le tuer lorsqu'il allait à la campagne. Il conjura les Athéniens de lui accorder une garde : il leur rappela la gloire dont il s'était couvert à la tête de leur armée contre les Mégariens, la

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

maître de l'Acropole (en 561 av.n.è.). Pisistrate fut chassé d'Athènes en 560 par Mégaclés (agissant avec le concours de Lycurgue). Mais Mégaclés lui-même le rappela peu après (vers 556). Mais bientôt il fut de nouveau renversé (en 552) ; il ne suffit pas alors qu'il se réfugia à la campagne : il dut s'expatrier. En 538 il parvint à se ressaisir du pouvoir, et se montra capable de le conserver jusqu'à sa mort par sa modération et son adresse, tout en s'enrichissant considérablement, et en respectant dans une très large mesure la constitution de Solon. Sous le règne de Pisistrate Athènes, non seulement s'embellit, mais commença à réellement étendre son influence en mer Égée, y prendre son essor, commercial et militaire. Pisistrate, à sa mort, en 528 (ou 527), laisse l'autorité à ses fils ; ceux-ci, Hipparque et Hippias, se montrèrent d'une moins grande habileté que leur père. En 514 Hipparque fut assassiné par Harmonios et Aristogiton. Hippias se faisant alors plus furieux qu'il ne l'était auparavant, fit exécuter les « tyrannochtones », augmenta la pression fiscale sur le peuple, frappa de mesure d'exil nombre d'Athéniens dont il confisqua les biens. Ces mesures suscitèrent une vive réaction de la part des adversaires du tyran qui se donnèrent pour chef Clisthène (fils de Mégaclés), qui avait été archonte, et qui fut banni par Hippias ; ce Clisthène, étant très riche, fit, à Delphes, restaurer le sanctuaire apollonien, ce qui contribua sûrement à bien disposer à son égard, et à l'égard de sa cause, le clergé de l'Apollon delphique.

1.7 • L'Apogée démocratique de l'Athènes de Clisthène ; le péril en la démocratie : la période de Périclès

> « [...]. Les alliés d'Athènes, ayant mandé ceux des Athéniens qui avaient le commandement, leur déclarèrent qu'ils feraient la paix, et qu'ils participeraient au traité ; sur le consentement de ces chefs, ils firent un accommodement, et les vaisseaux des Athéniens partirent ensuite de Sicile. Au retour des généraux à Athènes, les Athéniens condamnèrent à l'exil Pythodoros et Sophocles, et firent payer une amende au troisième général Eurymédon, sur le motif que, pouvant

prise deNisée, et leur cita plusieurs autres traits de valeur. Le peuple, trompé, lui donna pour garde un certain nombre de citoyens choisis, qui le suivaient, armés de bâtons au lieu de piques. Pisistrate les fit soulever, et s'empara par leur moyen de la citadelle. Dès ce moment il fut maître d'Athènes, mais sans troubler l'exercice des magistratures, sans altérer les lois. Il mit le bon ordre dans la ville, et la gouverna sagement suivant ses usages. Peu de temps après, les factions réunies de Mégactèset de Lycurgue chassèrent l'usurpateur. » ; in : HÉRODOTE. *Histoire d'Hérodote*. Traduite du grec par Larcher, avec des notes de Bochard, Wesseling, Scaliger, Casaubon, Barthélémy, Bellanger, Larcher, etc. Paris : Charpentier, 1850. 2 tomes. 466 p., 416 p. Tome premier, p. 49 (Livre I, chap. LIX).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

> subjuguer la Sicile, ils s'étaient retirés, gagnés par des présents. C'est ainsi que, se fiant au bonheur présent, ils prétendaient que rien ne leur résistât, mais qu'avec de grands ou de faibles moyens on devait également exécuter ce qui était possible, de même que ce qui était impraticable. Des succès inattendus dans la plupart de leurs entreprises en étaient la cause, par la force qu'ils donnaient à leurs espérances. »[585].

Les régimes démocratiques grecques, considérés généralement comme les archétypes de tous les régimes démocratiques leur ayant succédé, n'étaient par des régimes parfaits... En est-il, d'ailleurs, seulement de ces régimes parfaits ? Et si l'on en croit, contrairement à l'argumentation d'Otanes défenseur de l'isonomie démocratique, les assertions de Darius l'Achéménide, ou de Mégabyse (« Puissent les ennemis des Perses user de la démocratie ! »[586]) discutant avec leurs complices après l'élimination de l'usurpateur Gaumâta,

585 THUCYDIDE. *Histoire de la guerre du Péloponnèse*. traduction française par Ambr. Firmin Didot – Avec des observations, par M. de Brussy et Amb. Firmin Didot. Tome second, contenant les livres 3 et 4. Paris : Firmin Didot Frères, 1833. 506 p. P. 281 (livre IV, chap. 65).

586 Nous rappelons ci-après l'essentiel des argumentations d'Otanes (partisan de l'instauration de la démocratie), de Mégabyse (partisan de l'instauration d'une oligarchie) et de Darius (futur Darius Ier, le Grand ; partisan de la restauration de la monarchie — ce qui advint, à son profit), que nous a rapportées Hérodote, et que déjà nous avons citées plus haut : « Cinq jours après le rétablissement de la tranquillité, les sept seigneurs qui s'étaient soulevés contre les mages tinrent conseil sur l'état actuel des affaires. Leurs discours paraîtront incroyables à quelques Grecs ; ils n'en sont pas cependant moins vrais. Otanes exhorta les Perses à mettre l'autorité en commun. « Je crois, dit-il, que l'on ne doit plus désormais confier l'administration de l'État à un seul homme, le gouvernement monarchique n'étant ni agréable ni bon. [...]. Comment, en effet, la monarchie pourrait-elle être un bon gouvernement ? Le monarque fait ce qu'il veut, sans rendre compte de sa conduite. L'homme le plus vertueux, élevé à cette haute dignité perdrait bientôt toutes ses bonnes qualités. Car l'envie naît avec tous les hommes, et les avantages dont jouit un monarque le portent à l'insolence. Or, quiconque a ces deux vices a tous les vices ensemble [...]. Il n'en est pas de même du gouvernement démocratique. Premièrement on l'appelle isonomie (l'égalité des lois) [...]. Le magistrat s'y élit au sort ; il est comptable de son administration, et toutes les délibérations s'y font en commun.[...]. » Telle fut l'opinion d'Otanes. / Mégabyse, qui parla après lui, leur conseilla d'instituer l'oligarchie. « Je pense, dit-il, avec Otanes, qu'il faut abolir la tyrannie, et j'approuve tout ce qu'il a dit à ce sujet. Mais quand il nous exhorte à remettre la puissance souveraine entre les mains du peuple, il s'écarte du bon chemin : rien de plus insensé et de plus insolent qu'une multitude pernicieuse : en voulant éviter l'insolence d'un tyran, on tombe sous la tyrannie d'un peuple effréné. Y a-t-il rien de plus insupportable ? Si un roi forme quelque entreprise, c'est avec connaissance : le peuple, au contraire, n'a ni intelligence ni raison. Eh ! comment en aurait-il, lui qui n'a jamais reçu aucune instruction et qui ne connaît ni le beau et l'honnête, ni le décent ? [...]. Puissent les ennemis des Perses user de la démocratie ! Pour nous, faisons choix des hommes les plus vertueux ; mettons-leur la puissance entre les mains : nous serons nous-mêmes de ce nombre et, suivant toutes les apparences, des hommes sages et éclairés ne donneront que d'excellents conseils. » / Tel fut l'avis de Mégabyse. Darius parla le troisième, et proposa le sien en ces termes : « L'avis de Mégabyse contre la démocratie me paraît juste et plein de sens ; il n'en est pas de même de ce qu'il a avancé en faveur de l'oligarchie. Les trois sortes de gouvernements que l'on puisse proposer, le démocratique, l'oligarchique et le monarchique, étant aussi parfaits qu'ils peuvent l'être, je dis que l'état monarchique l'emporte de beaucoup sur les deux autres ; car il est constant qu'il n'y a rien de meilleur que le gouvernement d'un seul homme, quand il est homme de bien. [...]. Il n'en est pas ainsi de l'oligarchie : ce gouvernement étant composé de plusieurs personnes qui s'appliquent à la vertu dans la vue du bien public, il naît ordinairement entre elles des inimitiés particulières et violentes. Chacun veut primer, chacun veut que son opinion prévale : de là les haines réciproques et les séditions ; des séditions on passe aux meurtres, et des meurtres on revient ordinairement à la monarchie. Cela prouve combien le gouvernement d'un seul est préférable à celui de

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

le mage, en vue de choisir le type de régime politique à instaurer alors en Perse, la démocratie ne supportait pas, ne supporte pas la comparaison avec l'oligarchie, ou la monarchie. Si l'on en croit Johann Gustav Droysen non plus, semble-t-il : « [...] ; à Athènes, comme toujours, on déclamait beaucoup et l'on agissait guère [...]. »[587] ; pourtant, selon l'appréciation de la démocratie prévalant généralement de nos jours dans notre société, hic et nunc, il s'agit du meilleur régime politique « possible », ou du *régime du moindre mal* [588]. Aussi, malgré un système judiciaire renommé dans l'Antiquité, et encore fort encensé, les jugements *draconiens*, les condamnations extrêmement sévères de braves et honnêtes citoyens athéniens par d'autres braves citoyens d'Athènes ne furent pas si rares. Ainsi Socrate[589], jugé corrupteur de la jeunesse par son enseignement, au motif allégué d'impiété envers la déesse poliade, Athéna, pour faute d'introduction de nouvelles divinités, fut-il condamné à boire une

plusieurs. D'un autre côté, quand le peuple commande, il est impossible qu'il ne s'introduise beaucoup de désordre dans un État. La corruption, une fois établie dans la république, ne produit point des haines entre les méchants ; elle les unit, au contraire, par les liens d'une étroite amitié : car ceux qui perdent l'État agissent de concert et se soutiennent mutuellement. Ils continuent toujours à faire le mal, jusqu'à ce qu'il s'élève quelque grand personnage qui les réprime en prenant autorité sur te peuple. Cet homme se fait admirer, et cette admiration en fait un monarque ; ce qui nous prouve encore que, de tous les gouvernements, le monarchique est le meilleur [...]. » / Tels furent les trois sentiments proposés. Le dernier fut approuvé par les quatre d'entre les sept qui n'avaient point encore opiné. » ; in : HÉRODOTE. *Histoire d'Hérodote*. Traduite du grec par Larcher avec des notes de Bochard, Wesseling, Scaliger, Casaubon, Barthélémy, Bellanger, Larcher, etc. Paris : Charpentier, 1850. 2 tomes. 466 p., 416 p. Tome premier, p. 275-279 (Tome I[er] ; Livre III, Chapitres LXXIX-LXXXIV). N.B. : nous substituons aux retours à la ligne du texte cité des barres obliques (« / »).

587 DROYSEN, Johann Gustav. *Histoire de l'Hellénisme*. Tome premier – *Histoire d'Alexandre le Grand*. (Traduit de l'allemand sous la direction de A. Bouché-Leclerc). Paris : Ernest Leroux, 1883. 815 p. P. 110.

588 Il serait possible de discuter à loisir sur le type idéal de démocratie qu'il conviendrait à un peuple de choisir et, si possible, de mettre en place. En effet certaines des questions qui actuellement paraissent se poser à certaines personnes portent sur la légitimité de la démocratie représentative quand les moyens technologiques permettraient de revenir, comme ce fut parfois le cas aux temps archaïques, à une démocratie directe sans beaucoup plus ou sans plus, voire avec moins de risques de *tripotages*, de manipulations des suffrages, de fraudes, qu'avec les moyens ancestraux, devenus archaïques, mis en œuvre pour l'expression de la volonté populaire, quand des moyens existent (et existaient sûrement à l'époque qui nous paraît si lointaine déjà du Minitel) permettant, donc, de faire en sorte que les membres du peuple puissent « en temps réel » s'exprimer sur tout sujet, tous les sujets ! soumis à leur appréciation, tous les sujets qu'il deviendrait possible de soumettre à l'expression de sa volonté, tous les sujets qui devraient alors sans exception être soumis à l'expression de sa volonté, faisant ainsi l'économie de la « représentation » (que les *happy few* se voient désignés par l'élection ou par le sort), par la suppression des castes confisquant le pouvoir populaire à leur profit et rendant la démocratie irréelle et illusoire, ou à tout le moins très épisodique et éminemment superficielle... Voilà sans doute qui sort du cadre stricte de notre étude, mais qui assurément mériterait plus amples réflexions. Par ailleurs cette discussion hypothétique pourrait s'étendre à un autre thème, adjacent à celui-ci, porter sur un autre sujet, cette discussion pourrait s'intéresser à la disposition, ou encore à l'indisposition, naturelle, ou acquise, des peuples, de certains peuples, à la démocratie...

589 Périclès : vers 495 - 429 av.n.è. ; Socrate : v. 470 - 399 av.n.è. ; Thucydide : v. 465 - v. 395 av.n.è. ; Xénophon : v. 430 - v. 355 av.n.è. ; Aristote : 384 - 322 av.n.è.

N.B. : quelques points de repères : Socrate eut pour disciples Xénophon et Platon (Platon : v. 428 - v. 347 av.n.è.) ; Platon eut pour disciple Aristote. Xénophon terminera, dans ses *Helléniques*, le récit de la G*uerre du Péloponèse* laissé inachevé par Thucydide.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

préparation à base de mortelle ciguë. Ainsi Thucydide, accusé de trahison pour avoir échoué à empêcher la soumission aux Spartiates, ayant à leur tête le virulent Brasidas, de la cité d'Amphipolis, lors d'une campagne militaire en Thrace, dut-il s'exiler[590]. Ainsi Xénophon, ayant pris, à son retour de Perse et de Thrace, la défense posthume de son maître Socrate, s'exila-t-il ; après avoir au côté des Spartiates cherchant à libérer les cités ioniennes combattu contre les Perses[591], alors alliés d'Athènes, il fut banni et ses biens confisqués. Ainsi Aristote, après que son neveu Callisthène fut exécuté sur ordre d'Alexandre Le Grand, après un précautionneux retour de Macédoine pour s'abriter en la cité d'Athènes où il avait été formé, ne devint-il plus aux yeux des Athéniens, lui qui était né en Macédoine, une fois Alexandre mort (vers 323 av.n.è.), que l'ancien serviteur de l'insupportable *hégémon*[592] disparu, et se sentant menacé (un procès pour impiété aurait été en préparation contre lui) préféra quitter la cité et rejoindre en l'île d'Eubée, la ville de Chalcis dont sa mère était originaire ; peu après, en cette cité, il mourut...

En 510, avec l'approbation de l'oracle delphique, et le concours d'une armée spartiate sous les ordres de Cléomène I[er] [593], la tyrannie athénienne prit fin et Clisthène put revenir dans la cité d'Athènes. Hippias dut s'exiler, et finit par trouver asile et soutien auprès des Perses, en Asie. Entre 509 et 507 Clisthène élaborait ses réformes et instaurait la démocratie athénienne, plus ou moins telle que nous l'entendons habituellement. Clisthène ne restaura pas à proprement parler la constitution de Solon : basée sur celle-ci, il en instaura une nouvelle, qui consista en la reprise de la précédente mais en la réformant très sensiblement, en la façonnant de manière plus démocratique, le système adopté se fondant plus encore que le précédent sur l'isonomie (égalité des droits entre tous les citoyens).

Le nouveau schéma de l'organisation athénienne consistait en la division de la population des citoyens selon trois zones territoriales, correspondant à la zone de la ville

590 « J'ai traversé toute cette guerre, dans un âge où l'intelligence a toute sa force, et j'ai appliqué ma pensée à en connaître exactement les circonstances. Exilé de ma patrie pendant vingt ans, après mon expédition d'Amphipolis, témoin des événements chez les deux peuples, et surtout auprès des Péloponnésiens, à cause de mon exil, j'ai pu en prendre à loisir une plus exacte connaissance. Je vais donc raconter les différends qui s'élevèrent après les dix ans de guerre, la rupture de la trêve et les hostilités qui suivirent. » ; in : THUCYDIDE. *Histoire de la guerre du Péloponnèse*. Traduction nouvelle par Ch. Zevort. Paris : G. Charpentier, 1883. 2 tomes. 461 p. et 401 p. Tome second, p. 26 (livre V, chap. XXVI).

591 Cette guerre des Spartiates contre les Perses se déroula au cours des années 399-394 av.n.è.

592 Un « hégémon », en Grèce antique, était un chef militaire et politique.

593 Cléomène I[er] était alors l'un des deux rois de Sparte ; il appartenait à la dynastie des Agiades. L'autre roi spartiate, de la dynastie des Eurypontides, était Démarate.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

(zone d'Athènes et du port du Pirée), à la zone littorale (celle-ci interrompue à l'ouest par la zone de la ville), à la zone de l'intérieur du pays (la campagne). Aux seins des zones ainsi définies la division administrative la plus minime fut celle du dème (village ou quartier ; les dèmes furent au nombre de cent, environ, sur la totalité des trois zones), au niveau duquel se tenait à jour la liste des citoyens. Une division administrative (non strictement géographique) de niveau supérieur au dème était la tribu : il y avait dix tribus (phylai), chacune comportant dix dèmes ; chacune des dix tribus regroupait des personnes de la ville, de la campagne, du littoral, chaque tribu comportant ainsi trois tiers ou *trittyes* (une trittye de chacune des trois zones — ville, campagne, côte)[594].

l'Assemblée du peuple (l'Ecclésia ; tous les « citoyens » en font partie) perdura dans la nouvelle constitution de Clisthène ; par contre une modification d'importance concerna le Conseil, qui, de quatre cents membres passa à cinq cents, non plus élus, pour éviter les luttes électorales, mais désignés par tirage au sort. Chaque phyle (tribu) procurait avec ce système cinquante membres au Conseil des Cinq Cents[595] (ou *Boulé*). Les *bouleutes* de chaque tribu, pendant un mois[596] exerçaient la magistrature collective suprême du Prytanée, officiant sous la présidence d'un *épistate* , désigné par le sort chaque jour. Les bouleutes avaient la faculté de provoquer une réunion de la Boulé, afin, par exemple, de rédiger une ou des propositions de lois à proposer au vote de l'Ecclésia. Lors de la période (prytanie) où les bouleutes d'une tribu siégeaient au Prytanée, l'Ecclésia devait obligatoirement être réuni une fois au moins.

La démocratie s'instaura ensuite rapidement plus en profondeur. À l'instigation du leader du parti démocratique, Éphialtès, secondé par Périclès, en 462 av.n.è. l'Aréopage[597] se trouve réduit au simple rang d'un tribunal dont ne relevaient plus que les crimes, les assemblées de la Boulè et de l'Ecclésia conservant seules alors une dimension politique. En 461 des indemnités quotidiennes[598] sont allouées aux membres des assemblées et des tribunaux afin de favoriser l'accès aux structures démocratiques et aux charges à un plus grand

594 Cette organisation peut être présentée différemment : la population citoyenne fut divisée en 10 tribus (phyles ou *phylai*), divisée chacune en trois tiers (trittyes), chacun regroupant sa part de citoyens habitant l'une ou l'autre des trois zones en lesquelles se trouvait divisé le territoire (ville ou *asty*, campagne ou *mésogée*, côte ou *paralie*).

595 Le Conseil des Cinq Cents, ou Boulé, était donc composé de cinq cents « bouleutes » (cinquante par tribu).

596 Le calendrier athénien comportait dix mois, de trente-six jours.

597 L'Aréopage devait son nom au fait que la colline, lieu de son établissement, se trouvait dédiée au dieu Arès (dieu de la guerre chez les Grecs ; équivalent du Mars latin).

Quant au tribunal du peuple, il émanait directement de l'Ecclésia.

598 Cette rétribution des fonctions publiques était nommée la misthophorie (*misthophoria*).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

nombre de personnes. Les zeugites[599] grâce au parti démocratique purent accéder à l'archontat en 458. Puis, en 451, une Loi de citoyenneté stipula qu'un citoyen athénien devait avoir nécessairement ses deux parents nés en Attique.

En l'an 461 Éphialtès avait été assassiné, et Périclès l'avait remplacé à la tête du parti démocratique. La mère de Périclès appartenait à l'une des plus grandes, riches, et illustres familles d'Athènes, celles des Alcméonides, et il était le fils d'un chef démocrate ayant été ostracisé. Une mesure, instituée par Clisthène, permettait au peuple des citoyens, à l'Ecclésia, de se prononcer, par simple vote, en faveur de l'exil d'un citoyen, sans toutefois que fût nécessairement confisquée sa fortune : sans plus ample procédure, sans autre motif que la volonté populaire ainsi manifestée, il était ainsi devenu possible aisément et rapidement de provoquer l'éloignement, avec un minimum de formalités et sans possibilité de contentieux, de personnages, jugés par les citoyens (convaincus le cas échéant par un orateur habile et talentueux) trop puissants ou peut-être trop audacieux ou ambitieux.

L'Ecclésia, qui tirait au sort les archontes, parmi les membres des deux puis des trois classes supérieures seulement[600], les bouleutes et les héliastes (membres des tribunaux), par contre élisait les stratèges[601], et votait les lois et le budget. En matière militaire l'archonte polémarque, se trouvait commander aux dix stratèges, chargés de la conduite de l'armée composées des dix régiments fournis par les dix tribus.

Périclès, à partir de 443 (date de l'ostracisme de Thucydide[602]) accentua son statut de véritable « démagogue »[603], en se faisant réélire continuellement comme stratège. Et ce fut en tant que stratège qu'il parvint à assurer son autorité, et, ce, sans partage. La démocratie athénienne devint alors, en fait, une monarchie, sous les ordres du premier de ses citoyens ; comme plus tard, plus loin, l'empereur, à Rome, n'abrogeant pas la République, devenait au Sénat le premier d'entre ses pairs, le Prince (le premier du Sénat : *Princeps senatus*), qui, de plus, s'arrogeait les prérogatives légales de tribun du peuple. La compagne de

599 Rappel : les zeugites sont les membres de la troisième classe censitaire : ils constituaient en fait une classe de paysans disposant de revenus moins important que ceux des chevaliers (hippéis), mais possédant un attelage, et servant dans l'armée comme hoplites (fantassins lourds) ; les thètes, quant à eux, ne possédant rien, constituaient la classe la plus pauvre de la société..

600 Voir plus haut quelles sont les classes issues de la réforme de Solon (les deux classes concernées ici sont celle des pentacosiomédimnes et celle des hippéis — *hippéis* : chevaliers).

601 Les stratèges sont des généraux ; ils pouvaient être réélus.

602 Thucydide était alors le dernier meneur d'importance — partisan d'un régime oligarchique — susceptible de pouvoir efficacement s'opposer à Périclès.

603 Au sens premier, particulièrement dans l'Antiquité grecque, *meneur de peuple*, *chef d'un parti populaire*.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Périclès, qui n'était pas une Athénienne[604], Aspasie, tenait salon littéraire, fréquentait les grands esprits de leur temps (Hérodote, Protagoras, Sophocle, Anaxagore, Socrate, Phidias, Alcibiade...), ce qui, indéniablement fit beaucoup pour la réputation du grand homme ; un autre grand homme, qu'ici nous connaissons un peu mieux, peut-être, que Périclès, Napoléon Bonaparte, prendra lui-même également conscience très tôt de l'importance, pour son renom, de son vivant, pour son renom posthume, pour sa légende, de ranger sous sa bannière un maximum d'intellectuels, de scientifiques de son temps, en se les rendant familiers, en les séduisant, en s'en faisant le mécène, ou plus précisément en faisant en sorte que les institutions de l'État, qu'il contrôlait, s'en fissent les mécènes.

Mais ces aimables fréquentations ne suffirent pas à masquer ses erreurs, voire ses impérities, et Périclès, qui entraîna Athènes et la Grèce entière dans la longue et coûteuse, et meurtrière guerre du Péloponnèse, qui opposa sa cité à Sparte, finit par se trouver discrédité par ses échecs, certaines de ses prévarications[605], et dut supporter les tristes débuts du conflit, avant de mourir de la peste, à Athènes. Périclès, donc, était aux affaires quand commença, en grande partie à cause de ses choix politiques, la guerre du Péloponnèse en 431. L'Attique fut envahie par les armées spartiates sous les ordres du roi Archidamos II[606]. La flotte athénienne attaqua les côtes du Péloponnèse. La Guerre gagna la Thrace, la Chalcidique. En 429 la ville de Potidée, qui s'était soulevée contre Athènes, se rendit aux Athéniens après un siège de deux ans, mais l'armée de siège athénienne fut vaincue par l'armée spartiate. Cette année-là également la peste frappa Athènes, un tiers de la population fut emporté par la maladie, et Périclès lui-même en mourut.

Les victoires et les défaites de l'un et l'autre camp se succédèrent. L'année 405 vit la victoire spartiate décisive à la bataille navale d'Aigos-Potamos[607]. En 404 Athènes était assiégée, et dut se résoudre à capituler, à détruire les « Longs murs » reliant la cité au port du Pirée. La ligue maritime athénienne fut dissoute. Sparte imposa une collaboration militaire à Athènes, où le régime oligarchique des Trente tyrans fut mis en place.

« La puissance était partagée en deux factions, celle de Thucydide et celle de Périclès.

604 Aspasie était native de Milet (cité grecque d'Asie Mineure).

605 Nous évoquons ici le transfert du trésor de la ligue de Délos, en principe dédié à la fourniture éventuel de moyens pour lutter contre une nouvelle offensive perse, sur l'Acropole, à Athènes, et son utilisation pour le seul profit d'Athènes et le soutien de la politique de Périclès.

606 De la dynastie des Eurypontides.

607 Aigos-Potamos (ou Ægos-Potamos) : à l'embouchure de cette rivière de Thrace la flotte athénienne fut défaite (au nord-est de la mer Égée). Lysandre assurait le commandement des forces de Sparte.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Bientôt la chute de Thucydide fit passer le pouvoir de la république aux mains seules de Périclès, qui affecta, dès ce moment, de mépriser les nobles et les riches, et qui changea même de manière de vivre. Il ne parut plus dans les rues que pour aller à la place ou au conseil ; il renonça aux festins, aux assemblées, à tous les plaisirs, et il n'approcha du peuple que le plus rarement possible, parce qu'il savait que l'extrême popularité entraîne le peuple à l'inconstance.

« Périclès, à cause de son éloquence ornée de toutes les beautés de la rhétorique, fut surnommé *Olympien*. [...].

« Le gouvernement de Périclès, quoique nommé démocratique, était vraiment monarchique, puisqu'un seul avait l'autorité. Le peuple était dissolu, parce qu'il était trop riche, trop .ami des plaisirs. Car on dit que Périclès faisait distribuer les terres conquises, les deniers du trésor dans les fêtes, et qu'il donnait des salaires à ceux qui exerçaient les fonctions publiques.

« Mais cette richesse du peuple avait un but pour Périclès, et ce but était de gagner tellement la faveur générale qu'il pût bannir Cimon, guerrier vaillant, d'une grande naissance, dont la magnificence lui déplaisait. Cimon fut, en effet, banni pour dix ans ; et, lorsque les Lacédémoniens entrèrent sur le territoire de Tanagre, Périclès l'empêcha, comme exilé, de prendre part à la guerre, parce qu'il voulait avoir seul l'honneur de la victoire. Malgré ses prodiges de valeur, la bataille ayant été perdue, on regretta Cimon, qu'il eut la politique de rappeler sur le champ. Cimon mourut peu de temps après, dans la guerre en Chypre, et fut remplacé par Thucydide, son beau-frère.

« Périclès, pour conserver la faveur publique, donnait chaque jour des fêtes ; de plus, il équipait par an plus de soixante vaisseaux, qu'il faisait monter par de pauvres citoyens, payés neuf mois de l'année, pour devenir marins ; il envoyait, à prix d'argent, les oisifs sur les frontières, pour soulager Athènes et imposer aux alliés.

« Rien n'égalait, à cette époque, la magnificence des temples et la beauté des édifices publics. Phidias était chargé de ces travaux.

« Ce fut alors que Callicratès et Ietinus firent le Parténone ou temple de Pallas, qui avait cent pieds en tous sens ; que Coræbus commença le temple des Mystères, continué par Métagenès et achevé par Xénoclès ; que Callicratès entreprit cette longue muraille qui ne put s'achever, et qu'on vit s'élever l'Odéon ou théâtre de la musique dont 1'intérieur était orné de plusieurs rangs de colonnes, et dont le comble finissait en pointe. Ce fut alors que la fête des Panathénées fut célébrée par des jeux, où Périclès, après avoir réglé la manière dont les musiciens joueraient de la flûte, de la lyre, et dont on chanterait, était le juge et le distributeur des prix ; enfin, dans ce temps, le vestibule et le portail de la citadelle furent achevés en cinq ans, sous la conduite de Mnésiclès, qui en était l'architecte.

« Tant de dépenses devaient nécessairement attirer des ennemis à Périclès. Les orateurs de la faction de Thucydide l'accusèrent hautement d'avoir dissipé les finances et perdu tout le

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

revenu de la ville. Périclès, instruit de ces accusations, demanda au peuple, en pleine assemblée, s'il trouvait qu'il eût trop dépensé : « Beaucoup trop, répondit le peuple. Eh bien ! répliqua Périclès, ce sera donc à mes dépens et non aux vôtres ; mais je mettrai mon nom sur le frontispice de ces monumens ». Cette réponse fit revenir le peuple de son erreur ; et, ne voulant pas céder à Périclès toute la gloire de ces ouvrages, il consentit à ce que le trésor public continuât les dépenses nécessaires.

« Cette réconciliation avec le peuple ne fit qu'exciter davantage la haine de Thucydide : la rupture entre ce chef et Périclès devint bientôt si ouverte, qu'il fallait qu'un des deux fût exilé. Thucydide succomba, ainsi que son parti, et fut chassé.

« Périclès fut donc seul maître d'Athènes, disposant à son gré des finances, des troupes et des vaisseaux ; mais alors il changea son gouvernement, en un état fout-à-fait aristocratique.

« Son autorité dura quarante ans parmi les Ephialte, les Léocrate, les Myronide, les Cimon, les Tolmidas et les Thucydide ; et, après l'expulsion de ces derniers, il fut quinze ans au-dessus de tous les autres. La perpétuité d'un pouvoir originairement annuel et borné ne le rendit pas plus accessible aux richesses. Il vivait même avec économie dans l'intérieur de sa maison. S'il oublia un moment Anaxagore, il ne faut en accuser que la multiplicité de ses affaires ; car dès qu'il sut que ce bon maître voulait mourir, il alla, le trouver, et lui fit les plus vives excuses. Il n'entendit qu'avec douleur cet ami lui répondre : « Périclès, ceux qui ont besoin de la lumière d'une lampe n'oublient pas d'y verser de l'huile. » »[608].

Cette appréciation de Périclès et, partiellement ici, de son œuvre par Plutarque pourra paraître bien sévère, aussi présentons-nous ci-après une autre appréciation du grand homme, celle que porta sur lui l'un de ses ennemis politiques, l'un de ces Athéniens qui fut frappé d'ostracisme et eut à supporter vingt longues années d'exil en paiement de son opposition à l'*Olympien* : « L'irritation générale contre Périclès ne céda que lorsqu'on l'eut condamné à l'amende[1]. Mais, bientôt après, par un caprice familier à la multitude, on le réélut général[2], et on remit entre ses mains tous les intérêts de l'État ; car déjà les douleurs privées de chacun étaient émoussées, et personne ne paraissait autant que lui à la hauteur des besoins de la république. Tout le temps, en effet, qu'il avait été à la tête des affaires pendant la paix, il avait gouverné avec modération et assuré la sécurité générale. La république était parvenue sous son administration à un haut degré de puissance ; une fois la guerre engagée, on vit qu'il avait prévu tout ce qui pouvait en assurer le succès. Il ne survécut que deux ans et six mois[3] au commencement des hostilités ; et, lorsqu'il fut mort, on reconnut mieux encore la justesse de ses prévisions au sujet de la guerre : il avait dit aux Athéniens que, s'ils restaient en repos et se contentaient de soigner leur marine, sans chercher dans la guerre un moyen d'étendre leur domination, sans exposer la république à aucun péril, ils auraient le dessus ; sur

608 PLUTARQUE. *Plutarque ou Abrégé des vies des hommes illustres de ce célèbre écrivain, avec des leçons explicatives de leurs grandes actions*. Par Catherine-Joseph-Ferdinand Girard de Propiac. Paris : Gérard, 1826. 2 tomes. 328 p. et 340 p. P. 88-91 (vie de Périclès).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

tous ces points ils firent précisément le contraire ; ils poursuivirent, à leur propre détriment et à celui des alliés, d'autres entreprises[1] qui paraissaient étrangères à la guerre, et où ils n'eurent d'autre règle que l'ambition de quelques individus et des intérêts privés. La réussite ne procurait guère honneur et profit qu'à des particuliers, tandis que les revers affaiblissaient les ressources de l'État pour la guerre.

« Cela tient à ce que, Périclès, aussi éminent par son intelligence que par la considération dont il était entouré, supérieur évidemment aux séductions de la vénalité, contenait le peuple par son noble ascendant et se laissait bien moins conduire par lui qu'il ne dirigeait lui-même n'ayant pas acquis sa puissance par des moyens illicites, il ne flattait pas le peuple dans ses discours et savait au besoin lui résister avec autorité et colère. Quand il voyait les Athéniens s'abandonner hors de propos à une insolente confiance, il les ébranlait, les modérait par sa parole ; s'il s'apercevait qu'ils fussent abattus sans raison, il relevait leur courage. Le gouvernement était démocratique de nom ; en réalité le pouvoir était aux mains du premier citoyen[2].

« Mais ceux qui lui succédèrent, n'ayant entre eux aucune supériorité bien marquée, et aspirant chacun de leur côté au premier rang, se mirent à flatter le peuple et soumirent l'administration à ses caprices. Il en résulta, comme cela est inévitable dans un grand État, placé à la tête d'une vaste domination, des fautes nombreuses, entre autres l'expédition de Sicile. Leur plus grand tort, toutefois, n'était pas de s'être engagés dans cette guerre ; mais bien de ne plus s'inquiéter, une fois les troupes expédiées, de ce qui leur était nécessaire ; tout entiers à leurs intrigues privées, aspirant à l'envi à gouverner le peuple, ils laissèrent, faute de secours, les opérations languir, et excitèrent les premières dissensions intestines à Athènes. Cependant, même après le désastre de l'expédition de Sicile et la perte de la plus grande partie de la flotte, alors que déjà la sédition était dans la ville, les Athéniens résistèrent trois ans[1] à leurs anciens ennemis, auxquels s'étaient joints les Siciliens et les alliés révoltés, et plus tard Cyrus lui-même, fils du roi, qui fournissait de l'argent aux Lacédémoniens pour leur flotte. S'ils finirent par succomber, ce ne fut que sous leurs propres coups, au milieu des ruines amoncelées par leurs dissensions intestines tant était supérieure la sagacité de Périclès, qui avait prévu dès lors par quels moyens Athènes pourrait, dans cette guerre, s'assurer une victoire aisée sur les Péloponnésiens. »[609]. Si Thucydide, curieusement, se montrait moins sévère dans son jugement

609 THUCYDIDE. *Histoire de la guerre du Péloponnèse*. Traduction nouvelle par Ch. Zevort. Paris : G. Charpentier, 1883. 2 tomes. 461 p. et 401 p. Tome premier, p. 196-198 (Livre II, chap. LXV). Nous faisons figurer ci-après les notes de bas de pages correspondant au texte cité :

Note du bas de la page 196

1 Cette amende fut de quatre-vingts talents, suivant Diodore, XII, 45. — C'était Cléon qui l'avait accusé.

2 Il résulte du récit de Diodore (XII, 45) et de Plutarque (*Périclès*) que c'était un commandement extraordinaire, une sorte de dictature.

3 Il mourut de la peste ; mais, suivant Plutarque, le mal prit chez lui un caractère particulier ;il languit longtemps et succomba à une sorte d'épuisement général.

Notes du bas de la page 197

1 L'expédition de Crète, celle de Sicile, etc.

2 Plutarque a relevé ce jugement de Thucydide, dans la vie de Périclès, chap. IX.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

à l'encontre de Périclès que Plutarque, était-ce sans doute parce que, comme Périclès, Thucydide était athénien ; aussi (osons-nous cette explication), se montrait-il fier de ce qu'Athènes réalisa, en divers domaines sous l'égide du grand « démagogue »[610] ; mais certes ne fut-il pas le seul à porter une admiration certaine à l'égard de Périclès, et de nombreuses autres personnes admirèrent et admirent encore et toujours l'habile orateur que fut celui-ci, le brillant et subtil meneur d'hommes ; comme, par exemple, de nombreuses personnes admirèrent et admirent cet autre grand homme, qui plus tard et ailleurs, en France, concrétisa en des domaines variés les ébauches normalisatrices de l'Ancien Régime, qui gagna lui aussi au prix de la ruine de son pays et de la défaite, admiration et laudatives considérations, Napoléon Bonaparte, qui au moyen de la *furie française*, plus haut déjà évoquée, gagna grande gloire sur les champs de batailles, et se forgea un grand destin, exaltant, pour lui-même, et, par procuration, pour ses thuriféraires.

1.8 • À l'ouest, bien du nouveau !

Nous exposons ci-après très brièvement quels furent les événements les plus marquants de l'histoire de la Grèce après la fin des guerres médiques[611].

Note du bas de la page 198

1 Le texte τρία έτη doit être fautif ; car le désastre de Sicile eut lieu au mois de septembre 413 ; et Athènes se soumit à Lysandre au mois d'avril 404, ce qui forme presque un intervalle de dix ans.

610 Au sens premier de, particulièrement dans l'Antiquité grecque, *meneur de peuple*, *chef d'un parti populaire*.

611 Quant aux guerres médiques : les guerres médiques se déroulèrent de 500 av.n.è. à 479. De 500 à 494 l'Ionie, province du littoral égéen de l'Asie Mineure, de peuplement grec, se révolta contre l'autorité du Grand Roi de Perse. En 494 les Perses (le roi de Perse était alors Darius I^{er} le Grand) détruisirent Milet et déportèrent sa population en Mésopotamie. En 492 les Perses conquirent la Thrace et la Macédoine. Mais la flotte perse, en progression vers le Sud, vers la Grèce, fut détruite par la tempête au large de la péninsule de la Chalcidique. Les perses intimèrent l'ordre de se soumettre aux cités grecques : Sparte et Athènes refusèrent. En 490 commença la première guerre médique proprement dite ; en septembre, ce fut la bataille de Marathon, victoire des Athéniens sur les Perses ; Athènes en retira un grand prestige et s'affirma ainsi en tant que grande puissance en Grèce. En 480 débuta la deuxième guerre médique (le roi de Perse était alors Xerxès I^{er}, fils de Darius). Les Perses demandèrent aux Tyriens, leurs vassaux, de lancer Carthage dans la guerre : Carthage attaqua les Grecs de Sicile. Mais à la bataille d'Himère, Gélon tyran grec de Syracuse triompha des Carthaginois. Une alliance militaire (symmachie) avait été conclue entre les Grecs sous le patronage de Sparte. Suite à cette symmachie une bataille navale indécise (cap Artémision) fut livrée contre les Perses, puis ce fut la bataille des Thermopyles, défaite grecque, où Léonidas I^{er}, roi de Sparte, et près de 6000 Grecs, dont 300 guerriers spartiates, se sacrifièrent, pour assurer la retraite et la sauvegarde de l'armée grecque. En août 480 les Perses ravagèrent la Béotie et l'Attique, brûlèrent Athènes ; la population athénienne s'était réfugiée sur les îles les plus proches. En septembre 480, la bataille navale de Salamine (les Grecques agissant sur une stratégie de l'athénien Thémistocle, et sous les ordres du spartiate Eurybiade) vit la victoire écrasante des Grecs. En l'année 479 ce furent encore des victoires grecques, à la bataille de Platées (Béotie), et à la bataille navale du cap Mycale (au large de Milet, Asie Mineure), batailles décisives marquant la fin des guerres médiques.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Guerre entre Spartiates et Perses. — Bientôt la guerre reprit entre Grecs et Perses. En 478 les villes ioniennes d'Asie Mineures furent libérées par une flotte spartiate sous les ordres de Pausanias. Les Spartiates recommandèrent aux Ioniens de se réfugier en Grèce même ; et Sparte se retira. Les cités ioniennes se rapprochèrent alors d'Athènes qui devint leur protectrice. Ce fut là le commencement réel de l'essor et de la suprématie maritime d'Athènes en Égée.

Ligue de Délos. — En 477 ce fut la fondation de la « ligue de Délos », première ligue maritime athénienne, contre le danger perse, au sein de laquelle Athènes se comportera de plus en plus comme une cité mère vis-à-vis de ses colonies, ou plutôt comme une cité suzeraine vis-à-vis de cités vassales.

En « Grande Grèce ». — La bataille navale de Cumes vit, en 474, la victoire, sur les Étrusques, des Grecs, sous le commandement de Hiéron I^{er} de Syracuse. Le V^{e} siècle marqua le déclin de la puissance étrusque en Italie ; les Étrusques perdirent leur hégémonie maritime sur le nord-ouest de la Méditerranée. L'éclipse progressive de la puissance étrusque sur le continent également favorisa l'essor d'une cité jusque-là fort discrète, Rome... Après la mort en 215 de Hièron II de Syracuse, « Le Jeune », qui d'abord fut l'ennemi des Romains puis leur allié, son successeur s'allia à Carthage. En 212 l'armée romaine sous les ordres de Marcellus prit et pilla Syracuse (qui fut la ville la plus importante de la Grande Grèce) après un siège de deux ans. En 210 la Sicile entière tomba aux mains de Rome.

En Grèce. — Après la guerre du Péloponnèse, et l'épisode des Trente tyrans, en 403 la démocratie fut rétablie à Athènes. En 399 Socrate, condamné à mort, dut boire une décoction de ciguë. De 399 à 394 on assista à une nouvelle guerre de Sparte contre la Perse pour la libération des villes d'Ionie.

Guerre de Corinthe. — De 395 à 387, avec le soutien des Perses, Athènes, Thèbes, Corinthe, Argos combattirent Sparte : victoire navale des Perses (la flotte perse avait été réorganisée par l'Athénien Conon) contre les Spartiates à Cnide en 394. Mais les Spartiates remportent la bataille de Coronée contre les Thébains et les Athéniens. En 387 une paix intervint entre Sparte et Athènes à l'initiative du roi de Perse ; par ce traité Sparte se désintéressait des cités grecques d'Asie Mineure, afin de pouvoir se trouver en mesure d'assurer son hégémonie en Grèce.

« Guerres médiques », parce que les Grecs assimilaient les Perses aux Mèdes, que les Mèdes et les Perses étaient étroitement alliés.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Thèbes, Épaminondas, et l'« ordre oblique ». — En 382 les Spartiates parvinrent à prendre la forteresse de Thèbes, la Cadmée. En 377, une nouvelle ligue maritime attique est formée contre les Spartiates. En 371, Athènes et Sparte font la paix, mais Thèbes persiste à réclamer l'unification de la Béotie. Les Spartiates attaquèrent les Thébains ; la bataille de Leuctres vit le triomphe des Thébains, sous le commandement du roi Épaminondas, grâce à une innovation tactique, l'« ordre oblique ». Il s'agit là de la première défaite d'une armée spartiate sur un champ de bataille (les Spartiates jusqu'alors n'avaient jamais été défaits que sur mer). Les Thébains s'avancèrent dans le Péloponnèse, en Laconie même, et parviennent à libérer la Messénie de l'emprise de Sparte.

Alors, en 369, Sparte et Athènes, pour faire face à la puissance rapidement croissante de Thèbes qui déjà construisait sa propre flotte, firent alliance. En 362, les Thébains sous les ordres d'Épaminondas encore, parvinrent à vaincre les troupes de Spartes et d'Athènes lors de la la bataille de Mantinée, mais le roi thébain fut mortellement blessé pendant cette bataille. Cette victoire, et cette mort, marquent la fin de la brève hégémonie de Thèbes.

Philippe II de Macédoine. — Bientôt au nord de la Grèce se levait une nouvelle puissance, la Macédoine. En 338, la bataille de Chéronée, était remportée sur les Grecs (Athéniens et Thébains) par Philippe II de Macédoine. À Thèbes, un pouvoir oligarchique à la dévotion de Philippe se mettait en place, et la citadelle de la Cadmée était occupée par une garnison macédonienne. Athènes négocia avec le vainqueur : aux prix de quelques concessions territoriales l'Attique ne fut pas envahie. Le Macédonien pénétra dans le Péloponnèse et se saisit de plusieurs marches frontières...

Les guerres macédoniennes ; Rome maîtresse de la Grèce. — Après une première guerre macédonienne, conflit mineur, entre Rome et la Macédoine à la fin du III^{e} siècle av.n.è., une autre survint au tout début du II^{e} siècle (en 197 à Cynocéphales le consul romain Flaminius l'emportait sur Philippe V de Macédoine), puis une troisième (en 168 à Pydna, le consul Paul-Émile — Lucius Aemilius Paullus — écrasait l'armée macédonienne du roi Persée) à l'issue de laquelle la Macédoine fut directement administrée par Rome, puis une quatrième et ultime (contre l'usurpateur Andriscus qui parvint à soulever les Macédoniens contre Rome), au milieu du II^{e} siècle av.n.è., qui verra la victoire définitive de Rome sur la Macédoine en 148.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Bientôt, donc, le soleil de la Grèce pâlit, à l'ouest en vint à s'élever une nouvelle cité dont la stature se fit de plus en plus imposante, dont la puissance considérablement et rapidement s'accrut au détriment des états de la péninsule italienne, de la Sicile grecque et carthaginoise, de la Grande Grèce d'occident, au détriment de la vieille cité phénicienne de Didon, Carthage, au détriment de la Macédoine devenue maîtresse de la Grèce, et par voie de conséquence au détriment de la Grèce toute entière, qui, pour longtemps ensuite, ne put exister que dans l'ombre de Rome.

2 • ROME, GRANDE PUISSANCE ; LE MONDE ROMAIN

> « Le récit des évènemens qui ont précédé ou accompagné la fondation de la ville, est embelli par les fictions de la poésie, plutôt qu'appuyé sur des preuves irrécusables : je ne veux ni en contester ni en soutenir l'authenticité. L'antiquité a le privilège de faire intervenir les divinités à la naissance des villes pour leur imprimer un caractère plus auguste, et si quelque peuple, peut avoir le droit de sanctifier son origine en la rapportant aux dieux, le peuple romain s'est acquis par les armes assez de gloire pour que l'univers se résigne à lui laisser choisir, pour son auteur, le dieu Mars, et en faire le père de son fondateur, comme il se résigne à sa domination. Au reste, qu'on rejette ou qu'on accueille cette tradition, j'y attache peu d'importance ; mais je désire surtout qu'on s'applique à observer la vie, les mœurs des premiers Romains, à connaître les hommes, les arts, qui, dans la paix et dans la guerre, nous ont donné l'empire et l'ont agrandi ; comment l'affaiblissement insensible de la discipline amena d'abord le relâchement des moeurs qui, bientôt entraînées sur une pente chaque jour plus rapide, se précipitèrent, jusqu'à ce qu'on arrive enfin à cette époque où nous ne pouvons plus ni souffrir nos maux, ni en supporter le remède.
>
> « Le premier, le plus important des avantages de l'histoire, est de nous donner sur un grand théâtre des leçons de toute espèce, de nous présenter des exemples à imiter et pour nous et pour la république, de nous détourner de ces entreprises où l'infamie du projet répond à la honte des résultats. Au reste, ou je m'aveugle sur mon ouvrage, ou jamais république ne fut plus grande, plus sainte, plus riche en bons exemples. Jamais la soif de l'or et le luxe ne pénétrèrent si tard dans aucun état ; dans aucun, l'économie et la pauvreté ne furent si longtemps en honneur. Tant il est vrai que nos désirs se règlent toujours sur notre fortune. C'est de nos jours que les richesses ont amené l'avarice, que l'excès des plaisirs a inspiré le désir de se précipiter et d'entraîner tout avec soi dans un abîme de luxe et de débauches. Mais ces plaintes qui pourront déplaire, même quand elles seront peut-être nécessaires, écartons-les au

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

moins du début de ce grand ouvrage. Si l'historien pouvait, comme le poète, commencer par adresser aux dieux ses vœux et ses prières, par implorer leur secours, je débuterais plus volontiers par leur demander un heureux succès pour cette vaste entreprise. »[612] [613].

2.1 • « Ab urbe condita » : depuis la fondation de la ville ; Rome primitive

« [...]. Tels furent les principaux évènemens civils et militaires du règne de

612 TITE LIVE. *Histoire romaine de Tite Live*. Traduction nouvelle par MM. A. A. J. Liez, N. A. Dubois, V. Verger. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1830. Tome premier. XIV p. et 401 p. (Bibliothèque Latine-française – Collection des classiques latins avec traduction en regard). P. 9, 11.

N.B.1 : la page 10 est consacrée au texte latin ; l'orthographe est celle du temps de la traduction.

N.B.2 : les récits mythologiques et légendaires relatifs à la fondation de Rome et concernant Romulus et Rémus tout particulièrement, suivent un schéma très comparable à celui nous contant la naissance (et les péripéties qui la suivirent) de Sargon l'Ancien dont nous avons pu prendre connaissance plus haut.

Tite-Live (*Titus Livius*) naquit aux environs de l'an 60 av.n.è. Son décès eut lieu en 17 de notre ère. Historien, il se consacra entièrement, dès 27 av.n.è., à la rédaction d'une histoire de Rome, qu'il laissa inachevée (les événements dépeints ne dépassent pas la date de la mort de Drusus Nero Claudius, frère de Tibère et père de Germanicus, en 9 av.n.è.). Une large partie de l'œuvre de Tite-Live ne nous est pas connue : sur 142 livres rédigés, 35 seulement nous sont parvenus.

613 Tite-Live nous conte notamment les légendes se rapportant à la fondation de la ville de Rome.

Un autre auteur antique, Virgile, reprend dans un long texte consacré au périple du Troyen Énée ce thème dans l'un de ses ouvrages dont nous donnons ici un extrait :

« Je chante les armes et le héros qui, premier entre tous, chassé par le destin des bords de Troie, vint en Italie, aux rivages où s'élevait Lavinium. Longtemps, et sur terre et sur mer, la puissance des dieux d'En Haut se joua de lui à cause du ressentiment de la cruelle Junon ; et longtemps aussi la guerre l'éprouva en attendant qu'il eût fondé sa ville et transporté ses dieux dans le Latium : ce fut là l'origine de la race latine, des Albains nos pères, et, sur les hauteurs, des remparts de Rome. / Muse, rappelle-moi les causes ; dis-moi pour quelle atteinte à ses droits sacrés, pour quelle blessure, la reine des dieux précipita un homme d'une insigne piété dans un tel enchaînement de malheurs et devant de si rudes épreuves. Entre-t-il tant de colère dans les âmes divines ? / Jadis une ville occupées par des colons tyriens, Carthage, regardait de loin l'Italie et les bouches du Tibre, opulente et passionnément âpre à la guerre. Junon la préférait dit-on à tout autre séjour, même à Samos. Là étaient ses armes ; là était son char. Si les destins ne s'y opposent pas, elle rêve et s'efforce déjà d'en faire la reine des nations. Mais elle avait ouï dire que du sang troyen naissait une race qui renverserait un jour cette citadelle tyrienne et qu'un peuple, roi partout et superbe dans la guerre, en sortirait pour la ruine de la Lybie : tel est le sort filé par les Parques. C'est sa crainte ; et le souvenir des anciennes batailles qu'elle a livré devant Troie, au premier rang, pour sa chère Argos, n'est pas encore sorti de l'esprit de la Saturnienne, non plus que la cause de sa haine et ses farouches ressentiments : au fond de son cœur vivent toujours le jugement de Pâris, le mépris injurieux de sa beauté, une race odieuse, l'enlèvement et les honneurs de Ganymède. Elle en brûlait encore et repoussait loin du Latium, balloté sur l'étendue des mers, ce qui restait de Troyens échappés aux Grecs et à l'implacable Achille. Depuis de longues années, ils erraient, poussés par les destins, de rivage en rivage. Tant c'était une lourde masse à émouvoir que de fonder la nation romaine ! » ; in : VIRGILE. *Énéide*. Texte traduit par André Bellessort de l'Académie Française. Préface de Robert Brasillach. Notes de J.-P. Foucher. Paris : Le Livre de Poche – L.G.F. (© Les Belles Lettres, 1962 ; © Plon, 1960, pour la préface ; © Gallimard et Librairie Générale Française, 1965, pour les notes), 1969. 445 p. P. 32, 33 (Livre I[er]).

N.B. : Plusieurs mythes se rapportent à Ganymède. Selon l'un d'eux il était un prince troyen ; Zeus, séduit par sa beauté, l'enleva pour en faire son amant et l'échanson des dieux. Argos : ville de Grèce. Samos : île grecque de la mer Égée, proche de l'Asie Mineure. Les Parques : divinités régissant les destinées humaines ; elles sont au nombre de trois, contrôlant, la première la naissance, la deuxième le cours de la vie, la dernière la mort. Dans un premier stade de leur croyance les Romains ne connaissaient qu'une seule Parque ; puis ils

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Romulus. On n'y trouve rien qui démente l'opinion de sa naissance divine, ni du caractère divin dont on le revêtit après sa mort. Son courage, pour rétablir son aïeul sur le trône, égale sa sagesse dans la fondation de sa ville, et dans les accroissemens qu'il lui donna et par la paix et par la guerre. Elle reçut de ce prince une constitution si robuste, qu'après lui, rien, pendant quarante ans, ne troubla sa tranquillité. Cependant il sut mieux plaire au peuple qu'au sénat ; surtout il était idolâtré des soldats. Pour la garde de sa personne, il en avait choisi trois cents, qui, sous le nom de Cèleres, ne le quittaient ni dans le camp ni même dans la ville.

« Après ces immortels travaux, un jour qu'il présidait une assemblée tenue près du marais de la Chèvre pour une revue de l'armée, il s'éleva tout à coup un orage accompagné d'un tonnerre effroyable et d'une obscurité profonde qui le déroba à tous les regards, et, depuis, il ne reparut plus sur la terre. Quand l'épouvante fut dissipée, quand un jour serein et tranquille eut succédé à ce désordre, les Romains, en voyant le siège du roi vide, n'étaient pas éloignés d'ajouter foi au témoignage des sénateurs, qui, placés près du prince, prétendaient que la tempête l'avait-enlevé dans les airs, et cependant la crainte de se trouver comme orphelins les tenait dans un morne silence. Bientôt quelques voix s'élèvent pour souhaiter une éternelle prospérité à ce dieu, fils d'un dieu, à ce roi, à ce père de Rome. On leur répond par d'unanimes acclamations. Ils implorent son secours ; ils le prient d'étendre toujours un regard protecteur sur sa postérité. Je crois qu'il ne manqua pas alors de gens qui dirent tout bas que les sénateurs avaient déchiré Romulus de leurs propres mains, car le bruit s'en répandit, mais n'acquit jamais beaucoup de consistance. L'admiration qu'inspirait le héros, et la terreur, firent prévaloir l'autre version. On prétend que l'adresse d'un sénateur contribua beaucoup à lui donner créance. Rome inquiète pleurait son roi, et laissait percer son ressentiment contre le sénat, quand Julius Proculus, dont l'autorité, même dans une si importante question, était respectable, se présente dans l'assemblée : « Romains, dit-il, le père de cette ville, Romulus, descendu tout à coup des cieux, s'est, au point du jour, présenté à moi. Saisi de respect et d'une sainte horreur, je me suis arrêté : mes prières sollicitaient la faveur d'élever jusqu'à lui mes regards ; mais lui : Va, me dit-il, annoncer aux Romains que la volonté des dieux est que Rome soit la capitale du monde. Qu'ils cultivent donc l'art militaire ; qu'ils sachent, qu'ils apprennent à leur postérité, que jamais puissance humaine ne pourra résister aux armes de Rome. A ces mots, ajouta-t-il, il s'est élevé dans les airs. » On ne saurait s'imaginer quelle confiance inspira ce récit, et combien la certitude de son immortalité adoucit la douleur que la perte de Romulus inspirait au peuple et à l'armée.

« Cependant le désir de régner et la rivalité troublaient le sénat. Les

---

en vinrent à en admettre trois, à l'exemple des trois Moires des Grecs.

Virgile (*Publius Virgilius Maro*) naquit aux environs de l'an 70 av.n.è. Son décès eut lieu en 19 av.n.è. Issu d'un milieu agricole, il fit des études à Crémone, Milan, Rome. Il eut pour protecteur Octave (Octave Auguste). Ce poète latin rédigea les *Bucoliques* et les *Géorgiques* (textes destinés à l'exaltation des activités pastorales et agricoles), puis l'*Énéide*, une épopée en 12 livres, exaltant quant à elle le passé légendaire de Rome, l'harmonie entre les hommes, les Romains en particulier, l'harmonie des hommes avec la nature, et les dieux.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

> prétentions ne s'élevaient pas encore entre les individus, il n'y avait pas de personnage assez éminent dans ce peuple nouveau, mais entre les deux nations. Les Sabins d'origine, qui, depuis la mort de Tatius, n'avaient pas eu de roi de leur nation, prétendaient, pour maintenir leurs droits, que le nouveau prince fût choisi parmi eux. Les vieux Romains repoussaient un roi étranger. Au milieu de ce conflit de volontés, on s'accordait à vouloir un gouvernement monarchique. On n'avait pas encore goûté les douceurs de la liberté. Bientôt les sénateurs commencèrent à craindre qu'une ville sans gouvernement, une armée sans général, au milieu du ressentiment de tant d'états voisins, ne se trouvassent exposés à quelque attaque. On sentait le besoin d'un chef, mais personne ne pouvait se résoudre à céder. Voici l'expédient qu'on imagina. Cent sénateurs se partagèrent en. dix décuries, et chacune choisit un de ses membres pour exercer l'autorité. Le pouvoir était collectif : un seul en portait les insignes, et marchait précédé des licteurs. La durée de ce pouvoir était de cinq jours, et chacun l'exerçait à son tour. Le trône resta vacant pendant une année, et l'on donna à cette vacance le nom d'interrègne, qu'on emploie encore aujourd'hui. Le peuple ne tarda pas à murmurer. On n'avait fait qu'aggraver sa servitude : au lieu d'un maître, il en avait cent. Il paraissait disposé à ne plus souffrir qu'un roi, et à le choisir lui-même. Les sénateurs s'aperçurent de ces dispositions, et voulurent se faire un mérite d'offrir ce qu'on allait leur arracher. Mais, en cédant, ils eurent l'adresse de retenir plus qu'ils n'accordaient ; car ils décidèrent que le roi, choisi par le peuple, ne serait élu que quand le sénat aurait ratifié le choix. Aujourd'hui encore cette assemblée conserve le même droit dans les propositions de lois et les nominations de magistrats ; mais ce n'est plus qu'une vaine formalité ; car elle ratifie la décision encore inconnue des comices, avant même qu'on aille aux voix. Dans cette circonstance, l'interroi convoqua l'assemblée : « Romains, dit-il, pour le repos, le bonheur et la prospérité de Rome, choisissez un roi : telle est la volonté du sénat. Si celui que vous aurez choisi pour successeur de Romulus est digne de cet honneur, le sénat ratifiera votre choix. » Le peuple fut si touché de cette condescendance que, pour n'être pas vaincu en générosité, il se borna à décréter que le sénat eût à choisir le roi de Rome. »[614].

Vers les commencements de l'âge du fer en Italie se développa, aux alentours de l'an 1000 av.n.è. la civilisation de Villanova. Cette civilisation issue d'une grande migration indo-européenne recouvrait trois groupes de populations, le groupe latino-falisque (les restes des défunts sont inhumés dans des urnes, elles-mêmes enfouies dans de petites cavités ; latium, vallée du Tibre, région de Faléries — nord-ouest de Rome), le groupe ombro-sabellien (les morts sont inhumés dans des tombeaux placés dans des fosses ; au nord de Rome au centre de l'Italie en Ombrie, en pays sabin au nord-est de Rome, en Campanie au sud de

614 TITE LIVE. *Histoire romaine de Tite Live*. Traduction nouvelle par MM. A. A. J. Liez, N. A. Dubois, V. Verger. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1830. Tome premier. XIV p. et 401 p. (Bibliothèque Latine-française – Collection des classiques latins avec traduction en regard). P. 55, 57, 59, 61.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

l'Italie, au sud-est de Rome), et le groupe des tribus d'origines illyriennes (établies tout le long du rivage adriatique), issues du monde danubien, qui apportèrent dans la péninsule italienne la pratique militaire du combat à cheval et l'usage des armes de fer. Aux environs de 900 av.n.è. les énigmatiques Étrusques commencèrent à s'implanter eux aussi en Italie, dans les régions proches du littoral tyrrhénien, au nord de Rome, entre les fleuves Tibre et Arno[615]. Vers 750[616] des populations latines (établies sur le mont Palatin en premier lieu) et des populations sabines (établies sur les monts Esquilin, Quirinal, Viminal) en vinrent à former une coalition (le *Septimontium*[617]) et fondèrent la cité de Rome. Depuis cette fondation de la ville et jusqu'à l'an 509 av.n.è. la tradition compte sept rois ayant régné sur Rome : ces rois furent donc, Romulus, auquel succédèrent Numa Pompilius, Tullus Hostillus, Ancus Martius, des Sabins,

615 Sur le cours du Tibre se trouvent Rome et Ostie. Plus au nord, sur le cours de l'Arno se trouvent Florence et Pise.

616 Traditionnellement la date du 21 avril 753 fut considérée par les Romains comme celle de la fondation de leur ville.

Voici un résumé de la légendaire fondation de la ville de Rome. — Ascagne, fils d'Énée, fit construire la ville d'Albe La Longue qui devint la cité la plus importante, la capitale, du Latium. Environ quatre siècles plus tard, le roi Numitor fut détrôné par son frère cadet Amulius. Numitor fut mis sous surveillance, et son fils fut assassiné par l'usurpateur. La fille de Numitor, Rhéa Sylvia, fut enfermée dans un temple en tant que vestale, prêtresse, vouée à la virginité, de la déesse Vesta, en principe donc ne pouvant assurer aucune descendance au roi Numitor son père. Mais le dieu Mars visita la jeune femme et elle conçut deux enfants, des jumeaux. Ces enfants furent exposés, abandonnés aux eaux du fleuve Tibre, ce fleuve étant en crue. Les eaux baissèrent, et la corbeille dans laquelle se trouvaient les enfants nouveaux nés demeura au pied d'un figuier proche du mont Palatin. Entendant les cris des enfants une louve s'approcha ; et les nourrit de son lait. Un berger, Faustulus, qui avait assisté à l'événement, prit en charge les deux jeunes enfants et les amena en son logis où son épouse Larentia prit soin d'eux et les nomma Romulus l'un, Rémus l'autre. Les deux enfants grandirent. Parvenus à l'âge d'homme ils furent informés de leur histoire, de la conduite inique de leur grand oncle Amulius. Ils avaient autour d'eux groupé des compagnons qu'ils entraînèrent au service de leur cause, attaquèrent Amulius et le tuèrent, et replacèrent Numitor, leur aïeul, sur le trône d'Albe La Longue. Au lieu de son enfance, Romulus, pour lui-même et ses compagnons, bâtit une ville, qui, de par son nom, que l'épouse du berger lui avait donné, s'appela Rome.

« Numitor ainsi rétabli sur le trône d'Albe, Romulus et Remus conçurent le désir de fonder une ville dans l'endroit qui avait été le théâtre des évènemens de leur enfance. Albe et le Latium étaient surchargés d'habitans ; cette multitude, grossie encore par les bergers, leur donnait l'espoir que la ville nouvelle verrait s'abaisser devant elle Albe et Lavinium. Au milieu de ces espérances se glisse l'ambition, passion héréditaire dans leur famille, et à un débat assez paisible succède une lutte contre nature. Jumeaux, la supériorité de l'âge ne pouvait rien décider entre eux : ils laissent donc aux divinités tutélaires de ces lieux le soin de désigner celui qui donnerait un nom et des lois à la ville nouvelle, et s'établissent, Romulus sur le mont Palatin, Remus sur l'Aventin pour prendre les auspices. / Le premier augure apparut, dit-on, à Remus : c'étaient six vautours. Il venait de l'annoncer, quand Romulus en aperçut douze, et chacun d'eux fut proclamé roi par ses partisans. Ils fondaient leurs prétentions, l'un sur la priorité du temps, l'autre' sur le nombre des oiseaux. Pendant le débat qui suivit, leur colère, animée par la résistance, ensanglanta la querelle. Au milieu du désordre, Remus frappé tombe mort. Une tradition plus répandue rapporte que Remus, pour insulter son frère, avait franchi d'un saut les nouvelles murailles, et que Romulus, dans l'emportement de sa fureur, le tua en ajoutant : « Ainsi périsse quiconque franchira mes remparts. » Romulus resta donc seul maître, et la ville nouvelle prit le nom de son fondateur. » ; in : TITE LIVE. *Histoire romaine de Tite Live*. Traduction nouvelle par MM. A. A. J. Liez, N. A. Dubois, V. Verger. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1830. Tome premier. XIV p. et 401 p. (Bibliothèque Latine-française – Collection des classiques latins avec traduction en regard). P. 27, 29.

617 *Septimontium* : Sept monts.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

puis des souverains d'origine étrusque, d'abord Tarquin l'Ancien, ensuite Servius Tullius[618] et Tarquin le Superbe. En effet les Étrusques étaient parvenus à franchir le Tibre vers l'an 600 av.n.è. et l'un de leurs princes put s'imposer à Rome. Pendant cette époque obscure Rome se développa, s'imposa sur le Latium en supplantant l'hégémonie d'Albe[619]. Sous la royauté les Romains construisirent le port d'Ostie à l'embouchure du Tibre, commencèrent l'exploitation de salines, et très tôt adoptèrent l'alphabet employé par les Grecs établis en Italie méridionale.

2.2 • La royauté romaine

Le roi, à Rome, était le chef et le juge suprême de la cité, le grand prêtre de la communauté, et son intronisation se faisait sous l'égide des dieux ; en effet les deux principes fondamentaux régissant l'exercice de la royauté étaient l'*imperium* et l'*auspicium*[620].

La population romaine se divisait en deux classes sociales, celle des patriciens[621] (les aristocrates), et celle des plébéiens, qui ne possédaient aucun droit politique, civil, ou religieux. Peut-être, les patriciens étaient-ils, non pas sûrement les descendants des compagnons de Romulus et Rémus, mais ceux des premiers « Latins » ayant habité le Septimonium. Peut-être, les plébéiens étaient-ils les descendants des Sabins, Ligures ou Étrusques venus ultérieurement s'agréger à la cité, dans ou en dehors de l'enceinte.

---

618 Servius Tullius fut celui qui fit ériger la deuxième enceinte de Rome, celle qui englobait les sept collines (Aventin, Palatin, Cælius, Esquilin, Quirinal, Viminal, Capitol).

619 Albe La Longue (*Alba Longa*) : la cité d'importance la plus proche, au sud-est de Rome. Cette ville ancienne du Latium fut une rivale pour Rome, et l'enjeu du mémorable combat entre les Horaces (champions combattant pour Rome) et les Curiaces (champions combattant pour Albe). En définitive, vers 665 av.n.è., le roi romain Tullus Hostillus détruisit Albe.

620 *Imperium* : autorité, pouvoir suprême, direction de l'État. *Auspicium* : capacité à accéder à la connaissance de la volonté des dieux.

621 Le patriciat. — Dans la société romaine se distinguait 3 classes de personnes qui se répartissaient ainsi : les patriciens, les clients des patriciens, les plébéiens ; au-dessous l'on pouvait considérer qu'en quelque sorte une autre *classe* existait, une quatrième, celle des esclaves. Les patriciens étaient censés descendre des compagnons de Romulus, ceux qui avec lui avaient fondé la cité sur le Palatin, ils étaient les seuls susceptibles de pouvoir célébrer le culte des ancêtres, remplir des fonctions religieuses, participer à la gestion des affaires publiques, être sénateurs. Les clients étaient eux aussi des personnes libres, mais attachées par un contrat moral à un patricien, ce dernier lui assurant alors protection et garantissant le cas échéant son entretien. Un client devait reconnaître et honorer le patricien dont il relevait comme un chef, le suivre à la guerre ; mais le client et ses enfants étaient censés appartenir à la famille du patricien, à la *gens*, la « maison patricienne » ; celle-ci se composait ainsi du chef de famille (*pater familias*), de ses enfants, de tous ses descendants, et de tous ses clients et des enfants de ses clients. Seuls les membres d'une maison, d'une famille patricienne possédaient les droits de citoyens (ou *quirites* ; ce terme de quirites — « peuple des *quirites* »— désigne le peuple romain constitué en tant que tel (curies), en dehors des circonstances de guerre, et plus spécialement les Romains de souche).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

L'assemblée du Peuple, celle des patriciens, les véritables citoyens, se composait de trente curies ; dix curies formaient une tribu ; ainsi les patriciens se répartissaient-ils ainsi en trois tribus[622]. Cette répartition ne remontait probablement pas à Romulus mais plutôt aux souverains étrusques. Les tribus se répartissaient chacune en dix curies (trente curies au total, donc), socle fondamental de l'organisation politique et militaire de la cité. Les patriciens étaient les seuls membres de toute la collectivité qui pouvaient prétendre siéger au Sénat et accéder aux dignités du clergé. le Sénat composé des chefs de familles[623], et le clergé[624] formaient les conseils assistant le roi. Les forces militaires se constituaient des contingents que fournissaient les tribus, chacune dix décuries de cavaliers et dix centuries de fantassins[625].

Le roi Servius Tullius réforma ce système. La répartition administrative des citoyens se pratiqua alors selon des critères territoriaux, ainsi la tribu perdit son sens à proprement parler ethnique ou familial, et le principe de la gens[626], du point de vue administratif, se vit donc aboli ; les tribus[627] devinrent des districts strictement territoriaux, sur lesquels s'appuya la répartition des impôts et des charges militaires. Des comices centuriates furent mis sur pieds, formant une assemblée du peuple destinée à la composition des légions. La convocation des comices centuriates se faisait par le hissage d'un drapeau de couleur rouge au plus haut du Capitole. Les patriciens devait le service militaire à partir de 17 ans et s'équipaient à leurs frais. Les plus fortunés servaient donc dans la cavalerie, les autres dans l'infanterie lourde, toutes deux cuirassées et utilisant glaive, lance et javelot, les fantassins un grand bouclier. Les plébéiens ne sont enrôlés (infanterie légère) que lorsque les nécessités l'exigent, leur armement, javelots, frondes, étant fourni par l'État. L'assemblée de l'armée (les comices centuriates), réunissant les patriciens et les plébéiens, se composait de cinq classes censitaires, et de cent quatre-vingt-treize centuries[628]. Cette assemblée des comices centuriates

622 Tities, Ramnes, Lucères.

623 Le « Sénat » était en fait l'« assemblée des Anciens » (*senatus* provient de *senes*, ancien, vieux).

624 Le clergé voyait ses rangs complétés par un système de cooptation de ses membres.

625 Les cavaliers : 100 par tribus (10 x 10) ; les fantassins : 1000 fantassins par tribus (10 x 100). Au total donc selon cette organisation : 300 cavaliers (*celeres* : les rapides) et 3000 fantassins. Une décurie = dix hommes. Une centurie = cent hommes.

626 La *gens* (pluriel : les *gentes*) était constituée d'un ensemble de famille ayant un ancêtre commun. À Rome tout spécialement, un ensemble de familles patriciennes (puis plus tardivement plébéiennes) relevant d'une ascendance commune, portant le même nom, et célébrant le même culte.

627 La ville elle-même fut divisée en 4 tribus, la campagne en 17 dans un premier temps puis en 31 dans un second.

628 Les cent quatre-vingt-treize centuries : chevaliers, 18 ; hoplites (fantassins lourdement armés), 80 ; fantassins (légers), 90 ; musiciens et membres du génie militaire (techniniciens), 4 ; non propriétaires, 1.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

se prononçait sur la paix ou sur la guerre. C'était elle également qui élisait les plus hauts magistrats de l'État romain, votait les lois, et se déterminait sur les châtiments à infliger aux contrevenants coupables de crimes. Les citoyens formant les dix-huit centuries de chevaliers et les quatre-vingts centuries d'hoplites, les plus riches, disposaient de la majorité à l'assemblée.

« Selon la loi d'une antique coutume, les citoyens se divisent et se répartissent entre eux comme il suit. Dix maisons forment une *gens* ou famille (*lato sensu*) ; dix *gentes* ou cent maisons forment une *curie* (*curia* : de *curare*, *cœrare*, χοίρανος) : dix *curies*, ou cent *gentes*, ou mille maisons constituent la cité. Chaque maison fournit un fantassin (d'où *mil-es*, le *millième*, le *milicien*) : de même chaque *gens* fournit son cavalier (*equ-es*) et un conseiller pour le Sénat. Quand les trois cités se fusionnent; quand chacune d'elles n'est plus qu'une partie (une *tribu*, *tribus*) de la cité totale (*tota*, en dialecte ombrien et osque), les nombres primitifs se multiplient à raison du nombre des sociétés politiques ainsi réunies. Cette division fut purement personnelle d'abord : elle s'appliqua ensuite au territoire même, lorsque celui-ci fut aussi partagé. On ne peut douter qu'il n'ait eu, en effet, ses délimitations par tribus et curies, alors que, parmi les rares noms curiaux qui soient parvenus jusqu'à nous, nous rencontrons à la fois des noms de *gentes* (*Fancia*, par exemple) et des noms purement locaux (*Veliensis*, par exemple). Il existe aussi une ancienne mesure agraire qui correspond exactement à la curie de cent maisons ; la *centurie*, (*centuria*), dont la contenance est de cent héritages de deux arpents (*jugera*) [1]. Nous avons déjà dit un mot (p. 50) de ces circonscriptions agricoles primitives combinées avec la communauté des terres de la famille : à cette époque la *centurie* a été, paraît-il, la plus petite unité de domaine et de mesure.

« Les cités latines, les cités romaines plus tard créées sous l'influence ou à l'initiative de Rome, reproduiront toujours l'uniforme simplicité des divisions de la métropole. Elles auront aussi leur conseil de cent anciens (*centumviri*, *centumvirs*), dont chacun sera à la tête de dix maisons (*decurio*) [1]. Dans la-Rome tripartite des temps primitifs, on retrouve aussi les mêmes nombres normaux : trois fois dix curies ; trois cents *gentes* curiales ; trois cents cavaliers ; trois cents sénateurs ; trois mille maisons ; trois mille soldats de pied. »[629].

Les hommes de moins de 45 ans formaient la moitié des centuries. L'autre moitié, dont la charge consistait en la garde de la ville même, était composée des hommes de 45 à 60 ans.

629 MOMMSEN, Théodore. *Histoire romaine*. Traduite par C. A. Alexandre. Paris : Albert L. Herold, 1863. Tome premier. XX p. et 322 p. P. 95, 96.

Ci-après nous reproduisons les notes du bas des pages 95 et 96 :

1 V. Hultsch. *Gr. und Rœm*. Métrologie. Berlin, 1862. *Binajugera, quæ a Romulo primum divisa heredem sequebantur, heredium appellarunt, hæc postea a centum centuria dicta*, etc. (Varro, *de re rust*. I, 10.) Le

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

2.3 • La république romaine

Tarquin Le Superbe aurait été chassé par les aristocrates romains à l'appel de Lucius Tarquinus Collatinus et un parent de celui-ci, Lucius Junius Brutus. En 509 av.n.è. ils auraient donc été proclamés consuls et été chargés d'administrer la république naissante.

Les tentatives de Tarquin Le Superbe pour recouvrer sa couronne furent de deux ordres : d'abord le complot, ensuite la guerre ; il échoua dans ces deux domaines. Dans la guerre il entraîna à ses côtés les cités voisines de Rome. Il en résulta une quinzaine d'années de conflits. La victoire du lac Régille, en 496, marque la victoire de Rome sur les Tarquin ; le fils du dernier roi ayant perdu la vie au combat, Tarquin Le Superbe renonça à poursuivre la lutte. Ainsi, comme de nombreuses cités de Grèce à la même époque, Rome était parvenu à s'affranchir de la royauté.

La république avait donc triomphé. Mais de quinze années de guerre les petits propriétaires, les humbles, les pauvres, très souvent plébéiens, sortaient épuisés. Les périodes passées sous les armes, passées en marches, au combat, ne pouvaient avoir été consacrées au travail des champs, à la surveillance des troupeaux, à l'exercice du commerce. Nombre de membres du petit peuple avait été contraint de recourir à l'emprunt, assorti d'un intérêt élevé, auprès des riches, des patriciens, nombre étaient accablés de dettes ; et des dettes impayées exposaient à la prison, à l'esclavage. La misère, l'inquiétude des humbles due à la situation économique précaire qui était la leur, avait provoqué et entretenait un grand malaise dans la population.

---

jugère équivalait à hect. 0,252 ; l'*heredium* à 2 jugères, ou 0,504 ; la *centurie* à 100 *heredia*, ou 200 *jugères*, ou hect. 50,377.

1 À Rome, les *décuries*, ou *centuries* ont rapidement disparu : mais on retrouve un souvenir remarquable de leur existence, et même leur influence encore persistante dans l'un des actes solennels de la vie, celui que nous considérons, avec raison, comme le plus ancien de tous ceux dont la tradition nous ait fait connaître les formalités légales : le mariage par *confarréation*. Les dix témoins qui y assistent représentent la *décurie* ; de même que plus tard, dans la constitution aux trente curies, nous rencontrerons leurs trente licteurs.

N.B. : *lato sensu* : « au sens large ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

2.3.1 • La sécession de la plèbe : les plébéiens, en armes, sur le mont Sacré

« Cependant les Volsques nous menaçaient de la guerre, et l'état, en proie aux dissensions intestines, voyait éclater la haine qu'avait surtout allumée entre les praticiens et le peuple l'asservissement des débiteurs. Ils murmuraient « qu'après avoir combattu au dehors pour la liberté, pour l'empire, ils ne trouvaient au dedans qu'oppression et que servitude : leur liberté courait moins de risques à la guerre, au milieu des ennemis, que pendant la paix, parmi leurs concitoyens. » Ces mécontentements croissaient assez d'eux-mêmes, quand le spectacle du malheur d'un de ces infortunés causa un embrasement général. Un vieillard, dont tout faisait ressortir la misère, se jette dans la place publique. Ses vêtemens, sales et déchirés, le rendaient moins hideux encore que sa pâleur, que la maigreur de son corps exténué. Une barbe longue et hérissée, des cheveux en désordre, lui donnaient un air hagard et farouche. On le reconnaissait pourtant à travers cet extérieur affreux ; on disait qu'il avait été centurion; on s'attendrissait sur son sort ; on parlait des récompenses que lui avait méritées son courage. Lui-même, découvrant sa poitrine, montrait les honorables cicatrices témoins de ses exploits. On lui demande de tous côtés la cause d'une situation si horrible. Alors, s'adressant à la foule qui l'entoure, aussi nombreuse qu'une assemblée du peuple, il dit « que, servant dans la guerre contre les Sabins, leurs dévastations ont entraîné la perte de sa récolte, l'incendie de sa maison, le pillage de tout ce qu'il possédait, l'enlèvement de ses bestiaux, et l'ont mis dans l'impuissance d'acquitter le tribut, que dans une position si difficile on exigeait de lui ; il a emprunté ; ses dettes, grossies par l'usure, l'ont dépouillé d'abord du champ qu'il tenait de son père et de son aïeul, puis de tout ce qui lui restait ; enfin cette plaie dévorante a gagné sa personne. Livré à son créancier, il a trouvé en lui non un maître, mais un geôlier, mais un bourreau. » Et alors il découvre ses épaules, encore toutes déchirées de coups de fouet. À cette vue, à ce récit, un cri s'élève. Le tumulte ne règne pas seulement au forum, il se répand dans toute la ville. Les débiteurs esclaves en ce moment, et ceux qui l'ont été, s'élancent de tous côtés sur la place, ils implorent la garantie du peuple. Partout la sédition trouve des appuis. Des troupes nombreuses accourent en remplissant les rues de leurs cris. Les sénateurs que le hasard avait amené au forum coururent le plus grand danger au milieu de cette multitude furieuse. On ne les eût point épargnés, si les consuls P. Servilius et App. Claudius ne se fussent empressés d'interposer leur autorité pour arrêter ce mouvement. C'est à eux que la foule s'adresse; elle leur montre ses fers et son aspect misérable : voilà le prix de ses services, et chacun en même temps rappelle ses diverses campagnes. Ils demandent, avec menaces plutôt que d'un ton suppliant, que les consuls convoquent le sénat : ils entourent la salle pour diriger, pour dicter ses délibérations. Quelques sénateurs, présens par hasard, se réunissent près des consuls : la crainte retenait les autres loin de la curie et même du forum.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

L'assemblée n'était pas assez nombreuse pour délibérer. Alors le peuple s'imagine qu'on veut le jouer, le trahir, que ce n'est point le hasard, que ce n'est point la crainte qui éloigne les sénateurs, mais le désir de tout arrêter ; que les consuls eux-mêmes-ne cherchent qu'à gagner du temps; ils n'en doutent plus, on se rit de leurs malheurs. Déjà la majesté du consulat ne suffisait plus pour contenir tant de ressentiment, quand les sénateurs, incertains si leur absence n'offrait pas plus de dangers que leur présence, se rendent enfin au sénat.-Mais quand l'assemblée fut complète, les sénateurs et les consuls mêmes ne se trouvèrent point d'accord. Appius, d'un caractère emporté, voulait faire agir l'autorité consulaire ; il pensait que l'arrestation d'un ou deux coupables contiendrait le reste. Servilius, plus enclin à la douceur, croyait plus facile et plus sûr en même temps d'apaiser ces esprits irrités que de les abattre.

« Cependant surviennent d'autres alarmes plus sérieuses. Des cavaliers latins accourent précipitamment avec la nouvelle menaçante d'une invasion des Volsques : « ils viennent assiéger Rome. » La discorde avait si bien divisé la république en deux nations différentes, que ce message produisit des effets tout opposés sur les patriciens et sur le peuple. Le peuple, transporté de joie, s'écriait que les dieux allaient enfin punir l'orgueil des patriciens. On s'encourageait à ne point se faire inscrire : il valait mieux périr tous ensemble que de périr seuls. C'était aux patriciens à se charger du service militaire, à prendre les armes ; les périls de la guerre seraient alors pour ceux qui en recueillaient le fruit. Mais le sénat, abattu et tremblant, se trouvait pressé entre l'ennemi et les citoyens. Ils prient le consul Servilius, dont l'esprit était plus populaire, de délivrer la république des terreurs qui l'assiègent. [...]. »[630].

Donc, quelques années environ après la bataille du lac Régille, les consuls décrétèrent une nouvelle mobilisation contre les ennemis de Rome. Les plébéiens exaspérés par les conditions de vie que les patriciens leur imposaient, par l'attitude à leur égard de l'un des plus sévères membres du patriciat, Appius Claudius, refusèrent de s'enrôler au prétexte que les victoires qu'ils remportaient sur les champs de bataille contre l'ennemi ne leur étaient d'aucune utilité et les desservaient même tant les guerres provoquaient leur ruine et leur endettement, et jusqu'à la perte de leur liberté, et, avec insolence, incitèrent les sénateurs, les patriciens, à qui profitaient en définitive toujours les hostilités, à combattre eux-mêmes. Devant la hargne acrimonieuse du peuple le sénat céda, et s'engagea, par l'intermédiaire d'un consul, Publius Servilius, à résoudre les difficultés de la plèbe après la campagne militaire proche nécessaire pour la sauvegarde de la cité ; le consul prit des mesures immédiates pour

630 TITE LIVE. *Histoire romaine de Tite Live*. Traduction nouvelle par MM. A. A. J. Liez, N. A. Dubois, V. Verger. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1830. Tome premier. XIV p. et 401 p. (Bibliothèque Latine-française – Collection des classiques latins avec traduction en regard). P. 267, 269, 271, 273 (livre II, chap. XXIII, XXIV).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

empêcher que les créanciers pussent s'en prendre, pendant qu'il serait sous les armes, à un soldat, non plus à sa famille, non plus à ses biens. Les plébéiens s'enrôlèrent donc en masse pour échapper aux conséquences de leur endettement, en attendant les dispositions à venir. Une fois les Volsques, puis une confédération d'autres ennemis sous l'égide des Sabins, vaincus, l'armée de retour à Rome fut démobilisée. Et les sénateurs, à l'incitation particulièrement du consul Appius Claudius, ne tinrent pas leurs engagements. L'année suivante la tension entre le sénat et le peuple augmenta considérablement. Les Sabins à nouveau se montraient menaçants. Le peuple refusa de se soumettre à l'autorité consulaire en ne prenant pas les armes. Quand les consuls se démirent de leur charge, le peuple en était venu à les haïr grandement. Les deux nouveaux consuls, pour faire face à une nouvelle menace des Volsques et des Èques, durent mobiliser les troupes. Le peuple refusa encore de se soumettre à l'autorité consulaire. « Les consuls [...] font leur rapport au sénat ; mais ils ne purent obtenir une délibération régulière. Ils sont accueillis par des cris confus ; les sénateurs , indignés, les accusent de vouloir rejeter sur le sénat l'odieux des mesures confiées à l'autorité consulaire. « Sans doute, si Rome avait des magistrats, on n'y verrait que des assemblées publiques ; mais aujourd'hui tous ces conciliabules tenus aux Esquilies, sur l'Aventin, divisent et partagent la république en mille sénats, en mille comices. Un seul homme, oui, car l'homme ici fait plus que le consul, un seul homme, tel qu'App. Claudius, dissiperait en un instant toutes ces réunions. » Les consuls, après d'aussi vifs reproches, demandent ce qu'on attend d'eux ; ils promettent toute l'activité, toute la vigueur qu'exige le sénat, et reçoivent l'ordre de faire des levées avec la plus grande sévérité : le repos seul donne au peuple tant d'insolence. La séance levée, ils montent sur leur tribunal, et appellent les noms des jeunes citoyens. Personne ne répond. La multitude qui les entoure, aussi nombreuse qu'une assemblée générale, leur crie « Que le peuple ne se laisse plus tromper ; qu'ils n'auront pas un soldat, si l'on ne remplit les engagemens pris au nom de l'état. Rendez-nous la liberté avant de nous donner des armes ; nous consentons à combattre pour la patrie, pour nos concitoyens, mais non pour des maîtres. » Les consuls n'oubliaient point les ordres du sénat ; mais aucun de ces harangueurs, sifiers dans l'intérieur de la curie, ne venait partager la haine du peuple, qui annonçait une lutte obstinée. Avant d'en venir aux dernières extrémités, ils décident de retourner encore une fois au sénat ; mais les plus jeunes des patriciens s'élancent vers leur chaise curule, les entourent et leur crient d'abdiquer le consulat, de déposer une dignité qu'ils n'ont pas le courage de défendre. »[631]. Les consuls dans l'incapacité d'obtenir l'obéissance populaire s'aliénèrent et le corps du sénat et le patriciat. L'année écoulée, quand ils quittèrent leur charge, ils étaient haïs de tous. En désespoir de cause le

631 TITE LIVE. *Histoire romaine de Tite Live*. Traduction nouvelle par MM. A. A. J. Liez, N. A. Dubois, V. Verger. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1830. Tome premier. XIV p. et 401 p. (Bibliothèque Latine-française – Collection des classiques latins avec traduction en regard). P. 283, 285 (livre II, chap. XXVIII).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

sénat nomme un dictateur[632], Manius Valerius, homme jouissant d'une bonne réputation auprès du peuple. Ce dictateur fait à la plèbe la promesse même qu'avait faite l'année auparavant le consul Publius Servilius. Les plébéiens s'enrôlèrent. Rome l'emporta sur ses ennemis. Le dictateur, de retour à Rome souhaitait tenir ses engagements, mais le sénat s'y opposa ; Manius Valerius, se refusant à déclencher un conflit majeur, se démit de sa charge de dictateur. Les patriciens et les sénateurs n'osant démobiliser les troupes par crainte d'un mouvement d'humeur de la population à nouveau confrontée au sort auquel la condition civile les aurait exposés, prétextèrent une nouvelle menace ennemie pour maintenir les hommes sous les armes. Alors, les plébéiens en armes, se refusant à égorger les consuls pour se dégager de leur serment d'obéissance, avant que d'en recevoir des ordres « [...] se retirèrent sur le mont Sacré, à trois milles de Rome, au-delà de l'Anio. [...]. Là, sans chef, ils fortifièrent leur camp d'un fossé et d'un retranchement [...]. La terreur régnait dans Rome ; une crainte mutuelle tenait tout en suspens. La portion du peuple abandonnée par l'autre redoutait une attaque des patriciens ; les patriciens redoutaient ce peuple resté dans la ville, incertains s'ils devaient souhaiter sa présence ou son éloignement. « Jusques à quand cette multitude, sortie de Rome demeurerait-elle tranquille ? Qu'arriverait-il si une guerre étrangère venait à éclater. Il ne reste d'espoir que dans le rétablissement de la concorde entre les citoyens. Il faut l'obtenir à tout prix. » On résolut donc de députer vers le peuple Ménénius Agrippa, distingué par une élocution facile, et cher aux plébéiens, dont sa famille était sortie. ».[633]. Le patricien Ménénius parvint au moyen d'une parabole[634] à apaiser les esprits des soldats en sécession. Ensuite la réconciliation put avoir lieu, « [...], et le peuple obtint qu'il aurait, pour le défendre contre les consuls, ses magistrats, dont la personne serait inviolable, dont les fonctions seraient interdites aux patriciens. On nomma donc deux tribuns du peuple, C. Licinius et L. Albinus. Ils se choisirent trois collègues, et, de ce nombre, était Sicinius, l'auteur de la sédition. On n'est pas certain du nom des deux autres. Quelques auteurs prétendent qu'il n'y eut que deux tribuns nommés sur le mont Sacré, et que c'est là aussi que fut portée la loi sacrée. »[635]. Les trois conditions fixées par la plèbe pour son retour dans le giron de la cité furent acceptées par le sénat aux

632 Le dictateur était un magistrat aux pouvoirs étendus, disposant de tous les pouvoirs de l'*imperium*, disposant du droit de vie et de mort, élu en principe pour six ans par le sénat.

633 TITE LIVE. *Histoire romaine de Tite Live*. Traduction nouvelle par MM. A. A. J. Liez, N. A. Dubois, V. Verger. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1830. Tome premier. XIV p. et 401 p. (Bibliothèque Latine-française – Collection des classiques latins avec traduction en regard). P. 297 (livre II, chap. XXXII).

634 La fable où sont mis en scène les membres ligués contre l'estomac.

635 TITE LIVE. *Histoire romaine de Tite Live*. Traduction nouvelle par MM. A. A. J. Liez, N. A. Dubois, V. Verger. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1830. Tome premier. XIV p. et 401 p. (Bibliothèque Latine-française – Collection des classiques latins avec traduction en regard). P. 299 (livre II, chap. XXXIII).

N.B. : la loi sacrée, « lex sacrata », était cette loi par laquelle furent institués le tribunat et l'inviolabilité des tribuns.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

abois. Ainsi, donc en 494 av.n.è., la plèbe obtint l'abolition des dettes de tous les débiteurs insolvables, la remise en liberté des plébéiens réduits en esclavage au motif de dettes et la nomination par les comices centuriates de deux plébéiens, obligatoirement, ayant en charge la défense des intérêts du peuple ; cette charge des tribuns leur garantissait une inviolabilité absolue, sacré[636], malgré les facultés extraordinaires dont ils se virent dotés : en effet ils furent habilités à invalider les décisions des consuls, des juges, du sénat, par la formulation simple, sans nécessaire justification de leurs motivations, d'un seul mot exprimant leur désaccord, leur opposition (*veto*) : ce pouvoir relevant de la notion d'*intercessio*[637] permit à la plèbe d'engager une longue lutte contre les privilèges du patriciat, permettant, après deux siècles, de conquérir tous les droits civils politiques et religieux constituant lors de la fondation de la république tous les apanages de la classe patricienne.

2.3.2 • Les institutions de la république romaine

La république romaine hérita dans une large mesure des réformes de la fin de la royauté et attribuées au roi Servius Tullius. Toutefois la création du tribunat et la sophistication grandissante du régime instaura de nouvelles spécificités. Ainsi la lente montée en puissance de la plèbe ne se démentit pas. En 494 av.n.è. la sécession de la plèbe arracha aux patriciens la création des *concilia plebis tributa*, l'assemblée des plébéiens par tribus (comices tributes), et des tribuns du peuple et de leurs édiles. Les décisions de l'assemblée du peuple s'imposa à tous dès la *lex Hortensia* de 287 av.n.è. Les tribuns, inviolables dans leurs fonctions, étaient en mesure de s'opposer à l'arbitraire des magistrats ou des juges, mais aussi aux décisions du sénat, sauf lors d'une guerre. En 450 av.n.è. une commission relativement restreinte de dix membres eut la responsabilité de rédiger une loi, qui s'inspira des lois grecques de Solon, et qui, gravée sur des tables de bronze, fut érigée sur le forum romain, régissant les droits privés, pénal, juridique, gouvernemental, sacré ; ce fut la Loi des Douze Tables. Un peu avant le milieu du quatrième siècle les lois Licinia et Sextia permirent l'accès des plébéiens au consulat, le retrait du capital dû du montant des intérêts versés, la limitation

636 Porter atteinte à l'intégrité physique, en particulier, d'un tribun aurait non seulement consisté à commettre un crime, mais aussi à commettre un sacrilège.

637 À Rome ce pouvoir d'*intercessio* permettait, par exemple, à un consul d'empêcher une décision de l'autre consul de produire effet...

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

de la superficie[638] des propriétés foncières. À la toute fin du quatrième siècle, en 300 av.n.è., les plébéiens peuvent enfin accéder aux fonctions sacerdotales, « la lutte des classes est terminée avec l'égalité des droits dans l'intérêt de l'État »[639].

Le sénat fut composé de trois cents membres (disposant de leur poste à vie). Le sénat avait la faculté de nommé un inter-roi (dont l'exercice de la fonction ne pouvait excéder cinq jours) en vue de faire procéder à l'élection des consuls. Le sénat possédait également la faculté de nommer un dictateur, magistrat suprême disposant de l'intégralité du pouvoir sur l'État pendant six mois et disposant de la faculté de choisir le chef de la cavalerie.

Des magistrats assuraient le contrôle des armées et la gestion de l'administration. Outre le dictateur évoqué ci-dessus, dont la charge possédait un caractère très particulier et a priori exceptionnel, les autres magistrats principaux de la république étaient les deux consuls, des patriciens, détenant le pouvoir sur les armées, le pouvoir exécutif, les tribuns du peuple (d'abord au nombre de deux, puis de quatre, puis de dix ; secondés par des édiles) défenseurs des intérêts de la plèbe et pondérateurs de la puissance des autres magistrats ou institutions de la république. Toutes les magistratures étaient détenues par deux titulaires dotés de facultés réciproques d'interventions dans les domaines qui leur étaient dévolus.

D'autres magistratures apparurent bientôt. Les prêteurs (à partir du milieu du quatrième siècle av.n.è.) avaient des attributions judiciaires et étaient subordonnés aux consuls. Les censeurs (à partir du milieu du cinquième siècle), choisis parmi les anciens consuls, surveillaient les impôts et les mœurs. Les édiles curules (à partir du milieu du quatrième siècle) avaient la responsabilité des fonctions policières, assuraient la surveillance du commerce, des marchés. Les questeurs (à partir du milieu du cinquième siècle) avaient en charge l'administration de l'État, la responsabilité du trésor public.

Tous les magistrats se trouvaient soumis à la loi, et au droit d'intercessio, un magistrat pouvant s'opposer à une décision de son collègue. À ces réserves près, les consuls, et les prêteurs, aussi les dictateurs, jouissaient dans le cadre de leur fonction d'un pouvoir quasi absolu.

Quant aux comices[640], déjà évoqués plus haut, il convenait d'en distinguer

638 Maximum de 500 arpents, soit 125 ha.

639 MOUGENOT, Pierre (adaptation française du texte dirigée par). *Grand Atlas historique*. Paris : Éditions du Livre de Paris - Librairie Stock, 1968. 590 p. P. 73.

640 Les comices. — Les comices curiates (comices par curies) correspondaient à l'ancienne assemblée des patriciens : réunion sur convocation d'un consul pour les affaires concernant le patriciat. Les comices

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

trois ; les comices centuriates (5 classes, 193 centuries) qui élisaient les consuls, les préteurs, les censeurs ; les comices curiates (3 tribus, 30 curies) qui confirmaient le choix des consuls par les comices centuriates ; les comices tributes (4 tribus urbaines, 17 puis 31 tribus rurales) qui élisaient les édiles curules et les questeurs. Par ailleurs l'assemblée plébéienne des classes sociales élisaient les tribuns du peuple et les édiles de la plèbe.

2.4 • L'empire romain

La république romaine connut de très fréquentes périodes d'agitations politiques. Cette république romaine, était en fait une oligarchie aristocratique, était aux mains de l'aristocratie patricienne. Toutefois trois institutions remarquables, celles du consulat, de la dictature, du tribunat avaient rapidement été instituées. Puis la plèbe parvint à arracher aux oligarques l'égalité civile, politique, religieuse. La république se mua en une timocratie, un régime où le pouvoir n'était plus seulement entre les mains de riches aristocrates, mais entre les mains de personnages riches, qu'ils fussent d'origine patricienne ou plébéienne. La fermentation politique s'intensifia ensuite, les classes moyennes aspirant elles aussi à l'exercice du pouvoir, et la plèbe également. L'agitation conduisit à des guerres civiles mêmes. Des chefs d'armées tentèrent de s'emparer du pouvoir. Et y parvinrent en définitive, mettant un jour fin à la république.

2.4.1 • Les institutions impériales

Après les défaites et la mort de Pompée, le champion de la république, son vainqueur, le chef d'armées ayant hardiment effectué le franchissement du Rubicon, César, se saisit du pouvoir. Caïus Julius Caesar était né à Rome en 101 av.n.è. Homme de guerre et

centuriates (comices par centuries), aussi nommés grands comices (ou encore assemblée du peuple), réunis sur décret du sénat par un consul, correspondaient à l'assemblée générale des patriciens et des plébéiens, le peuple romain en son entier donc (division censitaire en classes et en centuries) : réunion pour discussion des projets de lois établis par le sénat, l'élection de magistrats, y était débattus les intérêts généraux et majeurs de l'État et de la notion, il y été voté la paix ou la guerre. Les comices tributes (comices par tribus ; les tribus consistaient en des divisions géographiques) correspondaient à l'assemblée des plébéiens, se prononçant sur des sujets concernant la plèbe : les décisions prises étaient des *plébiscites* ; quand l'heure de l'égalité fut venu entre plébéiens et patriciens ces derniers participèrent aussi aux comices tributes, et ainsi les plébiscites aurent force de loir pour tous les citoyens romains.?

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

homme politique issue d'une illustre famille patricienne romaine (la gens Julia, descendant, selon la légende familiale, de Vénus, par Énée et son fils Iule), il franchit tous les degrés du *cursus honorum* et parvient aux plus hautes charges de la république romaine, jusqu'à réunir entre ses mains tous les pouvoirs en devenant dictateur et censeur à vie, en 44. En 60 av.n.è. il avait formé avec Crassus et le Grand Pompée un triumvirat. Consul en 59, on lui accorde l'année suivante le gouvernement de l'Illyrie (ancienne région recouvrant partiellement des territoires de l'ex-Yougoslavie, de nos jours répartis entre l'Albanie, la Croatie et la Slovénie), de la Gaule cisalpine et de la Gaule méridionale. De 58 à 51 av.n.è. il mène la conquête de la Gaule « chevelue ». Le Sénat romain, suite à l'anarchie se développant à Rome, suite à des combats de rue, nomme Pompée consul unique (« *sine collega* ») en 52 av.n.è. César propose de licencier simultanément les troupes de toutes les parties en causes : le Sénat repousse son offre, et veut lui imposer de licencier les siennes, de se démettre de ses charges ; et le 7 janvier 49 émet par senatus-consulte l'interdiction pour César de pénétrer à Rome avec ses armées[641]). Mais César refusant de démobiliser ses troupes franchit avec elles le Rubicon. Il s'ensuit de 49 à 45 av.n.è. une guerre civile dont le théâtre est tout l'Empire. Pompée est vaincu en Grèce, à Pharsale (9 août 49) et se réfugie en Égypte où le roi Ptolémée, imaginant ainsi plaire à César, le fait assassiner, à Péluse. César parvenu en Égypte dépose le roi et place sur le trône Cléopâtre VII. Ensuite César triomphe des dernières forces des partisans de Pompée, champion malheureux et maladroit des libertés républicaines, en Afrique à Thapsus (en 46 ; César effectue à l'occasion un triomphe à Rome et devient *dictateur* — il se trouve investi de tous les pouvoirs — pour 10 années), en Espagne à Munda (en 45 ; victoire sur les fils de Pompée). Ainsi Jules César se trouve-t-il de fait le seul maître de l'Empire, et se fait donc nommer dictateur à vie (*dictator perpetuus*), consul pour 10 ans, chef suprême de l'armée, Grand Pontife (*Pontifex maximus*), *imperator*, et se fait investir de la puissance tribunicienne (par cela même, revêtu des pouvoirs de tribun de la plèbe, il peut à chaque instant s'opposer légalement à toute mesure lui déplaisant émanant du Sénat). En 44 av.n.è., le 15 février, Marc Antoine (Marcus Antonius) lui propose de ceindre le diadème de roi ! Ce que refuse César, mais ce qui provoque une conjuration de sénateurs, dirigée par Marcus Junius Brutus et Caïus Cassius Longinus, ardents défenseurs de la République ; César, ce grand, cet

641 « On fit le célèbre sénatus-consulte, que l'on voit encore gravé sur le chemin de Rimini à Césène, par lequel on dévouait aux dieux infernaux, et l'on déclarait sacrilège et parricide quiconque, avec une légion, avec une armée, ou avec une cohorte, passerait le Rubicon » ; in : MONTESQUIEU, Charles de Secondat [baron de La Brède et de].*Considérations sur les Causes de la Grandeur des Romains et de leur Décadence*. Paris : Imprimerie Nationale, 1900. 322 p. P. 68 et 69 [Rubicon : cours d'eau tributaire de l'Adriatique et constituant alors une « frontière » entre l'Italie et la Gaule cisalpine]

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

habile chef de guerre, devenu un véritable souverain malgré le régime de la République romaine, est assassiné (poignardé) le 15 mars (jour des « ides de mars »), à Rome, dans l'enceinte même du Sénat. Une guerre civile opposa les partisans de César et les partisans de la république ; ces derniers furent vaincus. Ensuite Octave, héritier de Jules César, s'opposa à un ancien lieutenant de celui-ci, Marc Antoine : ce dernier, dont les forces se trouvèrent défaites lors de la bataille navale d'Actium (2 septembre 31 av.n.è. ; Grèce), fut vaincu[642]. Et le frêle Octave se mua en Auguste en le « Prince ». Octave pour conduire la guerre contre Marc Antoine et l'Égypte de Cléopâtre avait été doté de pouvoirs extraordinaires[643]. En 28 Octave avait été nommé *imperator*. Octave se démit bientôt des titres exceptionnels dont il avait été gratifié, et la république fut alors rétablie, le 13 janvier 27, le sénat reprenant le pouvoir et attribuant à Octave, dès le 16 janvier suivant l'honorifique et nouvelle faveur de le nommer « Auguste »[644].

Peu de temps après commença le Principat. En juillet 23 av.n.è. tout s'accéléra : Octave Auguste, consul, se vit concéder la puissance tribunicienne, à vie ! L'année suivante, en 22, Auguste se défait de sa charge de consul tout en conservant maintes attributions lui permettant de garder en main des secteurs d'importance ou stratégiques (réseau routier, approvisionnement). En 19, Auguste, se vit confier la charge de la surveillance des mœurs (*cura morum* ; pour 5 ans), et le pouvoir consulaire, à vie ! Ainsi, Octave[645], ce petit-neveu de César, et son fils adoptif, parvint-il, avec grande adresse à devenir le personnage le plus important de Rome, cumulant tous les pouvoirs, à être, de fait, le premier empereur, sans abolir la république. Le Prince Auguste parvint donc à régner de façon absolu dans le respect affiché des traditions, en pratiquant un équilibre adroit entre critères éminemment monarchiques d'une part et d'autre part républicains. Ainsi, Auguste, en Italie n'était « que » consul, dans le reste de l'empire conquis par les Romains il exerçait effectivement l'*imperium*, les pouvoirs liés à la politique étrangère, à la conclusion de traités par exemple, et tout

642 Le 3 août 30, lors de la prise de la ville d'Alexandrie (Égypte), Marc Antoine et son alliée, qui avait donné un fils à Jules César, la dernière reine Lagide d'Égypte, Cléopâtre VII, se suicidèrent.

643 Les pouvoirs extraordinaires d'Octave, « potestas omnium rerum » : le *pouvoir souverain sur toutes choses* !

644 Le terme *augustus* signifie : vénérable.

645 Caius Julius Caesar Octavius Augustus (Octave Auguste) naquit à Rome en 63 av.n.è. et à Nola (près de Naples) en 14 de l'ère commune (è.c.). Quand César fut assassiné il forma avec Marc Antoine et Lépide le second triumvirat. Après la déposition de Lépide et la victoire d'Actium contre Marc Antoine, il prend de fait la tête de l'empire romain. Si la défaite de Varus en Germanie contraint Auguste à ramener la frontière sur le Rhin, il agrandit néanmoins notablement l'empire en s'assurant le contrôle d la Bavière, de l'Autriche, de la Bulgarie... Il réorganisa, selon sa volonté, le gouvernement de l'empire, le faisant évoluer considérablement, muant la république en *Principat*.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

particulièrement le commandement suprême des forces armées. En résumé, pour simplifier, le sénat exerçait son pouvoir sur Rome, la péninsule italienne, et un certain nombre de provinces de l'empire, les plus sûres, les autres récemment conquises, par Auguste notamment, relevaient de l'autorité du Prince, Auguste, par l'intermédiaire d'un légat par lui nommé pour chacune d'entre elles.

Ce Principat augustéen constituait les prémices devenant incontournables alors d'un régime plus monarchique, plus autocratique, plus, en un mot, « césarien ». Sous Dioclétien[646], sous Constantin I[er] [647], l'empereur romain était devenu un potentat oriental au pouvoir quasi absolu. Les réformes initiées par Dioclétien portèrent l'absolutisme impérial à un niveau paroxystique, se manifestant d'évidente manière dans le cérémonial de cour, l'empereur, devant lequel la proskynèse était devenue la règle, paraissant portant, non seulement de riches vêtements brodés d'or, mais la couronne, le diadème !

Quant aux sénats, ceux de Rome ou de Constantinople, ils n'eurent plus d'autres responsabilités, d'autres pouvoirs, que municipaux, chacun sous la surveillance d'un préfet aux ordres du souverain. Rupture radicale avec la tradition, les pouvoirs civils et militaires furent alors séparés.

Néanmoins, il manqua à Rome un réformateur tel Télipinu[648], l'une des plus grandes faiblesses du régime impérial romain consista en l'absence de règles clairement énoncées et fixées, et admises, de succession, ce qui immanquablement provoqua de nombreux troubles.

646 Caïus Aurelius Valerius Diocles Diocletinum (Dioclétien ; 245 è.c. - 313) fut empereur de 284 à 305. Il organisa la tétrachie, systèmpe de gouvernement associant deux « augustes » (Dioclétien et Maximien) et deux « césars » (Galère et Constance Chlore ; ce dernier fut le père de Constantin I[er]) subordonnés aux précédents et devant, en principe, être leurs successeurs. Dioclétien conserva, de fait, un pouvoir supérieur à celui de ses « collègues ». Sous le règne de Dioclétien les chrétiens furent persécutés.

647 Caius Flavius Valerius Aurelius Claudius (Constantin I[er], dit le Grand ; entre 270 è.c. et 288 - 337) fut empereur de 306 à 337. Il se rend maître de l'empire en triomphant de Maxence en 312 à la bataille du pont Milvius, près de Rome, puis par les victoires qu'il remporte sur Licinus (314 ; Licinius était le beau-frère de Constantin ; associé à l'empire à parir de 308 ; exécuté en 325). Par l'édit de Milan il restitue les biens de l'Église catholique et autorise le libre exercice du christianisme. Ce fut lui qui convoqua le premier concile œcuménique de l'Église, à Nicée. Il fonda Constantinople, et y déplaça le siège du pouvoir en 330.

648 Télipinu (ou Télipinou...) fut un Grand Roi hittite ayant défini des règles successorales strictes chez les Hittites (voir plus haut).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

2.5 • Un pouvoir bicéphale ; face au pouvoir de l'exécutif une autre puissance : la religion en position de neutralisation des ardeurs excessives

> « Il faut cependant une grande habileté pour savoir quand il y a *silence* dans les auspices ; on entend par là l'absence de tout défaut ; il faut être parfait augure pour s'y bien connaître. Aussi il arrive que quand celui qui veut prendre les auspices a dit à celui qu'il a choisi pour l'aider : *Dites s'il vous paraît qu'il y a silence* ;celui-ci, sans regarder ni en haut ni autour de lui, répond aussitôt : *Il me paraît qu'il y a silence*. L'autre ajoute alors : Dites si les oiseaux mangent. On lui répond, *ils mangent*. Mais quels oiseaux ? où sont-ils ? les poulets sacrés, dira-t-on, que le pullaire vient d'apporter dans leur cage. Voilà donc les oiseaux messagers de Jupiter ! Qu'ils mangent ou non, qu'importe ? cela ne fait rien aux auspices. Mais comme en mangeant ils laissent nécessairement tomber de leur bec quelque chose qui frappe la terre, c'est ce qu'on a appelé d'abord *terripavium*, et maintenant *tripudium*. Et quand il tombe ainsi quelque morceau de pâte du bec des poulets, on annonce alors à celui qui prend les auspices le *tripudium solistinum*. »[649].

« La fonction de l'homme consacré est d'assurer aux dieux, au nom de la Cité, la part de sacré — nourriture et prières — qui leur revient, avant d'assurer aux hommes une nourriture spirituelle à laquelle ils n'aspirent pas : la religion romaine est une affaire d'État. Loin d'être un ensemble de valeurs spirituelles gratuites ou facultatives, loin de répondre à une libre exigence individuelle, sa pratique est d'abord un devoir civique, et, pour le gouvernement le plus essentiel des devoirs politiques : l'accord des dieux est nécessaire avant tout acte humain de portée collective, la mauvaise humeur des dieux, causée, souvent, par une vétille dans l'accomplissement du rituel, miette tombée ou mot omis, peut suffire à rendre vaine la science militaire du plus valeureux stratège comme la volonté la plus expresse du Dictateur le plus résolu. Il s'agit donc, pour Rome, de recruter des hommes instruits à

649 CICÉRON. *Œuvres complètes de Cicéron*. *Publiées sous la direction de M. Nisard*. Paris : Firmin Didot Frères, Fils et C[ie], Libraires, 1859. Tome quatrième. 659 p. P. 233 (Traité *De la divination*, livre II, chap. XXXII ; traduction par M. De la Pilorgerie).

N.B. : lorsque l'on annonce le *tripudium solistinum*, cela signifie que les poulets sacrés ont laissé tomber au sol des débris alimentaires, donc que les auspices sont favorables (c'est à dire, *a contrario* : si les poulets n'avaient pas mangé, aucun débris ne serait tombé au sol, donc les auspices auraient été défavorables) ; le « pullaire » était affecté à la garde des poulets sacrés utilisés pour rendre les auspices.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

connaître et exprimer la volonté divine, à en réaliser les exigences. Le prêtre n'est pas appelé par les dieux, il est choisi par l'État, et se met dès lors à son service exclusif. Comme d'autres sont chargé de la guerre ou de la justice, lui est en charge du sacré. Il est sans exemple que l'amour d'un dieu ait motivé aucune candidature à aucun sacerdoce que ce fût ; en revanche, l'amour de Rome entrait pour beaucoup dans ce qu'un prêtre pouvait consacrer de sa vie au service des dieux de sa cité. »[650]. Nous ne proposons pas ici de nous consacrer à une quelconque étude de la religion romaine archaïque correspondant aux âges de la république ou de l'empire. Simplement allons-nous brièvement nous attacher à l'évocation d'un incident ayant opposé un militaire à l'esprit fort à des membres du clergé en un moment des plus cruciaux. Nous voulons donc nous intéressez aux prémices de la bataille navale de Drépane qui opposa les Romains aux Carthaginois. Il était évidemment apparu que la prise d'auspices exigeait parfois une réponse rapide de la part des représentants du clergé, en particulier aux armées et plus particulièrement encore pendant les campagnes militaires, aussi une pratique la facilitant et l'accélérant, avait été mise en œuvre. Des poulets, au soin d'un pullaire (*pullarius*), demeuraient à disposition dans une cage afin de permettre des auspices à tout moment en testant simplement l'appétit de ces poulets sacrés. La lecture de Cicéron aura suffi à nous faire prendre conscience que l'exercice en la matière se montrait quelque peu artificiel, mais à Rome, où les pratiques des Anciens ne pouvaient que tomber en désuétude et non se voir remises en cause abruptement et catégoriquement, où le clergé veillait tout de même, quoique avec une dévotion toute relative en ce qui, souvent, concernait ses plus éminents représentants, sur ses prérogatives, sur l'importance qu'il accordait au fait d'avoir son mot à dire dans la conduite des affaires de l'État. Donc, habituellement, tous se pliaient, plus ou moins respectueusement, plus ou moins révérencieusement, à l'exercice augural. Mais ce ne fut pas le cas, peu avant que ne s'engageât la bataille navale de Drépane, d'Appius Publius Pulcher qui commandait les forces romaines. « Nombreuses sont les belles actions accomplies par de nombreux Claudii au service de l'État, mais nombreuses, aussi, leurs actions contestables contre l'État. [...]. Claudius Pulcher, dans les eaux de la Sicile, alors que les poulets refusaient de manger lors de la prise des auspices, pour tourner en dérision le respect des règles sacrées, les fit jeter à la mer, en disant : « Qu'ils boivent, puisqu'ils ne veulent pas manger », et il engagea la bataille entre les flottes ; après sa défaite, il reçut du sénat l'ordre de désigner un dictateur, mais, pour se moquer une fois de plus des malheurs de l'État, il nomma son appariteur Glycias. »[651]. Il apparaît ainsi manifestement

650 PORTE, Danielle. *Les donneurs de sacré – Le prêtre à Rome*. Paris : Les Belles Lettres, 1989. 266 p. (Realia). P. 7.

651 SUÉTONE. *Vie des douze César*. Introduction, traduction et notes de Pierre Grimal. Paris : Le Livre de

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

que les Anciens, les Grands Romains, à tout le moins, n'étaient pas, pas tous, dotés d'un esprit tout entier « perclus de religiosité » ou *transi* de superstition, quand bien même la plupart d'entre eux estimaient saine, ou sainte peut-être la coutume de prendre l'avis des prêtres avant un engagement d'importance de la communauté.

2.6 • La famille romaine : le *PATER FAMILIAS*

Voyons quelle fut la puissance formidable que le père de famille romain pouvait exercer sur les siens ; et constatons que sa réputation ne fut aucunement usurpée. Nous laissons sur ce sujet s'exprimer celui qui fut l'un des meilleurs connaisseurs du monde romain, Theodor Mommsen[652]. « La famille, composée de l'homme libre, que la mort de son père a fait maître de ses droits ; de son épouse, que le prêtre lui a unie dans la *communauté du feu et de l'eau*, par le rite sacré du gâteau au sel (*confarreatio*) ; de ses fils ; des fils de ses fils avec leurs femmes légitimes ; de ses filles non mariées, et des filles de ses fils, avec tout le bien que chacun d'eux possède : telle est l'unité domestique, base de l'ordre social, à Rome. Les enfants de la fille en sont exclus, bien entendu, dès qu'elle est passée, par le mariage, dans la maison d'un autre homme ; ou quand, procréés en dehors du légitime marriage, ils n'appartiennent à aucune famille. Une maison, des enfants, voilà, pour le citoyen romain, le but et l'essence de la vie. La-mort n'est point un mal, puisqu'elle est nécessaire ; mais que la maison ou la descendance périsse, voilà un vrai malheur. On l'empêchera à tout prix, dès les premiers temps, en donnant à l'homme sans enfants le moyen d'en aller solennellement chercher dans le sein d'une famille étrangère, et de les faire siens en présence du peuple. La famille romaine, ainsi constituée, portait en elle-même, grâce à cette subordination morale puissante de tous ses membres, les germes d'une civilisation féconde dans l'avenir. Un homme seul peut en être le chef : la femme, sans doute, peut aussi bien que -lui acquérir et posséder la

---

Poche - Librairie Générale Française, 1973. 490 p. P. 165, 166 (livre III, *Tibère*, chap. II).

N.B.1 : Claudius (Pulblius Appius Pulcher) fut consul en 249 av.n.è., il fut vaincu lors de la bataille navale de Drépane par le Carthaginois Adherbal. Claudius Pulcher nomma comme dictateur le fils d'un affranchi ; cette nomination fut invalidée.

N.B.2 : « Qu'ils boivent, puisqu'il ne veulent pas manger » : « quasi ut biberent, quando esse nollent » ; in : C. SUETONI TRANQUILLI. *Duodecim Cæsares et minora quæ supersunt opera*. Volumen prius. (Vie des douze César et œuvres mineures. Volume 1). Paris : Jules Didot, 1828. 479 p. P. 357 (livre III — *Tiberius Nero* —, chap. II).

652 Theodor Mommsen (1817 - 1903) était un historien et sociologue allemand, éminent spécialiste de l'antiquité romaine. Son œuvre lui valut de recevoir le prix Nobel de littérature en 1902.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

terre et l'argent : la fille a dans l'héritage une part égale à celle de son frère ; la mère hérite aussi sur le même pied que les enfants. Mais cette femme ne cesse jamais d'appartenir à la maison : elle n'appartient point à la cité ; et, dans sa maison, elle a toujours un maître, le père, quand elle est la fille ; le mari, quand elle est l'épouse ; son plus proche agnat mâle, quand elle n'a plus son père et qu'elle n'est point mariée. Eux seuls, et non le prince, ont droit de justice sur elle.

« Mais, sous le toit conjugal, loin d'être asservie, elle est maîtresse. Suivant l'usage romain, écraser le grain sous la meule, vaquer aux travaux de la cuisine, constituent la tache imposée à la domesticité ; ici, la mère de famille exerce une haute surveillance ; puis elle tient le fuseau, qui, pour elle, est comme la charrue dans les mains du mari.

« Les devoirs moraux des parents envers leurs enfants étaient profondément gravés dans le cœur du Romain. C'était un crime à leurs yeux que de négliger un fils, que de le gâter, que de dissiper le bien patrimonial à son préjudice. D'un autre côté, le père dirige et conduit la famille (*pater familias*) selon la loi de sa volonté suprême. En face de lui, tout ce qui vit dans la maison est absolument sans aucun droit : le bœuf comme l'esclave, la femme comme l'enfant. La vierge, devenue épouse par le libre choix de l'époux, a cessé d'être libre ; l'enfant qu'elle lui donne, et qu'il s'agit d'élever, n'aura pas davantage son libre arbitre. Et qu'on ne suppose pas que cette loi ait eu sa source dans l'absence de tout souci pour la famille : les Romains croyaient fermement, au contraire, que fonder sa maison et procréer des enfans, constitue une nécessité, un devoir social. Nous ne rencontrons peut-être à Rome qu'un seul et unique exemple de l'immixtion du pouvoir public dans les choses de la famille, et il fut en même temps un acte d'assistance. Nous voulons parler des secours fournis au père ayant trois jumeaux. L'exposition des nouveau-nés donnait lieu à une loi caractéristique : interdite par rapport au fils, sauf au cas. de difformité, elle était également défendue pour la première fille. Sauf ces restrictions, quelque blâmable en soi, quelque dommageable pour la société que fut un pareil acte, le père avait le droit de le consommer : il était et devait rester maître absolu chez lui. Il tenait les siens assujettis à la règle d'une discipline sévère ; il avait le droit et le devoir d'exercer la justice parmi eux ; il prononçait même, s'il le jugeait à propos, la peine capitale. Le fils devenu adulte, fonde-t-il un ménage distinct, ou, pour parler comme les Romains, a-t-il reçu de son père troupeau (*peculium*) en propre ? Peu importe ; dans la rigueur du droit, tout ce qu'il gagne par lui-même ou par les siens, qu'il le doive à son travail ou aux libéralités d'autrui, qu'il, le gagne dans sa maison, ou sous le toit paternel, appartient avant

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

.tout au père de famille. Tant que celui-ci est vivant, nul de ses subordonnés ne peut être propriétaire de ce qu'il possède ; nul ne peut aliéner, ou hériter, sans son assentiment. Sous ce rapport, la femme et l'enfant sont sur la même ligne que l'esclave, à qui souvent il est permis aussi de tenir un ménage, et d'aliéner même son pécule. Bien plus, comme il transfère souvent la propriété de son esclave à un tiers, le père peut en agir de même à l'égard de son fils : l'acheteur est-il un étranger, le fils devient son esclave ; le fils est-il cédé à un Romain, comme il est Romain lui-même, et ne peut être asservi à un concitoyen, il tient seulement lieu d'esclave à son acquéreur. On le voit donc, la puissance paternelle, et conjugale du père de famille est absolue. La loi ne la limite point. La religion parfois a pu maudire ses excès : de même que le droit d'exposition a été restreint (p.81), de même le père est excommunié quand il vend sa femme ou son fils marié. Enfin, la loi voulut encore que, dans l'exercice de son pouvoir de justice domestique, le père et surtout le mari ne pussent prononcer sur le sort des enfants et de la femme, sans avoir auparavant convoque leurs proches, et au second cas, les proches aussi de la femme. Toutefois leur puissance n'était point pour cela amoindrie. Aux dieux seuls, et non à la justice humaine, appartenait l'exécution de la sentence d'excommunication qu'ils auraient pu encourir; et les agnats, appelés par lui au jugement domestique, ne faisaient que donner leur avis ; ils ne jugeaient pas. De même qu'elle est immense et irresponsable devant les hommes, de même la puissance du père de famille est immuable et inattaquable tant qu'il n'a pas cessé de vivre. Dans le droit grec, dans le droit germanique, dès que le fils est adulte, dès que sa force physique lui a donné l'indépendance, la loi lui donne aussi la liberté. Chez les Romains, au contraire, ni l'âge du père, ni les infirmités mentales, ni même sa volonté expresse, ne peuvent affranchir sa famille. La fille seule sort de sa dépendance, quand elle passe par les justes noces sous la main de son mari ; elle quitte alors la famille et les pénates paternels, pour entrer dans la famille de celui-ci, sous la protection de ses dieux domestiques ; elle lui devient assujettie comme auparavant elle l'était à son père. La loi permet plus facilement l'affranchissement de l'esclave que celui du fils. De bonne heure, celui-là a été libéré, au moyen des formalités les plus simples. L'émancipation de celui:ci, au contraire, n'a pu avoir lieu que plus tard, et par toutes sortes de voies détournées.

« Le père a-t-il vendu à la fois son fils et son esclave, et l'acquéreur les a-t-il affranchis tous les deux ? L'esclave est libre ; le fils, lui, retombe sous la puissance

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

paternelle. »[653].

Au fur et à mesure que croissait la puissance de l'État, l'aire sur laquelle la puissance paternelle s'exerçait se vit condamnée à se restreindre. La puissance de l'État manifestant une incoercible tendance à s'immiscer jusque dans les moindres failles où ses tentacules fuligineuses pouvaient se glisser, et s'allonger, et grossir, et s'affermir, nourrissant cet État de tout le pouvoir qu'elles étaient ainsi en mesure de ravir. Pour les dépendants du pater familias, cette lente immixtion de l'État au sein des familles, fut pour eux parfois éminemment salutaire, et garante, peut-être, de plus de justice et de moins d'arbitraire : mais nous constaterons ici que au caprice du père se substitua petit à petit, sous la république et sous l'empire, la *dureté de la loi*.

Les franges les plus juvéniles de la population, de la population mâle tout particulièrement, la « jeunesse dorée », se singularisaient souvent par des attitudes provocatrices, violentes, conduisant parfois à terroriser une cité entière, à porter atteinte à l'ordre établi, à commettre des crimes, et même des crimes de lèse-majesté.

« Comment réagissent les pouvoirs publics face à cette violence des jeunes ? La tolérance des excès de la « jeunesse dorée » ou des groupes de supporters n'est pas toujours aussi large qu'on a pu le dire. Souvenons-nous d'abord que les jeunes gens sont châtiés par leur père, lorsqu'il s'en trouve : « *Dès sa jeune adolescence Othon fut si prodigue et si turbulent, que son père dut maintes fois le corriger à coups de fouet* », écrit son biographe Suétone. « Vers la fin des années 360 les empereurs Valens et Valentinien indiquent toutefois les limites d'une certaine responsabilité parentale : « *Et nous ne voulons pas que le pouvoir de punir les vices des mœurs s'étende à l'infini, mais qu'en vertu du droit paternel, l'autorité d'un proche corrige la faute d'un jeune* [juvenis] *et la réprime par un châtiment privé. Or, si l'horreur du crime quitte le cadre légal d'une correction domestique, il convient de livrer les coupables d'un délit énorme à la compétence des juges*. » Qu'advient-il en cas de « délit énorme » ? La suite du récit de l'émeute d'Antioche de 387 est édifiante. Les émeutiers, une fois capturés, sont rangés suivant la gravité de leur implication. Les principaux responsables sont exécutés immédiatement, soit par décapitation, soit sur le bûcher ou encore livrés aux bêtes dans l'arène. Et Libanius de préciser qu'un tel sort attend également les garnements qui se sont amusés avec les morceaux de statues impériales : « *Les plus jeunes enfants n'étaient même pas sauvés par le fait d'être des enfants ; la tendresse même de leur*

653 MOMMSEN, Théodore. *Histoire romaine*. Traduite par C. A. Alexandre. Paris : Albert L. Herold, 1863. Tome premier. XX p. et 322 p. P. 78-83.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

âge ne leur servait d'aucune défense dans leur implication dans de tels crimes. » Le caractère expéditif de cette justice sommaire ne saurait surprendre, en raison principalement de la suspension du droit qu'engendre le crime de lèse-majesté.

« Reste que les mesures coercitives prévues par le droit tiennent compte de l'âge des contrevenants. Les traités de jurisprudence réservent à celui-ci une place parmi d'autres critères d'appréciation du délit (circonstances, préméditation, condition de la personne, etc.). Jusqu'à l'âge de 7 ans, les enfants ne sont pas tenus pour responsables, à l'instar des fous, quand bien même ils se trouvent impliqués dans un meurtre. Quant à l'âge de la responsabilité pénale, il est associé à celui de la puberté, fixé à 14 ans pour les garçons (12 ans pour les filles) : un jeune homme qui se serait présenté une arme à la main dans un contexte de sédition n'est en principe passible de la législation contre la violence qu'à partir de cet âge.

« Comment traiter, dès lors, les actes commis par des individus de la catégorie intermédiaire, ceux qui ont quitté l'enfance (7 ans) sans avoir encore atteint le seuil de la puberté (14 ans) ? Au tout début de l'époque impériale, dans les dernières années du I^er^ siècle av. J.-C, le juriste Labéon estime qu'à l'instar des enfants les impubères ne peuvent être poursuivis par exemple pour vol ou dommage causé à la chose d'autrui. Plus d'un siècle après, sous le règne d'Hadrien, ce principe est amendé par cette clause restrictive qui impose de vérifier si l'individu en question est déjà capable de déterminer son action par une intention nuisible.

« C'est pour répondre à cette préoccupation empirique et dans un souci d'accentuation de la répression qu'est créée la sous-catégorie de l'individu « très proche de la puberté » (*proximus pubertati*). Elle n'est valable que pour les délits sans trop de gravité, car lorsque la peine de mort est encourue, le préadolescent est encore considéré comme un enfant, et supposé n'avoir pu agir « sous l'effet de la perversité » (*per nequitiam*) : « *Ni l'impubère ni celui qui est privé de raison ne peuvent être considérés comme ayant commis un crime capital*. » De telles dispositions teintées apparemment d'humanité pourraient être rapprochées des prescriptions réglementant l'usage de la torture, laquelle est couramment pratiquée pour toutes les causes criminelles. Au milieu du II^e^ siècle, l'empereur Antonin le Pieux affirme par exemple qu'« *il ne faut pas appliquer la torture à un mineur de moins de 14 ans* ». Selon lui, en soumettant un mineur âgé de moins de 14 ans à la torture, le juge risque de condamner un innocent car les propos de l'impubère ne peuvent être considérés comme fiables...

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

« [...]. Au-delà de 14 ans, le droit pénal ne connaît-il plus de discrimination fondée sur l'âge ? Les témoignages sont rares et parfois ambigus, mais il semble que la minorité, déterminée en droit civil pour les *adulescentes* de moins de 25 ans, joue ici un faible rôle, et que le principe affirmé par Septime Sévère et Caracalla en 201, en réponse à la consultation d'un particulier, serve toujours de règle : « *En cas de poursuites criminelles, les mineurs ne sont pas aidés par le critère de l'âge*. » Près d'un siècle plus tard, la réponse des empereurs Dioclétien et Maximien est empreinte de la même fermeté : « *Si quelqu'un t'a accusé en vertu de la loi Cornelia sur les assassins, il convient que tu te libères de cette accusation par la démonstration de ton innocence et non que tu la repousses en invoquant ton jeune âge*. » Sous cet angle, notre droit s'apparente à celui des Anciens : en France, par exemple, à partir de 14 ans hier, 16 ans aujourd'hui (pour les récidivistes), les jeunes délinquants ne peuvent faire valoir, pour leur défense, l'excuse de leur minorité. »[654].

2.7 • La vie militaire : nécessaire confiance et exigences disciplinaires

> « LXVII. Il ne faisait pas une égale attention à toutes les fautes, mais il se montrait fort ardent à poursuivre et à punir les déserteurs et les séditieux, et fermait les yeux sur le reste. Quelquefois, après une victoire péniblement obtenue, il dispensait les soldats des devoirs ordinaires, et leur donnait la faculté de se répandre çà, et là pour se livrer aux plaisirs. Il avait coutume de dire que ses soldats savaient combattre lors même qu'ils étaient parfumés. Quand il les haranguait, il ne les appelait point soldats : se servant d'un terme plus flatteur, il les nommait ses camarades. Il avait un tel soin de leur tenue, qu'il leur donnait des armes ornées d'or et d'argent, non seulement pour le coup d'œil, mais encore afin qu'ils ne les abandonnassent dans le combat qu'à la dernière extrémité, par la crainte du dommage qu'ils devaient en éprouver. César aimait ses soldats au point qu'ayant appris la défaite de Titurius, il laissa croître sa barbe et ses cheveux, et ne les coupa qu'après s'être vengé. Toutes ces choses augmentèrent leur dévouement à sa personne, et portèrent leur bravoure au dernier point. »[655].

654 RIVIÈRE, Yann. Rome : le juge et le jeune délinquant. *L'Histoire*, novembre 2007, n° 325, p. 62-67. Citation des pages 65-67.

655 SUÉTONE. *César – Œuvres complètes – Commentaires sur la guerre des Gaules – Avec les réflexions de Napoléon Ier – Suivi des Commentaires sur la guerre civile et de La vie de César par Suétone. Traduction d'Artaud. Nouvelle édition très soigneusement revue par M. Félix Lemaistre et précédée d'une étude sur César par M. Charpentier.* Bibliothèque latine-française. Paris : Garnier Frères, s.d. (1867). 679 p. P. 662 (Suétone - Vie de Jules César, chap. LXVII).

N.B. : Quintus Titurius Sabinus fut défait par les Éburons d'Ambiorix en 54 av.n.è., à la suite d'une tactique maladroite et d'un mauvais commandement de ses hommes :

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Il semble que la confiance fut impérieusement nécessaire aux yeux de Jules César entre supérieurs et subordonnés, et que lorsque celle-ci se trouvait altérée il convenait de la restaurer et de la justifier au plus tôt.

« XXXIX. Pendant les jours qu'il passa à Vesontio, afin de pourvoir aux subsistances, les questions de nos soldats, les réponses des marchands et les propos des Gaulois répandirent tout à coup dans l'armée une vive terreur : ils ne parlaient que de la haute stature des Germains, de leur incroyable valeur, de leur habileté à manier les armes, de cet aspect terrible et menaçant qui souvent avait frappé les nôtres d'épouvante : le trouble s'empara de tous les cœurs. Cette frayeur gagna d'abord les tribuns militaires, les préfets, et d'autres encore, qui, ayant suivi César par amitié, avaient peu d'expérience de la guerre : les uns, sous divers prétextes, demandaient à se retirer ; d'autres, retenus par la honte, ne restaient que pour n'être point soupçonnés de faiblesse ; mais ils ne pouvaient composer leurs visages, ni même, par instants, retenir leurs larmes : cachés dans leurs tentes, ils gémissaient sur leurs destinées ou déploraient avec leurs amis le danger commun. Partout on faisait son testament. Peu à peu, les plus aguerris eux-mêmes, soldats et centurions, les commandants de la cavalerie, se sentirent ébranlés par les plaintes et la peur générales. Ceux qui affectaient plus de fermeté disaient qu'ils ne craignaient point l'ennemi, mais la difficulté des chemins, l'immense profondeur des forêts placées

« XXXV. [...]. Toutefois, malgré tous ces désavantages, nos soldats, couverts de blessures, résistaient encore : une grande partie du jour était écoulée, et le combat avait duré depuis le lever du soleil jusqu'à la huitième heure, sans qu'on eût rien fait qui fût indigne du nom romain : mais alors T. Balventius qui, l'année précédente, avait été premier centurion, homme brave et respecté, eut les deux cuisses traversées d'un javelot ; Q. Lucanius, officier du même grade, fut tué en combattant vaillamment pour secourir son fils, qui se trouvait enveloppé : le lieutenant Cotta, lui-même, fut blessé au visage d'un coup de fronde, tandis qu'il allait de rang en rang animer les soldats. / XXXVI. Q. Titurius, effrayé de ce désastre, ayant aperçu de loin Ambiorix qui excitait ses troupes, lui envoya son interprète Cn. Pompée pour le prier de l'épargner, lui et les siens. Ambiorix répondit « que si Titurius voulait conférer avec lui, il le pouvait sans crainte ; qu'il espérait obtenir des Gaulois la vie des soldats romains ; qu'aucun mal ne serait fait à sa personne ; qu'il en donnait lui-même sa parole. » Titurius fait part de cette réponse à son collègue Cotta, qui était blessé, et il lui propose de sortir de la mêlée pour conférer ensemble avec Ambiorix, dont il espère obtenir leur salut et celui de l'armée. Cotta proteste qu'il ne se rendra jamais auprès d'un ennemi en armes, et persiste dans ses refus. / XXXVII. Sabinus ordonne aux tribuns légionnaires et aux centurions de première classe, qui étaient alors autour de lui, de le suivre. Arrivé près d'Ambiorix, il reçoit l'ordre de mettre bas les armes ; il obéit, et ordonne aux siens d'imiter son exemple. Tandis que l'on discute les conditions, dans un entretien qu'Ambiorix traîne exprès en longueur, Sabinus est peu à peu enveloppé et mis à mort. Alors les Barbares, poussant des hurlements, crient victoire, se jettent sur nos troupes et les mettent en désordre. Cotta et la plus grande partie des soldats romains périssent en combattant : le reste se retira au camp d'où ils étaient partis. Un d'entre eux, L. Petrosidius, porte-aigle, pressé par une foule d'ennemis, jeta l'aigle dans les retranchements et périt devant le camp, en se battant avec le plus grand courage. Les autres s'efforcèrent encore de soutenir le combat jusqu'à la nuit, et, cette nuit même, tous jusqu'au dernier s'entretuèrent de désespoir. Quelques-uns, échappés du combat, traversèrent les forêts, et par des chemins détournés gagnèrent les quartiers de T. Labienus, qu'ils instruisirent de ce désastre. » ; in : CÉSAR, Jules. *César – Œuvres complètes – Commentaires sur la guerre des Gaules – Avec les réflexions de Napoléon Ier – Suivi des Commentaires sur la guerre civile et de La vie de César par Suétone. Traduction d'Artaud. Nouvelle édition très soigneusement revue par M. Félix Lemaistre et précédée d'une étude sur César par M. Charpentier.* Bibliothèque latine-française. Paris : Garnier Frères, s.d. (1867). 679 p. P. 179-181 (Commentaires de Jules César sur la guerre des Gaules, livre V, chap. XXXV-XXXVII).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

entre eux et Arioviste, et le manque de vivres, si les transports devenaient impossibles. On alla jusqu'à dire à César qu'au moment où il ordonnerait de lever le camp et de porter les enseignes en avant, le soldat effrayé n'obéirait pas et refuserait de se mettre en marche.

« XL. À la vue de cette consternation, César assemble un conseil où il appelle les centurions de tous grades. Il leur reproche, fortement « de vouloir pénétrer ses desseins et s'informer du pays où il les mène. Arioviste, sous son consulat, a recherché avec empressement l'amitié du peuple romain : pourquoi supposer sans raison qu'il veuille s'écarter de son devoir ? Quand il connaîtra ses demandes et leur équité, il se gardera sans doute de renoncer à son amitié et à celle des Romains. Si, par un esprit de vertige et de démence, il se décide à la guerre, pourquoi cette crainte ? pourquoi désespérer de leur valeur et de son activité ? Nos pères ont éprouvé cet ennemi, lorsque, sous C. Marius, nos soldats, chassant les Cimbres et les Teutons, s'acquirent autant de gloire que le général même : ils l'ont éprouvé récemment, en Italie, dans la révolte des esclaves, bien qu'alors l'ennemi pût avoir le secours de l'expérience et de notre discipline. On peut juger par là des avantages d'une ferme résolution, puisque ces esclaves, que l'on avait craints, tout désarmés qu'ils étaient, on les a soumis déjà victorieux et armés. Ce peuple est celui que les Helvétiens ont souvent mis en fuite, non seulement dans leur pays, mais en Germanie, sur ses propres frontières; et les Helvétiens n'ont pu nous résister. Si quelques-uns d'entre eux sont effrayés de la défaite des Gaulois, qu'ils en cherchent les causes : ils verront que les Gaulois étaient fatigués des longueurs de la guerre ; qu'Arioviste, après s'être renfermé plusieurs mois dans son camp et ses marais sans s'exposer à une bataille, les avait attaqués tout à coup, déjà dispersés et désespérant de combattre, et les avait vaincus par adresse et par habileté plutôt que par le courage. De tels moyens pouvaient réussir avec des Barbares sans expérience ; mais il n'espérait sans doute pas les employer avec succès contre nos armées. Quant à ceux qui, pour déguiser leur crainte, allèguent la difficulté des chemins et leurs inquiétudes sur les vivres, il les trouve bien insolents de supposer que le général manquera à son devoir, ou de prétendre le lui prescrire. Ce soin le regarde : les Séquanais, les Leukes, les Lingons, fourniront le blé ; déjà même la moisson est mûre : quant aux chemins, ils en jugeront bientôt eux-mêmes. On prétend que les soldats n'obéiront point et ne lèveront pas les enseignes ! ces propos l'inquiètent peu ; il sait que le soldat ne se révolte que contre un général malheureux par sa faute, ou convaincu de cupidité et de malversation : pour lui, sa vie entière prouve son intégrité, et la guerre d'Helvétie son heureuse fortune : c'est pourquoi il ordonnera sur-le-champ le départ qu'il voulait différer ; il lèvera le camp, la nuit suivante, à la quatrième veille, afin de connaître si la crainte prévaut chez eux sur l'honneur et le devoir. S'ils refusent de le suivre, il partira avec la dixième légion, dont il est sûr : elle sera sa cohorte prétorienne. » César avait toujours favorisé cette légion, et il comptait sur sa valeur.

« XLI. Ces paroles firent dans les esprits un changement merveilleux ; elles inspirèrent une vive ardeur et le désir du combat : la dixième légion envoya ses tribuns pour rendre grâces à César

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

d'avoir compté sur son courage, et déclara qu'elle était prête à le suivre. Bientôt après, les autres légions députèrent aussi leurs tribuns et les centurions des premiers rangs pour s'excuser auprès de lui, protestant « qu'elles n'avaient jamais eu ni hésitation ni crainte, et que jamais elles n'avaient prétendu s'arroger l'autorité qui appartient au général. » César reçut leurs excuses [...]. »[656].

Un élément déterminant, et qui, a priori, possède la faculté d'être constitutif de la force majeure des armées, est la discipline. Voyons donc maintenant comment s'employait-on à faire respecter cette discipline en question dans les armées de la Rome antique.

« LII. Le lendemain César assembla les troupes, et réprimanda leur imprudence et leur cupidité ; il les blâma « d'avoir voulu juger elles-mêmes du moment où il conviendrait de s'arrêter ou d'agir, sans écouter le signal de la retraite, sans être retenues par les tribuns ni par les lieutenants. Il leur représenta tout le danger d'une mauvaise position, et ce que lui-même en avait pensé au siège d'Avarique, lorsque, trouvant les ennemis sans chefs et sans cavalerie, il renonça à une victoire certaine, plutôt que de s'exposer à une perte même légère dans un lieu désavantageux. » Autant il admirait leur courage, qui n'avait pu être arrêté ni par les retranchements d'un camp, ni par la hauteur des montagnes, ni par les murs de la ville, autant il les blâmait de s'imaginer, dans leur insubordination présomptueuse, savoir mieux que leur général les moyens de vaincre et le résultat de la bataille. » Il ajouta qu'il n'aimait pas moins dans un soldat la docilité et la retenue que la fermeté et la bravoure. »[657]. Effectivement dans ces Commentaires sur la guerre des Gaules César nous apprend avoir dégradé un officier ayant pris, sans en référer à ses supérieurs, l'initiative d'une attaque, heureusement couronnée de succès, contre une position tenue par l'ennemi, mais qui, si elle avait échouée aurait peut-être pu nuire à la tactique du chef d'armée.

Un autre que lui aurait sans guère de doute montré beaucoup plus de sévérité. Avidius Cassius, général de l'empereur Marc Aurèle[658], nous montre un exemple, plus tardif,

---

656 CÉSAR, Jules. *César – Œuvres complètes – Commentaires sur la guerre des Gaules – Avec les réflexions de Napoléon Ier – Suivi des Commentaires sur la guerre civile et de La vie de César par Suétone. Traduction d'Artaud. Nouvelle édition très soigneusement revue par M. Félix Lemaistre et précédée d'une étude sur César par M. Charpentier.* Bibliothèque latine-française. Paris : Garnier Frères, s.d. (1867). 679 p. P. 37-41 (Commentaires de Jules César sur la guerre des Gaules, livre I, chap. XXXIX-XLI).

N.B. : Vesontio : actuelle Besançon.

657 CÉSAR, Jules. *César – Œuvres complètes – Commentaires sur la guerre des Gaules – Avec les réflexions de Napoléon Ier – Suivi des Commentaires sur la guerre civile et de La vie de César par Suétone. Traduction d'Artaud. Nouvelle édition très soigneusement revue par M. Félix Lemaistre et précédée d'une étude sur César par M. Charpentier.* Bibliothèque latine-française. Paris : Garnier Frères, s.d. (1867). 679 p. P. 288, 289 (Commentaires de Jules César sur la guerre des Gaules, livre VII, chap. LII).

658 Marc Aurèle (Marcus Annius Verus, ensuite Marcus Aurelius Antoninus ; 121 è.c. - 180) fut empereur romain de 161 à 180. Il guerroya contre les Parthes à l'est de l'empire, à l'ouest contre les Germains, manifestant dans un premier de la tolérance à l'égard des chrétiens, il finit par les persécuter. Il est l'auteur d'un recueil de pensée où s'exprime une mentalité teintée de stoïcisme.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

de grand personnage, à nos yeux, mais certes pas aux yeux de son empereur, d'une grande sévérité.

« IV. Puisque nous avons commencé à parler de sa sévérité, nous devons dire que l'on trouve dans sa vie plus d'un trait auquel le nom de cruauté conviendrait mieux. Et d'abord, toutes les fois que des soldats avaient enlevé quelque chose par la force aux habitants des provinces, il les faisait mettre en croix sur le lieu même où s'était commis le crime. Il inventa un nouveau genre de supplice, qui consistait à planter en terre un mat de quatre-vingts à cent pieds de hauteur, auquel on attachait dans toute sa longueur ceux qu'il avait condamnés à mourir. Puis, au pied de ce mat, on allumait un grand feu, qui brûlait les plus voisins, étouffait les autres par la fumée, et faisait mourir de frayeur les plus éloignés. Ce même Cassius faisait jeter à la fois, dans le courant d'un fleuve ou dans la mer, dix malheureux, enchainés les uns aux autres. Il punit un grand nombre de déserteurs en coupant aux uns les mains, aux autres les jambes ou les jarrets, et il disait « que 1'exemple d'un criminel, trainant une vie misérable, faisait plus d'impression que celui d'un coupable mis à mort. » Tandis qu'il commandait 1'armée, un corps peu nombreux de troupes auxiliaires, entrainé par ses centurions, surprit, sans qu'il en sut rien, trois mille Sarmates sur les bords du Danube, les tailla en pièces, et revint au camp avec un grand butin ; les centurions s'attendaient a une récompense pour avoir, avec si peu de monde, détruit un si grand nombre d'ennemis, tandis que leurs tribuns laissaient échapper, par leur négligence, une si belle occasion, et ne se doutaient pas même de ce qui se passait. Mais Cassius les fit saisir et mettre en croix comme des esclaves, chose dont il n'y avait point d'exemple jusque-là, disant « qu'il pouvait arriver que ce fut un piège, et que le respect du nom romain y périt. » Une violente sédition éclate dans l'armée : Cassius sort nu et en simple caleçon de sa tente, et s'avance au milieu des rebelles : « Frappez-moi, si vous l'osez, s'écrie-t-il, et à votre insubordination ajoutez un crime. » À ces mots tout rentra dans l'ordre, et il fut craint, par cela même qu'il ne craignit point. Cet acte de sévérité donna tant de vigueur à la discipline, et aux barbares tant d'effroi, qu'ils sollicitèrent d'Antonin, alors absent de l'armée, une paix de cent ans : c'est qu'ils avaient vu un général romain condamner à mort ceux-là mêmes qui avaient vaincu sans avoir le droit de vaincre. »[659].

659 VULCATIUS GALLICANUS. Vie d'Avidius Cassius. In : *Écrivains de l'Histoire auguste - Spartianus - Vulcatius Gallicanus - Trebellius Pollion*. Traduction nouvelle par Fl. Legay. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1844. Tome premier. 488 p. P. 263, 265 (Vie d'Avidius Cassius, chap. IV ; la page 264 est consacré au texte latin)

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

2.8 • Les rapports tendus entre puissants et humbles, entre maîtres et esclaves, dans le monde romain

« Les bâtiments dits rustiques se composeront d'abord d'un office vaste et bien exhaussé, afin que la charpente soit à l'abri du feu et que les gens de la maison puissent s'y tenir commodément dans toutes les saisons de l'année. Les chambres des esclaves libres auront l'exposition du midi équinoxial. Quant aux esclaves enchaînés, on leur fera sous terre une prison aussi saine que possible, et éclairée par des fenêtres nombreuses, étroites, et assez exhaussées pour qu'ils ne puissent y atteindre avec la main. »

« [...]. Il est encore un point fort essentiel c'est que le métayer, loin de s'imaginer savoir les choses qu'il ignore réellement soit toujours disposé à apprendre celles qu'il ne sait pas encore. On ne tire jamais d'une opération agricole, quelque bien faite qu'elle soit, un profit égal à la perte qui en résultera si elle a été mal exécutée. Il n'y a qu'un seul principe fondamental en agriculture, c'est de ne jamais revenir plusieurs fois aux différents travaux des champs : lorsqu'il faut retoucher à ce qui a été mal fait par imprudence ou par négligence le dommage qui en résulte est irréparable; et quel que soit le profit que l'on en tire dans la suite, il ne saurait jamais compenser les avantages qu'eût présentés l'entreprise menée à bien dès l'abord. Pour les autres esclaves, voici les règles de conduite que j'ai toujours fidèlement observées, sans avoir jamais eu sujet de m'en repentir. Je prends un ton plus familier avec les esclaves de la campagne surtout quand leur conduite est irréprochable, qu'avec ceux de la ville. Comme la douceur d'un maître apporte quelques soulagements à leurs travaux longs et pénibles, je pousse quelquefois la familiarité jusqu'à badiner avec eux, et leur permettre de rire et de plaisanter avec moi. Souvent aussi, surtout quand il s'agit d'une nouvelle entreprise, je les consulte comme s'ils en savaient plus que moi et c'est ce qui me met en état de juger de l'esprit et des dispositions de chacun d'eux. D'ailleurs, j'ai toujours cru remarquer qu'ils abordent avec un courage tout particulier les travaux sur lesquels ils ont été consultés, s'imaginant sans doute que je ne les avais entrepris que par leur conseil. Outre cela, c'est un devoir pour tout propriétaire prudent de visiter souvent les esclaves qui sont en prison, afin de s'assurer s'ils sont bien enchaînés, si la prison elle-même est assez sûre et solide, si le métayer n'en a enchaîné ni déchaîné quelques-uns à l'insu de son maître car il y a deux points principaux auxquels le métayer doit se conformer d'abord, de ne jamais ôter les chaînes, sans la permission du chef de famille, à ceux qu'il aura condamnés à cette peine ; ensuite, de ne point mettre en liberté ceux qui auront été enchaînés de son autorité privée, avant d'en avoir instruit son maître. En général, les esclaves enchaînés doivent être, de la part du maître, l'objet d'une surveillance particulière. Il s'assurera par lui-même s'ils ne sont privés ni de vêtements, ni des autres choses qui leur sont nécessaires. Il doit y veiller d'autant plus scrupuleusement que ces malheureux étant soumis à

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

plusieurs supérieurs, au métayer, aux chefs d'atelier et aux geôliers, sont plus que les autres exposés à souffrir toutes sortes d'injustices, et n'en sont que plus redoutables dans les cas où la cruauté et la cupidité de ceux-ci les réduisent au désespoir. »

« [...]. En effet, de même que deux voyageurs qui sont partis en même temps, celui qui va son chemin droit et sans s'arrêter devance souvent de moitié celui qui se sera amusé à chercher l'ombre des arbres, l'agrément des ruisseaux ou la fraîcheur de l'air ; demême, en fait d'opérations rustiques il serait difficile de dire combien un ouvrier diligent l'emporte sur un ouvrier paresseux et nonchalant. Il faut donc que le métayer ait soin que les gens, en allant à l'ouvrage dès le point du jour, ne marchent point languissamment et à pas comptés, mais qu'ils le suivent au contraire avec ardeur et, pour ainsi dire, comme un général qui mène bravement et gaiement son armée au combat. Il faut aussi qu'il les réveille au milieu du travail par des exhortations multipliées et que de temps en temps, lorsqu'il en remarquera qui se décourageront il prenne un moment leurs outils comme pour les aider et qu'il mette lui-même la main à leur besogne en les avertissant de la faire avec autant de courage qu'il l'aura faite lui-même. [...].Il visitera aussi pendant ces jours-là les instruments qui servent à tous les ouvrages de la campagne, et ceux de fer plus souvent que les autres : il aura soin de les avoir tous par doubles, et de les faire raccommoder de temps en temps avant de les serrer, afin de n'être pas dans la nécessité d'en emprunter de ses voisins, pour remplacer ceux qui pourraient avoir été endommagés dans le travail parce qu'il en coûtera toujours plus en journées de détourner des esclaves pour ces sortes d'emprunts, qu'il n'en coûterait pour acheter de nouveaux instruments. Il tiendra les gens soignés et vêtus plutôt à profit que délicatement, c'est-à-dire de façon qu'ils soient bien défendus tant contre le froid que contre la pluie ; ce à quoi il parviendra parfaitement bien, en leur donnant des fourrures garnies de manches et des saies avec leurs capuchons car il n'en faut pas davantage pour les mettre en état de supporter en travaillant la rigueur de presque tous lesjours d'hiver. Il faudra en conséquence qu'il fasse deux fois par mois la revue des habits des esclaves, ainsi que celle des instruments de fer, comme je l'ai dit, parce que cette revue répétée fréquemment ne leur laissera ni prétexte pour manquer à leur devoir, ni espérance d'impunité, au cas qu'ils viennent à y manquer. Il appellera aussi tous les jours par leurs noms les esclaves qui seront à la chaîne dans la prison, et il examinera s'ils sont scrupuleusement enchaînés par les pieds, et si la prison est elle-même sûre et bien gardée comme il ne délivrera pas, sans l'aveu du chef de famille, ceux qui auront été mis à la chaîne par son ordre ou par celui de son maître. Il ne fera point de sacrifices, si ce n'est avec la permission de son maître : il ne liera pas sans nécessité, connaissance avec des aruspices ou des sorcières, deux sortes de gens qui infectent les âmes ignorantes du poison d'une vaine superstition. Il ne fréquentera ni la ville ni les marchés, si ce n'est pour vendre ou pour acheter les choses qui lui seront nécessaires ; il ne doit pas même sortir des limites de sa colonie, ni fournir aux gens, en s'absentant, l'occasion de cesser leur travail ou de tomber dans quelque faute. »[660].

660 COLUMELLE, L. J. Moderatus. De l'agriculture. Traduction de Saboureux de la Bonnetterie, revue. In :

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Les problématiques relations entre la plèbe et le patriciat ayant conduit aux *sécessions de la plèbe*, les relations entre maîtres et esclaves, entre riches et pauvres, ayant conduit aux *guerres serviles*, nous montrent qu'en matière de rapports entre les puissants et les humbles, entre les maîtres et les serviteurs ou les esclaves, assurément « Rome remplaçait Sparte ». Quoique... Les Spartiates permirent aux Hilotes messéniens, qui pendant dix années leur tinrent tête embusqués sur le mont Ithôme, de s'exiler ; les Romains s'opposèrent farouchement à ce que les esclaves de l'armée de Spartacus pussent passer en Sicile et les exterminèrent en masse sur le champ de bataille puis crucifièrent les survivants, au nombre de 6 000, le long de la route reliant Capoue à Rome[661]. Quant aux bagaudes, mouvement populaires qui touchèrent de vastes régions des Gaules et de la péninsule ibérique, elles relevèrent d'une situation plus complexe, non plus de la république romaine, mais de l'empire, et se verront exploitées de diverses manières par les politiques, les historiens, les religieux — en particulier le clergé chrétien qui finira par les *récupérer* et en ériger les audacieux protagonistes en martyrs. Les autorités de l'empire, cela n'est pas négligeable, pour remédier au marasme économique prirent des mesures concernant la production aussi bien agricole qu'artisanale en mettant en place de grandes exploitations ou de grandes entreprises (*fabricae*) d'État. Devant le manque de plus en plus important d'esclaves (les guerres étrangères n'en

---

Les agronomes latins – Caton, Varron, Columelle, Palladius – avec la traduction en français – publiés sous la direction de M. Nisard. Paris : Firmin Didot Frères, fils et C[ie], 1864. 650 p. P.184 (livre I, chap.VI), 190 (livre I, chap. VIII), 421-422 (livre XI, chap. I).

N.B. : « [...] sous terre une prison aussi saine que possible [...] » (« [...] quam saluberrimum subterraneum ergastulum [...]. ») : le texte rend compte de la façon de concevoir l'« ergastule », prison, atelier, destinée, dans chaque exploitation agricole, ou chaque ville de quelque importance, à l'hébergement des esclaves relativement rétifs, ou en d'autres lieux, par exemple, les gladiateurs. Voici une définition extraite d'un petit dictionnaire : « ergastulum, *i*, n. maison de correction pour esclaves coupables *ou* pour débiteurs insolvables. [...]. » ; in : GOELZER, Henri. *Dictionnaire de Latin – Latin-Français - Français-Latin*. Paris : Garnier Frères, 1928 (réédition Garnier / Bordas, 1994). Deux tomes en un volume : tome 1, 775 p. ; tome 2, 733 p. Article « ergastulum », tome 1, p. 250.

Voici une autre traduction, plus lénitive ici, du texte de Columelle, celle du passage où il est question de la prison à réaliser sous terre : « Dans la partie rustique, on fera une grande et haute cuisine, afin que la charpente du plancher soit moins exposée à l'incendie, et que les gens de la ferme puissent en tout temps s'y tenir commodément. Il sera tout à fait à propos de placer au midi équinoxial les chambres des esclaves qui ne sont point enchaînés ; les autres occuperont une retraite souterraine la plus saine qu'il sera possible de trouver, éclairée par de nombreuses, mais étroites fenêtres, assez élevées au-dessus du sol pour qu'ils ne puissent y atteindre avec la main. » ; *in* : COLUMELLE. *L'économie rurale*. Traduction par Louis Dubois. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1844. Tome premier. 440 p. P. 69. (livre I, chap. VI).

661 À la décharge des Romains convient-il peut-être de préciser que la situation des Spartiates et des Romains se trouvaient très sensiblement différentes. L'État romain contrôlant déjà la Sicile, toute la côte de la mer Adriatique, et la Grèce même, les Romains n'étaient pas en mesure de favoriser une émigration rapide et aisée des révoltés vers une terre étrangère. Quant à la crucifixion, elle était déjà considérée comme ayant des vertus pédagogiques incomparables.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

procurant plus guère), la misère grandissante dans les villes et l'exode urbain, l'empire avait dû prendre de ces mesures, et Dioclétien en vint non seulement à plafonner les prix, mais aussi à instaurer la fixité des tâches en liant les hommes du peuple à leur métier et établissant une « succession héréditaire des emplois ». Sous Dioclétien les bourgeois devinrent des sujets (*subjecti*), les paysans furent dès lors liés à la glèbe (c'est le colonat, et les paysans deviennent des *coloni*), paysans qui rapidement voient leur situation s'altérer, et, malgré un statut différent, les rapprocher singulièrement de celui de l'esclave, ou du serf.

« D'un côté, l'extension démesurée des grandes propriétés submergeait en beaucoup de lieux, comme une marée montante, les petits champs voisins; de l'autre, le fisc, levant l'impôt à l'aide du fouet et de la torture, achevait la misère des paysans (5). Ceux-ci cherchaient un refuge dans les opulents domaines qui s'étaient formés des débris de la petite propriété : colons, ils se mêlaient aux esclaves et aux serfs, et, attachés comme eux à la glèbe, finissaient par perdre les derniers privilèges de l'homme libre (1). Accablés de prestations et de corvées, payant pour eux-mêmes, payant souvent pour le propriétaire du sol (2), ces malheureux finirent par ne plus prendre conseil que de leur désespoir. « On nous pousse aux armes; désormais, nous n'aurons plus d'autre loi que notre colère : et, quelles que soient les forces de nos adversaires, nous sommes aussi forts qu'eux, si nous ne tenons pas à la vie (3). » Ainsi se formèrent sur divers points de la Gaule ces troupes de désespérés, auxquels on donna le nom celtique de Bagat ou Bagad, multitude (4). De tous les domaines, tenanciers, esclaves, venaient à eux (5) : une armée prête pour la révolution sociale s'organisait. On comprendra quel pouvait être le nombre de ces soldats d'un nouveau genre, quand on se souviendra qu'un seul noble gaulois, au milieu du troisième siècle, avait pu lever sur ses terres deux mille hommes armés (1). Les agriculteurs, dit un panégyriste, prirent promptement les habitudes militaires. Le laboureur se fit fantassin; les pâtres, accoutumés à garder à cheval leurs troupeaux, et déjà à demi brigands (2) , formèrent une cavalerie redoutable (3). Un sourd réveil de nationalité gauloise, suscité par les druides, qui erraient encore dans les montagnes et les forêts (4), et gardaient leur influence sur le paysan superstitieux (5), se mêla peut-être à ce mouvement de désespoir.

« Pour conduire et discipliner une telle armée, il fallait des chefs : deux hommes se rencontrèrent, qui se mirent à sa tête, et prirent même le titre d'Augustes. Ces empereurs des esclaves et des paysans s'appelaient Ælianus et Amandus. On a prétendu qu'ils étaient chrétiens : une Vie de saint, écrite au septième siècle (6), dit même que ceux qui leur

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

obéissaient s'étaient soulevés en haine du paganisme, et refusaient de se soumettre aux adorateurs des dieux. Il semble qu'au temps où cette légende fut rédigée, une tradition, dont il est impossible de découvrir l'origine, représentait l'insurrection des Bagaudes comme une révolte chrétienne. Rien, cependant, n'est moins fondé qu'une telle opinion. M. Duruy dit fort justement : « Les chefs de brigands sont souvent populaires : la guerre qu'ils font aux riches semble aux pauvres des représailles légitimes. Les Bagaudes restèrent dans la mémoire du peuple comme les défenseurs des malheureux (1). » De là à en faire des chrétiens la distance n'était pas grande : l'imagination naïve du septième siècle la franchit sans peine. Qu'il y ait eu, mêlés aux paysans insurgés, quelques chrétiens, cela ne paraît pas impossible : tous n'étaient pas des saints, quelques-uns étaient poursuivis par des créanciers ou par le fisc (2), et plusieurs de ces malheureux purent chercher un refuge dans le camp des rebelles, comme on avait vu, sous Valérien, des chrétiens faire cause commune avec les Barbares qui ravageaient la province du Pont (3). Mais on ne saurait étendre au corps entier ce qui fut la faute d'un petit nombre d'individus seulement. Les chrétiens pris en masse n'ont jamais transgressé le devoir d'obéissance aux lois enseigné par l'Évangile et imposé par l'Église (1). À cette observation générale j'ajouterai deux arguments, qui me paraissent décisifs. En 286, époque de la guerre des Bagaudes, les fidèles des Gaules n'étaient molestés nulle part : depuis 275, date de la mort d'Aurélien, ils jouissaient d'une paix complète. Comment auraient-ils choisi un tel moment pour se révolter, eux qui restèrent patients et soumis au milieu des plus dures épreuves des persécutions ? De plus, la révolte des Bagaudes fut essentiellement une révolte de pâtres et de paysans. Mamertin (2), Eutrope (3), Orose (4), Eusèbe, saint Jérôme (5), le disent en termes formels. Or le christianisme, très répandu dans les villes à la fin du troisième siècle, était à peu près inconnu dans les campagnes gauloises (6), que saint Martin, au siècle suivant, trouvera encore toutes païennes, attachées même avec un fanatisme sauvage au culte de leurs dieux (1). Une insurrection dont tous les éléments furent pris dans la population rurale ne peut avoir eu pour mobile la haine du paganisme et la défense de la religion chrétienne (2). Si quelque symbole religieux parut sur ses drapeaux, ce fut celui des vieilles divinités celtiques (3). »[662].

662 ALLARD, Paul. *La persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église*. Paris : Victor Lecoffre, 1900. Tome premier. 479 p. P. 17-22.

Ci-dessous sont reproduites les notes du bas des pages relatives au texte cité :

— Notes de la p. 17

(1) Jean Malala, *Chronogr.*, XII, éd. Bonn., p. 310.

(2) Aurelius Victor, *De Cæsaribus*, 39 ; Eckhel, *Doctr. numm. vel.*, t. VIII, p. 9, 19 ; *Corp. inscr. lat.*, t. III, 3231, 4413.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Tout ce qui supra est dit, se trouve précisé par un autre auteur qui produit dans son ouvrage non seulement une analyse du mouvement des bagaudes, mais également tout un corpus de textes de l'antiquité ou du Moyen Âge en traitant ou les évoquant :

« Quelques caractères du Bagaudisme semblent indiquer que le principal objectif des révoltés était de se libérer de l'oppression de l'État (et de ses représentants provinciaux) et de mener la résistance armée en marge de la société romaine, mais sans aucune revendication politique, sociale ou économique précise. Ces caractères sont : 1) la

(3) Aurelius Victor, *l. c*.

(4) Voir les Dernières Persécutions du troisième siècle, 2e éd., p. 395.

(5) Lactance, *De mort. pers.*, 7.

— Notes de la p. 18

(1) Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, t. III, p. 282 et suiv.

(2) Loi de 286, au *Code Justinien*, IX, x, 3.

(3) « Jam ad arma miltimur... in vicem legis ira succedit... placeas licet tibi opum tuarum fiducia, dives, si mihi vivere non expedit, pares sumus. » *Declam.* XIII, 1 (dans les Œuvres de Quintilien).

(4) Voir Du Cange, *Gloss. lat.*, v° Bagaudæ.

(5) « Omnia pene Galliarum servitia in Bagaudam conspiravere. » Prosper d'Aquitaine, *Chron*.

— Notes de la p. 19

(1) Vopiscus, *Proculus*, 2.

(2) On défendit plus tard aux pâtres l'usage du cheval , à cause de leurs brigandages ; *Code Théodosien*, IX, XXIX, 2 ; XXXI, 1.

(3) « Quum militares habitus ignari agricole appetiverunt, quum arator equitem... imitatus est. » Mamertin, *Paneg. Maxim. Aug*.

(4) « Specu aut abditis saltibus. » Pomponius Mela, III, 2.

(5) Lampride, *Alex.*, 60 ; Vopiscus, *Aurel.*, 44 ; Carinus, 14. « Les restes du druidisme ont survécu longtemps à la ruine du grand corps sacerdotal qui avait gouverné la Gaule. » Duruy, *Histoire des Romains*, t. VI, p. 675. Cf. Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, p. 22. Persistance, au quatrième siècle, des sacrifices humains en Gaule ; Eusèbe, *Præparatio evangelica*, IV, 16. À la fin du même siècle, être d'origine druidique, *stirpe druidarum satus*, reste un titre d'honneur ; Ausone, cité par Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. II, p. 150. Cf. Jullian, *Ausone et son temps*, dans *Revue historique*, oct.-nov. 1891, p. 245.

(6) La Vie de saint Babolein, *Acta SS.*, juin, t. V, p. 179.

— Notes de la p. 20

(1) Duruy, *Histoire des Romains*, t. VI, p. 528.

(2) Saint Augustin, *Brev. coll. cum donat.*, III, 25: Edmond Le Blant, *les Actes des martyrs*, § 39, p. 105-108.

(3) J'ai cité ailleurs les paroles indignées que leur adresse saint Grégoire le Thaumaturge : voir *les Dernières Persécutions du troisième siècle*, 2e éd., p. 160.

— Notes de la p. 21

(1) Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. III, p. 599, note VI sur Dioclétien.

(2) Mamertin, *Paneg. Max. Aug*.

(3) Eutrope, *Brev.*, IX, 20 : « Levibus præseliis *agrestes* domuit. »

(4) Orose, VII, 15.

(5) Saint Jérôme, *Chron. Euseb.* : « Diocletianus consortem regni Hercullum Maximianum assumit, qui, *rusticorum* multitudine oppressa quæ factioni suæ Bacaudarum nomen inciderat, pacem Gallis reddit. »

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

géographie périphérique, peu romanisée des révoltes en Gaule et en Hispanie (régions occidentales de la Lyonnaise et de la Tarraconaise ; Alpes) et la chronologie discontinue des soulèvements (IIIe et Ve siècles), due à l'incidence de facteurs conjoncturels sur une causalité économique structurale ; 2) le bagaude comme type social : pluralité des statuts juridico-économiques (libre, semi-libre, esclave) et diversité culturelle (traits "indigènes" — celtes et vascons — et/ou romains) des paysans révoltés (petits propriétaires et ouvriers agricoles ruinés, brigands et déserteurs, colons et esclaves fugitifs, éléments urbains mécontents) ; 3) la faiblesse de l'organisation militaire des révoltés ; 4) le manque d'appuis sociaux stables du mouvement : union sporadique avec les Barbares (en général réfractaires aux Bagaudes) et absence d'alliance avec la plèbe urbaine et avec d'autres ennemis de l'Empire comme les usurpateurs ou les hérétiques ; 5) la spontanéité des actions de violence sociale des rebelles contre leurs adversaires (grands propriétaires et évêques) ; 6) la tendance des révoltés à la "séparation sociale" et à la création d'une "société bagaudique libre", à traits "indigènes pré-romains", dans des espaces autonomes (Armorique).

« Le Bagaudisme, mouvement social et anti-romain en même temps, structuré en une forme complexe de brigandage (jacquerie), paraît représenter une réaction des groupes moins romanisés de la périphérie de l'Empire au processus d'homogénéisation sociale et de fixation/mobilité des individus au Bas-Empire (colonat et patronat). C'est le cas en particulier, de la couche sociale la plus impliquée dans le mouvement, les paysans libres réfractaires à la romanité qui avaient survécu dans les zones de Gaule et d'Hispanie avec un degré plus élevé d'indigénisme et un niveau moins élevé de romanisation. Il faudrait donc mettre la racine du Bagaudisme en rapport avec un paysannat gaulois et hispanique sous-romanisé en Armorique et Vasconie (mais en contact avec des milieux romanisés et non romanisés), qui se délite à partir du IIIe siècle à cause de la crise économique et de la romanisation tardive, et qui se refuse à entrer dans des formes sociales nouvelles ("féodales").

« Les révoltes bagaudes peuvent être considérées à la fois comme symptôme et cause du déclin du pouvoir romain en Occident. Elles expriment le malaise économique et le

(6) « Le fidèle aux anciens dieux fut le *paganus*, le paysan, toujours réfractaire au progrès, en arrière de son siècle. » Renan, *Marc Aurèle*, p. 583. Sur le sens du mot *paganus*, voir *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, 1877, p. 241 et suiv.

— Notes de la p. 22

(1) Voir Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. I, p. 295-304 ; t. II, p. 203, 209, 252 ; Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, p. 22, 43-47 ; et mon livre sur *l'Art païen sous les empereurs chrétiens*, p. 208-219.

(2) Voir sur le même sujet une page excellente de M. Dareste de la Chavanne, *Histoire des classes agricoles en France*, p. 72. »

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

mécontentement envers la domination romaine des groupes sociaux les plus faibles dans les régions les moins romanisées de la Gaule et de l'Hispanie depuis le IIIe siècle (concentration de la propriété et paupérisation progressive ; fiscalité excessive et corruption judiciaire). Le Bagaudisme serait ainsi un symptôme du déséquilibre dans le processus de romanisation de la Gaule et de l'Hispanie à l'époque impériale. En même temps, les rebellions paysannes peuvent être considérées comme une cause directe de la chute de l'ordre romain dans ces régions éloignées du pouvoir central, dans la mesure ou elles ont contribué à désorganiser l'appareil économique, politique, administratif et militaire romain et à favoriser une situation d'insécurité généralisée, s'ajoutant à d'autres facteurs comme la menace barbare, l'absence de garnisons militaires, les usurpations et luttes dynastiques et les phénomènes sécessionnistes (Armorique). D'autre part, on peut aussi considérer l'incidence sociale sur leurs adversaires (grands propriétaires et évêques) comme une autre conséquence des actions des insurgés dans les régions révoltées.

« Enfin, si l'on considère leur perception culturelle, les Bagaudes sont passés de la périphérie de la civilisation romaine au centre de la société chrétienne médiévale. Du point de vue de l'anthropologie culturelle, il y a deux courants de perception des Bagaudes dans le folklore et les mentalités pendant l'Antiquité et le Moyen Âge : 1) la "démonisation" païenne et chrétienne des Bagaudes en tant qu'ennemis "politiques" (fin du IIIe siècle), qui est l'expression extrême de l'hostilité envers les rebelles manifestée par les élites impériales ; les insurgés sont perçus comme des séditieux qui favorisent des guerres civiles, comme des brigands dévastateurs qui provoquent le chaos social en se révoltant contre un pouvoir légal constitué, et comme des "barbares" sauvages qui vivent en marge de la "*civilitas*" ; 2) l'"héroïsation" des Bagaudes, qui s'exprime dans différents procès culturels par le biais d'une stratification complexe de cultes et de traditions païennes et chrétiennes : a) "héroïsation" populaire païenne (et pseudo-chrétienne) des rebelles dans une légende orale du paysannat armoricain de la Loire à la fin du IIIe et pendant le IVe siècle : légende (recueillie dans la *Vie de saint Martin*) qui présente les rebelles comme des héros justiciers assimilés à des martyrs ; b) "héroïsation" savante chrétienne des Bagaudes, par certains milieux ecclésiastiques du sud-est de la Gaule, de l'Italie et de l'Hispanie (Ve-VIIe siècles), dans une légende orale (manifestée dans le nom de personne Bacauda) où les rebelles sont représentés comme des héros chrétiens. Ce procès d'héroïsation chrétienne, qui tourne autour de l'association des Bagaudes et des Chrétiens dans les versions de la Passion thébaine, Ve-XIe siècles, s'achève

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

par la transformation des rebelles en martyrs innocents (soldats chrétiens), réalisée par un auteur du monastère de Saint-Maur-des-Fossés au milieu du XIe siècle (*Vie de Babolein*) ; à son tour, cet auteur recueille une tradition régionale mérovingienne, favorable aux Bagaudes et peut-être chrétienne, sur le "Fort des Bagaudes" ; c) "transformation héroïque" savante des Bagaudes en une sorte de "peuplade barbare", faite par un auteur du XIIe siècle, qui semble douter de leur condition chrétienne et qui les place probablement à l'origine mythique de l'aristocratie angevine (*Livre d'Amboise*). »[663].

Les « sécessions de la plèbe », les « guerres serviles », à l'époque de la république, plus tard, aux temps de l'empire, les Bagaudes, montrent quelles furent les difficultueuses relations entre les supérieurs et les subordonnés, les maîtres et les esclaves dans le monde romain[664]. En caricaturant outrageusement, il nous serait loisible de considérer les Spartiates comme s'étant montrés durs avec eux-mêmes et à l'égard de leurs gens, les Romains comme s'étant montrés fort ombrageux, fort sévères, excessivement implacables et impitoyables à l'égard des « autres », à l'égard des humbles, à l'égard des faibles. Ainsi est-il plus aisé de comprendre pourquoi une religion prônant la soumission, l'humilité, exaltant l'humilité et la soumission en proposant, par exemple, de tendre l'autre joue lorsqu'on l'on avait été frappé sur la première, de rendre à César ce qui appartenait à César, enseignant qu'il n'y avait qu'un seul et unique dieu omnipotent, régissant ce monde et l'« autre monde », un dieu unique par qui tout se distribuait ici-bas, par l'autorisation duquel tout ici-bas advenait,

663 SÁNCHEZ LEÓN, Juan Carlos. *Les sources de l'histoire des bagaudes - Traduction et commentaire*. Besançon : Annales Littéraires de Franche-Comté (P. U. de Franche-Comté - diffusion : Belles Lettres), 1996. 191 p. P. 14-16.

664 Les sécessions de la plèbe. — Les historiens en distinguent trois. La deuxième sécession de la plèbe vit les plébéiens se retirer une nouvelle fois sur le mont Sacré, en 449 av.n.è., pour obtenir la démission des décemvirs chargés de la rédaction de la loi des Douze Tables. La troisième sécession de la plèbe, en 287 av.n.è, vit la plèbe se retirer sur le Janicule (mont, sur la rive droite du Tibre, faisant face aux autres hauteurs de Rome, quant à elles sur la rive gauche) et obtenir le vote de la Lex Hortensia (lois Hortensiennes ; accroissement de l'émancipation de la plèbe, et exonérations ou allégement de certaines dettes).

Les guerres serviles. — Les historiens en distinguent trois également ; les deux premières en Sicile, et pour la deuxième aussi en Campanie, dans le sud de la *botte italienne* (entre 140 et 130 av.n.è. environ pour la première ; entre 105 et 100 av.n.è. environ pour la seconde) ; la troisième, dans la péninsule italienne est celle qui vit Spartacus à la tête des forces rebelles (de 73 à 71 av.n.è.).

Les Bagaudes. — Les Bagaudes, en une certaines mesure composant des mouvements précurseurs de ceux des jacqueries, ou des révoltes de certaines villes, au Moyen Âge, se déroulèrent principalement dans les Gaules et en Tarraconaise (aujourd'hui l'Aragon) sous les empereurs Dioclétien (empereur de 284 à 305 é.c.) et Maximien (associé au trône en 286 par Dioclétien qui le contraignit à abdiquer en 305 ; il s'opposa à Dioclétien puis à son allié Constantin, dont il était le beau-père ; Maximien était le père de Maxence, celui-là même qui sera vaincu par Constantin lors de la bataille du pont Milvius en 312 ; Maximien fut contraint au suicide, en 310 par Constantin).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

une religion enseignant qu'« ici-bas » l'homme devait *porter sa croix*, expier ses péchés innombrables en la traversée de cette *vallée de larmes* qu'était la vie d'« ici-bas », que la récompense de tant de souffrances ne pouvait survenir qu'après la mort, donc dans l'autre monde, après, ici-bas, la soumission, l'humilité, la servilité, la pusillanimité, avilissantes, mais ô combien salutaires, salvatrices, rédemptrices, mais ouvrant les portes de la « Jérusalem céleste » où la « communion » avec le dieu, avec Dieu, le Tout-Puissant, infiniment aimant et miséricordieux, était enfin possible, oui, ainsi est-il plus aisé de comprendre pourquoi une telle religion pouvait séduire les maîtres d'un tel monde, en tant qu'outil incomparablement utile à l'établissement d'un pouvoir, d'un contrôle encore plus grand des mentalités, des esprits, des âmes, et, non pas seulement accessoirement, des corps ! En fait il s'agissait là de la genèse de la prise en main de l'État par une nouvelle oligarchie, ou par une oligarchie ayant redéfini les valeurs devant régir son action, ayant redéfini les normes selon lesquelles devaient se comporter les nouveaux sujets qu'elle entendait bien plus complétement, plus parfaitement inféoder à sa puissance. Certes, par la suite, les puissants eux-mêmes furent souvent pris au piège de la lénifiante religion qu'ils s'employèrent à répandre, à imposer aux humbles, au peuple, aux peuples. Pour un Constantin I^er^ le Grand, pour un Clovis, pour un Philippe le Bel, combien de Théodose[665], de Louis IX, de Louis XVI ?

« Dès le III^e^ siècle, la nouvelle classe des seigneurs fonciers s'intéresse de près à cette religion orientale, certes assez peu répandue, mais dont les fondements théoriques s'accordent avec la nécessité de soumettre les *coloni* au travail et à l'obéissance. De plus, l'Église chrétienne, bien hiérarchisée, va contribuer à lui donner les moyens de conquérir le pouvoir politique. Cette classe, dont la fortune et la puissance sont d'origine rurale, va en effet s'attaquer au pouvoir dans les cités, profitant du fait que la crise des *villae* esclavagistes les a profondément désorganisées et affaiblies. C'est là qu'elle va s'appuyer sur une organisation cohérente, solidement structurée autour de ses évêques.

« Le professeur Peter Brown, né à Dublin en 1935 dans une famille protestante, a enseigné à Oxford, à Londres, à Berkeley, à Princeton. Bien que s'étant prétendu non croyant, Brown s'est fait connaître en publiant une *Vie de saint Augustin* parfaitement

665 Théodose s'humilia devant Ambroise (évêque de Milan) afin de ne pas être excommunié ; cette excommunication était un châtiment de l'évêque suite à une répression particulièrement sanglante d'une émeute populaire à Thessalonique. Louis IX, notre bon roi saint Louis, s'embarqua pour une croisade en Afrique du nord, et mourut vainement, pour la plus grande gloire de Dieu, de la peste. Louis XVI dut largement à sa dévotion « excessive » maintes raideurs intellectuelles qui précipitèrent la fin de l'Ancien Régime.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

hagiographique. Il est, dès la parution en 1971 de son livre *The World of Late Antiquity from Marcus Aurelius to Muhammad*, l'un des défenseurs d'une prétendue Antiquité tardive couvrant en une sorte de continuum les années 150 à 750. Cette thèse — reprise en partie du médiéviste belge Henri Pirenne — évacue l'institutionnel et l'économique pour ériger le socio-culturel en absolu épistémologique. Elle refuse toute idée de rupture et brosse un tableau enchanteur de la période. Elle a pour corollaire d'innocenter le christianisme, reconnu jusqu'alors comme l'une des principales causes de la chute de l'empire romain et de la décadence médiévale, en prétendant au contraire en faire un facteur de mutation et de renouveau. Parlant des monstrueux empereurs de Byzance au V^e^ siècle, Brown n'hésite pas à prétendre que « sous leur règne, l'art de gouverner et la culture atteignent leur sommet », affirmation qui laisse rêveur. Son analyse des rapports étroits entre la nouvelle noblesse et le christianisme ne saurait donc être taxée de parti pris antichrétien. Elle en aura d'autant plus de valeur démonstrative[7]. Peter Brown expose en effet, dans un ouvrage écrit en 1988, *Power and Persuasion in Late Antiquity*[8], comment le christianisme fut bien l'arme idéologique dont usèrent les seigneurs pour prendre le pouvoir, d'abord dans les villes, puis à la tête de l'empire : « Le conflit ne portait pas simplement sur la religion. En réalité, il s'agissait d'une lutte pour un nouveau style de domination urbaine. [...] Au nom d'une religion qui prétendait défier les valeurs de l'élite, les chrétiens de la haute société prirent le contrôle des classes inférieures des cités. » Comme tous les historiens dignes de ce nom, Brown reconnaît que, jusqu'alors, la pénétration du christianisme avait été encore assez timide : « Le christianisme du IV^e^ siècle, en fait, n'était pas, tant s'en faut, un mouvement populaire. » Mais il observe que les notables chrétiens formaient désormais « un groupe décidé à prendre la direction de la société romaine, [...] une faction nouvelle mais déterminée ». Dans cette expression de « faction nouvelle », il n'y a pas lieu d'être choqué par le terme « faction » : sans nul doute, ce groupe social visait la prise du pouvoir politique par tous les moyens, y compris la subversion et la sédition. C'est l'adjectif « nouvelle » qui pourrait surprendre ! En effet, selon ce qui est couramment admis, les chrétiens existaient depuis deux cent cinquante ans... Si Brown parle de faction nouvelle, c'est donc bien qu'il s'agit de l'apparition d'une nouvelle force sociale dans le mouvement chrétien qui végétait depuis si longtemps. Ce qu'il y a de nouveau, en cette fin du III^e^ siècle, ce n'est évidemment pas le christianisme, c'est que le christianisme intéresse la nouvelle classe dominante, celle des grands propriétaires fonciers, maîtres du colonat. Celle-ci va utiliser les structures de l'Église primitive, avec ses évêques et son clergé,

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

pour « mobiliser et contrôler les citadins » et ceci, « sous couvert d'un langage chrétien saturé de paradoxes ». On ne saurait être plus clair. Il s'agit bien d'une lutte pour le pouvoir dans les villes, menée par une nouvelle classe sociale supérieure, « au nom » ou « sous couvert » d'un discours religieux. Peter Brown cite un exemple typique de la démarche conquérante de la noblesse, utilisant, en l'an 308, ses ressources financières pour mettre l'Église au service de ses ambitions : « C'est grâce à une énorme distribution d'aumônes aux pauvres que la riche veuve Lucilla assura l'élection d'un de ses serviteurs, Majorinus, à l'évêché de Carthage. » Pour être plus exact, selon Augustin, Lucilla acheta les votes d'autres évêques au prix de « quatre cents sacs de pièces de monnaie » ; ce cas - qui sera à l'origine du schisme donatiste — n'est d'ailleurs pas isolé : quelques décennies plus tard, l'évêque de Carthage Maximianus sera lui aussi élu grâce au puissant soutien financier d'une noble chrétienne[9]. Depuis le milieu du III^e^ siècle, nombreux sont désormais les évêques recrutés dans les couches supérieures de la société romaine. Ainsi, en Anatolie, Grégoire le Thaumaturge, qui a fait de brillantes études juridiques à Berytus (Beyrouth), appartient à une puissante famille de nantis et de dignitaires de l'empire : « le Pont était une province de très grands propriétaires fonciers et Grégoire bénéficiait d'une naissance et d'un rang suffisants pour les recevoir sur un pied d'égalité », précise Lane Fox. Il en est de même pour Cyprien, qui est élu évêque de Carthage en 248, seulement trois ans après sa conversion au christianisme : son biographe, Pontius, s'extasie devant l'immensité de ses domaines et la foule de ses « clients » ; il raconte que lorsque Cyprien fut emprisonné, « venaient le voir de nombreux visiteurs de marque, illustres par leur condition et leur famille, qui appartenaient à la noblesse ». Lorsqu'ils sont issus de milieux plus modestes, les évêques sont poussés en avant par la noblesse foncière et ils ne tardent pas à s'enrichir à leur tour de façon considérable. Paul de Samosate vit à Antioche dans la magnificence d'un despote oriental : « il est arrivé à une richesse excessive par des injustices et des vols sacrilèges, regardant la religion comme une source de profit » ; ceci tout de même au grand scandale de ses adversaires qui le feront condamner sous prétexte d'hérésie. Quelques années plus tard, le prêtre Dorothée est un très haut fonctionnaire, directeur des teintureries de pourpre de Tyr, fournisseur exclusif de l'empereur. En 303, un gouverneur d'Égypte apostrophe l'évêque Philéas de Tmuis en ces termes : « Vous avez acquis un tel excédent de biens [*periousia*] que vous pouvez subvenir, non seulement à vos propres besoins, mais aussi à ceux de la ville. »[10].

« Ces évêques étaient considérés comme les porteurs de l'autorité divine :

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

« Nous devons regarder l'évêque comme le Seigneur lui-même » avait ordonné Ignace d'Antioche dès le I^eee^ siècle. Ils dirigeaient la structure la mieux organisée, dans des villes atteintes par la crise économique et morale qui avait frappé les anciennes classes dominantes. C'est sur cette organisation, renforcée par un apport massif de subsides, que la nouvelle noblesse foncière put alors s'appuyer pour s'emparer du pouvoir politique urbain. C'est en premier lieu par la nomination d'évêques appartenant à son milieu, ou tout dévoués à sa cause, que la nouvelle classe seigneuriale s'assura le contrôle des villes. Ceux-ci représenteront un contre-pouvoir sans doute dès le milieu du III^e^ siècle. Dans les rangs mêmes de l'Église, on prend conscience de ce basculement de la hiérarchie chrétienne, devenue un instrument de pouvoir. Origène le dénonce avec vivacité : « Nous sommes terribles, inabordables, surtout pour les pauvres. Quand on arrive jusqu'à nous et qu'on nous adresse une requête, nous sommes plus insolents que ne le sont les tyrans et les princes cruels pour les suppliants. Voilà ce qu'on peut voir dans maintes Églises renommées, surtout celles des plus grandes villes. » La richesse des évêques, dès le III^e^ siècle, devient considérable, soit qu'elle provienne de leur milieu seigneurial d'origine, soit qu'elle leur soit procurée par de généreux protecteurs, soit qu'elle soit le résultat d'un accaparement personnel des biens de l'Église, en principe destinés aux chrétiens démunis. En 251, Cyprien de Carthage doit morigéner ses confrères : « La plupart des évêques sont devenus des hommes d'affaires ; ils quittent leurs chaires et leurs peuples pour parcourir les provinces et courir de marché en marché se livrer à un trafic malhonnête ; insensibles aux besoins des pauvres affamés, ils veulent de l'argent en abondance, ils agrandissent leurs domaines par l'adresse et par la fraude, ils multiplient leur capital par l'usure. » Évidemment, nous sommes assez loin de l'imagerie sulpicienne qui chantera les louanges des bons pasteurs, désintéressés, charitables et bienfaisants[11]. »[666].

666 STEMMELEM, Éric. *La religion des seigneurs - Histoire de l'essor du christianisme entre le I^er^ et le VI^e^ siècle*. Paris : Michalon, 2010. 316 p. P. 93-97.

Les notes des bas de pages du texte cités sont les suivantes :

p. 94 :

7. H. Pirenne, *Mahomet et Charlemagne*. P. Brown, *La Toge et la mitre*, p. 134.

8. P. Brown, *Pouvoir et persuasion dans l'Antiquité tardive* (citations suivantes p. 109-112).

p. 95 :

9. P. Brown, *Pouvoir et persuasion*, p. 135. Augustin, *Ep. ad cath. de secta donat.*, 25, 73 ; *C. Cresconium*, IV, 8-9.

p. 96 :

10. R. Lane Fox, p. 552. Pontius, *Vita Cypriani* 5-7 ; 14. Eusèbe, *HE*, VII, 30, 7 ; 32, 3. *Acta Phileae*, XI, 181.

p. 97 :

11. Ignace d'Antioche, *Eph.*, VI, 1. Origène, *Sur Mat.*, XVI, 8. Cyprien, *De lapsis*, 3 (6).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

2.9. La situation sociale et économique empirait ; un témoignage sur la décadence de l'empire au V^e^ siècle

Dans son témoignage un commentateur chrétien manifesta la conscience qu'il avait de nombreux problèmes qui affectaient cruellement la société de son temps, l'injustice, la corruption, en un mot de la décadence des mœurs romaines, décadence qui aurait expliqué les multiples difficultés auxquelles étaient confrontés les humbles, tout particulièrement, qui au sein de la société romaine n'avaient plus rien à espérer ni en matière de dignité ni de justice ; et lui aussi écrivit sur le thème des Bagaudes, ces personnes réprouvés, poussées à la misère, à la rébellion par les traitements qui leur étaient infligés. Toutefois, cet auteur chrétien, qui devint ou était devenu prêtre, s'il évoquait des difficultés d'ordre économique, d'ordre judiciaire, d'ordre social, n'évoqua même pas la pression religieuse exercée, dans cet univers devenu chrétien par la volonté des puissants, de citadins, contre ces personnes rejetées en marge de la société. Les Bagaudes, mouvements de révolte ayant affecté les Gaules et l'Hispanie principalement, ayant pris souvent une ampleur considérable nécessitant le rapatriement de légions parfois depuis l'autre extrémité de l'empire lorsque celui-ci encore ne faisait qu'un[667], ou l'intervention de supplétifs barbares pour les écraser semblent avoir pris naissance au III^e^ siècle mais se reproduisirent régulièrement ou sporadiquement au cours des deux siècles suivants.

« 21. Pendant ce temps les pauvres sont ruinés, les veuves gémissent, les orphelins sont foulés aux pieds : si bien que la plupart d'entre eux, issus de familles connues, et éduqués comme des personnes libres, fuient chez les ennemis pour ne pas mourir sous les coups de la persécution publique. Ils vont chercher sans doute parmi les Barbares l'humanité des Romains, parce qu'ils ne peuvent plus supporter parmi les Romains l'inhumanité des Barbares ! Ils ont beau différer de ceux chez lesquels ils se retirent par la religion comme par la langue et également, si je puis dire, par l'odeur fétide que dégagent les corps et les habits des Barbares, ils préfèrent pourtant souffrir chez ces peuples-là cette dissemblance de mœurs que chez les Romains l'injustice déchaînée. 22. Ils émigrent donc de tous côtés chez les Goths, chez les Bagaudes ou chez les autres Barbares qui dominent partout, et ils n'ont point à se

667 L'empire romain fut définitivement partagé en deux entités à la fin du IV^e^ siècle. Théodose I^er^ le Grand à sa mort laissa l'Occident à son fils Honorius, l'Orient à son fils Arcadius, en 395.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

repentir d'avoir émigré. Ils préfèrent en effet vivre libres sous une apparence d'esclavage que d'être esclaves sous une apparence de liberté. Ainsi le titre de citoyen romain, autrefois si estimé et si chèrement acheté, on le répudie maintenant et on le fuit ; on le regarde non seulement comme vil, mais encore comme abominable. 23. Et quel témoignage plus manifeste de l'iniquité romaine que de voir de très nombreux citoyens, honnêtes et nobles, qui auraient dû trouver dans le droit de cité romaine la splendeur et la gloire les plus hautes, réduits par la cruauté de l'injustice romaine à ne plus vouloir être romains ? De là vient que même ceux qui ne se réfugient pas chez les Barbares, sont contraints eux aussi d'être Barbares : ainsi en est-il d'une grande partie des Espagnols et une partie non négligeable des Gaulois, de tous enfin, dans le monde romain tout entier, que l'injustice romaine a conduits à ne plus être Romains. 24. Je parle maintenant des Bagaudes qui, dépouillés, opprimés, tués par des juges mauvais et cruels, après avoir perdu le droit à la liberté romaine, ont perdu aussi l'honneur du nom romain. Et on leur reproche leur infortune, nous leur reprochons un nom qui rappelle leur malheur, un nom que nous leur avons fait nous-mêmes ! Nous appelons rebelles, nous appelons scélérats des hommes que nous avons réduits à être des criminels ! 25. En effet, comment sont-ils devenus Bagaudes si ce n'est pas par nos injustices, si ce n'est pas par la malhonnêteté des juges, par les confiscations et les rapines de ces hommes qui ont changé la perception des impôts au profit de leur propre bourse, et qui se sont fait une proie personnelle des indictions tributaires — qui à la ressemblance des bêtes féroces n'ont pas gouverné ceux qui leur ont été confiés mais les ont dévorés ; qui, non contents de dépouiller leurs semblables comme la plupart des voleurs, se repaissent encore en les déchirant et, pour ainsi dire, en buvant leur sang ? 26. Ainsi est-il arrivé que les hommes étranglés et tués par le brigandage des juges, sont devenus semblables à des Barbares, puisqu'on ne leur permettait pas d'être Romains. Ils ont consenti à être ce qu'ils n'étaient pas, parce qu'on ne leur permettait pas d'être ce qu'ils avaient été ; et ils ont été obligés de défendre au moins leur vie puisqu'il voyaient que leur liberté avait complétement péri. Mais ne se produit-il pas aujourd'hui la même chose que naguère ? Ceux qui ne sont pas encore Bagaudes, ne les contraint-on pas à le devenir ? À considérer la violence et les injustices qu'ils subissent, ils sont forcés de vouloir être Bagaudes, mais leur faiblesse les empêche d'y parvenir. Ils sont donc comme des captifs sous le joug des ennemis : ils supportent le supplice plutôt par nécessité que par choix. Ils désirent en leur cœur la liberté mais ils supportent la dernière des servitudes [44]. »[668].

668 SÁNCHEZ LEÓN, Juan Carlos. *Les sources de l'histoire des bagaudes - Traduction et commentaire*. Besançon : Annales Littéraires de Franche-Comté (P. U. de Franche-Comté - diffusion : Belles Lettres),

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

2.10 • Influences orientales ; religions d'importation

L'empire couvrait le monde, du moins la partie la plus occidentale du monde ancien, du Croissant fertile, et la partie occidentale du monde que les Anciens connaissaient auparavant si mal. Depuis l'Orient se répandirent dans l'empire des Romains des religions diverses, anciennes ou nouvelles, plus ou moins. Les légionnaires souvent étaient mithraïstes et les mithraea étaient nombreux[669] dans les villes de garnison en particulier, en Europe tout du long des frontières de l'empire avec les pays germaniques ou slaves. Des « cultes à mystères »[670], comparables en certains points à celui de Mithra, se propagèrent, des cultes où il était question souvent de divinités souffrantes, ayant connu ou connaissant, un sort comparable à celui de l'être humain, la vie et la mort, des cultes où une résurrection, où l'accès à une nouvelle vie, un sort meilleur et non illusoire selon les doctrines prêchées, semblait pouvoir être espérés par certains initiés, où un peu de douceur possiblement se révélait accessible à d'heureux, et peu nombreux, initiés dans un « meilleur des mondes ». Mais un culte, essentiellement par la volonté, le choix de quelques hommes des plus puissants, s'imposa en définitive à tous les autres. Le culte de Mithra[671], par exemple, aurait pu devenir le culte dominant, le culte officiel de l'empire, ou encore qui connut grande faveur auprès de Constantin lui-même celui d'Appolon ou de *Sol Invictus*, le Soleil invaincu, mais ce fut le

1996, p. 148-150. Nous citons ci-après la note (n° 44) du bas de la page 150 : « 44. Texte traduit par G. Lagarrigue, *Salvianus*, *Œuvres*, *II*. *De Gubernatione Dei*, Paris, Sources Chrétiennes 220, 1975, 328-333 [...]. ». Le texte cité ci-dessus est donc de Salvien (*Salvianus*) de Marseille, *Sur le Gouvernement de Dieu*, V, 21-26.

Salvien de Marseille fut un auteur de langue latine, du V^e^ siècle (son lieu de naissance est incertain — aux confins des Gaules ou de la Germanie, peut-être à Trèves ; il serait devenu prêtre vers 430. Il mourut dans la deuxième moitié du V^e^ siècle). Ses œuvres principales sont le *De Gubernatione Dei* et l'*Ad Ecclesiam* (*À l'Église*).

669 Mithraeum : les lieux du culte de Mithra, les mithraea, connurent un essor certain du II^e^ au IV^e^ siècles é.c. ; dans la seule ville de Rome quarante furent découverts.

670 Les principales religions à mystères sont celles de Déméter (grand sanctuaire à Éleusis, Grèce), de Dyonisos, d'Isis, de Cybèle, de Mithra.

671 Mithra : le culte de Mithra (d'origine indo-iranienne) s'était répandu en Orient lors de la période hellénistique, puis avait été importé de l'est de l'empire par les soldats des armées romaines et, au gré des pérégrinations des armées, avait été largement propagé. Le dieu Mithra était un dieu solaire et tauroctone (l'une des représentations privilégiées le mettant en scène se trouvait être celle du sacrifice d'un taureau mythique, et dont le sang répandu, peut-être, était symbole de vie et de force), qui s'était créé lui-même. Par ailleurs notons que ce « Mithra tauroctone » peut évoquer le rite du « taurobole » qui relève quant à lui du culte de Cybèle (qualifié par ses adorateurs de « Grande Mère des dieux », « Mère des espèces sauvages » ou « Créatrice de l'humanité ») et consistant en une espèce de baptême de sang, des grands prêtres de ce culte, dans un déluge sanguin due à l'égorgement d'un taureau (ou d'un bélier parfois) sacrifié.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

christianisme que l'on choisit de privilégier, de faire accéder au rang de culte officiel, de rendre obligatoire aux peuples de l'empire.

« En 324 de notre ère, l'empereur Constantin interdit les sacrifices aux idoles et les rites mystériques. En 391, Rome interdit tous les cultes païens : le mithriacisme ne survivra que quelques années. »[672].

Mais, dès 380 alors que Théodose régnait sur l'Orient seulement encore, par l'édit de Thessalonique l'arianisme devint une hérésie et se vit prohibé, le catholicisme devenant seul religion d'État. « Le 28 février 380, à Thessalonique, Théodose promulguait un édit : « Tous nos peuples doivent se rallier à la foi transmise aux Romains par l'apôtre Pierre, à celle que professent le pontife Damase et l'évêque Pierre d'Alexandrie, c'est à dire reconnaître la Sainte Trinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » L'édit continuait en établissant le crime de sacrilège, frappait d'infamie ceux qui désobéiraient à cet ordre et ajoutait : « Dieu se vengera de ceux-là et nous aussi ! » Les mots décisifs étant écrits : tous les peuples de l'empire devaient se rallier à la foi chrétienne, c'est-à-dire celle de l'empereur, selon une conception qui, on le constate une fois de plus, n'avait rien à voir avec la doctrine moderne de la liberté de conscience. L'État romain et le christianisme, désormais ne faisaient plus qu'un. L'unité spirituelle dont tant d'empereurs avaient eu la nostalgie, que Julien avait cru fonder sur le néo-paganisme, que Constantin n'avait pas osé imposer, Théodose, orthodoxe farouche, l'établit : une seule foi, un seul empire ; les adversaires de Dieu devenaient ceux de l'État. Solution qui avait pour elle la logique de l'histoire — si elle n'allait pas sans péril. »[673]. Donc, en 391, Théodose I[er] le Grand, qui après avoir été placé à la tête de la partie orientale de l'empire par Gratien, Théodose qui devint le seul empereur du monde romain en 394 (jusqu'en 395)[674], instaura le christianisme comme religion de l'État romain, et interdit tous les cultes

672 DARTHOU, Sonia. Mithra, le protecteur des serments. *Religions & histoire*, janvier-février 2009, n° 24, p. 55.

N.B. : Constantin mourut en 337... En 379 Théodose fut nommé co-empereur par Gratien et placé à la tête de la partie orientale de l'empire.

673 DANIEL-ROPS. *Histoire Sainte, histoire de l'Église. l'Église des Apôtres et des Martyrs. 2. La croix sur le monde*. Paris : Librairie Arthème Fayard et Desclée De Brouwer, 1971. 370 p. (Foi Vivante). P. 355.

N.B. : nous laissons au très chrétien et très catholique Daniel-Rops l'appréciation de sa *logique* de l'histoire.

674 À la mort de Théodose (395) l'empire romain se trouva partagé entre ses deux fils, c'était alors la fin de l'unité de l'empire : Arcadius devint empereur d'Orient, et Honorius d'Occident.

L'empire d'Orient s'effondrera plus de mille ans après cette scission, en 1453, sous les coups des Turcs. L'empire d'Occident, dont la capitale sera rapprochée des frontières dès 404, à Ravennes, ne survivra que moins d'un siècle. En effet, Odoacre déposera le dernier empereur d'Occident, Romulus Augustule (fils d'Oreste, un ancien ministre d'origine grecque du roi des Huns Attila), envoyant à l'empereur d'Orient les insignes impériaux, en 476 : l'empire d'Occident qui déjà n'était plus guère qu'une fiction, n'exista plus même alors en droit.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

païens.

2.11 • Et les anciens mythes à de nouvelles fables cédèrent la place ; autres racontages d'histoires et rabâchages d'histoires

Constantin, dont plus haut nous avons fait la connaissance, mit fin aux persécutions contre les chrétiens. Il voulait la paix civile, l'harmonie dans son empire, que tous s'y montrassent, autant que possible, obéissants et aisément contrôlables. Aussi, devant l'impossibilité manifestement démontrée lors des règnes précédents d'extirper le christianisme, résolut-il, d'autant plus que sa mère peut-être déjà était chrétienne, que de nombreux puissants et riches personnages de l'aristocratie l'étaient, de restaurer en la faveur de cette nouvelle religion qui *peinait à faire réellement du monde* mais aux qualités, aux vertus indéniablement aptes à la promotion d'un pouvoir des plus forts, la concorde et la tolérance religieuse. Par l'édit de tolérance de Milan[675], en 313 é.c., instaurant la liberté religieuse et la restitution des biens confisqués à l'Église, il se donna des alliés dans de nombreux milieux sociaux, mais surtout parmi les riches et les puissants.

Pendant les trois premiers siècles de notre ère, les trois premiers du christianisme, celui-ci semble *transparent*. Il s'en trouve très peu de vestiges archéologiques, de vestiges matériels. Pendant longtemps pas de construction dédiée, de mosaïque, de peinture, de fresque, pas de document épigraphique, simple graffiti, épitaphe ou autre. Aucune église identifiable ne fut construite en Afrique du nord, réputée pourtant terre éminemment

675 L'« édit de Milan » de 313 : en fait il ne s'agissait pas à proprement parler d'un édit et il n'instaurait pas non plus la tolérance religieuse. La tolérance avait été instauré au préalable, du moins théoriquement, par un édit de Galère vieux émis deux ans auparavant. (édit de Sardique — ou Nicomédie — du 30 avril 311). Sous le régime de la tétrarchie (deux augustes assistés de deux césars ; système instauré par Dioclétien en 293 ; après la mort de Constance Chlore — le père de Constantin — en 306, Constantin devint césar et Sévère auguste ; le système dégénéra à cause de l'ambition démesurée de Maxence, fils de Maximien qui persuada son père de sortir de sa retraite et de reprendre le pouvoir : Maximien vint en Italie, à Rome, régner avec son fils, et le césar Sévère fut vaincu et tué ; Galère — auguste de 305 à 311 — remplaça Sévère par Licinius) une décision de loi du premier auguste s'appliquait, en principe, à tout l'empire. Constantin, dans les Gaules, l'appliqua. Maxence en Italie également. Seul Maximin Daïa, en Orient, ne s'y conforma pas ; il fut défait par Licinius, beau-frère de Constantin, et se suicida en 313. En fait donc le célèbre et improprement nommé édit de Milan ne fut qu'une consigne, une *epistula*, fixant des instructions destinées aux fonctionnaires des provinces pour spécifier les modalités d'application de l'édit de Galère de 311. Cet édit de Milan fut l'œuvre en fait négocié, à Milan, de Constantin et de Licinius ; Licinius diffusa cet « édit » depuis Nicomédie, le 15 juin 313 ; l'« édit » stipulait la restitution des biens aux églises spoliées lors des persécutions. Pour plus de précisions cf., par exemple, VEYNE, Paul. *Quand notre monde est devenu chrétien (312 - 394)*. Paris : Albin Michel - Le Livre de Poche - L.G.F. 2011 (2007). 278 p. P. 274-276.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

chrétienne avant le IV^e siècle[676]. Très peu de considérations sur les chrétiens ou le christianisme chez les auteurs autres que chrétiens. Seuls, ou presque, les chrétiens parlaient du christianisme et d'eux-mêmes, en s'accordant une importance considérable, nécessairement, car, s'ils en croyaient saint Pierre, ils composaient une « race élue », un « peuple choisi », une « nation sainte », accomplissant un « sacerdoce royal »[677]. « En jetant les yeux sur ce tableau fidèle, quoique imparfait des progrès du christianisme, il paraîtra peut-être probable que, d'un côté la crainte, et de l'autre la dévotion, ont singulièrement exagéré le nombre des prosélytes. Selon le témoignage irréprochable d'Origène (1), la multitude des fidèles était fort peu considérable, comparée à celle des idolâtres ; mais, comme on ne nous a laissé aucun monument certain, il est impossible de fixer avec précision, et il serait même très difficile de déterminer par conjecture, le véritable nombre des premiers chrétiens. Le calcul le plus favorable cependant qu'on puisse tirer des exemples d'Antioche et de Rome ne nous permet pas de supposer que, de tous les sujets de l'empire, il s'en soit enrôlé plus de la vingtième partie sous la bannière de la croix avant la conversion importante de Constantin. »[678].

La fable, le mythe qui baigne toute la naissance du christianisme proprement dit, la naissance *pharaonique* du Nazaréen[679], dont la mère ne fut certes pas fécondée des

676 La plus ancienne église dont des vestiges archéologiques ont pu être retrouvés, remonte au premier quart du IV^e siècle é.c. ; à 324.

677 Cf. OSTY, Émile, avec la collaboration de TRINQUET, Joseph (traducteurs et commentateurs). *La Bible – Osty.* Paris : Éditions du Seuil, 1973. 2620 p. P. 2520 : première épitre de Pierre, Chap. 2, versets 9, 10 : « Mais vous, vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple qu'il s'est acquis pour annoncer les vertus de Celui qui vous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière, vous qui jadis n'étiez pas un peuple et qui maintenant êtes le peuple de Dieu, vous qui n'obteniez pas miséricorde, et qui maintenant avez obtenu miséricorde. »

678 GIBBON, Édouard (Edward). *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain, traduite de l'anglais d'Édouard Gibbon*. Nouvelle édition, entièrement revue et corrigée, précédée d'une notice sur la vie et le caractère de Gibbon, et accompagnée de notes critiques et historiques, relatives, pour la plupart, à l'histoire de la propagation du christianisme ; par M. F. Guizot. Paris : Lefèvre, 1819. Tome troisième. 479 p. P. 132. Nous reproduisons ci-après la note de bas de page n° 1 de la p. 132 relative au texte cité : « (1) Origène, *contra Celsum*, I. VIII, p. 424. »

679 Il se révélera instructif de comparer les lignes qui suivent avec le récit de la conception de la reine égyptienne Hatshepsout dont il fut donné plus haut (§ : « La reine Hatshepsout ») une traduction.

« Le sixième mois, l'ange Gabriel fut envoyé par Dieu dans une ville de Galilée, du nom de Nazareth, à une vierge fiancée à un homme du nom de Joseph, de la maison de David ; et le nom de la vierge était Marie. Et entrant chez elle il dit : salut, comblée de grâce ! Le Seigneur es avec toi ! » À cette parole elle fut toute troublée et elle se demandait ce que pouvait être cette salutation. Et l'ange lui dit : « Sois sans crainte, Marie, car tou as trouvé grâce auprès de Dieu. Et voici que tu concevras et tu enfanteras un fils, et tu l'appelleras du nom de Jésus. Il sera grand et sera appelé Fils du Très-Haut. Et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père., et il régnera sur la maison de Jacob pour [tous] les siècles, et son règne n'aura pas de fin. » Marie dit à l'ange : « Comment cela sera-t-il, puisque je ne connais pas d'homme ? » Et répondant l'ange lui dit : « L'Esprit Saint surviendra sur toi, et la puissance du Très-Haut te prendra sous son ombre ; et c'est pourquoi l'être saint qui naîtra sera appelé Fils de Dieu. [...] ; car rien n'est impossible de la

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

œuvres de Rê, une vulgaire idole, un faux dieu, s'incarnant dans la personne de l'époux, mais des œuvres du Dieu unique et seul véritable *Lui-Même*, laissant la mère de Jésus vierge et la rendant ainsi sainte, baigne aussi la naissance, l'ouverture de l'empire au christianisme.

Le statut du maître, de l'empereur, gouvernant désormais l'empire romain devait être sanctifié, devenir saint, son pouvoir devait sans conteste se montrer mis en place par la divine providence, devait se voir marqué comme jouissant des faveurs du nouveau Très-Haut, et se vit donc par les thuriféraires du nouveau régime justifié, légitimé miraculeusement. En effet il fut rendu manifeste que Dieu était intervenu afin de rendre victorieuses les armes de Constantin, que Constantin avait été visité par la divinité. Ainsi, donc advint-il que Constantin avait eu une vision (mais peut-être cette vision ne fut-elle pas tout à fait celle que l'on prétendit, et sa nature même peut-être fut-elle différente) ; lui, au moins, selon certains lui et les soldats de son armée. Voltaire qui s'intéressa au sujet considérait la plupart des historiens du bas-empire, ceux des époques suivant le décès de Dioclétien, excepté Ammien Marcellin dont les écrits sur le règne de Constantin furent malheureusement perdus (!), comme des commentateurs extravagants de leur temps et des menteurs, et voici la conclusion de son article sur Constantin dans son « Dictionnaire philosophique » : « De tous les empereurs ce fut sans contredit le plus absolu. Auguste avait laissé une image de liberté ; Tibère, Néron même, avaient ménagé le sénat et le peuple romain : Constantin ne ménagea personne. Il avait affermi d'abord sa puissance dans Rome, en cassant ces fiers prétoriens, qui se croyaient les maîtres des empereurs. Il sépara entièrement la robe et l'épée. Les dépositaires des lois, écrasés alors par le militaire, ne furent plus que des jurisconsultes esclaves. Les provinces de l'empire furent gouvernées sur un plan nouveau. » « La grande vue de Constantin était d'être le maître en tout : il le fut dans l'Église comme dans l'État. On le voit convoquer et ouvrir le concile de Nicée, entrer au milieu des Pères tout couvert de pierreries, le diadème sur la tête, prendre la première place, exiler indifféremment tantôt Arius, tantôt Athanase. Il se mettait à la tête du christianisme sans être chrétien : car c'était ne pas l'être en ce temps-là, que n'être pas baptisé ; il n'était que catéchumène. L'usage même d'atteindre les approches de la mort pour se faire plonger dans l'eau de régénération, commençait à s'abolir pour les particuliers. Si Constantin, en différant

part de Dieu. » Marie dit : « Je suis l'esclave du Seigneur ; qu'il m'advienne selon ta parole ! » Et l'ange la quitta. » ; in : OSTY, Émile, avec la collaboration de TRINQUET, Joseph (traducteurs et commentateurs). *La Bible – Osty.* Paris : Éditions du Seuil, 1973. 2620 p. P. 2202, 2203 (évangile selon Luc I, 26-35, 37,38).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

son baptême jusqu'à la mort, crut pouvoir tout faire impunément dans l'espérance d'une expiation entière, il était triste pour le genre humain qu'une telle opinion eût été mise dans la tête d'un homme tout-puissant. »[680]. Mais plus spécialement l'article que Voltaire consacrait à la « Vision de Constantin » se montre des plus détaillés et des plus instructifs[681]. Il est vrai que les historiens, chrétiens, nous livrèrent des récits relevant parfois de la fantaisie et, aussi, très contradictoires. Selon Eusèbe de Césarée Constantin obtient la victoire après avoir fait porter sur les boucliers de ses hommes le monogramme du Christ, formé de lettres grecques[682] : une inscription était opportunément apparue aux cieux, assortie d'un message céleste précisant au futur vainqueur : « In hoc signo vinces ! »[683]. Lactance, païen converti au christianisme, et qui

680 VOLTAIRE. *Œuvres complètes de Voltaire avec des notes et une notice historique sur la vie de Voltaire*. Tome septième. *Dictionnaire philosophique*, I. Paris : Furne, 1835. 782 p. P. 374, 375 (extrait de l'article consacré à Constantin). Voir particulièrement les articles « Arianisme » (p. 159-162), « Constantin » (p. 371-375) certes, et « Dioclétien » (p. 432-435).

Voici un extrait (repris d'autre auteur non identifié d'un « petit livre qu'on peut n'avoir pas sous la main » — p. 159) de son article « Arianisme », qui illustre la personnalité de l'empereur Constantin (p. 160) :

« L'empereur Constantin était un scélérat, je l'avoue, un parricide qui avait étouffé sa femme dans un bain, égorgé son fils, assassiné son beau-frère et son neveu, je ne le nie pas ; un homme bouffi d'orgueil, et plongé dans les plaisirs, je l'accorde ; un détestable tyran, ainsi que ses enfants, *transeat* : mais il avait du bon sens. On ne parvient point à l'empire, on ne subjugue pas tous ses rivaux sans avoir raisonné juste. » (N.B. : peut-être conviendrait-il de lire « avait fait étouffer sa femme... », et « fait égorger..., fait assassiner... », ce qui, nous le concédons, ne changerait rien au fond des choses ; le fils — d'une première épouse, Minervina — en question était son fils aîné Crispus, éliminé en 326 ; l'épouse en question était Fausta, la deuxième épouse — mère des trois empereurs Constantin II, Constance II, Constant — éliminée en 327).

681 *Cf.* VOLTAIRE. *Œuvres de Voltaire – avec préfaces, avertissements, notes, etc. par M. Beuchot*. Tome XXXII. *Dictionnaire philosophique* – Tome VII. Paris : Lefèvre, 1829. 535 p. P. 467 (article « Vision de Constantin » de la p. 467 à la p. 476) : « De graves théologiens n'ont pas manqué d'alléguer des raisons spécieuses pour soutenir la vérité de l'apparition de la croix au ciel; mais nous allons voir que leurs arguments ne sont point assez convaincants pour exclure le doute ; les témoignages qu'ils citent en leur faveur n'étant d'ailleurs ni persuasifs, ni d'accord entre eux. / Premièrement, on ne produit d'autres témoins que des chrétiens, dont la déposition peut être suspecte dans ce cas où il s'agit d'un fait qui prouverait la divinité de leur religion. Comment aucun auteur païen n'a-t-il fait mention de cetle merveille, que toute l'armée de Constantin avait également aperçue ? Que Zosime, qui semble avoir pris à tâche de diminuer la gloire de Constantin, n'en ait rien dit, cela n'est pas surprenant; mais ce qui paraît étrange, est le silence de l'auteur du Panégyrique de Constantin, prononce en sa présence, à Trêves, dans lequel ce panégyriste s'exprime en termes magnifiques sur toute la guerre contre Maxence, que cet empereur avait vaincu. [...]. » Il s'agit ici du commencement de l'article.

682 Les lettres X (KHI) et P (RHÔ).

683 « Sous ce signe, tu vaincras ! ».

Voici l'une des versions de la conversion de Constantin, celle que l'on peut lire chez Sozomène, qui évoque notamment dans son récit celui d'Eusèbe de Césarée :

« Entre les évenements par lefquels nous avons appris qu'il fut porté à embraffer la Religion Chrétienne, il y fut porté par la vuë d'un figne qui lui parut dans le Ciel. Il y a apparence que quand il eut refolu de faire la guerre à Maxence, il commença à en apprehender le fuccez, & à fonger de qui il pourroit implorer la protection. Comme il avoit l'efprit occupé de cette penfée, il vit dans le Ciel une Croix toute éclatante de lumiere ; & cette vuë lui ayant donné de l'étonnement, les Anges de Dieu qui l'environnoient lui dirent, Constantin remportez la victoire à la faveur de ce figne. On dit mefme que JESUS-CHRIST lui apparut, & que lui ayant montré l'étendart de la Croix, il lui commanda d'en faire faire un femblable, & de s'en fervir dans les combats pour vaincre fes ennemis. Eufebe furnommé Pamphile affure qu'il lui a oui raconter avec ferment, qu'il avoit vû fur le midi le trophée de la Croix tout brillant de lumière, avec cette infcription :

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

fut précepteur du fils aîné de Constantin, quant à lui, dans le récit qu'il fit de la conversion mentionna, plus sobrement, un songe de Constantin. Les différents récits se contredisent sur de nombreux points : Eusèbe et quelques autres prétendirent que Constantin eut sa vision avant le franchissement des Alpes, alors qu'il se trouvait encore en Gaule, Lactance[684] écrivit que l'événement se produisit seulement avant la bataille contre Maxence près de Rome ; Philostorge dans un poème laudateur à l'égard de Constantin prétendit que les mots adressés par la divinité à Constantin étaient inscrits par les étoiles sur les cieux ; pour certains l'événement se produisit au milieu du jour, ou encore lorsque le jour déclinait...

La vision de Constantin, le signe que la divinité lui aurait octroyé, aurait été le modèle du nouveau motif figurant sur le « labarum », l'étendard des armées constantiniennes : cet étendard de guerre romain[685] vit donc alors le motif traditionnel être remplacé par le signe prétendument révélé lors de « la vision de Constantin ». Toutefois ce signe pourrait révélé une vision de Constantin d'une nature autre que chrétienne, peut-être inspiré par Sol Invictus, le Soleil invaincu. Les monnaies frappées par Constantin peuvent étayer cette hypothèse. Jusqu'à la date de 321 ce fut un emblème solaire qui figura sur les monnaies et les médailles constantiniennes, une image solaire donc à laquelle était associée différentes locutions relatives au thème solaire, et, parmi celles-ci, notamment les mots *Soli invicto*. Cette formule avait déjà été employée à l'époque de Gallien, un siècle plus tôt environ. Quand le jour du

---

VAINQUEZ A LA FAVEUR DE CE SIGNE. Les foldats à la tête defquels il marchoit le virent auffi bien que lui, & comme il doutoit de ce qu'il fignifioit, il entendit une voix qui venoit du Ciel. JESUS-CHRIST lui aparut depuis durant fon fommeil, avec le mefme figne, & lui commanda d'en faire faire un semblable pour s'en fervir dans fes armées. Etant alors pleinement perfuadé de la verité de la divinité, il envoya querir les Prétres pour s'inftruire des maximes de la Religion. » ; in : SOZOMÈNE. *Histoire de l'Église, écrite par Sozomène*. Traduite par Monfieur Cousin. Paris : Damien Foucault, 1676. Tome III. 568 p. P. 14, 15.

684 Voici une autre version de la vision de Constantin, moins exaltée que la version précédemment citée, celle de l'ex-païen Lactance :

« La guerre civile étoit allumée entre Maxence et Constantin. Le premier restoit à Rome, l'oracle lui ayant prédit qu'il périroit s'il sortoit de cette ville. Mais il faisoit la guerre par d'habile généraux. Il étoit plus fort que son ennemi, parce qu'indépendamment de l'armée de son père qu'il avoit détaché du parti de Sévère, il y en avoit joint une autre composée de Maures et d'Italiens. On en vint souvent aux mains, et l'avantage étoit toujours du côté de Maxence. Mais Constantin, plein de courage et préparé à tout événement, s'approche de Rome, et campe vis-à-vis du pont Milvius. On touchoit au jour où Maxence avoit pris la pourpre, c'est-à-dire, au sixième des calendes de novembre (3), et où finissoient les quinquennales (4). Constantin est averti en songe de faire peindre le signe adorable de la croix sur les boucliers des soldats, et d'engager ensuite le combat. Il obéit ; il fait former sur les boucliers un X surmonté d'un accent circonflexe, ce qui signifioit *Christ*. Ses troupes, armées de ce signe céleste, se préparent à la bataille. » ; in : LACTANCE. *De la mort des persécuteurs de l'Église, par Lactance*. Traduction nouvelle avec des notes critiques par M. Jean-François Godescard. Paris : Le Clere, 1797. 144 p. P. 77 (chap. XLIV).

Nous ne reproduisons pas ici toutes les notes de bas de page relative au texte cité, seulement les notes (3)et (4) : « (3) Le 27 octobre. », « (4) La cinquième année du règne de Maxence ».

685 Le labarum était constitué d'une hampe dotée d'une traverse horizontale portant généralement une riche étoffe où était auparavant figuré l'aigle romaine (un aigle prenant son essor).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

dimanche se vit sanctifié, en 321, ce fut comme « Vénérable jour du Soleil »[686], presque une dizaine d'année après le temps de sa conversion supposée ; il fut décrétés par l'empereur que les cours de justice devaient être fermées les dimanches, promus jours de repos ; jusqu'alors les chrétiens consacraient au culte la journée du samedi, la journée du sabbat judaïque. En fait pour la première fois le monogramme christique, prétendument issu de la « vision de Constantin », ne fait l'objet d'une frappe de monnaie, à Constantinople, qu'en 326, après la christianisation de la vision ou du songe ayant précédée la victoire sur Maxence.

« Utilisé pour remplacer l'aigle romain, ce monogramme constitue un signe solaire et un signe de victoire. Constantin, qui, en 312, n'était pas encore chrétien (il ne reçut le baptême qu'à la fin de sa vie), l'emprunta probablement aux Perses.

« Le labarum de Constantin, dont devait sortir le monogramme christique élevé au rang de symbole, n'est en effet qu'une ancienne enseigne royale iranienne, sorte de "drapeau solaire" que l'on trouve, dès le IIème siècle av. notre ère, sur des monnaies gréco-bactriennes, comme celles du roi Hippostrate (– 135), ainsi que sur des pièces de monnaies perses de la dynastie des Arsacides (254-124 av. notre ère), voire, auparavant, sur des monnaies ptolémaïques. Dans son Histoire des Romains (VII), Victor Duruy précise que le labarum se voit déjà "sur des monnaies des rois akhéménides et sur des monuments assyriens, où la croix à quatre branches inscrite dans un cercle est le symbole du Dieu Invincible, le Soleil qui darde en tous sens ses rayons. La symbolique plastique des Assyriens représente le soleil par un disque dans lequel une croix est inscrite quelquefois avec des rayons entre les branches. Au IIIème siècle de notre ère, les Persans en mettaient l'image sur leurs étendards, et le roi signait ses messages du titre de Frère du Soleil. Mille ans auparavant, les rois assyriens Samsi-Bin et Assur-Nasi-Habal suspendaient à leur cou, comme le font nos évêques, une croix équilatérale (c'est-à-dire une croix grecque), qui signifiait le ciel et Dieu. Selon M. Oppert, le nom de cette croix est Labar".

« "L'existence du labarum, et de son dérivé le nimbe crucifère, écrit de son côté Maryvonne Perrot, nous révèle mieux comment le christianisme des premiers siècles, et en particulier les courants des IIème et IIIème siècles, ont intégré certaines données de cultes pré-existants et justement de cadres solaires" (Le symbolisme de la roue, éd. Philosophiques, 1980, p. 162). Elle ajoute : "L'origine païenne du signe "X", pour faire allusion au céleste ou au divin, est incontestable. Les chrétiens n'ont fait qu'assimiler ce signe pré-existant en le

686 « *Venerabilis die solis* ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

prenant comme preuve supplémentaire de l'avènement du Christ" (ibid., p. 163). »[687].

Par ailleurs il convient de noter que les chrétiens, du moins la hiérarchie ecclésiastique, car un simple pouvoir spirituel ne pouvait évidemment pas la satisfaire, se livra en matière de travestissement de faits à une autre mystification mémorable qui mérite d'être mentionné, celle qui concerna la fameuse « donation de Constantin » ; voici ce qu'en dit Voltaire : « La célèbre donation de Rome et de toute l'Italie au pape Silvestre, par l'empereur Constantin, fut soutenue comme une partie du symbole jusqu'au seizième siècle. Il fallait croire que Constantin, étant à Nicomédie, fut guéri de la lèpre à Rome par le baptême qu'il reçut de l'évêque Silvestre (quoiqu'il ne fût point baptisé), et que pour récompense il donna sur-le-champ sa ville de Rome et toutes ses provinces occidentales à ce Silvestre. Si l'acte de cette donation avait été dressé par le docteur de la comédie italienne, il n'aurait pas été plus plaisamment conçu. On ajoute que Constantin déclara tous les chanoines de Rome consuls et patrices, *patricios et consules effici* ; qu'il tint lui-même la bride de la haquenée sur laquelle monta le nouvel empereur évêque ; *tenentes frenum equi illius* [1]. / Quand on fait réflexion que cette belle histoire a été en Italie une espèce d'article de foi, et une opinion révérée du reste de l'Europe pendant huit siècles, qu'on a poursuivi comme des hérétiques ceux qui en doutaient, il ne faut plus s'étonner de rien. »[688].

687 BENOIST, Alain de. Symbolique païenne et christianisme. In BENOIST, Alain de (présenté par). *Les traditions d'Europe* – Nouvelle édition révisée et augmentée. Arpajon : Éditions Le Labyrinthe, 1996 (1982). Page G/T 24 - p. 15

N.B. : extrait de la *Présentation* rédigée par Alain de Benoist : « Cet ouvrage [...] trouve son origine dans la publication, à partir de septembre 1975, d"un bulletin de liaison intitulé *GRECE-Traditions*. Réalisé de manière assez artisanale [...], ce bulletin fut d'abord servi sans périodicité fixe, aux seuls membres du Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne (GRECE). » « Il eut évidemment été dommage de réserver à un public restreint cette somme, devenue considérable, d'études et d'informations. Une première collection de *GRECE-Traditions* fut donc réunie en un volume intitulé *Les traditions d'Europe*. Réunissant l'intégralité des 24 numéros parus à cette date, il comprenait déjà plus de quatre cents page d'un texte dense et serré. » « Cette deuxième édition est à la fois resserrée et complétée. Les numéros 1 à 6, ainsi que les numéros 8 et 10, de GRECE-Traditions, [...], ont été supprimés. En revanche, l'ouvrage a été augmenté de l'ensemble des bulletins (numéros 25 à 28) parus postérieurement à 1982. Ce supplément, jusqu'à maintenant inédit sous cette forme, représente quelque 128 pages supplémentaires, qui sont ici livrées dans leur intégralité. » « Le dernier numéro de GRECE-Traditions parut en octobre 1983 [...]. ». Ainsi la numérotation des pages indique le numéro du bulletin considéré et, ensuite, le numéro de la page considérée au sein de ce bulletin. Cet ouvrage de 500 pages environ donc, est au format A4.

688 VOLTAIRE. *Œuvres complètes de Voltaire avec des notes et une notice historique sur la vie de Voltaire*. Tome septième. *Dictionnaire philosophique*, I. Paris : Furne, 1835. 782 p. P. 446 (article « Donation de Constantin », sous-rubrique de l'article « Donations »). La note de bas de page du texte cité précise ceci : « Voyez tome III, *Essai sur les mœurs*, pages 108 et 109, où cette donation se trouve traduite en entier. »

N.B. : le « symbole » de la foi catholique consiste en un formulaire énumérant les majeurs articles de la foi.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

2.12 • Une hunnique petite parenthèse

Nous avons vu plus haut comme parfois les habitants de l'empire fuyait celui-ci pour trouver asile chez les barbares. Mais quelquefois des personnes qui malgré elle se retrouvaient en territoire sous la juridiction d'un prince étranger, préféraient leur nouvelle situation à celle qui était la leur précédemment sous la loi romaine. Le témoignage d'un membre, Priscus, d'une ambassade dépêchée par l'empereur d'Orient Théodose II auprès du roi des Huns Attila, est parvenu jusqu'à nous. Ce témoignage nous est notamment rapporté, plaisamment, dans un ouvrage d'un historien du XIX^{e} siècle ; nous en citons ci-dessous le passage concernant la rencontre que fit Priscus d'un Grec.

« Il avait fait à peine quelques centaines de pas, quand un autre promeneur, l'abordant, lui dit en fort bon grec : « Khaïré, je vous salue. » Entendre parler grec dans les États d'Attila, où les idiomes usuels étaient le hun, le goth et le latin, surtout pour les relations de commerce, c'était une nouveauté qui frappa Priscus. Les seuls Grecs qu'on pouvait s'attendre à rencontrer là étaient des captifs de la Thrace ou de l'Illyrie maritime, gens misérables, faciles à reconnaître à leur chevelure mal peignée et à leurs vêtements en lambeaux, tandis que l'interlocuteur de Priscus portait la tête rasée tout alentour et le vêtement des Huns de la classe opulente. Ces réflexions traversèrent comme un éclair la pensée de Priscus, qui, pour s'assurer de ce qu'était cet homme, lui demanda, en lui rendant son salut, de quel pays du monde il était venu essayer la vie barbare chez les Huns.

« Pourquoi me faites-vous cette question ? dit l'inconnu.

— Parce que vous parlez trop bien le grec, répondit Priscus. L'inconnu se mit à rire.

— En effet, dit-il, je suis Grec. Fondateur d'un établissement de commerce à Viminacium en Mésie, je m'y étais marié richement ; j'y vivais heureux : la guerre a dissipé mon bonheur. Comme j'étais riche, j'ai été adjugé, personne et biens, dans le butin d'Onégèse, car vous saurez que c'est un privilège des princes et des chefs des Huns de se réserver les plus riches captifs. Mon nouveau maître me mena à la guerre, où je me battis bien et avec profit. Je me mesurai contre les Romains ; je me mesurai contre les Acatzires ; quand j'eus acquis suffisamment de butin, je le portai à mon maître barbare, et, en vertu de la loi des Scythes, je

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

réclamai ma liberté. Depuis lors, je me suis fait Hun ; j'ai épousé une femme barbare qui m'a donné des enfants ; je suis commensal d'Onégèse, et, à tout prendre, ma condition actuelle me paraît préférable à ma condition passée.

— Oh ! oui, continua cet homme après s'être, recueilli un instant, le travail de la guerre une fois terminé, on mène parmi les Huns une vie exempte de soucis : ce que chacun a reçu de la fortune, il en jouit paisiblement ; personne ne le moleste, rien ne le trouble. La guerre nous alimente : elle épuise et tue ceux qui vivent sous le gouvernement romain. Il faut bien que le sujet romain mette dans le bras d'autrui l'espérance de son salut, puisqu'une loi tyrannique ne lui permet, pas de porter les armes dont il a besoin pour se défendre, et ceux que la loi commet à les porter, si braves qu'ils soient, font mal la guerre, entravés qu'ils sont tantôt par l'ignorance, tantôt par la lâcheté des chefs. Cependant les maux de la guerre ne sont rien chez les Romains en comparaison des calamités qui accompagnent la paix, car c'est alors que fleurissent dans tout leur luxe et la rigueur insupportable des tributs, et les exactions des agents du fisc, et l'oppression, des hommes puissants. Comment en serait-il autrement ? les lois ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Si un riche ou un puissant les transgresse, il profitera impunément de son injustice ; mais un pauvre, mais un homme qui ignore les formalités du droit, oh ! celui-là, la peine ne manquera point de l'atteindre, à moins pourtant, qu'il ne meure de désespoir avant son jugement, épuisé, ruiné par un procès sans fin. Ne pouvoir obtenir qu'à prix d'argent ce qui est du droit et des lois, c'est, à mon avis, le comble de l'iniquité. Quelque injure que vous ayez reçue, vous ne pouvez ni aborder un tribunal ni demander une sentence au juge avant d'avoir déposé préalablement une somme d'argent qui bénéficiera à ce juge et à sa séquelle. »

« L'apostat de la civilisation continua longtemps sur ce ton, déclamant avec une chaleur qui donnait parfois à ses paroles l'apparence d'un plaidoyer pour lui-même. Quand il parut avoir tout dit, Priscus le pria de le laisser parler quelques instants à son tour et de l'écouter avec patience. « À mon sens, commença-t-il, les fondateurs de l'État romain ont été des hommes sages et prévoyants ; pour que chacun sût bien son métier, ils ont fait de ceux-ci les gardiens de la loi, de ceux-là les gardiens de la sûreté publique, et, n'ayant pas d'autre occupation au monde que de s'exercer au maniement des armes, de s'aguerrir et de se battre, ces derniers ont composé une classe de gens excellents pour protéger les autres. Nos législateurs établirent en outre une troisième classe, celle des colons qui cultivent la terre : il était bien juste qu'au moyen de l'annone militaire cette classe nourrît ceux qui la protègent. Ce

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

n'est pas tout : ils créèrent des conservateurs de l'équité et du droit au profit des faibles et des incapables, des défenseurs juridiques pour ceux qui ne sauraient pas se défendre. Cela posé, qu'y a-t-il de si injuste à ce que le juge et l'avocat soient payés par le plaideur, comme le soldat par le paysan ? Celui qui reçoit le service doit tribut à celui qui le rend, et le bon office doit être mutuel. Le cavalier ne fait que gagner à soigner son cheval, le berger ses bœufs, le chasseur ses chiens. S'il y a de mauvais plaideurs qui se ruinent en procès, tant pis pour eux ! et, quant à la longueur des affaires, elle tient la plupart du temps à la nécessité de les éclaircir, et mieux vaut, après tout, une bonne sentence qui s'est fait attendre qu'une mauvaise sentence improvisée. Risquer de commettre l'injustice, ce n'est pas seulement nuire aux hommes, c'est encore offenser Dieu, l'inventeur de la justice. Les lois sont publiques, tout le monde les connaît ou peut les connaître ; l'empereur lui-même leur obéit. Votre accusation sur l'impunité des grands est vraie quelquefois, mais applicable à tous les peuples, et le pauvre lui-même peut échapper à la peine, si l'on ne trouve pas de preuves suffisantes de sa culpabilité ! Vous vous félicitez du don de votre liberté ; rendez-en grâce à la fortune, et non point à votre maître. En vous menant à la guerre, vous homme civil, il pouvait vous faire tuer, et, si vous aviez fui, il pouvait vous tuer lui-même. Les Romains n'ont point cette dureté ; leurs lois garantissent la vie de l'esclave contre les sévices du maître : elles lui assurent la jouissance de son pécule, et elles relèvent par l'affranchissement à la condition des hommes libres, tandis qu'ici, pour la moindre faute, c'est la mort qui le menace. »

« Cette vue élevée de la civilisation, ce tableau des protections diverses qui entourent l'individu sous les gouvernements policés, sembla remuer vivement l'interlocuteur de Priscus, qui ne cherchait vraisemblablement, en accumulant sophismes sur sophismes, qu'à étouffer en lui-même quelques remords et à combattre quelques regrets. Ses yeux parurent mouillés de larmes, puis il s'écria : « Les lois des Romains sont bonnes, leur république est bien ordonnée, mais les mauvais magistrats la pervertissent et l'ébranlent ». Ils en étaient là quand un domestique d'Onégèse ouvrit l'enceinte de la maison : Priscus quitta l'inconnu, qu'il ne revit plus. »[689]. Ainsi, quoique dans le cas évoqué par Priscus son interlocuteur fut d'abord

689 THIERRY, Amédée. *Histoire d'Attila et de ses successeurs jusqu'à l'établissement des Hongrois en Europe*. Paris : Didier et C^ie^, 1856. 2 tomes ; XIII p. et 455 p., 463 p. Tome 1, p. 100-105.

Nous ne reproduisons pas les notes de bas des pages du texte cité ; ces notes reproduisent pour la plupart le texte latin du témoignage de Priscus des « Extraits des Ambassades » (*Excerpt. Leg.*) dont les passages furent estimés par l'auteur les plus remarquables. Le texte du témoignage de Priscus, en latin et en grec, peut être lu *in* : MÜLLER, Charles (MÜLLERUS, Carolus). *Fragmenta historicum græcorum*. (Fragments d'histoire grecque). Paris : Firmin Didot, 1851. Tome IV. III p., 856 p. P. 86-88 (« Itaque tempus mihi terenti et circa murorum ambitum domus Onegesii ambulanti, progressus nescio quis, quem barbarum ex Scythico vestitu esse rebar, Græca voce me salutavit dicens « Χαῖρε. » [...] Tum ille plorans inquit, leges apud

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

captif d'un chef hun, peut-on constater que les citoyens de l'empire pouvaient effectivement porter un regard sévère sur la vie qu'ils y menaient. Nous pouvons admettre que, le cas échéant, de nombreuses personnes, comme de nos jours encore, aient pu s'efforcer de tenter leur chance *ailleurs*, tenter d'émigrer, et émigrer effectivement, comme en témoignait, nous avons pu le voir plus haut, le chrétien Salvianus.

Ce monde en déliquescence, où tant de personnes appartenant à de larges franges de la population éprouvaient une telle déréliction, ne se trouvait plus en mesure de puiser en lui-même la force de se transcender, de se renouveler, ne pouvait plus qu'évoluer radicalement, se refondre totalement d'une manière ou d'une autre tant la pression des barbares, tant le marasme social était grand, tant les incapacités des politiques se révélaient manifestes : Aétius, le dernier « grand Romain », chef de guerre hors pair ayant vaincu les Huns et leurs alliés aux Champs Catalauniques en 451, jalousé et craint par l'empereur d'Occident Valentinien III, fut assassiné, de la main de celui-là même, en 454.

Une vingtaine d'années plus tard, le 4 septembre 476, le dernier empereur d'Occident, qui n'exerçait plus guère qu'un pouvoir théorique sur un territoire réduit, fut à Ravenne, capitale de l'empire finissant, déposé par un roi barbare, Odoacre, qui fit parvenir les insignes impériaux à l'empereur d'Orient, mettant ainsi fin à l'empire en Occident.

Romanos bonas et rem publicam præclare constitutam esse, sed magistratus, qui non æque ac prisci probi et prudentes sint, eam labefactare et pervertere. »).

Priscus, né à Panium, en Thrace, fut un historien et un philosophe grec du V^e^ siècle. Il participa à l'ambassade dirigée par Maximin qui fut envoyée (vers 445 ou 448-449) à la cour hunnique d'Attila par l'empereur romain d'Orient Théodose II. L'ouvrage le plus conséquent rédigé par Priscus fut une *Histoire byzantine*, en huit livres. Les écrits de Priscus ne nous sont parvenus que sous la forme de citations au sein d'ouvrages d'autres auteurs ; notamment par l'intermédiaire de Jornadès (ou Jordanès, Jornandès... ; dans son *Histoire des Goths*, « *De Rebus Getici* »).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

CHAPITRE VIII

Bientôt touchons-nous à la fin de notre périple de découverte aux sources du commandement ou du management des hommes. Nous nous approchons de là où bientôt nous quitterons une *terra incognita* pour marcher en terrain mieux connu, nous parvenons là où s'élargissent les vues en direction de notre présent, où le paysage nous devient plus familier. Aussi allons-nous allonger notre pas et en accélérer le rythme, et, comme, lors de son pas de parade ou de « marche commando », le bersaglier évoqué au commencement de ces pages, nous allons adopter une course plus rapide et bondissante, tout en nous efforçant de lancer sur les aires qu'encore nous allons parcourir un regard attentif, circonspect.

AU HAUT MOYEN ÂGE EN EUROPE OCCIDENTALE

1 • DE LA GESTATION ET DE LA NAISSANCE DU MOYEN ÂGE

Nous avons vu, sous Dioclétien, puis sous Constantin, le monde romain s'engager dans des transformations profondes, foncières, radicales. Les habitants de l'empire étaient devenus des sujets (*subjecti*), les travailleurs libres (*coloni*), astreints à leur tâche, agricole le plus souvent, devenus de fait « attachés à la glèbe » ne se trouvaient plus guère en mesure de jouir d'aucune liberté.

Ayant justement jugé des services que la religion chrétienne, plus que tout autre, des services qu'une telle religion[690] prêchant une telle soumission pouvait leur apporter, de nombreux membres parmi les plus éminents de l'oligarchie foncière, s'insinuèrent dans l'Église chrétienne ou *s'offrir* les services de sa hiérarchie, lui procurèrent les moyens de ses

690 Dont sans doute ils n'avaient pas même jamais oser rêver ; mais dont, peut-être, probablement, voire sûrement, un pharaon, Akhenaton, lui, avait dans le lointain Orient jeté les bases, qu'un lettré égyptien, élevé à la cour d'Égypte, Moïse, avait tirée des limbes où elle s'enfonçait, et fait revivre et lancée sur les routes, qu'un sectateur essénien, charpentier de métier, avait réformée, qu'un certain Paul avait grandement contribué à diffuser ; cf. FREUD, Sigmund. *Moïse et le monothéisme*. Paris : Gallimard, 1980.(Idées nrf). 183 p.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

ambitions prosélytiques. Alors le germe chrétien ainsi cultivé se développa, se mit à croître lentement mais sûrement, et l'empire devint chrétien, les empereurs devinrent des potentats orientaux, la religion naturelle fut reléguée rapidement par les puissants dans le monde de l'incorrection, de l'interdit. Oui, le Moyen Âge déjà dans l'empire romain finissant se trouvait en gestation, il se formait, et bientôt, tout casqué et armé allait sortir du crâne des rois barbares instruits par les évêques bientôt seules héritiers de la Rome ancienne et de son prestige, du crâne de ces rois barbares qui eux aussi virent tout le parti qu'ils pouvaient en tirer en l'imposant aux sujets de l'empire devenus leurs sujets, et aux autres, même à ceux-là qui, auparavant, jamais n'avaient connu ni les légions romaines, ni les évêques catholiques.

« La population romaine ne présentait pourtant pas, de son côté, un front uni. Assurément, dès le début du V^e^ siècle, toute l'élite adhérait au catholicisme. Mais, dans les campagnes, malgré l'interdiction des cultes païens prononcée par Théodose en 392, l'idolâtrie subsistait. Ce n'était plus le paganisme éclairé de philosophie platonicienne des derniers sénateurs romains, mais un ensemble de croyances populaires, diffuses mais vivaces, qui se structuraient autour des éléments naturels. [...]. » « Assurément, les chrétiens firent appel à la contrainte. Mais il ne faut pas considérer pour autant les premiers siècles du Moyen Age comme une période de violence religieuse généralisée. Si l'on a ponctuellement eu recours aux menaces physiques, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un cadre légal, les persécutions massives demeurèrent exceptionnelles. Reste que des conversions forcées purent exister sans que les corps ou les biens soient menacés : de multiples méthodes permettaient de faire fléchir les consciences, sans pour autant sembler les violer... » « Pour comprendre la complexité des attitudes vis-à-vis de la contrainte religieuse, il faut se tourner vers l'acteur principal de l'évangélisation : l'évêque. » « Au V^e^ siècle, saint Augustin justifiait un usage légal et raisonné de la violence pour convaincre les hérétiques et les schismatiques de revenir dans le sein de l'Église. Il fondait sa démarche sur des observations pessimistes de la nature humaine : « *Il vaut mieux — qui en douterait ? — porter les hommes à honorer Dieu par l'instruction, que les y contraindre par la crainte et par la douleur des châtiments. Mais, si certains sont rendus meilleurs de cette façon, on ne doit pas pour autant abandonner à eux-mêmes ceux qui ne leur ressemblent pas.* » Augustin interprétait également l'ordre du Christ « *Force-les à entrer !* » (Luc, XIV, 23) comme un appel à la conversion forcée. » « Pour l'amour des hommes, il fallait faire leur salut même contre leur gré. Quitte à employer les grands moyens : « *Ce n'est pas en vain qu'ont été institués la puissance du roi, le droit au glaive du juge, les*

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

ongles de fer du bourreau, les armes du soldat, les règles de l'autorité, la sévérité même d'un bon père. Toutes ces choses ont leurs normes, leurs causes, leurs raisons, leurs utilités », écrit Augustin dans l'une de ses lettres. [...]. » « Plutôt que d'user de cette violence qu'ils détestaient — et dont ils ne pouvaient que rarement faire usage —, les évêques fondèrent leur action sur leurs nouvelles prérogatives. Avec la disparition de l'Empire romain et l'effacement des fonctionnaires, ils étaient en effet devenus les maîtres de leurs cités. À leur rôle religieux s'était ajouté un rôle politique, mais aussi économique — ils distribuaient les vivres, les aumônes —, social et culturel. Ils utilisèrent leurs nouveaux pouvoirs pour pousser les non-chrétiens à la conversion. Ainsi, l'homme qui refusait le baptême ne pouvait plus manger avec les chrétiens, ni participer aux fêtes ou aux activités communautaires. Si le récalcitrant était un lettré, l'accès aux cercles de la culture lui était interdit ; s'il était pauvre, la porte de l'hospice lui était fermée. Dans une société dangereuse, où les faibles avaient besoin de la protection des puissants pour survivre, il était périlleux de s'aliéner la protection bienveillante de l'évêque. [...]. » « Maîtres du temporel, les évêques occidentaux détenaient également le contrôle du surnaturel et savaient en jouer pour favoriser la diffusion du christianisme. Le miracle, terrifiant ou salvateur, pouvait constituer un puissant facteur de contrainte. Ce n'est pas un hasard si saint Augustin fit de l'aveuglement de Paul sur la route de Damas [3] le prototype de la conversion forcée : jadis, Dieu n'avait-il pas foudroyé un infidèle pour l'obliger à croire ? Dans une logique proche de celle du « *do ut des* » (« je donne pour que tu donnes »), l'évêque de Limoges Yrieix proposait des démonstrations de la puissance divine en échange de la conversion des spectateurs. Plus simplement, saint Géry de Cambrai guérit un lépreux en échange de son baptême. » « Les conversions forcées des premiers siècles du Moyen Âge ne résultent pas uniquement des entreprises épiscopales. Une fois devenus chrétiens, les rois barbares en prirent souvent l'initiative pour servir des intérêts clairement politiques. De même que les cités pouvaient sembler plus stables lorsqu'on en éliminait les divergences confessionnelles, de même un royaume pourrait paraître plus cohérent si tous ses sujets adhéraient à la même foi. Ce fut ce mirage de l'unité qui poussa certains dirigeants à exiger des conversions. » « Mais était-ce seulement un mirage ? Au début du VI^{e} siècle, le roi des Wisigoths Alaric II dut affronter des désordres civils, parce que ses sujets catholiques lui reprochaient d'adhérer à l'arianisme. Au même moment, le Franc Clovis, baptisé dans la foi de Nicée, parvenait à rallier tous les suffrages. De là à penser qu'un État entièrement catholique serait invincible il n'y avait qu'un pas. » « En la matière, il faut remarquer que les législateurs

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

barbares surent décliner la contrainte selon des modalités diverses, avec des intensités variées. Lorsqu'un souverain se convertissait, ses sujets n'étaient jamais obligés à le suivre dans ses choix ; l'aristocratie, qui avait participé à la décision, était simplement invitée à l'imiter. Tout changea, très progressivement, en une voire deux générations. Ainsi, vers 540, le fils de Clovis Childebert I[er] ordonna de détruire les idoles dans son royaume ; mais il laissa encore en paix les idolâtres. De la même façon, le roi du Wessex Ine (688-726) ordonna à ses sujets, sous peine d'amende, de respecter le repos dominical, de payer la dîme à l'Église et de faire baptiser leurs enfants ; les adultes, quant à eux, pouvaient rester païens s'ils le voulaient. [...]. » « Les conversions forcées avaient d'abord été utilisées par les rois pour renforcer l'unité de leurs États. Mais ils comprirent rapidement l'intérêt qu'elles pouvaient présenter dans la pacification des régions nouvellement conquises. Lorsque le roi du Wessex Caedwalla (686-688) s'empara de l'île de Wight, il massacra la famille royale locale et imposa le baptême aux habitants survivants : aucun autonomisme ne pourrait ainsi renaître sur le substrat d'un paganisme identitaire. De même, lorsque, entre 690 et 730, les maires du palais francs Pépin II de Herstal puis Charles Martel entreprirent la conquête de la Frise, ils encadrèrent la conversion musclée de leurs nouveaux sujets au christianisme. Les vieilles divinités tutélaires du royaume rhénan, renversées dans les sanctuaires mais aussi dans les esprits, ne serviraient plus de point de ralliement aux révoltes locales. Dans cette perspective, certains rois vaincus furent également obligés d'accepter la religion de leur vainqueur : leur conversion, spectaculaire et humiliante, servait de symbole à leur assujettissement. Dans les années 780, Charlemagne servit de parrain aux chefs saxons, rendus à merci et contraints au baptême. [...]. » « [...]. La conversion de l'Europe barbare ne peut donc se résumer ni à une évangélisation pacifique, ni à un brutal rapport de forces. Par ailleurs, la nouvelle religion, qui s'était d'abord diffusée auprès des élites romano-barbares, bénéficia parfois de relais insoupçonnés. Le propriétaire foncier (le *possessor*) était un personnage essentiel de la société du début du Moyen Age. Maître du sol, mais également maître des hommes, libres ou esclaves, qui le cultivaient, son attitude fut essentielle pour la conversion des campagnes. Pour cela, il était courtisé par les grands prédicateurs comme Césaire d'Arles au VI[e] siècle ou Éloi de Noyon au VII[e] siècle, en même temps qu'il se voyait sollicité ou menacé par les législations royales. « Si les sources, rares, laissent dans l'ombre les actions réelles des *possessores*, elles permettent d'apprendre que tel propriétaire a baissé le loyer de la terre pour ses tenanciers chrétiens, mais qu'il a relevé celui des manichéens qui travaillaient pour lui. Tel

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

autre a congédié les paysans païens qui exploitaient ses domaines. Un autre encore a proposé l'affranchissement à ses 250 esclaves à condition qu'ils acceptent le baptême. Devant de telles actions, on hésite naturellement à parler de « conversions forcées », au sens strict du terme. Et pourtant, la contrainte économique, plus que toute autre, pouvait obtenir des résultats probants. » « N'ignorons pas non plus le pouvoir de contrainte sociale des *possessores* sur leurs dépendants. Ainsi, incapable de parvenir à l'unification religieuse de l'Espagne par des moyens étatiques, le Wisigoth Égica fit réduire en esclavage tous les Juifs de son royaume en 694 et il les confia à la garde des grands propriétaires fonciers. En « privatisant » la persécution, Égica montrait sa confiance dans le pouvoir de coercition religieuse des *possessores*. [...]. » « Au final, l'ensemble de ces mécanismes convergeaient. Au VII^e^ siècle, l'Occident put ainsi, légitimement, se définir comme une Chrétienté formée d'États qui étaient tous catholiques. [...]. » « [...]. De même que l'on en vient aujourd'hui à remettre en cause l'intensité de la violence dans les sociétés barbares, il faut admettre que le haut Moyen Âge avait mis au point une pratique feutrée de la persécution. »[691].

La « *pratique feutrée* de la *persécution* » mentionnée ci-dessus nous semble un aimable et indulgent euphémisme lorsque dans le même texte il est étonnamment fait référence à Charlemagne et notamment et à la manière dont il parvint à la « conversion » des Saxons. Certes il y eut là « conversion, spectaculaire et humiliante », mais pas seulement ; il fallut au grand Charles quatre guerres, trente-trois années de situation conflictuelle de 772 à 805, pour voir les Saxons « rendus à merci et contraints au baptême ». Charlemagne jugea utile, pour convaincre les Saxons, païens particulièrement récalcitrants, de décapiter, en 782, à Verden, 4500 prisonniers saxons[692], puis il exila environ 12000 personnes et installa en pays saxons de nombreux colons francs. En 785 les dispositions d'un capitulaire[693] de Charlemagne infligeait la peine capitale aux Saxons qui s'obstineraient à des pratiques païennes, telles que les funérailles par crémation, par ensevelissement sous tumulus, et le service cultuel ordinaire aux païens. Pour l'application de ces mesures prescrites un tribunal spécifique fut mis en place. Dans ces siècles de fer, cette répression d'une excessive dureté provoqua des réactions violentes de la part nombreux Germains ; et l'opposition germanique aux prétentions franques

691 DUMÉZIL, Bruno. Les conversions forcées ont-elles existé ? *L'Histoire*, novembre 2007, n° 325, p. 69-73. Voici la note (n° 3) de bas de page du texte cité : « 3. Selon les Actes des Apôtres, sur le chemin de Damas, Paul fut foudroyé par une vision du Christ : s'étant converti, il devint un prédicateur zélé. »

692 Lors de la « Journée de Verden » (Verden ou Werden). Les 4500 prisonniers, sélectionnés, étaient des prêtres du paganisme ou des aristocrates saxons ; il leur fut demandé de renoncer à leurs croyances religieuses ; aucun des prisonniers ne se convertit au christianisme ; ils furent décapités.

693 Capitulaire : décret des souverains carolingiens. Le capitulaire en question : « De partibus Saxoniæ ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

et catholiques devint alors tout à fait une guerre de religions. Vingt années s'écoulèrent avant qu'une paix non exempte de rancœur put enfin prévaloir[694]. Voici un autre texte présentant d'une façon très différente du précédent les conversions et les rapports de forces qui s'exercèrent autrefois, au Moyen Âge, dans la proche Europe du Nord.

« Alors que la plupart des tribus germaniques s'étaient transformées sous l'influence du christianisme ou de la centralisation franque, les Saxons avaient su conserver leur indépendance et leurs coutumes païennes. Cela ne pouvait plaire aux Carolingienx, ces premiers représentants de l'alliance de l'épée et de la croix. De là des guerres incessantes qui se terminèrent, sous Charlemagne, par cette effroyable mêlée de trente-trois ans, où le paganisme et la liberté saxonne des tribus transrhénanes, Westphales, Engreins et Ostphales, succombèrent enfin sous les escadrons bardés de fer de l'empereur franc. Cependant, si les soldats du grand Karl détruisirent l'Eresbourg sacré et mirent la hache dans le chêne d'Armin, si le *herzog* de Westphales, le fameux Witikind finit par courber le front et recevoir le baptême, si les hideux massacres de Verden, la dévastation et le pillage systématique finirent par implanter le christianisme au milieu des forêts et des tourbières, si la déportation en masse réussit à faire d'une partie de la Saxe une terre franque, le vieux génie païen et libre des saxons ne fut point anéanti, tant était grande la force de résistance de ce peuple étonnant. Le Harz et les tourbières du nord continuèrent à voir se célébrer les mystères de Wodan, la *Markgenossenschaft* subsista et bien des tribus saxonnes ou sœurs des saxons, les Nordalginges, les Dithmarses, les Frissons, les Flamings conservèrent leur vieille indépendance, à l'égal des Saxons d'Angleterre. » « Leur centre sur le continent, c'était le Fleanderland, les pays des Flamings, la Flandre. Lentement ils s'y étaient substitués aux débris des Ménapiens et des Morins, par couches successives et parfois hétérogènes. Bandes saxonnes guidées par leurs *heertogen*, pirates de Frise et le l'île Sainte, Heligoland, venus avec leurs *bersexers*, Vikings danois conduits par leurs *kiompurs* et leurs *seakongars*, pendant des siècles ils avaient abordé sur cette côte marécageuse et basse, qui d'après Eumène, « semble flotter sur l'abîne et frémir sous le pas. / Tels sont les premiers Karls (1), les Kerels dont la farouche bravoure va faire trembler pendant quatre cents ans les comtes et les rois de France. [...]. » « Maîtres incontestés du littoral, les Kerels s'y adonnèrent à l'agriculture, d'après leurs vieux usages. Groupés en guildes, vieilles communautés nationales, armés du

694 En concertation avec la noblesse saxonne, Charlemagne promulgua un nouveau capitulaire, en 797, qui abrogeait les dispositions du mortifère capitulaire « De partibus Saxoniæ » de 785, en substituant aux peines de mort des amendes.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

schram-sax et de la massue, ce sont des laboureurs soldats ; ils en ont les fortes vertus, mais aussi la rudesse et la cruauté. Avec cela, païens déterminés ; car nous les voyons encore au XII[e] siècle célébrer le *dadsisa* et boire la coupe de l'amitié, la *minne*, autour du cadavre de Charles le Bon. »[695].

2 • LA FRANCE EN GESTATION, EN NAISSANCE ; CLOVIS CONSUL ET PATRICE

> « Puisque si grand est le souci de la foi glorieuse qui vous incite à honorer la religion catholique, que vous avez, par estime pour l'avis des évêques, ordonné que ces évêques se réunissent pour traiter des questions nécessaires, c'est conformément à la consultation et aux articles voulus par vous que nous faisons les réponses qu'il nous a paru bon de formuler. De la sorte, si ce que nous avons déterminé est aussi reconnu juste à votre jugement, l'approbation d'un si grand roi et seigneur confirmera que doit être observée avec une plus grande autorité la sentence d'un si grand nombre d'évêques. »[696].

Les Francs, d'origine germanique, se composaient de plusieurs peuples. Ils furent longtemps en lutte contre les forces impériales. Puis devinrent pour certains d'entre eux des alliés des Romains. Les Francs saliens, établis dans la province dont ils eurent ensuite l'entière responsabilité, se montrèrent loyaux et particulièrement efficaces, notamment lors de la bataille des Champs Catalauniques, où leur valeur permit de bousculer le flanc ouest du dispositif hunnique, puis la victoire acquise de mener la poursuite des troupes d'Attila et de ses alliés jusqu'aux portes de la Gaule. Les Saliens eurent à leur tête Childéric qui au nom de l'empereur administrait la province de « Belgique seconde », et après l'effondrement de

695 PERGAMENI, Hermann. *Les guerres des Paysans – Étude historique*. Bruxelles : Gustave Mayolez, 1880. 202 p. P. 24-26. Ci-après nous reproduisons la note de bas de page N° 1 relative au texte cité : « (1) *Karls*, hommes libres, l'une des trois classes d'hommes des Germains septentrionaux ; les autres sont les *iarls*, nobles, et les *trœlles*, serfs, esclaves ou lètes. On appelle aussi les nobles, *adelings* ; les hommes libres, *frilings*, et les serfs, *lassen*. »

N.B. : Charles le Bon : Charles I[er] de Flandres (1084 environ - 1127). Le *schram-sax* : épée droite, sabre, à un seul tranchant et dos épais, « scramasaxe ».

696 CLERCQ, C. de (texte latin de l'édition de), GAUDEMET, Jean et BASDEVANT, Brigitte (introduction, traduction et notes par). *Les canons des conciles mérovingiens (VI[e]-VII[e] siècles)*. Paris, les Éditions du Cerf, 1969. 2 tomes ; tome 1, 304 p. ; tome 2, 352 p. Tome 1, p. 71.

Le roi Clovis avait convoqué un concile en 511 : afin d'en conduire les travaux, 32 évêques se réunirent donc à Orléans. Le roi demandait à ceux-ci de le conseiller sur certains points qu'il leur avait préalablement précisés dans l'*ordre du jour* du concile. Les évêques lui répondirent donc.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

l'empire, la déposition de Romulus Augustule, continua, semble-t-il, à se montrer fidèle au dernier représentant de l'autorité publique romaine, le maître des milices Ægidius, en mettant au service de celui-ci les guerriers saliens. Ægidius, qui avait pris ses distances avec les derniers représentants de l'autorité romaine en Italie, disparu, son fils Syagrius lui succéda. Childéric disparu, Clovis, son fils, lui succéda en tant que roi des Francs saliens ; et tout il bouscula.

Clovis, roi des Saliens, peuple depuis plusieurs générations déjà au service de l'empire romain d'occident, d'un peuple dont les armées garantissaient la sécurité du nord de la Gaule, succéda à son père vers 481. Il s'opposa au général romain Syagrius qui régnait donc sur un domaine s'étendant des régions au nord de la Seine jusqu'à la Loire, et maintenait là un état héritier, de fictive façon, de l'empire romain. En 486 les Francs de Clovis triomphèrent des troupes de Syagrius, « roi des Romains », à Soissons. Syagrius s'enfuit, se réfugiant auprès des Wisigoths, qui le livrèrent à Clovis, qui le fit égorgé. Clovis était un chef de guerre intelligent, un homme politique habile, un homme d'une grande et féroce ambition, très pragmatique et prompt à agir et réagir ; c'était un homme d'une trempe pareille à celle de Constantin. De victoire en victoire, de coup d'adresse en coup d'adresse, Clovis se rendit le maître de la Gaule, en parvenant de plus à s'imposer comme roi unique de tous les Francs. Les Alamans, autre peuple germanique, ayant attaqué les Francs ripuaires et les ayant vaincu, il vola au secours de ces derniers. La bataille de Tolbiac, en 496, vit sa victoire sur les Alamans, qui reconnurent l'autorité de Clovis. Mais cette victoire fut le prélude du règne de Clovis sur le peuple des Ripuaires. « La reine ne cessait de supplier le roi de reconnaître le vrai Dieu et d'abandonner les idoles mais rien ne put l'y décider, jusqu'à ce qu'une guerre s'étant engagée avec les Allemands, il fut forcé, par la nécessité, de confesser ce qu'il avait jusque-là voulu nier. Il arriva que les deux armées se battant avec un grand acharnement celle de Clovis commençait à être taillée en pièces ; ce que voyant, Clovis éleva les mains vers le ciel, et le cœur touché et fondant en larmes, il dit « Jésus-Christ, que Clotilde affirme être Fils du Dieu vivant, qui, dit-on, donne du secours à ceux qui sont en danger, et accorde la victoire à ceux qui espèrent en toi, j'invoque avec dévotion la gloire de ton secours ; si tu m'accordes la victoire sur mes ennemis et que je fasse l'épreuve de cette puissance dont le peuple, consacré à ton nom, dit avoir reçu tant de preuves, je croirai en toi, et me ferai baptiser en ton nom ; car j'ai invoqué mes dieux, et, comme je l'éprouve, ils se sont éloignés de mon secours ce qui me fait croire qu'ils ne possèdent aucun pouvoir, puisqu'ils ne secourent pas ceux qui les servent. Je t'invoque donc, je désire croire en toi ; seulement que j'échappe à mes ennemis. » Comme il disait ces paroles, les Allemands, tournant le dos, commencèrent à se mettre en déroute et voyant que leur roi

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

était mort, ils se rendirent à Clovis, en lui disant : « Nous te supplions de ne pas faire périr notre peuple, car nous sommes à toi. » Clovis, ayant arrêté le carnage et soumis le peuple rentra en paix dans son royaume, et raconta à la-reine comment il, avait obtenu la victoire en invoquant le nom du Christ. »[697]. Voici l'une des premières manipulations de l'histoire concernant la conversion de Clovis, « le nouveau Constantin » selon le mot de Grégoire de Tours lui-même, où l'on faisait de la bataille de Tolbiac le pendant de la bataille du pont Milvius[698].

Clovis, avait choisi d'épouser, parmi les princesses burgondes, Clotilde, la seule qui s'était convertie au catholicisme[699]. Et il donna son accord pour que son premier enfant (qui mourut en bas âge) issu de ce mariage fut baptisé dans la foi catholique de sa mère. Cela disposa très favorablement à son égard le puissant clergé de l'Église chrétienne nicéenne de la Gaule entière, et lui facilita grandement sa main mise sur l'ensemble du territoire. Sa « conversion de Tolbiac », pour artificielle très probablement, voire mensongère, qu'elle fut, constitue les prémices d'une ère nouvelle, marquée par l'accord de la royauté avec la structure oligarchique « dominante » dans la partie occidentale de l'ancien empire romain amenée à se soumettre au Franc. Toutefois Clovis ne se fit baptiser, seulement, et non point sacré roi, que tardivement, vraisemblablement à Reims, peut-être le jour de Noël, peut-être en 508. Que le

697 GRÉGOIRE DE TOURS. Histoire des Francs. In : *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France – Mémoires de Grégoire de Tours*. Tome I. Avec une introduction, des suppléments, des notices et des notes ; par M. Guizot. Paris : J. -L. -J. Brière, 1823. 479 p. P. 90, 91 (livre II).

Dans le même ouvrage, aux pages 91 et 92, nous pouvons lire le récit du baptême du roi franc :

« Le nouveau Constantin s'avance vers le baptistère pour s'y faire guérir de la vieille lèpre qui le souillait, et laver dans une eau nouvelle les taches hideuses de sa vie passée. Comme il s'avançait vers le baptême, le saint de Dieu lui dit de sa bouche éloquente : « Sicambre abaisse humblement ton cou : adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. » Saint Remi était un évêque d'une grande science, et livré surtout a l'étude de la rhétorique ; il était si célèbre par sa sainteté qu'on égalait ses vertus à celles de saint Silvestre. Nous avons un livre de sa vie où il est dit qu'il ressuscita un mort. »

Grégoire de Tours naquit à Clermont-Ferrand vers 538, et mourut à Tours vers 594. Il appartenait à une famille de haute noblesse arverne, où s'était trouvés des sénateurs et des évêques, du côté paternel ou maternel. Il fut élu évêque de Tours en 573. Il défendit les intérêts de l'Église face à la royauté franque (Chilpéric Ier), et fut l'un des négociateurs du traité d'Andelot (en 587 ; près de Chaumont, en Haute-Marne) entre Childebert II (roi des Francs ; Austrasie) et Gontran (roi des Francs ; Burgondie). Grégoire de Tours rédigea une *Histoire des Francs* et une *Histoire Ecclésiastique*.

698 D'autres viendront. Au IX^e^ siècle, l'archevêque Hincmar de Reims conçut la légendaire intervention de la colombe de l'Esprit-Saint apportant la sainte ampoule contenant le saint chrême par lequel les rois furent sacrés. Ainsi sera-t-on conduit vers l'an mille à avancer que ce saint chrême qui servit au baptême et à l'onction royale. Mais il convient de ne pas perdre de vue que le premier souverain franc à être sacré fut Pépin le Bref au VIII^e^ siècle. Aussi y eut-il cette autre belle légende celle selon laquelle les armoiries aux fleurs de lis d'or sur fond d'azur auraient été apportées par un ange à Clothilde qui aurait persuadé son mari Clovis de les adopter comme emblème de son royaume (comme beaucoup plus tard il y eut, suite à une vision de sainte Marguerite-Marie, religieuse à Paray-le-Monial, de la part d'un certain nombre de catholiques, exprimé le souhait de voir porter sur les couleurs de la France royale une image du Sacré-cœur).

699 Les sœurs de Clothilde avaient opté pour l'arianisme.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

baptême de Clovis n'intervint que tardivement peut s'expliquer par le fait que le souverain ne pouvait sans doute pas, malgré toute la hardiesse qui était la sienne et les avantages qu'il pouvait retirer de ce baptême, risquer de perdre les avantages que lui valait le dévouement de tous ses leudes, de tous les membres de son entourage guerrier, de la *trustis dominica*, qui étaient païens pour la plupart d'entre eux[700].

Quoiqu'il en fut, la conversion de Clovis n'en fit pas un dévot tout pétri de piété, loin de là ; il demeura un souverain épris de ses prérogatives et assoiffé de pouvoir, un politique et un guerrier adroit et matois. Les manœuvres de Clovis lui assurèrent d'être reconnu comme roi par les Ripuaires, et aussi de tous les Francs, et ceci sans excessive effusion de sang.

« Le roi Clovis, pendant son séjour à Paris, envoya en secret au fils de Sigebert lui faisant dire : « Voilà que ton père est âgé, et il boite de son pied malade : s'il venait à mourir, son royaume t'appartiendrait de droit ainsi que notre amitié. » Séduit par cette ambition, Chlodéric forma le projet de tuer son père.Sigebert étant sorti de la ville de Cologne, et ayant passé le Rhin pour se promener dans la forêt de Buconia [1] s'endormit à midi dans sa tente ; son fils envoya contre lui des assassins et le fit tuer, dans l'espoir qu'il posséderait son royaume. Mais, par le jugement de Dieu, il tomba dans la fossé qu'il avait méchamment creusée pour son père. Il envoya au roi Clovis des messagers pour lui annoncer la mort de son père et lui dire : « Mon père est mort, et j'ai en mon pouvoir ses trésors et son royaume. Envoie-moi quelques-uns des tiens, et je leur remettrai volontiers ceux des trésors qui te plairont. » Clovis lui répondit : « Je rends grâces à ta bonne volonté, et je te prie de montrer tes trésors à mes envoyés, après quoi tu les posséderas tous. » Chlodéric montra donc aux envoyés les trésors de son père. Pendant qu'ils les examinaient, le prince dit : « C'est dans ce coffre que mon père avait coutume d'amasser ses pièces d'or. » Ils lui dirent : « Plongez votre main jusqu'au fond pour trouver tout. » Lui l'ayant fait et s'étant tout à fait baissé, un des envoyés leva sa francisque et lui brisa le crâne. Ainsi cet indigne fils subit la mort dont il avait frappé son père. Clovis apprenant que Sigebert et son fils étaient morts, vint dans cette même ville, et ayant convoqué tout le peuple il lui dit : « Écoutez ce qui est arrivé. Pendant que je naviguais sur le fleuve de l'Escaut, Chlodéric, fils de mon parent, tourmentait son père en lui disant que je voulais le tuer. Comme Sigebert fuyait à travers la forêt de Buconia, Chlodéric a envoyé contre lui des meurtriers qui l'ont mis à mort ; lui-même a été assassiné je ne sais par qui, au moment où il ouvrait les trésors de son père. Je ne suis nullement

700 Ce dont Grégoire de Tours se fit l'écho. [Clovis répondant à l'évêque Rémi] : « Très-saint père, je t'écouterai volontiers ; mais il reste une chose, c'est que le peuple qui m'obéit ne veut pas abandonner ses dieux j'irai à eux et je leur parlerai d'après tes paroles. » ; in : GRÉGOIRE DE TOURS. Histoire des Francs. In : *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France – Mémoires de Grégoire de Tours*. Tome I. Avec une introduction, des suppléments, des notices et des notes ; par M. Guizot. Paris : J. -L. -J. Brière, 1823. 479 p. P. 91 (livre II).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

complice de ces choses. Je ne puis répandre le sang de mes parens, car cela est défendu; mais, puisque ces choses sont arrivées, je vous donne un conseil s'il vous est agréable, acceptez-le. Ayez recours à moi, mettez-vous sous ma protection. » Le peuple répondit à ces paroles par des applaudissemens de main et de bouche, et, l'ayant élevé sur un bouclier, ils le créèrent leur roi. Clovis reçut donc le royaume et les trésors de Sigebert et les ajouta à sa domination. Chaque jour Dieu faisait tomber ses ennemis sous sa main et augmentait son royaume, parce qu'il marchait le cœur droit devant le Seigneur et faisait les choses qui sont agréables à ses yeux.

« Il marcha ensuite contre le roi Chararic [1]. Dans la guerre contre Syagrius, Clovis l'avait appelé à son secours mais Chararic se tint loin de lui et ne secourut aucun parti, attendant l'issue du combat pour faire alliance avec celui qui remporterait la victoire. Indigné de cette action, Clovis s'avança contre lui, et, l'ayant entouré de pièges le fit prisonnier avec son fils, et les fit tondre tous deux, enjoignant que Chararic fût ordonné prêtre et son fils diacre. Comme Chararic s'affligeait de son abaissement et pleurait on rapporte que son fils lui dit « Ces branches ont été coupées d'un arbre vert et vivant, il ne se séchera point, et en poussera rapidement de nouvelles. Plaise à Dieu que celui qui a fait ces choses ne tarde pas davantage à mourir ! » Ces paroles parvinrent aux oreilles de Clovis qui crut qu'ils le menaçaient de laisser croître leur chevelure et de le tuer ; il ordonna alors qu'on leur tranchât la tête à tous deux. Après leur mort, il s'empara de leur royaume, de leurs trésors et de leurs sujets. « Il y avait alors à Cambrai un roi nommé Ragnachaire, si effréné dans ses débauches qu'à peine épargnait-il ses proches parens eux-mêmes. Il avait un conseiller nommé Farron, qui se souillait de semblables déréglemens. On rapporte que lorsqu'on apportait au roi quelque mets ou quelque don ou quelque objet que ce soit, il avait coutume de dire que c'était pour lui et son Farron, ce qui excitait chez les Francs une indignation extrême. Il arriva que Clovis ayant fait faire des bracelets et des baudriers de faux or (car c'était seulement du cuivre doré), les donna aux Leudes [1] de Ragnachaire pour les exciter contre lui. Il marcha ensuite contre lui avec son armée. Ragnachaire avait des espions pour reconnaître ce qui se passait. Il leur demanda, quand ils furent de retour quelle pouvait être la force de cette armée. Ils lui répondirent : « C'est un renfort très-considérable pour toi et ton Farron. » Mais Clovis étant arriva lui fit la guerre. Ragnachaire, voyant son armée défaite, se préparait à prendre la fuite lorsqu'il fut arrêté par les soldats, et amené, avec son frère Richaire, les mains liées derrière le dos, en présence de Clovis. Celui-ci lui dit : « Pourquoi as-tu fait honte à notre famille en te laissant enchaîner ? il te valait mieux mourir ; » et ayant levé sa hache, il la lui rabattit sur la tête. S'étant ensuite tourné vers son frère il lui dit : « Si tu avais porté du secours à ton frère, il n'aurait pas été enchaîné » et il le frappa de même de sa hache. Après leur mort, ceux qui les avaient trahis reconnurent que l'or qu'ils avaient reçu du roi était faux. L'ayant dit au roi, on rapporte qu'il leur répondit : « Celui qui de sa propre volonté, traîne son maître à la mort, mérite de recevoir un pareil or ; » ajoutant qu'ils devaient se contenter de ce qu'on leur laissait la vie s'ils ne voulaient pas expier leur trahison dans les tourmens. À ces paroles,

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

eux voulant obtenir sa faveur, lui assurèrent qu'il leur suffisait qu'il les laissât vivre. Les rois dont nous venons de parler étaient les parens de Clovis. Renomer fut tué par son ordre dans la ville du Mans. Après leur mort, Clovis recueillit leurs royaumes et tous leurs trésors. Ayant tué de même beaucoup d'autres rois, et ses plus proches parens, dans la crainte qu'ils ne lui enlevassent l'empire, il étendit son pouvoir dans toute la Gaule. »[701].

Clovis fut reconnu par l'empereur romain d'Orient Anastase I[er] [702], comme Patrice des Romains (l'empereur reconnaissait donc en lui le maître de l'autorité civile), et comme Maître de la milice (par cela l'empereur manifestait sa reconnaissance de l'autorité de Clovis sur les armées en Gaule), et Anastase I[er] lui attribua la dignité de consul. Ainsi, en 509 Clovis, se fit-il introniser consul, put-il revêtir la pourpre, symbôle de l'autorité impériale, en la basilique de la Martinopole de Tours.

« Clovis ayant reçu de l'empereur Anastase des lettres de consul fut revêtu, dans la basilique de Saint-Martin, de la tunique de pourpre et de la chlamyde [1] et posa la couronne sur sa tête. Ensuite, étant monté à cheval, il jeta de sa propre main, avec une extrême bienveillance,de l'or et de l'argent au peuple assemblé sur le chemin qui est entre la porte du vestibule de la basilique de Saint-Martin et l'église de la ville et, depuis ce jour, il fut appelé consul ou Auguste. Ayant quitté Tours il vint à Paris et y fixa le siège de son empire. »[703].

---

701 GRÉGOIRE DE TOURS. Histoire des Francs. In : *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France – Mémoires de Grégoire de Tours*. Tome I. Avec une introduction, des suppléments, des notices et des notes ; par M. Guizot. Paris : J. -L. -J. Brière, 1823. 479 p. P. 105 -109 (livre II). Ci-après nous reproduisons les notes du bas des pages citées :

– (p. 106 ; Bucania :) « [1] Forêt voisine de Cologne. » ;

– (p. 107 ; Chararic :) « [1] Chef Franc établi à Térouane. » ;

– (p. 108 ; Leudes :) « [111] Les Leudes ou Fidèles étaient les compagnons des chefs barbares, les hommes qui s'attachaient à leur personne, formaient leur bande, les suivaient à la guerre leur promettaient fidélité, et, en, recevaient en échange des présens qui furent d'abord, comme le dit Tacite, des chevaux, des armes et plus tard des terres ; lesLeudes, devinrent alors des vassaux. [...]. »

702 Empereur d'Orient de 491 à 518.

703 GRÉGOIRE DE TOURS. Histoire des Francs. In : *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France – Mémoires de Grégoire de Tours*. Tome I. Avec une introduction, des suppléments, des notices et des notes ; par M. Guizot. Paris : J. -L. -J. Brière, 1823. 479 p. P. 105 (livre II). Voici la note de bas de page n° 1 relative au texte cité : « [1] Clovis ne fut point nommé consul ; il fut seulement revêtu des honneurs consulaires, honneur fréquemment accordé par la cour de Byzance. Le vrai consulat était toujours écrit dans les Fastes, et servait à désigner l'année. Le nom du roi des Francs ne s'y trouve nulle part. (*Histoire des Français*, par M. de Sismondi, t. I, p. 228.) »

N.B. : la *chlamyde* est un manteau, drapé, en usage dans l'antiquité, chez les Grecs puis chez les Romains, fixé sur l'épaule ou au cou par une fibule (épingle ou agrafe métallique). La « Martinipole » : ainsi est parfois nommé la cité qui s'était développée aux portes de Tours, à l'ouest, à l'entour du tombeau de saint Martin, de la basilique construite au-dessus. Le tombeau de saint Martin fut longtemps un lieu de pèlerinage majeur, le plus important de toute la Gaule.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

2.1 • De la loi salique ; de la trustis et de l'antrustion

« TEXTE LOI SALIQUE. / TITRE XLIII. [...] / ART. I. / Si un ingénu a tué un Franc, ou un Barbare vivant sous la loi salique, il sera condamné à payer 8000 deniers, ou 200 sous d'or./ ART. II. / Mais s'il a précipité le corps dans un puits ou dans les flots, il sera condamné à payer 24,000 deniers, ou 600 sous d'or. / ART. III / S'il a caché le corps sous des branches vertes ou sèches, ou de toute autre manière, ou s'il l'a jeté dans les flammes, il sera condamné à payer 24,000 deniers, ou 600 sous d'or. / ART. IV. / Si quelqu'un a tué un antrustion du roi, il sera condamné payer 24,000 deniers, ou 600 sous d'or / ART. V. / S'il a précipité le corps de cet antrustion, dans un puits où dans les flots, ou s'il l'a recouvert de branches vertes ou sèches, ou enfin s'il l'a jeté dans les flammes, le meurtrier sera condamné à payer 73,000 deniers, ou 1800 sous d'or. / ART. VI. / Quicopque aura tué un Romain, convive du roi, sera condamné à payer 12,000 deniers, ou 3oo sous d'or. / ART. VII. / Si l'homme qui a été tué est un Romain possesseur , c'est-à-dire qui a des propriétés dans le canton qu'il habite, le coupable convaincu de lui avoir donné la mort sera condamné à payer 4000 deniers, ou 100 sous d'or. / ART. VIII. / Quiconque aura tué un Romain tributaire, sera condamné à payer 1800 deniers, ou 45 sous d'or. / ART. IX. / Celui qui, trouvant dans un carrefour un homme que ses ennemis ont mutilé et abandonné après lui avoir coupé les pieds et les mains, aura achevé de lui ôter la vie, sera condamné à payer 4000 deniers, ou 100 sous d'or. / ART. X. / Quiconque aura poussé un ingénu dans un puits, dans la mer, ou dans un précipice quelconque, où le danger de mort est imminent, sera condamné à payer 4000 deniers, ou 100 sous d'or, si l'ingénu parvient, par un moyen quelconque, à arracher sa vie à ce danger. / ART. XI. / Mais si l'ingénu a perdu la vie dans cette occasion, le meurtrier paiera toute la composition due à raison du meurtre d'un ingénu. / Ainsi, en général, toutes les fois qu'une personne jetée dans un précipice aura échappé à la mort, et quelle que soit la quotité de sa composition, le coupable ne paiera que la moitié de la composition qu'il aurait payée si la victime eût perdu la vie. Mais en cas de mort, la composition entière sera due selon la condition de la personne qui a été tuée. / ART. XII. / Si quelqu'un a accusé d'un crime quelconque un ingénu, auprès d'une personne de la même condition , et s'il est prouvé que par suite de cette accusation, vraie ou fausse, l'homme accusé ait été tué, l'accusateur devra payer la moitié de la composition, et celui qui a donné la mort devra payer la totalité de la composition, telle qu'elle est fixée par la loi, à raison de la condition du mort. »[704].

704 PEYRÉ, J. F. A (suivant le texte de Dutillet, revu avec soin, et éclairci par la ponctuation, avec la traduction en regard et des notes par). *Lois des Francs, contenant la Loi salique et la Loi ripuaire*. Précédé d'une préface par M. Isambert. Paris : Firmin Didot, 1828. 427 p. P. 149-153 (pages impaires seulement ; les pages paires sont consacrées à la version latine du texte ; les pages paires et impaires peuvent porter des notes de bas de page). Voici les notes de bas de pages correspondant au texte cité :

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Dans la société franque l'esclavage est avéré ; les personnes libres y relevaient de différentes conditions qui apparaissent aisément à une simple lecture d'un court extrait de la loi salique. Coexistaient également plusieurs lois, et l'on pouvait demander à être jugé par une loi ne correspondant pas à son origine ethnique. Il ne semble pas y avoir eu dans la société franque salienne de noblesse à proprement parler, du moins à l'époque de Clovis et celles des souverains mérovingiens lui ayant succédé. « De toute évidence, l'aristocratie gallo-romaine embrasse une élite indépendante et qui s'autoperpétue, don le statut social et politique est fondé sur le lignage, la fortune héréditaire et certains privilèges juridiques [...]. Cette aristocratie collabore avec le roi, mais il ne l'a pas créée. Familiers de la noblesse européenne d'époque moderne [...] les historiens de la génération qui nous précède ont en vain tenté de découvrir un tel groupe chez les Francs. Différent en cela d'autres lois barbares, telles que celles des Alamans ou des Bavarois, le *Pactus legis salicae* ne fait pas allusion aux nobles ; on y trouve seulement une distinction majeure entre les *ingenui*, ou hommes libres, appelés aussi simplement *Franci*, et divers types de non-libres. Il existe une catégorie spéciale d'*ingenui*, les *domini*, seigneurs, qui contrôlent divers groupes de non-libres, et donc, probablement, possèdent de grands domaines. Cependant ces domini, qui appartiennent à la couche supérieure de la société franque, ne jouissent d'aucun statut juridique particulier, qu'aurait pu signaler un *wergeld* plus élevé. » « C'est seulement lorsqu'on s'approche du roi que le *wergeld* augmente. Les membres de la maison du roi, ses gardes du corps, appelés

— p. 148, 149 : (titre XLIII, art. IV) « 1 L'*antrustion* était un des personnages les plus élevés en dignité à la cour. Lié au roi par une foi commune, il était sous sa sauvegarde spéciale, *in truste regis*. Il jurait de défendre le roi qui, de, son côté, jurait de le protéger. L'antrustion avait, entre antres privilèges, celui de manger à la table du roi ; il était ce que notre loi appelle *conviva regis*. Perreciot, dans son Traité *de l'état civil des personnes, et de la condition des terres, dans les Gaules*, liv. 3, chap. 16, prouve fort bien, contre l'opinion de Montesquieu, que l'*antrustionage* était une dignité purement personnelle, que le roi communiquait à qui bon lui semblait, et qui n'avait rien de commun avec celle des simples possesseurs de fiefs, *leudes*, *vassaux* ou *fidèles*. Cette dignité plaçait l'antrustion au même rang que le comte, si on en juge par la quotité de la composition qui était la même pour ces deux classes de citoyens : mais elle n'était pas héréditaire comme celle du comte. [...]. »

— p. 150, 151 : (titre XLIII, art. VI) « 1 Le droit de manger à la table du roi était une prérogative fort recherchée, qui ne s'accordait pas exclusivement aux Francs. » / (titre XLIII, art. VII) « 2 Les *Romains possesseurs* jouissaient, en cette qualité, des droits que donnait l'ingénuité chez les Francs. Ils ne payaient aucun cens, de même que les Francs de condition libre. » / (titre XLIII, art.) 3 Les *Romains tributaires* n'étaient point dans la classe des esclaves proprement dits ; mais comme ils ne possédaient aucun fonds de terre en propre, et qu'ils payaient une redevance à ceux de qui ils tenaient les terres par eux cultivées, ils ne jouissaient point, comme les *Romains possesseurs*, des prérogatives que donnait l'ingénuité chez les Francs. Ils se trouvaient rangés dans une classe inférieure à celle des autres citoyens, quoique supérieure à celte des esclaves. Aussi lenr composition était-elle différente de celles qui étaient fixées pour ces deux classes. Voyez, sur les *Romains convives du roi*, *possesseurs*, et *tributaires*, ce qu'a écrit l'abbé Dnbos, liv. 6, chap.10, de *l'histoire critique de l'établissement de la monarchie*. »

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

leudes, trustis dominica, convivae regis ou antrustiones : voilà les gens dont le statut particulier est protégé par une valeur plus grande. Des historiens du droit tels que Heike Grahn-Hoek en ont conclu que, si un groupe de nobles avait bien existé chez les Francs avant Clovis, ce roi avait réussi à l'anéantir ; et que lui-même et ses successeurs avaient créé une noblesse de service qui ne s'était que lentement séparée du roi par intermariage avec la noblesse romaine, en profitant des guerres intestines qui ravageaient la famille royale. »[705].

3 • LES PETITS, LES HUMBLES, LES SANS-GRADE, DANS L'OCCIDENT MÉDIÉVAL ET FÉODAL

Ici nous satisferons-nous de citer Jules Michelet, auteur, historien, qui eut longtemps de prendre la mesure de ce que fut le Moyen Âge dont nous avons observé plus haut le commencement, et qui en parle admirablement et passionnément non seulement dans son *Histoire de France* mais aussi dans le premier livre de *La Sorcière*.

« J'ai écarté de ce tableau les ombres terribles du temps qui l'eussent cruellement assombri. J'entends surtout l'incertitude où la famille rurale était de son sort, l'attente, la crainte habituelle de l'avanie fortuite qui pouvait, d'un moment à l'autre, tomber du château. / Le régime féodal avait justement les deux choses qui font un enfer : d'une part, la *fixité extrême*, l'homme était cloué à la terre et l'émigration impossible ; — d'autre part, une *incertitude* très-grande dans la condition. / Les historiens optimistes qui parlent tant de redevances fixes, de chartes, de franchises achetées, oublient le peu de garanties qu'on trouvait dans tout cela. On doit payer tant au seigneur, mais il peut prendre tout le reste. Cela s'appelle bonnement le *droit de préhension*. Travaille, travaille, bonhomme. Pendant que tu es aux champs, la bande redoutée de là-haut peut s'abattre sur ta maison, enlever ce qui lui plaît « pour le service du seigneur ». / Aussi, voyez-le, cet homme ; qu'il est sombre sur son sillon, et qu'il a la tête basse !... Et il est toujours ainsi, le front chargé, le cœur serré, comme celui qui attendrait quelque mauvaise nouvelle. / Rêve-t-il un mauvais coup ? Non, mais deux pensées l'obsèdent, deux pointes le percent tour à tour. L'une : « En quel état ce soir trouveras-tu ta maison ? » — L'autre : « Oh ! si la motte levée me faisait voir un trésor ? si le bon

705 GEARY, Patrick J. *Naissance de la France – Le monde mérovingien*. Traduit de l'anglais par Jeanne Carlier et Isabelle Detienne. Paris : Flammarion, 1989 (1988 by Oxford University Press, Inc. ; titre original : Before France and Germany – The Creation and the Transformation of the Merovingian World). 292 p. (Champs). P. 134, 135.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

démon me donnait pour nous racheter ! » / On assure qu'à cet appel (comme le génie étrusque qui jaillit un jour sous le soc en figure d'enfant), un nain, un gnome, sortait souvent tout petit de la terre, se dressait sur le sillon, lui disait : « Que me veux-tu ? » — Mais le pauvre homme interdit ne voulait plus rien. Il pâlissait, il se signait, et alors tout disparaissait. / Le regrettait-il ensuite ? Ne disait-il pas en lui-même : « Sot que tu es, tu seras donc à jamais malheureux ! » Je le crois volontiers. Mais je crois aussi qu'une barrière d'horreur insurmontable arrêtait l'homme. Je ne pense nullement, comme voudraient le faire croire les moines qui nous ont conté les affaires de sorcellerie, que le Pacte avec Satan fût un léger coup de tête, d'un amoureux, d'un avare. À consulter le bon sens, la nature, on sent, au contraire, qu'on n'en venait là qu'à l'extrémité, en désespoir de toute chose, sous la pression terrible des outrages et des misères. / Mais, dit-on, ces grandes misères durent être fort adoucies vers les temps de saint Louis, qui défend les guerres privées entre les seigneurs. » Je crois justement le contraire. Dans les quatre-vingts ou cent ans qui s'écoulent entre cette défense et les guerres des Anglais (1240-1340), les seigneurs, n'ayant plus l'amusement habituel d'incendier, piller la terre du seigneur voisin, furent terribles à leurs vassaux. Cette paix leur fut une guerre. / Les seigneurs ecclésiastiques, seigneurs moines, etc., font frémir dans *le Journal d'Eudes Rigault* (publié récemment). C'est le rebutant tableau d'un débordement effréné, barbare. Les seigneurs moines s'abattaient surtout sur les couvents de femmes. L'austère Rigault, confesseur du saint roi, archevêque de Rouen, fait une enquête lui-même sur l'état de la Normandie. Chaque soir il arrive dans un monastère. Partout, il trouve ces moines vivant la grande vie féodale, armés, ivres, duellistes, chasseurs furieux à travers toute culture ; les religieuses avec eux dans un mélange indistinct, partout enceintes de leurs œuvres. / Voilà l'Église. Que devaient être les seigneurs laïques ? Quel était l'intérieur de ces noirs donjons que d'en bas on regardait avec tant d'effroi ? Deux contes, qui sont sans nul doute des histoires, la *Barbe-Bleue* et *Grisélidis*, nous en disent quelque chose. Qu'était-il pour ses vassaux, ses serfs, l'amateur des tortures qui traitait ainsi sa famille ? Nous le savons par le seul à qui l'on ait fait un procès, et si tard ! au quinzième siècle : Gilles de Retz, l'enleveur d'enfants. / Le Front-de-Bœuf de Walter Scott, les seigneurs de mélodrames et de romans, sont de pauvres gens devant ces terribles réalités. Le Templier d'*Ivanhoë* est aussi une création faible et très-artificielle. L'auteur n'a osé aborder la réalité immonde du célibat du Temple, et de celui qui régnait dans l'intérieur du château. On y recevait peu de femmes ; c'étaient des bouches inutiles. Les romans de chevalerie donnent très-exactement le contraire de la vérité.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

On a remarqué que la littérature exprime souvent tout à fait l'envers, des mœurs (exemple, le fade théâtre d'églogues à la Florian dans les années de la Terreur). / Les logements de ces châteaux, dans ceux qu'on peut voir encore, en disent plus que tous les livres. Hommes d'armes, pages, valets, entassés la nuit sous de basses voûtes, le jour retenu aux créneaux, aux terrasses étroites, dans le plus désolant ennui, ne respiraient, ne vivaient que dans leurs échappées d'en bas ; échappées non plus de guerres sur les terres voisines, mais de chasse, et de chasse à l'homme, je veux dire d'avanies sans nombre, d'outrages aux familles serves. Le seigneur savait bien lui-même qu'une telle masse d'hommes sans femmes ne pouvait être paisible qu'en les lâchant par moments. / La choquante idée d'un enfer où Dieu emploie des âmes scélérates, les plus coupables de toutes, à torturer les moins coupables qu'il leur livre pour jouet, ce beau dogme du moyen âge se réalisait à la lettre. L'homme sentait l'absence de Dieu. Chaque razzia prouvait le règne de Satan, faisait croire que c'était à lui qu'il fallait dès lors s'adresser. / Là-dessus, on rit, on plaisante. « Les serves étaient trop laides. » Il ne s'agit point de beauté. Le plaisir était dans l'outrage, à battre et à faire pleurer. Au dix-septième siècle encore, les grandes dames riaient à mourir d'entendre le duc de Lorraine conter comment ses gens, dans des villages paisibles, exécutaient, tourmentaient toutes femmes et les vieilles même. / Les outrages tombaient surtout, comme on peut le croire, sur les familles aisées, distinguées relativement, qui se trouvaient parmi les serfs, ces familles de serfs maires qu'on voit déjà au douzième siècle à la tête du village. La noblesse les haïssait, les raillait, les désolait. On ne leur pardonnait pas leur naissante dignité morale. On ne passait pas à leurs femmes, à leurs filles, d'être honnêtes et sages. Elles n'avaient pas droit d'être respectées. Leur honneur n'était pas à elles. *Serves de corps*, ce mot cruel leur était sans cesse jeté. / On ne croira pas aisément dans l'avenir que, chez les peuples chrétiens, la loi ait fait ce qu'elle ne fit jamais dans l'esclavage antique, qu'elle ait écrit expressément comme droit le plus sanglant outrage qui puisse navrer le cœur de l'homme. / Le seigneur ecclésiastique, comme le seigneur laïque, a ce droit immonde. »[706].

706 MICHELET, Jules. *La sorcière*. Chronologie et préface par Paul Viallaneix. Paris : Garnier-Flammarion, 1966. 314 p. P. 69-72 (livre premier, chapitre IV « Tentations »).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

4 • OÙ L'ON VOIT LE SERF SUBSTITUÉ À L'ESCLAVE, LE SALARIÉ SUBSTITUÉ AU SERF

Alors, après le Moyen Âge qui tant désespéra les hommes, vint le renouveau de l'homme, fondé sur l'esprit propre à l'Antiquité, sur les belles vertus des Anciens, leurs écrits, leur façon de vivre et de réfléchir. « Tandis que fleurit la résurgence des idées et des valeurs de l'antiquité gréco-romaine, on voit s'amorcer le très lent déclin des grands propriétaires fonciers, qui constituent les forces dirigeantes de la noblesse et du clergé. Mais la religion des seigneurs continuera d'exercer son pouvoir doctrinal et de fournir ses armes idéologiques aux maîtres du monde économique, en prêchant inlassablement ce qui avait été à l'origine de sa réussite : la soumission aux puissants, l'acceptation du travail contraint et la répression de la sexualité. »[707].

« À Lyon, rapporte Blanqui, « les ouvrières gagnent 300 francs dans l'année en travaillant quatorze heures par jour sur des métiers où elles sont suspendues à l'aide d'une courroie afin de pouvoir se servir de leurs pieds et de leurs mains, dont le mouvement continuel et simultané est indispensable au tissage du galon ».
« Un enquêteur officieux signale « certains établissements de Normandie où le nerf de bœuf figure sur le métier parmi les instruments de travail ».

« Ainsi, cependant que Stendhal décrivait par le menu les fines amours de ses coléoptères mondains, que Musset endolori mirait ses pâleurs dans le Grand Canal et la bourgeoisie émerveillée par l'essor du commerce et de l'industrie abandonnait la religion aux femmes pour se vouer à la mystique rentable des « affaires », derrière le décor, tout un peuple de déshérités vivait sans joie, sans espérance, et parfois sans pain.

« Le système féodal était détruit, mais au sein du « régime bourgeois » une nouvelle catégorie de serfs avait remplacé l'ancienne. Il n'y avait plus de paysans « attachés à la glèbe » autour des châteaux, mais autour des manufactures multipliées par le génie de l'entreprise qui anime l'époque, les grandes concentrations ouvrières forment peu à peu cette

707 STEMMELEN, Éric. *La religion des seigneurs - Histoire de l'essor du christianisme entre le I^er^ et le VI^e^ siècle*. Paris : Michalon, 2010. 316 p. P. 275.

N.B. : on comprend aisément qu'une théorie s'employant à maîtriser cette pulsion fondamentale qu'est la pulsion sexuelle, et y parvenant, voit grandement facilité l'application du reste des préceptes qui sont les siens...

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

classe distincte, ignorée par la loi, à l'existence chichement mesurée et que l'on appellera « prolétariat ».

« La méthode hégélienne avait fourni à Karl Marx l'outil dont sa pensée avait besoin. La cruauté de la « condition prolétarienne » le révolte, décuple sa volonté d'action, et fait du jeune penseur épris de spéculations philosophiques le général révolutionnaire le plus conséquent de tous les temps. Le marxisme qui va naître sera un mélange détonant de logique et d'indignation. »[708].

Le serf « taillable et corvéable à merci », moins coûteux à entretenir, avait été substitué à l'esclave, puis le salarié, comme la monnaie, après s'être dans une large mesure raréfiée, avoir dans une large mesure disparu, s'était de nouveau répandue, le salarié, l'ouvrier et l'employé, en vinrent à remplacer le serf.

708 FROSSARD, André. Karl Marx. *Historia*, novembre 1970, n° 288, p. 85.

N.B. : la « dialectique » de Georg Wilhelm Friedrich Hegel, exploitée, reprise par Karl Marx dans son « matérialisme dialectique », cherche à construire sur la base d'une affirmation et de la négation de celle-ci une entité idéale, une synthèse ; ce matérialisme dialectique, cette procédure intellectuelle, associant thèse, antithèse et synthèse, en triades successives, s'efforce d'envisager le réel le plus complètement possible afin de faire, en une certaine manière, coïncider l' « Idée » et la « Réalité », dans le but ultime de, non seulement, expliquer le monde, de l'exprimer, mais de pouvoir, en atteignant à son propos un niveau optimal de lucidité, de connaissance, le modeler, le modifier, dans le but de favoriser l'avènement d'un homme nouveau dans un monde nouveau.

Louis Auguste Blanqui (1805-1881), qui connut plusieurs et longs emprisonnements, était un théoricien socialiste qui conçut l'action révolutionnaire en tant que phase préparatoire d'un coup d'État, conduit par un certain nombre de *happy few*, et indispensable à l'instauration d'une dictature nécessaire à l'établissement d'un ordre nouveau, à l'établissement d'un nouvel ordre des choses...

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

CHAPITRE IX

1 • DE L'ART DÉLICAT, DU DIFFICILE ET PARFOIS PÉRILLEUX EXERCICE DU MANAGEMENT ET DU COMMANDEMENT DES HOMMES TOUT AU LONG DES TEMPS

« Il ne s'agit pas ici d'entreprendre une étude de philosophie des civilisations ; on peut discuter pendant des volumes sur la nature des valeurs professées par la civilisation occidentale. Nous ne soulèverons que les plus manifestes, celles qui sont les moins sujettes à la controverse. Elles se ramènent, semble-t-il, à deux : la civilisation occidentale cherche d'une part, selon l'expression de M. Leslie White, à accroître continuellement la quantité d'énergie disponible par tête d'habitant ; d'autre part à protéger et à prolonger la vie humaine, et si l'on veut être bref on considérera que le second aspect est une modalité du premier puisque la quantité d'énergie disponible s'accroît, en valeur absolue, avec la durée et l'intérêt de l'existence individuelle. [...].

« Cela posé, on constate aussitôt que si la civilisation occidentale s'est, en effet, adonnée à ces tâches avec un exclusivisme où réside peut-être sa faiblesse, elle n'est certainement pas la seule. Toutes les sociétés humaines, depuis les temps les plus reculés, ont agi dans le même sens ; et ce sont des sociétés très lointaines et archaïques, que nous égalerions volontiers aux peuples « sauvages » d'aujourd'hui, qui ont accompli, dans ce domaine, les progrès les plus décisifs. À l'heure actuelle, ceux-ci constituent toujours la majeure partie de ce que nous nommons civilisation. Nous dépendons encore des immenses découvertes qui ont marqué ce qu'on appelle, sans exagération aucune, la révolution néolithique : l'agriculture, l'élevage, la poterie, le tissage... À tous ces « arts le la civilisation », nous n'avons, depuis huit mille ou dix mille ans, apporté que des perfectionnements.

« Il est vrai que certains esprits ont une fâcheuse tendance à réserver le privilège de l'effort, de l'intelligence et de l'imagination aux découvertes récentes, tandis que celles qui ont été accomplies par l'humanité dans sa période « barbare » seraient le fait du hasard, et qu'elle n'y aurait, somme toute, que peu de mérite. Cette aberration nous paraît si grave et si répandue, et elle est si profondément de nature à empêcher de prendre une vue exacte du rapport entre les cultures que nous croyons indispensable de la dissiper complètement. »[709].

709 LÉVI-STRAUSS, Claude. *Race et histoire. Suivi de L'œuvre de Claude Lévi-Strauss par Jean Pouillon*. Paris : Denoël-Gontier, 1961. 130 p. P. 54-56.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Nous avons vu comment les sociétés humaines sont nées, comment elles se sont élaborées, structurées, hiérarchisées, d'abord et très souvent, toujours ou presque au Proche-Orient du moins, autour d'un temple, quelle que soit la nature du temple considéré, autour du clergé servant, au sein de ce temple, la divinité à laquelle il était dédié ; et, nous l'avons exposé par la citation de textes des Anciens, la religion se montra aussi de toute importance dans les sociétés des mondes celtique ou germanique. Cette structure, cette hiérarchisation des sociétés humaines a perduré, *mutatis mutandis*, depuis des temps fort reculés, que nous avons explorés brièvement plus haut, sans changement éminemment majeur ou radical, jusqu'à nos jours, ou presque, jusqu'au frémissement de la naissance du monde dans lequel nous vivons. Depuis le Néolithique en effet, le commandement des hommes est demeuré quasi inchangé, et la « révolution » industrielle, la « révolution » tertiaire, la « révolution » informatique... n'ont guère fait subir au mode de management, de commandement des hommes d'évolution considérable pouvant se voir assimiler à une quelconque « révolution » managériale. L'homme, l'Homo sapiens, apprit au Néolithique à dominer la nature, mais point à se dominer lui-même ; Homo sapiens il était, Homo sapiens il demeurait.

Aussi, l'histoire (l'*écrit*) porte témoignage de nombreux sursauts d'indignation d'individus ou de collectivités opprimés, d'innombrables soubresauts de classes populaires, d'une multitude de grèves, de révoltes, et de quelques révolutions, des premiers mouvements sociaux qui nous sont connus dans l'Égypte antique, en passant par les menaces de sécessions de la Plèbe au début de la République romaine, par les bagaudes des Gaules ou d'Ibérie, par les jacqueries du Moyen-Âge, par la Révolution, française, la révolution russe, et en allant allègrement jusqu'à la « chienlit » de la fin des années soixante du XX^{e} siècle...

2 • LE LÉGAL ET LE LÉGITIME

De nos jours, nous semble-t-il, les personnes d'humbles conditions (autrefois les paysans majoritairement, ensuite les ouvriers, les employés...) sont incitées (par les puissants et leurs commis) à ne plus recourir à la violence à laquelle ils peuvent prétendre légitimement (ne serait-ce que par une *loi naturelle*, non écrite et *imprescriptible*, à laquelle il

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

ne serait pas même nécessaire que certains textes législatifs fassent référence), et légalement ; car, la loi, ici, encore, le leur permet dans certains cas[710].

En effet il nous paraît non insensé de concevoir que ce droit à la liberté, ce droit à la résistance à l'oppression, ce droit à la violence, à la contrainte physique en définitive, échappe en fait de plus en plus aux humbles malgré les artifices légaux qui censément les autorisent à l'exercer en vue, conformément au respect des « droits naturels et imprescriptibles de l'Homme », de préserver leur « liberté » et se saisir ainsi de moyens aptes, réellement, à assurer une réelle « résistance à l'oppression ».

L'oppression ne pouvant plus guère se justifier décidément ni philosophiquement ni religieusement, il n'est pas exclut que les humbles se saisissent pourtant, malgré les arguments des puissants et de leurs commis complaisamment développés tout au long de discours lénifiants, de ce droit de résistance à l'oppression. Ce droit des opprimés, nous l'avons dit, est reconnu encore légalement, mais « on » cherche subrepticement à les en priver légitimement. Pour ceci « on » s'efforce de substituer à une hypothétique violence physique (qu'ils — les humbles, les opprimés — seraient susceptibles de mettre œuvre sous le coup d'une indignation soudaine ou d'une lassitude excessive et malgré la connivence avec les puissants d'une « majorité silencieuse » hébétée), des affrontements juridiques plus « politiquement corrects » ou des accointances de couloir, des accords achetés, légalement ou illégalement. « On » cherche, à inciter les humbles, eux-mêmes ou leurs représentants patentés, par une manipulation des esprits, une manipulation de « l'opinion », à exercer au plus et seulement une violence symbolique, une feutrée violence verbale, plutôt que de se lancer dans l'exercice d'une violence plus ou moins contrôlée aboutissant à une guerre sociale susceptible de n'avoir rien à voir avec une « guerre en dentelle ». Les humbles n'en ont pas toujours claire conscience, mais « on » en est bien conscient, les aimables discussions et négociations dans de beaux et grands bureaux bellement lambrissés ne portent que rarement ou jamais atteinte aux intérêts des puissants, tant l'histoire

710 Constitution du 4 octobre 1958, Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 :

• Article n° 2 : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression. »

• Article n° 12 : « La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. »

FRANCE. Conseil constitutionnel. *Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789* [en ligne]. [Réf. du 30 décembre 2010]. Disponible sur :

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la constitution-du-4-octobre-1958/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789.5076.html>

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

le prouve suffisamment, il ne suffit point aux humbles de même seulement montrer discrètement les dents pour obtenir satisfaction, mais de mordre surtout.

L'histoire nous révèle une considérable suite de « guerres des paysans », de mouvements sociaux, d'une violence parfois tout aussi conséquente que la répression mise en œuvre de la part des pouvoirs en place, cherchant toujours ou presque, ne rechignant que rarement à employer la contrainte par corps, à préserver le légal prévalant contre le légitime (émanation jugée subsidiaire, oiseuse, superfétatoire, d'une volonté de liberté, d'une éminemment répréhensible volonté d'isonomie manifeste), cherchant toujours ou presque par l'institution imposée d'un état de fait perdurant à légitimer l'ordre légal.[711].

3 • CONDUIRE LES HOMMES... AVEC ADRESSE

Nous voulons ici rappeler encore ce qu'écrivit autrefois Xénophon, qui tant s'intéressa à une direction des hommes menée avec leur consentement, menée avec *adresse*, et nous le citons une nouvelle fois, reprenant en partie une citation que déjà nous fîmes au commencement de cet ouvrage :

« Une pensée nous venait un jour à l'esprit : c'est le grand nombre de démocraties renversées par des gens qui préféraient tout autre gouvernement à la démocratie, puis le nombre de monarchies et d'oligarchies détruites par des factions démocratiques, enfin

711 Cf. LAHIRE, Bernard. Remarques sur la perception sociale de la violence. In : AZOULAY, Vincent et BOUCHERON, Patrick (dir.). *Le Mot qui tue : une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*. Seyssel : Champ Vallon, 2009. (Époques). P. 371-376.

Cf. ELIAS, Norbert. *La Dynamique de l'Occident*. Paris : Calmann-Levy, 1975. 328 p.

Cf. ELIAS, Norbert. *La Société de cour*. Paris : Flammarion, 1985. 330 p.

Quelques semaines après la rédaction de ce paragraphe un employé d'un « Établissement public à caractère industriel et commercial », avec qui nous avions eu un entretien informel, nous procura plusieurs exemplaires d'une revue *a priori* destinée à des agents, adhérents syndicaux, de cet Établissement public. Un article, d'une page intitulée « droits et libertés », de l'un de ces exemplaires traite de ce sujet même que nous évoquons ici. Nous reproduisons ci-dessous le titre et des extraits cet article :
« Du droit de GRÈVE à la RÉVOLTE
« Il est désormais bien établi que la SNCF met tout en œuvre pour restreindre le droit de grève. En cela, elle fait partie des patrons pour lesquels tous les moyens sont bons, dont certains illégaux, pour bâillonner les salariés. Pourtant, le droit de grève est une liberté publique inscrite dans la Constitution et reconnue par elle comme étant à la base du droit du travail. [...]. À l'évidence la SNCF viole le principe de loyauté régissant les relations collectives du travail. Quant aux pratiques discriminatoires et aux sanctions subies par de nombreux grévistes, parmi lesquels ceux de la C.G.T., la liste en est longue. Là encore, l'attitude revancharde de la direction, particulièrement bien relayée dans les établissements, n'a trompé personne. La C.G.T. ne saurait tolérer de tels agissements et usera à son tour de tous les moyens à sa disposition pour les combattre. » ; in : GARREL, Gilbert (directeur de la publication), NIER, Thierry (responsable de la rédaction). Du droit de grève à la révolte. *La Tribune des cheminots*, janvier 2011, n° 887, p. 21.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

le nombre d'hommes qui, voulant exercer la tyrannie, ont été renversés en un clin d'œil, tandis que d'autres, pour s'être maintenus quelque temps, sont admirés comme gens prudents et chanceux. Nous réfléchissions aussi que, dans les maisons privées, composées, les unes d'une foule de domestiques, les autres d'un personnel peu nombreux, il se trouve des maîtres qui ne sauraient se faire obéir même de ce petit nombre. Nous songions encore que les bouviers commandent aux bœufs, les palefreniers aux chevaux, et qu'enfin tous ceux qu'on appelle pasteurs sont considérés comme les chefs de ces animaux qu'ils surveillent. Or, il nous semblait voir que ces troupeaux obéissent plus volontiers à ceux qui les conduisent, que les hommes à ceux qui les gouvernent. Car les troupeaux vont où les pasteurs les mènent, paissent dans les endroits où on les lâche, s'abstiennent de ceux dont on les écarte, et laissent les pasteurs user de ce qu'ils rapportent absolument comme ils l'entendent. En effet, nous n'avons jamais appris qu'aucun troupeau se soit révolté contre le pasteur, ou pour ne point obéir, ou pour ne pas leur permettre d'user du produit qu'il leur donne. Il y a plus, les troupeaux sont moins faciles à tous les étrangers qu'à ceux qui les gouvernent et qui en tirent profit. Les hommes, au contraire, conspirent de préférence contre ceux qu'ils voient entreprendre de les gouverner.

« Ces réflexions nous conduisaient à conclure qu'il est facile à quiconque est né homme de gouverner toute espèce d'animaux, plutôt que des hommes. Mais quand nous eûmes considéré que jadis Cyrus le Perse eut sous sa domination une immense quantité d'hommes qui lui obéirent, une immense quantité de villes et une quantité immense de nations, nous fûmes obligé de changer d'avis et de reconnaître que ce n'est point une œuvre impossible, ni même difficile, de gouverner les hommes, quand on s'y prend avec adresse. En effet, nous savons que des hommes se sont empressés d'obéir à Cyrus, bien qu'éloignés de lui d'une marche d'un grand nombre de journées et même de mois, quelques-uns ne l'ayant jamais vu, et d'autres sachant qu'ils ne le verraient jamais : et cependant ils voulaient être ses sujets. Aussi laissa-t-il bien loin derrière lui les autres rois qui ont hérité du pouvoir paternel ou qui ont acquis par eux-mêmes leur empire. [...].

« Et toutefois, ces peuples qu'il gouvernait ne parlaient point son langage et ne s'entendaient pas entre eux. Cependant son ascendant s'étendait par la crainte sur cette immense étendue de pays au point d'effrayer tout le monde, sans que personne ait osé rien entreprendre contre lui : c'est qu'aussi il sut inspirer à tous un si vif désir de lui plaire, que l'on désirait ne jamais cesser d'être gouverné par sa volonté. Voilà pourquoi il a réuni des nations

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

si nombreuses, que ce serait toute une affaire de les parcourir, en commençant le voyage de la résidence royale, et en se dirigeant vers le matin, vers le soir, vers l'ourse ou vers le midi. Pour nous, considérant que ce grand homme est digne d'admiration, nous nous sommes enquis de sa naissance, de son naturel et de son éducation, qui l'ont placé si haut dans l'art de gouverner les hommes ; et tout ce que nous avons appris et que nous croyons avoir découvert sur lui, nous essayerons de le raconter. »[712]

712 XÉNOPHON. Traduction : TALBOT, Eugène. *Œuvres complètes de Xénophon*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^ie^, 1867. 2 tomes. 583 p., 544 p. Tome 2, p. 191-193 (*Cyropédie* ; livre Ier, chap. Ier).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

« Depuis mille et mille milliers d'années les heures, les jours et les nuits tombent sur la terre habitée par les hommes.

« Depuis mille et mille milliers d'années les fleuves roulent leurs eaux vers la mer, et la mer est le réservoir immense des eaux.

« Depuis mille et mille milliers d'années le soleil éclaire l'espace et donne la vie à tout ce qui existe sur ce globe.

« Depuis mille et mille milliers d'années l'homme tombe et se relève, meurt et renaît aussi promptement que les heures et les jours.

« Les fleuves, la mer, le soleil sont inconscients de leur œuvre, mais l'homme se souvient de la route parcourue par ses ancêtres, il conserve le nom de son père.

« Il ne revient pas plus en arrière que la jeune fiancée qui se rend à la maison de son époux, il va tout droit croyant qu'il arrivera.

« Où ? Il n'en sait rien, mais il marche toujours. »[713].

713 VINA-SNATI. In : JACOLLIOT, Louis. *Fakirs et bayadères*. Paris : Ernest Flammarion, 1904. 224 p. P. 221, 222.

La citation de Vina-Snati compose l'élément majeur de la « Conclusion » de l'ouvrage mentionné de Louis Jacolliot ; elle s'y trouve introduite par ces mots : « Nous venons de fouiller profondément dans ce mystérieux passé des antiques civilisations de l'Orient. Nous conclurons par ces paroles du poète indou Vina-Snati : [...] ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

COPYRIGHT © 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

BIBLIOGRAPHIE

ALDRED, Cyril. *Les origines de l'Égypte ancienne*. Bruxelles : Sequoia-Elsevier, 1967. 144 p.

ALLARD, Paul. *La persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église*. Paris : Victor Lecoffre, 1900. Tome premier. 479 p.

AMIOT, Joseph (traduction de). *Art militaire des Chinois, ou Recueil d'anciens traités sur la guerre, compofés avant l'ère chrétienne, par différents généraux chinois. Ouvrages fur lefquels les Afpirants aux Grades Militaires font obligés de fubir des examens. On y a joint Dix Préceptes adreffés aux Troupes par l'Empereur régnant. Traduit en François, par le P. Amiot, Miffionnaire à Pe-king, revu & publié par M. Deguignes*. Paris : Didot L'Ainé, 1772. XII et 397 p.

ANDRONICOS, Manolis. Sarissa. *Bulletin de correspondance hellénique*, volume 94, livraison 1, 1970, p. 91-107.

ANTHONY, David W. *The Horse, the Wheel, and Language: How Bronze-Age Riders from the Eurasian Steppes Shaped the Modern World*. (Le cheval, la roue et le langage : comment des cavaliers de l'Âge du Bronze venus des steppes eurasiennes ont façonné le monde moderne). Princeton (New Jersey) : Princeton University Press, 2009. 568 p.

ARISTOTE. *La politique*. Traduction française de Thurot – Nouvelle édition revue par A. Bastien – Précédée d'une introduction par Ed. Laboulaye. Paris : Garnier Frères, 1881. XVIII p. et 379 p.

ARISTOTE. *Constitution d'Athènes*. Bibliothèque de l'École des Hautes Études publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique – Sciences philologiques et historiques – Quatre-vingt-neuvième fascicule – Aristote, Constitution d'Athènes, traduite par B. Haussoullier, directeur adjoint à l'École Pratique des Hautes Études, avec la collaboration de E. Bourguet, Jean Brunhes, L. Eisenmann élèves à l'École des Hautes Études et à l'École Normale Supérieure. Paris : Émile Bouillon, 1891. 112 p.

ARISTOTE. *La Rhétorique d'Aristote traduite en françois par Mr. Cassandre*. La Haye : Isaac Vaillant, 1718. 490 p.

ARRIEN. *Histoire de l'expédition d'Alexandre*. Traduction par Auguste Turrettini. Genève : É. Carey, 1843. (Tome septième de : *Bibliothèque des historiens grecs*). XVI p. et 453 p.

AUGUSTIN (Saint ; Augustin d'Hippone). *La Cité de Dieu*. Traduction de Pierre Lombert. Bourges : Gille, 1818. Trois tomes. 694 p., 638 p., 681 p.

AZOULAY, Vincent. *Xénophon et les grâces du pouvoir – De la* charis *au charisme*. Paris : Publication de la Sorbonne, 2004. 511 p.

AZOULAY, Vincent. Xénophon, le roi et les eunuques – Généalogie d'un monstre. *Revue française d'histoire des idées politiques*, 2000, n° 11, p. 3-26.

BANU, Ion. La formation sociale « asiatique » dans la perspective de la philosophie orientale asiatique. *La Pensée - Revue du rationalisme moderne*, avril 1967, n° 132.

BATANINA, Iya, ZDANOVICH, Gennady, KOUPRIANOVA, Elena. et MALIUTINA, Tatiana. « Terre des cités fortifiées ». Sites de la civilisation des steppes de l'époque du

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Bronze moyen en Oural du Sud. *L'Antropologie*, septembre 2010, vol. 114 - n° 4, p. 469-492.

BAUDEZ, Jean-François. Le bébé-jaguar olmèque, une créature mythologique emblématique du pouvoir. *Religion et Histoire*, mars-avril 2005, n° 1, p. 86-93.

BELLAY, Joachim du. *Les Regrets – Collationnés sur la première édition (Paris 1558)*. Paris : Isidore Liseux, 1876. 131 p.

BENOIST, Alain de. Symbolique païenne et christianisme. In BENOIST, Alain de (présenté par). *Les traditions d'Europe* – Nouvelle édition révisée et augmentée. Arpajon : Éditions Le Labyrinthe, 1996 (1982).

BERNARD, Hippolyte. *Aperçu général sur l'origine, les progrès et l'état actuel de l'art de la guerre*. Paris : J. Dumaine, 1868. 217 p.

BLACK, Jeremy, CUNNINGHAM, Graham, ROBSON, Eleanor, and ZÓLYOMI Gábor. (Translated and Introduced by). *The Literature of Ancient Sumer.* New York : Oxford University Press, 2004. LXIII p. et 372 p.

BON, François. *Préhistoire. La fabrique de l'homme*. Paris : Seuil, 2009. 338 p.

BOTTÉRO, Jean (traduit de l'akkadien et présenté par). *L'Épopée de Gilgameš – Le grand homme qui ne voulait pas mourir.* Paris : Gallimard, 1992. 295 p. (L'aube des peuples).

BOURRIOT, Félix. La Grèce. In : PARIAS, Louis-Henri (dir.). *Histoire générale du travail - Préhistoire et antiquité*. GARELLI, Paul, NOUGIER, Louis-René et SAUNERON, Serge. Paris : Nouvelle Librairie de France, 1959. 390 p. P. 145-256.

BOYER, Régis. *La mort chez les anciens Scandinaves*. Paris : Les Belles Lettres, 1994. 241 p. (Vérité des mythes).

BREASTED, James Henry. *Ancient records of Egypt. Historical documents from the earliest times to the persian conquest, collected, edited and translated with commentary* (Anciens textes d'Égypte. Documents historiques, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la conquête perse, collectés, édités et traduits, avec commentaire) Volume II. *The eighteenth dynasty* (La dix-huitième dynastie). Chicago : The University of Chicago Press, 1906. 428 p.

BRIANT, Pierre. *Histoire de l'Empire perse. De Cyrus à Alexandre*. Paris : Fayard, 1997. 1250 p.

BRIANT, Pierre. Le Grand roi, protégé du dieu Ahura-Mazda – État central, pouvoirs locaux et religions chez les Perses achéménides. *Religions & histoire*, mars-avril 2007, n° 13, p. 70-73.

BROGLIO, Alberto et GURIOLI, Fabio. Le rituel de la mort il y a 12 000 ans : la sépulture de Villabruna en Italie. *Religion et Histoire*, mai-juin 2005, n° 2, p. 50-51.

BRYCE, Trevor. *The Kingdom of the Hittites*. New-York : Oxford University Press, 1996. XII et 464 p.

BUFFON, Comte de. *Histoire naturelle, générale et particulière. Par M. le Comte de Buffon, Intendant du Jardin et du Cabinet du Roi, de l'Académie Françoife, de celle des Sciences, etc. Supplément, Tome Cinquième*. « De ce qui eft contenu dans ce volume : *Des Époques de la Nature* ».Paris : Imprimerie royale, 1778. VIII p., 615 p. et XXVIII p.

Carmina Burana. Lateinische und deutsche. Lieder und Gedichte. Einer Handschrift des XIII. Jahrhunderts aus Benedictbeuern. [Chants de Beuern. Latin et allemand. Chants et poésies. Un manuscrit du XIII^{e} siècle des Bénédictins de Beuern]. Stuttgart :

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Literarischen Vereins [Cercle littéraire], 1847. 223 p.

CÉSAR, Jules. *César – Œuvres complètes – Commentaires sur la guerre des Gaules – Avec les réflexions de Napoléon Ier – Suivi des Commentaires sur la guerre civile et de La vie de César par Suétone. Traduction d'Artaud. Nouvelle édition très soigneusement revue par M. Félix Lemaistre et précédée d'une étude sur César par M. Charpentier.* Bibliothèque latine-française. Paris : Garnier Frères, s.d. (1867). 679 p. — N.B. : cet ouvrage fut également publié en 2 tomes, et sans indication de date non plus ; Paris : Garnier Frères, s.d. Tome premier : XVI p. et 332 p. Tome second : 350 p.

CÉSAR, Jules. *Commentaires sur la Guerre des Gaules*. Traduction : BAUDEMENT, Théophile. In : NISARD, Désiré (dir.). *SALLUSTE, JULES CÉSAR, C. VELLÉIUS PATERCULUS ET A. FLORUS. ŒUVRES COMPLÈTES*. Paris : Firmin Didot Frères, Fils et Cie, Libraires, 1865. 727 p.

CÉSAR, Jules. *La guerre des Gaules*. Traduction et présentation de Germaine Roussel. Paris : Union Générale d'Éditions, 1963. (Le Monde en 10/18). 250 p.

CHEVALIER, Jean, et GHEERBRANT, Alain. *Dictionnaire des symboles – Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*. Paris : Robert Laffont - Jupiter, 1982. 1060 p.

CICÉRON. *Œuvres complètes de Cicéron*. *Publiées sous la direction de M. Nisard*. Paris : Firmin Didot Frères, Fils et C^{ie}, Libraires, 1859. Tome quatrième. 659 p.

CICÉRON. *Œuvres complètes de Cicéron*. *Publié sous la direction de M. Nisard*. Paris : Firmin Didot Frères, Fils et C^{ie}, Libraires, 1869. Tome I^{er}. 10 pages référencées alphabétiquement jusqu'à *k*, XLVIII p., CXLII p. et 554 p.

CICÉRON. *Œuvres complètes de M. T. Cicéron, publiées en français, avec le texte en regard, par Jos.-Vict. Le Clerc*. Seconde édition. Tome cinquième. Paris : Werdet et Lequien Fils, 1826. 479 p.

CLERCQ, C. de (texte latin de l'édition de), GAUDEMET, Jean, et BASDEVANT, Brigitte (introduction, traduction et notes par). *Les canons des conciles mérovingiens (VI^{e}-VII^{e} siècles)*. Paris, les Éditions du Cerf, 1969. 2 tomes ; tome 1, 304 p. ; tome 2, 352 p.

CLOTTES, Jean. L'art rupestre, richesse culturelle en péril. *Grandes Signatures*, mai-juin 2008, n° 2, p. 12-27.

Code du Travail (Textes codifiés et textes annexes). Paris : Jurisprudence Générale Dalloz, 1976 [trente-neuvième édition]. 1452 p.

COLUMELLE. *L'économie rurale*. Traduction par Louis Dubois. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1844. Tome premier. 440 p.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL. France. *Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789* [en ligne]. Constitution du 4 octobre 1958, Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 [Réf. du 30 décembre 2010]. Disponible sur :

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la constitution-du-4-octobre-1958/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789.5076.html)>

CORSI, C. Les Bersagliers de l'armée italienne. In : *Revue contemporaine (Revue européenne et Athenæum français), XIII^{e} année – Deuxième série, Tome trente-huitième (LXXIII^{e} de la collection), 31 mars 1864, 2^{e} livraison.* Paris : Bureau de la Revue contemporaine, 1864.

CRUVEILHIER, Pierre. *Commentaire du code d'Hammourabi*. Paris : Librairie Ernest Leroux, 1938. 342 p.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

DANIEL-ROPS. *Histoire Sainte, histoire de l'Église. l'Église des Apôtres et des Martyrs. 2. La croix sur le monde*. Paris : Librairie Arthème Fayard et Desclée De Brouwer, 1971. 370 p. (Foi Vivante).

DARTHOU, Sonia. Mithra, le protecteur des serments. *Religions & histoire*, janvier-février 2009, n° 24, p. 55.

DERVILLE, Grégory. *Le Pouvoir des Médias. Mythes et Réalités*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2005. 207 p. (Le Politique en plus).

DESROCHES NOBLECOURT, Christiane. *La femme au temps des pharaons*. Paris : Stock-Laurence Pernoud, 1986. 463 p.

DESROCHES NOBLECOURT, Christiane. Ramsès II, la jeunesse d'un prince surdoué. *Archéologia*, décembre 1996, n° 329, p. 18-29.

DESROCHE NOBLECOURT, Christiane. *Ramsès II – La véritable histoire*. Paris : Pygmalion - Gérard Watelet - L.G.F., 1996. 466 p.

DROYSEN, Johann Gustav. *Histoire de l'Hellénisme*. Tome premier – *Histoire d'Alexandre Le Grand*. (Traduit de l'allemand sous la direction de A. Bouché-Leclerc). Paris : Ernest Leroux, 1883. 815 p.

DUMÉZIL, Bruno. Les conversions forcées ont-elles existé ? *L'Histoire*, novembre 2007, n° 325, p. 69-73.

DUMÉZIL, Georges. *Heur et malheur du guerrier – Aspect mythique de la fonction guerrière chez les Indo-Européens*. Paris : Flammarion, 1985. 236 p. (Nouvelle bibliothèque scientifique).

DUMÉZIL, Georges. *Jupiter, Mars, Quirinus*. Paris : Gallimard, 1941. (nrf). 264 p.

DUMÉZIL, Georges. *L'idéologie tripartite des Indo-Européens*. Bruxelles : Latomus, Revue d'études latines, 1958. 122 p. (Latomus, XXXI).

DUMÉZIL, Georges. *Mythe et épopée*. I : *L'idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens*. II : *Types épiques indo-européens*. III : *Histoires romaines*. Paris : Gallimard, 1995. 1463 p. (Quarto).

DUPUIS, Jacques. *Histoire de l'Inde*. Paris et Pondicherry : Kailash, 2005. 411 p. (Civilisations & Sociétés).

ESCHYLE (traducteur : Charles LECONTE DE LISLE). *Prometheus enchaîné, les Suppliantes, les Sept contre Thèba, Agamemnôn, les Khoèphores, les Euménides, les Perses*. Paris : Alphonse Lemerre, 1872. 367 p.

EURIPIDE. *Tragédies d'Euripide traduites du grec par M. Artaud – Troisième édition revue et corrigée*. Tome premier. Paris : Firmin Didot Frères, Fils et C^{ie}, 1857. 515 p.

ELIAS, Norbert. *La Dynamique de l'Occident*. Paris : Calmann-Levy, 1975. 328 p.

ELIAS, Norbert. *La Société de cour*. Paris : Flammarion, 1985. 330 p.

FACULTY OF ORIENTAL STUDIES, UNIVERSITY OF OXFORD [Faculté des Études orientales, Université d'Oxford]. *The Electronic Text Corpus of Sumerian Literature* [Le Corpus électronique des Textes de la Littérature sumérienne]. [En ligne]. [Réf. du 12 août 2011]. Disponible sur :

<http://etcsl.orinst.ox.ac.uk/cgi-bin/etcsl.cgi?text=t.2.1.5#>

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

FOREST, Jean-Daniel. Çatal Höyük et son décor : pour le déchiffrement d'un code symbolique. In : GUILAINE, Jean (dir.). *Arts et symboles du Néolithique à la Protohistoire. Séminaire du Collège de France.* Paris : éditions Errance, 2003. 300 p. (coll. Des Hespérides)

FREU, Jacques. *Histoire du Mitanni*. Paris : L'Harmattan, 2003. 231 p.

FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *Des origines à la fin de l'Ancien Royaume hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2007. 253 p.

FREU, Jacques et MAZOYER, Michel. *L'apogée du Nouvel Empire hittite - Les Hittites et leur histoire*. Paris : L'Harmattan, 2008. 433 p.

FRIEDRICH, Johannes. *Die Hethitischen Gesetze : Transkription, Übersetzung, Sprachliche Erläuterungen und Vollständiges Wörterverzeichnis* (i.e. : Les lois hittites : transcription, traduction, explications linguistiques et lexique complet). Leiden : E. J. Brill, 1971 (première édition : 1959). 155 p.

FREUD, Sigmund. *Moïse et le monothéisme*. Paris : Gallimard, 1980.(Idées nrf). 183 p.

FROSSARD, André. Karl Marx. *Historia*, novembre 1970, n° 288, p. 80-89.

FUKUYAMA, Francis. *La confiance et la puissance – Vertus sociales et prospérités économiques*. Paris : Plon, 1997. 412 p. (traduit de l'anglais (États-Unis) par Pierre-Emmanuel Dauzat).

GARDINER, Alan Henderson. *The Admonitions of an Egyptian Sage – from a Hieratic Papyrus in Leiden (Pap. Leiden 344 recto)*. Hildesheim : Georg Olms Verlag, 1969 (d'après une édition originale : Leipzig : J. C. Hinrich'sche Buchhandlung, 1909). 116 p. [The Admonitions of an Egyptian Sage – from a Hieratic Papyrus in Leiden (Pap. Leiden 344 recto) : Les Admonitions d'un sage égyptien – D'après un papyrus hiératique de Leyde (Pap. de Leyde n° 344, recto)].

GARELLI, Paul. Asie occidentale ancienne. In : PARIAS, Louis-Henri (dir.). *Histoire générale du travail - Préhistoire et antiquité*. BOURRIOT, Félix, GARELLI, Paul, NOUGIER, Louis-René et SAUNERON, Serge. Paris : Nouvelle Librairie de France, 1959. 390 p. P. 49-104.

GARLAN, Yvon. *La guerre dans l'Antiquité*. Paris : Fernand Nathan, 1972, 1990. 223 p. (Nathan-université – Histoire et géographie).

GARREL, Gilbert (directeur de la publication) et NIER, Thierry (responsable de la rédaction). Du droit de grève à la révolte. *La Tribune des cheminots*, janvier 2011, n° 887.

GAUTIER, Théophile. *Le Roman de la momie*. Paris : Garnier-Flammarion, 1966. 186 p.

GIBBON, Édouard (Edward). *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain, traduite de l'anglais d'Édouard Gibbon*. Nouvelle édition, entièrement revue et corrigée, précédée d'une notice sur la vie et le caractère de Gibbon, et accompagnée de notes critiques et historiques, relatives, pour la plupart, à l'histoire de la propagation du christianisme ; par M. F. Guizot. Paris : Lefèvre, 1819. Tome troisième. 479 p.

GOOSSENS, G. Asie occidentale ancienne. In : *Histoire universelle*. Paris : Encyclopédie de la Pléiade, 1956. (Tome 1).

GOODNICK WESTENHOLZ, Joan. *Legends of the Kings of Akkade*. Winona Lake : Eisenbrauns, 1997. 410 p.

GRANDET, Pierre. *Les pharaons du nouvel empire : une pensée stratégique (1550-1069 avant J.-C.)*. Monaco : Éditions du Rocher, 2008, 381 p. (L'art de la guerre).

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

GRANDPIERRE, Véronique. *Histoire de la Mésopotamie*. Paris : Gallimard, 2010. 541 p. (Folio histoire).

GRANET, Marcel. *Danses et légendes de la Chine ancienne*. Paris : Presses Universitaire de France (PUF), 1926 . éditeur. 2 vol., 710 p., 754 p.

GRANET, Marcel. *La religion des Chinois*. Paris : Albin-Michel, 2010. 245 p.

GRÉGOIRE DE TOURS. Histoire des Francs. In : *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France – Mémoires de Grégoire de Tours*. Tome I. Avec une introduction, des suppléments, des notices et des notes ; par M. Guizot. Paris : J. -L. -J. Brière, 1823. 479 p.

GUILAINE, Jean. Pétroglyphes et discours social. In : *Arts et symboles du Néolithique à la Protohistoire*. Paris : Éditions Errance, 2003 ; 300 p.

GUYONVARC'H, Christian-J. *Magie, médecine et divination chez les Celtes*. Paris : Payot & Rivages, 1997. 416 p. (Bibliothèque scientifique Payot).

HANSON, Victor Davis. *Carnage et culture – Les grandes batailles qui ont fait l'Occident*. Traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat. Paris : Flammarion, 2010. 598 p. (Champs-histoire).

HAUDRY, Jean. *Les Indo-Européens*. Paris : Presses Universitaires de France, 1981. 127 p. (Que sais-je ?).

HÉRODOTE. *Histoire d'Hérodote*. Traduite du grec par Larcher avec des notes de Bochard, Wesseling, Scaliger, Casaubon, Barthélémy, Bellanger, Larcher, etc. Paris : Charpentier, 1850. 2 tomes. 466 p., 416 p.

HÉRODOTE. *Histoire d'Hérodote*. Traduction de Larcher, revue et corrigée par Émile Pessonneaux ; Paris : G. Charpentier et C^{ie}, 1889. 688 p.

HOFFNER, Harry Angier, Jr. *The Laws of the Hittites : a critical Edition* (traduction du titre : Les lois des Hittites : une édition critique). Leiden : Brill, 1997. 362 p. (Documenta et Monumenta Orientis Antiqui).

HOMÈRE. *L'Iliade*. Traduction, introduction et notes par Eugène Lasserre. Paris : Garnier Frères-Flammarion, 1965. 445 p.

HOMÈRE. *Les auteurs grecs expliqués d'après une méthode nouvelle par deux traductions françaises – l'une littérale et juxtalinéaire présentant le mot à mot français en regard des mots grecs correspondants – l'autre correcte et précédée du texte grec – avec des commentaires et des notes – par une société de professeurs et d'hellénistes. Homère – le II^{e} chant de l'Iliade* – expliqué littéralement, traduit et annoté par M. C. Leprévost – *professeur au lycée Bonaparte*. Paris : Librairie Hachette et C^{ie}, 1860. 107 p.

HUOT, Jean-Louis. Vers l'apparition de l'État en Mésopotamie. Bilan des recherches récentes. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2005/5, p.953-973.

INSTITUT NATIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE (INaLF). *Trésor de la Langue Française* (dictionnaire réalisé de 1960 à 1994). Toulouse : Synapse Développement, 2007. Il s'agit de l'un des dictionnaires du logiciel « CORDIAL Pro ».

JOANNÈS, Francis. De la monarchie de droit divin à l'émancipation – Rois et dieux chez les Assyriens et les Babyloniens au I^{er} millénaire av. notre ère. *Religions & histoire*, mars-avril 2007, n° 13, p. 58-63.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

JOANNÈS, Francis. Le travail des esclaves en Babylonie au premier millénaire av. J.-C. In : MENU, Bernadette. *L'organisation du travail en Égypte ancienne et en Mésopotamie*. Le Caire : Institut français d'Archéologie oriental, 2010. (Colloque AIDEA).

JOANNÈS, Francis. *Les premières civilisations du Proche-Orient*. Paris : Belin, 2006. 255 p. (Atouts Histoire).

JOULE, Robert-Vincent et BEAUVOIS, Jean-Léon. *Petit Traité de Manipulation à l'Usage des honnêtes Gens*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 1987. 229 p. (Vies sociales).

JUSTIN. *Histoire universelle de Justin – extraite de Trogue Pompée*. Traduction nouvelle par Jules Pierrot et par E. Boitard. Tome premier. Paris : C. L. F. Panckouke, 1833. 388 p.

KAUTILYA. Kangle, R. P. (traduction de). *The Kautilya Arthasastra*. Delhi : Motilal Banarsidass Publishers, 2003. 3 tomes : Part I, Part II, Part III. 351 p., 526 p., 305 p.

KAUTILYA (traduit en anglais par Shamasastry Rudrapatna). *Kautilya's Arthashastra*. Bangalore : Government Press, 1915. 543 p.

KING, Leonard William et THOMPSON, Reginald Campbell. *The Sculptures And Inscription Of Darius The Great On The Rock Of Behistûn In Persia. A New Collation Of The Persian, Susian, And Babylonian Texts, With English Translations, etc*. (Traduction du titre : Les sculptures et inscriptions de Darius Le Grand sur la roche de Behistoun en Perse. Une nouvelle collation des textes perses, susiens et babyloniens, avec traductions anglaises, etc.) London (Londres) : British Museum. Dept. of Egyptian and Assyrian Antiquities, 1907. LXXXIX p. et 223 p.

KITCHEN, Kenneth Anderson. *Ramsès II, le pharaon triomphant – Sa vie et son époque* [titre original : *Pharaoh Triumphant : The Life and Times of Ramesses II, King of Egypt*]. Monaco : Éditions du Rocher, 1985. 364 p. (Champollion).

KLOCH-FONTANILLE, Isabelle. *Les Hittites*. Paris : Presses Universitaires de France (PUF), 2008. 127 p. (Que sais-je ?).

KLOCK-FONTANILLE, Isabelle. *Les premiers roi hittites et la représentation de la royauté dans les textes de l'Ancien royaume*. Paris : L'Harmattan, 2001. 272 p.

KRAMER, Samuel Noah. *History begins at Sumer.* London : Thames & Hudson, 1958. 347 p.

KRISTIANSEN, Kristian et LARSSON, Thomas B. *The Rise of Bronze Age Society – Travels, Transmissions and Transformations* (L'essor de la civilisation de l'Âge du Bronze – Déplacements, transmissions et transformations). Cambridge : Cambridge University Press, 2005. 449 p.

KRUTA, Venceslas. Les racines profondes de l'Europe. *Grandes Signatures*, avril 2008, n°1, p. 46-59.

LABAT, René. *Le caractère religieux de la royauté assyro-babylonienne*. Paris : A. Maisonneuve, 1939. 380 p.

LA BOÉTIE, Étienne de. *Le Discours de la Servitude volontaire*. Paris : Petite Bibliothèque Payot, 1976 (Rééd. 2002). 334 p.

LACTANCE. *De la mort des persécuteurs de l'Église, par Lactance*. Traduction nouvelle avec des notes critiques par M. Jean-François Godescard. Paris : Le Clere, 1797. 144 p.

LAFONT, Bertrand. Corps social et pouvoir politique dans les sociétés de l'ancienne Mésopotamie. *Méditerranées*, 1997, n° 12 (Les hommes dans la cité), p. 25-48.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

LAHAYE CORMENIN (Vicomte de), Louis-Marie de. *Livre des orateurs*. Genève : Slatkine, 2000 (cet ouvrage est une réédition d'un ouvrage édité à Bruxelles par la Société belge de librairie, Hauman et Compagnie en 1843). 542 p.

LAHIRE, Bernard. Remarques sur la perception sociale de la violence. In : AZOULAY, Vincent et BOUCHERON, Patrick (dir.). *Le Mot qui tue : une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*. Seyssel : Champ Vallon, 2009. (Époques).

LAMARQUE (général). Bataille. (Art militaire). In : *Encyclopédie moderne ou Bibliothèque universelle de toutes les connaissances humaines*. Tome quatrième. Paris : P. Duménil, 1841. 400 p. Article p. 117-162.

L'ANDELYN, Charles de. *Histoire universelle – Des origines à nos jours*. Paris : Payot, 1958. 622 p.

LANGLOIS, Alexandre (traduit du sanscrit par). *Rig-Véda, ou Livre des Hymnes*. Paris : Librairie Firmin Didot Frères, imprimeurs de l'Institut, 1850. 4 tomes : XVI p. et 585 p., 526 p., 492 p., 544 p.

LANSELLE, Rainier. Chine : l'hospitalité comme impensé. In : MONTANDON, Alain (études rassemblées par). *Hospitalités : hier, aujourd'hui, ailleurs*. Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal, 2004. 268 p. (Cahiers de recherches du CRLMC - Centre de recherche sur les littératures modernes et contemporaines).

LEGAL INFORMATION INSTITUTE (*Institut d'Information Légale*) ; Cornell University Law School (*École des Lois de l'Université de Cornell*) — Ithaca : État de New-York — ; U.S. Code, Title 5, Part III, Subpart B, Chapter 33, Subchapter II, § 3331 [réf. du 12 novembre 2011]. Disponible [en ligne] sur :

<http://www.law.cornell.edu/uscode/5/3331.html>

LEGIFRANCE. *Code civil*. *Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété*, *Titre Ier : De la distinction des biens*, *Chapitre II : Des meubles*. [Réf. du 30 décembre 2010]. Articles 527 et 528. Disponible [en ligne] sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

LENORMAND, François et BABELON, Ernest. *Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*. Tome quatrième : *Les Assyriens et les Chaldéens*. Paris : A. Lévy, libraire-éditeur, 1885 (9e édition). 469 p.

LE ROUX, Françoise et GUYONVARC'H, Christian-J. *La société celtique dans l'idéologie trifonctionnelle et la tradition religieuse indo-européennes*. Rennes : Éditions Ouest-France Université, 1991. 200 p. (De mémoire d'homme : l'histoire).

LE ROUX, Françoise et GUYONVARC'H, Christian-J. *Les Druides*. Rennes : Ouest-France Université, 1986. 448 p. (De mémoire d'homme : l'histoire).

LÉVI, Jean (traduit du chinois et commenté par). *Les sept traités de la guerre*. Paris : Hachette-Littératures, 2008. 591 p. (Grand Pluriel).

LÉVI-STRAUSS, Claude. *Race et histoire. Suivi de L'œuvre de Claude Lévi-Strauss par Jean Pouillon*. Paris : Denoël-Gontier, 1961. 130 p.

LÉVY, Edmond. *Sparte : histoire politique et sociale jusqu'à la conquête romaine*. Paris : Seuil, 2003. 364 p.

MASPERO, Gaston. Études de mythologie et d'archéologie Égyptiennes. Volume VI. Comment Alexandre devint dieu en Égypte. In : MASPERO, Gaston (dir.). *Bibliothèque Égyptologique contenant les œuvres des égyptologues français dispersées dans divers*

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

recueils et qui n'ont pas encore été réunies jusqu'à ce jour. Tome vingt-huitième. Paris : Ernest Leroux, 1912. 496 p.

MASPERO, Gaston. *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*. Paris : Librairie Hachette et C^ie^, 1912. 912 p.

MENU, Bernadette. Individu et pouvoir en Égypte pharaonique (Ancien et Moyen Empire). *Méditerranées*, 1997, n° 12 (Les hommes dans la cité), p. 11-23.

MEULEAU, Maurice et PIETRI, Luce. *Le Monde et son Histoire*. Tome I. *Le Monde antique et les Débuts du Moyen Âge*. Paris : Robert Laffont, 1971. (Bouquins). 1006 p.

MICHELET, Jules. *Histoire de France*. Tome Premier. Paris : A. Lacroix & Cie, 1880. 378 p.

MICHELET, Jules. *La sorcière*. Chronologie et préface par Paul Viallaneix. Paris : Garnier-Flammarion, 1966. 314 p.

MILGRAM, Stanley. *Soumission à l'Autorité*. Paris : Calmann-Lévy, 1974. 268 p. (Liberté de l'Esprit).

MOMMSEN, Théodore. *Histoire romaine*. Traduite par C. A. Alexandre. Paris : Albert L. Herold, 1863. Tome premier. XX p. et 322 p.

MONTESQUIEU, Charles de Secondat [baron de La Brède et de].*Considérations sur les Causes de la Grandeur des Romains et de leur Décadence*. Paris : Imprimerie Nationale, 1900. 322 p.

MORET, Alexandre. Une révolution sociale en Égypte vers l'an 2000. *La Revue de Paris. Trente-troisième année. Tome deuxième*. Mars-avril 1926.

MOUGENOT, Pierre (adaptation française du texte dirigée par). *Grand Atlas historique*. Paris : Éditions du Livre de Paris - Librairie Stock, 1968. 590 p.

MOUREAUD, Séverine. Arkaïm – Dans les cités des steppes de l'Oural. *Archéologia*, février 2011, n° 485, p. 66-73.

MÜLLER, Charles (MÜLLERUS, Carolus). *Fragmenta historicum græcorum*. (Fragments d'histoire grecque). Paris : Ambroise Firmin Didot, 1851. Tome IV. III p. et 856 p.

NGUYEN HUY LAI, Joseph. *La tradition religieuse spirituelle sociale au Viêtnam*. Paris : Beauchesne, 1981. 525 p.

NIETZSCHE, Frédéric (NIETZSCHE, Friedrich Wilhelm). *Ainsi parlait Zarathoustra – Un livre pour tous et pour personne (traduit par Henri Albert)*. Paris : Société du Mercure de France, Leipzig : C. G. Naumann, 1898. 473 p.

NIETZSCHE, Friedrich Wilhelm. *Ainsi parlait Zarathoustra – Also sprach Zarathustra – Texte original et version française par G. Bianquis*. (Traduction et préface de Geneviève Bianquis). Paris : Aubier, 1969. 687 p. (Domaine allemand - Bilingue).

OLDSTONE-MOORE, Jennifer. *Confucianisme*. Paris : Gründ, 2003. 112 p. (Comprendre les religions).

OTTE, Marcel. Avec les contributions de DAVID-ELBIALI, Mireille, ÉLUÈRE, Christiane, MOHEN, Jean-Pierre et NOIRET, Pierre. *La Protohistoire*. Bruxelles : De Boeck, 2008. 382 p.

OTTE, Marcel. Avec les contributions de NOIRET, Pierre, PLUMET, Patrick et VIALOU, Denis. *La Préhistoire*. De Boeck, Bruxelles, 2009 ; 303 p.

OTTEN, Heinrich. *Die Apologie Hattusilis III*. Wiesbaden : Otto Harrassowitz, 1981. 123 p.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

OSTY, Émile, avec la collaboration de TRINQUET, Joseph (traducteurs et commentateurs). *La Bible – Osty.* Paris : Éditions du Seuil, 1973. 2620 p.

PANIKKAR, Kavalam Madhava. *Histoire de l'Inde* (traduction française de Jacques Brécard). Paris : Librairie Arthème Fayard, 1958. 396 p.

PAUTHIER, Guillaume (traduit du chinois par). *Doctrine de Confucius – ou Les quatre livres de philosophie morale et politique de la Chine*. Paris : Librairie Garnier Frères., 1921. XXVIII p., 8 pages repérées alphabétiquement jusqu'à « h », et 485 p.

PERGAMENI, Hermann. *Les guerres des Paysans – Étude historique*. Bruxelles : Gustave Mayolez, 1880. 202 p.

PERRÉ, Jean. *La guerre et ses mutations – Des origines à 1792*. Paris : Payot, 1961. 374 p. (Bibliothèque historique).

PLUTARQUE. *Les vies des hommes illustre de Plutarque, traduites en français, avec des remarques historiques et critiques par M. Dacier.* Tome neuvième. *Vies de ce volume – Alexandre page 1, César page 207 – comparées, page 338*. Paris : Louis Duprat-Duverger, 1811. 407 p.

PLUTARQUE. Vie d'Alexandre Le Grand. In : *Les vies des hommes illustres, traduites du grec de Plutarque, par J. Amyot. Avec un choix de notes des divers commentateurs, et une notice sur Plutarque, par M. Coray.* Tome septième. Paris : P. Dupont, 1825. 478 p. Vie d'Alexandre Le Grand : p. 1-154.

PLUTARQUE. *Plutarque ou Abrégé des vies des hommes illustres de ce célèbre écrivain, avec des leçons explicatives de leurs grandes actions*. Par Catherine-Joseph-Ferdinand Girard de Propiac. Paris : Gérard, 1826. 2 tomes. 328 p. et 340 p.

POLYBE, HÉRODIEN et ZOZIME. *Ouvrages historiques – avec notices biographiques*. Par J.-A.-C. Buchon. Paris : A. Desrez, 1836. XIV p. et 768 p. (Panthéon littéraire – Littérature grecque – Histoire). Cet ouvrage comprend : *Notice sur Polybe* ; *Notice sur Hérodien* ; *Notice sur Zosime* (sic) ; *Histoire générale de la République romaine par POLYBE* ; *Histoire romaine d'HÉRODIEN* ; *Histoire romaine par ZOSIME* (ces éléments sont repris de la *Table des matières et des chapitres* des pages 756 à 768 de l'ouvrage).

PORTE, Danielle. *Les donneurs de sacré – Le prêtre à Rome*. Paris : Les Belles Lettres, 1989. 266 p. (Realia).

POSENER, Georges. *L'Enseignement loyaliste : Sagesse égyptienne du Moyen Empire*. Genève : Droz, 1976. VIII p. et 154 p. (Hautes études orientales).

PRITCHARD, James Bennett. *The Ancient Near East – An Anthology of Texts and Pictures*. Princeton : Princeton University Press, 2011. 475 p. (*The Ancient Near East – An Anthology of Texts and Pictures* : L'ancien Proche-Orient – Une anthologie textuelle et iconographique).

PUGET, R. du. *Les Eddas traduites de l'ancien idiome scandinave*. Paris : Garnier Frères, s.d. (première édition en 1838 ; rééditions en 1846, 1865). VI p et 439 p. (Bibliothèque du Puget).

PU-YI. *J'étais empereur de Chine – L'autobiographie du dernier empereur de Chine (1906-1967)*. Paris : J'ai lu - Flammarion, 1975. 600 p. [Traduit de l'allemand par Jeanne-Marie Gaillard-Paquet (en ce qui concerne la traduction allemande : PU-YI. *Ich war Kaiser von China*. München : Carl Hanser Verlag, 1973 ; cet ouvrage a paru sous le titre original :

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

WO-TI CH'IEN-PAN SHENG)].

RAWLINSON, George. *The Five Great Monarchies of the Ancient Eastern World ; or, The History, Geography, and Antiquities of Chaldea, Assyria, Babylon, Media, and Persia*. (Traduction du titre : Les cinq grandes monarchies du monde oriental antique ; ou, l'histoire, la géographie, et les antiquités de Chaldée, d'Assyrie, de Babylone, de Médie, et de Perse). New-York : Dodd, Mead, and Company, 2e édition, 1870. Volume II (de 3 volumes). 580 p.

RAWLINSON, Henry Creswicke. *The Persian Cuneiform Inscription At Behistun, Decyphered And Translated ; With A Memoir On Persian Cuneiform Inscriptions In General, And On That Of Behistun In Particular*. (Traduction du titre : L'inscription perse cunéiforme de Behistoun, déchiffrée et traduite ; avec un mémoire sur les inscriptions perses cunéiformes en général et celle de Behistoun en particulier). London (Londres) : John W. Parker, 1846. LXXI p., 349 p. et XIX p.

RENAULD-KRANTZ. *Anthologie de la poésie nordique ancienne*. Paris : Gallimard, 1964. 276 p.

RICH, Anthony. *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*. Traduit de l'anglais sous la direction de M. Chéruel. Paris : Librairie de Firmin Didot Frères, Fils et Cie, 1861. 740 p.

ROBERT, Paul (dir.). *Le Robert encyclopédique des noms propres*. Paris : Dictionnaires Le Robert - Sejer, 2008. 2470 p.

RODRIGUEZ CASAL, Anton Abel. Les pétroglyphes de Galice. In *Arts et symboles du Néolithique à la Protohistoire*. Paris : Éditions Errance, 2003. 300 p.

ROSNY AÎNÉ, J. H. *La Guerre du Feu*. Paris : Librairie Jules Tallandier, 1977. 254 p.

ROUX, Georges. *Thiers*. Paris : Nouvelles Éditions Latines, 1948. 270 p.

ROZAN, Charles. *Petites ignorances de la conversation*. Paris : Lacroix-Comon, 1856. 269 p.

SALHINS, Marshall. *Âge de pierre, âge d'abondance*. Paris : Gallimard, 1976. 409 p. (Bibliothèque des Sciences humaines).

SÁNCHEZ LEÓN, Juan Carlos. *Les sources de l'histoire des bagaudes – Traduction et commentaire*. Besançon : Annales Littéraires de Franche-Comté (P. U. de Franche-Comté - diffusion : Belles Lettres), 1996. 191 p.

SAUNERON, Serge. L'Égypte. In : PARIAS, Louis-Henri (dir.). *Histoire générale du travail - Préhistoire et antiquité*. BOURRIOT, Félix, GARELLI, Paul et NOUGIER, Louis-René. Paris : Nouvelle Librairie de France, 1959. 390 p. P. 105-144.

SCHEIL, Jean Vincent. *Recueil de lois assyriennes - Textes assyriens en transcription avec traduction française et index*. Paris : librairie Paul Geuthner, 1921. 125 p.

SELK, Philippe. La Femme dans la Société il y a 5000 ans. *Revue des Études historiques - Quatre-vingt-sixième année - 1920*.

SHAKESPEARE, William. Traduction : HUGO, François-Victor. *Œuvres complètes de W. Shakespeare — Tome 1 — Les deux Hamlet*. Paris : Pagnerre, libraire-éditeur, 1859. 355 p.

SOURDILLE, Camille. *La durée et l'étendue du voyage d'Hérodote en Égypte*. Paris : Ernest Leroux, 1910. 259 p.

SOZOMÈNE. *Histoire de l'Église, écrite par Sozomène*. Traduite par Monsieur Cousin.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Paris : Damien Foucault, 1676. Tome III. 568 p.

STEELE, Francis Rue. *The Code of Lipit-Ishtar*. Philadelphia : The University Museum -University of Pennsylvania. *Reprinted from* American Journal of Archeology, Volume LII, Number 3, July-September, 1948. 28 p.

STEMMELEN, Éric. *La religion des seigneurs - Histoire de l'essor du christianisme entre le I^er^ et le VI^e^ siècle*. Paris : Michalon, 2010. 316 p.

STORCK, A. Nouvelles – Le pas du soldat. In : LACASSAGNE, A. (dir., pour la partie Biologique). TARDES, G. (dir., pour la partie Sociologique). *Archives d'anthropologie criminelle, de criminologie et de psychologie normale et pathologique*. Tome onzième. Lyon : A. Storck ; Paris : G. Masson, 1896. 731 p.

STUDENTORGS.UTEXAS.EDU. La brochure intitulée « TURKEY Candidate for the United Nations Security Council 2009 2010 » (*Turquie - Candidate au Conseil de Sécurité des Nations-Unies 2009-2010*), dont des extraits font ici l'objet de citations est disponible sur le réseau Internet sous forme d'un fichier électronique (turkiyeUN.pdf), rédigée pour sa plus grande part en langue anglaise et émise par le Ministère des Affaires étrangères (« Ministry of Foreign Affairs » ; adresse Internet : www.mfa.gov.tr) de la République de Turquie (« Republic of Turkey »). Cette brochure se trouve en ligne sur l'une des pages du site internet d'une organisation des étudiants de « the University of Texas at Austin » — *Université du Texas à Austin*. [réf. du 09 nov 2011]. Disponible sur :

<http://studentorgs.utexas.edu/tusa/images/turkiyeUN.pdf>

STURTEVANT, Edgar Howard, et BECHTEL, George. *A Hittite Chrestomathy*. Philadelphia : Linguistic Society of America, University of Pennsylvania, 1935. 230 p. (« A Hittite Chrestomathy » : « Une chrestomathie — i.e. : une anthologie didactique — de textes hittites »).

TALLQVIST, Knut Leonard. *Old Assyrian Laws*. Helsingfors (= Helsinki) : Helsingfors Centraltryckeri, 1921. 41 p.

TACITE, C. C. *Œuvres de C. C. Tacite traduites par C. L. F. Panckoucke. Germanie. Agricola. Des Orateurs*. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1833. 405 p.

TACITE. *Les Auteurs latins. Tacite. La Germanie, expliquée littéralement, traduite en français et annotée par M. Doneaud, Licencié ès lettres*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^ie^, 1850. 112 p.

TESTART, Alain. *Le Communisme primitif*. Tome I : *Économie et Idéologie*. Paris :Maison des sciences de l'homme, 1985, p. 143 ; cité p. 223 in : BON, François. *Préhistoire. La fabrique de l'homme*. Paris : Seuil, 2009. 338 p. (L'univers historique).

THIERRY, Amédée. *Histoire d'Attila et de ses successeurs jusqu'à l'établissement des Hongrois en Europe*. Paris : Didier et C^ie^, 1856. 2 tomes ; XIII p. et 455 p., 463 p.

THOMPSON, Reginald Campbell. *Late Babylonian Letters : Transliterations and Translations of a Series of Letters Written in Babylonian Cuneiform, Chiefly During the Reigns of Nabonidus, Cyrus, Cambyses and Darius*. Londres : Luzac, 1906. 226 p. (Late Babylonian Letters : Transliterations and Translations of a Series of Letters Written in Babylonian Cuneiform, Chiefly During the Reigns of Nabonidus, Cyrus, Cambyses and Darius : Lettres babyloniennes tardives : translittérations et traductions d'une série de lettres écrites en babylonien cunéiforme, principalement sous les règnes de Nabonide,

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Cyrus, Cambyse et Darius).

THEVENOT, Émile. *Histoire des Gaulois*. Paris : Presses Universitaire de France, 1987. 127 p. (Que sais-je ?).

THUCYDIDE. *Histoire de la guerre du Péloponnèse*. traduction française par Ambr. Firmin Didot – Avec des observations, par M. de Brussy et Amb. Firmin Didot. Tome second, contenant les livres 3 et 4. Paris : Firmin Didot Frères, 1833. 506 p.

THUCYDIDE. *Histoire de la guerre du Péloponnèse*. Traduction nouvelle par Ch. Zevort. Paris : G. Charpentier, 1883. 2 tomes. 461 p. et 401 p.

TITE LIVE. *Histoire romaine de Tite Live*. Traduction nouvelle par MM. A. A. J. Liez, N. A. Dubois, V. Verger. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1830. Tome premier. XIV p. et 401 p. (Bibliothèque Latine-française – Collection des classiques latins avec traduction en regard).

TRAUNECKER, Claude. Akhenaton théologien et économiste. *Religions & histoire*, novembre-décembre 2009, n° 29, p. 38-43.

UNITED STATES SENATE (*Sénat des État-Unis*). Constitution of the United States (*Constitution des État-Unis*), Article 2, Section 1, Clause 8 [réf. du 12 novembre 2011]. Disponible [en ligne] sur :

<http://www.senate.gov/civics/constitution_item/constitution.htm>

VAN DE MIEROOP, Marc. *A History of the Ancient Near East, ca. 3000-323 BC*. Malden : Blackwell, 2004. 315 p. (A History of the Ancient Near East : Une Histoire du Proche-Orient ancien, circa [*environ*] 3000-323 av.n.è.).

VÉGÈCE. *Traité de l'art militaire*. Traduction par Victor Develay. Paris : J. Corréard, 1859. 233 p.

VERHEYDEN, Yvan. Culture mégalithique et archéoastronomie. *Nouvelle École*, juillet 1985, n° 42, p. 51, 52.

VEYNE, Paul. *Quand notre monde est devenu chrétien (312 - 394)*. Paris : Albin Michel – Le Livre de Poche - L.G.F. 2011 (2007). 278 p.

VIRGILE. *Énéide*. Texte traduit par André Bellessort de l'Académie Française. Préface de Robert Brasillach. Notes de J.-P. Foucher. Paris : Le Livre de Poche - L.G.F. (© Les Belles Lettres, 1962 ; © Plon, 1960, pour la préface ; © Gallimard et Librairie Générale Française, 1965, pour les notes), 1969. 445 p.

VOLTAIRE. *Œuvres de Voltaire – avec préfaces, avertissements, notes, etc. par M. Beuchot*. Tome XXXII. *Dictionnaire philosophique* – Tome VII. Paris : Lefèvre, 1829. 535 p.

VOLTAIRE. *Œuvres complètes de Voltaire avec des notes et une notice historique sur la vie de Voltaire*. Tome septième. *Dictionnaire philosophique*, I. Paris : Furne, 1835. 782 p.

VULCATIUS GALLICANUS. Vie d'Avidius Cassius. In : *Écrivains de l'Histoire auguste - Spartianus - Vulcatius Gallicanus - Trebellius Pollion*. Traduction nouvelle par Fl. Legay. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1844. Tome premier. 488 p.

WALBANK, F. W., ASTIN, A. E. et FREDERIKSEN, M. W. *The Cambridge Ancient History – VII – Part 2 – The Rise of Rome to 220 B.C*. (traduction du titre : L'essor de Rome jusqu'en 220 av. J.-C.). Cambridge : Cambridge University Press, 1989. 828 p.

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

WALDBOURG-TRUCHSESS (Comte de). *Nouvelle relation de l'itinéraire de Napoléon, de Fontainebleau à l'île d'Elbe, rédigée par le comte de Waldbourg-Truchsess, commissaire nommé par S. M. le Roi de Prusse, pour l'accompagner – Ouvrage traduit de l'allemand, sous les yeux de l'auteur, et augmenté de plusieurs faits qui ne sont pas dans l'original*. Seconde édition. Paris : C. L. F. Panckoucke, 1815. 72 p.

WAUTIER D'HALLUVIN, Édouard. *Les deux yeux de l'Histoire ou guide chronologique et géographique de l'Histoire universelle*. Paris : Librairie Classique de Perisse Frères, 1845. 800 p.

XÉNOPHON. Traduction : TALBOT, Eugène. *Œuvres complètes de Xénophon*. Paris : Librairie de L. Hachette et C^{ie}, 1867. 2 tomes. 583 p., 544 p.

XÉNOPHON. ARISTOTE. Avant-propos et présentation de Dominique Colas. XÉNOPHON : *Constitution de Sparte*. Texte établi et traduit par François Ollier. ARISTOTE : *Constitution d'Athènes*. Texte établi et traduit par Georges Mathieu et Bernard Haussoulier. Paris : Gallimard, 1996. 203 p. (Collection Tel).

YOUNI, Maria. Individu, pénalité et pouvoir en droit attique. *Méditerranées*, 1997, n° 12 (Les hommes dans la cité), p. 49-57.

ZOROASTRE. *Avesta – Le livre sacré du zoroastrisme*. Présentation et notes de Guy RACHET. Paris : Sand, 1996. 310 p. « Présentation », p. 7. N.B. :cette édition de l'Avesta résulte en fait d'une réédition de la « Traduction de C. de Harlez, deuxième édition revue et complétée, publiée en 1881 par Maisonneuve et Cie, Libraires-éditeurs ».

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Autres ouvrages de Marie-Josèphe Baudry :

— MANAGER *DONATOR*
VERSUS* MANAGER *ŒCONOMICUS
Une étude des relations hiérarchiques au sein d'entreprises,
une proposition de formation au management éthique :
conversation, participation, coopération,
don, reconnaissance, confiance [© 2012, Marie-Josèphe Baudry]

Résumé

« Malgré le mercantilisme ambiant, la recherche effrénée du profit, la conviction qu'un management éthique peut se montrer garant de l'économie, a conduit l'auteur, manager expérimentée, à réfléchir, en endossant une posture critique, à une formation managériale préparant les managers à l'exercice d'un tel mode managérial. Ainsi le management, à la fois science, à la fois art, mérite, d'une part l'examen de théories managériales, d'autre part une approche fondée sur des notions de philosophie sociale, telles que la responsabilité, le paradigme du don selon Marcel Mauss couplé à la reconnaissance (couple défini par Alain Caillé), notion que développe par ailleurs Axel Honneth, et la confiance émanant parfois de la reconnaissance. L'étude de relations managériales ordinaires relatées par des employés, des managers de proximité, intermédiaires et dirigeants, souligne divergences et convergences entre la pratique de managers et les souhaits d'employés, aussi entre des pratiques relevées dans de grandes entreprises et dans une petite.

En effet, la thèse met en évidence la prégnance, dans de grandes entreprises, du mode managérial directif empreint de principes tayloriens où les normes prolifèrent, imposant de nombreux contrôles, mais aussi, met en évidence les modes de management participatif et coopératif que les managers de ces entreprises adoptent lorsqu'ils le peuvent, alors que dans la petite entreprise les modes participatif et coopératif se voient privilégiés. Si les managers préfèrent manager en mode participatif, les employés préfèrent être managés selon le mode coopératif. Tous apprécient la reconnaissance et la confiance lors de leurs relations managériales. Dans toutes les entreprises des valeurs-vitrine sont identifiées par les enquêtés.

La recherche tente de proposer des concepts opératoires au sujet de la communication et du management, ainsi que d'esquisser les principes d'une formation en management, associant l'étude de notions de philosophie sociale et l'apprentissage de la critique, afin d'ouvrir le champ des possibles aux managers-étudiants, plutôt que contraindre leurs actions en les engageant à recourir à de simples recettes. »

« Mots clefs : confiance, communication, don, éthique, formation, management abandon, management coopératif, management directif, normes, management participatif, management protéen, reconnaissance, responsabilité, valeurs. »

— ANALYSE DE PRATIQUES, POSTURE RÉFLEXIVE ET PROFESSIONNALISATION
Le cas des managers de proximité d'unités commerciales [© 2009, Marie-Josèphe Baudry]

Résumé

« Depuis ces vingt dernières années, la multiplication des unités commerciales succursalistes entraîne l'accroissement du nombre de managers de proximité appelés à gérer ces dernières. La complexité du travail demandé à ces managers et l'accomplissement par ceux-ci d'un rôle stratégique au sein de l'organisation amène l'auteur, qui fut elle-même manager de proximité, puis manager intermédiaire mais aussi formatrice de managers de proximité, à s'interroger sur le processus de professionnalisation de ces managers, processus étudié en tant que formation à une profession.

« Cette recherche tente d'identifier les différentes activités menées par les managers de proximité d'unités commerciales, les compétences construites lors de ces activités ainsi que le processus de

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

professionnalisation emprunté par ces managers et ce, afin de préconiser des stratégies et des ingénieries articulant des savoirs théoriques et des savoirs d'action contribuant à la professionnalisation de ces managers. Pour ce faire, cette recherche s'appuie sur l'analyse thématique, qualitative et comparative du contenu d'entretiens semi-directifs conduits auprès de quatre de ces managers.

« Cette recherche permet d'établir un cadre référentiel comportant treize moyens reconnus professionnalisant par les managers interviewés. De plus, elle met en perspective la *stratégie de l'artisan* couplée à la formation par l'*alternance intégrative* où l'interaction et l'accompagnement s'invitent avec l'*ingénierie concourante* fondée sur l'articulation de savoirs théoriques et de savoirs d'action, alliant l'analyse de pratiques et la posture réflexive. »

« Mots-clefs : alternance, accompagnement, analyse de pratiques, compétence, expérience, ingénierie, professionnalisation, réflexivité, savoirs d'action, savoirs théoriques, stratégie. »

— ÉVALUATION ET PROFESSIONNALISATION
De la connaissance de soi à la confiance en soi par l'évaluation,
le cas d'apprenants en Entreprise d'Entraînement Pédagogique [© 2008, Marie-Josèphe Baudry]

Résumé

« Les méthodes d'évaluation diffèrent en fonction des objectifs visés et des bénéficiaires concernés par celles-ci.

« Ce travail de recherche tente d'éclaircir le rôle de l'évaluation lors d'un processus de professionnalisation d'adultes, demandeurs d'emploi en formation, et les effets inhérents à cette évaluation. Cette recherche s'appuie sur l'analyse thématique et qualitative du contenu de deux entretiens menés auprès de professionnels de la formation d'adultes au sein d'une Entreprise d'Entraînement Pédagogique.

« L'évaluation se voit étudiée en vue de mesurer les compétences des apprenants, ainsi que la transformation de ces compétences visant la professionnalisation de ceux-ci.

« Ces compétences sont définies comme un savoir agir exercé, reconnu et validé. La prise de conscience de leurs compétences par les apprenants développe la confiance en soi de ceux-ci.

« À travers cette recherche, la connaissance de soi amenée par l'évaluation apparaît comme un élément régénérant la confiance en soi, elle-même déterminante lors d'un processus de professionnalisation. »

« Mots-clefs : auto-évaluatoin, co-évaluation, compétence, confiance en soi, connaissance de soi, évaluation, évaluation diagnostique, évaluation formative, évaluation sommative, professionnalisation. »

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

COPYRIGHT © 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud

Carraud-Baudry – 17 BIS, rue de Bois-Billières – 37230 Fondettes – France

© 2012, Marie-Josèphe Baudry, Patrick Émile Carraud